

Université de Lausanne

Faculté de droit et des sciences criminelles

Ecole des sciences criminelles

Institut de criminologie et de droit pénal

Multidimensionnalité des violences envers les femmes
La Suisse en regard des Etats-Unis:
pertinence et validité d'une comparaison

Thèse de doctorat

présentée pour l'obtention du grade de Docteur en criminologie

Véronique Jaquier

Licenciée en psychologie

Diplômée en criminologie

Lausanne

2010

Unil

UNIL | Université de Lausanne
Ecole des sciences criminelles
bâtiment Batochime
CH-1015 Lausanne

IMPRIMATUR

A l'issue de la soutenance de thèse, le Jury autorise l'impression de la thèse de Mme Véronique Jaquier, candidate au doctorat en criminologie, intitulée

« Multidimensionnalité des violences envers les femmes. La Suisse en regard des Etats-Unis : pertinence et validité d'une comparaison. »

Le Président du Jury



Professeur Pierre Margot

Lausanne, le 28 août 2009

*«Comprendra-t-on cette importance que prend pour vous toute chose
si nul autre que vous ne l'a décidée, menée à bien?»*

Ella Maillart, *La vagabonde des mers*

Remerciements

Une thèse de doctorat est un grand voyage en solitaire, mais également une aventure que, de près comme de loin, beaucoup ont partagée. Qu'ils et elles en soient ici remercié-e-s.

Je remercie les Professeurs Marcelo Aebi et Martin Killias, mes directeurs de thèse, pour m'avoir donné l'opportunité de travailler sur un sujet qui me passionne. Des remerciements chaleureux et toute mon affection à la Professeure Bonnie S. Fisher, de la *School of Criminal Justice* de l'Université de Cincinnati, pour m'avoir tant appris. J'ai eu la chance de pouvoir travailler avec elle ces dernières années et la valeur de sa générosité tant scientifique qu'humaine est inestimable. Je remercie également la Professeure Rosemary Barberet, du *John Jay College of Criminal Justice* à New York, pour avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse; la pertinence et de ses propos alliée à sa bonne humeur contagieuse ont égayé cette dernière ligne droite. Finalement, je tiens également à remercier les Professeurs Christophe Champod et Pierre Margot, de l'École des sciences criminelles, qui se sont partagé la présidence de ce jury de thèse.

Un clin d'œil à mes collègues et amis de l'École des sciences criminelles. Merci à Sonia, pour, comme elle le dit, les débriefings improvisés à la fin de nos journées de travail. Une dédicace spéciale à Nicole pour les moments partagés sur le balcon et ailleurs, de même qu'un grand merci pour la magie des scores Z. Des pensées affectueuses à Karine, Nadia et Olivia, amies d'enfance et d'études et qui, au fil des années, ont partagé avec moi des tas d'aventures plus ou moins acrobatiques.

Toute ma tendresse à mes parents auxquels je dois tant, à mon petit frère, ainsi qu'à ma belle-famille qui accueille les «bouts-rapportés» comme personne.

À Joëlle, une chercheuse de talent et la meilleure des amies.

À Luc, pour être toujours là.

Ce travail a été réalisé grâce à des données secondaires, aussi convient-il de remercier les personnes et les institutions qui ont contribué à la réalisation des deux études. Merci au Prof. Martin Killias pour la mise à disposition des données du Sondage suisse sur les violences envers les femmes, ainsi qu'au Fonds national suisse de la recherche scientifique, à l'Office fédéral de la justice, au Bureau fédéral de l'égalité, à la Fondation du 450^e Anniversaire de l'Université de Lausanne et à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne pour leur soutien à la réalisation de ce sondage. Merci à Patricia Tjaden et Nancy Thoennes pour la mise à disposition des données du National Violence Against Women Survey, ainsi qu'au National Institute of Justice et aux Centers for Disease Control and Prevention pour leur soutien à la réalisation du sondage.

Résumé

Les comparaisons internationales dans le domaine de la victimisation, et plus particulièrement en ce qui concerne les violences envers les femmes, se caractérisent par des problèmes méthodologiques que les recherches antérieures n'ont pas systématiquement adressés, et dont la réponse ne semble pas connaître de consensus. Pour des raisons logistiques et financières évidentes, les études internationales sur les violences envers les femmes (c.-à-d. les études utilisant un même instrument dans différents pays) sont rares, aussi les chercheurs sont-ils contraints de se tourner vers des comparaisons secondaires. Beaucoup de recherches juxtaposent alors simplement leurs résultats à ceux de travaux antérieurs ou à des résultats obtenus dans d'autres contextes, afin d'offrir à leurs conclusions une perspective prétendument comparative. Si, le plus souvent, les auteurs indiquent les limites méthodologiques d'une comparaison directe, il est fréquent que ces dernières ne se traduisent pas par des contrôles méthodologiques concrets. Et pourtant, quantité de travaux ont mis en évidence l'influence des paramètres méthodologiques des enquêtes sur les résultats obtenus, érigeant des listes de recommandations pour une «meilleure pratique» de la recherche. Bien que, ces dernières décennies, les sondages sur les violences envers les femmes soient devenus de plus en plus similaires – tendant vers une certaine uniformisation que l'on peut interpréter comme un consensus passif –, il n'en demeure pas moins que ces instruments possèdent des différences plus ou moins subtiles, mais toujours susceptibles d'influencer la validité d'une comparaison. Pourtant, seules quelques recherches ont directement travaillé sur la comparabilité des données sur les violences envers les femmes, ayant à cœur de contrôler les paramètres méthodologiques des études utilisées afin de garantir la validité de leurs comparaisons.

L'objectif de ce travail est la comparaison des données de deux sondages nationaux sur les violences envers les femmes: le composant suisse de l'*International Violence Against Women Survey* [CH-IVAWS] et le *National Violence Against Women Survey* [NVAWS] administré aux États-Unis. Le choix de ces deux études découle certes des affiliations de l'auteure, cependant il est loin d'être anodin. Le champ criminologique actuel confère, en effet, une place prépondérante à la littérature américaine et anglo-saxonne, contraignant ainsi les chercheurs d'autres pays à un exercice proche du grand-écart pour interpréter leurs résultats à la lumière des travaux antérieurs ou développer des interventions efficaces dans leur propre contexte. Le fait de recourir à des hypothèses et des concepts développés dans un cadre spécifique pose inévitablement la question de leur applicabilité à un autre contexte, soit ici le contexte suisse, sinon du moins européen. Cette problématique revêt alors un intérêt qui dépasse la thématique spécifique des violences envers les femmes, ce qui ajoute à sa pertinence.

Ce travail s'articule autour de trois axes. Premièrement, il met en évidence la manière dont les caractéristiques d'un sondage influencent les estimations qui en découlent. La comparabilité de la nature du CH-IVAWS et du NVAWS, de leur processus d'échantillonnage et des caractéristiques de

leur administration est discutée. Les définitions utilisées, l'opérationnalisation des variables sur la base d'items comparables, le contrôle des périodes de référence, ainsi que la nature de la relation victime-auteur figurent également parmi les facteurs contrôlés. Ce travail établit ainsi la validité de contenu *intra-* et *inter-études*, offrant un processus systématique destiné à maximiser la comparabilité des données secondaires. Les implications de cette démarche sont illustrées avec la présentation successive d'opérationnalisations comparables et non-comparables des variables construites. Mesurant les violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, ce travail compare la prévalence de plusieurs formes (menaces, violences physiques et violences sexuelles) et types de violence (violences partenaires et non-partenaires). Il s'attache également à analyser les concepts de multivictimisation (c.-à-d. le fait de subir plusieurs formes de victimisation), victimisation répétée (c.-à-d. le fait de subir plusieurs incidents de même forme) et revictimisation (c.-à-d. le lien entre la victimisation dans l'enfance et à l'âge adulte) dans une approche comparative – et comparable. Dans un troisième temps, cherchant à comprendre pourquoi la violence des partenaires apparaît plus fréquente aux États-Unis, tandis que les victimes de non-partenaires sont plus nombreuses en Suisse, et dans d'autres pays européens, différents facteurs associés à la victimisation sont évalués.

Cette recherche participe d'une meilleure compréhension de la pertinence du contrôle des paramètres méthodologiques dans les comparaisons entre études puisqu'elle illustre, pas à pas, les contrôles imposés et leurs effets sur les données quantitatives, et surtout comment l'ignorance de ces paramètres peut conduire à des conclusions erronées, tant statistiquement que théoriquement. La conclusion replace, dans un contexte plus large, la discussion des différences et des similitudes observées quant à la prévalence des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, et intègre des recommandations quant à la pertinence et à la validité des comparaisons internationales, cela quel que soit le domaine considéré.

Summary

International comparisons in the area of victimization, particularly in the field of violence against women, are fraught with methodological problems that previous research has not systematically addressed, and whose answer does not seem to be agreed upon. For obvious logistic and financial reasons, international studies on violence against women (i.e. studies that administer the same instrument in different countries) are seldom; therefore, researchers are bound to resort to secondary comparisons. Many studies simply juxtapose their results to the ones of previous work or to findings obtained in different contexts, in order to offer an allegedly comparative perspective to their conclusions. If, most of the time, researchers indicate the methodological limitations of a direct comparison, it is not rare that these do not result in concrete methodological controls. Yet, many studies have shown the influence of surveys methodological parameters on findings, listing recommendations for a «best practice» of research. Although, over the past decades, violence against women surveys have become more and more similar – tending towards a sort of uniformization that could be interpreted as a passive consensus – these instruments retain more or less subtle differences that are still susceptible to influence the validity of a comparison. Yet, only a small number of studies have directly worked on the comparability of violence against women data, striving to control the methodological parameters of the surveys in order to guarantee the validity of their comparisons.

The goal of this work is to compare data from two national surveys on violence against women: the Swiss component of the *International Violence Against Women Survey* [CH-IVAWS] and the *National Violence Against Women Survey* [NVAWS] administered in the United States. The choice of these studies certainly ensues from the author's affiliations; however, it is far from being trivial. Indeed, the criminological field currently endows American and Anglo-Saxon literature with a predominant space, compelling researchers from other countries to almost do the splits to interpret their results in the light of previous work or to develop effective interventions in their own context. Turning to hypotheses or concepts developed in a specific framework inevitably raises the issue of their applicability to another context, i.e. the Swiss context, if not at least European. This problematic then takes on an interest that goes beyond the particular topic of violence against women, adding to its relevance.

This work articulates around three axes. First, it shows the way survey characteristics influence estimates. The comparability of the nature of the CH-IVAWS and NVAWS, their sampling design and the characteristics of their administration are discussed. The definitions used, the operationalization of variables based on comparable items, the control of reference periods, as well as the nature of the victim-offender relationship are included among controlled factors. This study establishes content validity *within* and *across* studies, presenting a systematic process destined to maximize the comparability of secondary data. Implications of the process are illustrated with the successive presentation of comparable and non-comparable operationalizations of computed variables.

Measuring violence against women in Switzerland and the United-States, this work compares the prevalence of different forms (threats, physical violence and sexual violence) and types of violence (partner and nonpartner violence). Second, it endeavors to analyze concepts of multivictimization (i.e. experiencing different forms of victimization), repeat victimization (i.e. experiencing the same form of violence more than once), and revictimization (i.e. the link between childhood and adulthood victimization) in a comparative – and comparable – approach. Third, aiming at understanding why partner violence appears higher in the United States, while victims of nonpartners are more frequent in Switzerland, as well as in other European countries, different victimization correlates are examined.

This research contributes to a better understanding of the relevance of controlling methodological parameters in comparisons across studies, as it illustrates, systematically, the imposed controls and their implications on quantitative data. Moreover, it details how ignoring these parameters might lead to erroneous conclusions, statistically as well as theoretically. The conclusion of the study puts into a wider perspective the discussion of differences and similarities of violence against women in Switzerland and the United States, and integrates recommendations as to the relevance and validity of international comparisons, whatever the field they are conducted in.

Table des matières

PARTIE I – DEFINITIONS, PROBLEMATIQUE ET CADRE THEORIQUE

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES | 1 |
| 1.1 | Complexité et enjeux d'une définition | 2 |
| 1.2 | Problématique: un phénomène multidimensionnel dans une perspective comparée | 6 |
| 2 | APPROCHES COMPARATIVES ET CRIMINOLOGIE COMPARÉE | 11 |
| 2.1 | De la démarche comparative dans les sciences sociales à la criminologie comparée | 11 |
| 2.1.1 | Société, culture et contexte: implications pour une comparaison | 13 |
| 2.1.2 | Victimisation, caractéristiques individuelles et détermination socioculturelle | 17 |
| 2.2 | L'approche comparative dans l'étude des violences envers les femmes | 18 |
| 3 | DES CADRES THÉORIQUES MULTIPLES | 23 |
| 3.1 | Déterminants intra-individuels | 24 |
| 3.2 | Perspectives féministes | 26 |
| 3.3 | Les travaux de Straus et la notion de conflit | 27 |
| 3.4 | Approches situationnelles | 30 |
| 3.5 | Approches écologiques: vers une intégration? | 33 |
| 3.6 | Commentaire | 34 |
| 4 | FORMES ET TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES | 37 |
| 4.1 | Distinction selon la forme des violences | 37 |
| 4.1.1 | Violences physiques | 37 |
| 4.1.2 | Violences sexuelles | 38 |
| 4.2 | Distinction selon le type des violences | 39 |
| 4.2.1 | Violences partenaires | 40 |
| 4.2.1.1 | <i>Violences physiques entre partenaires</i> | 42 |
| 4.2.1.2 | <i>Violences sexuelles entre partenaires</i> | 42 |
| 4.2.1.3 | <i>Particularités des violences dans les relations amoureuses</i> | 45 |
| 4.2.2 | Violences non-partenaires | 48 |
| 4.2.2.1 | <i>Violences exercées par une connaissance</i> | 49 |
| 4.2.2.2 | <i>Violences exercées par un inconnu</i> | 51 |
| 4.3 | Commentaire | 52 |

PARTIE II – MESURER LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

| | | |
|----------|--|-----------|
| 5 | PARAMÈTRES MÉTHODOLOGIQUES DE LA MESURE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES | 55 |
| 5.1 | Enquêtes sur les violences envers les femmes | 57 |
| 5.2 | Recherche et contexte de recherche | 58 |
| 5.3 | Formes et types de violence | 59 |
| 5.3.1 | Opérationnalisation des violences physiques | 59 |
| 5.3.2 | Opérationnalisation des violences sexuelles | 62 |
| 5.4 | Questions, items et questionnaires | 64 |
| 5.4.1 | Équivalence et traduction | 65 |
| 5.5 | Commentaire | 68 |

| | | |
|---|---|------------|
| 6 | PRÉSENTATION DES ÉTUDES SUISSE ET AMÉRICAINES | 69 |
| 6.1 | Caractéristiques des sondages | 69 |
| 6.1.1 | Projets de recherche | 70 |
| 6.1.2 | Contextes | 71 |
| 6.1.3 | Questionnaires | 72 |
| 6.1.4 | Comparabilité des études | 74 |
| 6.2 | Procédure d'échantillonnage et échantillons | 76 |
| 6.2.1 | Caractéristiques sociodémographiques des répondantes | 78 |
| 6.2.2 | Commentaire | 82 |
| 7 | OPERATIONNALISATION DES FORMES ET TYPES DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES | 83 |
| 7.1 | Période de référence | 83 |
| 7.1.1 | Prévalence vie des violences | 84 |
| 7.1.2 | Prévalence des violences au cours des cinq dernières années | 85 |
| 7.1.3 | Prévalence des violences au cours des douze derniers mois | 86 |
| 7.2 | Différentes formes de violence: les violences physiques et sexuelles | 87 |
| 7.2.1 | Violences physiques | 87 |
| 7.2.2 | Violences sexuelles | 89 |
| 7.2.3 | Violences physiques et sexuelles | 92 |
| 7.3 | Différents types de violence: l'identité de l'auteur et sa relation à la victime | 92 |
| 7.4 | Logique des regroupements | 96 |
| 7.5 | Pertinence des contrôles méthodologiques: illustrations | 96 |
| 7.6 | Limites méthodologiques du travail | 99 |
| | | |
| PARTIE III – LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN SUISSE ET AUX ÉTATS-UNIS | | |
| 8 | PRÉVALENCE DES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES | 103 |
| 8.1 | Violences | 104 |
| 8.2 | Violences physiques et menaces | 104 |
| 8.3 | Violences sexuelles | 106 |
| 9 | PRÉVALENCE DES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES | 109 |
| 9.1 | Violences commises par des partenaires | 109 |
| 9.1.1 | Partenaire actuel et ex-partenaire | 113 |
| 9.2 | Violences commises par des non-partenaires | 116 |
| 9.2.1 | Auteurs connus et auteurs inconnus | 118 |
| 10 | LES FORMES DE VIOLENCE SELON LA RELATION AUTEUR-VICTIME | 121 |
| 10.1 | Pourquoi les violences partenaires sont-elles plus fréquentes aux États-Unis? | 127 |
| 10.2 | Pourquoi les violences non-partenaires sont-elles plus fréquentes en Suisse? | 131 |
| | | |
| PARTIE IV – VICTIMISATION REPETEE, MULTIVICTIMISATION ET REVICTIMISATION | | |
| 11 | RÉPÉTITION DES FORMES ET TYPES DE VIOLENCE | 137 |
| 11.1 | Ambiguïtés d'une terminologie | 138 |
| 12 | VICTIMISATION RÉPÉTÉE | 143 |
| 12.1 | Opérationnalisation: incidence et victimisation répétée | 146 |
| 12.1.1 | Nombre d'incidents de violence au cours de la vie | 146 |

| | | |
|-------------|---|------------|
| 12.1.2 | Nombre d'agresseurs au cours de la vie | 149 |
| 12.1.3 | Nombre d'incidents de violence au cours des douze derniers mois | 151 |
| 12.2 | Résultats empiriques: incidence et victimisation répétée | 152 |
| 12.2.1 | Nombre d'incidents au cours de la vie | 152 |
| 12.2.2 | Nombre d'agresseurs au cours de la vie | 154 |
| 12.2.3 | Nombre d'incidents au cours des douze derniers mois | 156 |
| 13 | MULTIVICTIMISATION | 159 |
| 13.1 | Opérationnalisation: multivictimisation | 160 |
| 13.2 | Résultats empiriques: multivictimisation | 161 |
| 13.2.1 | Lien entre violences physiques et violences sexuelles | 161 |
| 13.2.2 | Lien entre violences partenaires et violences non-partenaires | 163 |
| 14 | REVICTIMISATION | 165 |
| 14.1 | Opérationnalisation: revictimisation | 170 |
| 14.1.1 | Victimisations dans l'enfance | 170 |
| 14.1.2 | Victimisations à l'âge adulte | 172 |
| 14.2 | Résultats empiriques: revictimisation | 173 |
| 14.2.1 | Prévalence de la maltraitance dans l'enfance | 173 |
| 14.2.2 | Le lien entre maltraitance dans l'enfance et violences subies à l'âge adulte | 174 |
| 14.2.3 | Le lien entre maltraitance dans l'enfance et violences partenaires à l'âge adulte | 175 |
| 15 | POURQUOI PORTER ATTENTION À LA RÉPÉTITION DE LA VICTIMISATION? | 177 |

PARTIE V – ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS ASSOCIÉS AUX VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

| | | |
|-------------|--|------------|
| 16 | PERTINENCE D'UNE APPROCHE DES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VICTIMISATION | 183 |
| 16.1 | Enjeux méthodologiques | 186 |
| 17 | FACTEURS ASSOCIÉS AUX VIOLENCES ENVERS LES FEMMES | 189 |
| 17.1 | Définitions et opérationnalisations | 190 |
| 17.1.1 | Caractéristiques sociodémographiques | 192 |
| 17.1.2 | Consommation habituelle d'alcool et consommation excessive | 194 |
| 17.1.3 | Maltraitance et antécédents d'abus sexuels dans l'enfance | 197 |
| 17.2 | Types d'analyses | 198 |
| 17.3 | Analyses bivariées – Formes et types de violence envers les femmes | 199 |
| 17.3.1 | Âge et risque différentiel de victimisation | 199 |
| 17.3.2 | Pays de naissance et origine ethnique | 205 |
| 17.3.3 | État civil et relations amoureuses | 208 |
| 17.3.3.1 | <i>État civil</i> | 208 |
| 17.3.3.2 | <i>Relations amoureuses</i> | 210 |
| 17.3.4 | Statut socio-économique | 214 |
| 17.3.4.1 | <i>Niveau d'éducation</i> | 215 |
| 17.3.4.2 | <i>Statut professionnel</i> | 217 |
| 17.3.4.3 | <i>Revenu du ménage</i> | 220 |
| 17.3.5 | Consommation habituelle d'alcool et consommation excessive | 223 |
| 17.3.6 | Maltraitance et antécédents d'abus sexuels dans l'enfance | 228 |
| 17.4 | Analyses multivariées – Formes et types de violence envers les femmes | 229 |
| 17.4.1 | Violences, violences physiques et violences sexuelles | 231 |
| 17.4.2 | Violences partenaires et non-partenaires | 235 |

| | | |
|------------------------------------|--|------------|
| 18 | FACTEURS ASSOCIÉS AUX VIOLENCES DU PARTENAIRE ACTUEL | 239 |
| 18.1 | Définitions et opérationnalisations | 239 |
| 18.1.1 | Caractéristiques sociodémographiques | 239 |
| 18.1.2 | Consommation habituelle d'alcool et consommation excessive | 241 |
| 18.1.3 | Caractéristiques de la relation | 244 |
| 18.1.3.1 | <i>Violences psychologiques et comportements de contrôle</i> | 245 |
| 18.2 | Types d'analyses | 250 |
| 18.3 | Analyses bivariées – Violences du partenaire actuel | 250 |
| 18.3.1 | Caractéristiques du partenaire et de son comportement | 251 |
| 18.3.1.1 | <i>Âge du partenaire</i> | 251 |
| 18.3.1.2 | <i>Pays de naissance et origine ethnique du partenaire</i> | 252 |
| 18.3.1.3 | <i>Niveau d'éducation du partenaire</i> | 253 |
| 18.3.1.4 | <i>Statut socioprofessionnel du partenaire</i> | 254 |
| 18.3.1.5 | <i>Consommation habituelle d'alcool du partenaire et consommation excessive</i> | 255 |
| 18.3.1.6 | <i>Autres facteurs de risque liés aux caractéristiques du partenaire</i> | 257 |
| 18.3.2 | Caractéristiques de la relation amoureuse | 260 |
| 18.3.2.1 | <i>Cohabitation et mariage</i> | 260 |
| 18.3.2.2 | <i>Statut socio-économique du couple et revenu du ménage</i> | 261 |
| 18.3.2.3 | <i>Statut professionnel et niveau d'éducation relatifs dans le couple</i> | 261 |
| 18.3.2.4 | <i>Violences psychologiques et comportements de contrôle</i> | 264 |
| 18.3.3 | Caractéristiques de la répondante | 266 |
| 18.4 | Analyses multivariées – Violences du partenaire actuel | 267 |
| 19 | DES FACTEURS DE RISQUE DIFFÉRENTS? | 271 |
| DISCUSSION ET CONCLUSION | | |
| 20 | APPROCHE COMPARÉE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN SUISSE ET AUX ÉTATS-UNIS | 277 |
| 20.1 | Pertinence, validité et apports d'une comparaison | 277 |
| 20.2 | Multidimensionnalité des violences envers les femmes | 282 |
| 20.2.1 | Formes de violence en Suisse et aux États-Unis | 283 |
| 20.2.2 | Types de violence en Suisse et aux États-Unis | 284 |
| 20.2.2.1 | <i>Violences partenaires</i> | 284 |
| 20.2.2.2 | <i>Violences non-partenaires</i> | 288 |
| 20.2.3 | Synthèse | 292 |
| 20.3 | Stratégies d'intervention et de prévention | 293 |
| 20.3.1 | Violences partenaires | 294 |
| 20.3.2 | Violences non-partenaires | 296 |
| 20.4 | Conclusion | 298 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | | |
| ANNEXES | | |
| I | Tableaux et figures supplémentaires | |
| II | Synthèse de la recherche (Partie IV) | |
| III | Questionnaire du CH-IVAWS et du NVAWS: Extraits | |

Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 6-1 – Résumé des caractéristiques du design du CH-IVAWS et du NVAWS | 69 |
| Tableau 6-2 – Introduction au CH-IVAWS | 71 |
| Tableau 6-3 – Introduction au NVAWS | 72 |
| Tableau 6-4 – Questionnaire du CH-IVAWS | 73 |
| Tableau 6-5 – Questionnaire du NVAWS | 73 |
| Tableau 6-6 – Structure des questions de détail du CH-IVAWS – exemple | 75 |
| Tableau 6-7 – Structure des questions de détail du NVAWS – violences sexuelles | 75 |
| Tableau 6-8 – Structure des questions de détail du NVAWS – violences physiques | 76 |
| Tableau 6-9 – Caractéristiques sociodémographiques des répondantes – CH-IVAWS et NVAWS | 79 |
| Tableau 6-10 – Statut professionnel et revenus financiers des répondantes – CH-IVAWS et NVAWS | 80 |
| Tableau 6-11 – Niveau d'éducation des répondantes – CH-IVAWS | 81 |
| Tableau 6-12 – Niveau d'éducation des répondantes – NVAWS | 82 |
| Tableau 7-1 – Actes de violence physique considérés: CH-IVAWS et NVAWS | 87 |
| Tableau 7-2 – Variables mesurant les violences physiques | 88 |
| Tableau 7-3 – Actes de violence sexuelle considérés: CH-IVAWS et NVAWS | 90 |
| Tableau 7-4 – Variables mesurant les violences sexuelles | 91 |
| Tableau 7-5 – Question subsidiaire pour différencier viol et tentative dans le NVAWS | 92 |
| Tableau 7-6 – Variables mesurant les violences physiques et sexuelles | 92 |
| Tableau 7-7 – Illustration de comparabilité: violences partenaires et non-partenaires | 95 |
| Tableau 7-8 – Variables distinguant le type de relation entre victime et agresseur | 95 |
| Tableau 7-9 – Illustration de comparabilité: menaces | 97 |
| Tableau 7-10 – Illustration de comparabilité: violences physiques | 97 |
| Tableau 7-11 – Illustration de comparabilité: violences sexuelles | 98 |
| Tableau 7-12 – Illustration de comparabilité: violences | 98 |
| Tableau 8-1 – Prévalence vie des violences | 104 |
| Tableau 8-2 – Prévalence vie des violences physiques et menaces | 105 |
| Tableau 8-3 – Prévalence vie des violences sexuelles | 106 |
| Tableau 9-1 – Violences des partenaires selon la forme des violences | 111 |
| Tableau 9-2 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires (prévalence vie) | 115 |
| Tableau 9-3 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires (12 mois) | 115 |
| Tableau 9-4 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires – comparaisons | 116 |
| Tableau 9-5 – Violences des non-partenaires selon la forme des violences | 117 |
| Tableau 9-6 – Pourcentage de victimes d'auteurs connus selon la forme des violences | 118 |
| Tableau 9-7 – Pourcentage de victimes d'inconnus selon la forme des violences | 119 |
| Tableau 10-1 – Pourcentage de victimes de violences partenaires et non-partenaires | 122 |
| Tableau 10-2 – Pourcentage de victimes de violences physiques partenaires et non-partenaires | 122 |
| Tableau 10-3 – Prévalence des actes de violence physique des partenaires selon l'acte le plus grave | 124 |
| Tableau 10-4 – Prévalence des actes de violence physique des non-partenaires selon l'acte le plus grave | 125 |
| Tableau 10-5 – Pourcentage de victimes de violence sexuelle partenaires et non-partenaires | 125 |
| Tableau 10-6 – Prévalence des actes de violence sexuelle selon l'acte le plus grave | 126 |
| Tableau 10-7 – Violences partenaires et non-partenaires – revue de littérature | 129 |
| Tableau 10-8 – Lieu de commission des violences partenaires | 130 |
| Tableau 10-9 – Lieu de commission des violences non-partenaires | 133 |
| Tableau 12-1 – Questions relatives à l'incidence des violences | 147 |
| Tableau 12-2 – Variables d'incidence selon la forme de violence | 148 |
| Tableau 12-3 – Nombre d'agresseurs: violence des partenaires | 150 |
| Tableau 12-4 – Nombre d'agresseurs: violence des non-partenaires | 151 |
| Tableau 12-5 – Questions relatives à l'incidence des violences dans les 12 derniers mois | 152 |
| Tableau 12-6 – Incidence des formes de violence au cours de la vie (2 incidents et plus) | 153 |
| Tableau 12-7 – Incidence des formes de violence au cours de la vie (10 incidents et plus) | 153 |
| Tableau 12-8 – Incidence des types de violence au cours de la vie (2 incidents et plus) | 154 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 12-9 – Incidence des types de violence au cours de la vie (10 incidents et plus) | 154 |
| Tableau 12-10 – Victimisation répétée [A] au cours de la vie par des partenaires | 155 |
| Tableau 12-11 – Victimisation répétée [A] au cours de la vie par des non-partenaires | 155 |
| Tableau 12-12 – Victimisation répétée et victimes répétées au cours des 12 derniers mois (CH-IVAWS) | 157 |
| Tableau 12-13 – Victimisation répétée et victimes répétées au cours des 12 derniers mois (NVAWS) | 157 |
| Tableau 13-1 – Multivictimisation selon la forme des violences et la relation victime-auteur | 161 |
| Tableau 13-2 – Lien entre les violences physiques et les violences sexuelles | 162 |
| Tableau 13-3 – Lien entre les violences physiques et les violences sexuelles partenaires | 162 |
| Tableau 13-4 – Lien entre les violences physiques et les violences sexuelles non-partenaires | 163 |
| Tableau 13-5 – Lien entre les violences partenaires et non-partenaires | 163 |
| Tableau 14-1 – Victimisation dans l'enfance – Questions CH-IVAWS | 170 |
| Tableau 14-2 – Maltraitance physique dans l'enfance – Questions NVAWS | 171 |
| Tableau 14-3 – Items de maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance: CH-IVAWS et NVAWS | 172 |
| Tableau 14-4 – Variables mesurant la maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance | 172 |
| Tableau 14-5 – Maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance – CH-IVAWS | 173 |
| Tableau 14-6 – Maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance – NVAWS | 174 |
| Tableau 14-7 – Maltraitance et revictimisation à l'âge adulte | 174 |
| Tableau 14-8 – Maltraitance physique et revictimisation à l'âge adulte | 175 |
| Tableau 14-9 – Maltraitance sexuelle et revictimisation à l'âge adulte | 175 |
| Tableau 14-10 – Maltraitance et revictimisation par un partenaire à l'âge adulte | 176 |
| Tableau 14-11 – Maltraitance et revictimisation par un non-partenaire à l'âge adulte | 176 |
| Tableau 17-1 – Variables relatives aux caractéristiques des répondantes | 191 |
| Tableau 17-2 – Caractéristiques sociodémographiques des répondantes: opérationnalisation et distribution | 192 |
| Tableau 17-3 – Consommation d'alcool (CH-IVAWS): opérationnalisation et distribution | 195 |
| Tableau 17-4 – Consommation d'alcool (NVAWS): opérationnalisation et distribution | 196 |
| Tableau 17-5 – Maltraitance et abus sexuels dans l'enfance: opérationnalisation et distribution | 198 |
| Tableau 17-6 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon l'âge | 200 |
| Tableau 17-7 – Prévalence 5 ans des types de violence selon l'âge | 201 |
| Tableau 17-8 – Âge moyen au moment de la première victimisation | 201 |
| Tableau 17-9 – Relation entre l'âge et l'état civil des répondantes | 204 |
| Tableau 17-10 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon le pays de naissance (CH-IVAWS) | 207 |
| Tableau 17-11 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon l'origine ethnique (NVAWS) | 208 |
| Tableau 17-12 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon l'état civil | 209 |
| Tableau 17-13 – Prévalence 5 ans des types de violence selon l'état civil | 210 |
| Tableau 17-14 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon la nature des relations amoureuses | 210 |
| Tableau 17-15 – Prévalence 5 ans des types de violence selon la nature des relations amoureuses | 211 |
| Tableau 17-16 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon le niveau d'éducation (CH-IVAWS) | 215 |
| Tableau 17-17 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon le niveau d'éducation (NVAWS) | 216 |
| Tableau 17-18 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon le statut professionnel [A] | 218 |
| Tableau 17-19 – Prévalence 5 ans des types de violence selon le statut professionnel [A] | 218 |
| Tableau 17-20 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon le statut professionnel [B] | 219 |
| Tableau 17-21 – Prévalence 5 ans des types de violence selon le statut professionnel [B] | 220 |
| Tableau 17-22 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon le revenu du ménage | 221 |
| Tableau 17-23 – Prévalence 5 ans des types de violence selon le revenu du ménage | 222 |
| Tableau 17-24 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (CH-IVAWS) | 225 |
| Tableau 17-25 – Prévalence 12 mois et fréquence de la consommation d'alcool (NVAWS) | 226 |
| Tableau 17-26 – Prévalence 12 mois et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Testa & Livingston, 2000) | 227 |
| Tableau 17-27 – Prévalence 12 mois et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006) | 227 |
| Tableau 17-28 – Prévalence 12 mois et intoxications alcooliques (NVAWS, Reed et al., 2009) | 228 |
| Tableau 17-29 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon les antécédents d'abus dans l'enfance | 229 |
| Tableau 17-30 – Prévalence 5 ans des types de violence selon les antécédents d'abus dans l'enfance | 229 |
| Tableau 17-31 – Facteurs associés à la prévalence des violences – Modèle final (CH-IVAWS) | 231 |
| Tableau 17-32 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques – Modèle final (CH-IVAWS) | 232 |
| Tableau 17-33 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles – Modèle final (CH-IVAWS) | 232 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 17-34 – Facteurs associés à la prévalence des violences – Modèle final (NVAWS) | 233 |
| Tableau 17-35 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques – Modèle final (NVAWS) | 234 |
| Tableau 17-36 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles – Modèle final (NVAWS) | 234 |
| Tableau 17-37 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires – Modèle final (CH-IVAWS) | 235 |
| Tableau 17-38 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires – Modèle final (NVAWS) | 236 |
| Tableau 17-39 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires – Modèle final (CH-IVAWS) | 237 |
| Tableau 17-40 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires – Modèle final (NVAWS) | 238 |
| Tableau 18-1 – Caractéristiques sociodémographiques du partenaire: opérationnalisation et distribution | 240 |
| Tableau 18-2 – Consommation d'alcool du partenaire (CH-IVAWS): opérationnalisation et distribution | 241 |
| Tableau 18-3 – Consommation d'alcool du partenaire (NVAWS): opérationnalisation et distribution | 242 |
| Tableau 18-4 – Caractéristiques de la relation: opérationnalisation et distribution | 244 |
| Tableau 18-5 – Actes de violence psychologique considérés: CH-IVAWS et NVAWS | 248 |
| Tableau 18-6 – Variables mesurant les violences psychologiques et les comportements de contrôle | 249 |
| Tableau 18-7 – Violences psychologiques et comportements de contrôle: opérationnalisation et distribution | 249 |
| Tableau 18-8 – Prévalence des violences du partenaire selon son âge | 251 |
| Tableau 18-9 – Prévalence des violences du partenaire selon la différence d'âge du couple | 252 |
| Tableau 18-10 – Prévalence des violences du partenaire selon son pays de naissance (CH-IVAWS) | 253 |
| Tableau 18-11 – Prévalence des violences du partenaire selon son origine ethnique [A] (NVAWS) | 253 |
| Tableau 18-12 – Prévalence des violences du partenaire selon son origine ethnique [B] (NVAWS) | 253 |
| Tableau 18-13 – Prévalence des violences du partenaire selon son niveau d'éducation (CH-IVAWS) | 254 |
| Tableau 18-14 – Prévalence des violences du partenaire selon son niveau d'éducation (NVAWS) | 254 |
| Tableau 18-15 – Prévalence des violences du partenaire selon son statut professionnel | 255 |
| Tableau 18-16 – Prévalence des violences du partenaire selon son professionnel | 255 |
| Tableau 18-17 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation excessive [A] (CH-IVAWS) | 256 |
| Tableau 18-18 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation excessive [B] (CH-IVAWS) | 256 |
| Tableau 18-19 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation d'alcool (NVAWS) | 257 |
| Tableau 18-20 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation excessive d'alcool (NVAWS) | 257 |
| Tableau 18-21 – Prévalence des violences du partenaire selon ses intoxications alcooliques (NVAWS) | 257 |
| Tableau 18-22 – Prévalence des violences du partenaire selon sa violence dans l'espace public (CH-IVAWS) | 258 |
| Tableau 18-23 – Prévalence des violences du partenaire selon ses antécédents d'abus (CH-IVAWS) | 259 |
| Tableau 18-24 – Prévalence des violences du partenaire selon les relations de ses parents (CH-IVAWS) | 259 |
| Tableau 18-25 – Prévalence des violences du partenaire selon la nature de la relation | 260 |
| Tableau 18-26 – Prévalence des violences du partenaire selon le revenu du ménage | 261 |
| Tableau 18-27 – Prévalence des violences du partenaire selon le niveau d'éducation relatif du couple [A] | 263 |
| Tableau 18-28 – Prévalence des violences du partenaire selon le niveau d'éducation relatif du couple [B] | 263 |
| Tableau 18-29 – Prévalence des violences du partenaire selon le statut professionnel relatif du couple | 264 |
| Tableau 18-30 – Prévalence des v. du partenaire, v. psychologiques et comportements de contrôle | 266 |
| Tableau 18-31 – Prévalence des violences du partenaire et comportements de contrôle | 266 |
| Tableau 18-32 – Facteurs associés à la prévalence des v. du partenaire actuel – Modèle final A (CH-IVAWS) | 268 |
| Tableau 18-33 – Facteurs associés à la prévalence des v. du partenaire actuel – Modèle final B (CH-IVAWS) | 268 |
| Tableau 18-34 – Facteurs associés à la prévalence des v. du partenaire actuel – Modèle final (NVAWS) | 269 |
| Tableau 21-1 – Prévalences des violences CH-IVAWS: Opérationnalisation et distribution | 339 |
| Tableau 21-2 – Prévalences des violences NVAWS: Opérationnalisation et distribution | 340 |
| Tableau 21-3 – Prévalence 12 mois des violences | 341 |
| Tableau 21-4 – Prévalence 12 mois des violences physiques | 341 |
| Tableau 21-5 – Prévalence 12 mois des violences sexuelles | 342 |
| Tableau 21-6 – Prévalence 5 ans des violences | 342 |
| Tableau 21-7 – Prévalence 5 ans des violences physiques | 343 |
| Tableau 21-8 –Prévalence 5 ans des violences sexuelles | 343 |
| Tableau 21-9 – Prévalence vie des violences des partenaires selon la forme de violence | 344 |
| Tableau 21-10 – Prévalence vie (contrôlée) des violences des partenaires selon la forme de violence | 344 |
| Tableau 21-11 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires – comparaisons (12 mois) | 345 |
| Tableau 21-12 – Prévalence vie des violences des partenaires et ex-partenaires selon le type d'acte | 346 |
| Tableau 21-13 – Prévalence vie (contrôlée) des violences des partenaires et ex-partenaires selon l'acte | 346 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 21-14 – Prévalence vie des violences des non-partenaires selon la forme de violence | 347 |
| Tableau 21-15 – Pourcentage de victimes de connaissances selon la forme des violences | 348 |
| Tableau 21-16 – Pourcentage de victimes de l'entourage familial selon la forme des violences | 349 |
| Tableau 21-17 – Prévalence des actes de violence physique selon l'acte le plus grave (comp. intra) | 349 |
| Tableau 21-18 – Prévalence des actes de violence physique selon l'acte le plus grave | 350 |
| Tableau 21-19 – Prévalence des actes de violence sexuelle selon l'acte le plus grave | 351 |
| Tableau 21-20 – Prévalence des actes de violence sexuelle selon l'acte le plus grave (comp. intra) | 351 |
| Tableau 21-21 – Pourcentage de femmes victimes de violences non-partenaires | 351 |
| Tableau 21-22 – Pourcentage de femmes victimes de violences physiques non-partenaires | 353 |
| Tableau 21-23 – Pourcentage de femmes victimes de violences sexuelles non-partenaires | 353 |
| Tableau 21-24 – Incidences des formes de violence: opérationnalisation et distribution | 353 |
| Tableau 21-25 – Incidences des types de violence: opérationnalisation et distribution | 354 |
| Tableau 21-26 – Incidence des formes de violence au cours de la vie (5 incidents ou plus) | 355 |
| Tableau 21-27 – Incidence des types de violence au cours de la vie (5 incidents ou plus) | 355 |
| Tableau 21-28 – Victimisation répétée [B] au cours de la vie par des partenaires | 356 |
| Tableau 21-29 – Victimisation répétée [B] au cours de la vie par des non-partenaires | 356 |
| Tableau 21-30 – Victimisation répétée au cours de la vie par des connaissances | 356 |
| Tableau 21-31 – Victimisation répétée au cours de la vie par des inconnus | 356 |
| Tableau 21-32 – Victimisation répétée au cours de la vie par l'entourage familial | 357 |
| Tableau 21-33 – Nombre d'incidents au cours des 12 derniers mois selon la forme de violence | 357 |
| Tableau 21-34 – Nombre d'incidents au cours des 12 derniers mois selon le type de violence | 357 |
| Tableau 21-35 – Lien entre les violences sexuelles et les violences physiques | 357 |
| Tableau 21-36 – Lien entre les violences physiques partenaires et non-partenaires | 358 |
| Tableau 21-37 – Lien entre les violences sexuelles partenaires et non-partenaires | 358 |
| Tableau 21-38 – Maltraitance physique et revictimisation par un partenaire à l'âge adulte | 358 |
| Tableau 21-39 – Maltraitance sexuelle et revictimisation par un partenaire à l'âge adulte | 358 |
| Tableau 21-40 – Maltraitance physique et revictimisation par un non-partenaire à l'âge adulte | 358 |
| Tableau 21-41 – Maltraitance sexuelle et revictimisation par un non-partenaire à l'âge adulte | 359 |
| Tableau 21-42 – Prévalence 12 mois des formes de violence selon l'âge | 359 |
| Tableau 21-43 – Prévalence 12 mois des types de violence selon l'âge | 359 |
| Tableau 21-44 – Prévalence 5 ans des violences selon l'état civil et l'âge | 359 |
| Tableau 21-45 – Prévalence 5 ans des violences selon le lieu de naissance (B) (CH-IVAWS) | 360 |
| Tableau 21-46 – Prévalence des violences partenaires selon le statut du couple | 360 |
| Tableau 21-47 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence et dernier titre obtenu, détail (NVAWS) | 360 |
| Tableau 21-48 – Prévalence vie des formes et types de violence selon le revenu du ménage (CH-IVAWS) | 360 |
| Tableau 21-49 – Prévalence 12 mois des formes et types de violence et consommation d'alcool (CH-IVAWS) | 361 |
| Tableau 21-50 – Prévalence 5 ans et fréquence de la consommation d'alcool (NVAWS) | 361 |
| Tableau 21-51 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Testa & Livingston, 2000) | 361 |
| Tableau 21-52 – Prévalence 12 mois et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006; seuil A) | 361 |
| Tableau 21-53 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006; seuil A) | 362 |
| Tableau 21-54 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006; seuil B) | 362 |
| Tableau 21-55 – Prévalence 5 ans des violences et intoxications alcooliques (NVAWS, Reed et al., 2009) | 362 |
| Tableau 21-56 – Facteurs associés à la prévalence des violences (CH-IVAWS) | 363 |
| Tableau 21-57 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques (CH-IVAWS) | 364 |
| Tableau 21-58 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles (CH-IVAWS) | 365 |
| Tableau 21-59 – Facteurs associés à la prévalence des violences (NVAWS) | 366 |
| Tableau 21-60 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques (NVAWS) | 367 |
| Tableau 21-61 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles (NVAWS) | 368 |
| Tableau 21-62 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires (CH-IVAWS) | 369 |
| Tableau 21-63 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires (NVAWS) | 370 |
| Tableau 21-64 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires (CH-IVAWS) | 371 |
| Tableau 21-65 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires (NVAWS) | 372 |
| Tableau 21-66 – Caractéristiques sociodémographiques des répondantes: opérationnalisation et distribution | 373 |
| Tableau 21-67 – Consommation d'alcool du partenaire (CH-IVAWS): opérationnalisation et distribution | 374 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 21-68 – Consommation d'alcool de la répondante (NVAWS): opérationnalisation et distribution | 374 |
| Tableau 21-69 – Prévalence des violences partenaires selon l'âge du partenaire | 375 |
| Tableau 21-70 – Prévalence des violences partenaires selon le pays de naissance du partenaire (CH-IVAWS) | 375 |
| Tableau 21-71 – Prévalence des violences partenaires selon le statut professionnel relatif du couple | 375 |
| Tableau 21-72 – Prévalence des violences partenaires et consommation d'alcool du partenaire (NVAWS) | 375 |
| Tableau 21-73 – Prévalence des violences partenaires et consommation d'alcool du partenaire (NVAWS) | 376 |
| Tableau 21-74 – Prévalence des violences partenaires, insultes et humiliations | 376 |
| Tableau 21-75 – Prévalence des violences partenaires et jalousie | 376 |
| Tableau 21-76 – Prévalence des violences partenaires et surveillance | 376 |
| Tableau 21-77 – Prévalence des violences partenaires et limitation des contacts | 377 |
| Tableau 21-78 – Facteurs associés aux violences du partenaire actuel A (CH-IVAWS) | 377 |
| Tableau 21-79 – Facteurs associés aux violences du partenaire actuel B1 (CH-IVAWS) | 378 |
| Tableau 21-80 – Facteurs associés aux violences du partenaire actuel B2 (CH-IVAWS) | 378 |
| Tableau 21-81 – Facteurs associés à la prévalence des violences du partenaire actuel (NVAWS) | 379 |
| Tableau 21-82 – Pourcentage de victimes ayant dénoncé le dernier incident à la police (5 ans) | 380 |

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 10-1 – Prévalence vie des formes de violence – comparaisons | 121 |
| Figure 10-2 – Violences physiques partenaires et non-partenaires selon l'acte le plus violent | 123 |
| Figure 10-3 – Violences sexuelles partenaires et non-partenaires selon l'acte le plus violent | 127 |
| Figure 10-4 – Pourcentage de victimes de violences partenaires et non-partenaires | 128 |
| Figure 10-5 – Pourcentage de femmes victimes de violences non-partenaires par catégorie d'auteur | 132 |
| Figure 17-1 – Prévalence 12 mois des types de violence selon l'âge | 202 |
| Figure 17-2 – Prévalence 5 ans des types de violence selon l'âge | 202 |
| Figure 21-1 – Violences physiques des auteurs connus et inconnus selon l'acte le plus violent | 352 |
| Figure 21-2 – Violences sexuelles des auteurs connus et inconnus selon l'acte le plus violent | 352 |

Liste des abréviations

| | |
|----------|--|
| BCS | <i>British Crime Survey</i> |
| CATI | « <i>computer-assisted telephone interview</i> » |
| CDC | <i>Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta, USA</i> |
| CH-IVAWS | Composant suisse de l'IVAWS (Killias, <i>et al.</i> , 2005) |
| CTS | <i>Conflict Tactics Scales</i> (Straus, 1979) |
| CTS2 | <i>Revised Conflict Tactics Scales</i> (Straus, <i>et al.</i> , 1996) |
| ICVS | <i>International Crime Victims Survey</i> |
| IVAWS | <i>International Violence Against Women Survey</i> (Johnson, <i>et al.</i> , 2008) |
| NIJ | <i>National Institute of Justice, Washington DC, USA</i> |
| NCS | <i>National Crime Survey</i> |
| NCVS | <i>National Crime Victimization Survey</i> |
| NVAWS | <i>National Violence Against Women Survey</i> (Tjaden & Thoennes, 2000a, 2000b) |
| PTSD | Syndrome de stress post-traumatique |
| SES | <i>The Sexual Experiences Survey</i> (Koss, <i>et al.</i> , 1987) |
| WVS | <i>World Value Survey</i> (diverses références, dont Inglehart et Wetzel, 2005). |

Partie I

Définitions, problématique et cadre théorique

Chapitre 1

LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Au cours des vingt dernières années, plus de soixante pays à travers le monde ont mené une enquête destinée à déterminer l'ampleur des violences envers les femmes¹.

Bien qu'ayant toujours existé, les violences envers les femmes demeurent relativement cachées jusqu'aux années 1970 qui marquent le début des prises de position publiques des féministes aux États-Unis et en Europe². Sous l'impulsion des militantes, le monde universitaire se penche sur la question, et des chercheurs d'horizons divers commencent à étudier les violences subies par les femmes³. Alors que tous s'efforcent de mettre à jour les victimisations vouées au secret de l'intimité, tout en rompant avec les stéréotypes, il apparaît rapidement indispensable de disposer de données chiffrées pour convaincre le public et les politiques que les violences envers les femmes constituent un problème de société. Les années 1980 voient alors se développer des instruments spécifiques destinés à mesurer ces violences, instruments témoins d'une volonté commune de saisir les violences qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles. Tandis que, dans la seconde moitié des années 1990, se multiplient les sondages destinés à mesurer différentes formes de violence envers les femmes, notamment dans le contexte privé, il apparaît rapidement que ces indicateurs souffrent de nombreux biais, engendrant des résultats inconsistants et controversés. Une décennie plus tard, les recherches continuent d'évoluer sur le plan de la structure des questionnaires et de la formulation des questions, adoptant une définition plus large de la violence, incluant de nouveaux phénomènes, de nouvelles questions, de nouvelles infractions. Les chercheurs ont recours à des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population, et plus uniquement à une catégorie spécifique comme les étudiantes, les femmes ayant séjourné dans des refuges ou les femmes s'étant adressées à des services d'aide psychologique.

Durant ces vingt dernières années, le nombre d'études, mais aussi d'articles et d'ouvrages consacrés à l'étude des violences envers les femmes n'a cessé d'augmenter. La problématique des violences

¹ Les données du rapport *The World's Women 2005* (United Nations, 2006) indiquent que, depuis 1995, 68 pays ont réalisé au moins une étude sur les violences envers les femmes, dont 38 à un niveau national.

² Avant cela, cette problématique avait déjà été considérée comme un problème de société à deux reprises: une première fois au 19^e siècle et une seconde fois au début du 20^e siècle (Dobash & Dobash, 1979).

³ «*Explosion of scholarship in the area of violence against women*» (Saltzman, 2004, p. 1245).

envers les femmes a gagné le devant de la scène, tandis que chercheurs, praticiens et politiques participent d'une reconnaissance accrue de la nature, de l'ampleur et des conséquences du phénomène⁴. Si de plus en plus de données, de théories et d'interprétations sont aujourd'hui disponibles, il est également devenu beaucoup plus compliqué de leur donner sens⁵. Malgré la multiplicité des données sur les violences envers les femmes, et leur diffusion par des canaux de communication tant scientifiques que communs, les comparaisons internationales dans ce domaine se caractérisent toujours par des problèmes méthodologiques que les recherches antérieures n'ont pas systématiquement adressés et pour lesquels les réponses sont tout sauf consensuelles.

1.1 COMPLEXITE ET ENJEUX D'UNE DEFINITION

Les travaux des linguistes ont établi le pouvoir des mots: définir un concept est un enjeu de pouvoir. Les définitions à l'origine des questions d'un sondage sont le résultat d'un processus autant scientifique que politique, puisqu'elles déterminent à la fois les réponses obtenues et l'image transmise du phénomène étudié (Belknap, Fisher, & Cullen, 1999; DeKeseredy & Schwartz, 1998b; Romito, 2003; Schwartz, 2000). D'une manière ou d'une autre, le chercheur impose sa propre définition de la nature des violences envers les femmes, une décision qui aura des répercussions sur l'ensemble de sa recherche. Parce que *plusieurs recherches* riment toujours avec *plusieurs définitions*, cette absence de consensus jette un doute sur la validité même des différentes études (DeKeseredy & Schwartz, 2001).

L'étude de la violence et de certaines de ses formes plus particulières souffre de sa difficulté à définir son objet, tant celui-ci est stigmatisé⁶. Étudier la violence en général, ou les violences envers les femmes en particulier, implique également de s'intéresser à un domaine de recherche relativement éclaté à cause du nombre de professionnels travaillant dans ce champ et de la variété de leurs affiliations. Cela se traduit malheureusement souvent par une focalisation extrême sur une forme de violence ou un type de victime, focalisation dont le corollaire malheureux est l'exclusion des formes ou des types qui ne lui correspondent pas. La pluralité des terminologies ajoute à la complexité du

⁴ Sur le plan politique, les violences envers les femmes apparaissent dans d'innombrables textes et prises de position, tant nationaux que supranationaux (p. ex., *Organisation mondiale de la santé* (Krug, Dahlberg, Mercy, Zwi, & Lozano-Ascencio, 2002), *Conseil de l'Europe* (Reid, 2003), *Nations Unies* (United Nations, 2006), *Haut-commissariat aux droits de l'homme*, *Amnesty International*, etc.). Non seulement ces organisations militent pour «l'élimination» des violences envers les femmes, mais elles dissertent également des aspects méthodologiques de la mesure de ces violences, édictant recommandations et définitions. Si de telles interventions sont humainement louables, elles ne vont pas sans poser de problèmes, les décisions du chercheur reposant sur des considérations scientifiques, méthodologiques, et non pas politiquement correctes.

⁵ Sur la question du statut de la recherche sur les violences envers les femmes, voir le texte de Jordan (2009) et les textes associés (Basile, 2009; Campbell, 2009; Ford, 2009; Jordan, 2009b; Martin, 2009). Voir également le texte de Johnson (2007) sur la délimitation de deux domaines ou champs d'études: celui de *la violence envers les femmes* comprenant la violence contre les partenaires et tendant pour l'essentiel à l'amélioration du système de justice pénale et des services d'aide, et celui de *la sécurité des femmes* se concentrant sur la prévention de la violence dans les endroits publics, où les agresseurs sont principalement des étrangers. Bien qu'intéressante, cette délimitation paraît négliger certaines dimensions.

⁶ Il convient alors d'éviter «une approche épistémologique naïve qui identifierait l'objet sociologique avec le problème social de la violence tel qu'il est porté à l'attention des chercheurs et des chercheuses» (Gillioz, De Puy, & Ducret, 1997, p. 27; également Bourdieu, 1990).

domaine au vu des nuances, parfois infimes, qui les distinguent⁷. Cela d'autant plus que des domaines particuliers ont également construit leurs propres définitions.

L'Organisation mondiale de la santé insiste, dans son *Rapport mondial sur la violence et la santé* (Krug *et al.*, 2002), sur le fait que la définition de la violence renvoie à l'acte en lui-même, quelles que soient ses conséquences. Il n'est alors pas nécessaire que l'acte produise effectivement une conséquence dommageable pour qu'il soit considéré comme violent: «*La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner, un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un maldéveloppement ou des privations*» (p. 5).

À l'heure actuelle, il n'est pas illogique de se demander si l'on ne trouve pas davantage de recherches traitant de la complexité qu'il existe à définir les violences envers les femmes que de recherches qui définissent réellement ce phénomène. Dès les premiers travaux sur les violences envers les femmes, les chercheurs ont été confrontés à la difficulté de définir leur objet d'étude. Les premières définitions ne sont que peu développées, et surtout peu consensuelles. La problématique définitionnelle elle-même est abordée plus tardivement, dès les années 1980, et il est alors essentiellement question de décider quels types de violence doivent être englobés et si le système légal peut faire office de référent définitionnel. La décennie suivante est caractérisée par un changement de perspective, lorsque les violences envers les femmes commencent à être considérées, non pas uniquement comme un problème relevant de la justice criminelle, mais également comme un problème de santé publique⁸.

De par les nombreux domaines concernés et leur constante évolution, il apparaît impossible de donner une définition exhaustive des violences envers les femmes. La définition des sociologues ou des criminologues n'est pas la même que celles des médecins ou des psychologues; tandis que les premiers choisissent des définitions étroites, car opérationnelles, les seconds semblent préférer des définitions incluant de nombreuses formes d'abus (Crowell & Burgess, 1996). Plus spécifiquement, les définitions des violences envers les femmes se distinguent généralement selon trois perspectives: la perspective juridique ou criminologique, la perspective de santé publique et la perspective humanitaire (Kilpatrick, 2004; Tjaden, 2005).

⁷ Walby et Myhill (2001) distinguent, par exemple, entre «conflit» et «violence», tandis que Saltzman, Fanslow, McMahon et Shelly (2002) recommandent de différencier «violences» de «violences et abus», le second concept ajoutant aux menaces, violences physiques et sexuelles, les violences psychologiques et le harcèlement (sur cette proposition, Kilpatrick, 2004). Malheureusement, ces termes ne sont pas toujours définis de manière univoque, diminuant par là même l'intérêt qu'il y aurait à les distinguer.

⁸ Ce changement découlait, en partie, de certaines préoccupations grandissantes des organismes sanitaires américains, dès lors que les violences étaient devenues la cause principale de morbidité et de mortalité des femmes (Walby, 2005). Décidées à prendre les choses en main, les agences gouvernementales sont à l'origine de plusieurs sondages destinés à mettre en évidence la nature et l'étendue des violences envers les femmes aux États-Unis et dans le monde (p. ex., Garcia-Moreno, Jansen, Ellsberg, Heise, & Watts, 2005; Tjaden & Thoennes, 2000).

La perspective criminologique ou juridique. Traditionnellement, adopter une perspective criminologique ou juridique des violences envers les femmes équivalait à recourir à une définition considérée comme «étroite», englobant uniquement les actes de violence déclarés illicites; les actes de négligence, les abus émotionnels et certaines formes de harcèlement n'étant pas compris dans cette approche. Ce type de définition est alors intrinsèquement lié à l'environnement et la culture de référence⁹. Plus récemment, des efforts ont été entrepris avec pour objectif de réformer les définitions légales existantes en leur donnant une orientation dite «plus féministe». Les travaux de Schneider (Dalton & Schneider, 2001; Schneider, 2000) constituent une excellente illustration de cette envie de réforme, même s'ils se focalisent sur la violence domestique¹⁰ davantage que sur les violences envers les femmes en général. L'auteure insiste sur la relation existant entre la loi et les mouvements sociaux. Partant de la conception historique des violences domestiques comme un problème de sexisme et de domination masculine dans les relations hétérosexuelles, Schneider revient sur les critiques de cette définition. Insistant sur les rapports existant entre violence, genre et égalité, l'auteure affirme la nécessité de développer des définitions larges du concept de «*battering*» remis en cause par l'apparition, sur le devant de la scène, de problématiques comme les violences domestiques entre partenaires de même sexe (voir également Hawkins-Leon, 2000). Schneider discute la redéfinition des violences domestiques comme un problème de pouvoir et de contrôle, et non uniquement une question de domination masculine¹¹.

La perspective de santé publique. Le domaine de la santé publique considère que l'ensemble des actes entraînant une souffrance psychologique, tout comme les actes de négligence, doivent être inclus dans la définition de la violence en général et des violences envers les femmes en particulier. Cela inclut des actes non-criminels ou non-criminalisés, ainsi que des actes de violence psychologique considérés comme non-violents et n'étant pas pris en compte par le droit pénal. Cette approche rend compte de l'existence d'un continuum sur lequel se répartissent différentes formes de violence selon leur nature ou leur gravité: les violences envers les femmes sont alors une sous-catégorie de la violence interpersonnelle en général (Kilpatrick, 2004; Krug *et al.*, 2002). La prise en compte du

⁹ Les actes de violence tolérés dans l'environnement ou la culture de référence ne sont pas inclus; par exemple, l'excision serait considérée comme une forme de violence dans un sondage suisse, mais ce ne serait pas nécessairement le cas dans d'autres parties du monde.

¹⁰ La violence domestique n'est pas un produit des années 1960, mais on peut considérer que le phénomène a été redécouvert à ce moment-là, simultanément à la «renaissance» du féminisme. Parmi les différentes formes que revêt l'activisme féministe dans ces débuts, la création d'organisations et de foyers pour femmes battues constitue certainement l'une des formes les plus visibles. À l'origine, les organisations pour les femmes victimes de violences domestiques étaient des sites stratégiques d'activisme politique (Dalton & Schneider, 2001, p. 32). L'approche théorique développée dans ce cadre était éminemment politique – politisée – puisque l'on concevait la violence domestique à travers le prisme des relations de pouvoir et de contrôle et des inégalités de genre: «*Feminists (...) defined violence against women as a political problem to be solved with political solutions*» (Dalton & Schneider, 2001, p. 33, citant Schechter, 1983). Petit à petit, tout cela a changé et les organisations pour femmes battues sont aujourd'hui plus souvent des institutions de services que des organisations idéologiquement féministes.

¹¹ Schneider (2000) explicite à la fois les avantages et les inconvénients d'une reconceptualisation. Tandis qu'une telle définition aurait pour effet de renforcer les perspectives psychologiques et sociologiques qui traitent de la violence familiale («*family violence approach*»), elle pourrait en même temps s'avérer problématique dès lors qu'elle renforce une perspective individualiste et non plus une approche explicitement féministe. La richesse des travaux de Schneider tient précisément dans cette reconnaissance de la nécessité de faire des choix, et des conséquences de ces choix.

contexte de la violence interpersonnelle est beaucoup plus évidente – et plus importante – dans l’approche de santé publique comparativement aux différents codes criminels, notamment la question de la relation existant entre victime et agresseur (parents, partenaires, connaissances, inconnus...). La perspective de santé publique considère que la prise en charge de la violence domestique devrait être prioritaire; cependant, il paraît évident que si cette dernière se focalise exclusivement sur la violence domestique, elle aussi négligera d’autres formes de violence.

La perspective humanitaire. Récemment, une nouvelle perspective a fait son apparition dans le champ d’études des violences envers les femmes: la perspective humanitaire ou humaniste considère que ces violences relèvent de la question des droits humains et ajoute aux formes de violence plus fréquemment étudiées différentes discriminations envers les femmes. Il s’agit de loin de la perspective la plus large, puisque tous les actes violents commis à l’encontre des femmes, mais également à l’encontre des filles, sont considérés, y compris certaines pratiques traditionnelles controversées, ainsi que des discriminations étatiques ou tolérées par certains États (Tjaden, 2005; Walby, 2005). Selon ce point de vue, les restrictions et les discriminations dont sont victimes les femmes les rendent plus vulnérables aux victimisations violentes et émotionnelles qui, à leur tour, ont un impact sur de nombreux aspects de leur vie.

Certains auteurs (Kilpatrick, 2004; Walby, 2005) considèrent alors qu’il conviendrait d’adopter une «double perspective¹²» combinant les approches criminologique/juridique et de santé publique. Cela reviendrait à considérer non seulement les actes physiquement violents, mais également les actes de violence psychologique ou de maltraitance¹³. La plupart des auteurs sont néanmoins conscients du risque qu’il existe à construire des définitions trop larges. La définition des violences déterminant les actes qui seront considérés dans les analyses quantitatives, l’inclusion d’actes peu violents – et logiquement statistiquement plus fréquents – a pour conséquence, dans un sens, de limiter la pertinence de cette définition (DeKeseredy, 2000; DeKeseredy & Schwartz, 1996; Kilpatrick, 2004; Walby, 2005).

Ce travail reposant sur l’analyse de données secondaires, la question de la définition des violences envers les femmes ne se pose pas dans les mêmes termes, puisque les définitions employées dans chacune des études ne peuvent être modifiées. Néanmoins, ces questions demeurent centrales, et, dans un sens, le choix d’une opérationnalisation équivaut à proposer une définition. Au-delà du débat qui vise, de manière quelque peu utopique, à construire une définition unique des violences

¹² Tjaden (2005) va dans le même sens en prônant un «*multiple definition/measurement design*» (p. 7). S’il s’agit, certes, d’une démarche plus complexe, elle apparaît également intellectuellement plus honnête, puisque la science n’est pas un processus purement objectif.

¹³ Si la majorité des actes dans la définition de santé publique sont également considérés comme violents par l’approche criminologique ou juridique, certaines formes de violence interpersonnelle ne constituent pas des actes criminels, de même que certaines formes de déprivation ou de négligence ne figurent pas dans les codes pénaux. Une double perspective offre l’avantage de permettre l’étude des liens existant entre différentes formes de violence, indépendamment de leur statut légal.

envers les femmes, il apparaît plus judicieux d'insister sur l'importance, pour toute recherche, de définir clairement son objet et la manière dont elle l'opérationnalise et le mesure, plutôt que de vouloir à tout prix arriver à une définition consensuelle. Dans cette optique, ce travail adopte une double distinction, premièrement selon la forme des violences (c.-à-d. en tenant compte de la nature, physique ou sexuelle, des violences) et, deuxièmement, selon le type des violences (c.-à-d. en tenant compte de la relation entre l'auteur et la victime). Cette terminologie est explicitée ci-après (chapitre 4), en même temps qu'une synthèse de la recherche sur ces aspects.

1.2 PROBLEMATIQUE: UN PHENOMENE MULTIDIMENSIONNEL DANS UNE PERSPECTIVE COMPAREE

La prévalence et l'incidence des violences envers les femmes, compte tenu de leur caractère multidimensionnel, présentent-elles les mêmes caractéristiques en Suisse et aux États-Unis?

Dévoilée le plus souvent en début de texte, sous forme de question, la problématique a pour fonction d'explicitier le projet du chercheur, mais également d'exposer ce dernier au jugement d'autrui quant à la pertinence de son travail. Ce positionnement en introduction du travail est alors artificiel, puisqu'il masque souvent les autres questionnements qui participent de la formulation d'une problématique de recherche. Ce travail ne déroge pas à la règle: derrière une apparence de simplicité, la question de recherche repose sur une argumentation spécifique, construite progressivement, et qu'il conviendra premièrement d'explicitier, avant de pouvoir considérer y répondre.

Ce travail renvoie, dès le départ, à la question de la définition des violences envers les femmes, puisqu'il postule le caractère multidimensionnel de ces violences et, plus spécifiquement, le fait qu'à des formes et des types différents correspondent des risques et des évolutions spécifiques. Parmi les innombrables travaux que compte aujourd'hui ce domaine de recherche, il est surprenant de constater à quel point les questions de définition peinent à être explicitées. Il est notamment parfois difficile de mettre en lien définitions théoriques et opérationnalisations empiriques, une conséquence de la complexité de cet objet d'étude, mais aussi précisément de son caractère multidimensionnel. La pertinence d'une définition unique – utile d'un point de vue théorique, mais également d'un point de vue politique¹⁴ – est remise en question, dès lors que l'on en considère les implications empiriques. La recherche d'une explication universelle, héritage du positivisme, ne se limite pas aux travaux des anthropologues criminels, mais constitue un trait récurrent, plus ou moins visible, des travaux criminologiques et victimologiques. La première étape du raisonnement consiste donc à reconnaître la relativité des concepts adoptés, car si définir l'objet d'une étude contribue à l'identifier, cela n'en constitue pas moins un ancrage politique, social et culturel. Ce travail ne peut

¹⁴ *Supra*, note 4.

donc se concevoir que comme un éclairage particulier sur quelques formes spécifiques de violence envers les femmes et ne présume en rien de la nature et de l'importance des aspects qui ne sont pas abordés.

Il existe de nombreuses manières de catégoriser les violences envers les femmes, en considérant, par exemple, le type de violence subie, la période de la vie concernée, les rapports unissant la victime et son agresseur ou encore le lieu de commission des agressions. Il apparaît évident que, selon la perspective adoptée, la lecture sera différente. De surcroît, ces distinctions ne doivent pas être considérées comme mutuellement exclusives, mais, au contraire, comme complémentaires et participant d'une même compréhension du phénomène et de ses spécificités. Ce travail adopte sa propre catégorisation des violences envers les femmes, catégorisation qui comprend deux axes d'opérationnalisation: selon la forme des violences et selon le type des violences. Le premier axe s'attarde sur la nature des actes violents en distinguant notamment entre menaces, violences physiques et violences sexuelles¹⁵. Le second axe considère la nature de la relation auteur-victime établissant que les violences partenaires et non-partenaires constituent des types de violence différents. Le choix de cette catégorisation repose à la fois sur des considérations théoriques – soit l'idée que ces formes et types de violence ne suivent pas la même évolution – et des considérations méthodologiques – soit la nécessité de développer des catégories strictement comparables d'une étude à l'autre, un aspect qui introduit la seconde composante de la problématique, soit la perspective comparative.

La relativité conceptuelle et théorique de la recherche a été, dès le départ, suggérée par la criminologie comparée, mais également, bien avant cela, par la philosophie et la sociologie. Dès lors que les écrits américains et anglo-saxons dominent le champ criminologique, il est pertinent de poser la question de l'applicabilité des concepts et des théories au contexte helvétique, ou à tout autre contexte d'ailleurs. Ce n'est pas tant la prolifération des études américaines qui s'avère dérangeante, mais davantage le fait que les variations culturelles des violences envers les femmes soient si peu considérées, sauf lorsqu'elles impliquent la comparaison de sociétés situées aux antipodes l'une de l'autre; un ethnocentrisme de la recherche américaine déjà critiqué. Le choix d'adopter une perspective comparative peut apparaître comme une complication additionnelle à un travail comptant déjà plusieurs dimensions. Au contraire, cette perspective apporte une richesse supplémentaire d'un point de vue théorique, mais également empirique. Considérer que deux pays différents ne peuvent être comparés traduit une erreur de logique. En effet, rien ne permet de conclure, *a priori*, que les différences entre la Suisse et les États-Unis engendrent des taux de violence différents, tout au plus pourrâit-on faire l'hypothèse d'une victimisation accrue des Américaines sur la base des résultats comparés de différentes études. Mais une telle hypothèse ne

¹⁵ Les données sur les violences psychologiques et les comportements de contrôle n'étant disponibles, dans les deux sondages, que lorsqu'elles concernent des partenaires, cette question sera abordée uniquement dans ce cadre-là (partie V).

peut être testée qu'à condition de disposer de données comparables entre les deux pays. L'opérationnalisation de mesures comparables constitue donc la première étape d'une comparaison méthodologiquement correcte, et non son aboutissement. De même, les différences entre les deux pays ne peuvent constituer le point de départ de la démarche comparative. Ce n'est qu'une fois des mesures comparables disponibles qu'il devient possible, premièrement, de déterminer s'il existe des différences de taux dans la victimisation des femmes et, deuxièmement, de développer des hypothèses associant ce risque différentiel à des facteurs déterminés telles certaines caractéristiques sociétales, par exemple. Toutefois, les études sur les violences envers les femmes ne sont souvent pas conçues pour vérifier empiriquement des théories, surtout s'il est question du contexte socioculturel de la victimisation. Ces études quasi épidémiologiques ont généralement pour objectif premier la détermination de l'ampleur des violences et la mise en évidence des caractéristiques des victimes. Il a donc fallu se rendre à l'évidence, les sondages utilisés dans ce travail ne comprennent pas les données qui permettraient d'examiner de telles hypothèses. Ces deux études offrent cependant de nombreuses données empiriques n'ayant jamais été examinées dans une perspective strictement comparative. Ce travail se propose donc d'explorer les caractéristiques des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, avec comme cadre d'interprétation les différences et les similitudes caractérisant le mode de vie des femmes dans ces deux pays et, consécutivement, leur exposition au risque de violence. Si cette approche se veut socioculturelle, elle est avant tout contextuelle. Dès lors, ce travail considère non seulement la prévalence et l'incidence des formes et des types de violence envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, mais également les caractéristiques associées à un risque différentiel de victimisation, cherchant à déterminer si les «mêmes» phénomènes touchent les «mêmes» personnes.

Conçu initialement autour d'une analyse de la nature et des corrélats des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, ce travail a évolué pour incorporer différents aspects inhérents à la comparabilité même des données provenant d'études différentes. Au fil du temps, les interrogations portant sur la nature et l'ampleur des violences envers les femmes ont fait place à des questionnements méthodologiques, dont certains n'avaient même pas été envisagés au départ, rien dans la littérature ne laissant supposer que d'autres chercheurs aient pu s'y brûler les doigts. Le fait d'adjoindre un questionnaire méthodologique portant sur la comparabilité des données a nourri la réflexion sur les différences et les similitudes des violences envers les femmes dans les deux pays. Plus que d'autres recherches, ce travail consacre donc une place prépondérante aux questions de méthode, aux décisions qui guident la création d'opérationnalisations comparables des violences envers les femmes. Incontestablement, il en découle que certaines parties du travail sont abstraites, et pas toujours aisées à la lecture, ces aspects apparaissent néanmoins nécessaires dans le contexte actuel de la recherche sur les violences envers les femmes.

Au-delà de leur interprétation, les résultats présentés dans ce travail laissent apparaître une certaine relativité¹⁶. Se pose alors la question du rapport entre les implications d'une approche rigoureuse des comparaisons et la simple juxtaposition de données mesurant en apparence le même phénomène. Le recours à deux instruments similaires, mais pas identiques offre la possibilité de discuter des paramètres méthodologiques des études sur les violences envers les femmes, mais confirme également à quel point des paramètres techniques peuvent influencer sur les résultats empiriques. Ce travail peut être considéré comme un guide à l'intention du chercheur qui s'embarque dans une analyse comparative de données secondaires, une illustration pas-à-pas de certains des problèmes rencontrés dans une telle démarche. La recherche d'opérationnalisations maximisant la comparabilité des données suisses et américaines met en évidence de nombreuses difficultés, mais également des solutions. Du fait des différences de structure des questionnaires suisse et américain, ce travail peut également être lu comme une recherche méthodologique, permettant de dégager certaines recommandations quant à la manière d'opérationnaliser tel ou tel concept dans une future recherche.

Ces différents éléments sont à l'origine de la problématique de recherche examinée dans ce travail et découlent, pour l'essentiel, des connaissances propres aux différents domaines de recherche que sont l'étude des violences envers les femmes, les paramètres méthodologiques de mesure de la victimisation et la criminologie comparée. Les différents chapitres composant la première partie de ce travail ont précisément pour fonction d'expliquer chacun de ces aspects, afin d'asseoir la pertinence et la validité de cette recherche. Le chapitre 2 discute la pertinence des approches comparatives en criminologie. Partant des premières études comparatives en sociologie, il évalue la pertinence et la rigueur des études comparatives des violences envers les femmes. Si le principe de la comparaison semble acquis, la manière de conduire l'analyse continue de faire débat. Le chapitre 3 contextualise brièvement les théories développées dans le champ d'études des violences envers les femmes. Même si ce travail n'entend pas vérifier empiriquement la validité de ces théories, il n'échappe pas pour autant à la nécessité de dresser les contours théoriques de son objet d'analyse; cela d'autant plus que l'étude des facteurs associés à la victimisation (partie V) a précisément vu le jour au sein de ces cadres théoriques. Le lecteur familier du domaine pourra aisément faire l'impasse sur la lecture de ce chapitre, tandis qu'il offrira au novice un cadre de référence. Enfin, le chapitre 4 détaille les deux axes d'opérationnalisation des violences envers les femmes autour desquels est organisé ce travail, et définit ce qui est entendu par une distinction selon la forme, respectivement le type, de violence.

¹⁶ La notion de relativité est employée ici en référence au caractère de certaines estimations ou associations. Les analyses de ce travail confirment l'extrême sensibilité des données quantitatives aux paramètres méthodologiques des mesures des violences envers les femmes.

Chapitre 2

APPROCHES COMPARATIVES ET CRIMINOLOGIE COMPAREE

«Par connaissance, j'entends la certitude qui naît d'une comparaison d'idées» écrivait Hume (1739/1995)¹⁷ suggérant ainsi que toute connaissance naît d'une comparaison. Dès lors, nombreux sont les scientifiques qui ont adhéré à la vision que la nature de la recherche est intrinsèquement comparative. De même, l'apport des approches comparatives transparait-il dans de nombreux textes (Archer & Gartner, 1984; Barak-Glantz & Johnson, 1983; Johnson, 1983; Lee, 1987; Oyen, 1990). Mais, à l'heure où l'on discute sur la mondialisation des connaissances et la transnationalisation des problématiques, quel regard doit-on poser sur les approches comparatives? Petit retour en arrière.

2.1 DE LA DEMARCHE COMPARATIVE DANS LES SCIENCES SOCIALES A LA CRIMINOLOGIE COMPAREE

L'adoption d'une perspective comparée en sciences sociales ne revêt nullement un caractère novateur, d'autres s'y sont attelés, il y a fort longtemps déjà, mettant en avant à la fois les avantages d'une telle approche et les obstacles rencontrés. L'approche comparative n'est pas considérée comme une manière de satisfaire la curiosité du chercheur, mais comme permettant de répondre à des questions théoriques (Archer & Gartner, 1984; Barak-Glantz & Johnson, 1983; Bendix, 1963; Johnson, 1983). L'empirisme renvoie à la nécessité de tester les concepts théoriques dans de multiples contextes du fait de la diversité tant des situations sociales que de l'expérience humaine¹⁸. Le processus de connaissance repose alors sur un paradoxe: les concepts théoriques sont difficiles à mettre en relation avec les données empiriques de la recherche tandis que, parallèlement, la majorité de la recherche empirique est dépourvue d'une signification théorique¹⁹. Les études comparatives apparaissent comme une alternative, une solution intermédiaire, permettant de développer des concepts et des généralisations qui se situent entre ce qui est vrai pour toutes les

¹⁷ Philosophe, économiste et historien des Lumières écossaises, Hume est souvent considéré comme un des fondateurs de l'empirisme moderne, avec Locke et Berkeley. Son scepticisme légendaire est à l'origine de l'application de la méthode expérimentale à l'expérience humaine, même si pendant longtemps ce même scepticisme, le conduisant à systématiquement tout remettre en cause, a été considéré uniquement comme constituant un obstacle à l'avancée des connaissances. Pour une analyse, Cléro (1998).

¹⁸ D'où cette citation imagée: «*Our knowledge about the nature and cause of crime and violence remains disconcertingly provincial*» (Archer & Gartner, 1984, p. 5).

¹⁹ «*Concepts and theories are difficult to relate to empirical findings on the one hand, while much empirical research is devoid of theoretical significance*» (Bendix, 1963, p. 532).

sociétés et ce qui n'est vrai que pour une société donnée à un moment donné²⁰. La confusion naît dès lors que des études se situant précisément à ce niveau intermédiaire se présentent, ou sont perçues, comme possédant une dimension universelle²¹.

La criminologie s'est également définie dans son rapport à l'altérité; de nombreux textes suggèrent que, déjà aux origines de la criminologie, la recherche possédait une dimension comparative²². De tout temps, les criminologues ont reconnu la pertinence, et la richesse, des approches comparées allant jusqu'à dépeindre les œuvres des pères fondateurs²³ comme des exemples de recherches comparatives (Archer & Gartner, 1984; Barak-Glantz & Johnson, 1983; Johnson, 1983; Szabo, 1975)²⁴. Mais si le principe paraît acquis, ce qui est réellement entendu par l'application d'une méthode comparative²⁵ demeure soumis à la libre appréciation du chercheur.

Au-delà du recours, plus ou moins explicite, à la méthode comparative, une discipline voit le jour. Au début des années 1980, Shelley définit ainsi la criminologie comparée: «(...) *the historical and cross-cultural study of crime and criminal justice. It [comparative criminology] analyzes the dynamics of criminality and the social response to criminality in different regions and cultures of one country and across studies and historical periods*» (Shelley, 1981, p. xix). À la même période, Barak-Glantz et Johnson (1983) suggèrent que la criminologie comparée cherche à localiser des «*commonalities and differences in patterns of criminality and crime among divergent economic, political, social, or cultural systems*» (p. 7). Ces deux définitions mettent en avant, certes, la variabilité des contextes, mais la seconde insiste surtout sur le fait qu'il existe, sinon des différences, également des points communs, ce qui n'est pas sans rappeler le concept de «régularités sociales» cher à la sociologie. Si ce travail s'inscrit dans une tradition de recherche largement acceptée, il convient néanmoins de préciser ce qui est entendu par la notion de comparaison, et surtout quel en est l'objectif. Si la criminologie,

²⁰ «Since criminological phenomena are subject to cultural and structural variations, comparative criminology must seek generalizations that fall between universal propositions (...) and propositions that hold true under specified conditions (...)» (Johnson, 1983, p. 10).

²¹ Bendix (1963) parle également de la limitation historique de l'applicabilité des concepts et de la manière dont, bien que cette relativité soit claire du point de vue théorique, il en est tout autre de son application pratique. Il apparaît extrêmement difficile de délimiter l'applicabilité de concepts sociologiques dans l'espace et dans le temps, et le recours à la méthode comparative est présenté comme constituant une forme de délimitation espace-temps.

²² Gatti (2006) conçoit le travail de Lombroso comme à l'origine des premières recherches comparatives. Szabo (1975) abonde dans le même sens en classifiant la plupart des études criminologiques publiées avant 1920 comme des traités comparatifs dans leur recherche d'une explication de la criminalité en tant que phénomène naturel et universel.

²³ Barak-Glantz & Johnson (1983) se réfèrent, par exemple, aux travaux de Tarde et Bentham, mais incluent également Durkheim, Quételet et de Tocqueville.

²⁴ Johnson (1983) reprend les recommandations du *First International Congress on the Prevention of Crime and the Treatment* qui se déroula à Genève en 1955: «Comparative, coordinated and interdisciplinary research should be carried out to determine the relative effects of programs in different countries (...) and through cooperation between researchers from different countries (...) to develop a highly promising new field of comparative criminology (in order to determine) uniformities and differences in causal influences, in predictive factors, and in results of preventive and treatment programs (and to develop) a true science of criminology» (pp. 8-9). Le texte est repris de Glueck (1964). La question de la communication entre les chercheurs apparaît également chez Archer et Gartner (1984) qui considèrent que les difficultés des comparaisons résident, non pas dans un problème de méthode, mais avant tout dans un problème de communication et d'information au niveau international.

²⁵ Dans ce cadre, l'ouvrage d'Archer et Gartner (1984) se distingue des ouvrages du type «manuel», dès lors que les auteurs entreprennent une véritable analyse comparative des homicides: *Comparative Crime Data File*. De surcroît, les objectifs des auteurs sont clairement identifiés en introduction: l'identification de schémas récurrents dans les «causes» de la criminalité violente et l'illustration des possibilités offertes par la recherche comparée sur la violence.

comme d'autres sciences sociales, renvoie toujours à une comparaison (Lee, 1987; Oyen, 1990; Shelley, 1981; Szabo, 1975), existe-t-il une criminologie qui ne soit pas comparée? Apparaît dès lors la nécessité d'une définition plus spécifique. Cusson (1993) avance que, s'il existe très peu de recherches criminologiques dont la comparaison macroscopique constitue l'objectif premier, il est, par contre, de nombreuses études possédant une dimension comparative, cette dernière constituant alors le moyen d'une démarche dont l'objectif est autre.

Appliquée plus spécifiquement à l'étude des violences envers les femmes, la méthode comparative est parfois considérée comme permettant de mieux comprendre non seulement les étiologies individuelle, situationnelle et socioculturelle de ces violences, mais également leurs conséquences physiques, psychologiques ou économiques, cela en comparant divergences et similitudes entre les pays. De surcroît, l'approche comparative permet – du moins en théorie – une analyse des violences envers les femmes dans le contexte dans lequel elles s'expriment. Plus spécifiquement, la comparaison internationale permet, notamment, de mettre en rapport des résultats avec des variables explicatives comme le niveau de vie, la formation ou le statut socioprofessionnel, et ce d'un point de vue microsociologique ou macrosociologique²⁶, ce qui revient à tester la validité externe des théories.

La question se pose alors de savoir précisément ce qui est comparé et, de ce point de vue, la littérature regorge d'exemples, tantôt sérieux, tantôt loufoques²⁷. La plupart de ces exemples comparent des pays ou des cultures, sans nécessairement expliciter leur utilisation de ces termes; une question à laquelle ce travail tente de brièvement répondre.

2.1.1 SOCIÉTÉ, CULTURE ET CONTEXTE: IMPLICATIONS POUR UNE COMPARAISON

Toute approche comparative suppose que l'on questionne les différences existant non seulement entre les objets que l'on compare, mais également entre les conditions d'existence de ces objets. Plusieurs approches théoriques se réfèrent, pour expliquer la victimisation différentielle des femmes²⁸, au contexte de la violence (Anderson & Schlossberg, 1999; Richardson & Hammock, 2007), à la culture de la violence (Toplin, 1994; Wolfgang & Ferracuti, 1982) ou à des concepts tels que «macrosystème» ou «mésosystème» (Almgren, 2005; Heise, 1998; Malley-Morrison, 2004). Dès lors

²⁶ Pour Levinson (1988), une perspective transculturelle ou interculturelle de la violence permet de tester des théories explicatives opérationnalisées au niveau sociétal; cela permet de comparer des cultures qui présentent des schémas de victimisation différents et d'identifier les facteurs qui pourraient contribuer à diminuer et à prévenir la violence.

²⁷ Il est en effet amusant de constater que les chercheurs sont parfois plus enclins à comparer la délinquance et la victimisation dans deux pays situés – culturellement – aux antipodes l'un de l'autre (p. ex., 60 régions culturelles chez Levinson, 1989), plutôt que de s'intéresser à ce qui se passe dans le pays voisin. La même critique pourrait être adressée à ce travail, si ce n'est que le choix des États-Unis comme comparatif n'est pas un choix guidé par la curiosité, mais, au contraire, un choix tout à fait pragmatique, dès lors que les recherches et les théories développées dans l'étude des violences envers les femmes sont essentiellement américaines ou anglo-saxonnes.

²⁸ Voir également le résumé des approches théoriques, chapitre 3.

que les données de ce travail proviennent de deux pays différents, ces notions constituent des concepts-clés. Comparer deux pays équivaut-il ainsi à comparer deux sociétés, deux cultures ou deux contextes²⁹, étant entendu que ces concepts ne sont pas nécessairement aisés à différencier?

Qu'est-ce qu'une société? Il s'avère étonnement compliqué de trouver une définition de ce terme. Du point de vue de la sociologie, la société est l'ensemble des individus vivant dans le cadre d'une civilisation donnée. Certains insistent sur l'existence de rapports durables et organisés entre les individus, d'autres considèrent que, pour former une société, les individus doivent avoir un but commun. Quelle que soit la définition choisie, l'idée même de «société» renvoie souvent – du moins indirectement – à celle de «pays». La question est alors de savoir si la comparaison de deux pays constitue un nouveau défi épistémologique, théorique et méthodologique, ou qu'elle repose sur des composants inhérents à toute recherche comparative. Oyen (1990) considère ainsi qu'il n'existe pas de consensus parmi les sociologues concernant la manière de considérer la recherche entre deux pays et distingue plusieurs groupes de chercheurs selon la manière dont ils se positionnent dans ce débat. Faut-il alors, pour qu'ils soient comparés, que deux pays partagent un nombre minimum de caractéristiques communes? Un souci que l'on retrouve chez Cusson avec l'idée que la comparaison nécessite l'existence d'une forme de constance: «*Si la criminalité des divers pays du globe se réduisait à un agrégat de constructions purement arbitraires et totalement relatives, le jeu des comparaisons n'aurait pas de sens*» (1993, p. 7). La réponse semble dépendre du contexte et de la problématique de la recherche dont il est question.

Dans ce travail, la Suisse et les États-Unis, bien que pouvant constituer deux pays similaires – il s'agit de deux pays occidentaux, industrialisés – possèdent également un certain nombre de différences particulièrement intéressantes pour l'étude de la violence. En effet, le mode de vie dans ces deux pays est relativement différent, tout comme le niveau de violence en général ou certains paramètres du mode d'interaction des individus (Killias, 1989). Des facteurs qui comptent précisément parmi les éléments dont l'association à la violence a été étudiée.

Qu'est-ce qu'une culture? Ce terme a eu une «*histoire mouvementée*» et de nombreuses significations (Robert, 1999, p. 29)³⁰. La recherche du sens courant du mot n'est pas ici très pertinente, il est plus intéressant de faire appel aux travaux de sociologie ou d'anthropologie qui présentent le plus souvent la culture comme l'ensemble des croyances et des pratiques communes à un groupe ou à une société. En 1871 déjà, Tylor, un anthropologue, définissait la culture comme «*un ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les*

²⁹ La question de l'unité d'analyse des approches comparatives est également discutée chez Liu (2007), qui suggère par ailleurs l'étude de cas comme une méthode prometteuse. Ce point de vue, bien qu'intéressant, paraît cependant adéquat pour une recherche exploratoire, mais ne pourrait constituer la seule méthode adoptée (sur les approches quantitatives dans les études comparatives, voir Junger-Tas, 2001).

³⁰ Robert (1999) pour un historique du point de vue de la sociologie, ainsi que Garnot (1999) dans le même volume.

coutumes et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société» (cité par Étienne, Bloess, Noreck, & Roux, 1997, p. 98). Étoffant quelque peu cette définition, Voyé (1998) écrit que la culture renvoie à *«l'ensemble des réponses socialement, c'est-à-dire collectivement, élaborées, en référence aux situations concrètes, tant quotidiennes qu'événementielles, auxquelles les hommes sont confrontés, réponses qui sont dès lors supposées être partagées par tous ceux qui vivent à un moment donné dans un contexte donné, de telle sorte que ces réponses leur paraissent quasiment naturelles et qu'elles leur servent de référent d'évaluation»* (p. 29). Dans l'étude des violences envers les femmes, la culture apparaît généralement entendue dans une acceptation large, ou moins spécialisée³¹.

Tous les peuples possèdent une culture, des plus primitifs aux plus évolués. On parle ainsi communément de culture européenne, de culture américaine, voire de culture suisse. La notion de sous-culture apparaît plus complexe à définir du fait de sa relativité, chaque culture pouvant également être considérée comme une sous-culture selon qu'elle est étudiée dans son rapport à une culture «englobante» (Étienne *et al.*, 1997). Au demeurant, il semble que l'on considère trop souvent la culture comme un donné, un état permanent. Hardy (1993, cité par Fontes, 1998, p. 56) parle de *«contemporary theoretical myth of sameness»*, puisqu'il s'agit en fait d'une entité dynamique, partiellement modelée par les réalités contextuelles historiques contemporaines qui la composent. Les individus interagissent avec la culture de sorte que celle-ci est en perpétuel mouvement, sans cesse remise en question, définie et redéfinie. C'est au travers de la manière dont «ses» individus comprennent et se représentent le monde et leurs interactions que la culture manifeste sa multidimensionnalité (Kasturirangan, Krishnan, & Riger, 2004).

Il est dès lors évident que peu de pays peuvent se considérer comme culturellement homogènes, encore moins des entités comme l'Europe dans une opposition aux États-Unis (Barberet, 2001)³². De la même manière, peu de groupes peuvent être définis comme distincts et culturellement homogènes. L'idée de nation, tout comme celle de culture, ne peut constituer un identifiant unique permettant de définir une personne ou un phénomène: *«conceptual boundaries of nation and culture are subject to debate»* (Cousineau & Rondeau, 2004, p. 938). Sur ce point, Levinson (1988) parle même d'échec à définir le concept de culture et, dès lors, à établir les limites des différents groupes culturels ou des différentes cultures dont il est question. Bien que d'innombrables travaux dissertent sur les liens entre facteurs culturels et comportements des individus, les chercheurs n'ont

³¹ *«Culture is the 'all-encompassing' whole that includes concepts, habits, skills, instruments, arts, morals, laws, customs, institutions, and any other capabilities acquired by human beings as members of a society»* (Koss *et al.*, 1994, p. 4).

³² Selon Barberet (2001), lorsque des chercheurs américains considèrent la possibilité d'une approche comparative, ils la conçoivent uniquement comme une comparaison entre les États-Unis et un autre contexte: *«(...) the perception that American criminology and criminal justice is increasingly inapplicable to the debates in Europe, and that there is little interest on the part of American criminologists in making it more applicable»* (p. 318). Le même raisonnement est proposé par Junger-Tas (2001). Bien qu'une perspective similaire ait été adoptée dans ce travail, nombreux sont ses aspects pouvant être appliqués par analogie à toute comparaison, quelle qu'elle soit.

souvent pas été capables de comprendre ce qui était «différent» entre les groupes et influençaient les variations observées: «*Culture is not something we can reach out and touch, nor see or hear: it is something we must infer from the behavior of others*» (Goodwin, 1999, p. 23, citant Rohner, 1984).

La relation entre culture et criminalité est éminemment complexe. Tout système culturel comprend des notions de base concernant les actes qui sont, ou ne sont pas, contraires aux normes; dès lors, il est évident que certains comportements peuvent être considérés comme impropres par un groupe culturel, mais pas par un autre. «*Thus, from the perspective of a global criminology, it is important to examine how the notion of crime is culturally constructed*» (Snajdr, 2005, p. 11). Pourtant, si la référence à la culture a souvent été discutée en lien avec la délinquance³³, elle l'a moins été avec la victimisation, même si l'on connaît des exceptions (Levinson, 1988, 1989). White et Kowalski (1998, faisant référence aux travaux de Rozee, 1993) observent, par exemple, que certaines variables socioculturelles sont communes à toutes les formes de violence masculine envers les femmes. Ainsi, observe-t-on moins de violence envers les femmes dans des cultures au sein desquelles les rôles de genre sont moins traditionnels et la dominance masculine moins encouragée. Levesque (2001) va plus loin en considérant non pas un seul, mais deux niveaux d'influence de la culture sur la violence. Il rejoint White et Kowalski lorsqu'il affirme que des actes de violence essentiellement privés constituent des pratiques culturellement enracinées, mais il ajoute également que la manière dont les croyances et les valeurs culturelles interagissent avec la perception individuelle d'un acte violent est à considérer comme une influence de la culture sur la victimisation et la délinquance. Ainsi, même si l'on considère que la violence familiale et domestique intervient essentiellement dans un contexte à la fois privé et secret, elle demeure fondamentalement sociale et culturelle; la famille n'est pas isolée des pratiques sociales tout comme elle contribue à en perpétuer les valeurs. Ces différents éléments renvoient à l'idée de vécu subjectif de la violence: tout individu qui subit un acte de violence vit cet événement d'une manière qui lui est propre, aussi peut-on parler de vécu différentiel de la violence³⁴. Cette perception individuelle est non seulement fonction des caractéristiques propres de l'individu, mais également fonction du contexte dans lequel se déroule cet événement. De fait, cela explique que certaines situations soient considérées – étiquetées – comme violentes, alors que d'autres ne le sont pas (Levesque, 2001). Un aspect qui peut être illustré par la difficulté qu'éprouvent certaines personnes à définir ce qu'elles vivent en termes de victimisation. Grandin et Lupri (1997) considèrent également que le rapport à la violence, dans la société en général et dans la culture d'un individu, joue un rôle dans les perceptions de cet individu. Pour ces différentes raisons, il est pertinent de parler de «construction socio-individuelle» de la violence. Ces différents éléments sont relativement bien intégrés d'un point de vue théorique, mais

³³ Notamment dans les travaux de Sellin (1938), Shaw et McKay (1942), puis Wolfgang et Ferracuti (1982), également Aebi (2005) pour une mise en pratique.

³⁴ «*Victimization is an individual, subjective and culturally relative experience*» (Fattah, 2000, p. 29); voir également Fattah (1993).

leur application pratique, et par-là leur étude empirique, relève d'un autre niveau de complexité au vu des problèmes posés par l'opérationnalisation de tels concepts.

Qu'est-ce que le contexte? Dernier niveau d'analyse – ou premier, c'est selon – le contexte ne semble pas posséder, à proprement parler, de définition. Ou peut-être existe-t-il autant de définitions qu'il en existe d'usages. La sociologie considère que les formes dans lesquelles se développe et s'exprime la vie sociale préexistent à l'individu, lui imposant des manières de sentir et de faire. Les habitudes collectives à l'œuvre dans les faits sociaux expriment la manière dont l'individu se comporte. *«La forme [de ces habitudes] peut être très impérative, et ce sera celle du droit, de la morale, du rituel, du dogme; mais l'habitude collective peut être aussi transmise de manière plus diffuse, moins consciente, moins organisée: ce sont les coutumes, les mœurs, les mentalités... tout ce que l'on observe sans savoir que l'on y est tenu, ni même en quoi cela consiste exactement. Mais dans les deux cas, le phénomène est de même nature: il s'agit toujours de manières de penser, d'agir, de sentir qui s'imposent aux individus, sont inculquées et pour certaines tellement intériorisées qu'elles forment en quelque sorte la personnalité même de l'individu»* (de Montlibert, 1995, p. 18). Dès lors, la violence ne constitue pas uniquement un phénomène individuel, mais un phénomène social qui, en tant que tel, s'inscrit dans un contexte déterminé. Il n'est alors pas surprenant que ses manifestations varient selon les conditions dans lesquelles elles surviennent.

2.1.2 VICTIMISATION, CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES ET DETERMINATION SOCIOCULTURELLE

Tout acte de violence ne peut se comprendre que dans son environnement, c'est-à-dire dans son contexte à la fois individuel, social et culturel. Les facteurs contextuels reflètent des ensembles d'idées et de croyances. Ces facteurs de type culturel sont fonction de la société, de la communauté, voire du quartier d'un individu et définissent en retour diverses attentes quant à son comportement et à son rôle, attentes qui diffèrent notamment selon le sexe. Les attitudes, les inégalités de genre ou les stéréotypes culturels sont, par exemple, à considérer dans ce sens³⁵. Dès lors, dans ce travail, le contexte est considéré, d'un point de vue théorique du moins, comme l'ensemble des interactions, proximales et distales, qui fondent l'univers immédiat de tout individu et ses pratiques.

Si ce travail se réfère parfois à des notions telles que celles examinées ci-dessus, combinant culture, société et contexte en toile de fond de diverses interprétations, il convient de rappeler l'idée que le contexte socioculturel pourrait avoir un rôle à jouer dans l'explication de taux de violence différents d'une société à l'autre a déjà été avancée (Gartner, 1993). Un concept qui, du fait de l'absence d'une opérationnalisation adéquate, a été laissé à une utilisation théorique. Il n'est donc pas question ici d'une comparaison directe de la Suisse et des États-Unis en terme de contexte socioculturel, une

³⁵ *«Embedded within one's culture are situational, dyadic, and intrapersonal influences that may either increase the likelihood of violence or mitigate against it»* (White & Kowalski, 1998, p. 215).

telle approche nécessitant de recourir à des données macrosociologiques que n'offrent pas les études suisse et américaine, construites sur un modèle individuel. Ce travail se propose donc d'explorer les caractéristiques des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, avec comme cadre d'interprétation les différences et les similitudes caractérisant le mode de vie des femmes dans ces deux pays et, consécutivement, leur exposition au risque de violence. Si cette approche se veut socioculturelle, elle est avant tout contextuelle. Au risque de se répéter, il n'est pas question ici d'une analyse macrosociologique de la violence, mais bien d'une analyse des pratiques individuelles des acteurs, pratiques socioculturellement ancrées. Au final, la question de savoir si cette démarche est envisageable rejoint le questionnement de Fontes (1998) sur la possibilité de *comprendre* interculturellement³⁶. À cela répondra-t-on que l'on se doit au moins d'essayer.

Les présupposés des approches comparatives confèrent ainsi un cadre à ce travail: l'examen des similitudes et des différences³⁷ caractérisant la victimisation des femmes en Suisse et aux États-Unis, soit une démarche comparative qui prend sens dès lors qu'elle constitue un moyen de développer les connaissances criminologiques dans le domaine spécifique des violences envers les femmes. L'analyse des données suisses, respectivement américaines, permet non seulement de développer la connaissance du phénomène étudié tel qu'il a cours dans un contexte déterminé, mais, comme cette analyse se fait à la lumière d'une comparaison, elle permet également de développer les connaissances³⁸ du domaine lui-même en évaluant l'applicabilité de certains de ses concepts théoriques³⁹.

2.2 L'APPROCHE COMPARATIVE DANS L'ETUDE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Aborder les violences envers les femmes selon la culture, ou la société, dans laquelle elles surviennent n'est pas en soi novateur, comme évoqué précédemment. Différentes études comparatives ont été réalisées dans le passé, bien qu'aucune n'ait directement comparé la prévalence des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis. De surcroît, peu de recherches comparatives ont abordé leurs analyses comparées avec la rigueur méthodologique de ce travail. À titre indicatif, quelques-unes de ces études sont présentées dans les pages suivantes.

³⁶ Sur la nécessité de tenir compte des variations interculturelles dans les processus d'opérationnalisation, voir, par exemple, le travail d'Ember et Ember (1993).

³⁷ Plus précisément, Cusson (1993) suggère que la démarche comparative requiert d'examiner les ressemblances et les différences d'un phénomène (p. ex., le crime ou la réaction sociale au crime) entre au moins deux ensembles sociaux ou au moins à deux moments différents au sein d'un même ensemble social, la notion «*ensemble social*» se référant à des unités sociologiques relativement vastes (pp. 8-9). En cela, il se rapproche de la description des applications de la méthode comparée telle que présentée par Durkheim (1894/1983).

³⁸ «*Although it is nice to know whether a theory that 'works' (yields accurate predictions) in the United States also works in Belgium or India or Sweden, this is not the real point of comparison*» (Lee, 1987, p. 77).

³⁹ Sur la question de l'applicabilité d'un résultat à un autre contexte, voir encore Hagemann-White (2008), Killias (2001a) ou Robinson et Maxwell (2008).

La nécessité de développer des comparaisons internationales de la prévalence des violences envers les femmes a été rappelée à de nombreuses reprises (Burt, 1998a; Campbell, Martin, Moracco, Manganello, & Macy, 2006; Cousineau & Rondeau, 2004; Fontes, 1998; Garcia-Moreno *et al.*, 2005; Grandin & Lupri, 1997; Greenfeld *et al.*, 1998; Hagemann-White, 2001; Jaquier, 2004, 2009b; Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier, Fisher, & Killias, 2006; Johnson & Sigler, 1997; Kazarian & Kazarian, 1998; Kruttschnitt, 1993; Kury, Obergfell-Fuchs, & Woessner, 2004; Levesque, 2001; Levinson, 1988; Malley-Morrison & Hines, 2004; McCloskey, Treviso, Scionti, & dal Pozzo, 2002; Nayak, Byrne, Martin, & Abraham, 2003; Rinfret-Raynor, Riou, & Cantin, 2004; Saltzman, 2004a; Thompson, Saltzman, & Johnson, 2003; United Nations Division for the Advancement of Women, 2005). Mais la recherche européenne a commencé assez tardivement, dans les années 1990, à s'intéresser à l'étude empirique des violences envers les femmes, cherchant à évaluer si la pression des Américains à généraliser les caractéristiques du phénomène se trouvait vérifiée. Au-delà des problèmes de méthode et de mesure, c'est parfois la conception même de la violence⁴⁰ envers les femmes qui diffère d'un pays à l'autre, compliquant encore les comparaisons. Sans compter que les études du Vieux continent se caractérisent souvent par un manque de diffusion, leurs résultats ne dépassant pas toujours les frontières de l'État concerné (sur la question de la criminologie en Europe, Barberet, 2001; Junger-Tas, 2001; Killias, 2001a).

Ce sont principalement les travaux des anthropologues qui se sont attachés à étudier le rôle des mœurs culturelles dans la commission d'actes de violence envers les femmes. Ces études mettent en évidence le fait qu'il existe des différences culturelles quant à la nature et à l'acceptation, voire à la tolérance, des violences envers les femmes selon les sociétés considérées. Cependant, ces travaux comparatifs s'attachent généralement à des comparaisons entre culture primitive et culture occidentale (Reeves Sanday 1998) ou entre plusieurs sous-cultures définies sur la base des différentes ethnies présentes au sein d'une même population (Levinson, 1988, 1989; Malley-Morrison & Hines, 2004). Doit-on en déduire qu'une approche comparative est limitée à la seule comparaison d'entités ethniquement distinctes? Pas nécessairement (précédemment, ainsi que Cusson, 1993; Durkheim, 1894/1983; Johnson, 1983). Les violences envers les femmes, certes, traversent les frontières nationales et culturelles (McCloskey *et al.*, 2002), cela ne veut pas pour autant dire qu'elles sont identiques *partout et toujours*. Et pourtant, les études abordant les violences dans la sphère privée ont souvent négligé de prendre en compte les dimensions culturelles et interculturelles en jeu dans la violence et ses différentes manifestations (Levesque, 2001; Stuart, Moore, Hellmuth, Ramsey, & Kahler, 2006). La plupart du temps, les chercheurs ont agi comme si la

⁴⁰ Par exemple, les recherches européennes se sont longtemps focalisées sur l'étude des violences domestiques, tandis qu'elles ont peu développé la problématique des violences sexuelles, comparativement aux États-Unis (Hagemann-White, 2001; Regan & Kelly, 2003).

connaissance n'avait pas d'ancrage culturel⁴¹. De nombreuses études inter- ou transculturelles ne considèrent pas la manière dont on pourrait – *devrait* – reconceptualiser la violence, en tenant compte des expériences d'une culture avec cette même violence; un processus qui contribue à renforcer le stéréotype de la violence intrafamiliale et domestique comme une affaire uniquement privée, niant que des facteurs culturellement «uniques» puissent déterminer les actes violents comme le postulent Levesque (2001) ou Nayak *et al.* (2003).

La question de la relativité des concepts sociologiques et criminologiques est souvent passée sous silence (Levesque, 2001; McCloskey *et al.*, 2002; Walby, 2005). À nouveau, il ne s'agit pas d'ériger cette relativité comme un obstacle à toute approche comparative, mais d'insister pour qu'elle soit considérée. Certains auteurs parlent d'une forme d'ethnocentrisme de la recherche criminologique dans le domaine de la violence familiale et des violences envers les femmes, dans le sens où les théories avancées sont essentiellement dérivées de situations occidentales et reflètent ainsi, dans un sens, les valeurs de la culture dans laquelle elles se sont développées⁴² (Crichton-Hill, 2001; Fontes, 1998; Nelken, 2009). Ainsi, il est indispensable de remettre en question l'idée qu'il faut, et qu'il est possible, d'expliquer la nature d'un phénomène dans toutes les cultures au moyen d'une seule interprétation. De nombreuses explications sont limitées de par le fait qu'elles ne permettent pas de prendre en compte d'éventuels paramètres socioculturels dans l'explication des variations constatées. Certaines propriétés de la société ou de la culture, susceptibles d'avoir une influence sur la violence et ses caractéristiques, ne peuvent être réduites aux caractéristiques des individus de ces groupes (Gartner, 1993). Autrement dit, il s'agit de tenir compte des influences pouvant exister entre des comportements individuels violents et certaines influences contextuelles, voire parfois même macrosociales.

Sur le plan empirique, la seconde moitié des années 1990 a vu fleurir de nombreuses études sur les violences envers les femmes, chacune se réclamant de mesurer telle ou telle forme de violence, le plus souvent la violence domestique. Parmi les différents types de recherche, les sondages auto-administrés ont été utilisés dans différents pays pour récolter des informations quant à l'étendue et à la nature de la violence vécue par les femmes (Hagemann-White, 2001; Nieuwbeerta, 2002).

⁴¹ «*As if the pursuit of knowledge was acultural and could be undertaken without regard to class or cultural issues*» (Fontes, 1998, p. 53). Ou encore «*Any study that attempts to take a cross-cultural approach to the issue of violence against women must acknowledge that the data is predominantly Western*» (Crichton-Hill, 2001, p. 204).

⁴² Les propos de Fontes (1998, p. 55) – «*Modern social science reflects the values and norms of the dominant culture*» – trouvent une résonance particulière dans les travaux de Bourdieu (1976, 1995). Ce dernier formalise le rapport entre les théories du champ scientifique et les structures sociales en suggérant que la logique de tout choix scientifique est, par un de ses aspects au moins, une stratégie politique de placement. Ce cadre d'analyse se révèle fort pertinent dans l'étude de l'évolution de courants comme la sociobiologie, les tests d'intelligence ou le développement des statistiques. Différentes sciences et différentes époques que rassemblent des conséquences similaires: une définition de la société à la faveur de la classe dominante. Dans ce sens, les représentations du monde social que les sociologues, les psychologues ou les pédagogues développent contribuent à leur manière à la lutte pour la définition légitime de la réalité sociale et des rapports entre individus (voir également l'excellent ouvrage de Prilleltensky, 1994). On peut considérer la science comme une institution qui, au même titre que les autres, délimite les groupes sociaux, plaçant les individus d'un côté ou de l'autre d'une limite arbitraire. Bien que ne pouvant être examinés plus en détail ici, ces présupposés apportent, sans nul doute, une dimension supplémentaire à toute analyse comparative.

L'augmentation du recours à de tels sondages pour des recherches comparatives a engendré des discussions critiques quant au manque d'uniformité de la structure de ces instruments et cela, quel que soit leur objet d'étude (Cousineau & Rondeau, 2004; Kury, Obergfell-Fuchs *et al.*, 2004; Lynch, 2002; Saltzman, 2004a; Thompson *et al.*, 2003; Van Dijk, Mayhew, & Killias, 1990). Dès lors que ces études diffèrent sur de nombreux points (p. ex., le type de violence étudié, la définition donnée, la période de référence considérée, la mesure choisie), quelle pertinence, voire quelle validité, y a-t-il à comparer leurs résultats? Il convient de constater que le degré de rigueur adopté par les chercheurs pour adresser les différences existant dans le design des sondages varie fortement d'une étude à l'autre. Ainsi, reconnaître qu'il existe des différences dans le design des instruments sans tenter de contrôler ces différences constitue-t-il une manière malheureusement trop souvent utilisée de présenter des résultats internationaux. Beaucoup de recherches se contentent de juxtaposer leurs résultats à ceux de travaux antérieurs, ou à des résultats obtenus dans d'autres contextes, afin d'offrir à leurs conclusions une perspective prétendument comparative (p. ex., Gifford & Planty, 2002; Hagemann-White, 2001; Kury, Obergfell-Fuchs *et al.*, 2004; Medina-Ariza & Barberet, 2003; Sundaram, Laursen, & Helweg-Larsen, 2008). Si, les auteurs indiquent parfois les limitations méthodologiques d'une comparaison directe, il est fréquent que ces dernières ne se traduisent pas par des contrôles méthodologiques concrets. Le travail de Gifford et Planty (2002) fait figure d'exemple à ne pas suivre. Même si les auteurs reconnaissent les différences méthodologiques existant entre les trois sondages qu'ils utilisent⁴³, ils ne contrôlent aucun aspect du design de recherche avant d'estimer la nature des agressions sexuelles selon chaque source de données et de comparer entre eux les différents résultats.

Heureusement, il existe également des contre-exemples, à commencer par le lancement de l'*International Crime Victims Survey* [ICVS] à la fin des années 1980, un sondage standardisé afin d'être administré de la même manière dans plusieurs pays, tout en assurant un haut degré de comparabilité des données du point de vue des définitions et des passations (p. ex., Lynch, 2002; Van Dijk *et al.*, 1990; et, plus récemment, Van Dijk, Van Kesteren, & Smit, 2008). L'ICVS a certes été utilisé pour comparer les victimisations criminelles en général, et ce dans plus de 60 pays depuis la fin des années 1980, mais ces données ont également été utilisées pour une étude comparative des violences envers les femmes (Heiskanen, 2002). Tandis que, plus récemment, deux recherches internationales examinaient les violences envers les femmes utilisant chacune un sondage spécifique standardisé, soit l'*International Violence Against Women Survey* [IVAWS] (Johnson, Ollus, & Nevala, 2008) – dont il sera longuement question dans ce travail puisque les données suisses ont été récoltées dans le cadre de ce projet – et la *WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence Against Women* (Garcia-Moreno *et al.*, 2005), alors qu'une recherche

⁴³ Plus précisément, il s'agit des données du NCVS, des données supplémentaires du *12-Cities community supplement*, ainsi que des données américaines obtenues dans le cadre de l'ICVS.

internationale mesurant les violences dans les relations amoureuses était administrée dans les universités de plus de 30 pays (Straus, 2004).

Une méthode plus répandue, notamment pour des raisons pratiques et financières, consiste à traiter des questions de comparabilité des données *a posteriori*, c'est-à-dire une fois les données récoltées (p. ex., Aebi, Killias, & Tavares, 2002; Fisher & Wilkes, 2003; Jaquier, 2004; Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier *et al.*, 2006; Langan & Farrington, 1998; Thompson *et al.*, 2003). Ce type d'approche apparaît souvent à cause de collaborations qui se développent après la première récolte de données ou la mise à disposition publique de jeux de données permettant la création d'une banque de données secondaires. Par exemple, utilisant deux sondages nationaux sur les violences envers les femmes, le *National Violence Against Women Survey* conduit aux États-Unis et le *Canadian Violence Against Women Survey*, Thompson, Saltzman et Johnson (2003) mettent en avant la nécessité de maximiser la comparabilité des sondages utilisés⁴⁴. Cette démarche implique, entre autres, la création de mesures comparables des différents types de violence et des différentes relations pouvant lier victime et agresseur, ainsi que l'exclusion de certains facteurs de risque qui ne sont pas considérés, ou pas de la même manière, dans les deux sondages.

Ce travail s'inscrit précisément dans une telle tradition de recherche comparative. Poursuivant des analyses étudiant la prévalence du viol en Suisse et aux États-Unis (Jaquier, 2004; Jaquier *et al.*, 2006), il met en évidence la nécessité d'établir la validité de contenu *intra-* et *inter-*études, en offrant un processus systématique destiné à maximiser la comparabilité des données secondaires. Créer, *a posteriori*, des variables comparables dans les deux sondages nécessite, en effet, d'identifier les différences et les similitudes existant, tant du point de vue de la structure des questionnaires que de la nature et de la formulation des questions, ainsi que de comprendre comment chaque critère peut influencer la construction des différentes estimations. Après avoir présenté, dans le chapitre suivant, certains des travaux et recherches classiques du domaine d'études des violences envers les femmes – notamment du point de vue de l'avancée des connaissances des enjeux de mesure –, ce travail consacre une place spécifique aux paramètres méthodologiques de ces recherches, pour les adapter ensuite à la spécificité de sa problématique.

⁴⁴ Les auteures utilisent l'expression suivante: «*equate the survey designs as much as possible*» (Thompson, Saltzman, & Johnson, 2003, p. 441), reprise par Jaquier *et al.* (Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier, Fisher, & Killias, 2006).

Chapitre 3

DES CADRES THEORIQUES MULTIPLES

Ce travail n'a pas pour prétention la vérification des théories explicatives des violences envers les femmes. Cependant, dès lors que les différences, respectivement les similitudes observées entre les données suisses et américaines sont mises en parallèle avec différents facteurs associés aux violences envers les femmes, il ne peut s'abstraire d'une contextualisation théorique. Ce chapitre regroupe les approches théoriques des violences envers les femmes en plusieurs catégories, en tentant de les ordonner selon une perspective historique, tandis que certains des facteurs qu'elles associent à un risque différentiel de victimisation sont détaillés dans la suite de ce travail (partie V). Ces facteurs constituant, en quelque sorte, l'aboutissement de ces différentes théories, cette synthèse théorique a pour fonction de les replacer dans une perspective évolutive.

Dès le début des années 1970, les chercheurs ont tenté d'identifier les causes des violences envers les femmes, entraînant le développement d'une multitude de perspectives théoriques. À la multiplicité des cadres théoriques correspond la multiplicité des catégorisations pouvant leur être imposées. Le premier critère de différenciation, explicité par Crowell et Burgess (1996), consiste à distinguer les recherches qui examinent les caractéristiques à l'origine du comportement violent de l'agresseur de celles qui cherchent à savoir si certaines femmes présentent une vulnérabilité accrue à la victimisation. Ces deux perspectives ayant évolué de manière séparée, l'intégration de leurs conclusions se révèle une entreprise complexe⁴⁵. Cependant, quelle que soit leur perspective, ces différentes théories peuvent être différenciées selon qu'elles se focalisent sur les caractéristiques des individus et des contextes («*factor theories*»), ou sur les mécanismes et les dynamiques impliqués dans les interactions à l'origine de la violence («*process theories*»; Malley-Morrison & Hines, 2004, chapitre 2). Les théories de facteurs sont souvent associées à des influences psychologiques ou sociologiques, tandis que les théories de processus sont plus proches de la psychologie développementale ou cognitive.

⁴⁵ D'un point de vue empirique, cela se révèle d'autant plus complexe lorsqu'il est question de violences non-partenaires. En effet, si les sondages sur les violences envers les femmes recueillent des informations sur l'auteur des violences, celles-ci sont généralement anecdotiques, pour ne pas dire inexistantes lorsque l'auteur est un inconnu. Ce n'est en général que lorsqu'il est question de violences partenaires que les caractéristiques de l'auteur et de la victime sont mises en parallèle permettant une analyse multivariée (paragraphe 18.3).

Le regard posé sur les violences envers les femmes offre également un critère de différenciation, dès lors que certaines théories considèrent ces actes comme une forme «spéciale» de violence – nécessitant une analyse spécifique –, tandis que d'autres les conçoivent comme une forme de violence «comme les autres» (p. ex., Bersani & Chen, 1988; Felson, 2002; Gelles & Straus, 1979; Levinson, 1989, chapitre 3; Moffitt & Caspi, 1999; Moffitt, Krueger, Caspi, & Fagan, 2000; Sanchez-Hucles & Dutton, 1999). Du point de vue de la nature des différentes théories, si l'étude des violences envers les femmes a, petit à petit, évolué pour devenir un champ d'études autonome, elle n'en demeure pas moins rattachée à l'étude de la violence en général et à celle du comportement agressif ou violent de l'être humain. De nombreuses théories explicatives des violences envers les femmes dérivent des travaux sur l'agression ou sur la violence, sans que l'on soit toujours capable de bien distinguer ce qui relève du général ou de quelque chose de plus spécifique. Les paragraphes suivants tentent une synthèse.

3.1 DETERMINANTS INTRA-INDIVIDUELS

Au cours du 19^e siècle, les partisans de l'école positiviste – modèle de l'acteur prédestiné – rejettent le modèle de l'acteur rationnel très présent à la fin du 18^e siècle et le remplacent par la notion de déterminisme. Ils considèrent que le comportement criminel trouve son explication dans des facteurs, internes ou externes, liés à l'être humain et que la notion de «choix» n'a plus ici sa raison d'être. Les auteurs s'accordent généralement pour distinguer trois formes de positivisme dans l'évolution de la criminologie: le positivisme biologique, le positivisme psychologique et le positivisme social (Cullen & Agnew, 2006, partie II; Hopkins Burke, 2005, partie II). Ces théories intra-individuelles, le plus souvent unifactorielles, se focalisent sur la compréhension – et l'explication – du comportement de l'agresseur: la «cause» du comportement déviant est expliquée par la personnalité de ce dernier et différents facteurs individuels comme l'abus de substances toxiques, la maladie ou le trouble mental, le stress, la dépression, l'estime de soi, la frustration ou encore certains déterminants biologiques. Les recherches rattachées à cette tradition s'efforcent avant tout de définir des profils de personnalité et dérivent pour la plupart des premiers travaux sur l'agression (Tedeschi & Felson, 1994, partie I). Les recherches d'inspiration biologique ou neurophysiologique sont nombreuses, les plus connues étant certainement celles qui tentent de comprendre l'influence de la testostérone sur le niveau d'agressivité. Si les résultats des expérimentations animales semblent concluants, ceux concernant les êtres humains sont loin de l'être (Archer, 1991, pour une revue de littérature). Ainsi, s'il est admis que certains facteurs biologiques peuvent constituer des prédispositions à l'exercice d'un comportement violent, ce sont dans les interactions entre facteurs biologiques, développementaux et environnementaux⁴⁶ que

⁴⁶ Une idée qu'Hopkins Burke (2005) voit naître déjà dans les travaux les plus récents de Lombroso. Si l'approche de Lombroso peut être considérée comme simpliste sur de nombreux aspects, il est cependant à l'origine de plusieurs contributions majeures parmi

réside probablement la clé du mystère (Crowell & Burgess, 1996; Cullen & Agnew, 2006, partie II; Fishbein, 1990; Hopkins Burke, 2005, partie II), sans pour autant que l'on sache exactement comment articuler l'ensemble⁴⁷. Quant aux théories psychologiques ou psychopathologiques de la violence, elles considèrent que l'explication du comportement violent ou criminel réside dans certains traits de personnalité. Les approches psychologiques ne sont aujourd'hui plus aussi populaires chez les criminologues que dans les années 1970, même si certains éléments continuent d'être discutés.

Les premières études sur les violences envers les femmes reposaient sur de tels postulats, aussi sont-elles marquées par la prédominance d'un modèle de type psychopathologique situant l'explication de cette violence dans le caractère violent de l'homme: l'acte est considéré comme la manifestation d'une défaillance ou d'un trouble interne. Plusieurs études recherchent un semblant d'explication dans des déterminants individuels, tels que des facteurs biologiques, physiologiques, neurophysiologiques ou psychopathologiques, et tentent ainsi de dresser le portrait de l'homme violent envers les femmes. Cependant, l'hétérogénéité, tant du comportement violent en lui-même que des hommes qui s'y adonnent, rend difficile le développement d'une typologie adéquate, et cela même si l'on ne considère qu'un seul type de violence à la fois (Crowell & Burgess, 1996; Dutton, 1995, chapitre 5; Koss *et al.*, 1994, chapitre 2; Moffitt & Caspi, 1999). Les recherches portant sur les attitudes et les motivations à l'origine du comportement violent appartiennent également aux approches de type intra-individuel. Elles considèrent qu'il existe des attitudes spécifiques qui constituent des déterminants individuels du comportement violent envers les femmes, parmi lesquelles les mythes⁴⁸ culturels de la violence et des rôles sexuels qui s'expriment, chez l'individu, par des scénarios d'action et de rationalisation. Les désirs de pouvoir et de domination de l'homme envers la femme peuvent également être rattachés aux travaux sur les attitudes. Enfin, les approches qui étudient les relations existant entre consommation d'alcool et agressivité ou violence sont également des approches intra-individuelles. Malgré de nombreux travaux, leurs résultats ne sont pas concluants; la plupart des auteurs reconnaissent être face à une relation complexe, faisant appel aussi bien à des facteurs psychologiques et psychosociaux qu'à des facteurs socioculturels ou des caractéristiques comportementales. Pourtant, comme cela sera explicité par la suite (partie V), ces facteurs continuent d'être considérés dans leur association à un risque différentiel de victimisation.

lesquelles la reconnaissance de l'importance d'une explication multifactorielle du crime, qui n'inclut pas uniquement des facteurs biologiques ou héréditaires, mais également des facteurs sociaux, culturels et économiques (Walklate, 2004).

⁴⁷ «Both the research on general violence and that on violence against women suggest that violence arises from interactions among individual biological and psychological factors and social processes (...) but it is not known how much overlap there is in the development of violent behavior against women and other violent behavior» (Crowell & Burgess, 1996, p. 50).

⁴⁸ Les travaux sur les mythes du viol constituent une illustration de la dynamique existant entre attitudes *a priori* et rationalisations *a posteriori*, et leurs relations à l'exercice de violences sexuelles (Burt, 1998a, 1998b; Koss *et al.*, 1994, pp. 7-9).

3.2 PERSPECTIVES FÉMINISTES

Il n'existe pas qu'une seule théorie féministe des violences envers les femmes et, consécutivement, qu'elles soient de type radical, socialiste, libéral ou postmoderne, les approches féministes sont toutes susceptibles d'offrir un éclairage intéressant. Un des traits communs de la plupart de ces modèles est de partager certains des présupposés de type socioculturel qui recherchent, dans l'organisation sociale et dans la culture des groupes sociaux, des facteurs explicatifs de la violence (p. ex., Finkelhor & Yllo, 1985; Gillioz *et al.*, 1997; Koss *et al.*, 1994; Russell, 1990). Les violences envers les femmes sont perçues comme résultant de la position historique et moderne des femmes dans des sociétés à dominance patriarcale⁴⁹ où la femme est considérée comme propriété du père, puis du mari⁵⁰. Les phénomènes de violence sont analysés au plan structurel – inégalités entre les groupes sociaux – et au plan culturel – normes, valeurs et représentations (Gillioz *et al.*, 1997)⁵¹. Le genre est ainsi conçu comme une construction sociale et non pas comme un attribut individuel (Belknap & Potter, 2006; Koss *et al.*, 1994). La violence est à la fois genrée et apprise, et ne peut, dès lors, être comprise que dans le contexte des inégalités de genre (Ciobanu & Natarajan, 2005).

L'approche féministe des violences envers les femmes visait dans un premier temps à une critique épistémologique et méthodologique des premières recherches réalisées dans ce domaine (Gillioz *et al.*, 1997), mais ses partisans ont, par la suite, également souhaité apporter leur propre contribution à l'étude du phénomène. Contrairement aux travaux présentés précédemment, les chercheurs adhérant à une tradition de pensée féministe postulent ici la spécificité des violences envers les femmes, par opposition au comportement violent en général. Ils considèrent que ces violences s'ancrent dans les rapports sociaux de sexe qui consacrent la domination du masculin sur le féminin dans les sociétés patriarcales. Ainsi s'inscrivent-ils en faux contre les approches globales⁵² qui occultent selon eux ces rapports et les enjeux de pouvoir existant entre les hommes et les femmes.

⁴⁹ La définition même du terme de patriarcat est débattue; on considère généralement qu'il s'agit d'un ensemble de croyances qui prônent que (seul) l'homme devrait occuper des places de dirigeant, des positions de pouvoir et d'autorité dans la société (DeKeseredy & Schwartz, 1996).

⁵⁰ Une situation qui explique également pourquoi les violences envers les femmes ont longtemps été ignorées par le système criminel et judiciaire, système principalement dirigé par les hommes. À ce propos, Jaquier et Vuille (2008).

⁵¹ «*Gendered nature of violence against women that involves personality and cognitive factors embedded in a social structure that directs and defines the meaning of violence in gendered social relationships*» (Crowell & Burgess, 1996, p. 70).

⁵² Les approches féministes s'inscrivent plus spécifiquement en faux avec des théories comme la théorie générale de la criminalité développée par Gottfredson et Hirschi (1990) et qui, justement, condamne explicitement les théories criminologiques spécifiques. Cette théorie générale considère toutes les activités déviantes comme les manifestations d'un même construit, la criminalité. De ce point de vue, quels que soient les types de violence, ils ne sont pas qualitativement différents. Ce raisonnement se retrouve dans la «*cultural spillover theory of violence*» (Baron, Straus, & Jaffee, 1988) ou dans les travaux d'Archer et Gartner (1984) sur les déterminants culturels des homicides. Ces conceptions reposent sur l'idée que la violence survenant dans une sphère de la vie tend à s'étendre aux autres sphères, et, plus spécifiquement, que ce processus transcende les frontières entre l'usage légitime et illégitime de la force. Les sociétés qui conçoivent l'usage de la force comme un moyen légitime de résoudre des problèmes interpersonnels auront un niveau de violence familiale plus élevé, l'usage de la violence engendrant de surcroît une plus grande tolérance pour, et un plus grand recours à, la violence domestique. Si des recherches ont été spécifiquement construites afin de tester cette hypothèse (Hotaling, Straus, & Lincoln, 1990), la question reste ouverte (Avakame, 1998).

Les approches de type féministe étaient très en vogue après les années 1970, car elles marquaient une rupture de paradigme avec la vision traditionnelle – paternaliste – des violences envers les femmes. Cependant qu'en est-il de leur pouvoir explicatif au 21^e siècle? Les inégalités de genre peuvent-elle aujourd'hui encore expliquer les violences envers les femmes (Kasturirangan *et al.*, 2004; Kyvsgaard & Snare, 2006; Lenton, 1995)? Toute forme de violence envers les femmes prend naissance et s'exprime dans des contextes individuels, sociaux, culturels, économiques; aussi, ne considérer que les rapports sociaux de sexe est également une forme de réductionnisme⁵³. Si plusieurs aspects des explications féministes des violences envers les femmes sont pertinents, le recours à cette seule perspective ne permet vraisemblablement pas d'expliquer toutes les occurrences du phénomène. Il est difficile de faire abstraction des facteurs situationnels ou contextuels en jeu dans les violences envers les femmes; cela devient d'autant plus évident lorsque l'on s'intéresse à la violence exercée par des non-partenaires. De surcroît, les variables considérées par ces approches ne sont souvent pas opérationnalisables, ou, dans tous les cas, ne peuvent l'être avec les données de ce travail.

3.3 LES TRAVAUX DE STRAUS ET LA NOTION DE CONFLIT

Les travaux de Straus, professeur de sociologie et directeur du *Family Research Laboratory* de l'Université de Durham dans le New Hampshire, constituent un passage obligé de toute recherche sur les violences envers les femmes, plus spécifiquement du point de vue des violences domestiques (Straus, 1979, 2007; Straus, Hamby, Boney-McCoy, & Sugarman, 1996). Les travaux de Straus forment un tout cohérent, de la construction de définitions qui leur sont propres aux interprétations théoriques des résultats obtenus, en passant par la création d'un instrument de mesure spécifique à la problématique étudiée, les *Conflict Tactics Scales* [CTS]⁵⁴. Straus (1999) opère une distinction entre définitions «étroites» et «larges» pour différencier entre les définitions utilisées par les chercheurs et celles utilisées par les professionnels du terrain ou les militants. Ses travaux adoptent au départ la définition de la violence comme incluant uniquement la violence physique, tout en reconnaissant l'importance des conséquences de cette violence, ainsi que l'existence d'autres formes de maltraitance pouvant être tout autant dommageables. L'auteur reconnaît que, en règle générale, les femmes subissent les conséquences de la violence de manière disproportionnée par rapport aux hommes, et cela qu'il s'agisse de blessures physiques, de traumatismes psychologiques ou de conséquences économiques.

⁵³ «A theoretical framework that recognizes the primacy of gender need not to exclude other factors. Sexual orientation, race, class, and age ought to be recognized as interconnected variables that affect both the perpetuation of violence and institutional and governmental response» (Schneider, 2000, p. 68).

⁵⁴ Paragraphe 5.3.1, ainsi que le chapitre 7, pour les aspects techniques des échelles CTS à l'origine des questions posées dans les sondages suisse et américain utilisés dans ce travail.

Malgré des référents définitionnels relativement larges, Straus (1999) considère que plusieurs éléments plaident pour une approche délimitée de la violence. Premièrement, la blessure n'est pas une condition nécessaire à la considération légale de l'acte de violence en tant qu'agression⁵⁵, cela même si le fait qu'il y ait ou non des blessures, de même que la gravité de ces blessures, est toujours plus ou moins explicitement considéré dans le raisonnement juridique. Deuxièmement, si la violence des femmes envers leurs partenaires se traduit rarement par des blessures, un tel comportement leur fait courir un risque accru de représailles. Et enfin, troisièmement, le caractère en soi moralement répréhensible de l'agression physique – «*intrinsic moral wrong of assaulting a partner*» (Straus, 1999, p. 21) – en fait un comportement particulier. Pour ces différentes raisons, Straus a considéré nécessaire de développer un cadre théorique spécifique en distinguant entre «*conflict of interest*» et «*conflict tactics*». Le «conflit d'intérêts» fait partie intégrante du mode de vie de tout groupe social, quel que soit sa taille et quel que soit le degré d'intimité de ses interactions. Dès lors que les individus ont des désirs personnels différents et souvent divergents, le conflit d'intérêts est inévitable, seule son importance varie selon la nature du conflit. Les «tactiques de résolution» constituent alors les moyens ou les méthodes utilisés pour résoudre un conflit d'intérêts. Straus fonde son approche sur celle des théoriciens du conflit qui considèrent que le conflit en lui-même n'est pas nocif (c.-à-d. qu'il permet l'adaptation et l'évolution), mais seule la manière de le résoudre peut s'avérer dommageable. Les méthodes de résolution de conflit incluent aussi bien des tactiques constructives, comme la négociation ou le compromis, que le recours à la menace ou à la force (pour le détail, Straus, 1979, 2007). Le conflit est également un concept clé de l'approche féministe des violences envers les femmes, si ce n'est qu'il est alors perçu uniquement en relation avec la domination masculine sur la société, la famille et le couple. Le conflit survient lorsque cette domination est remise en question et la violence est alors le moyen utilisé pour maintenir la domination masculine. Aussi est-ce seulement dans un deuxième temps que les divergences entre les deux apparaissent: «*In the mid-1970s my colleagues and I made the disturbing discovery that women physically assaulted partners in marital, cohabiting and dating relationships as often as men assaulted their partners*» (Straus, 1999, p. 18). Autant dire que ces résultats firent l'effet d'une bombe dans les milieux féministes et militants, d'autant plus qu'ils se virent ensuite corroborés par de nombreuses recherches utilisant les CTS⁵⁶. Straus (2005) continue d'affirmer, quant à lui, que toute domination dans le couple augmente le risque de violence, cependant il considère qu'il importe peu de savoir alors lequel des deux partenaires domine l'autre.

⁵⁵ Par contre, la présence et la gravité d'éventuelles blessures peuvent avoir des conséquences légales du point de vue de la qualification de l'acte et de la peine; par exemple, en droit suisse, la distinction entre *voies de fait*, *lésions corporelles simples* et *lésions corporelles graves* est fonction de la nature et de l'importance du dommage.

⁵⁶ Pour une revue de littérature concernant des recherches utilisant les CTS, voir Fiebert (1997) (suggéré par Straus, 1999) ou Sugarman et Hotaling (1989).

La controverse entourant la violence domestique féminine constitue sans conteste le point d'ancrage de la discordance entre les approches féministes et celles de type «conflit familial» (c.-à-d. «*family conflict approach*»). Les tenants d'une approche féministe stricte, ou traditionnelle, ont le plus souvent considéré ces résultats comme simplement non-plausibles et nuisant aux campagnes visant à obtenir la création de refuges pour les femmes victimes de violences domestiques. Et cela, malgré les discours⁵⁷ de Straus qui tente de (ré)concilier son approche et les approches féministes dans un texte intitulé *The Controversy over domestic violence by women* (1999); outre la violence domestique féminine, l'article traite également des différences existant entre les approches féministes et son propre travail. Selon Straus (1999), le faible nombre d'incidents mentionnés dans les recherches de type «*crime studies*» (prévalence annuelle de plus ou moins 1% contre près de 16% pour les études utilisant les CTS), de même que le taux élevé de blessures observé (plus de 90% pour les premières, contre moins de 3%) indiquent que les sondages sur les violences envers les femmes ne considèrent qu'une partie spécifique des violences entre partenaires. De tels indicateurs ne considèrent plus des incidents appartenant à la catégorie des disputes ou des conflits familiaux, mais bien des incidents de type criminel. Or, comme l'ont souvent montré les recherches, seule une minorité de victimes se considèrent victimes d'un *crime* (Belknap, 2001; Gidycz & Layman, 1996; Jackson Petretic & Tobin, 1996; Johnson & Sigler, 1997; Schwartz & Leggett, 1999; Sudderth, 1998)⁵⁸. Parce que l'agression est plus susceptible d'être ressentie comme un crime s'il y a des blessures et que les agressions commises par des hommes sont plus susceptibles d'occasionner des blessures, ces agressions sont plus susceptibles d'apparaître dans les statistiques officielles et dans les «*crime studies*» en général. Une hypothèse appuyée par le fait que, si l'on utilise le critère de la blessure pour estimer la violence entre partenaires, le pourcentage obtenu dans les études utilisant les CTS est beaucoup plus proche de celui des sondages; le ratio homme-femme est également modifié, puisque le pourcentage d'hommes impliqués surpasse alors celui des femmes (Straus, 1999). Un dernier argument avancé par Straus (1999) pour expliquer les divergences observées entre ces deux types d'étude est le fait que la proportion d'agressions commises par d'anciens partenaires est élevée dans les sondages et non pas dans ses travaux. Selon l'auteur, il est plus évident pour une victime de considérer l'agression d'un ex-partenaire comme un crime que si c'est son partenaire actuel qui la commet, le premier n'ayant clairement «pas le droit» de faire cela.

Au final, Straus ne conçoit pas ses travaux comme étant en contradiction avec les postulats des approches de type féministe; selon lui, tous deux visent simplement des types différents de

⁵⁷ «(...) Although women may assault their partners at approximately the same rate as men, because of the greater physical, financial, and emotional injury suffered by women, they are the predominant victims. Consequently, first priority in services for victims and in prevention and control must continue to be directed towards assaults by husbands» (Straus, 1999, p. 26).

⁵⁸ Russel (1990) rapporte que moins de 7% des victimes de viol ont fait part de leur expérience en réponse à une question demandant si elles avaient été violées par un mari ou un ex-mari. Dans une recherche réalisée auprès de femmes vivant ou ayant vécu en couple, Basile (1999) écrit que seulement 37% des victimes ont fait référence à leur expérience de violences sexuelles en terme de viol, quand bien même les conditions légales auraient été remplies. Mêmes tendances chez Peacock (1998) où seulement 30% des femmes dont l'agression constituait un viol au sens légal ont utilisé ce terme pour décrire leur expérience.

violence⁵⁹. Il n'y a pas lieu de vouloir privilégier une approche au détriment d'une autre, mais plutôt de préciser chaque fois le(s) type(s) de violence dont il est question. Ces différentes formes de violence entre partenaires auraient ainsi des étiologies différentes (pour une idée similaire, Johnson, 1995, qui distingue entre «*common couple violence*» et «*patriarchal terrorism*»). La clé réside dans le fait de ne pas confondre la fonctionnalité de ces deux types d'études et de ne pas utiliser les «*conflict studies*» pour développer des politiques publiques et légales destinées aux actes de violence chroniques et sérieux, mais statistiquement moins fréquents.

3.4 APPROCHES SITUATIONNELLES

Dans l'étude de la victimisation, l'un des modèles les plus importants est sans conteste le «*lifestyle/exposure model of personal victimization*» développé par Hindelang, Gottfredson et Garofalo (Hindelang, Gottfredson, & Garofalo, 1978), dès lors qu'il constitue un renversement de perspective. Ce modèle postule que la probabilité qu'un individu soit victimisé dépend principalement de son style de vie («*lifestyle*»), défini comme des «*routine daily activities, both vocational (work, school, keeping house, etc.) and leisure activities*» (Hindelang et al., 1978, p. 241). Ce modèle intègre les caractéristiques démographiques de l'individu, mais également les attentes de rôle et les contraintes de la structure sociale dans laquelle ce dernier est impliqué. En effet, tout individu est amené à s'adapter à ces contraintes; ses adaptations sont à la fois individuellement déterminées et fonction de la (sous-)culture dans laquelle il évolue. De ces adaptations découlent certaines régularités dans le comportement des individus; ce sont ces routines quotidiennes qui constituent le mode de vie au sens entendu par Hindelang et al. Les individus possèdent ainsi des styles de vie, ou des modes de vie, distincts selon les activités qui les composent; ces différences de style de vie conduisent à une exposition différenciée au risque de victimisation, plus précisément à des situations représentant un risque élevé de victimisation. Ce lien direct entre mode de vie et victimisation est complété par un lien indirect, puisque les auteurs considèrent que l'association avec des agresseurs potentiels participe de l'exposition au risque, faisant de la victimisation est phénomène dont la distribution n'est pas uniforme.

Les auteurs discutent également de la relation existant entre caractéristiques individuelles et mode de vie en général, et plus spécifiquement des rapports existants entre sexe et victimisation ou état civil et victimisation. Ils avancent que, malgré un mouvement toujours plus important vers une égalité de genre, les différences entre les sexes du point de vue des rôles et des contraintes sociales demeurent. Dès lors, les adaptations des femmes et des hommes à des contraintes différentes se traduisent par des modes de vie différents. L'influence du genre dans les activités quotidiennes se perçoit notamment au travers, par exemple, des lieux fréquentés, de la nature des relations

⁵⁹ «*Different aspects of domestic assault*» (Straus, 1999, p. 29).

interpersonnelles ou du nombre d'heures passées à l'extérieur du domicile. À noter, cependant, que le sexe n'est pas un bon indicateur du mode de vie pour les personnes plus jeunes et les personnes âgées. À son tour, l'état civil d'une personne influera également sur ses activités routinières; ainsi le fait de vivre avec un partenaire modifie-t-il généralement la nature des activités de loisirs. Corollairement, on s'attend à ce que les personnes seules passent davantage de temps à l'extérieur de leur domicile et soient plus souvent en compagnie d'autres personnes célibataires.

Conduisant les travaux d'Hindelang *et al.* une étape plus loin, Cohen et Felson (1979) développent la «*routine activity approach*» considérant qu'il existe des situations-type qui impliquent un contact direct entre un agresseur et une personne ou une chose dont l'agresseur veut s'emparer ou à laquelle il veut causer un dommage. L'approche de Cohen et Felson permet d'expliquer non seulement des différences géographiques ou contextuelles des taux de victimisation, mais également des différences sociodémographiques ou individuelles (Cullen & Agnew, 2006). La survenue du crime est définie comme la résultante de la rencontre, dans le temps et dans l'espace, de trois éléments: un auteur motivé, une cible intéressante et l'absence de gardien; la probabilité d'une telle configuration est modulée par les activités routinières des individus. Chacun de ces éléments est nécessaire, mais pas suffisant, à l'occurrence de la victimisation; il n'est donc pas pensable de se focaliser uniquement sur l'auteur ou sur la victime. Ainsi, Cohen et Felson réunissent-ils, en un même modèle, des éléments propres à l'individu et des éléments relevant du contexte extérieur, ce qui leur permet d'expliquer différentes configurations criminelles au moyen d'un modèle théorique unique.

Les violences envers les femmes ont été peu étudiées en lien avec les approches situationnelles⁶⁰, s'agissant le plus souvent de formes spécifiques de violence, comme les violences sexuelles ou la victimisation des étudiantes (DeKeseredy & Schwartz, 1996; Fisher, Cullen, & Turner, 2000; Mustaine & Tewksbury, 1999; Schwartz & Pitts, 1995). Il est cependant intéressant de voir comment ce paradigme peut être utilisé, en commençant par considérer les motivations de l'agresseur. Lorsqu'ils évoquent cet aspect, Cohen et Felson (1979) postulent en effet l'existence d'un auteur motivé; cette condition est cependant considérée «comme un donné», sans qu'il soit nécessaire de s'interroger sur les raisons de cette motivation. Felson indique qu'il a délibérément choisi de ne pas discuter cette composante, raison pour laquelle il n'a pas employé le terme «motivé» (Clarke & Felson, 1993; Schwartz, DeKeseredy, Tait, & Alvi, 2001), tandis que DeKeseredy et Schwartz (1996) considèrent que les motivations des auteurs méritent que l'on s'y attarde, notamment en considérant ce qui peut renforcer de telles motivations. Appliqué à l'étude des violences envers les femmes, ce raisonnement suggère de considérer les attitudes, ou les valeurs, qui pourraient encourager – voire légitimer – les violences envers les femmes. Une hypothèse qui a été considérée dans plusieurs travaux, soit d'un

⁶⁰ Il est préférable de parler *des* approches situationnelles, car il n'en existe pas qu'une seule. Empruntant le pas aux pionniers du genre, plusieurs auteurs ont adopté des postulats de type situationnel dans l'étude de la délinquance ou de la victimisation, dans le domaine de la prévention de la criminalité.

point de vue comparatif macrosocial, soit en étudiant le fonctionnement et les attitudes de certains groupes (Boeringer, 1999; DeKeseredy & Schwartz, 1998a; Schwartz *et al.*, 2001; Schwartz & Nogrady, 1996; Yancey Martin & Hummer, 1998). Le deuxième élément clé de la «*routine activity theory*» postule la présence nécessaire de cibles intéressantes, soit ici des victimes de sexe féminin. Cela traduit l'idée que certaines femmes représenteraient des cibles plus «intéressantes» que d'autres, ou plus précisément que certaines situations auraient comme conséquence d'augmenter la vulnérabilité – perçue et/ou réelle – des femmes⁶¹. À ce moment-là, il convient de faire attention de ne pas tomber dans une explication qui tendrait à rendre la victime responsable de sa propre victimisation⁶². Le fait qu'une femme soit perçue comme une cible à la fois attractive et adéquate est indubitablement lié aux représentations de l'agresseur, en l'occurrence à celles de l'agresseur masculin. Troisième clé d'analyse, l'absence de gardien participe également de la survenue, respectivement de l'absence, d'un crime. Si ce dernier élément a souvent été considéré en référence à la problématique des atteintes à la propriété, il est également possible de le concevoir plus généralement comme une absence de surveillance ou, pour reprendre la terminologie de Schwartz et Pitts (1995), comme une absence de «supervision». La notion de «*guardianship*» peut, en effet, être définie comme la présence de quelque chose (conception active), mais aussi comme l'absence de quelque chose (conception passive). De surcroît, elle ne renvoie pas nécessairement à une figure humaine ou à un personnage réel, suggérant que les différentes configurations des violences envers les femmes peuvent être envisagées sous l'angle de la supervision. Ainsi, le fait de prendre les transports publics durant la nuit pourrait-il être considéré comme une activité caractérisée par une absence de supervision, de même que les fêtes d'étudiants durant lesquelles aucune figure externe – extérieure – d'autorité n'est présente. De la même manière, la violence domestique peut être considérée comme un acte de violence se produisant en-dehors de toute surveillance, dès lors qu'il survient dans la sphère privée.

Le fait que les femmes soient souvent victimisées par des personnes qu'elles connaissent prend une signification différente à la lumière des principes des approches situationnelle – «*Women are more likely to be abused by 'capable guardians'*» (Schwartz *et al.*, 2001, p. 627). Suivant les principes de ces modèles, il paraît cependant évident que les activités qui exposent les femmes à la violence physique des inconnus ne sont pas nécessairement les mêmes que celles qui les exposent au harcèlement sexuel d'un collègue de travail. À partir de là, l'hypothèse que les facteurs de risque varient en fonction du type de violence et de la relation unissant la victime et son agresseur – parce que le

⁶¹ Après avoir testé l'influence de la consommation d'alcool, respectivement du fait d'avoir pour amis des hommes ayant été sexuellement agressifs, Schwartz et Pitts (1995) concluent ainsi: «*Some women's availability for victimization, and therefore their 'suitability' as targets, can be increased by situational factors*» (p.13).

⁶² Cette critique renvoie notamment aux premiers travaux sur les typologies des victimes (Mendelsohn, 1956, 1963; von Hentig, 1941) et l'étude des homicides (Wolfgang, 1958), mais surtout aux dérapages illustrés notamment par les travaux d'Amir (1967) sur la responsabilité de la victime dans son viol (*infra*, note 236). Pour une explication détaillée, voir également, dans ce travail, les chapitres consacrés aux facteurs associés aux violences envers les femmes (partie V).

contexte de ces situations est différent – apparaît une déduction logique. De surcroît, il est plus que probable que le mode de vie et les activités routinières diffèrent entre la Suisse et les États-Unis; il n'est donc pas exclu que ces éléments participent d'une victimisation différentielle des femmes dans les deux pays. À nouveau, si la formulation théorique d'une telle hypothèse est aisée, sa validation empirique est tout autre. Les points forts des approches situationnelles résident sans nul doute dans la mise en évidence des relations étroites unissant les composants structurels qui déterminent les activités routinières des femmes et les caractéristiques personnelles des victimes et des agresseurs. On regrettera cependant le fait que ces approches présupposent que la victimisation personnelle se déroule, pour l'essentiel, dans la sphère publique, limitant leur applicabilité compte tenu du caractère multidimensionnel des violences envers les femmes⁶³.

3.5 APPROCHES ECOLOGIQUES: VERS UNE INTEGRATION?

Le bon sens suggère que le comportement violent ne peut s'expliquer par un facteur unique, et même les théories intra-individuelles tendent à accepter le rôle du contexte de la violence. Au fil du temps, les auteurs ont été de plus en plus nombreux à reconnaître la nécessité de développer un modèle intégratif, suggérant que la compréhension d'un phénomène social complexe ne peut s'abstraire de la conceptualisation des interactions entre facteurs. Mais alors convient-il de tenter d'organiser ces différents facteurs au sein d'un modèle intégré, modèle qui repose ici sur la reconnaissance de l'existence non seulement de multiples facteurs, mais également de multiples niveaux d'influence⁶⁴. Ainsi apparaissent les modèles écologiques, solution globale prenant en considération à la fois les causes distales et proximales des violences. Toute explication du comportement humain est perçue comme indissociable de la considération des différents systèmes dans lesquels l'individu évolue: soit le microsystème, le mésosystème, l'exosystème et le macrosystème (Bondurant, 2001; Dutton, 1995, pp. 45-59; Malley-Morrison, 2004; Malley-Morrison & Hines, 2004)⁶⁵. Ces différents systèmes ne constituent pas des entités imperméables les unes aux autres, leurs frontières sont fluides et mouvantes et, de fait, tout événement, relation ou système d'un niveau peut influencer les autres niveaux. Ce type d'approche présente l'avantage de considérer différents facteurs, tout en reconnaissant les interactions qui interviennent entre ces différents facteurs et à différents niveaux. Selon Bondurant (2001), considérer chaque niveau séparément

⁶³ À noter que, même si l'on s'en tient aux violences non-partenaires envers les femmes, l'apport d'une théorie comme celle développée par Cohen et Felson (1979) est questionné, comme en témoigne, par exemple, le texte de Rodgers et Roberts qui (1995) concluent à la pertinence limitée d'une telle approche, dès lors que l'influence des paramètres démographiques ne diminue pas notablement même en contrôlant les paramètres de type situationnel.

⁶⁴ «*Multiple classes of influences – from the individual to the macrolevel – determine the expression of assaultive and sexually aggressive behavior in men*» (Crowell & Burgess, 1996, p. 68).

⁶⁵ Le microsystème est le niveau des caractéristiques personnelles de l'individu en développement et de ses contextes environnementaux immédiats, tandis que le niveau directement supérieur – le mésosystème – consiste en l'ensemble des interrelations du contexte interpersonnel dans lequel l'individu en développement est impliqué. L'exosystème est une extension du niveau inférieur en ce sens qu'il inclut l'ensemble des réseaux sociaux formels et informels. Enfin, le macrosystème englobe tous les autres systèmes et comprend notamment l'ensemble des valeurs et des croyances (socio)culturelles.

permet d'éviter la tendance des approches intra-individuelles à se centrer sur l'individu en négligeant les dimensions contextuelles, sociales et culturelles de l'action. Corollairement, les approches écologiques évitent une simplification des phénomènes en considérant les interrelations existant entre les différents niveaux et à l'intérieur de ces mêmes niveaux (p. ex., Bondurant, 2001, se référant à Belsky, 1980; Dutton, 1995; Heise, 1998; White & Kowalski, 1998, également Logan, Walker, Jordan, & Leukefeld, 2006, pour une tentative d'intégration ne faisant pas directement appel à l'approche écologique).

S'inspirant des travaux écologiques, Malley-Morrison et Hines développent un modèle écologique intégratif visant à expliquer les violences au sein de la famille. Pour les auteurs, l'ensemble des caractéristiques individuelles des agresseurs constitue le microsystème. Le mésosystème est composé des interactions entre les membres de l'entourage familial et des caractéristiques des victimes, alors que l'exosystème est la communauté sociale, politique, mais aussi religieuse, géographique et économique, dans laquelle la famille est impliquée. Pour terminer, le macrosystème est décrit comme l'ensemble des valeurs et des structures culturelles – y compris leurs ancrages historiques – qui influencent les valeurs et les comportements de la famille. Différents facteurs que l'on retrouve dans les recherches sur les violences envers les femmes peuvent s'insérer dans un modèle de type écologique. Ainsi, le patriarcat et les valeurs patriarcales se situent-ils clairement au niveau du macrosystème. L'isolement social, les organismes de soutien, mais aussi l'influence des pairs sur les auteurs de violence sont des éléments à considérer dans le cadre de l'exosystème. Le mésosystème renvoie, par exemple, à l'indépendance de la femme, sa vulnérabilité ou ses partenaires intimes. Enfin, au niveau du microsystème, on considérera les caractéristiques propres de la femme.

Suivant le même raisonnement que celui à l'origine des travaux de type écologique, dès le milieu des années 1990, certains chercheurs se sont aventurés à tester des modèles complexes d'explication des violences envers les femmes, tandis que d'autres développaient des modèles intégratifs (DeKeseredy & Schwartz, 1996, 1998a; Lauritsen & Schaum, 2004; Logan *et al.*, 2006; Schwartz *et al.*, 2001; Sugarman & Hotaling, 1989a; White & Kowalski, 1998), même s'il est vrai que le terme «intégratif» revêt alors des significations diverses. Ces travaux plus récents marquent, certes, une certaine rupture avec les causes uniques et autres théories unifactorielles, mais ils reprennent, pour la plupart, les principes de base de théories existantes qu'ils complètent, modifient ou auxquels ils ajoutent d'autres éléments.

3.6 COMMENTAIRE

Quelle que soit l'approche adoptée, il paraît évident qu'elle ne peut, à elle seule, expliquer toutes les formes de violence envers les femmes. Les approches individuelles, centrées sur les caractéristiques de l'auteur, négligent très souvent les aspects contextuels et sociaux participant de l'explication de la

victimisation. Si les approches situationnelles sont plus ou moins facilement applicables aux violences envers les femmes en général, elles le sont moins facilement aux violences domestiques, tandis que les travaux de la «*family conflict approach*» portent essentiellement sur les violences entre deux personnes se connaissant puisqu'il est question de conflit. Les approches féministes, bien qu'intéressantes dans la contextualisation historique et sociale qu'elles permettent, se situent souvent à un niveau macrosociologique, notamment dans leur référence au patriarcat, difficilement traduisible en plan de recherche empirique. Quant aux derniers-nés, les modèles écologiques et intégratifs, s'ils présentent l'avantage de tenter d'ordonner les innombrables facteurs étudiés dans leur interaction à la victimisation, ils n'en demeurent pas moins limités d'un point de vue pratique et surtout rarement opérationnalisables dans les grandes études nationales.

Ce travail s'intéressant précisément à la multidimensionnalité des violences envers les femmes, ces différents cadres théoriques constituent son cadre de référence. Bien logiquement, il n'est pas ici question de tester l'une ou l'autre des théories explicatives des violences envers les femmes. Davantage que les théories, ce sont plutôt les facteurs que ces approches mettent en relation avec un risque différentiel de victimisation qui revêtent ici un intérêt, puisqu'ils figurent parmi les éléments mesurés dans les études suisse et américaine. Ces caractéristiques des victimes et des auteurs, tant sociodémographiques que liées au mode de vie, comme le rôle joué par le rapport à l'alcool, la nature de la relation victime-agresseur ou encore les antécédents d'abus dans l'enfance, ont fait l'objet de nombreuses recherches empiriques spécifiques. Pour des raisons de clarté, ces différents éléments sont discutés directement en lien avec les résultats des analyses des données suisses et américaines (partie V). Néanmoins, ces facteurs ayant été développés dans un contexte spécifique, il convenait d'en exposer les origines.

Avant de passer aux caractéristiques méthodologiques des données, le chapitre 4 détaille les deux axes de différenciation des violences utilisés dans ce travail, à savoir la distinction entre différentes formes de violence envers les femmes, respectivement différents types.

Chapitre 4

FORMES ET TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

La question de la définition des violences envers les femmes a été examinée en introduction, ce chapitre a donc pour objectif d'identifier les spécificités des définitions proposées ici. Ce travail considère les violences envers les femmes dans leur caractère multidimensionnel et insiste sur l'importance de les distinguer pour mieux en comprendre les occurrences et les mécanismes, mais également de les considérer simultanément en tenant compte de leurs éventuelles interrelations. Pour ce faire, deux axes de différenciation sont proposés. Le premier axe suggère de différencier les violences envers les femmes selon leur forme, autrement dit de distinguer entre les menaces, les violences physiques et les violences sexuelles. Le deuxième axe suggère une distinction selon le type de violence, tel que défini par la relation qui lie l'auteur et la victime – la principale distinction étant effectuée entre les violences partenaires et les violences non-partenaires⁶⁶. Les formes et les types de violence sont définis dans les paragraphes suivants, sur la base des conclusions de différents travaux. Une synthèse des conclusions théoriques des recherches est également présentée; ces différents aspects ne constituant pas l'objectif premier de ce travail, ils sont résumés, mais de nombreuses références sont proposées au lecteur désireux d'approfondir l'un ou l'autre de ces aspects. Pour plus de clarté, les données empiriques relatives aux différents types et formes de violence sont présentées avec les résultats empiriques de ce travail (partie III).

4.1 DISTINCTION SELON LA FORME DES VIOLENCES

4.1.1 VIOLENCES PHYSIQUES

La victimisation physique des femmes n'a pas été spécifiquement abordée autrement que dans les études générales de victimisation. La plupart des recherches sur la violence physique envers les femmes concernent les violences domestiques ou les violences perpétrées par des partenaires. Même s'il existe, dans ce contexte, d'innombrables possibilités de définir la violence physique, la

⁶⁶ Cette terminologie constitue une forme de néologisme, inspirée des textes anglo-saxons; bien que pas nécessairement correcte d'un point de vue grammatical, elle offre l'avantage indéniable d'être immédiatement compréhensible et, surtout, de ne pas alourdir la lecture.

plupart des études s'inspirent du même modèle ou contiennent les mêmes échelles, engendrant une relative similitude des actes considérés.

Les définitions généralement utilisées pour mesurer la prévalence ou l'incidence des violences physiques envers les femmes ne sont pas toujours aussi larges que les définitions utilisées dans le domaine de la santé, domaine où il n'existe pas non plus de consensus. Les définitions sont formulées en termes d'actes de violence physique, afin de faciliter la compréhension. Les violences physiques se répartissent généralement sur un continuum allant des violences physiques modérées (griffures, gifles...) à des actes plus graves comme le fait de brûler involontairement autrui, de tenter de l'étrangler ou encore de le menacer ou de l'attaquer avec une arme. À cela convient-il encore d'ajouter les menaces de violences physiques qui sont souvent considérées comme constituant, en elles-mêmes, une forme de violence physique.

Dans leurs recommandations à l'usage de la recherche dans le domaine des violences envers les femmes, et des violences entre partenaires en particulier, Saltzman et d'autres experts (Saltzman *et al.*, 2002) recommandent à dessein d'adopter une définition large de la violence physique: «*The intentional use of physical force with the potential for causing death, disability, injury, or harm. Physical violence includes, but is not limited to: scratching, pushing, shoving, throwing, grabbing, biting, choking, shaking, hair-pulling, slapping, punching, hitting, burning, use of weapon (gun, knife, or other object), and use of restraints or one's body, size, or strength against another person. Physical violence also includes coercing other people to commit any of the above acts*» (pp. 11-12). À nouveau, le décalage entre les définitions théoriques et les opérationnalisations empiriques est évident.

4.1.2 VIOLENCES SEXUELLES

Du fait de leur caractère éminemment sensible – certains diront tabou –, la définition des violences sexuelles est abordée dans de nombreux textes. Bien que souvent spécifique à la problématique, le contenu de ces écrits n'en est pas moins parfois applicable aux violences envers les femmes en général. Des problématiques identiques se posent notamment du fait de la multitude de domaines concernés (Beeman, 2002; Desai & Saltzman, 2001), aussi les définitions légales, sociales, culturelles, humanistes, médicales et personnelles se côtoient-elles et se confrontent-elles.

Les normes sociales et culturelles gouvernent la façon dont les gens conçoivent leur propre sexualité, tant au sein d'une relation de couple que dans d'autres contextes. Mais s'il existe parfois une certaine ambiguïté quant à la question de savoir si certaines pratiques sont ou non comprises dans la notion de sexualité dite «normale», les pratiques à caractère illégal sont généralement clairement

définies par les codes pénaux⁶⁷. Le *Rapport mondial sur la violence et la santé* esquisse une définition: «*Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail*» (Krug *et al.*, 2002, p. 165). Plusieurs éléments sont à relever dans cette définition, à commencer par la référence à la non-pertinence de la relation entre l'auteur et la victime dans la détermination des événements, tout comme celle du contexte dans lequel ces derniers prennent place. La notion de coercition comprend aussi bien le recours à la force physique que l'intimidation psychologique, le chantage ou d'autres formes de menaces. Cette perspective apparaît plus large que la perspective criminologique, de nombreux actes n'étant pas considérés comme des violences sexuelles dans tous les pays (p. ex., harcèlement sexuel, mariage forcé, etc.)⁶⁸. La définition de Saltzman *et al.* (2002) se réfère également à différents actes, notamment selon que les violences sont consécutives à l'usage de la force, à l'impossibilité de comprendre ou de consentir valablement⁶⁹. Quel que soit l'acte violent, il prend place dans un contexte interpersonnel. Un jugement qui, bien qu'applicable à toute forme de violence, se voit plus souvent répété dans le domaine des violences sexuelles, vraisemblablement au vu des difficultés liées à la reconnaissance du viol conjugal ou du viol entre connaissances (Allison & Wrightsman, 1993; Culbertson & Dehle, 2001; Culbertson, Vik, & Kooiman, 2001; Gordon, 2000). Les violences sexuelles sont alors fréquemment catégorisées en fonction de la nature de la relation auteur-victime, ce qui renvoie au deuxième axe de différenciation utilisé dans ce travail.

4.2 DISTINCTION SELON LE TYPE DES VIOLENCES

Le lien, respectivement l'absence de lien, qui unit une victime et son agresseur constitue un élément-clé de l'étude des violences envers les femmes. La première différenciation qui vient à l'esprit est la distinction entre auteurs connus et inconnus. Historiquement, le concept général de victimisation a d'abord été appliqué aux agressions entre connaissances et entre inconnus. Les violences perpétrées par des auteurs connus de la victime ont-elles ainsi longtemps été considérées comme ne relevant pas de la loi, mais du domaine privé, expliquant simultanément l'évolution des textes légaux et les premières théories sur la victimisation. Si les inconnus constituent une catégorie homogène, ce n'est pas le cas des auteurs connus qui peuvent être distingués selon le degré de proximité, respectivement d'intimité, qui les lie à la victime. La terminologie utilisée a évolué pour englober

⁶⁷ Ces derniers constituant d'ailleurs généralement un reflet des normes sociales et culturelles en vigueur (Culbertson & Dehle, 2001; Killias, 2000).

⁶⁸ Voir la discussion concernant les différentes perspectives définitionnelles de la violence au paragraphe 1.1.

⁶⁹ «*Sexual violence is divided into three categories: (a) use of physical force to compel a person to engage in a sexual act against his or her will, whether or not the act is completed; (b) an attempted or completed sex act involving a person who is unable to understand the nature or condition of the act, to decline participation, or to communicate unwillingness to engage in the sexual act (e.g. because of illness, disability, or the influence of alcohol or other drugs, or due to intimidation or pressure); and (c) abusive sexual contact*» (Saltzman *et al.*, 2002, p. 12).

différents degrés de connaissance, sans que l'on fasse toujours la distinction entre eux; ce qui se traduit par des catégories plus ou moins hétéroclites. Ces catégories sont, soit regroupées *a posteriori*, soit ne sont même pas distinguées dans le questionnaire. Au final, la principale fonction de cette catégorie réside dans le fait de représenter le contraire de la catégorie des inconnus. Or, la violence perpétrée par un membre de l'entourage familial ne s'explique pas de la même manière que celle exercée par un patron, un ancien petit-ami ou un mari et parler de «connaissances» englobe des relations qui ne sont pas nécessairement équivalentes du point de vue de leur dynamique. De fait, la pertinence des différents paradigmes théoriques ne sera pas la même selon la spécificité de la relation, tout comme l'on ne s'attend pas à trouver les mêmes facteurs de risque.

Comme indiqué précédemment, ce travail distingue entre violences partenaires et non-partenaires. Avant de traiter de l'opérationnalisation des différentes formes et types de violence envers les femmes (chapitre 7), cette distinction est explicitée. Si les travaux portant sur les violences commises dans le cadre d'une relation de couple sont nombreux, il n'en va pas de même des études portant spécifiquement sur les violences envers les femmes commises par des connaissances de la victime ou des inconnus, ce qui crée, il est vrai, un léger déséquilibre.

4.2.1 VIOLENCES PARTENAIRES

Les relations amoureuses constituent un domaine socialement et culturellement défini. Dès lors, les modèles et les schémas qui gouvernent les relations intimes sont plus que susceptibles de varier selon le contexte ou le pays dont il est question (Goodwin, 1999). À des fins de clarté, il serait idéal de pouvoir clairement distinguer entre divers types de relation ou différents degrés d'intimité. Par exemple, il serait pertinent de différencier entre les violences exercées dans le cadre d'une relation maritale ou de concubinage (c.-à-d. lorsque les deux parties font, ou ont à un moment donné fait, ménage commun) et les violences entre deux partenaires partageant simplement, ou ayant partagé, une relation d'intimité physique ou émotionnelle sans pour autant vivre ensemble. Si, d'un point de vue théorique, cette distinction est relativement aisée à faire, cela n'est pas le cas, empiriquement, puisque les études ne sont pas toujours très claires quant à l'opérationnalisation de leurs catégories.

Les travaux en anglais utilisent l'expression générique «*intimate partner violence*» pour faire référence aux violences entre partenaires, cependant le recours à cette terminologie ne garantit pas nécessairement une unité de sens⁷⁰. La terminologie varie souvent d'une étude à une autre, aussi parle-t-on souvent indifféremment de violences domestiques, de violences conjugales⁷¹ ou de

⁷⁰ Même s'il existe des définitions standards de ce type, les recherches tendent à s'en éloigner: «*Intimate partner violence (which) is defined as violence perpetrated by current and former spouses, cohabiting partners, dates and boyfriends; some studies include violence by same-sex partners*» (United Nations Division for the Advancement of Women, 2005, p. 8).

⁷¹ Il convient de remarquer que, le plus souvent, les expressions «violences conjugales» et «violences domestiques» ne sont pas distinguées; la violence domestique est souvent réduite à la violence entre mari et femme, du moins dans l'imaginaire collectif, ou

violences entre partenaires. Dans l'opinion commune, la violence domestique se définit de par le contexte dans lequel elle survient: dans l'univers privé par opposition à l'espace public. Ce qui est logique puisque l'étymologie même de l'adjectif «domestique» renvoie à la notion de foyer, ce qui, implicitement, transmet l'idée que la violence domestique ne concerne que les personnes vivant sous le même toit. Dans ce sens, parler de violences domestiques apparaît plus restrictif que le fait de parler de violences entre partenaires. Outre la référence à leur contexte, les violences entre partenaires ne sont pas toujours clairement définies. Il arrive ainsi fréquemment que les actes considérés⁷² ne soient pas clairement définis. Une situation somme toute problématique lorsque l'on tente de comparer les résultats de différentes études, puisque des différences dans l'opérationnalisation engendrent inévitablement des différences dans les prévalences et les schémas de violence observés (Fisher, 2004a, 2009; Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier *et al.*, 2006). Dans le souci de maximiser la comparabilité des données suisses et américaines – et pour des raisons qui seront explicitées au chapitre 7 –, ce travail adopte une définition restrictive des violences partenaires posant comme condition le partage du domicile de la victime: sont considérés comme partenaires les époux ou les concubins, actuels et passés. La pertinence de considérer de la même manière les partenaires mariés et les concubins a été discutée ailleurs (DeKeseredy & Hinch, 1991)⁷³ et se justifie essentiellement par le fait qu'il existe peu de différences entre les couples mariés et concubins⁷⁴.

4.2.1.1 Violences physiques entre partenaires

Les violences physiques entre partenaires englobent des actes variés, ce qui explique – en partie du moins – la variation des prévalences observées. D'une certaine manière, le choix de l'instrument va davantage déterminer la définition des violences physiques que l'inverse.

Du point de vue théorique, les violences physiques entre partenaires sont souvent englobées dans la problématique des violences domestiques en général. Comparativement aux violences sexuelles entre partenaires, la violence physique a peu été étudiée en tant que telle; dans ce sens, le type de

alors au contraire elle englobe d'autres formes de violence comme les violences envers les personnes âgées ou la maltraitance infantile (Belknap & Potter, 2006).

⁷² Kelly (2005), comme d'autres auteurs, insiste sur l'importance de considérer la violence entre partenaires, et en particulier la violence domestique, comme un ensemble de comportements «*a pattern of coercive control*» (p. 91), souvent caractérisé par la combinaison de différentes formes de violence. Ce qui explique probablement pourquoi il règne parfois une certaine confusion quant aux actes effectivement considérés dans telle ou telle étude.

⁷³ Il convient cependant de noter que ce point de vue n'est pas partagé par tous les auteurs. Certains sociologues américains de la fin des années 1980 (Eshleman, 1978; Fels, 1981, suggérés par DeKeseredy & Hinch, 1990) considéraient en effet que la cohabitation tenait davantage d'une relation de type «*dating*» que d'une relation maritale, et que les couples mariés et concubins différaient sur de nombreux points. Bien que les violences partenaires englobent ces deux types de relation dans leur opposition aux violences non-partenaires, les femmes mariées et vivant en concubinage seront néanmoins distinguées dans ce travail, lors de l'analyse des facteurs associés au risque différentiel de victimisation (partie V).

⁷⁴ En Suisse, l'analyse comparative des caractéristiques structurelles des couples mariés et non-mariés fait apparaître de très légères différences en fonction du niveau de formation et de l'activité professionnelle (Fux, 2005). Les données américaines mettent également en évidence certaines différences entre ces deux types de relation de couple (Bramlett & Mosher, 2002). Ces différences seront réexaminées par la suite, en lien avec les facteurs associés aux violences partenaires (partie V).

violence l'emporte sur la forme. Comme pour les violences partenaires en général, des explications de type intra-individuel côtoient des explications socioculturelles ou des approches plus psychologiques de la violence physique entre partenaires. Dans les approches individuelles, c'est le comportement de l'agresseur qui est mis en avant: ses traits de personnalité, ses difficultés relationnelles, la manière dont il gère le stress ou encore ses traits d'agressivité (Gelles, 1999; Hearn, 1998; Richards, MacLachlan, Scott, & Gregory, 2004; Thompson & Kingree, 2006). Les approches socioculturelles voient dans la violence domestique une composante de la discrimination envers les femmes; la fonction de la violence est toujours de maintenir la domination de l'homme sur la femme, seul le contexte passe du public au privé. Enfin, d'autres approches se sont notamment intéressées à la chronicité des violences entre partenaires et aux réactions de la victime (Jones Hubbard, Hughes, & Unterstaller, 2001; Lang, Stein, Kennedy, & Foy, 2004; Street & Arias, 2001; Walker, 1985, 2000; Woods, 2005).

4.2.1.2 Violences sexuelles entre partenaires

Les violences sexuelles entre partenaires se caractérisent par une certaine ambiguïté, qui ne contredit cependant en rien la réalité de l'agression subie. Tant la société que les chercheurs ont longtemps nié le fait qu'il puisse y avoir viol entre deux partenaires intimes, c'est-à-dire deux personnes ayant, ou ayant eu à un moment donné, des relations sexuelles consenties⁷⁵. Cela inclut donc aussi bien les partenaires occasionnels que les couples mariés, même si, pour ces derniers, la signification historique du mariage apporte une dimension particulière à la problématique.

Peu d'enquêtes sur les violences entre partenaires incluaient, au départ, des questions sur les violences sexuelles (Mahoney & Williams, 1998; Schwartz, 2000). Lorsque les violences sexuelles sont devenues objet de préoccupations sociales dans les années 1970, il s'agissait exclusivement de considérer les viols perpétrés par des inconnus (Belknap, 2001). Ce n'est que par la suite que l'on a considéré que le fait que la victime connaisse son agresseur ne signifiait pas pour autant que la relation était consentie. Cet aspect a notamment été mis en évidence de manière empirique par plusieurs recherches concluant au fait que la victime connaît son agresseur dans une large majorité des cas; de fait, peu importe que l'auteur soit un inconnu, un ami ou un amant⁷⁶ (Bachman, 2000; Dobash & Dobash, 1995; Fisher, Cullen, & Turner, 1999; Fisher *et al.*, 2000; Jackson & Jackson Petretic, 1996; Jaspard *et al.*, 2002; Johnson, 1996; Johnson & Sacco, 1995; Koss, 1985; Koss, Gidycz, & Wisniewski, 1987; Myhill & Allen, 2002; Rennison, 2001; Tjaden & Thoennes, 2000a, 2000b).

⁷⁵ «Historically, constructions of assault law have presumed one or more of the following: that the parties are strangers; that both parties are male; that the event is taking place in public; that this is a one-off event» (Kelly, 2005, p. 86). Il est dès lors peu surprenant que non seulement les violences dans le couple soient difficilement intégrables à de tels schémas de raisonnement, mais également que les lois ne soient pas toujours aptes à considérer certaines des spécificités des violences entre partenaires.

⁷⁶ «There is only one crime of rape» (Shanahan, 1999, p. 1372) et «There is no relationship barrier to rape» (Allison & Wrightsman, 1993, p. 121).

Pourtant, le viol entre partenaires est souvent perçu et dépeint comme un simple conflit de couple non seulement par des tiers, mais également par les victimes elles-mêmes. Cela équivaut à nier la dimension de violence et d'agression qui fait la nature même du viol. Que le couple soit ou non marié ne fait alors que peu de différence (Campbell & Soeken, 1999). La notion même de viol entre partenaires porte en elle une contradiction, puisqu'elle implique la destruction du lien définissant une des relations les plus intimes que notre culture conçoit⁷⁷. Lorsque l'agresseur est un inconnu, le refus de la victime porte sur le rapport sexuel en lui-même, tandis que lorsque l'agresseur est un partenaire, le refus concerne plutôt le moment, les circonstances ou la manière⁷⁸. Ce raisonnement est applicable – et appliqué – quelle que soit la configuration relationnelle; le fait que la victime ait auparavant consenti à une certaine forme d'intimité ou qu'elle ait même simplement consenti à être en présence de son agresseur équivaut, d'une certaine manière, à une diminution de sa liberté de choix⁷⁹.

La recherche atteste des différences qui existent entre les violences sexuelles, selon qu'elles sont commises par un inconnu, un auteur connu de la victime ou un partenaire (Muehlenhard & Schrag, 1991; Paquin, 1995; Peacock, 1998; Spitzberg & Rhea, 1999). Ces différences portent sur les circonstances des agressions (p. ex., usage de la force⁸⁰ et violences physiques associées), leur déroulement (p. ex., les moyens de persuasions sont généralement plus subtils lorsque l'auteur connu la victime; Allison & Wrightsman, 1993; Paquin, 1995) ou leurs conséquences (p. ex., les éléments pouvant faire office de preuves légales). Plus le degré d'intimité entre la victime et son agresseur augmente, plus la perception de la gravité de l'incident diminue (Culbertson & Dehle, 2001; Kirkwood & Cecil, 2001; Monson *et al.*, 1996; Monson, Langhinrichsen-Rohling, & Binderup, 2000). Le viol conjugal n'est traité sérieusement que lorsqu'il est accompagné de violences physiques brutales (Mahoney & Williams, 1998; Paquin, 1995). Depuis les années 1970, les mentalités ont évolué et, aujourd'hui, les gens conçoivent généralement qu'il peut arriver qu'un époux viole sa compagne (Basile, 1999); cependant, beaucoup demeurent persuadées que de tels actes sont rares. Or, le viol perpétré par un mari ou un concubin est rarement occasionnel⁸¹.

⁷⁷ «When a stranger does it, he doesn't know me, I don't know him. He's not doing it to me as a person, personally. With your husband, it becomes personal (...) it's such a personal abuse» (Finkelhor & Yllo, 1985, p. 118, reprenant les propos d'une victime).

⁷⁸ «The belief may be that if a woman consents to sex at some point in a relationship, a man is entitled to sex at another point» (Monson, Byrd, & Langhinrichsen-Rohling, 1996, p. 421).

⁷⁹ La revendication de la victime est atténuée; cette gradation de légitimité est apparente dans l'histoire des lois pénales, comme en témoigne la prise en considération relativement récente du viol conjugal en Europe comme aux États-Unis (Parrot & Bechhofer, 1991; Regan & Kelly, 2003).

⁸⁰ La référence à la notion de «force» a pour conséquence qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier un rapport sexuel contraint dans un couple lorsque celui-ci ne s'accompagne pas de violences physiques (Basile, 1999). Le plus souvent, les victimes font référence à leur agression en terme de viol lorsque celle-ci a comporté un certain degré de force physique et une absence claire de consentement, ou alors elles nient la dimension sexuelle et considèrent uniquement la violence physique (Basile, 1999; Finkelhor & Yllo, 1985; Kennedy Bergen, 1996; Koss, 1993; Mahoney & Williams, 1998).

⁸¹ Ainsi, 50% des victimes interrogées par Finkelhor et Yllo (1985) ont raconté avoir été sexuellement agressées vingt fois ou plus. Pour Mahoney (1999), les victimes de viol conjugal sont dix fois plus susceptibles d'être victimes d'agressions multiples que les victimes de connaissances ou d'inconnus. «Rape was not an infrequent occurrence, but the norm» (Kennedy Bergen, 1998, p. 243). À noter que les

Les réactions des victimes sont également établies de manière stéréotypée: la société s'attend à ce que les victimes de violences sexuelles se comportent d'une certaine manière ou «raisonnablement»⁸². La dénonciation est retardée, voire inexistante, mais surtout la victime tarde souvent à demander de l'aide. Le viol est minimisé, voire dénié (Jackson & Jackson Petretic, 1996; Sudderth, 1998); le déni ou l'évitement ayant pour fonction d'éviter une réactivation des affects liés au traumatisme du viol⁸³. D'un point de vue juridique⁸⁴, un viol perpétré par un agresseur connu n'est pas perçu de la même manière qu'un viol perpétré par un inconnu⁸⁵. Dès qu'il existe une quelconque relation entre la victime et son agresseur, le fardeau de la preuve incombe à la victime: c'est le comportement de la victime qui est utilisé pour déterminer s'il y a ou non eu viol, tandis que les actes de l'agresseur sont peu considérés (Paquin, 1995)⁸⁶. Dans ce domaine, la pierre angulaire des textes légaux américains, et européens, fut pendant longtemps la notion de consentement (Bohmer, 1998, pour un historique des réformes; Caringella MacDonald, 2006). Cependant, dans la plupart des situations de viol, ce n'est pas – uniquement – à l'accusé de démontrer qu'il y avait consentement, mais à la victime de prouver qu'il y avait «absence de consentement» (Sudderth, 1998). S'il est facilement admis qu'une femme n'ait pas consenti à des rapports avec un inconnu armé, la situation est tout autre lorsqu'elle a invité, chez elle, son agresseur. Petit à petit, le système américain a alors cherché à diminuer le rôle pervers joué par une définition étroite du consentement de la victime

données du NCVS américain illustrent elles aussi la part importante que représentent les séries dans les violences commises par des partenaires, qu'il s'agisse de violences physiques ou sexuelles (Greenfeld *et al.*, 1998).

⁸² Allison et Wrightsman (1993) avancent l'idée que la victime doit se comporter «*in a stereotypically appropriate manner*» (p. 122), autrement dit qu'elle ne doit en faire ni trop, ni trop peu. Cette exigence exclut dès lors toutes les situations de viol où la victime a cédé pour se protéger, sachant très bien comment sa résistance était habituellement punie.

⁸³ Certains auteurs considèrent que cela peut également s'expliquer car nier la réalité s'avère moins douloureux que de reconnaître la trahison (Finkelhor & Yllo, 1985; Mahoney & Williams, 1998; Russell, 1990). Le fait de connaître l'agresseur s'associe souvent à une culpabilité de la victime qui considère qu'elle aurait dû savoir, prévoir, se protéger (Bondurant, 2001; Breitenbecher, 2006; Pitts & Schwartz, 1997). Dans une recherche publiée en 1999, Schwartz et Leggett ont observé que 23% des femmes ayant rapporté avoir été victimes d'un viol ou d'une tentative de viol ont également dit qu'elles étaient seules à blâmer pour cet incident. Cela s'explique, en partie, parce que les victimes «partagent» généralement la culture leur agresseur; si ce dernier trouve la justification de son acte dans les valeurs véhiculées par certains groupes, il est probable que la victime aura recours à des représentations similaires. Trop souvent, la culpabilité conduit au silence, puisque concevoir son expérience comme un acte criminel implique pour la victime de renoncer à cette culpabilisation et d'accepter son statut de victime.

⁸⁴ La particularité du viol conjugal réside alors avant tout dans son ambiguïté légale, puisque pendant longtemps la possibilité même qu'un mari puisse violer son épouse a été niée⁸⁴. La perte de l'identité civile de l'épouse dans le mariage et son assimilation à un élément de propriété de son époux ont imprégné la coutume et les interprétations juridiques pendant plus de trois siècles. Après un certain temps, ne pouvant nier plus longtemps la réalité, l'existence du viol conjugal a été admise, mais on a alors considéré qu'il relevait du domaine privé et non du domaine judiciaire (Caringella MacDonald, 1988). Pendant de longues années, cette doctrine a ponctuellement été réaffirmée par les tribunaux américains⁸⁴ jusque dans le milieu des années 1970. Ce n'est que lorsque féministes, victimes et militantes se sont emparées du problème que l'on a, peu à peu, commencé à considérer le viol conjugal comme un problème d'ordre social, ouvrant la voie à plusieurs changements législatifs essentiels (Mahoney & Williams, 1998) ainsi qu'aux études pionnières sur la prévalence du viol conjugal (Finkelhor & Yllo, 1985; Russell, 1990). Les courants féministes ont contribué à faire évoluer les mentalités, comme les textes légaux, en démontrant qu'un viol est toujours un viol, quel qu'en soit l'auteur. Les circonstances sociales et légales ne peuvent aujourd'hui soutenir l'existence d'une «*license to rape*» (Finkelhor & Yllo, 1985). Malgré tout, si la majorité des États américains ont procédé à des changements législatifs depuis les années 1970, bon nombre possèdent aujourd'hui encore une forme partielle d'exemption maritale conditionnelle (Basile, 1999; Bennice & Resick, 2003; Paquin, 1995). Il est dès lors impossible de nier que le viol conjugal est perçu et jugé comme moins grave que dans ses autres configurations.

⁸⁵ «*Traditionally, the law has recognized physical injury to the victim as the principal harm of rape (...) in contrast nonstranger rape has been deemed unworthy of severe penalty because it typically results in minimal physical injury to the victim*» (Shanahan, 1999, p. 1374).

⁸⁶ «*Thus, a woman's behavior determines her character, which in turn determines her likelihood of implicitly consenting to sex*» (Paquin, 1995, p. 94).

pour prendre en compte d'autres éléments, comme le comportement de l'agresseur, des menaces verbales ou une situation de dépendance. Sous l'influence des mouvements féministes et de défense des victimes, la définition du viol a été élargie et une plus grande attention est aujourd'hui portée au comportement de l'agresseur (Bachman, 1993; Donat & D'Emilio, 1998; Orcutt & Faison, 1988; Shanahan, 1999). Parallèlement, l'Europe continentale, qui connaissait une tradition du viol conçu comme un délit de violence, a développé des infractions spécifiques pour les crimes sexuels n'impliquant pas cette dimension de violence⁸⁷. En Suisse, le viol conjugal a été reconnu comme crime en 1992, la femme mariée pouvait alors défendre sa liberté de décision à condition de déposer une plainte formelle. Ce n'est que dix ans plus tard que les autorités ont souhaité lutter contre les dérives induites par cette condition légale en instaurant la poursuite d'office du viol entre époux ou partenaires faisant ménage commun⁸⁸.

4.2.1.3 Particularités des violences dans les relations amoureuses

Les violences entre partenaires, dans leur acceptation habituelle, incluent souvent un type particulier: les violences dans les relations amoureuses ainsi popularisées par la terminologie anglaise «*dating violence*». Les recherches américaines désignent des violences commises dans le cadre d'une relation de séduction ou d'une relation amoureuse naissante⁸⁹. Néanmoins, tant théoriquement qu'empiriquement, cette problématique devrait être différenciée de celle des violences partenaires.

Dans une perspective comparative, le terme «*date*» se révèle effectivement difficile à traduire⁹⁰. Si l'on prend pour exemple la langue française, les différentes traductions possibles véhiculent l'idée de relations de nature différente; selon le terme choisi, le sens peut se rapprocher soit d'une relation amicale, platonique, soit d'une relation plus intime. Dans la recherche anglo-américaine, ce type de relation se caractérise également par un certain degré d'hétérogénéité, complexifié par le fait qu'une définition de ce type de relation est rarement proposée⁹¹. Ce concept renvoie l'idée d'une relation

⁸⁷ Par exemple, les infractions envers les enfants ou envers les personnes incapables de consentir; il n'y a pas de violence au sens traditionnel, mais exploitation d'une incapacité à consentir valablement.

⁸⁸ La *Loi fédérale sur la poursuite des infractions entre conjoints ou partenaires*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004, a également instauré la poursuite d'office de certaines infractions lorsque commises dans le contexte d'une relation de couple, faisant ménage commun, actuelle ou terminée depuis moins d'une année. Les partenaires de même sexe sont également considérés comme formant un couple (Références au droit suisse: RO 2004 1403 1407; FF 2003 1750 1779).

⁸⁹ Les expressions «*dating violence*» et «*date rape*» sont qualifiées d'oxymores chez Koss et Cook (1998).

⁹⁰ «*A related problem occurs when a concept easily represented in one language has no suitable corresponding terms in another language. (...) In other cases, structural differences mean that exactly equivalent object or entities do not exist, or that terms used to describe one thing in one country describe something else in another country*» (Smith, 2003, p. 71). Sur cette question, paragraphe 5.4.1.

⁹¹ Les recherches empiriques ne définissent généralement pas ce qui est entendu par «*dating partners*», par contre des définitions sont parfois proposées dans les manuels. Par exemple, chez DeKeseredy et Hinch (1991): «*Dating relationships are defined as associations between unmarried males and females that address at least four needs. These are recreation, socialization, status achievement, and mate selection. Some relationships are considered 'serious' because they involve a high degree of commitment and intimacy. Others are defined as casual because both partners seek 'a good time' with no future commitment or obligation*» (p. 39). Straus (2004) définit quant à lui la notion de «*dating*» comme: «*a dyadic relationship involving meeting for social interaction and joint activities with an*

intime à l'essai, transitoire. Or, les normes sociales et culturelles régissant les relations amoureuses varient dans le temps et l'espace, mais également selon les contextes, les cultures ou les groupes ethniques (Goodwin, 1999). Aussi, alors que le concept de «*dating*» est un mode de relation quasi institutionnalisé aux États-Unis et dans d'autres pays anglo-saxons, il ne semble pas exister à l'identique en Suisse, voire en Europe.

Devenues phénomène social dans les années 1980, les violences dans les relations amoureuses ne sont pourtant pas apparues à ce moment; référence y est faite 20 ans plus tôt⁹² dans les travaux de Makepeace (1981, 1983), des travaux qui marquent un changement de perspective en suggérant que les violences dans les relations amoureuses constituent une période de socialisation négative aux violences conjugales. Mais c'est lors de la publication des résultats des recherches de Koss sur la victimisation sexuelle des étudiantes que cette question entre dans l'actualité (Koss & Cook, 1998; Koss & Gidycz, 1985; Koss *et al.*, 1987; Koss & Oros, 1982). Première recherche mesurant spécifiquement les violences sexuelles, l'objectif de l'étude dirigée par Koss était la mise en évidence du caractère caché⁹³ du viol grâce à l'utilisation d'un indicateur spécifique, *The Sexual Experiences Survey*⁹⁴ [SES]. Les auteures observent effectivement que 27% des étudiantes indiquent avoir subi, depuis l'âge de 14 ans, un acte de violence sexuelle répondant à la définition légale du viol. Mais le résultat qui eut le plus de retentissement fut sans conteste le fait que 80% des victimes connaissaient leur agresseur. Plusieurs critiques affirment alors qu'une telle prévalence n'est que le résultat d'une définition du viol «*radical and elastic*» (Koss, 1992, p. 122), alors même que cette définition était cohérente avec les textes légaux de la majorité des juridictions nord-américaines. Dès lors, l'intérêt pour cette problématique n'a-t-il cessé de croître, et avec lui le débat perpétuel autour de la prévalence des violences dans les relations amoureuses. De l'autre côté de l'Atlantique, n'ayant pas d'équivalent au concept de «*dating violence*», les chercheurs francophones et germanophones ne distinguent souvent pas explicitement ce type de violence des violences partenaires ou des violences envers les femmes, rendant difficile l'identification du problème, comme le suivi de son évolution.

Par la suite, divers aspects individuels et situationnels de ce type de violence ont été étudiés, à commencer par les caractéristiques des campus universitaires aux États-Unis. La problématique des violences dans les relations amoureuses apparaît, de fait, indissociable de la culture et du mode de vie des étudiants sur les campus américains, dès lors que, généralement, soit la victime, soit l'agresseur, soit le contexte de l'agression ont un rapport avec le monde étudiant. Parce que la

explicit or implicit intention to continue the relationship until one or the other party terminates or until some other more committed relationship is established (e. g. cohabiting, engagement, or marriage)» (p. 792).

⁹² En 1957, Kanin évoque l'existence de comportements sexuels violents entre étudiants dans les universités américaines (Parrot & Bechhofer, 1991).

⁹³ Les travaux de Koss sont à l'origine de l'expression «*hidden rape victim*».

⁹⁴ Fisher et Cullen (2000) pour une analyse des différentes versions des SES, ainsi que, plus récemment une recherche de Testa *et al.* (Testa, VanZile-Tamsen, Livingston, & Koss, 2004).

prévalence des violences est relativement élevée sur les campus américains (Fisher *et al.*, 1999, 2000; Koss *et al.*, 1987), de nombreuses recherches se sont attelées à démontrer que les variables socioculturelles et contextuelles propres aux campus américains jouent un rôle-clé dans la prévalence des agressions sexuelles, un rôle allant jusqu'à dépasser celui des attitudes et des caractéristiques personnelles (Flack *et al.*, 2007; Forbes & Adam-Curtis, 2001; Schwartz *et al.*, 2001). «*Particularly in the United States, current social norms empower young people to spend a great deal of unsupervised time together. In addition, alcohol and drugs are readily available disinhibitors that contribute to sexual abuse. Young people frequently have access to cars and apartments, both of which afford privacy, and both of which are often the sites of sexual aggression*» (O'Toole & Schiffman, 1997, p. 180). Qualifiée de «*rape-supportive*» ou «*rape-prone*» (Reeves Sanday 1996, 1998; Schwartz *et al.*, 2001), la culture universitaire nord-américaine a parfois même été inculpée comme promouvant⁹⁵ ouvertement l'abus d'alcool et les violences sexuelles (Forbes & Adam-Curtis, 2001). Les recherches empiriques conduites dans ce domaine portent essentiellement sur les rapports existant entre les violences envers les femmes et les fraternités étudiantes ou les équipes sportives, emblèmes d'un style de vie peu responsable et violent. Axées sur la masculinité et ses preuves, les fraternités impliquent que chacun adhère aux caractéristiques stéréotypées correspondant aux valeurs de son clan. Ce ne sont alors pas les connaissances et les valeurs individuelles qui sont en cause, mais la compétition qui conduit les membres à tester leurs limites sous les yeux de leurs pairs dans l'optique d'en gagner le respect (Barberet, Fisher, & Taylor, 2004; Boeringer, 1999; DeKeseredy & Schwartz, 1998a; Flack *et al.*, 2007; MacDonald, 1995; Schwartz *et al.*, 2001; Schwartz & Nogrady, 1996; Yancey Martin & Hummer, 1998).

Mais, au-delà de la spécificité de ces regroupements étudiants, la structure même des campus américains crée des opportunités pour la survenue de comportements violents. L'environnement universitaire américain est composé de nombreux espaces privés, loin de la surveillance des adultes, des fraternités étudiantes aux vestiaires de sport, des soirées branchées à la promiscuité des dortoirs. À cela s'ajoute une relation à l'alcool caractérisée par la consommation fréquente de quantités importantes d'alcool (Flack *et al.*, 2007; Schwartz & Pitts, 1995; Wechsler, Dowdall, Gledhill-Hoyt, & Hang, 1998; Wiehe & Richards, 1995). En comparaison, les universités suisses ne constituent pas des lieux de vie au même sens que les universités américaines, de telle sorte que les victimisations ou la délinquance des étudiants ne sont pas spécifiquement rattachées à l'université⁹⁶.

⁹⁵ D'un point de vue théorique, ces travaux se fondent généralement sur la notion de sous-culture de la violence (Wolfgang & Ferracuti, 1982) qui suggère que la violence est un comportement appris, partagé par les membres d'un groupe dont le système de valeur encourage le recours à la violence. Ces valeurs alternatives coexistent à l'intérieur de la culture dominante, plus particulièrement parmi certains groupes ethniques, certaines classes sociales ou autres groupes identifiés (Bersani & Chen, 1988). Bowker (1984), dans une approche davantage microsociologique, suggère l'existence d'une «*male peer subculture of violence*» (p. 54) justifiant la violence conjugale en général. Le fait d'avoir grandi dans une famille où la violence était monnaie courante peut jouer un rôle dans le fait d'adopter ou de ne pas adopter certaines pratiques violentes; cependant, la socialisation et le renforcement par les pairs sont, selon lui, davantage déterminants (voir également Bersani & Chen, 1988).

⁹⁶ En effet, il n'existe pas en Suisse d'unités de police active sur les campus et, de fait, il n'existe donc pas non plus de statistiques de la délinquance et de la victimisation sur les campus universitaires.

Ces comportements se fondent dans la masse des problèmes urbains et ne se distinguent généralement que par l'âge des auteurs ou des victimes. En ce sens, les universités helvétiques constituent un contexte socioculturel distinct de celui de leurs consœurs nord-américaines. En ce qui concerne l'alcool, s'il est observé que les adultes suisses consomment typiquement davantage de vin que d'alcools forts, ils consomment, en moyenne, moins d'alcool que leurs homologues américains; cela même s'ils commencent à boire plus jeunes (World Health Organization, 2004). Selon le *European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs* [ESPAD] (2004), le «*binge drinking*» – que l'on peut traduire par intoxication alcoolique – concernerait, en Suisse, 21% des jeunes âgés de 16 ans, soit une prévalence nettement inférieure aux 43% de l'étude de Wechsler *et al.* (1998) conduite auprès des étudiants universitaires américains. Ce sont là différents éléments qui plaident pour une analyse spécifique des violences dans les relations amoureuses; une question qui sera reprise lors de la présentation des données empiriques de ce travail (notamment, parties III et V).

4.2.2 VIOLENCES NON-PARTENAIRES

Les violences non-partenaires comprennent généralement les actes commis par des connaissances de la victime ou des inconnus, tandis que les violences commises dans l'entourage familial représentent un cas particulier. Parce que souvent commises au cours de l'enfance ou de l'adolescence, ces violences ne sont souvent pas considérées dans les études générales auprès des femmes adultes. Une telle exclusion n'est pas dénuée de sens, dès lors que ces violences possèdent vraisemblablement une étiologie propre intégrée aux théories de la maltraitance infantile. D'un point de vue empirique, cette exclusion est logique, dès lors que les données des études générales ne comprennent souvent pas de données relatives au contexte de ces victimisations⁹⁷. N'étant pas spécifiquement conçues pour mesurer ce type particulier de violence, il est probable que leurs questions ne seraient pas adaptées. Pour ces différentes raisons, une analyse des violences intrafamiliales n'a pas sa place dans ce travail; les violences dans l'enfance ne sont considérées que dans leur rapport à la victimisation à l'âge adulte (c.-à-d. la notion de revictimisation, telle que discutée au chapitre 14). Les violences commises par un membre de l'entourage familial à l'âge adulte sont assimilées aux violences non-partenaires, même s'il n'existe pas de travaux spécifiques à cette question, contrairement aux violences des connaissances et des inconnus.

4.2.2.1 Violences exercées par une connaissance

Comme indiqué précédemment, la catégorie «connaissance» est en quelque sorte la catégorie «fourre-tout» des sondages, puisqu'elle englobe différents types de relation, sans clairement

⁹⁷ Les questions de détail étant généralement posées en référence à l'incident le plus récent, il est rare qu'elles permettent de recueillir des informations sur les circonstances d'épisodes de maltraitance survenus alors que la répondante était enfant.

distinguer les différents rapports unissant victime et agresseur. Il existe moins de recherches sur cette forme de violence que sur les violences entre partenaires, probablement en partie à cause de la variété de contextes considérés.

Dans le domaine des violences envers les femmes, il semble qu'aucune recherche ne se soit spécifiquement intéressée à la question des violences physiques commises par des connaissances. Plusieurs travaux se sont intéressés aux homicides commis par des connaissances ou des membres de l'entourage familial (Langevin & Handy, 1987; Williams & Flewelling, 1987), mais les travaux sur la violence physique non-létale dans ce domaine semblent inexistantes. Un article de Felson, Baumer et Messner (2000) est explicitement consacré au brigandage commis par des agresseurs connus; les auteurs y mettent en évidence l'existence de risques différentiels de victimisation, dès lors que l'on distingue entre auteurs connus et inconnus. Ils notent que 34.8% des brigandages figurant dans les données du *National Crime Victimization Survey* [NCVS] (1992-1995) ont été commis par une personne connue de la victime, principalement par un membre de son entourage familial. Les chercheurs observent notamment que, si les femmes courent globalement deux fois moins de risque d'être victimes d'un brigandage que les hommes, le rapport s'inverse dès lors que l'on considère les actes commis par des membres de l'entourage familial. Les auteurs observent également que les victimes courent davantage le risque d'être blessées lorsque l'agression est commise par une personne connue, que si l'auteur est un inconnu.

Du côté des statistiques de victimisation, il est la plupart du temps possible de déterminer le pourcentage d'actes commis par différentes catégories d'agresseur, malgré le fait que ces indicateurs présentent certaines limites de validité en ce qui concerne les violences envers les femmes, comme indiqué précédemment. À titre d'exemple, le *Sondage suisse de victimisation*⁹⁸ distingue différentes catégories: les connaissances de vue, de nom, personnelles, ou encore les connaissances proches; la distinction entre ces différentes catégories n'est cependant pas explicitée, et il est probable qu'elle ne soit pas non plus explicite pour la répondante. Les femmes victimes de violences physiques ou de menaces ont très souvent été agressées par un auteur connu, le plus souvent une connaissance personnelle selon la terminologie du sondage (43.9% des cas). Les délits d'ordre sexuel sont le fait d'auteurs connus dans 51.7% des cas; le plus souvent, il s'agit de personnes que la victime connaît de vue (18.3%) ou personnellement (14.2%). Comparant les violences envers les femmes sur la base des données de l'ICVS 2000, Heiskanen (2002) observe également que les femmes victimes de violences physiques ou de menaces connaissent fréquemment leur agresseur, le plus souvent de vue ou de nom (entre 16% et 24% des cas), un peu moins souvent il s'agit d'un collègue de travail (entre 9% et 21% des cas). Les tendances pour les violences sexuelles sont légèrement différentes dans les pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale qui montrent un plus fort pourcentage de violences sexuelles

⁹⁸ Source: données du composant suisse de l'ICVS 2005. Institut de criminologie et de droit pénal, Université de Lausanne.

subies dans le cadre de l'environnement de travail (34%, respectivement 15% des cas). Des pourcentages qui apparaissent, à première vue, inférieurs aux données des recherches américaines. D'après le NCVS⁹⁹, la victime connaît son agresseur dans 64.1% des cas (46.9% pour les violences sexuelles, respectivement 34.5% pour les agressions physiques).

S'il n'existe pas, ou peu, de recherches spécifiques sur les violences physiques des connaissances, les violences sexuelles ont en revanche fait l'objet de nombreux travaux. De nombreux articles traitent, en effet, de la problématique du viol par une connaissance – «*acquaintance rape*» – et des ouvrages entiers ont été consacrés aux différents aspects de cette question (Jackson, 1996; Parrot & Bechhofer, 1991). La notion de «connaissance» a souvent pour première fonction de constituer un antonyme de la catégorie «inconnu» et englobe de nombreuses configurations relationnelles¹⁰⁰.

Les données des sondages sur les violences envers les femmes présentent généralement des prévalences plus faibles pour les violences commises par des connaissances; cela du fait de la nature même de ces indicateurs, spécifiquement construits pour mettre en évidence les violences des partenaires, ce qui diminue alors proportionnellement la part des connaissances. Aussi, les sondages spécifiques présentent-ils généralement le schéma inverse de celui des sondages de victimisation, puisque le pourcentage le plus important est celui des actes commis par des (ex-)partenaires. Le sondage canadien de violence envers les femmes (1993) conclut que les femmes ne sont victimes de connaissances que dans 23% des cas (Johnson & Sacco, 1995), tandis que les pourcentages européens sont sensiblement plus élevés. Les connaissances représentent 25% à 45% des auteurs, selon la forme de violence, dans l'étude française (Jaspard *et al.*, 2002), tandis qu'ils comptent pour moins de 30% des auteurs de violences physiques, mais pour 56% des auteurs de violences sexuelles dans le sondage suisse (Killias, Simonin, & De Puy, 2005). À nouveau, les données quantitatives varient d'une étude à l'autre, mais toutes concluent généralement à la proportion importante que représentent les auteurs connus de la victime, confirmant qu'il ne s'agit pas là d'une crainte irrationnelle¹⁰¹. Enfin, et comme indiqué précédemment, le fait qu'il existe un lien de connaissance entre la victime et l'auteur des violences a des répercussions non seulement sur la réponse officielle, mais également sur l'opinion publique qui considère souvent que les faits sont moins graves (Bennice & Resick, 2003; Gidycz & Layman, 1996; Jackson & Jackson Petretic, 1996; Koss & Cook, 1998; Monson *et al.*, 1996; Monson *et al.*, 2000; Rubenzahl & Corcoran, 1998). Sans compter que la perception que la victime a de sa propre victimisation est également influencée par cette relation

⁹⁹ Source: données du NCVS 2004, l'échantillon américain de l'ICVS étant peu représentatif.

¹⁰⁰ «*The acquaintance relationship can be any of a variety of acquaintanceships including platonic, dating, marital, professional, academic or familial*» (Parrot & Bechhofer, 1991, p. 12).

¹⁰¹ «*To be raped by someone you know (...) is not an irrational abstraction or a figment of a woman's imagination*» (Allison & Wrightsman, 1993, p. 61). Sur le lien entre réalité du danger et sentiment d'insécurité des femmes, voir également Madriz (1997), Pain (1997) et Valentine (1989, 1992).

(Allison & Wrightsman, 1993; Belknap, 2001; Gidycz & Layman, 1996; Jackson & Jackson Petretic, 1996; Johnson & Sigler, 1997; Schwartz & Leggett, 1999; Sudderth, 1998).

4.2.2.2 Violences exercées par un inconnu

Selon Koski et Stuart Batchelder (2003), la plus grande crainte des êtres humains est l'agression interpersonnelle commise par un inconnu; pourtant, ce type d'agression représente la forme la moins commune de victimisation¹⁰². En effet, la plupart des crimes, plus particulièrement les crimes interpersonnels violents, sont commis par des personnes qui ne sont justement pas des inconnus. Les violences envers les femmes commises par des inconnus ne sont que rarement l'objet de recherches spécifiques; comme pour les violences des connaissances, il n'existe pas de théories spécifiques, à l'exception des études sur les violences sexuelles. Ces travaux, d'orientation psychopathologique, ont le plus souvent comme objectif de dresser une typologie des violeurs en fonction de leurs motivations et de leur fonctionnement psychologique (p. ex., Groth, 1985). Tandis que d'autres études traitent de la dynamique des agressions sexuelles perpétrées par des inconnus et des facteurs de risque associés au comportement de la victime.

Bien que les sondages de victimisation soient plus susceptibles de mettre en évidence les violences commises par des inconnus, comparativement aux violences partenaires, les données suggèrent malgré tout des différences entre les données américaines et européennes. Par exemple, les données du *Sondage suisse de victimisation*¹⁰³ mettent en évidence que 35.1% des femmes victimes de violences physiques ont été agressées par un inconnu, ce pourcentage est de 46.7% pour les violences sexuelles. L'étude comparative d'Heiskanen (2002) met également en évidence une forte représentation des inconnus parmi les auteurs de violences envers les femmes: entre 34% et 46% des cas, selon les pays, pour les violences physiques, entre 27% et 68% des cas pour les violences sexuelles. Les données américaines du NCVS indiquent, quant à elles, que les inconnus comptaient pour 34% des auteurs en 2004.

Les données des sondages sur les violences envers les femmes fournissent également quelques indications quantitatives. Ainsi, dans les données françaises, le pourcentage de violences sexuelles commises par des agresseurs inconnus est de 12.5% pour les viols et de 22.1% pour les tentatives de viol; les violences physiques sont le fait d'inconnus dans un peu plus de 23% des cas (Jaspard *et al.*, 2002). Les données suisses de Killias *et al.* (2005) présentent des pourcentages plus élevés puisque les femmes sont victimes d'inconnus dans, en moyenne, 32% des cas, qu'il s'agisse de violences physiques ou de violences sexuelles. Bien que minoritaires dans les données américaines (en

¹⁰² «When we hear the word 'victimization', interpersonal predatory victimization is what we generally think about and precisely what we want to avoid» (Koski & Stuart Batchelder, 2003, paragraphe 1); voir également *supra* note 101.

¹⁰³ Source: données du composant suisse de l'ICVS 2005, Institut de criminologie et de droit pénal, Université de Lausanne.

moyenne 15%, Allison et Wrightsman, 1993), les agressions sexuelles commises par des inconnus constituent, malgré tout, le référent du viol. Avec quelques nuances, les caractéristiques que l'on confère au viol dont l'agresseur est inconnu sont généralement celles de son stéréotype. Quant à la question de savoir si un viol commis par un inconnu est plus, ou moins, grave que celui commis par un partenaire, les avis divergent (Parrot & Bechhofer, 1991; Scronce & Corcoran, 1995; Shanahan, 1999). D'après le sondage de victimisation américain, les violeurs inconnus de leur victime sont plus susceptibles d'être armés et sont généralement plus violents, si l'on se base sur la gravité des blessures occasionnées à leurs victimes (Rennison, 1994). Cependant, les agressions sexuelles perpétrées par des auteurs inconnus ne sont pas toujours les plus violentes (Koss, Dinero, Seibel, & Cox, 1988; Mahoney, 1999; Stermac, Dumont, & Dunn, 1998).

4.3 COMMENTAIRE

Aussi bien les éléments méthodologiques que les éléments théoriques illustrent l'ambiguïté des termes et des expressions jalonnant le domaine d'études des violences envers les femmes. Cette synthèse de la recherche met également en évidence un certain déséquilibre: alors que certaines formes et certains types de violence ont été l'objet de nombreuses études, d'autres sont passés presque inaperçus. Ainsi, ne compte-t-on plus les travaux sur les violences domestiques et le viol, alors que les violences des non-partenaires n'ont pas été étudiées spécifiquement. Et ce ne sont pas uniquement les données empiriques qui manquent, puisque les considérations théoriques sur certains de ces aspects brillent également par leur absence. Ce travail propose donc une distinction selon la forme et le type des violences, dans l'idée non seulement d'asseoir la validité des comparaisons entre les données suisses et américaines, comme cela est explicité ci-après (partie II), mais également de voir si les résultats justifient une telle distinction, ou s'il conviendrait de catégoriser différemment les violences envers les femmes, voire de les considérer comme un tout.

Partie II

Mesurer les violences envers les femmes

Chapitre 5

PARAMETRES METHODOLOGIQUES DE LA MESURE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Les dimensions méthodologiques de la recherche sur les violences envers les femmes constituent un élément central de ce domaine d'études (DeKeseredy & Schwartz, 1998b; Ellsberg, Heise, Pena, Agurto, & Winkvist, 2001; Smith, 1994; Walby, 2005). L'inconsistance des définitions est un premier obstacle aux approches comparatives et, dès leurs premières tentatives, les chercheurs ont compris qu'en plus de développer des mesures valides et fiables de leur objet, il leur fallait définir celui-ci de manière univoque. Certes, toute recherche de nature sociologique se trouve confrontée à la difficulté de définir son objet d'étude, cependant les problèmes de définition prennent une nouvelle dimension lorsqu'il est question de recherche comparative, puisqu'il en découle la nécessité de s'assurer que le concept – le construit – existe dans les deux contextes ou les deux cultures et qu'il y possède la même signification, ou tout du moins une signification similaire¹⁰⁴. Mais les questions de définition ne sont qu'un aspect du problème: le grand défi des recherches comparatives réside dans le développement de mesures de la violence qui maximisent la comparabilité entre différents settings (Cousineau & Rondeau, 2004; Ellsberg *et al.*, 2001; Lynch, 2002; Saltzman, 2004a; Thompson *et al.*, 2003). Ces défis méthodologiques surviennent à cause de différences existant dans divers aspects des sondages, tels que la définition et l'opérationnalisation des concepts théoriques, les mots utilisés, le contexte, le mode d'administration ou encore la procédure d'échantillonnage. Si les principes méthodologiques d'une recherche comparative ne sont en eux-mêmes donc pas différents de ceux d'une recherche classique, ils peuvent néanmoins parfois s'avérer plus difficiles à mettre en place¹⁰⁵.

¹⁰⁴ La violence étant un concept social hautement stigmatisé, il est important d'éviter le recours à des termes ou des construits stigmatisés dans l'étude de la violence, une entreprise d'autant plus complexe lorsque réalisée dans une perspective comparative: «*because there is no commonly available unstigmatized vocabulary*» (Walby & Myhill, 2001, p. 512)¹⁰⁴. Comment définir un acte de violence dans le contexte spécifique propre à chaque culture? Comment définir *internationalement* les violences envers les femmes? Il n'est pas nécessaire – si tant est que cela soit possible – de développer une définition *universelle*, mais il appartient aux chercheurs de faire preuve de rigueur dans leurs travaux. Dès lors que les concepts employés sont clairement définis, tout comme leurs opérationnalisations, il devient beaucoup plus facile de comparer les études entre elles et la validité de telles comparaisons ne peut que s'en trouver augmentée.

¹⁰⁵ «*None of the methodological and theoretical difficulties we have learned to live with can be ignored when we examine critically such questions as what is comparative research, how we go about doing comparative work, and how we interpret similarities and differences in countries compared*» (Oyen, 1990, p. 1).

Comme pour toute recherche comparative, une part importante de ce travail repose sur la comparabilité des données suisses et américaines. Cette comparabilité n'est pas à considérer comme un état de fait, mais comme ayant été rigoureusement construite et établie. En effet, nombreux sont les facteurs susceptibles d'influencer les résultats d'une étude mesurant les violences envers les femmes, et par-là même d'en affecter la fiabilité ou la validité. Si certains de ces paramètres peuvent être manipulés *a posteriori* – soit dans un processus d'analyse de données secondaires –, d'autres sont établis en amont de l'administration du sondage et échappent à toute possibilité de contrôle ultérieur. La manière dont les chercheurs abordent les différences dans le design des sondages qu'ils cherchent à confronter détermine leur conception d'une démarche comparative. Dès lors, quelles doivent être les garanties en matière de comparaison de données? La question demeure ouverte¹⁰⁶. Davantage que dans la complexité de sa méthodologie, le problème majeur d'une approche comparative semble tenir au fait que la plupart des chercheurs ne prennent même pas la peine de s'interroger sur la validité des comparaisons qu'ils avancent. À l'heure actuelle, il n'existe en effet pas de consensus quant à la manière d'harmoniser les banques de données pour encourager – et faciliter – des analyses comparatives. Si les difficultés inhérentes aux comparaisons internationales sont connues, la façon ou les manières dont on pourrait les surmonter demeurent peu étudiées (Cousineau & Rondeau, 2004). Le tableau n'est cependant pas si négatif, si l'on considère que ces décisions quant à la façon de contrôler les différences de design peuvent cependant être bien informées et guidées par des recherches antérieures ayant examiné les effets, sur les taux de victimisation, de différences dans le design et l'administration des sondages. Bien que ces travaux n'aient pas nécessairement été pensés avec pour objectif d'asseoir la validité des approches comparatives, ou pas nécessairement par rapport à des études menées dans des pays différents, leurs résultats constituent l'ancrage des considérations méthodologiques de ce travail (voir également, ci-après, paragraphe 7.6).

Afin de maximiser la validité des comparaisons effectuées entre les données suisses et américaines, différents paramètres méthodologiques susceptibles d'influencer la prévalence des violences ont été considérés. Ces paramètres ont été sélectionnés en fonction des connaissances actuelles du domaine, connaissances qui ont également guidé la manière dont ces paramètres ont été contrôlés. Dès lors, ce travail ne peut s'abstraire d'une synthèse de la recherche concernant les indicateurs de ces violences et l'influence de différents paramètres méthodologiques concernant l'une ou l'autre des étapes du processus de mesure. Les pages suivantes résument certains de ces aspects méthodologiques, des premières études aux débats qui agitent actuellement le monde scientifique. Le lecteur familier de ce domaine peut, s'il le souhaite, passer directement à la présentation des sondages suisse et américain au chapitre 6.

¹⁰⁶ «What level of standardization of measurement is needed to reliably make comparisons across nations and cultures» (Cousineau & Rondeau, 2004, p. 935). Dans le même domaine, Walby et Myhill (2001) parlent de «*state of the art methodology*» (p. 507) afin de préciser les dimensions qui doivent être considérées si l'on veut examiner la méthodologie d'une étude.

5.1 ENQUÊTES SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Mesurer les violences envers les femmes se révèle une tâche complexe, et inévitablement imparfaite. Au fil du temps, différentes approches méthodologiques ont été utilisées pour tenter de mesurer ces violences: sondages autoreportés de comportements, rapports locaux ou étatiques d'agences ou de professionnels, sondages d'attitudes ou vignettes cliniques. Chacune de ces méthodes possède des avantages, mais également des limites. Les sondages autoreportés, souvent utilisés dans l'étude de la victimisation, fournissent des données tant sur la prévalence des comportements violents que sur les corrélats et les conséquences de tels actes, mais ils sont souvent considérés comme des indicateurs peu spécifiques des violences envers les femmes. Les sondages d'attitudes sont utiles pour l'exploration de facteurs explicatifs de la violence en lien avec un contexte ou une culture. Les vignettes cliniques permettent de considérer les mécanismes cognitifs en jeu dans les interactions violentes et de développer une connaissance plus qualitative d'une problématique, mais leurs observations sont peu représentatives et ainsi difficilement généralisables (Ellsberg & Heise, 2002; Malley-Morrison & Hines, 2004; Ollus & Nevala, 2005; Walby, 2005; Walby & Myhill, 2001).

Dès les années 1980, l'étude des violences envers les femmes a connu toute une série d'innovations méthodologiques qui sont à mettre au crédit des premières enquêtes réalisées dans ce domaine, de la définition des formes de violence à considérer au contexte des études, sans omettre l'opérationnalisation des questions et la période de référence. De surcroît, le passage des études cliniques aux grandes études épidémiologiques et aux travaux ethnographiques a modifié en profondeur l'étude des violences envers les femmes, notamment du point de vue de la nature des données disponibles (Jewkes, 2002; Kilpatrick, Edmunds, & Seymour, 1992; Koss, 1992, 1993; Koss *et al.*, 1987; Koss & Oros, 1982; Russell, 1990). Étant donné la sensibilité des données quantitatives aux méthodes d'enquête, il n'est pas surprenant que des études présentent des résultats différents si elles sont construites de la même façon, si elles définissent différemment leur objet ou encore si elles ne sont pas réalisées auprès du même type de population. La recherche a presque toujours montré que des différences dans le design des échantillons influencent significativement les taux de victimisation, et, par extension, la validité de toute comparaison (Cantor & Lynch, 2000; DeKeseredy & Schwartz, 2001; Desai & Saltzman, 2001; Fisher, 2004b, 2009; Fisher & Cullen, 2000; Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier *et al.*, 2006; Koss, 1992, 1993, 1996; Lynch, 2002; Walby & Myhill, 2001). Ce ne sont pas ces variations qui sont surprenantes, mais plutôt la manière dont elles ont souvent été minimisées, voire négligées, par la recherche (Tourangeau & McNealey, 2002).

Le processus visant à identifier les incidents de violence envers les femmes est un processus complexe, dont toutes les étapes présentent un risque d'erreur. Ainsi, de la réalisation de l'incident à sa codification correcte dans une banque de données, de nombreuses composantes participent de l'estimation finale de la nature et de l'étendue des violences envers les femmes. Ces différents paramètres ont, pour la plupart, fait l'objet d'études et d'évaluations spécifiques (Fisher & Cullen,

2000; Kilpatrick, 2004; Russell & Bolen, 2000; Saltzman, 2004b; Schwartz, 1997, 2000; Tjaden, 2004; Tourangeau & McNealey, 2002), dont les pages suivantes résument les grandes lignes. Ces principes méthodologiques ne concernent pas uniquement les enquêtes sur les violences envers les femmes, mais dans une perspective plus large, toute enquête de victimisation.

5.2 RECHERCHE ET CONTEXTE DE RECHERCHE

La première caractéristique d'une recherche sur les violences envers les femmes renvoie à sa nature, dès lors que des études de type différent, bien que censées mesurer le même phénomène, présentent des différences marquées. De surcroît, deux recherches de même type peuvent également présenter des différences quant au contexte dans lequel elles sont réalisées; ces éléments peuvent renvoyer à des facteurs externes ou internes aux recherches. Un sondage présenté comme une enquête sur les expériences vécues par les femmes ne sera, *a priori*, pas perçu comme s'intéressant aux mêmes incidents qu'une enquête générale sur l'ampleur des actes criminels commis durant une période donnée. Il n'est pas toujours évident pour une personne d'exprimer son expérience en terme de crime et, consécutivement, de se définir en tant que victime; cela atteste de l'importance du contexte de l'étude dans sa capacité à identifier les incidents de violence, particulièrement s'ils surviennent dans le cadre d'une relation intime. Ce facteur explique en partie les différences observées entre les sondages de victimisation et les études sur les violences envers les femmes, même si, au final, de nombreux incidents devraient se retrouver dans les données des deux indicateurs (Bachman, 2000; Fisher & Cullen, 2000; Koss, 1993; Schwartz, 2000; Tourangeau & McNealey, 2002). Dans le but de définir précisément les événements qui sont concernés, les sondages comportent généralement une petite introduction spécifique pour chaque partie du questionnaire, de manière à éviter toute confusion chez le répondant. Toute présentation ou toute introduction de ce type fait partie intégrante du sondage, puisqu'elle en détermine le contexte d'interprétation, contexte qui doit encourager la victime à confier ses expériences de violence (Kilpatrick, 2004).

Il existe toujours le risque que certaines questions renforcent des attitudes qui précisément doivent être remises en question. Si les interrogations suggèrent que ce sont les actes commis par des inconnus qui posent problème, ou si l'on définit une agression selon qu'elle a, ou n'a pas, été rapportée à la police, on conditionne la réflexion du sujet et, de fait, ses réponses. Or, pour qu'une victimisation survenue apparaisse dans les données, il faut non seulement que la victime soit disposée à en parler (Jansen, Watts, & Ellsberg, 2004; Koss, 1993), mais il faut également que la syntaxe du chercheur soit en adéquation avec la manière dont la victime perçoit et – surtout – définit sa propre expérience. Préciser que l'on s'intéresse à tous les incidents, quels que soient les auteurs, que l'incident ait ou non été rapporté à la police, qu'il ait ou non été perçu comme un crime, crée pour la victime un cadre spécifique d'interprétation, ce qui se traduit par la mise en évidence d'un plus grand nombre d'incidents dès lors que l'on va au-delà de la définition stéréotypée d'un

phénomène (Fisher & Cullen, 2000; Johnson, 1996; Johnson & Sacco, 1995; Russell, 1990; Schwartz, 2000; Tourangeau & McNealey, 2002).

Dans une analyse comparative, il est alors pertinent de prendre en considération non seulement le contexte même des études à comparer, mais également l'ensemble des éléments propres à chaque sondage et ayant pour fonction de clarifier ce contexte pour les répondants, puisqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence sur les incidents qui seront évoqués.

5.3 FORMES ET TYPES DE VIOLENCE

L'opérationnalisation des formes de violence renvoie inévitablement à la question de la définition des violences. Or, les définitions varient d'une étude à l'autre. Adopter une approche comparative présente certaines spécificités, puisque les concepts appliqués à un groupe doivent également être appliqués – et applicables – aux autres groupes. La question de la comparabilité implique la recherche de concepts équivalents (Teune, 1990), un aspect de la recherche comparative particulièrement complexe dès lors que l'on considère que toute signification est contextuelle (Basile & Saltzman, 2002; Saltzman *et al.*, 2002, pour des exemples de définitions uniformisées; Walby, 2005, pour des exemples de divergence). Autrement dit, il ne convient pas seulement d'établir la validité de contenu¹⁰⁷ dans chacune des études considérées, mais également de développer des mesures comparables qui établissent la validité de contenu *entre* ces mêmes études (Jaquier & Fisher, 2009), soit la validité de contenu *intra-étude* et *inter-études*¹⁰⁸.

5.3.1 OPERATIONNALISATION DES VIOLENCES PHYSIQUES

Différents indicateurs et échelles permettent de mesurer les violences physiques subies par les femmes. Si les grandes études et les sondages nationaux¹⁰⁹ ont adopté un questionnaire de base commun, les plus petites études, et notamment les études cliniques réalisées avec des échantillons de commodité, ont souvent fait preuve d'originalité en développant leurs propres échelles¹¹⁰. Cela dit, en comparaison des violences sexuelles, l'opérationnalisation de la violence physique a suscité

¹⁰⁷ Le concept de validité comprend différents types de validité, bien que ces derniers n'aient pas toujours été définis et catégorisés de manière uniforme. Il conviendra, par exemple, de distinguer entre validité de contenu, validité pragmatique et validité de construction (pour une discussion de ces différents types, p. ex., Aebi, 2006, chapitre 5; Killias, 2001b, chapitre 2). Dans ce travail, il sera spécifiquement question de la validité de contenu, non pas uniquement de chacune des études séparément, mais également des études l'une par rapport à l'autre.

¹⁰⁸ La même logique de réflexion transparaît chez Smith (2003) qui emploie le concept général de «*cross-national validity*» ou chez Johnson (1998) qui discute le concept d'équivalence interculturelle en détaillant non seulement différents types et sous-types d'équivalence, mais également de validité.

¹⁰⁹ Par exemple, aux États-Unis, le *National Violence Against Women Survey*, le *Canadian Violence Against Women Survey* ou l'*International Violence Against Women Survey* conduits dans différents pays.

¹¹⁰ Quelques exemples des échelles les plus utilisées: *Index of Spouse Abuse [ISA]* (Hudson & McIntosh, 1981), *Sexual Experiences Survey [SES]* (Koss & Gidycz, 1985; Koss & Oros, 1982), *Partner Abuse Scales [PAS]* (Hudson, 1990), *Severity of Violence Against Women Scales [SVAWS]* (Marshall, 1992), *Abusive Behavior Inventory [ABI]* (Shepard & Campbell, 1992), *Measure of Wife Abuse [MWA]* (Rodenburg & Fantuzzo, 1993); pour un résumé, Desai et Saltzman (2001).

moins de discussions. L'essentiel du débat¹¹¹ s'est cristallisé autour de la question de la validité des CTS développées par Straus et qui constituent l'instrument dont l'usage est aujourd'hui le plus répandu dans le domaine de l'étude des violences envers les femmes (DeKeseredy & Schwartz, 1998b, et précédemment, paragraphe 3.3). Les questions figurant dans les CTS ont inspiré de nombreux autres instruments, parmi lesquels notamment les deux sondages utilisés dans ce travail. Le point suivant résume les avantages et les inconvénients de ces échelles, et par conséquent les limites des données sur les violences physiques utilisées dans ce travail. Les CTS ont été développées afin de mettre en évidence les modes de résolution de conflit employés au sein de la famille, soit aussi bien entre les parents, qu'entre les parents et les enfants ou les enfants entre eux (Straus, 1979, 1990, 2007). Le même instrument peut être utilisé pour mesurer différentes tactiques de résolution de conflits intrafamiliaux en changeant le référent. La version originale des CTS comprend 14 items¹¹², ordonnés du moins coercitif au plus coercitif, et formant trois échelles correspondant à des tactiques de résolution de conflit: la négociation¹¹³, l'agression verbale et la violence physique; aucun item ne mesure la contrainte sexuelle. Les *Revised Conflict Tactics Scales* [CTS2] (Straus *et al.*, 1996) ont été développées afin de répondre à certaines des critiques adressées à la version initiale. Les CTS2 comprennent cinq sous-échelles mesurant respectivement la négociation, l'agression psychologique, l'agression physique, la coercition sexuelle et les blessures¹¹⁴. La particularité des CTS2 réside dans le fait que toutes les questions vont par paire: la première question vise à établir combien de fois une personne a commis un acte donné au cours des douze derniers mois, la deuxième question vise à établir combien de fois son ou sa partenaire a commis cet acte à son rencontre.

Tout instrument a ses limites et les CTS n'échappent pas à la règle. Pourtant, le débat autour de la question de leur validité a été particulièrement virulent, et ce dès le départ. Les tenants des approches féministes ont dénoncé le positivisme inhérent aux méthodes quantitatives d'étude des violences envers les femmes et reprochent aux CTS une focalisation sur les situations de dispute (c.-à-d. de ne pas tenir compte des situations où il n'y a aucune raison apparente à la violence) et une certaine décontextualisation de l'acte violent, engendrant alors souvent une confusion entre violence et légitime défense. Les critiques reprochent aux CTS de ne pas considérer les causes, les

¹¹¹ Les CTS se caractérisent par un débat récurrent et de longue durée. Elles constituent par là une excellente illustration des enjeux méthodologiques de l'opérationnalisation des violences physiques et des violences entre partenaires, la pierre angulaire du débat portant sur la question de la symétrie des violences entre partenaires.

¹¹² La validité des CTS est établie sur la base des corrélations entre items, en ce qui concerne la violence domestique masculine et féminine. Les corrélations varient en fonction des échelles et de la direction de la violence: .74 pour les hommes, respectivement .70 pour les femmes (négociation); .73, respectivement .70 (agression verbale); .87, respectivement .88 (violence physique). La validité concourante s'étend de -.12 à .64, indiquant une validité faible à modérée.

¹¹³ Selon Straus, il s'agit ici d'une sélection – arbitraire, mais théoriquement construite et indispensable d'un point de vue méthodologique – parmi les innombrables techniques que les protagonistes peuvent utiliser pour résoudre leurs conflits.

¹¹⁴ D'un point de vue purement technique, les CTS2 ont un coefficient *alpha de Cronbach* (consistance ou cohérence interne) qui varie, selon les recherches, entre .34 et .94, avec une moyenne située à .77 (Straus, 1990, 2007); plus spécifiquement: .86 (négociation), .79 (agression psychologique), .86 (agression physique), .87 (coercition sexuelle) et .95 (blessures). Pour le détail, Desai et Saltzman (2001).

significations et le contexte des violences entre partenaires ou encore de l'identité de la personne qui a initié l'épisode de violence (Belknap, 2001; DeKeseredy & Schwartz, 1996; Dobash & Dobash, 1988; ou Dobash, Dobash, Wilson, & Daly, 1992; Fisher & Cullen, 2000; Grandin & Lupri, 1997; Koss *et al.*, 1994, chapitre 3; Smith, 1994; Stuart *et al.*, 2006). Consécutivement, les CTS produiraient une fausse symétrie de genre des violences entre partenaires en ne tenant pas compte de l'impact et des conséquences physiques et psychologiques des violences envers les femmes, respectivement envers les hommes, et nieraient ainsi un vécu subjectif différentiel¹¹⁵ de la violence selon le sexe (Dobash *et al.*, 1992; Smith, 1994; Walby, 2005; Walby & Myhill, 2001). Les items composant les CTS ne considèrent pas la violence comme ayant, avant tout, une fonction instrumentale et pour but premier le contrôle du ou de la partenaire¹¹⁶ (Stuart *et al.*, 2006). Une explication de la violence qui se focalise sur les actes, et non les conséquences, n'a pas de sens dès lors que l'on considère que l'agresseur connaît les conséquences de ses actes, car, dans ce cas, ces conséquences font partie de ses motivations et, de fait, sa violence possède indéniablement une fonction (Dutton, 1995, chapitre 2). Dès lors que l'on prend en compte la signification et le contexte de la violence, la thèse de la symétrie de genre ne tient plus (DeKeseredy & Schwartz, 1998b).

Pour Straus, les CTS sont avant tout une mesure comportementale, autrement dit une liste d'actes qu'un individu peut être amené à entreprendre pour résoudre un conflit d'intérêts. L'auteur exclut délibérément les attitudes, les émotions et l'évaluation cognitive des comportements violents, des éléments qui, selon lui, doivent être considérés séparément. Aussi, si certaines critiques ont été prises en considération par Straus *et al.*, pour être intégrées à la version révisée des CTS, le sociologue s'est toujours refusé à modifier cet aspect qui, selon lui, constituait un des fondements de l'instrument et s'avérait dès lors essentiel à la compréhension de la violence familiale, soit la nécessité de toujours différencier entre l'acte et son évaluation cognitive (Straus, 1990, 1999, 2005). Selon les critiques des CTS, c'est principalement à ce niveau qu'interviendrait la différenciation entre violence masculine et violence féminine. Un aspect qui renvoie alors au rapport existant entre «classification légale» et «classification de la recherche». La distinction entre différentes catégories de crime dans le système judiciaire est différente de celle existant entre les divers degrés de sévérité des CTS (Walby & Myhill, 2001); cela s'explique parce que la distinction dans la loi est principalement fonction de la nature du dommage subi, tandis que, pour les CTS, c'est la nature de l'acte, indépendamment du contexte et des conséquences, qui est considérée. Kelly (1987, citée par DeKeseredy & Schwartz, 1998b) résume très bien cette logique en parlant de «*hierarchy of abuse based on seriousness*» (p. 2); il n'est dès lors pas surprenant que l'on ne soit pas en mesure d'obtenir une traduction parfaite entre les deux domaines. Les critiques adressées aux CTS sont perçues, par

¹¹⁵ «Without knowing the context, motives, or consequences of the violent acts, one cannot state unequivocally that female violence is identical to male violence» (Grandin & Lupri, 1997, p. 436).

¹¹⁶ Stuart *et al.* (Stuart, Moore, Hellmuth, Ramsey, & Kahler, 2006) reprochent également aux CTS et aux CTS2 de ne pas tenir compte des facteurs culturels ou ethniques composant la biographie des protagonistes.

leur concepteur, comme reflétant davantage des différences idéologiques¹¹⁷ que des évidences empiriques. Straus (2007) a, dès le départ, considéré que, bien qu'elles soient essentielles, les questions de causes et de conséquences ne devaient pas être adressées par un instrument tel que les CTS mais devaient, au contraire, être étudiées en tant que telles et indépendamment de l'étude de la fréquence de la violence. Dans ce sens, il apparaît que Straus conçoit son instrument comme n'étant lié à aucune théorie particulière concernant les causes ou le contexte de la violence; on est néanmoins en droit de se demander si une telle justification ne constitue pas, en soi, un constat théorique.

Au final, les CTS permettent de distinguer parmi différentes formes et différents degrés de violence, cependant la question de savoir si l'on doit considérer l'acte en lui-même ou, au contraire, l'impact de l'acte, continue de faire débat. Dès lors qu'aussi bien le sondage suisse que le sondage américain adoptent les questions des CTS, les deux questionnaires partagent les mêmes limitations du point de vue de la mesure des violences physiques envers les femmes. Des limites qui sont à considérer uniquement dans le cadre des limites générales de ce travail, mais nullement comme limitant la comparabilité des données suisses et américaines.

5.3.2 OPERATIONNALISATION DES VIOLENCES SEXUELLES

La mesure de la prévalence des violences sexuelles envers les femmes est au cœur de nombreux débats, scientifiques et publics, cherchant à établir si les violences sexuelles constituent une réalité sociale ou une construction de la réalité (Fisher, 2004a). Selon certains, ce n'est pas uniquement la nature des indicateurs quantitatifs qui est remise en cause, mais l'existence même des violences sexuelles envers les femmes (Jaspard *et al.*, 2003).

La mesure des violences sexuelles révèle une problématique méthodologique aux multiples facettes¹¹⁸ qui ne peut s'abstraire, dans son analyse, de la considération de la définition du phénomène lui-même. Plus large sera la définition, plus le nombre d'incidents mentionnés sera important; non seulement les définitions étroites ignorent une partie des violences, mais elles contribuent à créer une zone grise dans laquelle la victime sait qu'elle a été agressée sans pour autant pouvoir mettre une étiquette sur cet incident (DeKeseredy & Schwartz, 2001)¹¹⁹. Mais, en même temps, les définitions trop larges risquent également d'affaiblir les associations potentielles

¹¹⁷ La nature idéologique de la recherche dans le domaine de la violence envers les femmes est suggérée également par Ollus et Nevala (2005): «*Studying violence in the intimate setting is a contested and ideological issue. This also affects the research setting. Research on domestic violence and violence against women has always been ideologically colored*» (p. 10). Stanko (1997) considère cependant qu'il est nécessaire que le discours sur la violence envers les femmes soit idéologique afin de vaincre le silence et le tabou entourant cette violence.

¹¹⁸ «*Measuring rape (as well as other forms of sexual victimization) is a complicated and, to a degree, imperfect enterprise. (...) The critical issue is how to develop measurement strategies that would reveal the 'real' extent of not only rape but also other forms of sexual victimization*» (Fisher, 2004, p. 4).

¹¹⁹ «*The feeling of being victimized does not always coincide with the legal definition of victimization*» (Fattah, 2000, p. 29).

existant entre certains facteurs de risque et la probabilité de victimisation (Ellsberg & Heise, 2002; Walby, 2005). Parce que le monde dans lequel vit une personne, et les expériences qui fondent son vécu structurent ses perceptions, les femmes apprennent à utiliser le terme viol dans le sens où il est communément employé dans leur culture (notamment DeKeseredy & Schwartz, 2001; Koss, 1996; Muehlenhard, Sympson, Phelps, & Highby, 1994; Walby, 2005). DeKeseredy et Schwartz (2001) emploient l'expression «*the idea of sexual assault*» (p. 24) pour montrer qu'il convient de distinguer les différentes perspectives en présence, expliquant que ce qu'une victime catégorise comme un viol peut être différent non seulement de ce qui est compris par le chercheur, mais également de ce qui est perçu par d'autres individus, victimes ou non. De tous les types de violence, l'opérationnalisation de la violence sexuelle dans un sondage est certainement l'aspect le plus controversé et problématique¹²⁰.

Historiquement, les premières études sur les violences sexuelles portaient spécifiquement sur le viol, puis certains auteurs ont insisté sur l'importance de situer le viol dans un contexte plus large (Dobash & Dobash, 1995; Johnson & Sacco, 1995). À une approche «typologique» (c.-à-d. les individus sont étiquetés comme victime, violeur...), il convient d'opposer une approche «dimensionnelle» de la victimisation, où le viol constitue un comportement extrême, mais également un comportement parmi d'autres sur le continuum des comportements sexuels normaux et déviants au sein d'une culture donnée (Koss & Gidycz, 1985). Ainsi, la définition des violences sexuelles a-t-elle été, petit à petit, élargie à d'autres types de comportements, pas nécessairement criminalisés. Si certains chercheurs ont souhaité penser les faits hors du cadre juridique (Jaspard *et al.*, 2002, 2003), de plus en plus d'études se réfèrent aux définitions légales uniquement pour l'opérationnalisation des concepts, mais adoptent des stratégies de rappel plus larges, procédant alors en deux étapes distinctes (Fisher & Cullen, 2000). Cette prise de distance avec le domaine légal a constitué le point d'ancrage de nombreuses critiques accusant les chercheurs de créer des catégories «fourre-tout» pour une série de comportements ne constituant pas des crimes, et surtout n'étant pas perçus comme tels par les victimes¹²¹ (Belknap *et al.*, 1999; Koss, 1992; Muehlenhard *et al.*, 1994). Le chercheur peut-il s'arroger le droit de définir ce qui doit être considéré comme un viol? Mais est-ce réellement ce qu'il fait? Ce questionnement est légitime.

Les évolutions récentes de la mesure des violences sexuelles sont la résultante de ces diverses influences: l'inclusion de comportements abusifs qui, bien que n'étant pas criminels, font parties des violences envers les femmes et l'application d'un cadre remplaçant la subjectivité de la victime dans

¹²⁰ «*It is, unarguably, difficult to produce a precise definition of sexual violence, which would categorize the different forms of sexual violence in a comprehensive yet systematic way, making the acts easily disclosable but also recognizable*» (Ollus & Nevala, 2005, pp. 23-24).

¹²¹ Autrement dit, si une femme ne considère pas qu'elle a été violée, doit-on pour autant compter cet incident comme un viol? Dans le cadre de ce travail, il n'est pas lieu de développer plus avant cet aspect de la problématique de l'étude des violences sexuelles; pour un aperçu des critiques, on lira les travaux de Roiphe (1993) ou de Gilbert (1991), ainsi que Russel (2000) pour une critique développée des écrits de Gilbert ou Jaquier (2004) pour un résumé.

une perspective généralisable (Fattah, 2000; également Johnson & Sacco, 1995; Schwartz, 2000). Au-delà du débat lui-même, il convient de retenir que chaque étude se doit non seulement de définir son objet, mais également la manière dont elle compte en opérationnaliser la mesure.

5.4 QUESTIONS, ITEMS ET QUESTIONNAIRES

Au-delà de la définition de l'objet de recherche, son opérationnalisation requiert tout autant d'attention. La structure du questionnaire et la formulation des questions ne sont pas sans influence sur le nombre et le type d'incidents qui seront évoqués par les victimes. Étant entendu que les victimes ne définissent pas nécessairement ce qui leur est arrivé en recourant à une terminologie juridique, nombre de chercheurs ont exclu de leurs questions des termes tels que brigandage, viol ou tentative de viol. Les questions dites «filtre¹²²» posées dans la première partie des sondages structurent le rappel des événements; elles ont pour but d'identifier les victimes auxquelles on posera des questions de détail. Parce que l'interprétation d'une question dépend des questions précédentes, l'ordre dans lequel les différentes informations doivent être recueillies a également été l'objet de recherches (pour des exemples d'expérimentation, Fisher, 2009; Killias *et al.*, 2005).

Les travaux méthodologiques conduits sur les questions mesurant différentes formes de violence envers les femmes concernent principalement les violences sexuelles, plus délicates à mesurer. En effet, exception faite du débat portant sur l'emploi des CTS, la mesure des violences physiques a suscité peu de discussion quant à la formulation des questions (c.-à-d. «*wording*»), aux mots à utiliser ou aux indices à donner¹²³. Les questions utilisées pour mesurer les violences sexuelles ont, par contre, beaucoup évolué au fil du temps et des expériences, jusqu'à adopter le modèle des questions «comportementalement spécifiques» (c.-à-d. «*behaviorally specific questions*¹²⁴»), les chercheurs ayant insisté sur la nécessité de s'abstenir de catégoriser – nommer – les comportements que l'on cherche à mettre en évidence, précisément parce que l'on cherche à les abstraire de leur(s) stéréotype(s)¹²⁵. De surcroît, et étant donné la variété des expériences sexuelles non-désirées, et la variété des contextes dans lesquels elles peuvent se produire, il paraît impensable qu'une seule question soit susceptible de mettre à jour l'ensemble de ces occurrences¹²⁶. Les expériences sexuelles étant caractérisées par une certaine ambiguïté, il s'agit de proposer à la répondante des actes ou des situations au moyen d'un langage imagé (Fisher & Cullen, 2000; Koss, 1993, 1996;

¹²² Traduction libre de l'expression «*screening questions*» généralement utilisée dans les textes anglais.

¹²³ Sur ce point, voir le bref texte de Waltermaurer (2005) qui pose notamment la question de l'évolution et de l'adéquation des définitions et des opérationnalisations de la nature des violences partenaires et des catégories de partenaires.

¹²⁴ Par opposition aux «*gate questions*» qui décrivent un comportement spécifique censé illustrer une situation «typique» de violence sexuelle et stimuler, par extrapolation, le rappel d'incidents similaires.

¹²⁵ Les recherches américaines sur les violences sexuelles ont ainsi suivi la tendance initiée par les travaux de Russel (1990), de Koss *et al.* (Koss, 1993, 1996; Koss, Gidycz, & Wisniewski, 1987; Koss & Oros, 1982) et d'autres chercheurs en recourant à des questions comportementalement spécifiques (Fisher, 2009; Fisher & Cullen, 2000).

¹²⁶ «*It seems that a single item simply cannot cue the respondent to recall the variety of guises under which rape can occur*» (Koss, 1993, p. 209).

Tourangeau & McNeeley, 2002). De plus, en mettant l'accent sur des actes plutôt que des interprétations subjectives, on évite que la répondante doive s'identifier avec des catégories stigmatisées telles que «femme battue» ou «victime de viol» (Ellsberg *et al.*, 2001). La description d'une agression sexuelle s'abstrait autant que possible des stéréotypes et du sens commun, afin de limiter le risque de ne pas saisir la réalité de l'acte, tel que vécu par les victimes. La notion même de rapport sexuel pouvant être définie de plusieurs manières, elle est susceptible d'inclure certains actes d'ordre sexuel ne coïncidant pas avec le stéréotype du viol et donc de différer de la définition légale en vigueur (Belknap, 2001; Koss *et al.*, 1987), ce qui explique que l'on aboutisse parfois à des formulations très explicites, voire crues dans le cas des violences sexuelles¹²⁷. Walby et Myhill (2001) vont plus loin puisqu'ils estiment qu'il convient de poser différentes questions se rapportant à des actes identiques afin d'améliorer la validité de l'instrument utilisé. Des recommandations qui ont notamment été suivies par Fisher *et al.* (Fisher *et al.*, 2000) dans une recherche sur la victimisation sexuelle des étudiantes américaines¹²⁸. Au final, les enquêtes qui utilisent des questions décrivant des comportements spécifiques trouvent généralement des taux de victimisation plus élevés que les études spécifiques (Bachman, 2000; Fisher, 2004a, 2009; Tjaden & Thoennes, 2000b), même s'il est entendu que cela ne signifie pas que tous les incidents évoqués constituent des infractions du point de vue légal.

5.4.1 ÉQUIVALENCE ET TRADUCTION

Ce travail repose sur l'analyse de données secondaires, dès lors les questions utilisées dans chacun des sondages doivent-elles être prises comme telles. Cependant, au vu de la perspective comparative adoptée dans ce travail, il apparaît important de reprendre quelques éléments. En effet, dès lors qu'il est question d'établir la concordance des questions des sondages suisse et américain, il convient de considérer, du moins indirectement, des notions de traduction, cela afin de sélectionner les items et les questions à inclure, respectivement à exclure de la comparaison sur la base de leur significativité relative.

Le problème de la comparabilité des concepts n'a pas toujours été considéré de manière approfondie en criminologie, mais plusieurs travaux abordent cette thématique dans d'autres domaines des sciences humaines et sociales. Les auteurs partent généralement d'un postulat attestant précisément la relativité des significations, postulat très bien résumé par Harkness *et al.*: «*Comparative*

¹²⁷ «*To leave little doubt in the respondent's mind as to what is being measured*» (Tjaden & Thoennes, 2000, p. 5).

¹²⁸ Cette étude est unique du point de vue de la méthode utilisée pour catégoriser les incidents dévoilés. Les auteurs ont procédé en deux étapes: dans un premier temps, les sujets répondaient à une série de questions, comportementalement spécifiques, destinées à répertorier le type et le degré de l'incident, ses caractéristiques et la façon dont les victimes elles-mêmes le caractérisaient; puis, dans un deuxième temps, plusieurs questions permettaient de déterminer ce qui s'était réellement passé pour procéder à la classification définitive de l'incident. Les auteurs ont ainsi constaté que des événements ne correspondant pas à des viols étaient mentionnés en réponse à la question sur le viol, tandis que des viols étaient évoqués en réponse à des questions censées mesurer un autre type de victimisation (voir aussi Belknap, Fisher, & Cullen, 1999; Fisher & Cullen, 2000; Russell & Bolen, 2000).

researchers have no grounds to assume identity of meaning across social, linguistic, or cultural groups. Experienced comparative researchers are also less likely to assume that the use of similar instruments administered under the same conditions is truly sufficient to ensure that respondents from different cultural groups will arrive at the same interpretations of questions or that responses collected actually also 'mean' similar things» (Harkness, Mohler, & Van de Vijver, 2003, p. 8). Ainsi, la question de la comparabilité des significations ne se pose-t-elle pas uniquement dans les comparaisons internationales, mais dès le moment où il existe des groupes socialement, linguistiquement ou culturellement différents¹²⁹.

Le sondage, quel que soit son mode d'administration, constitue une relation dyadique entre interviewer et interviewé. Comme toute relation, celle-ci est composée d'attentes, de présupposés et d'interactions, et prend place dans un contexte aux déterminations multiples. *«Respondents use whatever they perceive as pertinent to come to conclusions about their expected role in the survey interaction and how they should answer, including information not considered by the researcher or questionnaire designer. (...). Respondents in surveys have a number of cognitive and communicative tasks to complete: interpret a question, generate an opinion, match the opinion to a response category ('formatting'), and edit the response in keeping with subjective needs to conform to social desirability norms»* (Braun, 2003, p. 59). Il apparaît dès lors impossible de prédire la manière dont l'interviewé va employer l'ensemble de ces facteurs. Les principes de la sociocognition postulent alors que répondants ou répondantes tentent de trouver un sens à des questions ambiguës à partir du contexte du questionnaire et de l'étude, un contexte alors subdivisé en trois types: textuel, personnel et culturel. Le contexte textuel apparaît constitué par les autres parties du questionnaire; cela inclut les introductions, les questions similaires, l'ordre et la séquence des questions, ou encore la forme des réponses et des échelles de réponses. Les variables personnelles tels les caractéristiques sociodémographiques, les expériences de vie et les traits de comportements participent de la détermination du contexte personnel. À ces deux contextes viennent s'ajouter les contextes culturels. Ces trois dimensions fournissent aux répondants des informations qui sont susceptibles d'impacter l'interprétation d'une question et de ses réponses.

Dans une perspective comparative, le concept d'équivalence revêt une multitude de conceptualisations et, consécutivement, les chercheurs ont recours à des méthodes diverses dans le but d'atteindre une équivalence interculturelle. Johnson (1998) constate cependant une distinction consensuelle entre équivalence *interprétative* et équivalence *procédurale*. L'équivalence interprétative renvoie à la comparabilité interculturelle subjective d'une signification ou, autrement dit, à la question de l'interprétation de concepts abstraits ou latents dans différentes cultures¹³⁰.

¹²⁹ Dans ce contexte, Smith (2003) considère également qu'il n'est pas rare d'observer une confusion entre «pays» et «langage».

¹³⁰ Johnson (1998) reprend également la distinction de Frey (1970) entre équivalence directe et équivalence relative (c.-à-d. «*direct equivalence*» et «*relative equivalence*», p. 9). Dans le premier cas de figure, les mesures peuvent être directement comparées entre

L'équivalence procédurale fait, quant à elle, référence au développement objectif de sondages comparables d'un groupe culturel à l'autre; elle comprend alors les dimensions de consistance interculturelle¹³¹, d'applicabilité procédurale et de comparabilité psychométrique. Selon les questions de recherche, les différentes dimensions de ces deux types d'équivalence auront une importance variée. Ainsi, les différentes formes d'équivalence ne sont-elles pas considérées comme équivalentes. «*Whereas most would agree that interpretational equivalence is an absolute requirement, certain forms of procedural equivalence may not always be necessary, or even desirable*» (Johnson, 1998, p. 30). De fait, la pure réplication des questions n'est pas conseillée dès lors que les cadres de référence sont amenés à varier. Pourtant, comme le relève Johnson (1998), certains chercheurs préfèrent recourir à des questions identiquement formulées, car, même si tout semble indiquer une pauvre équivalence interprétative, une équivalence procédurale facilite l'analyse des données. «*Indeed, the challenges that an emphasis on interpretational equivalence can pose for data analysis is likely the main reason why so many cross-cultural studies prefer to emphasize forms of procedural equivalence instead. The general underdevelopment of cross-cultural survey research methodology (...) can probably be attributed to this expediency more than anything else*» (Johnson, 1998, pp. 30-31)¹³².

Les valeurs culturelles, les normes et les expériences influencent les différentes étapes du processus de réponse dans un sondage. «*There are intercultural differences in the saliency of different context (...). The more frequently events of a special kind happen in a society, the more likely is the formation and stabilization of schematic structures representing abstract depictions of such events*» (Braun, 2003, p. 61). Certaines questions peuvent ainsi paraître ambiguës ou peu claires, elles peuvent également s'avérer hors de propos dans un contexte donné. «*In order to convey the same meaning in different countries, details in the formulation of a question may require changing. This can include specifying additional informational components, eliminating elements that can activate schematic representations in only some countries, or modifying formulations that might be regarded as provocative*» (Braun, 2003, p. 67). De fait, la recherche comparative n'est-elle pas au bout de ses peines. «*However, the very differences in language, culture, and social structure that make cross-national research so analytically valuable are the same that seriously hinder the achievement of measurement equivalency*» (Smith, 2003, p. 69). Bien que ces aspects ne concernent pas directement le propos de ce travail, ils en constituent néanmoins un arrière-plan, cela d'autant plus si l'on pense

groupes culturels sans référence à un ou plusieurs critères culturellement spécifiques («*culture-specific criteria*»). Dans le deuxième cas de figure, l'équivalence relative existe lorsque des mesures récoltées de différentes cultures doivent être standardisées en référence à une norme ou un critère externe avant de pouvoir être comparées. C'est, par exemple, le cas du revenu mensuel ou annuel qui peut tout à fait être comparé d'un pays à l'autre une fois standardisé (partie II, p. 80).

¹³¹ Suggère ou implique une stricte similarité des formulations dans les différents langages utilisés.

¹³² Ce modèle est défini comme «*Ask-the-Same-Question Model*»; cela signifie implicitement que l'on accepte l'idée que si un design de recherche est développé de la meilleure manière dans un contexte donné, il sera nécessairement adéquat dans un autre contexte: «*Best practice is then seen as a universal, not just in terms of goals and underlying principles, but in rules of application and implementations*» (Harkness, Mohler, & Van de Vijver, 2003, p. 8).

aux études internationales mentionnées à plusieurs reprises (p. ex., Garcia-Moreno *et al.*, 2005; Johnson *et al.*, 2008). La comparabilité des items et des questions des sondages suisses et américains renvoie à leur équivalence procédurale; dès lors qu'il est question ici d'analyses secondaires, l'équivalence interprétative ne peut être attestée. Cet aspect constitue certes l'une des limites des analyses comparatives en général et de ce travail en particulier. Une attention particulière a cependant été portée à l'équivalence des questions, aux items inclus et à leur formulation¹³³.

5.5 COMMENTAIRE

Même si ces différentes recommandations sont suivies à la lettre, il n'en demeure pas moins qu'aux questions utilisées sont attachées diverses significations (Braun, 2003). Toute approche comparative se doit donc de considérer, non pas uniquement les définitions présentées au départ du travail, mais également les opérationnalisations de ces définitions, la structure des questions et même les mots utilisés dans ces questions. Tout sujet interprète les questions qu'on lui pose en fonction de ses propres valeurs et en s'aidant des indices qui lui sont immédiatement accessibles; aussi la formulation d'une question ou les mots employés vont-ils structurer des interprétations différentes chez des femmes ayant néanmoins vécu une expérience similaire (Fisher & Cullen, 2000). Ces différents éléments ont, autant que possible, été considérés dans la création de mesures comparables des violences dans les données suisses et américaines, mesures qui sont présentées au chapitre suivant.

¹³³ Ce processus est explicité dans les pages traitant de l'opérationnalisation des variables (paragraphe 5.3).

Chapitre 6

PRESENTATION DES ETUDES SUISSE ET AMERICAINE

Ce chapitre décrit la méthodologie des sondages suisse et américain sur lesquels s'appuie ce travail; les définitions et les opérationnalisations utilisées sont détaillées au chapitre 7. Les différents aspects méthodologiques développés précédemment constituent les fondements théoriques participant de la détermination des paramètres méthodologiques à contrôler, et de la manière de les contrôler, dans le but d'asseoir la validité des comparaisons des données suisses et américaines.

6.1 CARACTERISTIQUES DES SONDAGES

Comme le montre le Tableau 6-1, les sondages suisse et américain sont similaires du point de vue de leurs caractéristiques techniques, même si ces dernières présentent quelques différences; les éléments pertinents de cette synthèse sont détaillés dans les pages suivantes.

Tableau 6-1 – Résumé des caractéristiques du design du CH-IVAWS et du NVAWS

| Caractéristiques | CH-IVAWS | NVAWS |
|------------------------------------|--|--|
| Contexte de l'étude | | |
| Sponsor | Le <i>European Institute for Crime Prevention and Control</i> , affilié aux Nations-Unies pour la coordination du projet international; trois agences fédérales pour la réalisation du sondage en Suisse | Deux agences fédérales du gouvernement: le <i>National Institute of Justice</i> et les <i>Centers for Disease Control and Prevention</i> |
| Contexte | Un sondage sur la sécurité des femmes dans le monde | Un sondage sur la sécurité et la santé des femmes |
| Design de l'échantillonnage | | |
| Population | La partie francophone et la partie germanophone de la Suisse (soit l'ouest, le nord et l'est de la Suisse) | États-Unis, y compris le District de Columbia |
| Procédure d'échantillonnage | Échantillonnage aléatoire établi sur la base du registre des téléphones fixes | Composition aléatoire de numéros de téléphone parmi ceux des ménages ayant une ligne fixe (« <i>random digit dialing</i> ») |
| Taille de l'échantillon | 1'975 femmes adultes | 8'000 femmes adultes (6'990 pour la version C du questionnaire) |

suite à la page suivante

Tableau 6-1 (suite)

| Caractéristiques | CH-IVAWS | NVAWS |
|---------------------|--|---|
| Interviews | | |
| Institut de sondage | <i>M.I.S. Trend</i> , centrales de Lausanne et Berne | <i>Schulman, Ronca, and Bucavalas, Inc.</i> , centrale de New York City |
| Enquêtrices | Enquêtrices professionnellement formées | Enquêtrices professionnellement formées |
| CATI | Oui | Oui |
| Durée moyenne | 29 minutes (Version D) 30 minutes (Version X) | 25 minutes (anglais) 32 minutes (espagnol) |
| Période | avril-août 2003 | 1995-1996 |
| Taux de réponse | 71.9% | 72% |

6.1.1 PROJETS DE RECHERCHE

Le sondage suisse utilisé ici a été administré dans le cadre du projet IVAWS, coordonné par l'*European Institute for Crime Prevention and Control* affilié aux Nations-Unies. Désirant disposer de données valides et comparables d'un pays à l'autre, de nombreux experts internationaux ont collaboré au développement d'un questionnaire spécifiquement construit pour mesurer la violence masculine envers les femmes, plus spécifiquement la violence domestique et les agressions sexuelles. Ainsi, le questionnaire reflète-t-il l'influence de diverses études nationales; les plus connues étant les études canadienne (Statistiques Canada, 1993) et américaine (Tjaden & Thoennes, 2000b). De nombreux pays ont pris part à ce projet, parmi lesquels des pays d'Europe, mais également d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Sur les 29 pays initialement engagés dans le projet, seuls neuf pays sont inclus dans le rapport comparatif final (Johnson *et al.*, 2008), parmi lesquels la Suisse. De par sa réplification dans différents pays – différents contextes économiques, culturels, sociaux –, le sondage permet de réaliser d'intéressantes comparaisons et de déterminer des approches spécifiques à chaque univers.

L'origine du sondage américain est quelque peu différente. Dans le but de développer des connaissances fondées sur des données empiriques, deux agences gouvernementales, les *Centers for Disease Control and Prevention* [CDC]¹³⁴ et le *National Institute of Research* [NIJ], ont mis sur pied et financé le *National Violence Against Women Survey* [NVAWS]. Ce sondage téléphonique visait à recueillir, à l'échelle nationale, les expériences de violence des femmes et des hommes aux États-Unis. Cette enquête, dirigée par Nancy Tjaden et Patricia Thoennes¹³⁵ (2000b), se distingue des précédentes, tout d'abord par l'ampleur de son échantillon, mais aussi par le fait qu'elle comporte

¹³⁴ Étant donné l'implication des CDC dans ce projet, une part importante du questionnaire est consacrée à la santé des répondantes, notamment sur le plan des conséquences médicales découlant des actes de violence subis. Le sondage suisse comporte également des questions sur les blessures subies au cours des épisodes traumatiques, mais il se révèle incomplet sur plusieurs des dimensions abordées par l'enquête américaine, ne permettant alors que des comparaisons très générales.

¹³⁵ Center for Policy Research au Colorado, États-Unis.

une enquête parallèle sur les expériences de violence subies par les hommes. Elle constitue une étude des différentes formes de violence qui touchent aujourd'hui les femmes et les hommes; prenant également en compte les violences subies entre partenaires de même sexe, elle propose ainsi une perspective globale de l'étendue des violences interpersonnelles.

Les deux études correspondent donc à ce qu'on appelle communément des études spécifiques des violences envers les femmes et, de fait, comportent de nombreux points communs, ce qui explique que leur comparaison ait été tentée. Cependant, il est vrai que ces études comptent également quelques différences, dont seulement certaines peuvent être manipulées au stade des analyses secondaires. Parmi ces différences, la plus marquante est certainement l'année d'administration des sondages, soit 1995-1996 pour le NVAWS et 2003 pour le CH-IVAWS. Il n'y a aucun moyen de «compenser» ces années d'écart, aussi ne peut-on exclure que certains faits mis en évidence dans le sondage américain n'auraient pas été mis en évidence, ou pas de la même manière, quelques années plus tard. Cependant, le sondage suisse et le sondage américain constituent des études transversales et n'offrent ainsi qu'une photographie valable à un moment donné dans un contexte donné. Quand bien même les deux sondages auraient été réalisés la même année, rien n'aurait pu confirmer que les contextes suisse et américain aient présenté les mêmes caractéristiques, ni que ces caractéristiques n'aient eu le même impact. Cet aspect sera donc considéré dans le cadre général des limites de ce travail.

6.1.2 CONTEXTES

Le CH-IVAWS a été présenté aux personnes contactées comme une enquête sur la sécurité personnelle des femmes dans le monde (Killias *et al.*, 2005). Les thématiques abordées concernent les différentes formes d'abus et d'agression dont peuvent souffrir les femmes, à savoir les menaces, les violences physiques et les violences sexuelles. La version française du questionnaire suisse introduit l'enquête comme suit (Tableau 6-2).

Tableau 6-2 – Introduction au CH-IVAWS

| Introduction |
|---|
| <p>Bonjour, je suis une enquêtrice de l'Institut M.I.S. Trend de Lausanne. Nous menons, à la demande des Nations Unies, une enquête sur la sécurité des femmes à travers le monde. Ce sondage fait partie d'un projet international, mené dans de nombreux pays.</p> <p>Les Nations Unies ont lancé ce projet parce qu'elles trouvent très important d'avoir des informations sur la sécurité des femmes à travers le monde. J'aimerais vous poser quelques questions concernant votre sécurité personnelle. Les mêmes questions sont posées aux femmes dans tous les pays qui participent à l'étude. C'est pourquoi certaines questions pourront vous paraître un peu surprenantes. Toutes vos réponses seront traitées de manière strictement confidentielle.</p> |

D'autres informations ont été récoltées, telles que certaines caractéristiques des relations intimes passées et présentes des répondantes, ainsi que leur sentiment d'insécurité au travers de questions sur leurs habitudes de sortie, leurs peurs et leur opinion quant à la criminalité et aux politiques

criminelles appliquées. Les abus dans l'enfance, ainsi que d'éventuelles expériences de victimisation subies par la mère ont été abordés dans une partie spécifique de la recherche.

Le sondage américain ne faisait pas partie du projet IVAWS, cependant, ayant servi de modèle au développement de ce dernier, les deux questionnaires possèdent de nombreuses similitudes. Tout comme dans le projet international, les violences mesurées dans le NVAWS incluent les violences psychologiques – comportements de contrôle et abus émotionnel – les violences physiques et les menaces de violences physiques, ainsi que les violences sexuelles. À la différence du projet international, le NVAWS s'intéresse encore à la mesure du «*stalking*», souvent traduit en français par l'expression «harcèlement criminel» et considéré comme une infraction dans plusieurs législations anglo-saxonnes, mais à l'heure actuelle pas (encore) en Suisse. L'enquête américaine a été présentée comme une étude sur la sécurité aux personnes contactées (Tableau 6-3). Les femmes et les hommes interrogés ont répondu à de nombreuses questions, principalement dans deux domaines: la violence et la santé. Différents sujets ont été abordés et de multiples questions ont permis de recueillir des informations sur les caractéristiques personnelles et le vécu des répondants. Le questionnaire s'articule autour des thématiques suivantes: perception de la sécurité personnelle, statut marital et relations intimes passées, caractéristiques sociodémographiques du répondant et de son partenaire actuel, santé mentale et physique générale, consommation de drogue et d'alcool, expériences d'abus émotionnels par des partenaires intimes, expériences de violence subies dans l'enfance, violences physiques subies à l'âge adulte ou encore antécédents de violences sexuelles. Les victimes d'actes de violence ont répondu à des questions détaillées sur leurs expériences, incluant notamment des questions sur leur relation à l'agresseur et la durée ou la fréquence des épisodes violents.

Tableau 6-3 – Introduction au NVAWS

| Introduction |
|--|
| Hello, I'm _____ from SRBI, the national research organization. We are conducting a national survey on personal safety for the Center for Policy Research, under a grant from the federal government. I'll be asking you about personal experiences and opinions. You don't have to answer any questions you don't want to. All of your answers will be treated as strictly confidential. Your participation is completely voluntary, but very important to the study. |

6.1.3 QUESTIONNAIRES

Le questionnaire du sondage suisse est construit selon la structure maintenant classique des enquêtes de ce type: une série de questions filtre destinées à identifier, parmi les répondantes, les victimes de différents actes et formes de violence, puis, dans un deuxième temps, des questions de détail portant sur les caractéristiques des violences subies et posées uniquement aux répondantes identifiées comme victimes. Le questionnaire suisse comprend encore différentes séries de questions concernant les caractéristiques des répondantes et celles d'un éventuel partenaire ou ex-partenaire. Il se termine par des questions d'ordre général concernant les opinions de la répondante en matière de punitivité, ainsi que son sentiment subjectif de sécurité.

Tableau 6-4 – Questionnaire du CH-IVAWS

| Structure du questionnaire |
|---|
| Formulaire de contrôle |
| État civil et caractéristiques de la répondante |
| Caractéristiques du partenaire actuel |
| Caractéristiques du partenaire intime précédent (uniquement si violent) |
| Expériences de violence |
| Violences physiques et menaces |
| Violences sexuelles |
| Rapport d'actes de violence d'un partenaire |
| Rapport d'actes de violence de quelqu'un d'autre qu'un partenaire |
| Antécédents de violence chez la mère et victimisation dans l'enfance |
| Opinions de la répondante et conclusion |

Les différentes formes de victimisation prises en compte par le CH-IVAWS sont résumées dans le Tableau 6-4, ci-dessus (le détail des items est abordé au chapitre 7). Le CH-IVAWS comprenait une expérimentation méthodologique visant à déterminer si la structuration des questions filtre affectait le dévoilement des épisodes de violence. Deux versions du questionnaire ont été créées et aléatoirement utilisées durant l'étude, les actes sont identiques dans chacune des versions, mais ils sont organisés différemment (Annexe III, pour la présentation des deux versions du questionnaire; Killias, *et al.* 2005 pour les résultats de l'expérimentation). Comme cette expérimentation n'est pas l'objet de ce travail, les deux versions du questionnaire ont été considérées sans distinction.

Tableau 6-5 – Questionnaire du NVAWS

| Structure du questionnaire |
|--|
| Formulaire de contrôle |
| Sentiment d'insécurité et comportements adaptatifs |
| Caractéristiques de la répondante et bilan de santé détaillé |
| Relations |
| Caractéristiques du partenaire actuel |
| Pouvoir, contrôle et abus émotionnel |
| Victimisation |
| Victimisation sexuelle |
| Victimisation physique |
| Harcèlement (« <i>stalking</i> ») |
| Menaces |
| Rapports détaillés des incidents |
| Victimisation sexuelle |
| Victimisation physique |
| Harcèlement (« <i>stalking</i> ») |
| Menaces |
| Violence dans la relation actuelle |
| Conclusion |

De son côté, le questionnaire NVAWS est une réplique légèrement modifiée de celui utilisé pour la *National Women's Study* de Kilpatrick, Edmunds et Seymour (1992). Il est construit de manière à susciter chez la répondante le rappel d'un maximum d'incidents, en posant une question individuelle¹³⁶, comportementalement spécifique, pour chaque comportement envisagé, c'est-à-dire en décrivant l'incident dans un langage imagé englobant les différents éléments de l'acte de violence. Comme indiqué précédemment, recourir à de multiples questions formulées selon ce modèle apparaît favoriser la révélation des victimisations subies par la personne interviewée (Fisher *et al.*, 1999, 2000; Tjaden, 2005; Walby & Myhill, 2001).

Les différentes parties du questionnaire ayant trait aux expériences de violence sont construites selon le même principe: une série de questions filtre destinées à identifier les victimes et les agresseurs; une seconde partie posant des questions de détail sur le dernier incident commis par chaque agresseur identifié. Les autres parties incluent le recueil d'informations sur les caractéristiques et la santé de la répondante, des informations sur ses relations intimes présentes et passées ainsi que sur les caractéristiques d'un éventuel partenaire actuel. Quelques questions sont également consacrées à la problématique du sentiment d'insécurité. Les différentes formes de victimisation prises en compte par le NVAWS sont résumées dans le Tableau 6-5, ci-dessus (le détail des items est abordé au chapitre 7, ainsi que dans l'Annexe III).

6.1.4 COMPARABILITE DES ETUDES

La comparabilité des deux sondages dépend notamment de la structure des questionnaires, ou, en cas de différences, de la possibilité de contrôler certains paramètres des sondages afin de maximiser leur comparabilité. Au premier abord, la structure des deux questionnaires apparaît identique: chacun compte plusieurs séries de questions filtre portant sur différentes formes de violence, suivies de questions de détail concernant les incidents subis par les victimes. Cependant, la logique déterminant les questions de détail n'est pas tout à fait la même. Il existe en effet deux grands types de logique de construction des questionnaires de détail: ces derniers peuvent être de type «*incident report*» ou de type «*perpetrator report*». Dans le premier cas, pour chaque incident identifié, la victime doit répondre à une série de questions de détail abordant différentes caractéristiques des incidents. Dans le deuxième cas, un questionnaire de détail est rattaché à chacun des auteurs de violence identifiés dans la première partie du sondage, avec le plus souvent comme référence l'incident le plus récent commis par l'auteur identifié.

¹³⁶ Contrairement au questionnaire suisse qui regroupe différents actes dans une même question, tous les comportements du sondage américain constituent des questions individuelles (Annexe III pour le détail des questions utilisées).

Tableau 6-6 – Structure des questions de détail du CH-IVAWS – exemple

| CH-IVAWS – Gifle et coups: questions de détail |
|---|
| Vous avez mentionné que l'on vous a giflée, donné un coup de pied, mordue ou frappée avec le poing ou un objet. Je souhaiterais maintenant vous poser quelques questions au sujet de la dernière fois que cela s'est produit. |

La structure du CH-IVAWS est particulière (Tableau 6-6), et qui plus est différente de celle du questionnaire du projet international. Un premier critère de discrimination a été appliqué, puisque seules les victimes des cinq dernières années sont considérées pour les questions de détail. De plus, certains des actes violents sont exclus des questions de détail; ces dernières ne concernent que trois des quatre sous-catégories de violences physiques et deux des trois sous-catégories de violences sexuelles. Seules les victimes remplissant simultanément ces deux critères ont été interrogées, et ce, en référence à l'incident le plus récent. La structure du CH-IVAWS apparaît ainsi être une structure hybride¹³⁷: le critère de référence n'est pas l'incident, puisque tous les incidents ne sont pas considérés, et le critère de référence n'est pas non plus l'auteur, puisque si deux auteurs différents appartenant au même groupe ont commis le même acte de violence, seul l'acte le plus récent sera considéré, et consécutivement seul l'auteur de cet acte.

La structure du NVAWS est différente (ci-après, Tableau 6-7 et Tableau 6-8): le sondage comprend un questionnaire de détail pour chaque auteur identifié dans la première partie, mais uniquement pour chaque forme de violence, soit les violences physiques, les violences sexuelles, les menaces et le harcèlement criminel¹³⁸. Ainsi n'est-il pas possible de distinguer, à l'étape des questions de détail, la sous-catégorie de violence dont il est question, avec une petite nuance pour la violence physique puisque le type d'acte est à nouveau contrôlé au début du questionnaire de détail, permettant de vérifier les actes effectivement survenus (Tableau 6-8).

Tableau 6-7 – Structure des questions de détail du NVAWS – violences sexuelles

| NVAWS – Viol et tentative: introduction aux questions de détail |
|--|
| You said [PERPETRATOR] forced or tried to force you to have sex (or forcibly penetrated you with his/her fingers or other objects). On how many different occasions did this happen? |

Cette différence de structure a des implications sur l'opérationnalisation des différentes formes de violence, dès lors que plusieurs questions de détail du NVAWS sont utilisées pour contrôler la comparabilité des sondages. Ces implications sont détaillées, au fur et à mesure, dans les

¹³⁷ Le questionnaire suisse se distingue en cela de la version internationale du questionnaire IVAWS, ce qui explique que les résultats des questions de détail du CH-IVAWS n'aient pas été inclus dans le rapport comparatif final du fait de leur comparabilité limitée (Johnson, Ollus, & Nevala, 2008). Le questionnaire suisse enregistre les expériences de victimisation jusqu'à trois auteurs différents appartenant à la même catégorie (p. ex., partenaire, ex-partenaire ou inconnu), tandis que le questionnaire international ne considérerait qu'un seul auteur par catégorie, le plus récent.

¹³⁸ Ou «*stalking*», non-consideré dans le présent travail.

paragraphes consacrés aux étapes de la création de variables comparables dans les deux banques de données (chapitre 7).

Tableau 6-8 – Structure des questions de détail du NVAWS – violences physiques

| NVAWS – Violences physiques: introduction aux questions de détail |
|--|
| You said before that [PERPETRATOR] has been physically violent towards you. Has he/she ... [MARK ALL THAT APPLY] |
| - Thrown something at you that could hurt you? |
| - Pushed, grabbed or shoved you? |
| - Pulled your hair? |
| - Slapped or hit you? |
| - Kicked or bit you? |
| - Choked or attempted to drown you? |
| - Hit you with some object? |
| - Beat you up? |
| - Threatened you with a gun? |
| - Threatened you with a knife or other weapon? |
| - Used a gun on you? |
| - Used a knife or other weapon on you? |

6.2 PROCEDURE D'ECHANTILLONNAGE ET ECHANTILLONS

La composition de l'échantillon constitue, sans conteste, un élément clé de la comparabilité de plusieurs études. Premièrement, étant donné la faible prévalence de certains comportements, plus l'échantillon sera important, plus il y aura de chances que l'on dispose d'un nombre suffisant de cas, permettant non seulement des analyses détaillées, mais également des estimations robustes. Deuxièmement, pour être en mesure de généraliser les résultats obtenus, il faut que la composition de l'échantillon soit représentative de la population dans son ensemble. Parce que certaines personnes sont davantage susceptibles d'être victimisées, la surreprésentation d'une catégorie à risque revient à diminuer la validité externe de l'enquête. Du point de vue comparatif, les échantillons ne doivent pas nécessairement être identiques en tous points l'un par rapport à l'autre, mais chaque échantillon doit être représentatif de la population dont il est extrait. Par contre, si des différences apparaissent quant à certaines caractéristiques des individus que l'on imagine avoir une influence sur le risque de victimisation, celles-ci pourront être mises en perspective avec les résultats obtenus, sans pour autant que cela ne réduise la pertinence de la comparaison effectuée.

Le CH-IVAWS, utilisé dans ce travail, repose sur un échantillon aléatoire établi sur la base des fichiers téléphoniques nationaux¹³⁹; les régions et les villes ou villages étant représentés selon leur population respective. Le sondage a été conduit en Suisse romande et en Suisse alémanique; la population italophone (environ 4% de la population suisse) n'a pas pu être incluse pour des raisons financières. De manière à disposer de sous-échantillons suffisamment grands pour pouvoir vérifier

¹³⁹ Les fichiers téléphoniques Swisscom® qui recensent approximativement 98% de la population suisse (Killias *et al.*, 2005).

d'éventuelles différences entre régions linguistiques, la partie francophone a été sur-échantillonnée¹⁴⁰ (31% des répondants contre 20% dans la population nationale). Seule la prévalence des tentatives de viol diffère significativement entre les régions francophone et alémanique, mais l'influence sur le taux national est faible (de 6.8% à 7.0%). Étant donné que les autres résultats ne présentent pas de différence significative, aucune pondération n'a été utilisée pour corriger la surreprésentation des répondants francophones dans les analyses du rapport officiel (Killias *et al.*, 2005); il en sera donc de même pour les analyses de ce travail.

Le CH-IVAWS a été administré par l'institut *M.I.S. Trend*. Les ménages privés ont été contactés depuis deux localisations centrales – Lausanne pour le questionnaire en français et Berne pour la version allemande – par des enquêtrices spécialement formées à cette tâche. Au sein de chaque foyer, les enquêtrices demandaient à parler à une femme de plus de 18 ans; s'il y en avait plus d'une, celle dont l'anniversaire était le plus proche était interrogée. Entre avril et août 2003, 1'975 femmes entre 18 et 72 ans ont été interrogées au moyen de la méthode CATI («*computer-assisted telephone interview*»), plus précisément 1'352 femmes dans la partie francophone et 623 dans les régions alémaniques. Lorsqu'une femme avait de la peine à comprendre ou à s'exprimer en français ou en allemand, dans la mesure du possible, un autre rendez-vous était fixé et une enquêtrice – ou une étudiante de l'*École des sciences criminelles* de Lausanne – parlant la langue de la répondante la rappelait depuis les bureaux de *M.I.S. Trend* pour pouvoir lui expliquer, si nécessaire, certains points du questionnaire. Ce processus visait à limiter la perte de répondantes consécutive à des problèmes de compréhension linguistique. Les répondantes qui le souhaitaient pouvaient appeler un numéro de téléphone pour vérifier la légitimité du sondage, mais contrairement à certains autres sondages de même type (p. ex., Statistiques Canada, 1993; ou Tjaden & Thoennes, 2000b, chapitre 2), il n'y avait pas de possibilité pour la personne de recontacter l'enquêtrice pour reprendre un entretien interrompu¹⁴¹. À la fin du téléphone, il était demandé aux femmes interrogées, si elles savaient comment contacter les services d'aide aux victimes; si nécessaire, l'information leur était fournie. En moyenne, les interviews ont duré, 29 minutes. Killias *et al.* (2005) ont calculé deux taux de refus distincts: une estimation conservatrice, 40.9%, et une estimation réaliste, 28.1%; la deuxième proposition est similaire au taux de réponse du sondage américain.

L'échantillon du NVAWS a, quant à lui, été construit sur la base d'une procédure d'échantillonnage aléatoire par téléphone («*random-digit dialing*»). La population initiale était constituée des foyers résidentiels américains des 50 États américains et du District de Columbia. Étant donné que 94% des Américains possèdent le téléphone, la sous-représentation éventuelle de certains groupes est considérée comme faible par les auteures (Tjaden & Thoennes, 2000b). Un institut de recherche

¹⁴⁰ Il s'agit d'une procédure d'échantillonnage destinée à donner à une population démographique ou géographique une part de représentation plus importante dans l'échantillon que celle qu'elle possède dans la population générale.

¹⁴¹ Néanmoins, seuls quatorze interviews ont été interrompus.

nationalement renommé, *Schulman, Ronca, and Bucuvalas, Inc.* [SRBI] a supervisé l'administration du sondage. Dans chaque foyer, les adultes correspondant au profil recherché – femmes, respectivement hommes, de plus de 18 ans - ont été identifiés. Lorsque plusieurs personnes correspondaient au profil, l'enquêtrice sélectionnait celle dont l'anniversaire était le plus proche. Au final, 8'000 femmes et 8'005 hommes ont été interrogés, entre 1995 et 1996, au moyen de la méthode CATI. Dans la suite de cette présentation, sont considérées exclusivement les caractéristiques des entretiens conduits auprès des femmes.

Étant donné la nature sensible du sujet, les interviews des femmes ont été réalisés uniquement par des enquêtrices spécialement formées par les membres de SRBI; il s'agissait non seulement d'informer les enquêtrices quant à la manière de poser des questions délicates, mais également de les préparer à ce qu'elles allaient être amenées à entendre (concernant les questions d'éthique dans ce domaine, p. ex., Fontes, 1998; et World Health Organization, 2001). Pour les répondantes de langue maternelle espagnole, une enquêtrice bilingue procédait à l'entretien sur la base d'un questionnaire traduit. Au début de chaque entretien, un numéro de téléphone gratuit était communiqué à la personne interrogée, numéro qu'elle pouvait composer pour vérifier la légitimité du sondage, déplacer un entretien, ou reprendre un entretien abruptement interrompu. Cette préoccupation visait à garantir aux répondantes un environnement sécurisé pour éviter que le fait de participer au sondage ne constitue le prélude à une nouvelle victimisation. Une considération éthique que plusieurs auteurs ont présentée comme essentielle à toute démarche d'enquête et pourtant souvent négligée (Johnson & Sacco, 1995; Schwartz, 2000, pour un aménagement similaire du sondage canadien). Des informations concernant les organismes locaux d'aide aux victimes et des programmes de défense des victimes étaient communiquées à toute répondante qui en faisait la demande ou à toute personne perturbée par l'entretien. Une interview durait, en moyenne, 25 minutes pour les interviews en anglais, 32 minutes pour les interviews en espagnol¹⁴²; le taux de réponse calculé par les auteures est de 72% (Tjaden & Thoennes, 2000b).

6.2.1 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES RESPONDANTES

Comparer les données suisses et américaines ne s'abstrait pas de la discussion des caractéristiques des répondantes des deux sondages. Chacun des échantillons est considéré, par les responsables respectifs de chacune des études, comme représentatif de la population dont il est extrait. Plusieurs précautions ont été prises pour garantir, dans le CH-IVAWS, une représentation adéquate des différents groupes d'âge et origines ethniques présents au sein de la population générale. Killias *et al.*

¹⁴² Il s'agit ici des entretiens utilisant la version C du questionnaire du NVAWS; se référer à l'Annexe III pour le détail du questionnaire utilisé dans le présent travail, ainsi que Tjaden et Thoennes (2000) pour des informations sur les autres versions du questionnaire.

(2005) considèrent que les caractéristiques démographiques¹⁴³ du sondage correspondent à celles de la population suisse, cela malgré les refus de participer. Les données américaines proviennent, quant à elles, de la troisième passation du sondage, version qui s'avère être la plus proche du questionnaire suisse. Plusieurs caractéristiques démographiques de l'échantillon complet du NVAWS – âge, race, origine hispanique, statut marital, éducation – ont été comparées à celles de la population générale, telles que mesurées lors du recensement de la population en 1995. Les caractéristiques de l'échantillon du NVAWS se sont avérées similaires à celles de la population américaine générale. Les estimations ponctuelles¹⁴⁴ de quelques-unes de ces mesures se situaient en-dehors de l'intervalle de confiance de 95% (c.-à-d. que les personnes âgées et celles avec un niveau d'éducation inférieur étaient légèrement sous-représentées, tandis que les personnes d'âge moyen et celles avec un titre universitaire étaient surreprésentées; Tjaden & Thoennes, 2000b, exhibit 2). Après avoir conduit des tests visant à corriger d'éventuels biais d'échantillonnage, les auteures ont décidé de ne pas utiliser de données pondérées pour leurs calculs, les analyses de ce travail seront donc conduites avec des données non-pondérées.

Tableau 6-9 – Caractéristiques sociodémographiques des répondantes – CH-IVAWS et NVAWS

| Caractéristiques sociodémographiques | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------|----------------------------|---------------|--------|
| | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Âge moyen (écart-type) | 42.5 (13.9) | | 44.3 (16.1) | | n.a. |
| Nationalité / Origine ethnique | | | | | |
| Suisse / Blanche | 80.61 (1'592) | | 80.14 (5602) | | n.a. |
| État civil | | | | | |
| Célibataire | 26.18* (517) | 24.24 – 28.12 | 23.59* (1649) | 22.60 – 24.59 | .0177 |
| Divorcée | 10.84 (214) | 9.46 – 12.21 | 10.84 (758) | 10.12 – 11.57 | .9913 |
| Mariée | 62.99 (1244) | 60.86 – 65.12 | 64.95 (4540) | 63.83 – 66.07 | .1075 |
| Relation amoureuse actuelle | | | | | |
| Aucune | 19.04 *** (376) | 17.31 – 20.77 | 22.96 *** (1605) | 21.98 – 23.95 | .0002 |
| Relation amoureuse | 8.86 ** (175) | 7.61 – 10.11 | 6.87 ** (480) | 6.27 – 7.46 | .0026 |
| Concubinage | 10.53 *** (208) | 9.18 – 11.89 | 6.51 *** (455) | 5.93 – 7.09 | .0000 |
| Mariage | 61.57 (1216) | 59.42 – 63.71 | 62.65 (4379) | 61.51 – 63.78 | .3829 |

* p < .05; ** p < .01; *** p < .001

¹⁴³ L'échantillonnage a été conçu pour être représentatif du point de vue de l'âge (échantillonnage par quotas), une autre variable délicate étant la nationalité. Au final, 19% des répondantes sont nées dans un autre pays que la Suisse, un pourcentage similaire au 20% de personnes non suisses résidant dans le pays. De fait, les résultats ne sont pas pondérés ni dans le rapport, ni dans ce travail.

¹⁴⁴ «L'estimation ponctuelle (point estimate) d'un paramètre de la population permet d'obtenir une valeur unique calculée à partir d'un échantillon, valeur qui sera prise comme estimation de ce paramètre inconnu» (Dodge, 1993, p. 135).

Le Tableau 6-9, ci-dessus, compare quelques caractéristiques sociodémographiques des répondantes dans les deux sondages. Si l'âge, l'état civil et les relations amoureuses peuvent être directement comparés, ce n'est pas le cas de la nationalité (CH-IVAWS) et de l'origine raciale (NVAWS). Bien que la proportion de femmes de nationalité étrangère en Suisse (19.78% l'année du sondage¹⁴⁵), soit fortement similaire à la proportion obtenue dans l'échantillon du CH-IVAWS (19.39%), il convient de rappeler que la Suisse comptait également près de 25'000 requérantes d'asile la même année¹⁴⁶ et, selon les estimations, entre 70'000 et 180'000 immigrants clandestins¹⁴⁷. Les répondantes suisses sont sensiblement plus jeunes que les répondantes américaines, en moyenne 42.5 ans ($s=13.9$), contre 44.3 ans ($s=16.1$). Tandis que les répondantes suisses sont, pour la plupart, nées en Suisse, les répondantes américaines sont, pour la plupart, de race blanche pour reprendre la terminologie communément admise dans les travaux nord-américains. Dans l'échantillon suisse comme dans l'échantillon américain, plus de 60% des répondantes sont mariées; s'il y a significativement plus de femmes célibataires dans l'échantillon américain, les répondantes du sondage suisse sont plus nombreuses à avoir une relation de couple ou à vivre en concubinage.

Tableau 6-10 – Statut professionnel et revenus financiers des répondantes – CH-IVAWS et NVAWS

| Travail et revenu du ménage | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|---|-----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Statut professionnel^a | | | | | |
| Emploi à temps plein ou à temps partiel | 62.13 ** (1'227) | 59.99 – 64.27 | 58.50 ** (4'089) | 57.34 – 59.65 | .0037 |
| Femme au foyer / Ne travaille pas | 30.38 (600) | 28.35 – 32.41 | 30.24 (2'114) | 29.17 – 31.32 | .9072 |
| En formation | 5.92 *** (117) | 4.88 – 6.97 | 3.49 *** (244) | 3.06 – 3.92 | .0000 |
| Sans emploi | 1.42 *** (28) | 0.90 – 1.94 | 3.05 *** (213) | 2.64 – 3.45 | .0000 |
| Revenus du ménage | | | | | |
| Quartiles inférieurs | 33.92 *** (670) | 31.84 – 36.01 | 52.35 *** (3'659) | 51.18 – 53.52 | .0000 |
| Quartiles supérieurs | 56.71 *** (1'155) | 54.52 – 58.89 | 19.96 *** (1'395) | 19.02 – 20.89 | .0000 |

^a 213 répondantes du NVAWS ont répondu «autre» à cette question.
** $p < .01$; *** $p < .001$

¹⁴⁵ Office fédéral de la statistique [OFS], Suisse, données ESPOP et données PETRA 2003.

¹⁴⁶ Office fédéral de la statistique [OFS], Suisse, données PETRA 2003. Parmi les 24'483 femmes dans le processus d'asile en 2003, seules les femmes résidant dans des logements individuels avec une ligne de téléphone privée sont susceptibles d'avoir participé au sondage (à condition qu'elles aient maîtrisé suffisamment une des langues d'entretien); les femmes résidant dans un des centres d'accueil pour requérants d'asile n'ont pas été considérées. Sur la question de la représentation des immigrants et des minorités ethniques dans les sondages de victimisation, voir Goodey (2008), ou plus généralement Heiskanen et Viuhko (2008).

¹⁴⁷ Données de la Croix-Rouge suisse, Centre Migration et santé (Présentation: *Les sans-papiers en Suisse*, 24.04.2006). Selon deux estimations, lausannoise et genevoise, 60-80% des sans-papiers seraient des femmes.

Le Tableau 6-10, ci-dessus, compare, premièrement, le statut socioprofessionnel des répondantes des deux sondages, puis, deuxièmement, le revenu de leur ménage. Comme indiqué, toutes les différences sont significatives; il y a davantage de répondantes qui travaillent et qui sont en formation dans le CH-IVAWS, par contre, le pourcentage de répondantes sans emploi est plus élevé dans le sondage américain. Le pourcentage de femmes au foyer, ou de femmes ne travaillant pas (y compris les femmes qui touchent une pension ou une retraite) est identique dans les deux sondages, soit 30% des répondantes. Quant aux indicateurs économiques, ils sont difficiles à comparer internationalement, étant donné les différences de revenus et de coût de la vie existant entre les pays. Une manière de remédier à ces difficultés consiste à créer des groupes en fonction du revenu médian ou des quartiles du revenu des ménages¹⁴⁸. Afin de comparer les données suisses et américaines, deux groupes ont ainsi été créés dans chacun des sondages: en dessous et en dessus du revenu médian des ménages. Les résultats montrent que 52.35% des répondantes américaines ont un revenu inférieur au revenu médian de référence¹⁴⁹, tandis que c'est le cas de seulement 33.92% des répondantes suisses¹⁵⁰.

La dernière variable individuelle considérée, le niveau d'éducation des répondantes dans les deux sondages, ne permet pas de comparaison directe. En effet, les systèmes scolaires suisse et américain sont différents, et même si certaines formations ont le même nom, le contenu et les conditions d'accès diffèrent. La correspondance des niveaux ne pouvant être établie, la comparaison directe n'a pas sens; les résultats des deux sondages sont présentés séparément (Tableau 6-11 et Tableau 6-12).

Tableau 6-11 – Niveau d'éducation des répondantes – CH-IVAWS

| Dernier titre obtenu | CH-IVAWS (n=1'975) | |
|--|-------------------------|---------------|
| | % (n) | I.C. 95% |
| CH-IVAWS (n=1'975) | | |
| École primaire et secondaire | 15.09 (298) | 13.51 – 16.67 |
| Apprentissage et école professionnelle | 59.90 (1'183) | 57.74 – 62.06 |
| Gymnase | 5.57 (110) | 4.56 - 6.58 |
| Université et Hautes écoles spécialisées | 19.09 (377) | 17.36 - 20.82 |

¹⁴⁸ Cette approche a été choisie par les coordinateurs de l'IVAWS, de sorte que les questionnaires de chaque pays ont été calibrés en fonction des quartiles de la distribution des revenus dans la population.

¹⁴⁹ Dans le NVAWS, les groupes ont été créés sur la base du revenu annuel médian des ménages avant taxes, soit 34'076 USD en 1995, année de référence du sondage (données publiées par le U.S. Census Bureau); les groupes ont été créés en fonction des catégories de réponses fixes du sondage, soit moins de 35'000 USD par an, respectivement plus de 35'000 USD par an.

¹⁵⁰ Dans le CH-IVAWS, les groupes ont été créés sur la base des quartiles du revenu mensuel des ménages: soit moins de 5'500 CHF par mois, respectivement plus de 5'500 CHF par mois.

Tableau 6-12 – Niveau d'éducation des répondantes – NVAWS

| Dernier titre obtenu | NVAWS (n=6'990) | |
|--|-------------------------|---------------|
| | % (n) | I.C. 95% |
| NVAWS (n=6'990) | | |
| 1 st -8 th grade | 3.15 (220) | 2.74 – 3.56 |
| Some high school | 7.77 (543) | 7.14 – 8.40 |
| High school graduate | 34.42 (2'406) | 33.31 – 35.53 |
| Some college | 28.61 (2000) | 27.55 – 29.67 |
| College graduate | 25.44 (1'778) | 24.42 – 26.46 |

6.2.2 COMMENTAIRE

La composition des échantillons est différente sur plusieurs caractéristiques sociodémographiques des répondantes, qu'il s'agisse de la nature des relations amoureuses, du statut professionnel ou de niveau d'éducation. Cependant, il n'est pas ici question de comparer, pour eux-mêmes, les deux échantillons, mais bien de comparer deux échantillons provenant de deux populations de référence différentes: ce qui importe c'est que les échantillons soient chacun représentatifs de leur population de référence. La logique de la comparaison doit être respectée: des différences entre les deux échantillons ne peuvent constituer, *a priori*, un facteur d'exclusion pour une comparaison.

Par contre, les différences constatées dans la composition des échantillons sont à garder à l'esprit pour l'étude comparative de la prévalence des violences des données suisses et américaines, tout comme certaines d'entre elles seront abordées dans le cadre de l'analyse des facteurs associés à un risque différentiel de victimisation (partie IV).

Chapitre 7

OPERATIONNALISATION DES FORMES ET TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

La comparabilité des données suisses et américaines a été assurée au moyen de divers contrôles méthodologiques qui sont regroupés ci-après en trois catégories principales: premièrement, les contrôles portant sur la période de référence, deuxièmement, les contrôles portant sur la nature des actes et formes de violence considérés, et, en dernier lieu, les contrôles portant sur l'identité de l'auteur des violences et sa relation avec la victime.

7.1 PERIODE DE REFERENCE

Dans chacun des questionnaires, il était demandé aux victimes de fournir des informations quant aux dates des différentes victimisations subies. Ces données permettent de créer différentes périodes de référence et de calculer les prévalences correspondantes, chacune possédant alors des avantages et des inconvénients¹⁵¹. Selon Johnson et Sacco (1995), une des limitations des sondages de victimisation en tant qu'indicateurs des violences envers les femmes réside précisément dans le fait que ces sondages ont souvent recours à des prévalences annuelles pour estimer l'ampleur de la victimisation. S'il est clair qu'une période de référence de douze mois limite les problèmes de rappel et de télescopage, elle sous-estime la réalité du phénomène. L'argument selon lequel les victimes tendent à oublier avec le temps est concevable pour les incidents de moindre importance, mais pas pour les incidents graves. Par ailleurs, le rapport existant entre différentes prévalences n'est pas toujours logique; si en règle générale, les prévalences vie sont supérieures aux estimations basées sur cinq ans, tout comme ces dernières sont plus élevées que les taux annuels, le rapport entre ces deux dernières estimations apparaît plus proche de «trois contre un» que de «cinq contre un» (Killias *et al.*, 2005).

Dans ce travail, trois périodes distinctes sont considérées: la *prévalence vie*, la *prévalence cinq ans* et la *prévalence douze mois*. Chacune des périodes de référence a été construite selon la même logique. Lorsqu'il s'agissait d'un incident unique, l'enquêtrice s'enquêrait de l'antériorité de cet événement;

¹⁵¹ «(...) there is no question that briefer recall period produce more accurate data. (...) However, there is also no question that ignoring violence against women incidents that occurred longer than one year ago introduces its own set of problems» (Kilpatrick, 2004, p. 1219).

lorsqu'il y avait plus d'un incident, elle demandait quand avaient eu lieu, respectivement, le premier incident et l'incident le plus récent. Consécutivement, alors qu'il n'y a qu'une seule date de référence possible pour les victimisations uniques, les victimisations répétées sont définies par deux dates, celle du premier incident et celle de l'incident le plus récent. Chacune de ces dates a été confrontée au critère de référence des différentes prévalences, ceci afin de n'omettre aucun incident¹⁵². Dès lors qu'une des deux dates correspondait au critère de référence, la répondante était considérée comme victime. Lorsqu'il n'était pas possible de contrôler l'inclusion de la victimisation dans la période de référence, celle-ci était considérée comme valeur manquante.

Sur ce point, la structure des réponses des deux questionnaires est légèrement différente: dans le NVAWS, les victimes devaient simplement indiquer combien d'années auparavant s'était produit l'épisode de violence dont il était question; les réponses possibles étaient soit «*in the last 12 months*», soit une valeur numérique correspondant à un nombre d'années (question ouverte). À une variable ordinale, les auteurs du CH-IVAWS – et du questionnaire international – ont préféré des catégories de réponse correspondant aux années civiles, soit «cette année», «l'année passée (2002)», «entre 1998 et 2001», et «avant cela, il y a X années». Si cela ne pose pas de difficultés spécifiques pour le calcul de prévalences vie identiques dans les deux banques de données, ce n'est pas le cas pour les deux autres périodes de référence. En effet, le statut des incidents survenus durant les mois précédant le sondage suisse s'est avéré problématique, comme cela est explicité dans les paragraphes suivants.

7.1.1 PREVALENCE VIE DES VIOLENCES

Quand bien même les deux sondages parlent de la prévalence vie des violences, une analyse plus détaillée montre que les périodes de référence considérées diffèrent, puisque le CH-IVAWS ne tient pas compte des incidents survenus avant le seizième anniversaire des répondantes¹⁵³. Aussi, dans le but de maximiser la comparabilité des données suisses et américaines, le premier contrôle effectué a consisté à exclure des comparaisons les répondantes américaines victimisées uniquement avant leur seizième anniversaire. Plus spécifiquement, les indications contenues dans les rapports de détail des incidents ont été utilisées afin de déterminer la date de l'incident, respectivement des incidents lorsqu'il y en avait plusieurs. Après avoir soustrait cette information à l'âge de la répondante au moment du sondage, les incidents survenus avant le seizième anniversaire des répondantes ont été exclus. Ainsi, seules les répondantes indiquant au moins une victimisation survenue après leur seizième anniversaire ont été incluses dans les calculs de prévalence.

¹⁵² Une analyse exploratoire ayant révélé des valeurs manquantes pour l'une ou l'autre de ces deux questions, il a été choisi de tenir compte des deux critères pour chaque calcul. Par exemple, une victime pouvait indiquer une réponse pour le premier incident, mais ne pas donner de réponse pour celle de l'incident le plus récent, et inversement. Le fait de disposer d'au moins une des deux dates suffisait pour contrôler la période de référence.

¹⁵³ À l'exception des questions portant spécifiquement sur les victimisations subies dans l'enfance.

7.1.2 PREVALENCE DES VIOLENCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

L'adoption d'une période de référence de cinq ans est une pratique répandue dans les sondages de victimisation, mais pas uniquement. En effet, une utilisation relativement fréquente des prévalences cinq ans semble être leur emploi dans des analyses multivariées, dès lors que les variables indépendantes considérées comme facteurs de risque de la victimisation ont souvent trait à des caractéristiques de la victime ou de son comportement, caractéristiques qui sont, pour certaines, amenées à évoluer dans le temps¹⁵⁴. Inclure des variables décrivant la répondante et son comportement au moment du sondage dans le but d'identifier les facteurs de risque d'une victimisation survenue 15 ans auparavant se justifie difficilement. Dès lors que la prévalence vie ne peut se prêter à ces analyses, la prévalence cinq ans semble un compromis entre cette dernière et la prévalence douze mois, dont les chiffres sont généralement trop faibles pour permettre la réalisation d'analyses de ce type. De fait, la comparaison de l'ampleur des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis (parties III et IV) s'effectue principalement sur les prévalences vie et les prévalences douze mois, telles qu'établies dans chacun des sondages. Les prévalences cinq ans sont cependant utilisées dans l'analyse des facteurs associés aux violences envers les femmes (partie V), les prévalences douze mois se révélant souvent trop petites pour permettre des analyses, même dans les analyses bivariées.

Dans ce travail, la prévalence cinq ans comprend les victimes ayant subi au moins un incident au cours des cinq années précédant le sondage, à condition que celui-ci se soit déroulé après leur seizième anniversaire. Les données du NVAWS permettaient la prise en compte d'une durée rétroactive stricte de cinq ans à partir du sondage; les réponses considérées ont donc été celles correspondant à la catégorie «*in the last 12 months*», ainsi que l'ensemble des valeurs numériques comprises entre 1 et 5. Il n'en était pas de même pour les données du CH-IVAWS: dès lors que les catégories de réponse du sondage suisse correspondaient à des années civiles, le statut des incidents survenus durant les mois précédant le sondage pose problème. Il n'est pas possible de considérer les incidents qui se sont *strictement* déroulés durant les cinq ans précédant le sondage, dès lors que, parmi les réponses proposées, figurent «cette année (2003)», «l'année passée (2002)» et «entre 1998 et 2001». Autrement dit, il convient soit de considérer une durée de cinq ans à partir de l'année précédant le sondage, soit d'inclure les incidents survenus immédiatement avant le sondage, en ayant à ce moment-là une période de référence légèrement supérieure à cinq années¹⁵⁵. Au-delà de la différence conceptuelle, les taux calculés se révèlent, logiquement, différents selon que les incidents du début de l'année 2003 sont ou non inclus.

¹⁵⁴ Si le sexe et la nationalité sont, par exemple, des caractéristiques acquises une fois pour toutes, il n'en est pas de même pour le statut professionnel, le mode de vie et l'âge.

¹⁵⁵ Quatre à six mois selon le moment de passation du questionnaire, entre avril et août 2003; soit en moyenne, 5.93 mois (Killias *et al.*, 2005, p. 36).

Afin d'établir la validité de contenu inter-études, un compromis a été adopté. L'ensemble des répondantes victimisées entre 1998 et le moment du sondage a été considéré; le résultat obtenu a ensuite été divisé par un facteur 66, puis multiplié par un facteur 60. De cette manière, les pourcentages obtenus sont non seulement plus robustes (Killias *et al.*, 2005), mais ils se rapprochent également davantage de la catégorisation américaine, puisqu'ils tiennent compte des mois précédant immédiatement le sondage. Cette procédure a été utilisée pour les prévalences présentées directement; lorsque les analyses ne permettaient pas une correction manuelle, l'ensemble des répondantes victimisées entre 1998 et 2003 a été considéré, soit y compris les victimes du mois précédant le sondage.

7.1.3 PREVALENCE DES VIOLENCES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

La prévalence douze mois est une période de référence souvent citée dans les sondages de victimisation et les sondages de violences envers les femmes, notamment parce qu'elle permet une mise en perspective avec des données statistiques officielles, telles que statistiques de police ou statistiques judiciaires. Dans ce travail, la prévalence douze mois comprend les victimes ayant subi au moins un incident au cours des douze derniers mois; le contrôle de la date du seizième anniversaire est implicite, dès lors que toutes les répondantes étaient âgées d'au moins 18 ans au moment du sondage.

Dans le NVAWS, tous les incidents survenus durant l'année précédant le sondage ont été considérés, ce qui correspondait, pour chaque question, à la réponse «*in the last 12 months*». Pour le CH-IVAWS, une procédure analogue à celle décrite ci-dessus, pour la prévalence cinq ans, a été adoptée. Toutes les répondantes victimisées en 2002 et en 2003 ont été considérées; le résultat obtenu a été divisé par un facteur 18, puis multiplié par un facteur 12. Ce calcul de prévalence inclut les incidents survenus les mois précédant le sondage; il est donc semblable au sondage américain pour cet aspect. Cette procédure a été utilisée pour toutes les prévalences présentées directement. Lorsque les analyses ne permettaient pas une correction manuelle, toutes les répondantes victimisées en 2002 et 2003 ont été considérées, soit y compris les uns à quatre mois précédant le sondage.

7.2 DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCE: LES VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES

Le deuxième contrôle méthodologique effectué porte sur les actes et les formes de violence considérés. Si la violence envers les femmes connaît de multiples définitions, ses opérationnalisations s'avèrent encore plus disparates. Il s'agissait donc de construire des variables rigoureusement comparables dans les deux sondages. Ce résultat a été obtenu par le biais d'un contrôle strict des items inclus dans les variables de violence. Les paragraphes suivants détaillent les différentes étapes de la construction des variables «violences physiques» (paragraphe 7.2.1) et «violences sexuelles» (paragraphe 7.2.2), et de leur regroupement (paragraphe 7.2.3).

7.2.1 VIOLENCES PHYSIQUES

Contrairement au CH-IVAWS qui regroupe différents actes de violence physique dans une même question filtre, le NVAWS compte une question filtre par acte de violence. Le Tableau 7-1 résume les différents actes relevant des violences physiques; il est indiqué, à chaque fois, si l'acte est, ou n'est pas inclus dans le questionnaire suisse, respectivement dans le questionnaire américain¹⁵⁶.

Tableau 7-1 – Actes de violence physique considérés: CH-IVAWS et NVAWS

| Items constituant un acte de violence physique | | CH-IVAWS | NVAWS |
|--|--|----------|-------|
| 1. | Menaces de violences physiques | oui | oui |
| 2. | Battre, frapper («beat up») | - | oui |
| 3. | Jeter un objet contre autrui | - | oui |
| 4. | Pousser | oui | oui |
| 5. | Agripper | oui | oui |
| 6. | Tordre le bras | oui | - |
| 7. | Tirer par les cheveux | oui | oui |
| 8. | Gifler | oui | oui |
| 9. | Donner un coup de pied | oui | oui |
| 10. | Mordre | oui | oui |
| 11. | Frapper avec un objet, avec le poing | oui | oui |
| 12. | Tenter d'étrangler | oui | oui |
| 13. | Tenter d'étouffer | oui | oui |
| 14. | Brûler (y.c. avec de l'eau) | oui | - |
| 15. | Menacer avec un couteau ou une arme | oui | oui |
| 16. | Attaquer/blesser avec un couteau ou une arme | oui | oui |

Afin de tenir compte des différences existant entre les questionnaires du CH-IVAWS et du NVAWS, seuls les items identiques dans les deux questionnaires ont été considérés pour la création des variables relatives à la violence physique. Le Tableau 7-2 présente ces variables, ainsi que les items qu'elles comprennent; le choix des items à regrouper s'est fait en fonction des items qui étaient déjà regroupés dans le questionnaire du CH-IVAWS et dont les données ne pouvaient être désagrégées. Les items 2 et 3 n'ont pas été considérés, car présents uniquement dans le NVAWS. À noter que la différence occasionnée par l'inclusion de ces items sur la prévalence totale des violences physiques s'est révélée moindre (deux victimes supplémentaires), notamment du fait que ces variables correspondent de toute manière au regroupement de plusieurs actes de violence.

¹⁵⁶ Annexe III pour le détail des questions utilisées.

Au total, trois séries de neuf variables relatives à la violence physique ont été créées, soit une série pour chacune des périodes de référence détaillées au paragraphe 7.1. De plus, chacune des variables considère uniquement les violences survenues après le seizième anniversaire de la répondante.

Tableau 7-2 – Variables mesurant les violences physiques

| Violences physiques: variables | Items considérés ^a |
|--|-------------------------------|
| Violences physiques et menaces | 1, 4 à 16 |
| Menaces de violences physiques | 1 |
| Violences physiques | 4 à 16 |
| Violences physiques modérées | 4 à 11 |
| Pousser, agripper, tordre le bras, tirer les cheveux | 4, 5, 6, 7 |
| Gifler, donner un coup de pied, mordre, frapper | 8, 9, 10, 11 |
| Violences physiques sévères | 12 à 16 |
| Tenter d'étrangler, d'étouffer ou de brûler | 12, 13, 14 |
| Attaquer ou menacer avec un couteau ou une arme | 15, 16 |

^a Les numéros d'items font référence au Tableau 7-1.

Violences modérées et violences sévères. Suivant une distinction relativement fréquente dans l'étude de la violence physique, les résultats distinguent entre violences physiques «modérées» et «sévères». À l'origine, cette distinction semble être propre aux CTS2 (Straus *et al.*, 1996) qui comptent deux sous-échelles de violences physiques. Si cette catégorisation s'inspirait initialement de la différence entre «*assault*» et «*aggravated assault*» dans les législations nord-américaines, sa pertinence a par la suite été confirmée par une analyse factorielle. Les CTS2 comptent cinq items de violence modérée¹⁵⁷ et sept items de violence sévère¹⁵⁸. Cette distinction a été reprise par différentes études (p.ex. Bonomi, Holt, Martin, & Thompson, 2006; Cantos, Neidig, & O'Leary, 1994; Cook, 2002; Grandin & Lupri, 1997; Muftic, Bouffard, & Bouffard Allen, 2007), souvent en lien avec la violence domestique et la comparaison des violences partenaires féminines et masculines. Les principes sous-tendant une telle distinction se retrouvent chez plusieurs auteurs qui considèrent que les violences sévères constituent un phénomène unique ayant une étiologie propre (Johnson & Ferraro, 2000).

Cette catégorisation a servi de modèle à celle présentée dans le Tableau 7-2, mais elle a été quelque peu modifiée, afin de répondre aux contraintes des données suisses qui ne permettaient pas de séparer certains actes de violence. En suivant cette logique, les violences physiques modérées sont, dans le CH-IVAWS, 3.4 fois plus fréquentes que les violences graves, respectivement 2.1 fois dans le

¹⁵⁷ Les violences physiques modérées: jeter un objet, tordre le bras ou tirer les cheveux, pousser ou bousculer, saisir et gifler.

¹⁵⁸ Les violences physiques graves: frapper avec le poing ou un objet, étouffer, jeter violemment contre un mur, battre, brûler, donner un coup de pied et utiliser un couteau ou une arme.

NVAWS¹⁵⁹. À l'inverse, en ne conservant que le premier niveau de violences physiques¹⁶⁰ pour les actes modérés, les pourcentages obtenus sont soit identiques dans les deux catégories (NVAWS), soit le pourcentage de violences graves est à peine plus élevé (CH-IVAWS). Par conséquent, la première catégorisation a été préférée, car reflétant davantage les résultats des travaux antérieurs.

Menaces de violences physiques. Bien que les menaces de violences physiques et les violences physiques constituent des actes distincts, elles sont souvent considérées ensemble, au regret d'auteurs qui, comme Marshall (1996), considèrent les menaces comme une forme non-dissimulée d'abus psychologique. Quelle que soit la position adoptée, il apparaît important de distinguer les menaces des violences physiques, ne serait-ce que dans un premier temps. Cela s'applique d'autant plus à ce travail, dès lors que les questions relatives à cette forme de violence diffèrent fortement entre les deux sondages non seulement du point de vue de leur énoncé, mais également du point de vue de leur position dans chacun des questionnaires. Dans le CH-IVAWS, les menaces sont abordées dans la première question de victimisation, autrement dit lorsque les répondantes arrivent à ce stade, elles n'ont encore évoqué aucun épisode de violence. *A contrario*, la question des menaces est abordée en dernier dans le sondage américain et stipule clairement qu'il s'agit là d'évoquer un incident distinct de tout acte déjà mentionné¹⁶¹. Aucune correction ne pouvant être apportée sur ce plan, on ne peut affirmer que les différences observées reflètent des différences réelles de la prévalence des menaces en Suisse et aux États-Unis. Par conséquent, après avoir été considérées dans les premiers résultats de ce travail (partie III), les menaces ont été exclues des analyses détaillées du fait de leur comparabilité limitée (parties IV et V).

7.2.2 VIOLENCES SEXUELLES

Le Tableau 7-3 résume les différents actes de violence sexuelle avec l'indication de leur inclusion, respectivement de leur exclusion, dans les questionnaires suisse et américain¹⁶². Les études cognitives ont démontré que les individus utilisent diverses informations contextuelles pour interpréter les questions qui leur sont posées (précédemment, chapitre 5). Par conséquent, le recours à des indices contextuels dans l'énoncé des questions influence les réponses des personnes interrogées (Bachman, 2000; Fisher & Cullen, 2000; Schwartz, 2000; Tourangeau & McNeeley, 2002).

Les deux sondages comptent différentes questions filtre destinées à susciter le rappel d'incidents de violence subie. Dans les deux cas, les questions sont comportementalement spécifiques et emploient un langage explicite pour décrire des actes ou des situations correspondant aux composants

¹⁵⁹ Pour le détail des chiffres, Tableau 8-2, p. 103.

¹⁶⁰ À savoir: pousser, agripper, tordre le bras, et tirer les cheveux.

¹⁶¹ «*Aside from any incidents already mentioned, has anyone else, male or female, ever threatened to harm or kill you?*».

¹⁶² Annexe III pour le détail des questions utilisées.

définitionnels du viol, respectivement de la tentative de viol. Si l'énoncé des questions est similaire dans les deux sondages, il n'est néanmoins pas identique et les divergences observées ont été prises en compte dans l'opérationnalisation des variables.

Tableau 7-3 – Actes de violence sexuelle considérés: CH-IVAWS et NVAWS

| Items constituant un acte de violence sexuelle | CH-IVAWS | NVAWS |
|--|----------|-------|
| 1. Attouchements sexuels (y.c. baisers) | oui | - |
| 2. Relation sexuelle vaginale forcée | oui | oui |
| 3. Relation sexuelle orale forcée | oui | oui |
| 4. Relation sexuelle anale forcée | oui | oui |
| 5. Pénétration digitale vaginale ou anale | - | oui |
| 6. Actes d'ordre sexuels avec des objets | - | oui |
| 7. Tentative de relation sexuelle forcée | oui | oui |

Viol. Le NVAWS comprend quatre questions filtre relatives au viol, questions qui comportent chacune la description explicite de différents types de pénétration. Par rapport au CH-IVAWS, deux différences sont évidentes. Premièrement, le sondage suisse ne contient pas de descriptions aussi explicites que celles du sondage américain. Deuxièmement, le sondage suisse regroupe ses descriptions dans deux questions filtre (version D) ou dans une question filtre suivie de trois réponses portant chacune sur un comportement spécifique, dont une correspond au viol et une à la tentative de viol (version X).

Tentative de viol. Dans chacun des questionnaires, la question filtre portant sur la tentative de viol vient après la ou les questions portant sur le viol. La question filtre du NVAWS ne contient pas de description spécifique du comportement en question; la question utilisée dans le CH-IVAWS est similaire à celle utilisée pour le viol, si ce n'est qu'il est explicitement fait référence aux incidents dans lesquels la pénétration n'a pas eu lieu. Cette question est posée soit individuellement, comme seconde question filtre (version D), soit comme deuxième réponse des questions de suivi (version X).

Afin de tenir compte des différences existant entre les deux sondages, seuls les éléments communs aux deux questionnaires ont été considérés pour l'opérationnalisation des différents actes de violence sexuelle. Le Tableau 7-4 présente les variables créées, ainsi que les items qu'elles comprennent. Les items 1, 5 et 6 n'ont pas été considérés, car présents uniquement dans le CH-IVAWS (item 1), respectivement uniquement dans le NVAWS (items 5 et 6). Il est évident que ce choix a pour conséquences que certains des résultats présentés ici sont inférieurs à ceux présentés dans les rapports officiels des deux sondages, dès lors que ces derniers incluent l'ensemble des items de violence dans le calcul de leurs prévalences (Killias *et al.*, 2005; Tjaden & Thoennes, 2000a, 2000b). Cependant, étant donné l'objectif de comparaison et les différents aspects méthodologiques évoqués précédemment, cette exclusion s'impose.

Tableau 7-4 – Variables mesurant les violences sexuelles

| Violences sexuelles: variables | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| | Items considérés ^a |
| Violences sexuelles | 2, 3, 4, 7 |
| Viol consommé | 2, 3, 4 |
| Tentative de viol | 7 |

^a Les numéros d'items font référence au Tableau 7-3.

Distinction entre viol et tentative de viol. Contrairement au CH-IVAWS, le NVAWS ne comporte qu'un seul questionnaire de détail («*perpetrator report*») pour l'ensemble des violences sexuelles. En conséquence, les questions de détail ont pour référence le dernier incident commis par chaque agresseur identifié par l'une des questions filtre relatives à la violence sexuelle et il n'est pas possible de distinguer entre viol et tentative à l'étape des questions de détail, comme c'est le cas pour les différents actes de violences physiques. Cela n'est pas sans conséquence puisque ces questions sont utilisées pour les contrôles méthodologiques liés à la période de référence. Comment savoir, dès lors, à quel incident se réfèrent les réponses? En effet, si le statut des répondantes identifiées comme victimes uniquement sur la base d'une réponse affirmative à l'une ou l'autre des questions filtre du viol ne pose pas de problème particulier, tout comme celui des femmes victimes uniquement d'une ou plusieurs tentatives de viol, il n'en va pas de même pour les répondantes ayant subi au moins un incident de chaque catégorie¹⁶³. Pour ce faire, il a fallu recourir à une question subsidiaire pour différencier les viols des tentatives de viol chez les répondantes ayant subi au moins un incident de chaque forme (Tableau 7-5). Il s'agit là de la seule possibilité de rattacher le type d'incident à différentes caractéristiques de détail, telles que la date ou la localisation de l'incident, et le lien avec l'identité de l'auteur, question qui sera abordée des les prochains paragraphes. Après vérification, le ratio viol/tentative s'avère quasi identique lorsque calculé uniquement sur la base des questions filtre (1.56) que lorsque calculé sur les questions de détail (1.58; pour le détail des chiffres, se référer au Tableau 8-3, p. 106)¹⁶⁴.

¹⁶³ Soit 357 répondantes ayant donné une réponse affirmative à au moins une des questions filtre du viol (F1, F2 et/ou F3) ainsi qu'à la question filtre de la tentative de viol (F5).

¹⁶⁴ À noter que, chez Tjaden et Thoennes, l'opérationnalisation des différentes catégories de violence sexuelle recourt à une règle hiérarchique, à savoir que les victimes de viol et de tentative de viol sont considérées uniquement comme des victimes de viol (voir le «Codebook NVAWS» pour le détail).

Tableau 7-5 – Question subsidiaire pour différencier viol et tentative dans le NVAWS

| NVAWS – Viol et tentative: Question de détail [J15] |
|--|
| [Referring to the most recent incident of PERPETRATOR] Did this incident result in intercourse or penetration? |

Au final, et comme illustré ci-dessus (Tableau 7-4), une première série de trois variables distinctes a été créée dans chacune des deux banques de données: une variable «viol» et une variable «tentative de viol», ainsi qu'une variable «violences sexuelles» regroupant les deux. Chacune des trois variables inclut le contrôle de la période de référence décrit au paragraphe 7.1. Une seconde série de trois variables a été créée pour la période des cinq années précédant le sondage, et une dernière série de trois variables a été créée pour la période des douze derniers mois.

7.2.3 VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES

Les violences envers les femmes ont été opérationnalisées en regroupant les variables «violences physiques» et «violences sexuelles» (Tableau 7-6). Étant donné la particularité des menaces de violences physiques, ces dernières ont également été distinguées du total des violences donnant lieu à la création de deux variables distinctes: «violences physiques et menaces ou violences sexuelles» et «violences physiques ou sexuelles».

Tableau 7-6 – Variables mesurant les violences physiques et sexuelles

| Violences physiques et sexuelles: variables | Variables considérées ^a |
|---|---|
| Violences physiques et menaces ou violence sexuelle | Violences physiques Violences sexuelles Menaces |
| Violences physiques ou sexuelles | Violences physiques Violences sexuelles |

^a Les variables renvoient au Tableau 7-1 et au Tableau 7-3.

7.3 DIFFERENTS TYPES DE VIOLENCE: L'IDENTITE DE L'AUTEUR ET SA RELATION A LA VICTIME

L'identité de l'auteur et sa relation, ou son absence de relation, avec la victime constitue le deuxième axe de différenciation des violences proposé dans ce travail. Mais avant même la nature de la relation entre victime et auteur, il est un élément essentiel souvent omis des textes: le sexe de l'auteur. En effet, si le sondage suisse, comme le sondage américain, traite des violences envers les femmes, le premier ne considère que les actes commis par des hommes, tandis que le second ne pose pas de condition. Le sexe de l'auteur des violences devient alors évidemment un paramètre de comparaison à contrôler.

Chaque répondante qui indiquait avoir été victimisée se voyait questionnée sur l'identité de son agresseur. Dans chacun des sondages, les réponses prenaient la forme de catégories de relation,

avec, comme différence principale, le fait que le NVAWS incluait des relations avec une autre femme (p. ex., partenaire intime, connaissance ou inconnu). Pour les raisons évoquées en première partie de ce travail, il paraissait intéressant de distinguer les violences commises par des partenaires de celles commises par des non-partenaires. Pour ce faire, il convenait premièrement d'opérationnaliser ces catégories et les différentes relations qui les composent. Malheureusement, les recherches se montrent étonnement peu loquaces sur la définition des rapports intimes, et, quand définition il y a, elle est rarement semblable d'une étude à l'autre. Cela étant, les termes anglais «*boyfriends*» ou «*dates*» s'avèrent difficiles à définir et les chercheurs américains, parmi lesquels notamment Tjaden et Thoennes (Tjaden & Thoennes, 2000b) et Fisher et Cullen (2000), ont communément supposé qu'un «*boyfriend*» appartenait à la catégorie des partenaires intimes¹⁶⁵, tandis que d'autres ont considéré que le mariage et le fait de se fréquenter différaient suffisamment pour être considérés séparément (Holtzworth Munroe, Bates, Smutzler, & Sandin, 1997).

Dans le NVAWS, les réponses «*current or previous husband*», «*current or previous male partner*», «*boyfriend or date*» et «*another male acquaintance*» constituent des catégories distinctes. Ces catégories n'existent pas à l'identique dans le sondage suisse; les catégories les plus proches étant «mari/partenaire avec lequel vous vivez/viviez», «ami avec lequel vous ne vivez/viviez pas» et «ami, collègue, connaissance», tandis qu'il n'y a pas d'équivalent au terme «*date*» dans le CH-IVAWS. À première vue, il aurait semblé logique de considérer que la catégorie «ami avec lequel vous ne vivez/viviez pas» correspondait à la catégorie américaine «*boyfriend/date*». Cependant, en regardant les données suisses, il est apparu que pas une seule victime de violences sexuelles n'avait identifié son agresseur comme appartenant à la catégorie «ami avec lequel vous ne vivez/viviez pas». Or, il apparaît dans la littérature, mais également dans les résultats du NVAWS, que les petits-amis et autres «*boyfriends*» américains sont responsables de nombreuses victimisations. Les résultats concernant les violences physiques et les menaces sont similaires, puisque seule une victime suisse a rapporté avoir été victime de menaces de la part d'un auteur appartenant à la catégorie «ami avec lequel vous ne vivez/viviez pas».

Deux explications, linguistique et culturelle, semblent à première vue envisageables. Premièrement, la terminologie du CH-IVAWS crée une certaine ambiguïté puisque, dans la langue française, le même terme «ami» est utilisé pour qualifier une relation intime ou une relation platonique de type amical¹⁶⁶. Deuxièmement, rien ne garantit que les femmes suisses définissent leurs relations de la même manière que leurs consœurs aux États-Unis, voire même qu'elles aient les mêmes pratiques amoureuses ou relationnelles (sur cette question, Goodwin, 1999). En effet, le concept de «*dating*» correspond, selon toute vraisemblance, à des relations et des pratiques différentes comparées au

¹⁶⁵ Sur ce point et la question de la définition du «partenaire», voir le texte de Waltermaurer (2005) et *supra* note 123.

¹⁶⁶ Une ambiguïté qui se retrouve également dans la version allemande qui emploie, dans les deux cas, le terme «*Freund*».

mode de vie suisse ou européen¹⁶⁷ (paragraphe 4.2.1.3). Soit ce type de relation n'existe pas dans le contexte suisse, soit, du fait d'une mauvaise opérationnalisation, ces relations sont englobées dans une autre catégorie de réponse. Pour décider de l'opérationnalisation à adopter pour ce travail deux séries de variables ont été créées dans le NVAWS. Dans le premier cas (A), les violences commises par les auteurs appartenant à la catégorie américaine «*boyfriend/date*» ont été incluses dans les violences partenaires, dans le deuxième cas (B), elles ont été incluses dans les violences non-partenaires, plus précisément adjointes à la catégorie «ami, collègue, connaissance» telle que proposée dans le sondage suisse.

Le Tableau 7-7 illustre ces différentes opérationnalisations avec, comme exemple, la prévalence vie du viol. Il apparaît que les résultats du CH-IVAWS ne diffèrent pas d'une opérationnalisation à l'autre du fait de l'absence d'auteurs appartenant à la catégorie «ami avec lequel vous ne vivez/viviez pas», les résultats du NVAWS sont, par contre, très différents selon l'opérationnalisation adoptée. Pour ce qui concerne, premièrement, les violences des partenaires, il apparaît que les deux opérationnalisations aboutissent à une supériorité significative de la prévalence américaine. Cependant, cette supériorité est de 4.35 points lorsque la catégorie «*boyfriend/date*» est incluse, mais de seulement 1.56 points lorsque seuls sont comparés les partenaires intimes, passés ou actuels, des répondantes. Par contre, les deux opérationnalisations des violences des connaissances aboutissent à des conclusions différentes dans leur comparaison aux données suisses. Alors qu'il n'y a pas de différence significative lorsque la catégorie «*boyfriend/date*» est associée à la catégorie «ami, collègue, connaissance», lorsque ce n'est pas le cas, le pourcentage suisse est près de deux fois plus élevé. Tenant compte des paramètres méthodologiques, mais également des éléments théoriques à disposition, la seconde opérationnalisation apparaît la plus adaptée à ce travail. Le but de ce travail étant de maximiser la comparabilité des données, il convient de s'en tenir à des catégories rigoureusement équivalentes, aussi la violence des partenaires a-t-elle été opérationnalisée en incluant uniquement les auteurs avec qui la répondante fait ménage commun, ou a fait ménage commun dans le passé.

¹⁶⁷ Cette problématique renvoie à la question de l'applicabilité des concepts sociologiques à des contextes différents (paragraphe 2.1), problématique encore complexifiée par le fait que la plupart des concepts employés dans ce domaine sont également des concepts du langage ordinaire: «(...) then we face difficult questions of nomenclature and social theory. We would have to conclude that the terms sociologists have adopted or adapted from ordinary speech (...) are not readily applicable in their usual connotations. Since such terms have more connotations than we are aware of in ordinary usage, it is indispensable for scholarly purposes to make these connotations explicit» (Bendix, 1963, p. 535).

Tableau 7-7 – Illustration de comparabilité: violences partenaires et non-partenaires

| | | | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|--|---------|-------------|-----------------------|-------------|----------------------|-------------|--------------|
| | | | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Opérationnalisation A – Violences sexuelles | | | | | | | |
| Violences des partenaires | | | | | | | |
| (Ex-)Partenaires | intimes | <u>avec</u> | 2.33 (66) | 1.66 – 2.99 | 6.68 (467) | 6.10 – 7.27 | .0000 |
| Violences des connaissances | | | | | | | |
| Connaissances | intimes | <u>sans</u> | 4.61 (91) | 3.68 – 5.53 | 2.37 (166) | 2.02 – 2.73 | .0000 |
| Opérationnalisation B – Violences sexuelles | | | | | | | |
| Violences des partenaires | | | | | | | |
| (Ex-)Partenaires | intimes | <u>sans</u> | 2.33 (66) | 1.66 – 2.99 | 3.89 (272) | 3.44 – 4.34 | .0000 |
| Violences des connaissances | | | | | | | |
| Connaissances | | <u>avec</u> | 4.61 (91) | 3.68 – 5.53 | 5.16 (361) | 4.65 – 5.68 | .3179 |

*** p<.001

Le Tableau 7-8 présente les opérationnalisations retenues pour les violences des partenaires intimes, respectivement des non-partenaires, et les types de relation concernés. Les violences des partenaires intimes distinguent entre les relations actuelles et passées de la répondante, de même les violences des non-partenaires se subdivisent en trois catégories: violences des connaissances, violences des membres de l'entourage familial, violences des inconnus.

Tableau 7-8 – Variables distinguant le type de relation entre victime et agresseur

| Type de relation: variables | Modalités |
|--|---|
| Partenaires intimes (critère: partage du même domicile) | |
| Partenaires intimes actuels | Maris et concubins |
| Ex-partenaires intimes | Ex-maris et ex-concubins |
| Non-partenaires | |
| Connaissances | Amis actuels et ex-amis (CH-IVAWS) et «boyfriends/dates» de sexe masculin (NVAWS) Amis, collègues, et connaissances (CH-IVAWS) et connaissances de sexe masculin (NVAWS) |
| Membres de l'entourage familial | Membres de l'entourage familial de sexe masculin |
| Inconnus | Inconnus de sexe masculin |

7.4 LOGIQUE DES GROUPEMENTS

Les différents contrôles méthodologiques présentés ci-dessus ont été intégrés afin de maximiser la comparabilité des données suisses et américaines. Dès lors que la quasi-totalité des paramètres

méthodologiques de contrôle intervient à l'étape des questions de détail – soit les items de violence et les caractéristiques des incidents – la logique appliquée au regroupement des différents actes et formes de violence a toujours été la même: les données de niveau supérieur correspondent à l'agrégation des mesures comparables de niveau inférieur. Par exemple, la prévalence des violences physiques correspond à l'addition des prévalences contrôlées de chacun des actes de violence physique considérés. Ce contrôle a été effectué pour chaque type de violence et pour chaque type d'auteur, et ce simultanément¹⁶⁸.

7.5 PERTINENCE DES CONTROLES METHODOLOGIQUES: ILLUSTRATIONS

Les pages précédentes ont décrit en détail les différents contrôles méthodologiques effectués afin de rendre les deux sondages utilisés *le plus comparable possible*. Il apparaissait donc opportun d'illustrer, par les chiffres, les implications de ces différents contrôles, avant de s'atteler à l'analyse détaillée des données suisses et américaines. Dans les tableaux suivants sont présentées, côte à côte, quatre¹⁶⁹ opérationnalisations *non-comparables* et une opérationnalisation *comparable* pour chaque forme de violence du NVAWS, à savoir les menaces, les violences physiques, les violences sexuelles et les violences. Plus spécifiquement, la première opérationnalisation non-comparable est la prévalence vie de l'acte considéré sans aucun contrôle, tandis que la seconde ne considère que les items présents dans les deux sondages (précédemment, paragraphe 7.2). La troisième opérationnalisation contrôle uniquement le sexe de l'auteur (précédemment, paragraphe 7.3) et la dernière exclut les victimisations subies avant le seizième anniversaire de la répondante (précédemment, paragraphe 7.1). L'opérationnalisation comparable réunit, quant à elle, l'ensemble de ces contrôles, afin de correspondre à l'opérationnalisation utilisée dans le CH-IVAWS.

La prévalence vie des menaces (Tableau 7-9, ci-dessous) est toujours supérieure dans le sondage suisse, quelle que soit la variable utilisée dans le sondage américain. Par contre, la différence entre les pourcentages change: la première opérationnalisation, non-comparable, du NVAWS est de 3.62% tandis que l'opérationnalisation comparable n'est que de 1.57%. Différents paramètres méthodologiques peuvent être à l'origine de ces différences, à commencer par la position respective de la question dans chacun des questionnaires, mais également le fait que la question du NVAWS soit formulée subsidiairement aux autres questions de victimisation. En même temps, il ne s'agit que de suppositions et il convient de faire preuve de prudence dans la comparaison des données suisses et américaines, ce qui explique que les menaces soient considérées de manière spécifique tout au long de ce travail, comme cela sera illustré par la suite (partie III).

¹⁶⁸ Étant donné la quantité importante d'informations, il n'est pas possible de reproduire dans ce travail l'ensemble des syntaxes utilisées; ces dernières sont cependant à disposition sur simple demande auprès de l'auteur.

¹⁶⁹ Sauf dans le cas des menaces où seules trois mesures non-comparables sont présentées, dès lors que cette variable est construite sur la base d'un item unique.

Tableau 7-9 – Illustration de comparabilité: menaces

| | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|--|---------------------------|---------------|--------------------------|-------------|--------------|
| | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Menaces | | | | | |
| Opérationnalisations non-comparables | | | | | |
| Prévalence vie, aucun contrôle | 13.92 *** (275) | 12.40 – 15.45 | 3.62 *** (253) | 3.18 – 4.06 | .0000 |
| Uniquement auteurs masculins | 13.92 *** (275) | 12.40 – 15.45 | 2.62 *** (183) | 2.24 – 2.99 | .0000 |
| Uniquement après 16 ans | 13.92 *** (275) | 12.40 – 15.45 | 1.60 *** (112) | 1.31 – 1.90 | .0000 |
| Opérationnalisations comparables | | | | | |
| Prévalence vie après 16 ans, auteurs masculins | 13.92 *** (275) | 12.40 – 15.45 | 1.57 *** (110) | 1.28 – 1.87 | .0000 |

*** p<.001

Tableau 7-10 – Illustration de comparabilité: violences physiques

| | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|---|---------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Violences physiques | | | | | |
| Opérationnalisations non-comparables | | | | | |
| Prévalence vie, aucun contrôle | 19.90 *** (393) | 18.14 – 21.66 | 51.59 *** (3'606) | 50.42 – 52.76 | .0000 |
| Uniquement mêmes items | 19.90 *** (393) | 18.14 – 21.66 | 51.12 *** (3'573) | 49.94 – 52.29 | .0000 |
| Uniquement auteurs masculins | 19.90 *** (393) | 18.14 – 21.66 | 24.76 *** (1'731) | 23.75 – 25.78 | .0000 |
| Uniquement après 16 ans | 19.90 *** (393) | 18.14 – 21.66 | 24.49 *** (1'712) | 23.48 – 25.50 | .0000 |
| Opérationnalisations comparables | | | | | |
| Prévalence vie après 16 ans, mêmes items, auteurs masculins | 19.90 (393) | 18.14 – 21.66 | 21.55 (1'506) | 20.58 – 22.51 | .1139 |

*** p<.001

L'influence des contrôles est plus marquée pour les violences physiques (Tableau 7-10, ci-dessus). En effet non seulement le pourcentage américain diffère d'une opérationnalisation à l'autre, mais la significativité change selon que sont considérées les opérationnalisations non-comparables ou l'opérationnalisation comparable. Alors que les premières comparaisons indiquent des pourcentages de violences physiques plus élevés dans le NVAWS (entre 2.5 fois et 1.2 fois, selon les opérationnalisations), la significativité de la différence disparaît dès lors que les différents paramètres de comparabilité sont contrôlés. Ces observations s'appliquent également à l'opérationnalisation des violences sexuelles (Tableau 7-11, ci-dessous): alors que les premières comparaisons indiquent une différence significative entre les deux sondages, ce n'est pas le cas de l'analyse recourant à l'opérationnalisation comparable du NVAWS.

Tableau 7-11 – Illustration de comparabilité: violences sexuelles

| | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|---|---------------------------|--------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Violences sexuelles | | | | | |
| Opérationnalisations non-comparables | | | | | |
| Prévalence vie, aucun contrôle | 10.73 *** (212) | 9.37 – 12.10 | 17.55 *** (1'227) | 16.66 – 18.45 | .0000 |
| Uniquement mêmes items | 10.73 *** (212) | 9.37 – 12.10 | 16.97 *** (1'186) | 16.09 – 17.85 | .0000 |
| Uniquement auteurs masculins | 10.73 *** (212) | 9.37 – 12.10 | 16.91 *** (1'182) | 16.03 – 17.79 | .0000 |
| Uniquement après 16 ans | 10.73 (212) | 9.37 – 12.10 | 11.49 (803) | 10.74 – 12.24 | .3506 |
| Opérationnalisations comparables | | | | | |
| Prévalence vie après 16 ans, mêmes items, auteurs masculins | 10.73 (212) | 9.37 – 12.10 | 11.23 (785) | 10.49 – 11.97 | .5357 |

*** $p < .001$

Finalement, lorsque les violences sont considérées intégralement (Tableau 7-12), le schéma est toujours plus ou moins identique à celui mis en évidence précédemment. Alors que les premières comparaisons indiquent des pourcentages américains entre 1.2 et 2.2 fois plus élevés que le pourcentage suisse, l'opérationnalisation comparable est seulement légèrement ($p < .05$) supérieure dans le sondage américain (27.64%, respectivement 25.06%).

Tableau 7-12 – Illustration de comparabilité: violences

| | CH-IVAWS (n=1'975) | | NVAWS (n=6'990) | | P < z |
|---|---------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| | % (n) | I.C. 95% | % (n) | I.C. 95% | |
| Violences | | | | | |
| Opérationnalisations non-comparables | | | | | |
| Prévalence vie, aucun contrôle | 25.06 *** (495) | 23.15 – 26.97 | 54.55 *** (3'813) | 53.38 – 55.72 | .0000 |
| Uniquement mêmes items | 25.06 *** (495) | 23.15 – 26.97 | 53.96 *** (3'772) | 52.79 – 55.13 | .0000 |
| Uniquement auteurs masculins | 25.06 *** (495) | 23.15 – 26.97 | 32.36 *** (2'262) | 31.26 – 33.46 | .0000 |
| Uniquement après 16 ans | 25.06 *** (495) | 23.15 – 26.97 | 30.30 *** (2'118) | 29.22 – 31.38 | .0000 |
| Opérationnalisations comparables | | | | | |
| Prévalence vie après 16 ans, mêmes items, auteurs masculins | 25.06 * (495) | 23.15 – 26.97 | 27.64 * (1'932) | 26.59 – 28.69 | .0229 |

* $p < .05$; *** $p < .001$

Qu'il s'agisse de contrôles évidents¹⁷⁰, comme le sexe de l'auteur, ou de contrôles plus subtils, comme la formulation des questions, ces derniers ont une influence incontestable sur résultats obtenus. Dès lors, et même si cette influence ne semble pas être identique selon la forme de violence considérée, le recours à des opérationnalisations non-comparables des violences envers les femmes aboutit inéluctablement à des conclusions erronées.

7.6 LIMITES METHODOLOGIQUES DU TRAVAIL

Dès lors que ce travail a pour objectif d'analyser l'ampleur des violences envers les femmes sur la base de définitions et d'opérationnalisations rigoureusement comparables, les réponses qui ne pouvaient être vérifiées selon les critères définis dans ce chapitre ont été considérées comme des valeurs manquantes¹⁷¹. Cela se traduit par le fait que les variables construites dans ce travail possèdent des pourcentages de «*missing values*» parfois plus élevés que ceux d'autres travaux utilisant les mêmes données. Ces informations sont présentées en annexe (Annexe I). Bien que certains puissent considérer cet aspect comme une des limites de ce travail, les implications du recours à des variables non-comparables, telles qu'illustrées ci-dessus, compensent pleinement cette limitation.

Inévitablement, des décisions ont été prises à diverses étapes des processus décrits dans ce chapitre. Certes, ces choix méthodologiques peuvent être contestés, mais cette approche a le mérite d'explicitier clairement les démarches effectuées pour établir la validité de contenu inter-études. Trop souvent, les études ne permettent pas de prendre la mesure des différentes décisions méthodologiques que les chercheurs ont prises pour parvenir à leurs résultats. Or, tant qu'il n'existe pas de standard en la matière, tout chercheur se doit d'explicitier sa démarche. Créer, *a posteriori*, des variables comparables dans les deux sondages nécessite d'identifier les différences et les similitudes existant, tant du point de vue de la structure des questionnaires que de la nature et de la formulation des questions, ainsi que de comprendre comment chaque critère pourrait influencer la construction des différentes estimations. Ces éléments ne sont pas nécessairement toujours les mêmes, dès lors qu'ils dépendent de la non-comparabilité initiale des items. Ce processus ne doit pas être sous-estimé, mais surtout ne pas être négligé. Ces critères ne sont pas exhaustifs – et peut-être spécifiques –, mais constituent des paramètres pouvant être contrôlés lors d'analyses secondaires, ce qui n'est pas le cas de tous les facteurs méthodologiques. Ces derniers ont potentiellement une

¹⁷⁰ En même temps, quand bien même certains contrôles paraîtraient évidents, ils sont rarement pris en compte dans les travaux comparatifs; c'est le cas du sexe de l'auteur, mais également de la définition de la prévalence vie. En effet, combien d'études parlent de la prévalence vie des violences envers les femmes alors que les questions ne concernent que les violences masculines et ne portent que sur la vie adulte? Dès lors, se gardera-t-on de conclure trop hâtivement que tel ou tel paramètre méthodologique est «évidemment» considéré.

¹⁷¹ Certes, l'on pourra avancer que les résultats ne sont pas valides puisque certaines réponses ont été exclues des analyses. Néanmoins, les informations utilisées pour contrôler la comparabilité des données appartenant presque essentiellement aux questions de détail, il est probable que les non-réponses influencent de la même manière les différentes formes de violences.

influence sur les résultats observés, cependant aucun élément ne permet d'en estimer l'ampleur, dès lors que le sondage suisse n'est pas, à proprement parler, une réplique de l'étude américaine. Ce travail offre seulement une illustration d'un processus systématique destiné à maximiser la comparabilité des données secondaires. Les différentes décisions de ce travail, certes subjectives, n'en ont pas moins été guidées par les connaissances prévalant dans le domaine de la mesure de la victimisation, et des violences envers les femmes plus spécifiquement. Ces aspects constituent, il faut en convenir, une des limites de ce travail; néanmoins, dès lors que chaque décision a été explicitée dans les chapitres 6 et 7, le lecteur a tout loisir de les examiner avec un regard critique.

Partie III

Les violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis

Chapitre 8

PREVALENCE DES DIFFERENTES FORMES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

L'ampleur des violences physiques et sexuelles envers les femmes est difficile à établir, du fait des contradictions existant entre les enquêtes sur les violences envers les femmes, les sondages de victimisation et les données officielles. Les indicateurs utilisés pour mesurer les violences envers les femmes, et peut-être encore plus spécifiquement les violences entre partenaires se démarquent des instruments traditionnels de la criminologie pour des raisons méthodologiques. Les statistiques de police ne concernent que les incidents portés à la connaissance de la police, ce qui ne constitue qu'une faible proportion des violences envers les femmes, surtout lorsqu'il s'agit de violences sexuelles ou d'agressions commises par une connaissance. Les sondages de victimisation ne sont généralement pas non plus considérés comme de bons indicateurs des violences envers les femmes; leurs estimations sont presque toujours inférieures à celles provenant des sondages spécifiques (Bachman, 2000; Bachman & Saltzman, 1995; Baldry, 2002; Campbell *et al.*, 2006; Craven, 2002; DeKeseredy & Schwartz, 1998b; Desai & Saltzman, 2001; Duffee, 2000; Fisher, 2004a, 2009; Fisher & Cullen, 2000; Gelles, 2000; Heiskanen, 2002; Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier *et al.*, 2006; Johnson & Sacco, 1995; Kilpatrick, 2002, 2004; Koss, 1993; Schwartz, 2000; Tjaden, 2004; Tjaden & Thoennes, 2000b). Au-delà du choix d'un type d'indicateur, il a été établi que de nombreux autres facteurs méthodologiques entrent en ligne de compte et expliquent notamment les différences observées d'une étude à l'autre, comme, par exemple, le choix de la population, la méthode utilisée ou les questions posées (précédemment, chapitre 5).

Les pages suivantes présentent la prévalence des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, distinguant les formes, puis les types, de violence. Chacune des analyses recourt à des variables opérationnalisées de manière identique dans les deux sondages, de manière à maximiser la comparabilité des données suisses et américaines. La significativité des données est testée pour chaque comparaison au moyen d'un test de proportion tenant compte de la taille relative de chacun des échantillons¹⁷². Les résultats sont décrits et commentés; les interprétations sont reprises dans la discussion de cette troisième partie (chapitre 10).

¹⁷² Stata® 9.0: *Two-sample tests of a proportion*; voir Acock (2006, chapitre 7) pour les questions techniques, Blalock (1960) ou Bachman et Paternoster (1997, chapitre 10), pour les aspects théoriques.

8.1 VIOLENCES

Le Tableau 8-1 indique la prévalence vie des violences dans les sondages suisse et américain, avec et sans menaces, étant donné les divergences méthodologiques constatées, sur ce point, dans les deux sondages (précédemment, partie II, pp. 96-98)¹⁷³.

Tableau 8-1 – Prévalence vie des violences

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-------|----------------|---------------|--------|
| V. physiques, menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 593 | 30.03 | 28.00 – 32.05 | .0989 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'966 | 28.13 | 27.07 – 29.18 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 495 | 25.06 * | 23.15 – 26.97 | .0229 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'932 | 27.64 * | 26.59 – 28.69 | |

* $p < .05$

Dès lors que les menaces sont incluses dans le calcul de prévalence, les pourcentages suisse et américain ne sont pas significativement différents (Tableau 8-1; 30.03% dans le CH-IVAWS et 28.13% dans le NVAWS). Cependant, lorsque seuls les actes de violence sont considérés, les États-Unis présentent un taux sensiblement plus élevé, avec 27.64% des femmes victimisées, respectivement 25.06% des répondantes suisses. La décision de considérer ou non les menaces a donc une influence considérable, étant donné l'importance de ces actes dans les données suisses, et ce comparativement aux données américaines (Tableau 8-2, ci-après).

Les analyses conduites sur les prévalences douze mois mettent en évidence les mêmes tendances, mais les différences entre les données suisses et américaines ne sont pas significatives, potentiellement du fait de la taille réduite des effectifs sur cette période (Tableau 21-3, en annexe).

8.2 VIOLENCES PHYSIQUES ET MENACES

Le Tableau 8-2 détaille les différents actes de violence physique et présente, pour chacun, les prévalences suisses et américaines. Comme dans les tableaux précédents, le fait d'inclure les menaces dans le calcul modifie le résultat des comparaisons. Alors que la prévalence des violences physiques n'est significativement pas différente d'un sondage à l'autre (21.55% dans le NVAWS, respectivement 19.90% dans le CH-IVAWS), dès lors que les menaces sont incluses, le pourcentage

¹⁷³ Les variables de prévalence sont présentées en annexe, avec l'indication, pour chacune d'elles, du pourcentage de données manquantes (Annexe I). Les données manquantes correspondent soit à des non-réponses des femmes interrogées, soit elles résultent des contrôles méthodologiques de comparabilité (c.-à-d. que les variables nécessaires au contrôle comportaient des valeurs manquantes, rendant ce contrôle impossible); ces personnes n'ont pas été considérées comme des non-victimes, mais ont été ajoutées aux valeurs manquantes.

suisse est significativement supérieur (26.53%, respectivement 22.23% dans le NVAWS). Comme indiqué précédemment, le pourcentage de menaces est plus de dix fois plus important dans les données suisses (13.92%, respectivement 1.19% dans le NVAWS). Ce résultat peut s'expliquer par la différence de structure des questionnaires, mais l'on ne peut pas tester cette hypothèse¹⁷⁴. La prévalence des menaces sera rediscutée au chapitre suivant, en lien avec la question de la relation auteur-victime. Pour l'instant, il convient de retenir ce résultat comme une illustration de l'importance d'une méthodologie rigoureuse pour la réalisation d'une comparaison valide des données de différents sondages.

Tableau 8-2 – Prévalence vie des violences physiques et menaces

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-------|------------------|---------------|--------|
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 524 | 26.53 *** | 24.58 – 28.48 | .0001 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'554 | 22.23 *** | 21.26 – 23.21 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 275 | 13.92 *** | 12.40 – 15.45 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 83 | 1.19 *** | 0.93 – 1.44 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 393 | 19.90 | 18.14 – 21.66 | .1139 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'506 | 21.55 | 20.58 – 22.51 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 351 | 17.77 * | 16.09 – 19.46 | .0122 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'420 | 20.31 * | 19.37 – 21.26 | |
| Pousser, saisir, tordre le bras | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 223 | 11.29 *** | 9.90 – 12.69 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'278 | 18.28 *** | 17.38 – 19.19 | |
| Frapper, gifler, mordre | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 214 | 10.84 *** | 9.46 – 12.21 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'104 | 15.79 *** | 14.94 – 16.65 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 103 | 5.22 *** | 4.23 – 6.20 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 665 | 9.51 *** | 8.83 – 10.20 | |
| Brûler, tenter d'étrangler/étouffer | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 51 | 2.58 *** | 1.88 – 3.28 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 410 | 5.87*** | 5.31 – 6.42 | |
| Menace/agression au couteau/arme | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 66 | 3.34 *** | 2.55 – 4.13 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 430 | 6.15 *** | 5.59 – 6.71 | |

* p<.05; *** p<.001

¹⁷⁴ La question relative aux menaces de violences physiques représentait non seulement la dernière question de victimisation du sondage américain (une certaine fatigue n'est pas exclue), mais sa formulation en faisait également une question subsidiaire aux autres actes de violence. En effet, les répondantes du NVAWS ne devaient mentionner des menaces subies que si ces dernières n'étaient pas rattachées à un incident déjà mentionné (précédemment, chapitre 7).

Considérés individuellement, les différents actes de violence physique sont systématiquement plus fréquents dans le NVAWS; cela se vérifie aussi bien pour les violences dites modérées (20.31%, respectivement 17.77% dans le CH-IVAWS) que pour les violences plus sévères (9.51%, respectivement 5.22% dans le CH-IVAWS). Néanmoins, lorsque tous les actes sont considérés, les pourcentages suisse et américain ne sont pas significativement différents.

Les prévalences des douze derniers mois (Tableau 21-4, en annexe) confirment les tendances du tableau précédent: les pourcentages américains sont plus élevés, mais, du fait de la faiblesse des effectifs, seuls deux actes présentent des différences significatives sur cette période de référence («pousser» et «brûler»). Par contre, là encore, le pourcentage de menaces est significativement plus élevé dans le sondage suisse (1.01%, respectivement 0.16% dans le NVAWS).

8.3 VIOLENCES SEXUELLES

La prévalence des violences sexuelles en Suisse et aux États-Unis est indiquée dans le Tableau 8-3, qui distingue entre viol et tentative de viol. Lorsque l'on considère les violences sexuelles dans leur ensemble, les pourcentages suisse et américain ne sont pas significativement différents: plus de 10% des femmes interrogées rapportent avoir été une fois victimes de violence sexuelle avant leur seizième anniversaire. Par contre, dès lors que l'on décompose ce pourcentage, des différences significatives apparaissent. Ainsi, si les répondantes du NVAWS sont plus nombreuses à avoir subi un viol (7.73%, respectivement 5.62% dans le CH-IVAWS), les répondantes suisses sont plus nombreuses à signaler une tentative de viol (6.78%, respectivement 3.76% dans le NVAWS). La comparaison des résultats pour la prévalence douze mois ne présente pas de différence statistique (Tableau 21-5, en annexe).

Tableau 8-3 – Prévalence vie des violences sexuelles

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|----------------------------|-----|-----------------|---------------|--------|
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 212 | 10.73 | 9.37 – 12.10 | .5357 |
| NVAWS (n=6'990) | 785 | 11.23 | 10.49 – 11.97 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 134 | 6.78 *** | 5.68 – 7.89 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 263 | 3.76 *** | 3.32 – 4.21 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 111 | 5.62 ** | 4.60 – 6.64 | .0015 |
| NVAWS (n=6'990) | 540 | 7.73 ** | 7.10 – 8.35 | |

** p<.01; *** p<.001

Au sein même de chacun des pays, la configuration des violences sexuelles est différente. En Suisse, le pourcentage de tentatives de viol est plus important ($p<.001$) que celui des viols; dans le sondage américain, le phénomène est inverse, puisque c'est le pourcentage de viol qui est plus de deux fois

plus élevé que celui des tentatives. Cette différence apparaît également dans les résultats officiels du NVAWS (Tjaden & Thoennes, 2000b) et n'est donc pas consécutive aux contrôles qui ont été effectués pour rendre les données américaines comparables aux données suisses (partie II, pp. 89-92). Il convient de mentionner que, dans le NVAWS, le taux de prévalence du viol est calculé au moyen de trois items (quatre dans le rapport officiel), tandis que celui des tentatives ne repose que sur une seule question. La formulation de cette question est, de surcroît, peu détaillée comparativement à la description explicite contenue dans les autres questions¹⁷⁵. Il n'est pas exclu que cela ait une influence sur le faible nombre de tentatives de viol. Plusieurs auteurs se sont déjà interrogés sur cette différence, notamment Russell & Bolen (2000). Ces deux auteures fondent leur argumentation sur l'étude pionnière de Russell, à la fin des années 1970, qui conclut à 31% de femmes ayant été victimes de viol et 24% victimes d'une tentative de viol; la supériorité des viols est présente, mais l'écart constaté est moindre. Les mêmes tendances apparaissent dans les données de Koss, obtenues avec la SES, soit 15.4% de victimes de viol, contre 12.1% pour les tentatives (Koss *et al.*, 1987). Le NCVS présente également des pourcentages très proches pour les deux actes, avec une prévalence annuelle de 0.04% pour les viols et de 0.03% pour les tentatives¹⁷⁶.

Au final, il apparaît effectivement que les menaces jouent un rôle clé, puisque de leur inclusion dépend la significativité de la différence entre les prévalences suisses et américaines. Alors que les violences physiques sont plus importantes dans le NVAWS, les violences sexuelles ne présentent pas de différence significative, sauf lorsque l'on distingue entre viol et tentative. Ainsi, les données présentées dans les différents tableaux ci-dessus ne mettent-elles pas en évidence un schéma clair, confirmant ainsi la pertinence d'une approche différenciée non seulement des formes de violence envers les femmes, mais également des types de violence comme le montre le chapitre suivant.

¹⁷⁵ Annexe III pour le détail des questions utilisées.

¹⁷⁶ Dans le NCVS, pour chaque incident séparé, un rapport détaillé est rempli. Lorsque plusieurs infractions composent un incident, seule l'infraction la plus grave est comptabilisée.

Chapitre 9

PREVALENCE DES DIFFERENTS TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Nombreuses sont les études qui ne distinguent pas entre différents types de violence, une pratique d'autant plus répandue en ce qui concerne les études de type épidémiologique mesurant les violences envers les femmes. Pourtant, il n'est pas illogique de supposer que les violences partenaires et les violences non-partenaires ne suivent pas nécessairement le même schéma, et ne sont pas nécessairement associées aux mêmes facteurs, justifiant par-là même une analyse différenciée (Avakame, 1998; Rodgers & Roberts, 1995; Testa, VanZile-Tamsen, & Livingston, 2007), cela même si une telle approche présente inévitablement des limites (Marvell & Moody, 1999)¹⁷⁷.

Ayant comparé, au chapitre précédent, les prévalences suisses et américaines de différentes formes de violence, il s'agit maintenant de voir si la comparaison des types de violence permet de mettre en perspective les aspects divergents et convergents de ces premières comparaisons. Les violences partenaires, puis les violences non-partenaires, sont considérées séparément dans un premier temps, puis une synthèse est présentée au chapitre 10, combinant les résultats des comparaisons des formes et des types de violence.

9.1 VIOLENCES COMMISES PAR DES PARTENAIRES

La prévalence des violences partenaires dans les pays d'Europe a été établie à plusieurs reprises, mais initialement par le biais de sondages nationaux. Les résultats obtenus ne sont pas directement comparables, et ne sont, de surcroît, souvent pas diffusés en-dehors des frontières du pays concerné. La revue de littérature tentée par Hagemann-White (2001) illustre la complexité de la tâche et les résultats présentés sont si variés¹⁷⁸ qu'ils mettent en évidence la nécessité d'une réelle démarche

¹⁷⁷ Deux points de vue s'opposent. Alors que les uns considèrent que le fait d'étudier simultanément différents actes de violence constitue une limitation à la compréhension des phénomènes (Marshall, 1996; Testa, VanZile-Tamsen, & Livingston, 2007), les autres critiquent précisément la tendance à désagréger la criminalité en catégories étroites et à en expliquer les occurrences en faisant appel à des facteurs par-là même uniques: «*A major trend in criminology research is to disaggregate crimes into narrow categories and to explain differences in rates or trends by focusing on situational factors unique to the crime subtypes involved. This approach dominates victimization studies, and categorization by gender is a major example (...). Study of female victimization has become almost a separate subdiscipline, with distinct theoretical traditions and policy options (...)*» (Marvell & Moody, 1999, p. 879).

¹⁷⁸ L'auteur met en parallèle des données provenant de onze sondages nationaux réalisés en Europe entre 1986 et 1997, produisant ainsi des données de prévalence qui varient entre 1% pour la violence physique des partenaires actuels au Danemark et 45% pour les actes commis par d'ex-concubins en Finlande.

comparative. Par exemple, la prévalence des violences partenaires aux Pays-Bas est estimée, dans un sondage national, à 20.8% des femmes interrogées qui disent avoir, une fois dans leur vie, subi des violences physiques unilatérales dans le cadre d'une relation intime impliquant la cohabitation, tandis que 19% des femmes mariées au moment du sondage indiquent avoir subi des violences de la part de leur mari (Römken, 1997). En France, la première enquête nationale sur les violences envers les femmes conclut à une prévalence des agressions physiques à l'âge adulte de 17.1% (Jaspard *et al.*, 2002). En Angleterre, ce sont les données du *British Crime Survey* [BCS] qui font office de référence, indiquant qu'en 2005, 19% des répondantes ont rapporté avoir été victimes de violences domestiques au cours des douze mois précédant le sondage (Jansson, 2007), contre 11% en Irlande du Nord la même année (Carmichael, 2007)¹⁷⁹. Quant à savoir s'il s'agit de réelles différences ou d'artefacts méthodologiques, la question demeure ouverte. Néanmoins, les résultats du sondage international sur les violences envers les femmes obtenus à partir d'un instrument standardisé, suggèrent de réelles différences entre les pays, la prévalence vie des violences partenaires étant, par exemple, de 9% en Suisse, respectivement 15% en Pologne, 20% au Danemark et 35% en République tchèque (IVAWS, Johnson *et al.*, 2008)¹⁸⁰. Les données d'une précédente étude suisse indiquaient que 12.6% des femmes vivant en couple ou séparées/divorcées depuis moins d'une année avaient suivi été une fois victimes d'une agression physique de la part de leur partenaire, 5.6% des femmes ayant été agressées au cours de l'année écoulée (Gillioz *et al.*, 1997). En comparaison, les données américaines, et bien qu'elles semblent plus consistantes que les données européennes, témoignent également de variations importantes. La revue de littérature conduite par Browne (1993) conclut à une prévalence vie des violences physiques partenaires de l'ordre de 21% à 34%, tandis que, dans une recherche dirigée par Hall Smith (Hall Smith, Thornton, DeVellis, Earp, & Coker, 2002), la prévalence de ces violences atteint déjà 13.5% sur la seule période des douze derniers mois.

Quant au viol conjugal, que certains considèrent comme la configuration la plus fréquente du viol, il a été l'objet de nombreuses recherches (Bennice & Resick, 2003; Finkelhor & Yllo, 1985; Kennedy Bergen, 1996; Russell, 1990). Par exemple, dans l'étude de Russell conduite en 1982, 14% des femmes mariées indiquent avoir subi une agression sexuelle correspondant à la définition légale du viol en vigueur à cette époque en Californie (Russell, 1990). Dans la première partie de leur enquête, Finkelhor et Yllo (1985) écrivent que 10% des femmes mariées ou divorcées de leur échantillon déclarent que leur (ex-)mari a fait usage de violences ou de menaces pour les contraindre à avoir un rapport sexuel¹⁸¹. Des études plus récentes estiment une prévalence des rapports sexuels forcés sur

¹⁷⁹ D'autres données européennes sont disponibles dans les travaux de Baldry (2002), Kury *et al.* (Kury, Chouap, Obergefell-Fuchs, & Woessner, 2004; Kury, Obergefell-Fuchs, & Woessner, 2004), McCloskey *et al.* (McCloskey, Treviso, Scionti, & dal Pozzo, 2002) et Medina-Ariza et Barberet (2003).

¹⁸⁰ Pour d'autres informations, se référer au rapport comparatif. Pour plus de détails sur la Suisse, se référer à Killias *et al.* (2005) ou Killias (2007) pour un résumé en français. Le sondage international a également été administré dans d'autres pays, dont notamment l'Australie qui a également publié un rapport national (Mouzos & Makkai, 2004) accessible gratuitement sur Internet, tout comme le rapport italien (Istituto Nazionale di Statistica, 2007).

¹⁸¹ Les auteurs ajoutent cependant qu'ils ne savent pas quelle proportion de ces actes répondait à la définition légale du viol.

une période de douze mois légèrement supérieure à 8% (Hall Smith *et al.*, 2002; Hanneke, Schields, & McCall, 1986)¹⁸². De l'autre côté de l'Atlantique, les données semblent, par contre, se situer très en-deçà de ces estimations. En Suisse, la recherche de Gillioz *et al.* (1997) a conclu que 0.8% des femmes vivant en couple ou séparées/divorcées depuis moins d'une année avaient été victimes d'une agression sexuelle de la part de leur (ex-)partenaire au cours des douze mois précédant le sondage. Un pourcentage similaire à celui obtenu dans les données françaises où 0.9% des femmes interrogées indiquent avoir subi des violences sexuelles durant l'année écoulée (Jaspard *et al.*, 2002). La juxtaposition de ces différentes données suggère une fréquence accrue des violences physiques et sexuelles partenaires en Amérique du Nord; un rapport déjà proposé du point de vue de la prévalence des violences domestiques (Hamby, 2006), mais également des violences en général (Hemenway, Shinoda-Tagawa, & Miller, 2002). Rester à déterminer si cette hypothèse est corroborée avec les données comparables sur lesquelles s'appuie ce travail.

Ces différents éléments mettent en évidence la pertinence de comparaisons scientifiques rigoureuses des données suisses et américaines, telles celles présentées dans les pages suivantes. Le Tableau 9-1 illustre, pour les prévalences vie des différentes formes de violence, le pourcentage de ces violences commises par des partenaires, actuels ou passés, de la victime¹⁸³. Comme indiqué précédemment, les données comprennent les violences commises par un conjoint ou ex-conjoint et celles commises par un concubin ou un ex-concubin; le critère est donc le fait de partager, ou d'avoir partagé, le même domicile.

Tableau 9-1 – Violences des partenaires selon la forme des violences

| Partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--|-------|------------------|---------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 193 | 32.55 *** | 28.78 – 36.32 | .0000 |
| NVAWS (n=1'966) | 1'261 | 64.14 *** | 62.02 – 66.26 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 162 | 32.73 *** | 28.59 – 36.86 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 1'251 | 64.75 *** | 62.62 – 66.88 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 184 | 35.11 *** | 31.03 – 39.20 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 1'116 | 71.81 *** | 69.58 – 74.05 | |

suite à la page suivante

¹⁸² Hanneke *et al.* (Hanneke, Schields, & McCall, 1986) ont interrogé 307 femmes ayant été mariées ou ayant vécu en couple, 8.8% d'entre elles ont rapporté des épisodes de violences sexuelles perpétrées par un conjoint ou un concubin. Interrogées sur leur présente ou dernière relation intime, 8.2% des femmes de 18 à 45 ans interrogées par Hall Smith *et al.* (Hall Smith, Thornton, DeVellis, Earp, & Coker, 2002) dénoncent avoir été contraintes à des rapports sexuels par un partenaire au cours des douze derniers mois de leur relation.

¹⁸³ Les tableaux indiquant les prévalences vie des violences partenaires – soit le pourcentage de femmes agressées par un partenaire – sont présentés en annexe (Annexe I); les tableaux indiquant le pourcentage de victimes agressées par un partenaire qui sont présentés ci-après.

Tableau 9-1 (suite)

| Partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------------|-------|------------------|---------------|--------|
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 91 | 33.09 | 27.53 – 38.65 | .6123 |
| NVAWS (n=83) | 25 | 30.12 | 20.25 – 39.99 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 150 | 38.17 *** | 33.36 – 42.97 | .0000 |
| NVAWS (n=1506) | 1'105 | 73.37 *** | 71.14 – 75.61 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 142 | 40.46 *** | 35.32 – 45.59 | .0000 |
| NVAWS (n=1420) | 1'078 | 75.92 *** | 73.69 – 78.14 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 41 | 39.81 *** | 30.35 – 49.26 | .0000 |
| NVAWS (n=665) | 493 | 74.14 *** | 70.81 – 77.46 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 46 | 21.70 *** | 16.15 – 27.25 | .0003 |
| NVAWS (n=803) | 272 | 34.65 *** | 31.32 – 37.98 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 19 | 14.18 | 8.27 – 20.09 | .0727 |
| NVAWS (n=263) | 57 | 21.67 | 16.69 – 26.65 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 33 | 29.73 * | 21.23 – 38.23 | .0426 |
| NVAWS (n=540) | 216 | 40.00 * | 35.87 – 44.13 | |

* p<.05; *** p<.001

Les pourcentages de victimes d'un partenaire sont significativement supérieurs dans le NVAWS pour la quasi-totalité des formes de violence. Les violences sont, dans plus de la moitié des cas, commises par des partenaires aux États-Unis, tandis que ces derniers ne sont impliqués que dans un tiers des incidents en Suisse. Ces tendances sont identiques pour les violences physiques; la comparaison des données désagrégées indique également une supériorité des pourcentages américains, qu'il s'agisse de violences physiques modérées ou graves. Par contre, il n'y a pas de différence significative pour le pourcentage de menaces commises par un partenaire. Une des hypothèses expliquant la prévalence supérieure des menaces dans les données suisses renvoyait à la formulation subsidiaire de la question dans le sondage américain. Or, les travaux sur les violences domestiques ont montré, à maintes reprises, que les violences physiques sont fréquemment associées à des violences psychologiques et verbales, ainsi qu'à des menaces (Gillioz *et al.*, 1997). Il était donc logique de supposer que la formulation du NVAWS aurait eu pour conséquence une prévalence inférieure des menaces des partenaires. Cependant, cette hypothèse n'est pas corroborée, puisque le pourcentage de victimes de menaces ayant identifié leur agresseur comme un partenaire est identique dans les deux études, suggérant qu'il conviendrait plutôt de regarder du côté des non-partenaires auteurs de menaces (ci-après, paragraphe 9.2).

La comparaison des pourcentages de violences sexuelles commises par des partenaires montre un schéma légèrement différent (Tableau 9-1, ci-dessus): les pourcentages américains sont supérieurs pour les violences sexuelles et le viol consommé, mais il n'y a pas de différence significative pour les tentatives de viol. Les tentatives de viol sont peu fréquemment le fait de partenaires, pour des raisons contextuelles évidentes. Partant du principe que l'objectif de l'agresseur est un rapport sexuel consommé, à moins d'être interrompu, il n'a pas vraiment lieu de s'arrêter. Les réactions de la victime seront vraisemblablement également différentes, en partie basées sur son expérience antérieure du fait qu'elle connaît son agresseur et son comportement. La plupart des femmes témoignent de pas avoir eu d'autre choix que d'attendre la fin de l'agression, par peur d'être blessées encore plus gravement; peu de recherches¹⁸⁴ se sont cependant intéressées à cette question qui devrait vraisemblablement faire l'objet d'analyses qualitatives plus détaillées.

La comparaison des prévalences vie des violences des partenaires (c.-à-d. le pourcentage de femmes victimisées par un partenaire ou un ex-partenaire) donne les mêmes résultats, que le dénominateur considéré soit l'ensemble des répondantes (Tableau 21-9, en annexe), ou uniquement les femmes ayant, ou ayant eu, un partenaire (Tableau 21-10, en annexe). Les femmes victimisées par un partenaire sont plus nombreuses dans le sondage américain que dans le sondage suisse, et ce, quelle que soit la forme de violence considérée.

9.1.1 PARTENAIRE ACTUEL ET EX-PARTENAIRE

Nombreuses sont les études attestant de la surreprésentation des ex-partenaires parmi les auteurs de violences partenaires, et ce quel que soit le pays, en comparaison des actes violents commis par le partenaire de la victime¹⁸⁵ (AuCoin, 2005; Brownridge, 2006; DeKeseredy, 2006; DeKeseredy, Rogness, & Schwartz, 2004; Gillioz *et al.*, 1997; Hotton, 2001; Johnson *et al.*, 2008; Johnson & Sacco, 1995; Killias *et al.*, 2005; Kurz, 1996; Mouzos & Makkai, 2004; Spitzberg & Rhea, 1999; Tjaden & Thoennes, 2000a; Walker, Logan, Jordan, & Campbell, 2004). De telles conclusions ne sont pas limitées aux études sur les violences envers les femmes, puisque les données des sondages de victimisation, bien qu'indiquant dans l'ensemble des prévalences plus faibles, attestent du même rapport (Rennison, 2001)¹⁸⁶. Dans ce contexte, les violences sont définies ainsi: «*any type of violence*

¹⁸⁴ La seconde partie de l'étude sur les violences au sein du couple conduite en Suisse par Gillioz *et al.* (1997) comprend une partie qualitative dans laquelle sont notamment abordées les violences sexuelles. Les auteures présentent différentes analyses qualitatives et notent, entre autres, la prévalence très élevée des violences sexuelles au sein du couple (seules trois femmes sur 15 n'ont pas subi d'actes sexuellement violents), mais également le fait que les femmes n'en parlent souvent pas en terme de viol (voir également paragraphe 4.2.1.2).

¹⁸⁵ Les taux varient entre 15% et 39% selon la revue de littérature de Brownridge (2006). Les données canadiennes indiquent, par exemple, que 15% des violences sont commises par les partenaires, respectivement 48% par les ex-partenaires, la séparation ne mettant pas nécessairement fin aux violences (Johnson & Sacco, 1995).

¹⁸⁶ Par contre, les données obtenues à partir d'études utilisant les CTS observent généralement des prévalences plus faibles des violences des ex-partenaires (Straus, 1999; également paragraphe 3.3).

perpetrated by a former married or cohabiting male partner or boyfriend subsequent to the moment of physical separation» (Brownridge, 2006, p. 516).

Les données suisses et américaines mettent en évidence le même phénomène, soit une surreprésentation des victimes agressées par un ex-partenaire, qui sont en moyenne quatre fois plus nombreuses que les victimes agressées par leur partenaire actuel (Tableau 9-2). Les violences physiques sont plus fréquemment commises par des auteurs identifiés comme des ex-partenaires; de même pour les violences sexuelles, si ce n'est que les écarts sont, dans ce cas, plus faibles. Il est cependant intéressant de constater que ce schéma ne s'observe pas avec les prévalences des violences au cours des douze derniers mois: en Suisse, comme aux États-Unis, les violences sont commises dans des proportions identiques par les partenaires et les ex-partenaires (Tableau 9-3).

L'interprétation de ces données se heurte cependant à un problème méthodologique. En effet, dans de nombreuses recherches, il n'est pas possible de savoir si les répondantes font référence à des violences commises avant, pendant ou après la séparation¹⁸⁷. Lorsque c'est le cas, il apparaît généralement que les auteurs des violences étaient des «conjoints lors des faits», autrement dit les victimes se sont séparées de ces hommes *après* le début des violences (Jaspard *et al.*, 2002). Les données suisses et américaines suggèrent également que la relation est en cours au moment des faits, ou alors sur le point de se terminer, puisque les ex-partenaires ne sont pas plus représentés parmi les auteurs des violences récentes (Tableau 9-3). Cela rejoint l'idée de la séparation comme une période particulièrement à risques pour les femmes (Brownridge, 2006; Campbell, 2000; Jaquier, 2008b; Jaspard *et al.*, 2002). Les données du sondage suisse ne permettent pas directement de vérifier cette hypothèse, au contraire de l'étude américaine qui comptait une question de localisation temporelle des violences dans la relation. Qu'il s'agisse des violences physiques ou des violences sexuelles des ex-partenaires, les victimes du NVAWS indiquent que ces incidents ont majoritairement eu lieu *durant* leur relation avec l'auteur (78.21% des violences physiques, respectivement 72.81% des violences sexuelles); les autres incidents se sont déroulés avant ou après la séparation (22.14% des violences physiques, respectivement 28.07% des violences sexuelles). Autrement dit, les violences survenant uniquement de manière consécutive à la séparation représentent à peine 6% des violences des ex-partenaires. Dans ce cas, deux scénarios sont envisageables: soit les violences sont à l'origine de la séparation, soit les violences surviennent lorsque la femme annonce son intention de mettre fin à la relation.

¹⁸⁷ Par exemple, le sondage américain utilisé dans ce travail permet de différencier entre les violences survenues *avant*, *pendant* et *après* la séparation, ce n'est cependant pas le cas du sondage suisse.

Tableau 9-2 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires (prévalence vie)

| Partenaires et ex-partenaires | n | % de victimes | I.C. 95% | P < z |
|---|-------|------------------|---------------|--------|
| CH-IVAWS | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles (n=495) | | | | |
| Partenaire actuel | 34 | 6.87 *** | 4.64 – 9.10 | .0000 |
| Ex-partenaire | 131 | 26.46 *** | 22.58 – 30.35 | |
| Violences physiques (n=393) | | | | |
| Partenaire actuel | 29 | 7.38 *** | 4.79 – 9.96 | .0000 |
| Ex-partenaire | 123 | 31.30 *** | 26.71 – 35.88 | |
| Violences sexuelles (n=212) | | | | |
| Partenaire actuel | 7 | 3.30 *** | 0.90 – 5.71 | .0000 |
| Ex-partenaire | 39 | 18.40 *** | 13.18 – 23.61 | |
| NVAWS | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles (n=1'932) | | | | |
| Partenaire actuel | 282 | 14.60 *** | 13.02 – 16.17 | .0000 |
| Ex-partenaire | 1'004 | 51.97 *** | 49.74 – 54.19 | |
| Violences physiques (n=1'506) | | | | |
| Partenaire actuel | 265 | 17.60 *** | 15.67 – 19.52 | .0000 |
| Ex-partenaire | 867 | 57.57 *** | 55.07 – 60.07 | |
| Violences sexuelles (n=785) | | | | |
| Partenaire actuel | 30 | 3.86 *** | 2.53 – 5.19 | .0000 |
| Ex-partenaire | 246 | 31.13 *** | 27.93 – 34.34 | |

*** p<.001

Tableau 9-3 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires (12 mois)

| Partenaires et ex-partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|---|----|----------------|---------------|--------|
| CH-IVAWS | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles (n=31) | | | | |
| Partenaire actuel | 5 | 16.13 | 3.18 – 29.08 | 1.000 |
| Ex-partenaire | 5 | 16.13 | 3.18 – 29.08 | |
| Violences physiques (n=25) | | | | |
| Partenaire actuel | 5 | 20.00 | 4.32 – 35.68 | .7128 |
| Ex-partenaire | 4 | 16.00 | 1.63 – 30.37 | |
| Violences sexuelles (n=9) | | | | |
| Partenaire actuel | 1 | 11.11 | -9.42 – 31.64 | .2568 |
| Ex-partenaire | 3 | 33.33 | 2.53 – 64.13 | |
| NVAWS | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles (n=120) | | | | |
| Partenaire actuel | 43 | 35.83 | 27.25 – 44.41 | .4949 |
| Ex-partenaire | 38 | 31.67 | 23.34 – 39.99 | |
| Violences physiques (n=101) | | | | |
| Partenaire actuel | 39 | 38.61 | 29.12 – 48.11 | .2369 |
| Ex-partenaire | 31 | 30.69 | 21.70 – 39.69 | |
| Violences sexuelles (n=21) | | | | |
| Partenaire actuel | 4 | 19.05 | 2.25 – 35.84 | .1719 |
| Ex-partenaire | 8 | 38.10 | 17.32 – 58.87 | |

La comparaison des données suisses et américaines met en évidence la supériorité des pourcentages américains, à l'exception des violences sexuelles des partenaires actuels. Les victimes de violences partenaires sont plus nombreuses dans le NVAWS, que l'on considère les relations actuelles ou les relations passées (Tableau 9-4, ci-dessous et Tableau 21-11, en annexe).

Tableau 9-4 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires – comparaisons

| Partenaire et ex-partenaire | n | % de victimes | I.C. 95% | P < z |
|---|-------|------------------|---------------|--------|
| Partenaire actuel | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 34 | 6.87 *** | 4.64 – 9.10 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 282 | 14.60 *** | 13.02 – 16.17 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 29 | 7.38 *** | 4.79 – 9.96 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 265 | 17.60 *** | 15.67 – 19.52 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 7 | 3.30 | 0.90 – 5.71 | .7224 |
| NVAWS (n=785) | 30 | 3.82 | 2.48 – 5.16 | |
| Ex-partenaire | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 131 | 26.46 *** | 22.58 – 30.35 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 1'004 | 51.97 *** | 49.74 – 54.19 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 123 | 31.30 *** | 26.71 – 35.88 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 867 | 57.57 *** | 55.07 – 60.07 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 28 | 18.40 *** | 13.18 – 23.61 | .0002 |
| NVAWS (n=785) | 246 | 31.34 *** | 28.09 – 34.58 | |

*** p<.001

Le fait de considérer la relation auteur-victime permet de mettre en perspective, tant les différences que les similitudes observées entre les données suisses et américaines. Les éléments pertinents de la comparaison des violences partenaires sont repris au chapitre 10, mais avant cela convient-il de considérer la prévalence des violences non-partenaires.

9.2 VIOLENCES COMMISES PAR DES NON-PARTENAIRES

Alors que les victimes de violences partenaires sont plus nombreuses dans les données américaines, la tendance est inversée pour les violences non-partenaires, soit les actes commis par un petit-ami, une connaissance, un membre de l'entourage familial ou un inconnu. Le Tableau 9-5 indique que, à l'exception des violences sexuelles, les femmes suisses sont plus souvent victimes de la violence d'une personne avec qui elles n'ont pas de lien de cohabitation, comparativement aux femmes américaines. Par exemple, 70.91% des victimes suisses de violences physiques ont été agressées par un non-partenaire, contre 47.72% aux États-Unis. Cependant, dans les deux sondages, les violences

sexuelles sont principalement commises par des non-partenaires (73.58% dans le CH-IVAWS, respectivement 69.55% dans le NVAWS, soit une différence non-significative)¹⁸⁸. Ces résultats sont identiques, même si l'on compare uniquement les victimes de violences partenaires aux victimes de violences non-partenaires, en excluant les femmes ayant subi les deux types de violence.

Tableau 9-5 – Violences des non-partenaires selon la forme des violences

| Non-partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 428 | 72.18 *** | 68.57 – 75.78 | .0000 |
| NVAWS (n=1'966) | 964 | 49.03 *** | 46.82 – 51.24 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 351 | 70.91 *** | 66.91 – 74.91 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 922 | 47.72 *** | 45.50 – 49.95 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 358 | 68.32 *** | 64.34 – 72.30 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 514 | 33.08 *** | 30.74 – 35.42 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 186 | 67.74 | 62.11 – 73.17 | .4230 |
| NVAWS (n=83) | 60 | 72.29 | 62.66 – 81.92 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 249 | 63.36 *** | 58.60 – 68.12 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 458 | 30.41 *** | 28.09 – 32.74 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 210 | 59.83 *** | 54.70 – 64.96 | .0000 |
| NVAWS (n=1'420) | 397 | 27.96 *** | 25.62 – 30.29 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 59 | 57.28 *** | 47.73 – 66.83 | .0000 |
| NVAWS (n=665) | 180 | 27.07 *** | 23.69 – 30.44 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 156 | 73.58 | 67.65 – 79.52 | .2359 |
| NVAWS (n=785) | 546 | 69.55 | 66.33 – 72.77 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 102 | 76.12 | 68.90 – 83.34 | .4438 |
| NVAWS (n=263) | 209 | 79.47 | 74.59 – 84.35 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 74 | 66.67 | 57.90 – 75.44 | .5290 |
| NVAWS (n=540) | 343 | 63.52 | 59.46 – 67.58 | |

*** p<.001

¹⁸⁸ La question de la multivictimisation, soit les femmes victimes de violences partenaires et non-partenaires, est abordée chapitre 13.

9.2.1 AUTEURS CONNUS ET AUTEURS INCONNUS

Partant de l'hypothèse que les agressions commises par une connaissance de la victime, un ami ou un collègue, ne sont pas nécessairement similaires à celles commises par une personne inconnue, les tableaux suivants distinguent, dans les violences des non-partenaires, les auteurs connus et les auteurs inconnus (Tableau 9-6 et Tableau 9-7, ci-dessous; Tableau 21-15 et Tableau 21-16, en annexe).

Tableau 9-6 – Pourcentage de victimes d'auteurs connus selon la forme des violences

| Auteurs connus, non-partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 266 | 44.86 ** | 40.85 – 48.86 | .0022 |
| NVAWS (n=1'966) | 744 | 37.84 ** | 35.70 – 39.99 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 227 | 45.86 *** | 41.47 – 50.25 | .0003 |
| NVAWS (n=1'932) | 714 | 36.96 *** | 34.80 – 39.11 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 209 | 39.89 *** | 35.69 – 44.08 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 379 | 24.39 *** | 22.25 – 26.52 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 101 | 36.73 | 31.03 – 42.42 | .0610 |
| NVAWS (n=83) | 40 | 48.19 | 37.44 – 58.94 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 158 | 40.20 *** | 35.36 – 45.05 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 342 | 22.71 *** | 20.59 – 24.83 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 144 | 41.03 *** | 35.88 – 46.17 | .0000 |
| NVAWS (n=1'420) | 326 | 22.96 *** | 20.77 – 25.15 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 25 | 24.27 * | 15.99 – 32.55 | .0406 |
| NVAWS (n=665) | 107 | 16.09 * | 13.30 – 18.88 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 103 | 48.58 | 41.86 – 55.31 | .1504 |
| NVAWS (n=785) | 425 | 54.14 | 50.65 – 57.63 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 67 | 50.00 ** | 41.53 – 58.47 | .0011 |
| NVAWS (n=263) | 176 | 66.92 ** | 61.23 – 72.61 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 50 | 45.05 | 35.79 – 54.30 | .7822 |
| NVAWS (n=540) | 251 | 46.48 | 42.27 – 50.69 | |

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Les pourcentages du CH-IVAWS sont, pour la plupart, significativement supérieurs à ceux du NVAWS: les non-partenaires sont plus fréquemment impliqués dans les violences envers les femmes en Suisse qu'aux États-Unis. Si les violences sexuelles sont commises par des non-partenaires dans des

proportions identiques dans les deux sondages, les tentatives de viol sont plus souvent le fait de non-partenaires dans les données américaines. À noter qu'appartiennent à cette catégorie les «*boyfriends*» et les «*dates*» du sondage américain, soit des auteurs fréquemment impliqués dans des violences sexuelles envers les femmes, notamment dans le contexte des campus américains (Allison & Wrightsman, 1993; Jackson, 1996; Koss, 1992; Koss & Cook, 1998; Parrot & Bechhofer, 1991; Russo, 2000; Sampson, 2002).

Tableau 9-7 – Pourcentage de victimes d'inconnus selon la forme des violences

| Inconnus | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 201 | 33.90 *** | 30.09 – 37.71 | .0000 |
| NVAWS (n=1'966) | 270 | 13.73 *** | 12.21 – 15.25 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 147 | 29.70 *** | 25.67 – 33.72 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 254 | 13.15 *** | 11.64 – 14.65 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 170 | 32.44 *** | 28.43 – 36.45 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 150 | 9.65 *** | 8.18 – 11.12 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 90 | 32.73 | 27.18 – 38.27 | .1352 |
| NVAWS (n=83) | 20 | 24.10 | 14.90 – 33.30 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 105 | 26.72 *** | 22.34 – 31.09 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 130 | 8.63 *** | 7.21 – 10.05 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 74 | 21.08 *** | 16.82 – 25.35 | .0000 |
| NVAWS (n=1'420) | 82 | 5.77 *** | 4.56 – 6.99 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 34 | 33.01 *** | 23.93 – 42.09 | .0000 |
| NVAWS (n=665) | 76 | 11.43 *** | 9.01 – 13.85 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 58 | 27.36 *** | 21.36 – 33.36 | .0004 |
| NVAWS (n=785) | 131 | 16.69 *** | 14.08 – 19.30 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 37 | 27.61 *** | 20.04 – 35.18 | .0003 |
| NVAWS (n=263) | 34 | 12.93 *** | 8.87 – 16.98 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 26 | 23.42 | 15.54 – 31.30 | .1807 |
| NVAWS (n=540) | 97 | 17.96 | 14.73 – 21.20 | |

*** p<.001

Le Tableau 9-7 illustre les violences des inconnus; à nouveau, et presque sans exception, la part d'actes commise par des inconnus est significativement plus élevée dans les données suisses que dans les données américaines. Dans l'ensemble, 33.90% des victimes de violences ou des menaces indiquent avoir été agressées par un inconnu, soit plus de deux fois le pourcentage américain

(13.73%). Seules les proportions respectives des viols et des menaces ne sont pas différentes d'une étude à l'autre. Les violences non-partenaires apparaissent effectivement comme étant quasi systématiquement plus élevées dans les données suisses, un résultat qui n'était pas nécessairement attendu.

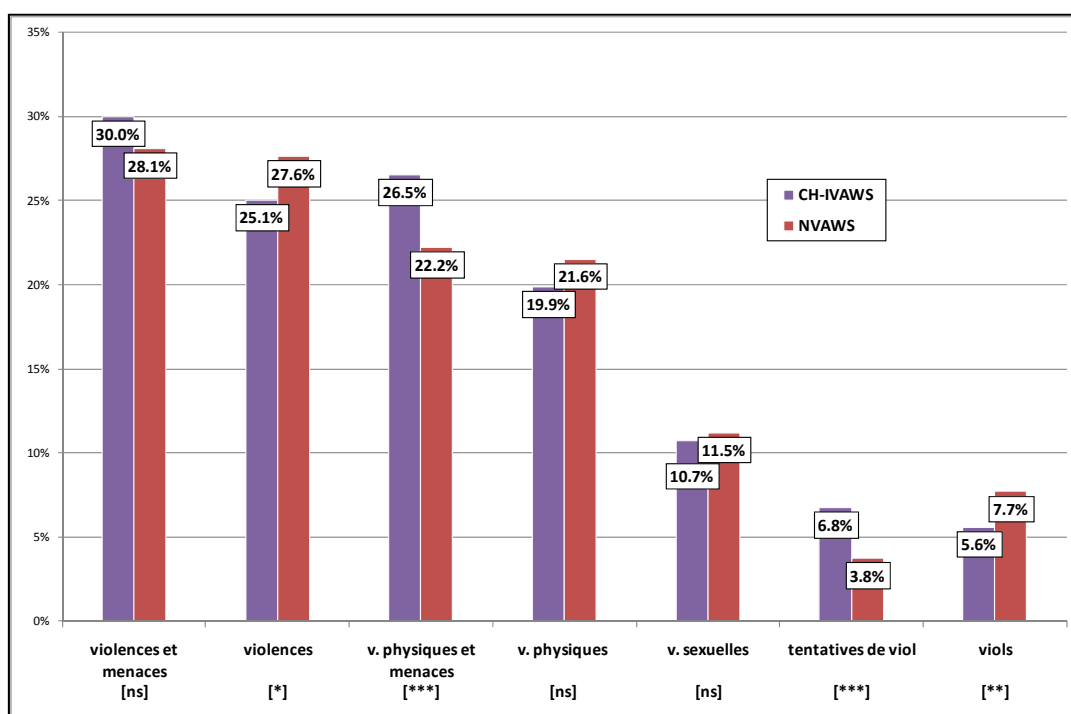
Afin de tenter de dégager des tendances générales, et d'émettre des hypothèses relatives à ces tendances, le chapitre 10 met en parallèle les données concernant la forme des violences et le type des violences.

Chapitre 10

LES FORMES DE VIOLENCE SELON LA NATURE DE LA RELATION AUTEUR-VICTIME

La comparaison des données suisses et américaines ne met pas nécessairement en évidence un schéma unique et généralisable à toute forme de violence (Figure 10-1). Si le pourcentage de violences physiques est plus élevé dans le sondage américain, il n'y a pas de différence significative pour le pourcentage de violences sexuelles. Ce résultat coupe court à une interprétation qui verrait simplement les taux américains systématiquement plus élevés que les taux suisses.

Figure 10-1 – Prévalence vie des formes de violence – comparaisons



À première vue, et sans autre information sur ces incidents, il paraît difficile d'interpréter ces différences, d'où la pertinence de ne pas comparer uniquement les formes de violence, mais de regarder la prévalence des types de violence, soit la prévalence des violences partenaires et non-partenaires en Suisse et aux États-Unis. La comparaison détaillée de ces données n'aboutit pas aux mêmes constatations. Les tableaux suivants reprennent, pour les trois principales formes de violence, les pourcentages respectifs des différents types de violence et les présentent côte à côte.

Les violences sont plus fréquemment le fait de partenaires aux États-Unis et de non-partenaires en Suisse (Tableau 10-1). Le pourcentage de violences commises par un partenaire est presque deux fois plus élevé dans le NVAWS que dans le CH-IVAWS. Inversement, le pourcentage de d'actes commis par un non-partenaire dans le sondage suisse est presque une fois et demie celui du sondage américain; il en va de même que l'on considère les connaissances ou les inconnus, seul le ratio diffère. La comparaison des violences physiques dessine le même schéma: la part des violences physiques des partenaires est, à nouveau, presque deux fois plus importante dans le NVAWS que dans le CH-IVAWS, tandis que la part des violences des non-partenaires est plus de deux fois supérieure dans le sondage suisse (Tableau 10-2).

Tableau 10-1 – Pourcentage de victimes de violences partenaires et non-partenaires

| Violences physiques ou sexuelles | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|----------------------------------|-------|------------------|---------------|--------|
| Partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 162 | 32.73 *** | 28.59 – 36.86 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 1'251 | 64.75 *** | 62.62 – 66.88 | |
| Non-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 351 | 70.91 *** | 66.91 – 74.91 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 922 | 47.72 *** | 45.50 – 49.95 | |
| Auteurs connus | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 227 | 45.86 *** | 41.47 – 50.25 | .0003 |
| NVAWS (n=1'932) | 714 | 36.96 *** | 34.80 – 39.11 | |
| Auteurs inconnus | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 147 | 29.70 *** | 25.67 – 33.72 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 254 | 13.15 *** | 11.64 – 14.65 | |

*** p<.001

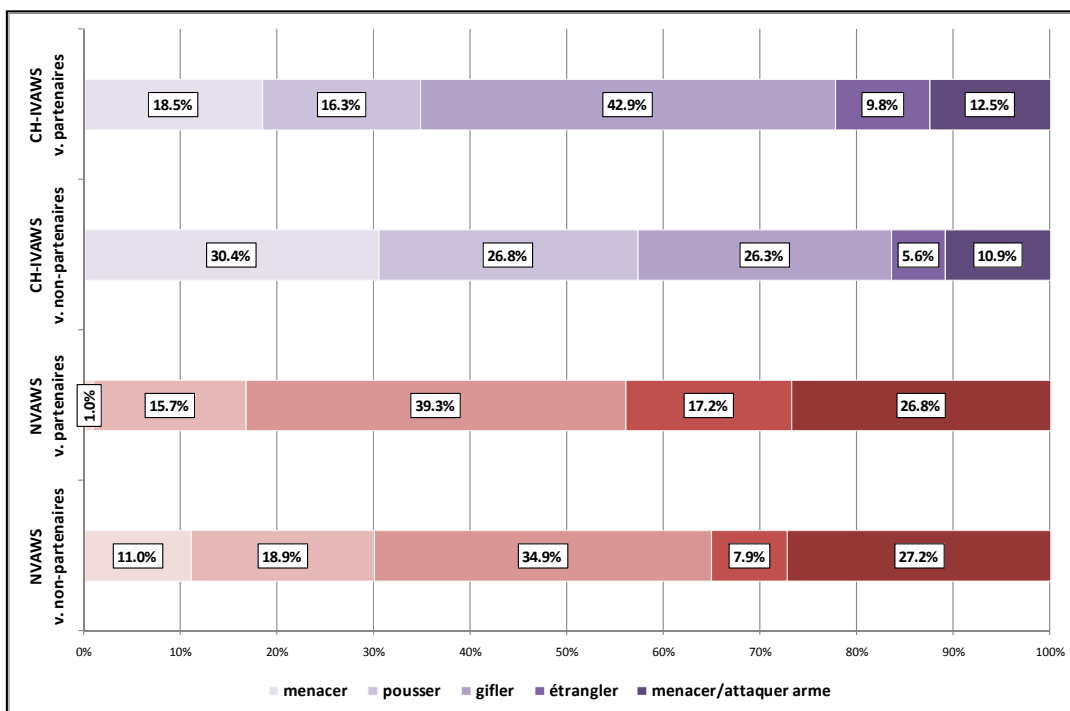
Tableau 10-2 – Pourcentage de victimes de violences physiques partenaires et non-partenaires

| Violences physiques | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------|-------|------------------|---------------|--------|
| Partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 150 | 38.17 *** | 33.36 – 42.97 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 1'105 | 73.37 *** | 71.14 – 75.61 | |
| Non-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 249 | 63.36 *** | 58.60 – 68.12 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 458 | 30.41 *** | 28.09 – 32.74 | |
| Auteurs connus | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 158 | 40.20 *** | 35.36 – 45.05 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 342 | 22.71 *** | 20.59 – 24.83 | |
| Auteurs inconnus | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 105 | 26.72 *** | 22.34 – 31.09 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 130 | 8.63 *** | 7.21 – 10.05 | |

*** p<.001

La Figure 10-2 détaille, pour chaque sondage, les actes physiquement violents commis dans le contexte des violences partenaires, respectivement des violences non-partenaires. À première vue, la nature des violences partenaires et non-partenaires est plus diversifiée dans les données suisses que dans les données américaines. Dans le CH-IVAWS, les menaces et les actes appartenant à la catégorie de niveau 2 sont significativement ($p < .001$) plus fréquents parmi les violences des non-partenaires, tandis que les violences partenaires comptent une proportion significativement ($p < .001$) plus élevée des actes de niveau 3. Les proportions respectives des deux derniers niveaux de violences physiques ne sont pas significativement différentes selon le type de violence. La distribution des actes est légèrement différente dans le sondage américain: les menaces sont significativement ($p < .001$) plus fréquentes parmi les violences physiques non-partenaires, tandis que la proportion des actes de niveaux 3 et 4, ainsi que de niveau 5 n'est pas significativement différente selon le type de violence. Seul le fait de tenter d'étrangler ou d'étouffer la victime apparaît comme un acte significativement ($p < .001$) plus fréquent parmi les violences partenaires que parmi les violences non-partenaires (Tableau 21-17, en annexe).

Figure 10-2 – Violences physiques partenaires et non-partenaires selon l'acte le plus violent



Lorsque les données suisses et américaines sont comparées, plusieurs différences significatives apparaissent, à commencer par la part plus importante de victimes américaines ayant été agressées par un partenaire. En détaillant la nature de ces violences partenaires, selon le principe de l'acte le

plus grave, il apparaît que les violences des niveaux 4 et 5 comptent pour une plus grande part des violences physiques partenaires dans le NVAWS¹⁸⁹.

La part de victimes ayant uniquement subi des menaces de la part d'un partenaire est, par contre, beaucoup plus importante dans le CH-IVAWS (Tableau 10-3). La comparaison de la distribution des violences non-partenaires indique, pour les menaces et les violences de niveaux 2, des pourcentages significativement plus élevés dans le sondage suisse ($p < .001$ pour les menaces, respectivement $p < .01$). Par contre, les violences de niveau 3 sont significativement ($p < .001$) plus fréquentes dans le NVAWS. De surcroît, les menaces ou les agressions commises avec une arme ou un couteau sont deux fois plus fréquentes ($p < .001$) dans le sondage américain que dans le sondage suisse (Tableau 10-4). Cela suggère non seulement une prévalence plus élevée des violences partenaires aux États-Unis, mais également leur plus grande gravité; cela même lorsqu'on ne distingue pas le type d'auteur (Tableau 21-18 et Tableau 21-19, en annexe).

Tableau 10-3 – Prévalence des actes de violence physique des partenaires selon l'acte le plus grave

| Violences physiques partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-----------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Menacer | | | | |
| CH-IVAWS (n=184) | 34 | 18.48 *** | 12.87 – 24.09 | .0000 |
| NVAWS (n=1'116) | 11 | 0.99 *** | 0.41 – 1.57 | |
| Pousser | | | | |
| CH-IVAWS (n=184) | 30 | 16.30 | 10.97 – 21.64 | .8298 |
| NVAWS (n=1'116) | 175 | 15.68 | 13.55 – 17.81 | |
| Gifler | | | | |
| CH-IVAWS (n=184) | 79 | 42.93 | 35.78 – 50.09 | .3319 |
| NVAWS (n=1'116) | 437 | 39.16 | 36.29 – 42.02 | |
| Étrangler | | | | |
| CH-IVAWS (n=184) | 18 | 9.78 ** | 5.49 – 14.08 | .0084 |
| NVAWS (n=1'116) | 196 | 17.56 ** | 15.33 – 19.80 | |
| Menacer/agresser avec arme | | | | |
| CH-IVAWS (n=184) | 23 | 12.50 *** | 7.72 – 17.28 | .0000 |
| NVAWS (n=1'116) | 297 | 26.61 *** | 24.02 – 29.21 | |

** $p < .01$; *** $p < .001$

¹⁸⁹ S'il est vrai que la variable mesurant les violences de niveau 5 est construite à partir de quatre questions dans le NVAWS, contre une seule question dans le CH-IVAWS, cette différence méthodologique ne constitue pas une explication dès lors que la part des violences de niveau 4 est également plus élevée dans le NVAWS, bien que cette variable soit construite sur la base d'un seul item.

Tableau 10-4 – Prévalence des actes de violence physique des non-partenaires selon l'acte le plus grave

| Violences physiques non-partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Menacer | | | | |
| CH-IVAWS (n=358) | 109 | 30.45 *** | 25.68 – 35.21 | .0000 |
| NVAWS (n=514) | 56 | 10.89 *** | 8.20 – 13.59 | |
| Pousser | | | | |
| CH-IVAWS (n=358) | 96 | 26.82 ** | 22.23 – 31.40 | .0054 |
| NVAWS (n=514) | 97 | 18.87 ** | 15.49 – 22.25 | |
| Gifler | | | | |
| CH-IVAWS (n=358) | 94 | 26.26 ** | 21.70 – 30.82 | .0051 |
| NVAWS (n=514) | 181 | 35.21 ** | 31.08 – 39.34 | |
| Étrangler | | | | |
| CH-IVAWS (n=358) | 20 | 5.59 | 3.21 – 7.97 | .1735 |
| NVAWS (n=514) | 41 | 7.98 | 5.63 – 10.32 | |
| Menacer/agresser avec arme | | | | |
| CH-IVAWS (n=358) | 39 | 10.89 *** | 7.67 – 14.12 | .0000 |
| NVAWS (n=514) | 139 | 27.04 *** | 23.20 – 30.88 | |

** p<.01; *** p<.001

La comparaison de la prévalence des violences sexuelles en Suisse et aux États-Unis présente quelques spécificités (Tableau 10-5). En effet, des différences entre la Suisse et les États-Unis ne sont visibles que lorsque viols et tentatives sont distingués; les victimes de viol étant plus nombreuses dans le NVAWS et les victimes de tentative de viol plus nombreuses dans le CH-IVAWS. L'ajout du critère de la relation auteur-victime modifie le schéma général. Tandis que la part de violences sexuelles commises par des partenaires est plus importante dans le NVAWS – comme les autres formes de violence partenaires –, la part commise par des non-partenaires est similaire dans les deux banques de données.

Tableau 10-5 – Pourcentage de victimes de violence sexuelle partenaires et non-partenaires

| Violences sexuelles | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 46 | 21.70 *** | 16.15 – 27.25 | .0003 |
| NVAWS (n=785) | 272 | 34.65 *** | 31.32 – 37.98 | |
| Non-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 156 | 73.58 | 67.65 – 79.52 | .2539 |
| NVAWS (n=785) | 546 | 69.55 | 66.33 – 72.77 | |
| Auteur connu | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 103 | 48.58 | 41.86 – 55.31 | .1504 |
| NVAWS (n=785) | 425 | 54.14 | 50.65 – 57.63 | |
| Auteur inconnu | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 58 | 27.36 *** | 21.36 – 33.36 | .0004 |
| NVAWS (n=785) | 131 | 16.69 *** | 14.08 – 19.30 | |

*** p<.001

Tableau 10-6 – Prévalence des actes de violence sexuelle selon l'acte le plus grave

| Violences sexuelles | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--------------------------|-----|------------------|-----------------|--------|
| Partenaires | | | | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=46) | 13 | 28.26 | 15.25 – 41.27 | .2430 |
| NVAWS (n=272) | 56 | 20.59 | 15.78 - . 25.39 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=46) | 33 | 71.74 | 58.73 – 84.75 | .2430 |
| NVAWS (n=272) | 216 | 79.41 | 74.61 – 84.22 | |
| Non-partenaires | | | | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=156) | 82 | 52.56 *** | 44.73 – 60.40 | .0006 |
| NVAWS (n=546) | 203 | 37.18 *** | 33.13 – 43.22 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=156) | 74 | 47.44 *** | 39.60 – 55.27 | .0006 |
| NVAWS (n=546) | 343 | 62.82 *** | 58.77 – 68.86 | |

*** p<.001

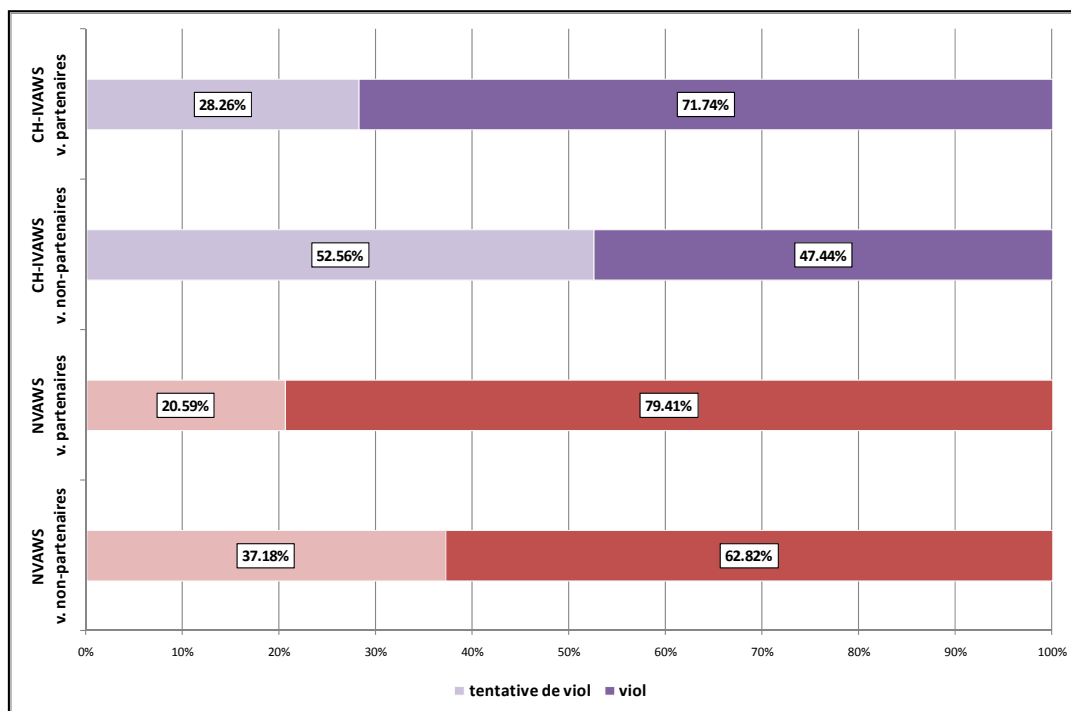
En considérant l'acte le plus violent, dans les données suisses, comme dans les données américaines, les violences partenaires comprennent logiquement une plus grande proportion de viols, tandis que les violences non-partenaires comprennent une plus grande proportion de tentatives (Tableau 21-20, en annexe). En comparant, entre les études, la prévalence des différents actes sexuels, les différences ne sont pas significatives pour les violences partenaires, tandis que l'on retrouve le schéma initial pour les violences non-partenaires, à savoir une prévalence plus élevée des tentatives de viol dans les données suisses et une prévalence plus élevée des viols dans les données américaines (Tableau 10-6, ci-dessus et Figure 10-3, ci-après). Il apparaît donc que les différences observées entre les données suisses et américaines mesurant la prévalence des violences sexuelles sont essentiellement la conséquence de différences au niveau des violences non-partenaires.

Différentes hypothèses peuvent être envisagées, dont certaines sont reprises dans la suite de ce travail, notamment en lien avec les valeurs et les attitudes des victimes. Si certains facteurs participent d'un risque accru de victimisation, il n'est pas non plus impossible que certains facteurs expliquent que les répondantes américaines soient moins enclines à quitter une relation bien que celle-ci soit abusive¹⁹⁰, et dès lors s'exposent à davantage de violences. La médiatisation des violences domestiques, comme les possibilités de soutien, pourrait également avoir une influence sur le comportement des victimes, sans qu'il ne soit possible de tester ici cette hypothèse (Jaquier, 2004; Jaquier *et al.*, 2006). Enfin, dans un souci de rigueur, il conviendra de garder à l'esprit que la prévalence plus élevée des violences partenaires dans le NVAWS, soit essentiellement des violences physiques, pourrait avoir un lien avec la structure des questions du sondage américain et le fait qu'à

¹⁹⁰ Sur ce sujet, voir notamment Kirkwood (1993) ou Jaquier et Vuille (2008, pp. 66-70) pour un résumé.

chaque acte de violence physique était consacrée une question individuelle (paragraphe 7.2). Cependant, au vu de l'écart entre les prévalences suisses et américaines, il paraît peu probable que ce paramètre méthodologique en soit l'unique cause. Ces éléments sont étudiés plus en détail dans les paragraphes suivants.

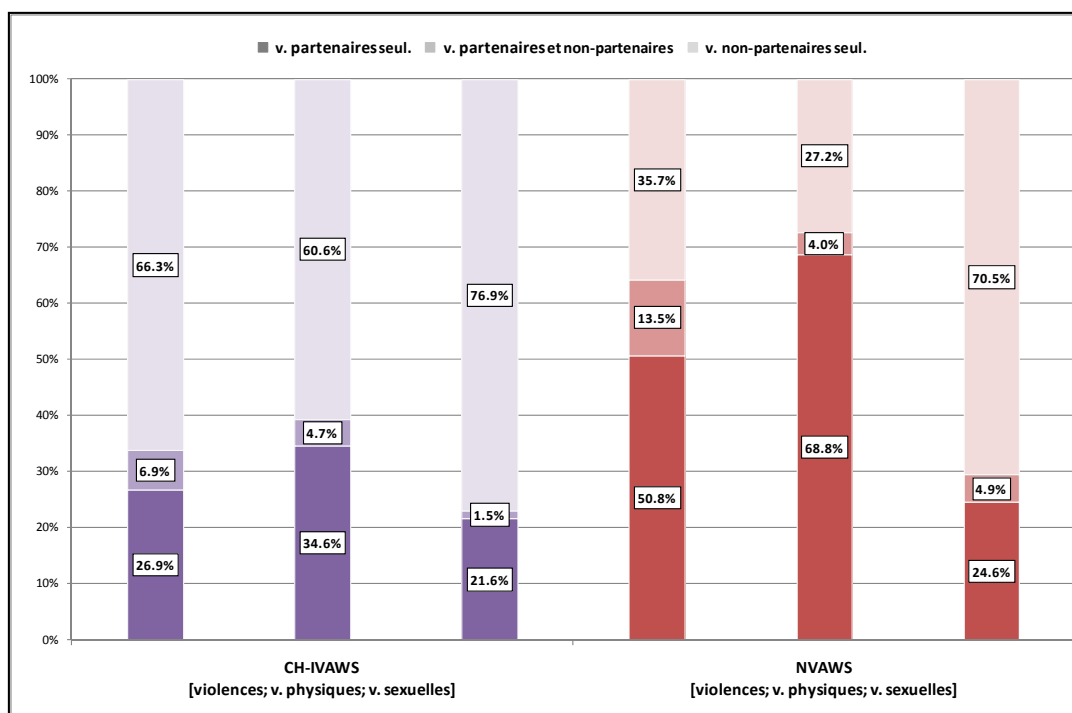
Figure 10-3 – Violences sexuelles partenaires et non-partenaires selon l'acte le plus violent



10.1 POURQUOI LES VIOLENCES PARTENAIRES SONT-ELLES PLUS FREQUENTES AUX ÉTATS-UNIS?

Quelle que soit la perspective adoptée pour la comparaison, les violences partenaires apparaissent plus fréquentes dans le sondage américain (Figure 10-4; répartition des violences partenaires et non-partenaires pour, respectivement, la prévalence des violences, des violences physiques et des violences sexuelles). Certains diront que les différences observées entre les données suisses et américaines sont liées aux contrôles méthodologiques effectués pour maximiser la comparabilité des sondages. Cependant, les résultats officiels du NVAWS renvoient la même image, à savoir que, dans 64% des cas, l'auteur des violences est un partenaire intime de la victime (c.-à-d. actuels et anciens conjoints, concubins, partenaires, «*boyfriends*» et «*dates*»; Tjaden & Thoennes, 2000b). Aussi, bien que ce travail adopte une définition plus étroite de la violence partenaire, soit en considérant uniquement les partenaires partageant, ou ayant partagé, le même domicile, les violences physiques envers les femmes demeurent principalement le fait de partenaires dans les données américaines. Cependant, les violences sexuelles sont principalement le fait de non-partenaires, dans le sondage américain comme dans le sondage suisse.

Figure 10-4 – Pourcentage de victimes de violences partenaires et non-partenaires



Cette apparente contradiction avec les données officielles du NVAWS tient vraisemblablement à la part de violences sexuelles commises par des «*boyfriends*», soit des non-partenaires selon la catégorisation adoptée dans ce travail¹⁹¹. L'importance du phénomène «*dating violence*» aux États-Unis aurait pu s'avérer problématique dans une comparaison avec les données suisses, cela d'autant plus que les relations auteur-victime de ce type n'apparaissent pas dans le CH-IVAWS (partie II, pp. 92-95). Une fois effectué le contrôle de ce potentiel biais méthodologique, la part de violences commises par des partenaires demeure pourtant supérieure dans le sondage américain. Si les femmes américaines sont plus à risque d'être victimisées par un partenaire au cours de leur vie, les femmes suisses sont plus à risque d'être victimisées par un non-partenaire, ce qui représente un des résultats originaux mis en évidence par ce travail.

Quelles sont donc les raisons qui pourraient contribuer à expliquer la surreprésentation des partenaires parmi les auteurs de violences envers les femmes aux États-Unis? La Suisse constitue-t-elle un cas particulier ou d'autres pays observent-ils également une surreprésentation des non-partenaires parmi les auteurs de violences? Un petit tour d'horizon des recherches sur les violences envers les femmes conduites dans différents pays¹⁹² suggère que la supériorité des violences

¹⁹¹ Ainsi, 13.28% des victimes de violences physiques indiquent avoir été agressées par un auteur qu'elles définissent comme appartenant à la catégorie «*boyfriend/date*», tandis que ce pourcentage est de 26.11% pour les violences sexuelles.

¹⁹² Les résultats sont les données officielles publiées; contrairement aux analyses de ce travail, aucun contrôle méthodologique n'a été conduit et les résultats de ces études ne sont pas directement comparables entre eux. Il s'agit simplement de dresser un aperçu de la

partenaires est une spécificité américaine (Tableau 10-7, ci-dessous, ainsi que précédemment, paragraphe 9.1).

Les pays européens continentaux ayant pris part au projet IVAWS présentent, en effet, les mêmes tendances que le données suisses: la part de violences commises par des non-partenaires est supérieure à la part de violences commises par des partenaires au Danemark (37% contre 22%), en Italie (25% contre 14%) et en Pologne (25% contre 16%), tandis que les prévalences des violences partenaires et non-partenaires sont fortement similaires dans le sondage conduit en République Tchèque. Les données australiennes indiquent également que les femmes sont plus susceptibles d'être victimisées par un non-partenaire (34% selon le rapport national, 27% selon le rapport comparatif de l'IVAWS) que par un partenaire (41%, respectivement 31%); et cela, même si les «*boyfriends*» australiens sont inclus dans la catégorie des partenaires.

Tableau 10-7 – Violences partenaires et non-partenaires – revue de littérature

| Pays | Prévalence vie des violences physiques ou sexuelles des partenaires | | Prévalence vie des violences physiques ou sexuelles des non-partenaires | Source |
|--------------------|---|---|---|---|
| Australie | 34% | < | 41% | IVAWS (Mouzos & Makkai, 2004) |
| Australie | 27% | < | 31% | IVAWS (Johnson <i>et al.</i> , 2008) |
| Danemark | 22% | < | 37% | |
| Pologne | 16% | < | 25% | |
| République tchèque | 37% | > | 35% | |
| Italie | 14% | < | 25% | IVAWS (Istituto Nazionale di Statistica, 2007) ¹⁹³ |
| États-Unis | 64% des victimes | > | 37% des victimes | NVAWS (Tjaden & Thoennes, 2000b) ¹⁹⁴ |
| France | entre 46% (viols) et 56% (agressions physiques) des victimes | < | entre 53% (viols) et 65% (agressions physiques) des victimes | <i>Enquête nationale sur la violence envers les femmes en France</i> (Jaspard <i>et al.</i> , 2002) |
| Canada | 16% agressées par un « <i>boyfriend/date</i> » et 29% par un « <i>current/former spouse</i> » | < | 23% par un « <i>other known man</i> » et 23% par un inconnu | <i>Statistics Canada's National Survey</i> (Johnson, 1996) |

relation existant entre violences des partenaires et des non-partenaires dans différents pays; le pourcentage le plus élevé est indiqué en gras.

¹⁹³ Le sondage italien fait partie du projet IVAWS; sa réalisation ayant été plus longue, il n'est pas inclus dans l'ouvrage collectif.

¹⁹⁴ À noter que les tendances américaines (12 mois) sont inversées si l'on se réfère aux données du NCVS 2005 (Bureau of Justice Statistics, 2006). Compte tenu du fait que ce type d'instrument est considéré comme un mauvais indicateur des violences envers les femmes, ce résultat est relativement logique (chapitre 5).

Quant aux caractéristiques des incidents, sans surprise, dans les données suisses comme dans les données américaines¹⁹⁵, les violences partenaires sont principalement commises dans des habitations privées, soit presque exclusivement au domicile des partenaires (Tableau 10-8).

Tableau 10-8 – Lieu de commission des violences partenaires

| Violences partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------|-----|----------------|---------------|--------|
| Habitation privée | | | | |
| CH-IVAWS (n=29) | 29 | 100.00 | | .1057 |
| NVAWS (n=336) | 308 | 91.67 | 88.71 – 94.62 | |
| Établissements publics | | | | |
| CH-IVAWS (n=29) | 0 | 0.00 | | .3722 |
| NVAWS (n=336) | 9 | 2.68 | 0.95 – 4.40 | |
| Espace public | | | | |
| CH-IVAWS (n=29) | 0 | 0.00 | | .2623 |
| NVAWS (n=336) | 14 | 4.17 | 2.03 – 6.30 | |

De nombreuses recherches ont tenté d'expliquer l'étendue des violences partenaires envers les femmes en discutant des facteurs individuels associés à ce type de violence, tandis que d'autres adoptaient des perspectives macrosociologiques (partie I, pp. 24-34). Les études conduites sur les facteurs individuels associés à la victimisation produisent généralement des résultats mitigés, pourtant il n'est pas impossible que certaines caractéristiques des victimes soient associées à ces différences, par exemple l'âge des femmes au moment du mariage, le rapport au divorce, voire des attitudes différentes chez les femmes suisses et américaines.

Ce travail reviendra par la suite sur la question de l'âge, de même que sur d'autres caractéristiques des répondantes (partie V). Cependant, en ce qui concerne les deux derniers points, il semble que les femmes américaines présentent des attitudes plus conservatrices que les Suissesses, comme le révèlent des analyses secondaires conduites sur les données du *World Value Survey* [WVS]¹⁹⁶. Les données du WVS, libres d'accès, comprennent plusieurs questions mesurant, par exemple, l'importance de la famille ou la satisfaction générale de la répondante, mais également différentes questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes. Les réponses suisses et américaines ont été

¹⁹⁵ Les informations présentées dans le Tableau 10-8, ainsi que dans le Tableau 10-9 ci-après, ont été obtenues à l'aide des questions de détail des sondages suisse et américain. Comme indiqué précédemment, la structure de ces parties, et plus spécifiquement le critère de sélection de l'incident de référence, différait entre les deux études. Afin de limiter les biais méthodologiques, les critères de référence du CH-IVAWS ont été appliqués au NVAWS. Les chiffres présentés dans ce tableau concernent les violences physiques, à l'exclusion des violences appartenant à la catégorie « pousser », ainsi que les violences sexuelles survenues dans les cinq ans précédant le sondage (se référer au chapitre 7 pour d'autres indications); les résultats obtenus avec ce sous-échantillon d'incidents ne diffèrent pas de ceux de l'ensemble des incidents du NVAWS.

¹⁹⁶ Le WVS est un réseau international de sociologues impliqués dans l'étude des valeurs changeantes et leur impact sur la vie sociale et politique. Le WVS collabore avec l'*Étude européenne des valeurs* [EVS] pour organiser des sondages nationaux dans plus de 97 pays, soit presque 90% de la population mondiale. Ces études montrent les changements de valeurs à travers le globe quant aux attentes et aux croyances des habitants, et ce, depuis 1981 (<http://www.worldvaluessurvey.org/>). Pour des références générales, voir notamment Arts et Halman (2004), Esmer et Pettersson (2007), Inglehart, Basñez et Moreno (1998) ou Inglehart et Wetzel (2005).

comparées¹⁹⁷ et, bien qu'elles ne soient pas homogènes, certaines tendances apparaissent, fournissant quelques pistes de réflexion par rapport à la prévalence élevée des violences partenaires aux États-Unis. Les Américaines, comparativement aux Suissesses, sont plus nombreuses à considérer que la famille est importante, et sont plus attachées à leur famille d'origine. Les Suissesses sont plus nombreuses à considérer que le mariage est une institution dépassée, moins nombreuses à considérer qu'être femme au foyer est épanouissant et ont une attitude plus ouverte face au divorce. Concernant l'égalité homme femme, les réponses sont hétérogènes. Les hommes font de meilleurs leaders politiques ou de meilleurs dirigeants selon les Américaines, mais en même temps les Suissesses considèrent qu'il est plus important pour un homme, que pour une femme, d'aller à l'université. Cependant, la plus grande indépendance des Suissesses transparaît dans plusieurs de leurs réponses au WVS (p. ex., «vouloir être soi-même plutôt que suivre les autres» ou «décider de ses propres buts dans la vie»). Les valeurs d'auto-expression ont d'ailleurs été mises en évidence comme jouant un rôle clé dans le degré d'égalité de genre à un niveau sociétal (Inglehart & Welzel, 2005, chapitre 12); autant de données qui peuvent facilement être mises en rapport avec les analyses féministes des violences envers les femmes (par ex. Dobash & Dobash, 1979, 1992; Gillioz *et al.*, 1997, et précédemment, paragraphe 3.2).

Ces quelques exemples suggèrent qu'il existe, peut-être, des différences entre les valeurs et les attitudes des femmes vivant en Suisse et aux États-Unis. Il n'est pas impossible que ces éléments aient une influence, pas nécessairement sur la probabilité des violences, mais sur les réactions des victimes. Il est logique de supposer qu'une femme indépendante, ayant confiance en elle, sera plus susceptible de mettre fin à une relation abusive qu'une femme qui ne voit son accomplissement que dans la réussite de sa vie familiale. Bien que cette hypothèse ne puisse être examinée, elle pourrait expliquer la prévalence supérieure des violences partenaires dans le NVAWS. Cette question est reprise dans la discussion qui clôt ce travail, en commun avec les résultats obtenus dans les autres parties empiriques (parties IV et V).

10.2 POURQUOI LES VIOLENCES NON-PARTENAIRES SONT-ELLES PLUS FREQUENTES EN SUISSE?

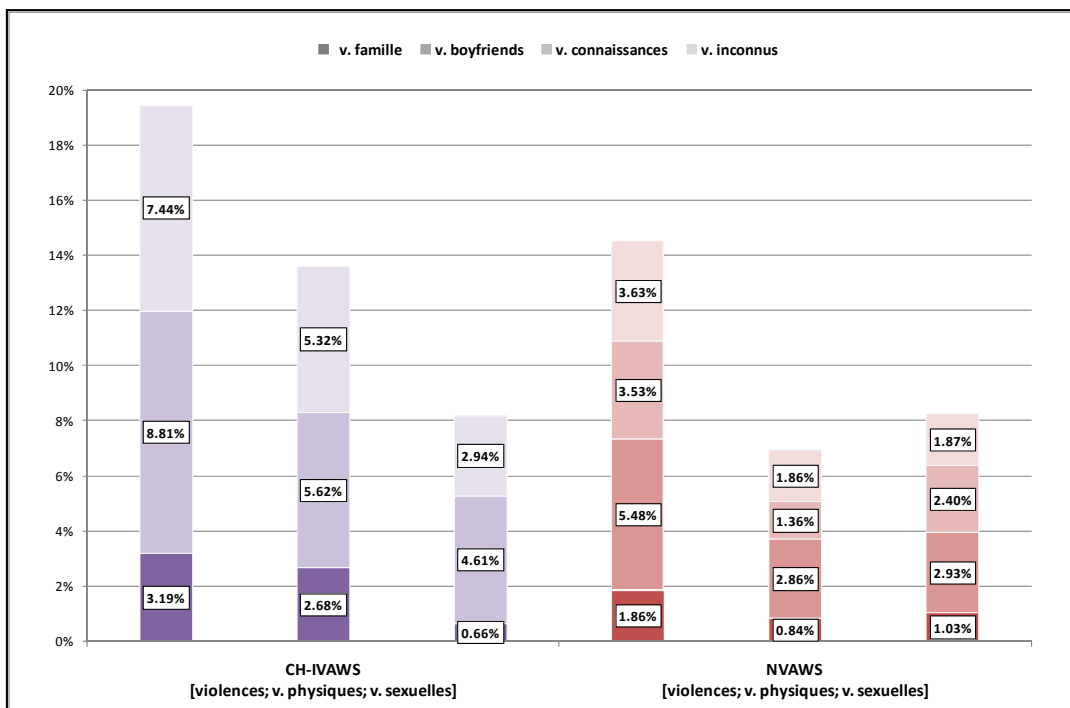
Parler de violences non-partenaires ne signifie pas que les auteurs sont des inconnus. Au contraire, la quasi-totalité des études sur les violences envers les femmes montre que les femmes sont principalement victimes d'hommes qu'elles connaissent. Ce résultat n'est pas remis ici en question, simplement, et contrairement à certaines idées reçues, ces hommes ne sont pas toujours des partenaires intimes de la victime et ne vivent pas nécessairement avec elle.

¹⁹⁷ Données secondaires analysées par l'auteure.

Les violences des connaissances sont finalement relativement intéressantes, et le phénomène mériterait que davantage d'études lui soient consacrées. Premièrement, d'un point de vue méthodologique, il s'agit d'une catégorie non-explicite: en effet, à partir de quel moment considère-t-on qu'une personne passe de la catégorie des inconnus à celle des connaissances? De surcroît, cette catégorie englobe des relations qui n'ont que peu de points communs lorsque l'on raisonne en termes d'exposition au risque. Malheureusement, ce type de violence n'est que rarement étudié, car, il faut en convenir, les recherches sur les violences envers les femmes se centrent aujourd'hui principalement sur les violences partenaires.

Comme indiqué précédemment (partie II, pp. 92-95), aucun auteur suisse n'a été identifié comme appartenant à la catégorie «ami avec lequel vous ne vivez pas», soit l'équivalent le plus plausible du «*boyfriend*» américain, du moins vraisemblablement dans l'esprit des auteurs du sondage suisse. Le graphique ci-dessous illustre les pourcentages cumulés¹⁹⁸ des femmes victimisées par des non-partenaires, selon la nature de la relation auteur-victime. À l'exception des violences sexuelles commises par un membre de l'entourage familial, toutes les différences entre les données suisses et américaines sont significatives (entre $p < .001$ et $p < .01$; Tableau 21-21, Tableau 21-22 et Tableau 21-23, en annexe).

Figure 10-5 – Pourcentage de femmes victimes de violences non-partenaires par catégorie d'auteur



¹⁹⁸ Les femmes ayant été victimes de non-partenaires faisant partie de catégories différentes sont comptées dans chacune de ces catégories respectives; la prévalence des violences non-partenaires est donc inférieure à l'addition des pourcentages de la Figure 10-5.

Comme indiqué précédemment, les «*boyfriends*» américains ont une part de responsabilité importante dans les violences envers les femmes. Comparativement, la proportion de violences commises par des connaissances est très nettement supérieure dans les données suisses. D'un point de vue théorique, cette différence est difficilement explicable, aussi est-il logique de supposer qu'une partie de ces «connaissances» sont en fait les «*boyfriends*» des victimes suisses. La question de savoir si ces derniers ont été identifiés ainsi à cause d'un problème de terminologie, ou parce que les répondantes suisses ne définissent pas leurs relations intimes de la même manière que les répondantes américaines ne peut être résolue ici. Il apparaît cependant plus pertinent de considérer les violences des «*boyfriends*» distinctement des autres types de violence, sans compter qu'il serait important de réfléchir à une meilleure opérationnalisation de ce type de relation. De même, il serait également judicieux de désagréger la catégorie «connaissances» en recueillant davantage d'informations sur la nature de cette relation non-intime.

Du point de vue empirique, les renseignements¹⁹⁹ donnés par les victimes de violences non-partenaires indiquent que ce type de violence ne survient pas dans les mêmes circonstances en Suisse et aux États-Unis (Tableau 10-9). Plus de 65% des victimes américaines indiquent avoir été agressées dans une habitation privée²⁰⁰, contre seulement 44.90% des victimes suisses. Ces dernières sont plus nombreuses que les victimes américaines à signaler des incidents commis dans l'espace public (c.-à-d. rue, parking ou espaces verts). Ces résultats traduisent une différence de mode de vie avec une présence accrue des femmes dans la sphère publique en Suisse. Intuitivement, différentes hypothèses sont envisageables, à commencer par une plus grande utilisation des transports publics et une plus grande présence des femmes dans les rues après la tombée de la nuit.

Tableau 10-9 – Lieu de commission des violences non-partenaires

| Violences non-partenaires | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------|-----|----------------|---------------|--------|
| Habitation privée | | | | |
| CH-IVAWS (n=49) | 22 | 44.90 ** | 30.97 – 58.82 | .0068 |
| NVAWS (n=235) | 154 | 65.53 ** | 59.46 – 71.61 | |
| Établissements publics | | | | |
| CH-IVAWS (n=49) | 9 | 18.37 | 7.53 – 29.21 | .1295 |
| NVAWS (n=235) | 25 | 10.64 | 6.70 – 14.58 | |
| Espace public | | | | |
| CH-IVAWS (n=49) | 20 | 40.82 ** | 27.05 – 54.58 | .0030 |
| NVAWS (n=235) | 49 | 20.85 ** | 15.66 – 26.05 | |

** p<.01

¹⁹⁹ *Supra*, note 195.

²⁰⁰ NVAWS: dans 59.74% des cas, il s'agissait du domicile de la répondante, dans 27.27% des cas du domicile de l'agresseur et 12.99% des cas du domicile d'un tiers. CH-IVAWS: dans 40.91% des cas, il s'agissait du domicile de la répondante, dans 36.36% des cas du domicile de l'agresseur et 22.73% des cas du domicile d'un tiers

Ces données sont également intéressantes du point de vue de la nature des violences sexuelles en Suisse et aux États-Unis. Il apparaît, en effet, que les violences sexuelles consistent plus souvent en des viols dans les données du NVAWS, et en des tentatives dans les données du CH-IVAWS (précédemment, paragraphe 8.3). Ces résultats sont à nuancer en considérant la relation auteur-victime pour ces différents actes: tandis que les viols sont commis par des connaissances, et des inconnus, dans des proportions similaires dans les deux sondages, les tentatives de viol sont plus souvent le fait de connaissances (c.-à-d. notamment des «*boyfriends*») dans les données américaines et d'inconnus dans les données suisses. Il apparaît donc nettement que les violences sexuelles ne surviennent pas dans les mêmes circonstances en Suisse et aux États-Unis. Par exemple, si l'on considère que la tentative de viol est en fait un viol inachevé ou interrompu, différentes caractéristiques de l'incident sont intéressantes à considérer. Le degré de violence utilisé par l'agresseur ou le fait qu'il soit armé pourrait expliquer que la nature différente des actes, tout comme le contexte de l'incident. Lorsqu'une agression a lieu dans l'espace public, dans un lieu extérieur, la situation est moins propice à l'accomplissement d'un viol: l'agresseur risque davantage d'être dérangé ou interrompu, de même que la victime est plus susceptible d'attirer l'attention d'autrui. La situation est différente si l'agression se produit dans un lieu clos, isolé, comme le domicile de la victime ou de l'agresseur, ou une fête d'étudiant. La grande majorité des victimisations, notamment sexuelles, surviennent, en effet, sur les campus ou dans des lieux liés aux études universitaires (logements universitaires) ou à la vie universitaire (fêtes, soirées), même si ces derniers ne sont pas nécessairement identifiés par les victimes comme se trouvant sur le campus (Fisher *et al.*, 1999, 2000)²⁰¹. L'étude dirigée par Barberet (2004) au Royaume-Uni, soit dans un contexte connaissant à la fois les logements universitaires et les logements privés, a montré que les étudiantes résidant dans un logement universitaire étaient plus susceptibles d'indiquer avoir été sexuellement agressées. De ce point de vue, et compte tenu des caractéristiques des campus universitaires aux États-Unis et en Suisse ou ailleurs en Europe, il est probable que des différences structurelles se traduisent en un différentiel de risque. Ne pouvant être opérationnalisées avec les données de ce travail, ces hypothèses constituent des pistes de réflexion pour une recherche future qui devra absolument compter des questions identifiant des facteurs relatifs au mode de vie des femmes et aux circonstances des victimisations.

Ces différents éléments sont réexaminés dans la discussion finale, à la lumière d'autres données qui sont elles discutées dans la suite de ce travail (parties IV et V).

²⁰¹ En l'occurrence, une résidence universitaire peut tout à fait être catégorisée comme le domicile privé et non en référence au campus universitaire.

Partie IV

Victimisation répétée, multivictimisation et revictimisation

Chapitre 11

REPETITION DES FORMES ET TYPES DE VICTIMISATION

L'importance d'étudier l'incidence des violences envers les femmes a souvent été présentée dans sa complémentarité avec l'étude de la prévalence des violences (Kilpatrick, 2004; Tjaden, 2005; Walby, 2005). Mais la question de la victimisation répétée dépasse le cadre des violences envers les femmes et se retrouve dans de nombreux autres domaines. En effet, tout comme un petit nombre d'individus commet un grand nombre de crimes, un petit nombre de victimes est la cible d'un grand nombre de crimes, et cela, quels que soient le type et la méthode de recherche (Farrell, 1992).

L'intérêt des chercheurs pour la répétition des incidents de victimisation apparaît dès les premières recherches en victimologie, à la fin des années 1970 (Hindelang *et al.*, 1978; Sparks, 1981). Comprendre les causes et les risques de la victimisation semblait alors plus facile si l'on avait la possibilité de s'intéresser à plusieurs événements plutôt qu'à un seul (Hope, Bryan, Trickett, & Osborn, 2001). Pourtant, cet intérêt va vite retomber, en partie à cause des difficultés méthodologiques inhérentes à l'étude de la victimisation répétée. Ce n'est qu'au début des années 1990 que l'on voit réapparaître cette thématique, notamment dans les travaux de Farrell et Pease qui comptent certainement parmi les auteurs les plus prolifiques dans le domaine de la victimisation répétée (p. ex., Farrell, 1992; Pease, 1998). Plusieurs raisons sont alors avancées pour justifier de l'importance d'étudier les victimisations multiples et répétées, à commencer par différents arguments en lien avec la politique criminelle et ses enjeux²⁰². Axer les programmes de prévention en fonction des lieux et des personnes exposées à de multiples victimisations apparaît comme une manière de rationaliser l'utilisation de moyens limités en temps comme en argent²⁰³. Pourtant, certaines voix se sont élevées, suggérant que la diminution des victimisations répétées ne ferait qu'augmenter la victimisation. Cette critique, construite sur l'idée que le nombre de victimisations

²⁰² «*Repetitive victimizations are important for policy purposes because they are predictable from past reported crime, they typically involve offenders who are immediately identifiable, intervention is possible, and they add disproportionately to the overall crime count*» (Skogan, 1990, pp. 259-260).

²⁰³ L'étude des victimisations répétées apparaît également souvent dans le cadre des travaux sur les «hot spots» de la criminalité (Farrell, Sousa, & Lamm Weisel, 2001) et les analyses géographiques des phénomènes criminels (Ratcliffe & McCullagh, 1998). Cependant, selon Outlaw *et al.*: «*individually centered policies alone are unlikely to be effective*» (Outlaw, Ruback, & Britt, 2002, p. 202), dès lors les raisons des victimisations répétées sont à rechercher en partie dans les caractéristiques de l'environnement (c.-à-d. «*neighborhood*»).

est constant, rejoint la théorie du déplacement de la criminalité, dont les hypothèses ont été maintes fois infirmées (Farrell, 1992; Farrell & Pease, 1993).

Au-delà des politiques criminelles, la question de la prévention de la violence est souvent liée à celle de la répétition des victimisations. Les recherches tendent, en effet, à indiquer que les femmes ayant eu diverses expériences d'abus au cours de leur vie, dans l'enfance ou avec d'anciens partenaires intimes, sont plus à risque d'être à nouveau victimisées. Plusieurs concepts se disputent le devant de la scène, de la victimisation répétée à la multivictimisation, et tous réclament une considération spécifique²⁰⁴; aussi, chacun de ces concepts se verra-t-il accorder une attention particulière dans ce travail.

11.1 AMBIGÜITES D'UNE TERMINOLOGIE

Étudier les liens existant entre plusieurs victimisations successives ou concourantes pose en premier lieu un problème de terminologie. En effet, divers expressions et néologismes se sont succédé sans pour autant que l'on n'aboutisse à une unité de définition. Certains de ses termes constituent des synonymes, alors que d'autres possèdent une signification propre, bien que pas toujours explicitée. Ainsi observe-t-on, en anglais, les notions «*revictimization*» (Classen, Palesh, & Aggarwal, 2005; Cole, Logan, & Shannon, 2008; Mayall & Gold, 1995; Mears, Carlson, Holden, & Harris, 2001; Messman-Moore & Long, 2000; Roodman & Clum, 2001; Wyatt, Guthrie, & Notgrass, 1992), «*repeat victimization*» (Daigle, Fisher, & Cullen, 2008; Farrell, 1995; Farrell & Pease, 1993; Farrell, Phillips, & Pease, 1995; Kingma, 1999; Lamm Weisel, 2005; Lauritsen & Davis Quinet, 1995; Laycock, 2001; Menard & Huizinga, 2001; Outlaw *et al.*, 2002; Pease, 1998; Smith, 2000), «*repetitive victimization*» (Hindelang *et al.*, 1978), «*repeat reassault*» (Heckert & Gondolf, 2004) ou encore «*recidivist victimization*» (Farrell, 1995; Kingma, 1999; Schneider, 2001), mais également «*multiple victimization*» (Hindelang *et al.*, 1978; Hope *et al.*, 2001; Outlaw *et al.*, 2002; Rodgers & Roberts, 1995), ou plus récemment «*polyvictimization*» (Finkelhor, Ormrod, & Turner, 2007; Finkelhor, Ormrod, Turner, & Hamby, 2005; Sabina & Straus, 2008). Farrell et Pease (1993) parlent encore de «*crime concentration*» pour se référer au nombre moyen de victimisations par victime (Tseloni, 2000). En français également les auteurs hésitent, oscillant entre «multivictimation» (Debarbieux, 2004; Hope & Trickett, 2004), «multivictimisation» (Jaquier, 2008c), «victimisation multiple» (Wemmers, 2003, chapitre 7) «victimisation répétée» ou encore «revictimisation» (au Canada notamment, p. ex., Côté, 2005).

Reprendre quelques-uns de ces termes, et le sens qui leur est attribué, s'impose. Tandis que certains auteurs n'examinent qu'un seul concept – et de fait, ne font appel qu'à une seule notion –, d'autres

²⁰⁴ «*Single victimization, repeat victimization, and multiple victimization are distinct phenomena that must be modeled separately*» (Outlaw *et al.*, 2002, p. 201).

examinent différentes questions et se prêtent ainsi au jeu de la définition sous forme d'opposition(s). Par exemple, Daigle, Fisher et Guthrie (2007) distinguent entre «*repeat victimization*» et «*revictimization*». Dès lors, la victimisation répétée renvoie au fait de subir deux fois ou plus le même type de victimisation sur une courte période de temps²⁰⁵. La revictimisation, quant à elle, fait référence aux situations où plus d'un type de violence se succèdent sur une longue période de temps²⁰⁶, généralement lorsque les incidents se sont déroulés durant deux périodes développementales différentes (p. ex., enfance et âge adulte); les violences peuvent être physiques ou sexuelles, mais elles appartiennent à la même catégorie (p. ex., maltraitance infantile ou violences domestiques). Si ce texte apporte certaines clarifications, il laisse néanmoins d'autres zones d'ombre. En effet, la notion «*type of victimization*» n'est pas vraiment explicitée, et la seconde définition renvoie à la notion «*violence category*», à nouveau, sans réelle définition. De leur côté, Cole *et al.* (2008) n'emploient pas uniquement le terme «*revictimization*» en référence aux victimisations subies dans l'enfance, mais également pour caractériser le fait qu'une victime de violences domestiques soit victimisée par un nouveau partenaire, après s'être séparée d'un premier partenaire violent.

Récemment, un autre concept a fait son apparition, toujours présenté dans une opposition avec la victimisation simple; le terme multivictimisation, ou polyvictimisation, selon qu'il est formé à partir de la racine latine «*multus*» (c.-à-d. nombreux, en grand nombre), ou de la racine grecque «*πολύς*» (soit «*polus*», c.-à-d. nombreux, plusieurs). Le terme «*polyvictimization*²⁰⁷» est notamment apparu dans différents travaux de Finkelhor *et al.* sur la maltraitance infantile (Finkelhor *et al.*, 2007; Finkelhor *et al.*, 2005), mais également dans le domaine des violences entre partenaires dans un article de Sabina et Straus (2008). Aucun des auteurs ne s'étend vraiment sur la définition du terme employé. Les travaux de Finkelhor *et al.* (2005) adoptent l'expression «*type of victimization*» pour distinguer les différentes victimisations, mais procèdent à quelques expérimentations quant à l'opérationnalisation de leur concept (ci-après, paragraphe 13.1). Sabina et Straus (2008) emploient, quant à eux, le terme «*polyvictimization*» en référence à la cooccurrence de différentes formes de violence, soit des violences psychologiques, physiques et sexuelles. Même s'ils n'emploient pas la même terminologie, les travaux de Hope *et al.* (2001) traitent de la même problématique: les auteurs parlent de «*multiple crime-type victimization*» comme constituant un des aspects de la multivictimisation, alors que la victimisation répétée en est un autre. Les auteurs définissent leur concept comme le fait que des ménages, ou des personnes soient victimes de plus d'une sorte

²⁰⁵ «*Two or more of the same type of victimization within a short period of times (p. ex., few days, weeks, or months or within a year)*» (Daigle, Fisher, & Guthrie, 2007, p. 212).

²⁰⁶ «*More than one type of violence victimization episode, usually in the same violence category, over a relatively long period of time*» (Daigle *et al.*, 2007, p. 212). Par exemple, maltraitance physique ou sexuelle dans l'enfance, violences domestiques durant plusieurs années, etc.

²⁰⁷ Dans un premier article de Finkelhor *et al.* (2005), le terme «*poly-victimization*» prend un trait d'union, deux ans plus tard, le terme a perdu son trait d'union «*polyvictimization*» (Finkelhor, Ormrod, & Turner, 2007).

d'infraction dans une période de temps donnée²⁰⁸. Finalement, Outlaw, Ruback et Britt (2002) affirment que les concepts «*repeat victimization*» et «*multiple victimization*» renvoient à des expériences différentes. Il est pour eux question de victimisation répétée, lorsque la victime fait l'expérience de plus d'un crime de même type commis par le même agresseur, tandis que la notion de victimisation multiple renvoie aux situations où une victime fait l'expérience de différents types de victimisation commis par des agresseurs différents. Les auteurs ajoutent donc un critère supplémentaire à leur catégorisation, puisqu'ils tiennent compte de l'identité de l'agresseur et incluent son individualité comme critère de définition de la victimisation répétée.

Comment dès lors définir et opérationnaliser ces différentes notions? Si l'on considère les recherches conduites autour de la question de la répétition de la victimisation, la revictimisation apparaît comme le terme le moins souvent utilisé, mais peut-être également un terme dont la signification est moins ambiguë. Les termes «multivictimisation» et «polyvictimisation» renvoient au fait de subir plusieurs types de victimisation, tandis que la notion de victimisation répétée implique que les victimisations soient de même type. Reste alors à définir exactement le critère de différenciation, les auteurs ne suivant pas nécessairement tous la même logique. Déterminer ce qui constitue une unité de victimisation se révèle une démarche complexe: est-il question d'un acte bien défini, s'agit-il d'un épisode de violence, ou encore de tous les actes commis par une personne déterminée? La distinction des types de victimisation doit-elle être établie sur la base des différentes formes de violence (c.-à-d., dans ce travail, menaces, violence physique, violence sexuelle) ou de la relation unissant l'auteur des violences à la victime (c.-à-d. violences d'un partenaire, d'un non-partenaire ou d'un inconnu)? La littérature n'apporte pas de réponse sans équivoque et les choix des auteurs apparaissent principalement dictés par la nature des instruments et autres indicateurs utilisés. Aussi, ce travail constituera-t-il ses propres définitions et opérationnalisations, même si ces dernières demeurent largement inspirées des travaux discutés ci-dessus.

Pour des questions de lisibilité, la victimisation répétée, la multivictimisation et la revictimisation sont présentées séparément. Pour chacun des concepts, une synthèse de la recherche précède la description des éléments méthodologique de leur opérationnalisation et la présentation des données suisses et américaines. Au vu de l'importance de ces problématiques, ainsi que de l'ambiguïté des termes employés, dresser un état de la recherche exhaustif dépasserait le cadre de ce travail. En effet, depuis les années 1990, les écrits sur la victimisation répétée, la multivictimisation et la revictimisation se sont multipliés. Ces synthèses de la recherche sont donc plutôt à considérer comme une illustration de la variabilité des différentes recherches existantes; certains de ces résultats sont repris dans les pages qui suivent et les recherches sont résumées dans les tableaux synoptiques présentés à la fin de ce travail (Annexe II). Il convient également de noter que beaucoup

²⁰⁸ Soit «*some households or persons are victims of more than one kind of offence over a given period*» (Hope, Bryan, Trickett, & Osborn, 2001, p. 596).

de ces recherches ont été conduites sur des échantillons de commodité, plus rarement sur des données représentatives au niveau national. Les données utilisées dans ce travail ne permettront dès lors pas d'atteindre le niveau de détail des classifications de certaines de ces études. À défaut de comparaisons directes, ces travaux offrent d'intéressantes pistes pour l'interprétation des problématiques étroitement liées que sont la victimisation répétée, la multivictimisation et la revictimisation.

Sur le plan empirique, les sondages utilisés dans ce travail, même s'ils peuvent laisser penser le contraire, n'ont pas été construits pour travailler sur les incidences des victimisations. Premièrement parce qu'ils ne comportent pas un questionnaire de détail de type «*incident-report*» au sens strict, mais également parce que différents biais méthodologiques limitent la validité des analyses d'incidence. Néanmoins, malgré ces limitations, considérer la cooccurrence des formes et des types de violence demeure une des ambitions de ce travail. En effet, après avoir constaté des différences dans la nature et l'ampleur des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, étudier la question de l'incidence et de la répétition de ces violences paraît tout à fait pertinent. De plus, de par sa dimension comparative, cette partie du travail permet également de dégager quelques recommandations conceptuelles et méthodologiques. Les pages suivantes sont donc consacrées aux aspects méthodologiques de la comparaison des données suisses et américaines, sous l'angle de la victimisation répétée, de la multivictimisation et de la revictimisation.

Chapitre 12

VICTIMISATION REPETEE

Parmi les premiers auteurs à discuter du phénomène de la victimisation répétée ou multiple, il convient de mentionner Sparks (1981) et Hindelang, Gottfredson et Garofalo (1978). Les travaux de ces derniers auteurs ont notamment montré que la répétition des victimisations ne correspondait pas à une distribution statistique de Poisson et que, en conséquence, ce cumul d'expériences malheureuses n'était pas le fruit du hasard, ni celui d'un manque de chance (Farrell & Pease, 1993), mettant ainsi en évidence la clustérisation du risque de victimisation. Détournant un adage de la criminologie qui veut qu'un petit nombre d'individus soient responsables de la majeure partie des crimes commis, ce sont donc un petit nombre d'individus qui comptent pour un grand nombre de victimisations. Les différentes théories criminologiques et victimologiques identifient alors non seulement certaines variations des taux de victimisation en fonction de certaines caractéristiques de la population, mais également la clustérisation des risques qui explique que quelques personnes possédant des caractéristiques spécifiques apparaissent, d'une certaine manière, «prédisposées» à subir des victimisations. Mais si cela explique que certains individus soient victimisés, cela n'explique pas nécessairement qu'ils le soient de manière répétée (Outlaw *et al.*, 2002)²⁰⁹.

Partant des travaux d'Hindelang *et al.* (1978), le rapport entre une première victimisation et une éventuelle victimisation subséquente peut être considéré de trois manières différentes. Premièrement, si l'on adopte l'idée que la victimisation est la résultante de certaines «prédispositions» de la victime – suivant alors des principes découlant des premières typologies de victimes comme celles de Mendelsohn (1956, 1963) ou de Von Hentig (1941) –, cela revient à considérer que les personnes victimisées sont plus susceptibles que la population générale d'être victimisées à nouveau, du fait qu'elles possèdent précisément ces prédispositions. La deuxième interprétation possible fait appel à la notion de peur du crime. Suivant l'adage «chat échaudé craint l'eau froide», les personnes victimes de violence adapteraient leur comportement, de façon à éviter une nouvelle victimisation. Par conséquent, la probabilité pour ces personnes d'être à nouveau victimisées serait inférieure à celle de la population générale. Finalement, la dernière hypothèse possible est celle qui postule une indépendance entre des victimisations consécutives, dans le sens

²⁰⁹ «The distinction between the rate of victimization and the likelihood of victimization is essential for analyzing victim 'proneness' – the propensity of some persons to be repeatedly victimized» (Hindelang, Gottfredson, & Garofalo, 1978, p. 125).

où le fait d'avoir été une fois victime n'influence pas la probabilité de subir une nouvelle victimisation²¹⁰. Cela étant, la recherche a montré que les victimisations personnelles ne sont pas indépendantes les unes des autres et que les effets d'un type de victimisation sur un autre type de victimisation sont considérables: la victimisation est un excellent facteur prédictif de la victimisation future²¹¹. Il existe donc bien, du moins dans les données analysées, une clustérisation des risques; reste à savoir si cela est dû à des caractéristiques – actives ou passives – de la victime ou de son environnement.

Deux perspectives se disputent alors l'explication d'une telle clustérisation des risques. Le premier point de vue avance que toute victimisation augmente la vulnérabilité – et donc l'attrait de la victime –, ce qui, en retour, augmente la probabilité d'un nouvel incident. Ce point de vue correspond au «*event/state dependance argument*» – ou «*boost*» chez Pease (1998) –, la première victimisation modifie la situation initiale, créant ainsi un lien avec les victimisations ultérieures. Les effets peuvent se faire sentir du point de vue de la victime ou du point de vue de l'auteur. La recherche a montré qu'il existe une forte relation entre une première victimisation et une victimisation ultérieure, cela aussi bien dans le domaine des violences contre les biens qu'envers les personnes. Cependant, d'autres auteurs ont argué que le fait d'avoir subi une première victimisation n'était pas le seul facteur prédictif de la victimisation, mais que d'autres caractéristiques des victimes les rendaient plus vulnérables à la victimisation répétée. Cette deuxième interprétation est connue comme «*risk heterogeneity argument*» – ou «*flag*» chez Pease (1998). De la même manière que certaines caractéristiques personnelles ou de vécu peuvent influencer le fait de subir ou non des violences, certains facteurs influencent le risque de victimisations répétées. Dans ce sens, les individus ne sont pas égaux face aux risques de victimisation. Au final, la recherche indique que tant le principe de dépendance que celui de l'hétérogénéité des risques participent de l'explication de la victimisation répétée (p. ex., Farrell & Pease, 1993; ou Lauritsen & Davis Quinet, 1995)²¹². Chez Outlaw *et al.* (2002), aussi bien des facteurs individuels et situationnels, que des facteurs environnementaux (c.-à-d. «*neighborhood-level variables*»), influencent la probabilité de victimisation répétée²¹³. Autrement dit, les caractéristiques propres à l'individu n'ont pas les mêmes effets selon le milieu dans lequel il vit et évolue. À noter cependant que, même en contrôlant les facteurs de risque et les victimisations antérieures, une partie de l'hétérogénéité demeure inexpliquée (Tseloni, 2000).

²¹⁰ Dans ce cas-là, la distribution des répondants selon le nombre de victimisations subies correspondrait approximativement à un modèle de distribution Poisson (Hindelang *et al.*, 1978, pp. 129-130, pour une démonstration statistique).

²¹¹ BCS: le 2% des individus les plus victimisés compte pour 41% du total des violences contre les biens (Pease, 1998); 4% pour 44% chez (Farrell & Pease, 1993). Les chiffres sont différents d'une recherche à l'autre parce qu'ils dépendent de nombreux facteurs, mais le principe, de même que les tendances, demeure.

²¹² Non seulement la victimisation est un excellent facteur de prédiction d'une victimisation ultérieure, mais on a également constaté que le risque d'être à nouveau victimisé était maximal durant la période suivant immédiatement la victimisation initiale. Cela s'est vérifié aussi bien pour les violences contre les biens que pour les violences contre les personnes (Farrell & Pease, 1993).

²¹³ Par contre, la probabilité d'être victime de multiples types de violence apparaît essentiellement liée aux caractéristiques individuelles des victimes, de leur mode de vie et de leurs activités (Outlaw *et al.*, 2002).

Du point de vue empirique, identifier les victimisations répétées ne s'avère pas chose aisée; tant les données officielles que les données des sondages apparaissent limitées sur ce plan (Ellingsworth, Farrell, & Pease, 1995). Si l'on considère, premièrement, les données officielles, ces dernières ne mettent pas nécessairement en évidence la présence d'incidents multiples. C'est notamment le cas pour la violence domestique qui, lorsqu'elle apparaît dans les statistiques officielles, compte souvent pour un incident, bien qu'elle comprenne généralement une succession d'épisodes violents²¹⁴. Par ailleurs, les rapports statistiques annuels des services de police présentent généralement les statistiques de la criminalité, soit le nombre d'infractions enregistrées et généralement les caractéristiques principales des auteurs et des victimes. Il est cependant très rare que les services de police produisent des données sur la victimisation répétée, puisque cela implique un changement d'unité d'analyse.

Les sondages de victimisation ne tiennent, quant à eux, pas toujours compte des victimisations répétées, que ce soit au sein d'une période de référence ou d'une période à l'autre pour les sondages par panel. Cela notamment du fait du nombre limité de rapports d'incident qui peuvent être remplis et du nombre d'incidents qui constituent une série, mais aussi parce que ces sondages tendent à sous-estimer le nombre de victimisations répétées, lorsque celles-ci surviennent «à cheval» sur deux périodes de référence (Ellingsworth *et al.*, 1995). Dans les sondages de victimisation, une «série» est définie généralement comme un certain nombre d'incidents, fortement similaires, mais dont le répondant ou la répondante ne se rappelle pas de manière suffisamment détaillée (dates, caractéristiques) pour pouvoir les mentionner séparément. Par exemple, le NCVS connaît le terme «*series crime*» comme comprenant six actes criminels au moins, alors que le critère était de trois actes avant l'introduction du nouveau design du sondage en 1992. Ainsi, en 2006, 4.5% du total des violences contre les personnes étaient des séries; ce pourcentage varie selon le type de victimisation, soit de 2.2% pour «*aggravated assault with injury*» à 22.5% pour «*sexual assault*».

En ce qui concerne plus spécifiquement les violences envers les femmes, plusieurs études ont abordé la question des violences répétées. Assez logiquement, le pourcentage de violences répétées est très élevé pour la violence domestique, dès lors que cette dernière se définit notamment par sa chronicité. Ainsi, la recherche réalisée en Suisse sur la violence dans les couples a-t-elle mis en évidence que 60.7% des femmes victimisées dans les douze mois précédant le sondage avaient subi plus d'une agression physique, et 77.6% plus d'une agression psychologique (Gillioz *et al.*, 1997). Mais le risque de victimisation répétée ne se limite pas à une seule relation intime. Ainsi, Cole *et al.* (2008) indiquent-ils que, selon leur revue de littérature, entre 34% et 41% des femmes ayant une récente histoire de violence domestique ont déjà été en relation avec un partenaire violent auparavant. Les violences sexuelles sont également susceptibles d'être répétées. En 1988, Koss *et al.*

²¹⁴ Il arrive également que, négativement influencées par une première interaction avec la police, les victimes ne contactent pas cette dernière par la suite.

(1988) indiquaient que 44% des victimes de viol par un agresseur connu avaient subi une nouvelle agression du même auteur. Tandis que Daigle *et al.* (2008) observent que 7% des étudiantes universitaires américaines interrogées mentionnent au moins deux actes différents de violence sexuelle durant l'année académique. Le nombre d'incidents de violence sexuelle peut également s'avérer important. Sur la base du NVAWS, Tjaden et Thoennes (2006) montrent que les femmes victimes de viol au cours des douze derniers mois ont, en moyenne, subi 2.9 incidents. Logiquement, lorsque l'agresseur est le partenaire intime de la victime, l'incidence est beaucoup plus élevée: les victimes mentionnent ainsi, en moyenne, 4.5 viols au cours des douze derniers mois, respectivement, en moyenne, 6.9 agressions physiques.

12.1 OPERATIONNALISATION: INCIDENCE ET VICTIMISATION REPETEE

Le fait de déterminer le nombre d'incidents subis par chaque victime constitue certainement la première étape de l'opérationnalisation de la victimisation répétée. Cependant, il faut également déterminer le seuil qui sépare la victimisation simple de la victimisation répétée. Différentes questions se posent: convient-il d'opérer une distinction entre «un incident» et «plus d'un incident», ou la limite doit-elle être plus élevée? Cette limite doit-elle être la même pour toutes les formes de violence (c.-à-d. violences, violences physiques et violences sexuelles)? Doit-elle être différente selon la relation victime-auteur (c.-à-d. violences des partenaires, des non-partenaires connus et des inconnus)? Les recherches antérieures n'apportent pas de réponse à ces questions, ou plutôt chacune y apporte sa propre réponse; ce travail propose donc ses propres opérationnalisations.

12.1.1 NOMBRE D'INCIDENTS DE VIOLENCE AU COURS DE LA VIE

Créer des variables mesurant l'incidence de la victimisation qui soient identiques dans les deux banques de données s'est révélé relativement complexe. Si, de premier abord, la construction des questionnaires semble similaire, ce n'est plus le cas dès que l'on étudie leur structure en détail (Tableau 12-1, ci-dessous). Dans le NVAWS, il est demandé à chaque victime d'indiquer le nombre de fois qu'elle a subi un incident donné; les réponses varient, chaque fois, entre 1 et 97, soit la limite supérieure fixée dans le sondage. La structure du questionnaire est différente dans le CH-IVAWS, aussi la création de variables d'incidence a-t-elle compté plusieurs étapes. À la question «Combien de fois [auteur] vous a-t-il fait cela?», la victime pouvait indiquer un nombre de fois, un nombre de fois par semaine ou un nombre de fois par mois. Lorsqu'il y avait plus d'un incident, il lui était demandé d'indiquer la période sur laquelle s'étaient déroulés ces multiples incidents. Les réponses proposées étaient «une année ou moins», «2-5 années», «6-10 années» ou «plus de 10 années». Pour l'opérationnalisation du concept d'incidence, lorsque la première réponse de la victime était un nombre, celui-ci a été considéré tel quel, par contre, lorsque la réponse était une fréquence, des calculs ont été effectués, afin de tenter la comparaison des taux d'incidence du sondage suisse avec ceux du sondage américain. Lorsque la réponse était un nombre de fois par semaine, celui-ci a été

multiplié par 52 et par la durée²¹⁵ des violences (p. ex., deux incidents par semaine pendant une deux ans équivaut à 208 incidents). Lorsque la réponse était un nombre de fois par mois, celui-ci a été multiplié par 12 et par la durée des violences (p. ex., une fois par mois pendant trois ans équivaut à 36 incidents)²¹⁶. Cela a pour conséquence que, dans un premier temps, il est possible de donner des réponses plus élevées dans le CH-IVAWS comparativement au NVAWS.

Tableau 12-1 – Questions relatives à l'incidence des violences

| Sondages et questions d'incidence |
|--|
| CH-IVAWS |
| Combien de fois [auteur] vous a-t-il fait cela? |
| - <i>Nombre de fois:</i> __ |
| - __ <i>fois par semaine</i> |
| - __ <i>fois par mois</i> |
| [S'il y a eu plus d'un incident] Sur quelle période de temps cela a-t-il eu lieu? Par exemple, cela a-t-il eu lieu sur une période d'une année ou moins, ou sur une période plus longue? |
| - <i>Une année ou moins</i> |
| - <i>2-5 années</i> |
| - <i>6-10 années</i> |
| - <i>Plus de 10 années</i> |
| NVAWS |
| You said [perpatrator] did [type of violence]. On how many different occasions did this happen? |
| - <i>Number of occasions</i> [RANGE IS 1-97] |

Deuxièmement, pour la création des différentes variables d'incidence correspondant à chaque forme de violence, les incidents correspondants à différentes formes de violence (c.-à-d. physique et sexuelle) ont été additionnés (Tableau 12-2). Par contre, les viols et les tentatives²¹⁷ n'ont pas été additionnés dans le CH-IVAWS, de même que les différents actes de violence physique²¹⁸ n'ont pas été additionnés dans le NVAWS. À chaque fois, l'incidence la plus élevée a été conservée, afin de maximiser la comparabilité des deux banques de données. Il en résulte que la logique de regroupement des sous-catégories n'est pas identique dans les deux banques de données; consécutivement, seule l'incidence des formes de violence (c.-à-d. violences, violences physiques,

²¹⁵ Étant donné que la durée était exprimée en intervalles dans le questionnaire, les durées suivantes ont été adoptées, soit 1 an pour le premier intervalle, puis les limites inférieures des intervalles, soit 2 ans, 6 ans et 10 ans.

²¹⁶ D'un point de vue méthodologique, il est évident que la structure de questions et réponses du CH-IVAWS favorise une plus grande précision. En effet, il est peu probable qu'une victime de violences domestiques répétées puisse donner un chiffre précis (p. ex., 5'200 incidents). Cependant, il est probable qu'elle sera à même d'indiquer avoir été victimisée en moyen deux fois par semaine pendant cinq ans, soit près de 5'200 fois.

²¹⁷ Dans le cas des viols, le NVAWS ne permet pas de distinguer entre viol et tentative pour le calcul d'incidence, aussi les viols et les tentatives de viol n'ont pas été additionnés dans le CH-IVAWS; l'incidence la plus élevée a été conservée.

²¹⁸ Dans le NVAWS, chaque victime devait indiquer l'ensemble des différents actes de violence physique commis par un auteur donné; la question de l'incidence portait sur l'ensemble des actes commis par cet auteur. Par exemple, la victime X indique que l'auteur Y l'a déjà giflée, qu'il a tenté de l'étrangler et qu'il l'a menacée avec un couteau; à la question «*How many different times has he done this to you?*» la victime X répond 23 fois. Il n'est pas possible de savoir si chacun des trois actes s'est produit 23 fois, s'il y a eu 23 épisodes de violence comportant à chaque fois ces trois actes, ou encore s'il y a eu 23 épisodes de violence comportant chaque fois au moins un de ces trois actes de violence. Aussi, l'incidence pour différents actes n'a pas été cumulée et, dans un certain sens, seule l'incidence pour le total des violences physiques est valide – et donc comparable.

violences sexuelles) peut être considérée comme comparable. Troisièmement, dans le NVAWS, pour chaque auteur identifié, le nombre d'incidents enregistrés est limité à 97 par auteur et par forme de violence²¹⁹. Par ailleurs, un seul rapport détaillé est rempli pour les victimisations des connaissances, des «*boyfriends/dates*» et des inconnus; pour chaque catégorie, l'auteur le plus récent est considéré comme référence. La même logique a donc été utilisée dans le recodage des variables d'incidence du CH-IVAWS: l'incidence maximale par auteur est fixée à 97 et un seul rapport détaillé est considéré pour l'équivalent de la catégorie «*boyfriends/dates*» (c.-à-d. les connaissances) et les inconnus²²⁰.

Tableau 12-2 – Variables d'incidence selon la forme de violence

| Formes de violence | Règles utilisées pour la création de la variable d'incidence |
|--|---|
| Violences [variables <u>comparables</u>] | CH-IVAWS et NVAWS: Addition des violences physiques et des violences sexuelles |
| Violences physiques [variables <u>comparables</u>] | CH-IVAWS: Addition des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. |
| Violences physiques modérées [variables non-comparables] | CH-IVAWS: Addition des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. |
| Pousser, agripper, tordre le bras, tirer les cheveux [variables non-comparables] | CH-IVAWS: Incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. |
| Gifler, donner un coup de pied, mordre, frapper [variables non-comparables] | CH-IVAWS: Incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. |
| Violences physiques sévères [variables non-comparables] | CH-IVAWS: Addition des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs |
| Tenter d'étrangler, d'étouffer ou de brûler [variables non-comparables] | CH-IVAWS: Incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs incidence maximale par auteur = 97. |
| Attaquer ou menacer avec un couteau ou une arme [variables non-comparables] | CH-IVAWS: n.a. NVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. |
| Violences sexuelles [variables <u>comparables</u>] | CH-IVAWS: Incidence la plus élevée des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. NVAWS: Pas de distinction des niveaux inférieurs; incidence maximale par auteur = 97. |

Les actes de différents auteurs appartenant à la même catégorie (p. ex., plusieurs ex-partenaires; plusieurs connaissances; plusieurs inconnus) ont été additionnés. De même, lors du regroupement

²¹⁹ Cela vaut uniquement pour l'incidence des violences physiques, respectivement des violences sexuelles. Dans le CH-IVAWS, comme dans le NVAWS, l'addition des niveaux inférieurs, de même que le regroupement de plusieurs catégories d'auteurs, ne s'est pas vue imposer une limite supérieure.

²²⁰ Par exemple, pour la prévalence du total des violences, l'incidence dans le NVAWS va de 1 à 244; grâce au contrôle, l'incidence du CH-IVAWS varie de 1 à 291, soit une distribution relativement similaire.

de différentes catégories d'auteurs (p. ex., partenaires et ex-partenaires; connaissances, membres de l'entourage familial et inconnus), les actes de chacun des auteurs ont été additionnés. À noter cependant que les sondages ne permettent pas de tenir compte de différentes formes de violence qui seraient survenues simultanément lors d'un même incident. Il est donc possible qu'il y ait, de ce fait, une surestimation du nombre d'incidents. La notion d'incidence doit donc être interprétée du point de vue de la nature de l'acte et non de sa stricte temporalité. Il convient, enfin, de remarquer que, malgré le fait que des questions d'incidence soient presque toujours incluses dans les sondages, elles sont peu fréquemment considérées et analysées par les chercheurs. Dès lors, il est légitime de se demander s'il n'y aurait pas lieu de travailler davantage sur ces questions, notamment du point de vue de la méthodologie utilisée.

Pour les raisons détaillées ci-dessus, seule la distinction entre victimisation unique et victimisations répétées a été considérée pour les calculs d'incidence depuis l'âge de 16 ans. Travailler sur les valeurs d'incidence en tant que telles se serait avéré méthodologiquement problématique, principalement du fait que les questionnaires n'ont pas été construits suivant le modèle de type «*incident-report*» (partie II, pp. 72-75). Déterminer la notion de victimisation répétée au cours de la vie relève d'une décision subjective, puisqu'il n'existe pas d'étalon de référence. Faut-il considérer qu'il y a violences répétées dès le deuxième incident de même forme ou de même type, ou convient-il de déterminer un seuil différent? Comme à plusieurs reprises déjà, ce travail se propose d'explorer un peu ce questionnement méthodologique. Trois valeurs différentes ont été considérées pour la détermination d'un seuil de victimisation répétée: soit deux incidents, cinq incidents et dix incidents. Les variables obtenues avec ces trois seuils et leur distribution sont présentées en annexe (Tableau 21-24 pour les formes de violence et Tableau 21-25 pour les types de violence); les analyses, notamment les comparaisons des données suisses et américaines, sont présentées ci-après (paragraphe 12.2).

12.1.2 NOMBRE D'AGRESSEURS AU COURS DE LA VIE

Considérer le nombre d'incidents subis par une victime au cours de sa vie perd quelque peu de sa pertinence lorsque l'on considère également les violences entre partenaires, la violence domestique se définissant précisément par sa chronicité. Une approche plus pertinente consiste à considérer la répétition de la victimisation du point de vue de l'identité de l'auteur. Seraient ainsi considérées comme des victimes répétées, les femmes ayant subi des violences de la part de plusieurs agresseurs appartenant à une même catégorie (c.-à-d. partenaires et non-partenaires). Une distinction serait également possible entre des agresseurs appartenant à différentes sous-catégories d'une même

catégorie principale (p. ex., les inconnus et les connaissances sont deux sous-catégories des non-partenaires)²²¹.

La violence des partenaires comprend la violence du ou des partenaires actuels, maris ou concubins, ainsi que la violence d'anciens maris ou concubins. Dans les deux sondages, il est possible d'identifier partenaire actuel et anciens partenaires au travers des différentes parties du questionnaire, et donc des différentes formes de victimisation (p. ex., les catégories sont labélisées comme «*first ex-husband*» dans le NVAWS ou «un autre ex-mari» dans le CH-IVAWS). Il a été décidé de considérer que ces étiquettes faisaient chacune référence à un individu spécifique²²². La répétition des violences partenaires a ainsi été opérationnalisée de deux façons distinctes: une première fois en distinguant entre partenaire actuel et ex-partenaire (opérationnalisation A, Tableau 12-3), et une seconde fois en ne tenant pas compte de cette distinction (opérationnalisation B).

Tableau 12-3 – Nombre d'agresseurs: violence des partenaires

| Nombre d'agresseurs |
|--|
| Violence des partenaires [A] |
| un (ex-)partenaire |
| au moins deux (ex-)partenaires |
| au moins un partenaire et un ex-partenaire |
| Violence des partenaires [B] |
| un (ex-)partenaire |
| au moins deux (ex-)partenaires |

En ce qui concerne la violence des non-partenaires, le CH-IVAWS propose, à chaque fois, trois identifications d'auteurs par sous-catégorie (p. ex., «un inconnu», «un autre inconnu» et «encore un autre inconnu»). Le nombre maximum d'auteurs par sous-catégorie est alors de trois. Le NVAWS demande, pour chaque sous-catégorie de non-partenaires, le nombre d'auteurs concernés (p. ex., «*How many male strangers have done this to you?*»). Le nombre maximum d'auteurs par sous-catégorie est de dix («10: 10 or more»). Enfin, les identités étant liées à un acte (CH-IVAWS) ou à une forme (NVAWS) de violence, il n'est pas possible de savoir si l'inconnu identifié comme auteur d'un viol est, ou n'est pas, le même inconnu que celui identifié comme auteur de violences physiques. Il est donc possible que les opérationnalisations de la violence répétée présentées dans ce travail

²²¹ Le fait d'avoir été victime de violences de la part d'auteurs appartenant à plusieurs catégories correspond à la multivictimisation et est discuté au chapitre 13.

²²² Il est possible que cela ne soit pas le cas dans le CH-IVAWS, étant donné la formulation moins précise du questionnaire; mais c'est un fait avéré pour le NVAWS.

surestiment le nombre d'agresseurs appartenant à la catégorie des non-partenaires; néanmoins, elles sont construites de manière identique dans les deux banques de données²²³.

Pour la violence des non-partenaires, deux opérationnalisations sont proposées. La première considère, parmi les non-partenaires, le nombre d'agresseurs en tenant compte de la spécificité de leur relation à la victime, c'est-à-dire en distinguant entre connaissances, membres de l'entourage familial et inconnus (opérationnalisation A, Tableau 12-4). La seconde opérationnalisation est construite indépendamment de la spécificité de la relation (opérationnalisation B).

Tableau 12-4 – Nombre d'agresseurs: violence des non-partenaires

| Nombre d'agresseurs |
|---|
| Violence des non-partenaires [A] |
| un non-partenaire (c.-à-d. une connaissance, un membre de l'entourage familial ou un inconnu) |
| au moins deux non-partenaires de même catégorie |
| au moins deux catégories de non-partenaires |
| Violence des non-partenaires [B] |
| un non-partenaire (c.-à-d. une connaissance, un membre de l'entourage familial ou un inconnu) |
| au moins deux non-partenaires |

À noter finalement qu'il n'est pas possible de garantir que tous les auteurs identifiés dans le NVAWS aient commis les actes de violence signalés avant le seizième anniversaire de la victime. En effet, malgré le fait qu'il enregistre jusqu'à dix auteurs par sous-catégorie de non-partenaires, le sondage ne comprend qu'un seul rapport de détail pour plusieurs sous-catégories²²⁴. Ainsi, s'il est avéré que la victimisation la plus récente a eu lieu après les seize ans de la répondante, il n'y a aucune indication temporelle concernant les victimisations antérieures. *A contrario*, tous les auteurs identifiés dans le CH-IVAWS ont commis au moins un acte durant la période de référence, même s'ils sont plusieurs à appartenir à une même sous-catégorie.

12.1.3 NOMBRE D'INCIDENTS DE VIOLENCE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Chaque sondage comportait une question relative au nombre d'incidents subis dans les douze mois précédant le sondage. Comme pour l'incidence en général, les questions différaient entre le CH-IVAWS et le NVAWS. Alors que, dans ce dernier, la réponse est un simple chiffre, la structure des réponses du sondage suisse est identique à celle décrite au paragraphe précédent. À la question

²²³ Afin de maximiser la comparabilité du sondage suisse avec le sondage américain – un composite d'identités pour chaque forme de violence –, les identités des auteurs ont été considérées au sein de chaque forme de violence. Dans les deux sondages, les non-partenaires identifiés respectivement pour différentes formes de violence sont considérés comme différents et additionnés.

²²⁴ «If the respondent reported being raped by more than one boyfriend or date, male stranger, female stranger, male acquaintance, or female acquaintance, the referent offender for J11-J79 was the most recent of these offenders».

«Combien de fois [auteur] vous a-t-il fait cela en 2002?» la victime pouvait indiquer un nombre de fois, un nombre de fois par semaine ou un nombre de fois par mois²²⁵ (Tableau 12-5).

Tableau 12-5 – Questions relatives à l'incidence des violences dans les 12 derniers mois

| Sondages et questions d'incidence |
|--|
| <p>CH-IVAWS</p> <p>[Si le dernier incident a eu lieu en 2002] Combien de fois [auteur] vous a-t-il fait cela en 2002?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de fois:</i> ___ - ___ <i>fois par semaine</i> - ___ <i>fois par mois</i> |
| <p>NVAWS</p> <p>[Answered only if incident(s) happened in the past 12 months] How many times has this happened in the past 12 months?</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Times in the past 12 months</i> [RANGE IS 1-97] |

Les règles d'opérationnalisation adoptées sont identiques à celles décrites précédemment pour le calcul de l'incidence au cours de la vie (paragraphe 12.1.1). Lorsque la réponse de la victime était un nombre, celui-ci a été considéré tel quel, par contre lorsque la réponse était une fréquence, des calculs ont été effectués. Lorsque la réponse était un nombre de fois par semaine, celui-ci a été multiplié par 52²²⁶ (p. ex., deux incidents par semaine pendant les douze derniers mois équivaut à 24 incidents). Lorsque la réponse était un nombre de fois par mois, celui-ci a été multiplié par 12 (p. ex., trois fois par mois pendant les douze derniers mois équivaut à 36 incidents). À nouveau, cela a pour conséquence qu'il est initialement possible de donner des réponses plus élevées dans le CH-IVAWS, comparativement au NVAWS. Comme indiqué précédemment, la limite supérieure dans le CH-IVAWS a donc été fixée à 97 pour des questions de comparabilité²²⁷.

12.2 RESULTATS EMPIRIQUES: INCIDENCE ET VICTIMISATION REPETEE

12.2.1 NOMBRE D'INCIDENTS AU COURS DE LA VIE

Pour des questions de logique et de méthodologie, seule la distinction entre victimisation simple et victimisation répétée est considérée, un travail sur les incidences en continu ne s'avérant pas envisageable. Pour rappel, trois valeurs différentes ont été considérées pour la détermination d'un seuil de victimisation répétée: soit deux incidents, cinq incidents et dix incidents.

²²⁵ À noter cependant que si la question portait sur les douze derniers mois dans le NVAWS, et était donc posée aux victimes qui rapportaient un incident subi au cours des douze derniers mois, dans le sondage suisse, elle portait sur l'année précédente (et non dans les mois précédant le sondage, soit janvier-avril/août 2003), et était donc posée aux victimes qui mentionnaient un incident subi en 2002.

²²⁶ Là encore, étant donné que la durée était exprimée en intervalles dans le questionnaire, les durées suivantes ont été prises comme référence, soit 1 an pour le premier intervalle, puis les limites inférieures des intervalles, soit 2 ans, 6 ans et 10 ans.

²²⁷ Par exemple, pour la prévalence du total des violences, l'incidence dans le NVAWS va de 1 à 25, tandis qu'elle va de 1 à 97 dans le CH-IVAWS, à cause d'une réponse extrême.

La première opérationnalisation considérée institue la victimisation répétée à partir de deux incidents (Tableau 12-6). La victimisation répétée, quelle que soit sa forme, est plus élevée dans le sondage américain. En fixant le seuil de victimisation répétée à cinq incidents, les pourcentages de violences répétées et de violences physiques répétées demeurent supérieurs dans le NVAWS, mais il n'y a plus de différence significative pour les violences sexuelles répétées (Tableau 21-26, en annexe).

Tableau 12-6 – Incidence des formes de violence au cours de la vie (2 incidents et plus)

| Pourcentage de victimes ayant subi 2 incidents ou plus de même forme | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-------|-----------------|---------------|--------|
| Violences | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 239 | 48.28** | 43.88 – 52.69 | .0019 |
| NVAWS (n=1'932) | 1'083 | 56.06** | 53.84 – 58.27 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 176 | 44.78*** | 39.87 – 49.70 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 863 | 57.30*** | 54.81 – 59.80 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 60 | 28.30* | 22.24 – 34.37 | .0447 |
| NVAWS (n=785) | 280 | 35.67* | 32.32 – 39.02 | |

*p<.05; **p<.01; ***p<.001

La troisième opérationnalisation de la victimisation répétée – dix incidents ou plus – induit des résultats différents, puisque plus aucun pourcentage ne diffère entre le CH-IVAWS et le NVAWS: moins de 20% des victimes signalent dix incidents de violence ou plus (Tableau 12-7). Les violences sexuelles sont sensiblement moins répétées que les violences physiques, mais cette différence n'est significative ($p<.001$) que dans le NVAWS. Les analyses conduites avec les types de violence mettent également en évidence le fait que le choix d'un seuil affecte la significativité des comparaisons inter-études. Le Tableau 12-8 n'indique aucune différence significative du pourcentage de violences partenaires répétées, respectivement de violences non-partenaires répétées, avec un seuil fixé à deux incidents.

Tableau 12-7 – Incidence des formes de violence au cours de la vie (10 incidents et plus)

| Pourcentage de victimes ayant subi 10 incidents ou plus de même forme | n | % | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|--------------|---------------|--------|
| Violences | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 84 | 16.97 | 13.66 – 20.28 | .4074 |
| NVAWS (n=1'932) | 359 | 18.58 | 16.85 – 20.32 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 67 | 17.05 | 13.33 – 20.77 | .2197 |
| NVAWS (n=1'506) | 298 | 19.79 | 17.78 – 21.80 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 28 | 13.21 | 8.65 – 17.77 | .1070 |
| NVAWS (n=785) | 74 | 9.43 | 7.38 – 11.47 | |

Tableau 12-8 – Incidence des types de violence au cours de la vie (2 incidents et plus)

| Pourcentage de victimes ayant subi 2 incidents ou plus de même type | n | % | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|--------------|---------------|--------|
| Violences partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 104 | 64.20 | 56.81 – 71.58 | .4191 |
| NVAWS (n=1'251) | 762 | 60.91 | 58.21 – 63.62 | |
| Violences non-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 133 | 37.89 | 32.82 – 42.97 | .5556 |
| NVAWS (n=922) | 366 | 39.70 | 36.54 – 42.85 | |

Par contre, avec un seuil de dix incidents, le pourcentage de violences partenaires répétées est significativement supérieur dans le CH-IVAWS (Tableau 12-9); un résultat quelque peu inattendu, dès lors que les violences partenaires sont plus élevées dans le NVAWS. Le même résultat est observé avec un seuil de victimisation répétée fixé à cinq incidents (Tableau 21-27, en annexe).

Tableau 12-9 – Incidence des types de violence au cours de la vie (10 incidents et plus)

| Pourcentage de victimes ayant subi 10 incidents ou plus de même type | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|----------------|---------------|--------|
| Violences partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 54 | 33.33 * | 26.07 – 40.59 | .0158 |
| NVAWS (n=1'251) | 307 | 24.54 * | 22.16 - 26.93 | |
| Violences non-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 32 | 9.12 | 6.11 – 12.13 | .0788 |
| NVAWS (n=922) | 58 | 6.29 | 4.72 – 7.86 | |

* $p < .05$

12.2.2 NOMBRE D'AGRESSEURS AU COURS DE LA VIE

Dans le CH-IVAWS, comme dans le NVAWS, l'analyse de la victimisation répétée montre un schéma identique: la violence partenaire est fortement répétée, seuls 19% des victimes ont subi les violences d'un seul partenaire (Tableau 12-10, différences non-significatives). Parmi les victimes répétées, la plupart subissaient les violences d'un partenaire au moment du sondage, alors qu'elles avaient déjà vécu une situation similaire; un résultat inquiétant et déjà mis en évidence par d'autres recherches (Bybee & Sullivan, 2005; Cole *et al.*, 2008; Woffordt, Mihalic, & Menard, 1994).

Tableau 12-10 – Victimization répétée [A] au cours de la vie par des partenaires

| Victimization répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|--------------|---------------|--------|
| Violence des partenaires | | | | |
| Un (ex-)partenaire | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 31 | 19.14 | 13.08 – 25.19 | .8546 |
| NVAWS (n=1'251) | 247 | 19.74 | 17.54 – 21.95 | |
| Au moins deux ex-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 12 | 7.41 | 3.37 – 11.44 | .5336 |
| NVAWS (n=1'251) | 111 | 8.95 | 7.30 – 10.45 | |
| Au moins un partenaire et un ex-partenaire | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 119 | 73.46 | 66.66 – 80.26 | .5817 |
| NVAWS (n=1'251) | 893 | 71.30 | 68.88 – 73.89 | |

La victimisation répétée par des non-partenaires est plus rare (Tableau 12-11). Dans le sondage suisse, comme dans le sondage américain, la victime de violences non-partenaires l'est généralement une seule fois, cependant le pourcentage de victimes agressées à une seule reprise est significativement plus élevé dans le sondage suisse (85.75%, respectivement 67.57% dans le NVAWS). En effet, les victimes américaines sont plus susceptibles d'avoir été agressées par au moins deux auteurs appartenant à la même sous-catégorie de non-partenaires. Les analyses détaillées montrent, en effet, que les victimes du NVAWS sont plus nombreuses à signaler avoir été victimes de deux inconnus (Tableau 21-30, en annexe) ou deux connaissances (Tableau 21-31, en annexe), tandis qu'il n'y a pas de différence significative pour les auteurs appartenant à l'entourage familial de la victime.

Tableau 12-11 – Victimization répétée [A] au cours de la vie par des non-partenaires

| Victimization répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| Violence des non-partenaires | | | | |
| Un agresseur non-partenaire | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 301 | 85.75 *** | 82.10 – 89.41 | .0000 |
| NVAWS (n=922) | 623 | 67.57 *** | 64.55 – 70.59 | |
| Au moins deux agresseurs d'une sous-catégorie | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 19 | 5.41 *** | 3.05 – 7.78 | .0000 |
| NVAWS (n=922) | 238 | 25.81 *** | 22.99 – 28.64 | |
| Au moins deux sous-catégories différentes | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 31 | 8.83 | 5.86 – 11.80 | .1724 |
| NVAWS (n=922) | 61 | 6.62 | 5.01 – 8.22 | |

*** p<.001

Lorsque l'on ne distingue pas la spécificité de la relation victime-auteur pour les violences non-partenaire, on constate bien que la victimisation répétée est plus fréquente pour les répondantes américaines (32.43% des victimes, respectivement 14.25% dans le CH-IVAWS; Tableau 21-29, en annexe). Plus spécifiquement, il apparaît que les victimes américaines sont plus nombreuses à avoir

été agressées par plus d'une connaissance (33.33% des victimes de connaissances, respectivement 5.17% dans le CH-IVAWS; Tableau 21-30, en annexe) et par plus d'un inconnu (31.50% des victimes d'inconnus, respectivement 8.16% dans le CH-IVAWS; Tableau 21-31, en annexe). Par contre, dans les deux sondages, les femmes victimes de violences de la part d'une personne de leur entourage familial mentionnent, dans plus de 90% des cas, un seul auteur (Tableau 21-32, en annexe).

Ainsi, bien qu'il existe, entre les deux sondages, une différence d'ampleur des violences partenaires – plus importantes dans le sondage américain –, il n'y a pas de différence significative dans leur schéma de répétition. Les répondantes du NVAWS sont plus nombreuses à signaler des violences commises par des partenaires, mais ces victimes ne sont pas victimes de plus de partenaires que les victimes suisses. Les violences non-partenaires présentent un schéma différent: les répondantes suisses sont plus nombreuses à signaler des violences commises par des non-partenaires, par contre les victimes américaines signalent davantage d'auteurs différents. Étant donné que, parmi les non-partenaires se trouvent les «*boyfriends/dates*» du NVAWS, il est logique de supposer que ces derniers comptent pour une partie des auteurs identifiés. En effet, plusieurs recherches réalisées aux États-Unis indiquent que les violences dans les relations amoureuses («*dating violence*») sont très souvent répétées (Daigle *et al.*, 2008; Daigle *et al.*, 2007). Les mêmes facteurs situationnels, différents en Suisse, pourraient expliquer que la répétition des violences des connaissances soit moins fréquente. Il se pourrait que les victimes soient en mesure de modifier les conditions de leur première victimisation, ou alors qu'elles apprennent de ces conditions. Le fait que, lorsque victimisées par un inconnu, les victimes américaines soient plus susceptibles que les victimes suisses d'être à nouveau victimisées par un inconnu laisse perplexe. Le fait de tenir compte de la relation auteur-victime pour l'étude de la victimisation répétée illustre bien la complexité de ce phénomène, même si ces données amènent peut-être plus de questions que de réponses.

12.2.3 NOMBRE D'INCIDENTS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Les données détaillées des variables d'incidence sont présentées en annexe (Tableau 21-33 pour les formes de violence et Tableau 21-34 pour les types de violence). La faible prévalence douze mois des données suisses pose un réel problème, puisque, consécutivement, cela donne un poids très important à chaque cas, ce qui se révèle problématique en cas de réponse extrême, mais surtout limite toute généralisation. Malgré les contrôles, ce problème ne peut être résolu; les analyses suisses se révèlent moins intéressantes que les analyses américaines.

Sur la base des modèles construits par Farrel et Pease (p. ex., Farrell & Pease, 1993; Pease, 1998), repris notamment dans Daigle *et al.* (2008), la proportion de victimes répétées, et la proportion d'incidents répétés, ont été déterminées dans chacun des sondages. La différenciation selon la forme des violences ne présente pas nécessairement un intérêt, aussi seuls sont distingués ici les types de violence.

Dans le sondage suisse (Tableau 12-12), comme dans le sondage américain (Tableau 12-13), les victimes répétées comptent pour la plus grande part des incidents, soit plus de 80% dans le sondage américain. Malheureusement, il est difficile d'interpréter ces données dans une perspective comparée. À première vue, la proportion de violences non-partenaires répétées est supérieure dans le NVAWS, ce qui tendrait à corroborer les résultats présentés précédemment (paragraphe 12.2.1 et 12.2.2), sans pour autant que l'on puisse conclure.

Tableau 12-12 – Victimization répétée et victimes répétées au cours des 12 derniers mois (CH-IVAWS)

| Victimization répétée et victimes répétées CH-IVAWS prévalence 12 mois | % de victimes (n) | % d'incidents (n) | % de victimes répétées (n) | % d'incidents répétés (n) | % d'incidents subis par des victimes répétées |
|---|----------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------------------|--|
| Violences | 0.96 (19) | 100.00 (110) | 31.58 (6) | 87.27 (96) | 92.73 |
| Violences partenaires | 0.46 (9) | 90.91 (100) | 44.44 (4) | 94.00 (94) | 98.00 |
| Violences non-partenaires | 0.56 (11) | 9.09 (10) | 9.09 (1) | 10.00 (1) | 20.00 |

Tableau 12-13 – Victimization répétée et victimes répétées au cours des 12 derniers mois (NVAWS)

| Victimization répétée et victimes répétées NVAWS prévalence 12 mois | % de victimes (n) | % d'incidents (n) | % de victimes répétées (n) | % d'incidents répétés (n) | % d'incidents subis par des victimes répétées |
|--|----------------------|----------------------|----------------------------------|---------------------------------|--|
| Violences | 1.72 (120) | 100.00 (229) | 42.50 (51) | 58.95 (135) | 81.22 |
| Violences partenaires | 1.14 (80) | 73.80 (169) | 36.25 (29) | 69.82 (118) | 86.98 |
| Violences non-partenaires | 0.57 (40) | 26.20 (60) | 15.00 (6) | 55.00 (33) | 65.00 |

La victimisation répétée apparaît une question intéressante, mais les difficultés méthodologiques liées à sa mesure constituent un obstacle qui ne peut pas toujours être surmonté. Sur ce point, la structure du sondage américain paraît beaucoup plus adaptée à la mesure de l'incidence des violences que celle adoptée par le CH-IVAWS. Parallèlement, la démarche du CH-IVAWS peut être considérée comme conceptuellement plus accessible pour la répondante. D'un point de vue comparatif, les différences entre les données suisses et américaines appellent à une analyse plus détaillée, dès lors que la victimisation répétée ne semble pas nécessairement suivre les schémas mis en évidence précédemment pour la prévalence des violences en général (partie III).

Chapitre 13

MULTIVICTIMISATION

Contrairement à la victimisation répétée, les écrits sur la multivictimisation sont plus rares, et semblent se limiter à des champs particuliers, tels que les violences envers les femmes ou la maltraitance infantile. Plusieurs études indiquent ainsi que les victimes de violences physiques sont davantage susceptibles d'être également victimes de violences sexuelles, établissant de fait un lien entre ces deux formes de violence (Bennice & Resick, 2003; Coker, Hall Smith, McKeown, & King, 2000; Finkelhor & Yllo, 1985; Hanneke *et al.*, 1986; Hindelang *et al.*, 1978, p. 147; Kilpatrick, 2004; Painter & Farrington, 1998). Dans de telles situations, les violences sexuelles surviendraient au terme d'une escalade d'abus psychologiques et physiques. La généralisation des résultats de telles études est cependant souvent limitée, lorsqu'elles sont réalisées au moyen d'échantillons de commodité, construits, par exemple, en recrutant parmi les jeunes femmes venant chercher de l'aide dans un centre de consultation. Mais, si les femmes victimes des violences sexuelles d'un partenaire sont souvent également victimes de violences physiques et psychologiques, il existe également des exceptions. Plusieurs auteurs rapportent l'existence de situations de violences sexuelles uniquement, sans qu'il y ait de violences physiques (Finkelhor & Yllo, 1985; Hall Smith *et al.*, 2002; Hanneke *et al.*, 1986; Russell, 1990).

Dans un autre domaine, Finkelhor *et al.* (2007; 2005) constatent que la majorité des travaux traitant de la maltraitance infantile se focalisent sur une seule forme de violence ou sur un seul type de victimisation (p. ex., abus sexuel, exposition à la violence domestique, violences scolaires), ce qui a eu pour conséquence de masquer le fait que les enfants sont très fréquemment victimes de multiples types de victimisation, dont les facteurs de risque sont souvent intercorrélés. Appliquant le concept de polyvictimisation aux violences entre partenaires, Sabina et Straus (2008) analysent les données américaines de l'*International Dating Violence Study* révélant la relative fréquence de la polyvictimisation, dès lors qu'en moyenne un étudiant ou une étudiante sur cinq a expérimenté trois formes de violence de la part d'un même partenaire sur une période de douze mois (c.-à-d. violences psychologiques, physiques et sexuelles) Coid *et al.* (2001) se sont également penchés sur la cooccurrence de diverses formes de violence chez les filles comme chez les femmes adultes. Ainsi, 67% des répondantes ayant subi un rapport sexuel forcé avant l'âge de 16 ans mentionnent également d'autres expériences sexuelles contraintes. De même, 35% des femmes ayant subi des abus sexuels (sans pénétration) dans l'enfance avaient également été sévèrement battues à une ou

plusieurs reprises. Les expériences d'abus à l'âge adulte sont, elles aussi, multiples. Ainsi, 14% des femmes qui ont rapporté avoir subi des violences domestiques ont également subi un viol, et 14% d'entre elles mentionnent avoir subi d'autres formes d'agression sexuelle. Plus de la moitié des victimes de viol ont également subi d'autres formes de violence sexuelle ou d'autres traumatismes. La présence de multiples formes de violence a aussi été développée dans le contexte de la revictimisation. Ainsi, Classen *et al.* (2005) proposent-ils la notion «*cumulative trauma*» pour décrire le fait qu'avoir subi des violences physiques dans l'enfance en plus des abus sexuels, augmente la probabilité de revictimisation sexuelle à l'âge adulte, ce en comparaison des enfants ayant subi uniquement des abus sexuels. Enfin, Outlaw *et al.* (2002) observent, quant à eux, que 4.1% de leur échantillon ont subi des violences contre les biens et contre les personnes dans les deux dernières années, comparant alors non seulement des types de violence différents, mais bien des catégories de cible différentes. Peu d'études ont, par contre, examiné le lien entre violences partenaires et violences non-partenaires²²⁸, à l'exception peut-être des travaux de Painter et Farrington (1998) conduits sur les données du BCS. Les auteurs constatent que 22.1% des victimes de violences partenaires ont également été violées par un autre homme (9.6% par un «*boyfriend*», 10.4% par une connaissance et 4.5% par un inconnu).

S'ils s'intéressent à la cooccurrence de multiples formes ou types de violence, les auteurs n'ont pas nécessairement examiné les possibles explications de ce phénomène, ni même ses exceptions. Lorsque des éléments de théorie apparaissent, ils renvoient généralement aux explications développées en lien avec la victimisation répétée. C'est explicitement le cas chez Hope *et al.* (2001) qui décrivent le concept «*multiple crime-type victimization*» comme une sous-catégorie de la victimisation répétée. Au final, il ne semble donc pas y avoir de facteurs exclusivement liés à la multivictimisation, et cette dernière n'est considérée que dans son opposition à la victimisation simple et, de ce fait, souvent confondue avec la victimisation répétée.

13.1 OPERATIONNALISATION: MULTIVICTIMISATION

Finkelhor *et al.* (2005) ont travaillé sur différentes opérationnalisations du concept «*polyvictimization*» et, comme indiqué précédemment, leurs discussions s'avèrent très pertinentes. Leur première opérationnalisation considère chaque incident comme correspondant à un type différent de victimisation survenu en un temps et un lieu déterminés. Du fait de la fréquence élevée des incidents durant l'année, et également du fait de l'inclusion d'items de gravité moindre dans l'inventaire, les auteurs opérationnalisent la polyvictimisation comme le fait d'avoir subi au moins

²²⁸ Le fait que différents types ou formes de violence envers les femmes ne soient pas considérés simultanément est en partie dû au fait que ces différents actes sont l'objet de champs d'études distincts. Bien que compréhensible d'un point de vue historique, cette division tend à masquer les interrelations existant entre ces types et formes de violence (Jordan, 2009). En même temps, d'autres auteurs, comme Martin (2009), voient justement une certaine richesse dans le fait d'étudier le même phénomène à la loupe de plusieurs disciplines. Dès lors que ces disciplines communiquent entre elles, cela peut effectivement se révéler un avantage.

quatre épisodes de violence durant l'année. Finkelhor *et al.* proposent deux opérationnalisations alternatives: la première consiste simplement à additionner les réponses affirmatives données à l'une des 34 questions filtre contenues dans le sondage, la seconde à additionner les réponses affirmatives données à une sélection de douze questions filtre. De leur côté, Sabina et Straus (2008) ne s'attardent pas sur l'opérationnalisation de leur concept et indiquent simplement considérer la présence conjointe de trois types de victimisation («*physical assault*», «*psychological aggression*» et «*sexual coercion*»).

Malheureusement, les structures respectives du CH-IVAWS et du NVAWS ne se prêtent pas très bien à des analyses aussi subtiles, tenant compte de l'incidence précise de certains évènements sur le long terme, ce notamment du fait que l'incidence des sous-catégories de violence n'est pas directement comparable d'un sondage à l'autre (précédemment, paragraphe 12.1 et, plus particulièrement, la note 218). Néanmoins, la multivictimisation peut être abordée sous deux angles différents: premièrement, en distinguant les victimes selon la forme des violences et, deuxièmement, en distinguant les victimes selon leur relation à l'auteur (Tableau 13-1). Les variables relatives aux formes et types de violence ont été présentées au chapitre 7; les définitions et les opérationnalisations sont identiques pour les analyses en lien avec le concept de multivictimisation.

Tableau 13-1 – Multivictimisation selon la forme des violences et la relation victime-auteur

| Opérationnalisation |
|--|
| Multivictimisation selon le critère de la forme des violences |
| Lien entre violences physiques et violences sexuelles |
| Multivictimisation selon le critère de la relation victime-auteur |
| Lien entre violences des partenaires et violences des non-partenaires |

13.2 RESULTATS EMPIRIQUES: MULTIVICTIMISATION

S'intéresser à la multivictimisation revient à poser la question de la relation existant entre le fait d'avoir subi différents types ou formes de victimisation. Comme indiqué précédemment, il est possible de distinguer les actes de violence selon leur forme – violences physiques et violences sexuelles – ou selon la relation liant l'auteur à sa victime – violences partenaires et violences non-partenaires. Ces différentes relations sont testées dans les pages suivantes, pour le sondage suisse, respectivement le sondage américain; les tableaux complets sont présentés en annexe (Tableau 21-35, Tableau 21-36 et Tableau 21-37).

13.2.1 LIEN ENTRE VIOLENCES PHYSIQUES ET VIOLENCES SEXUELLES

Dans le sondage suisse, comme dans le sondage américain, il existe une relation modérée (*Cramer's V*=.278, respectivement *Cramer's V*=.220) entre le fait d'avoir été victime de violence physique et de violence sexuelle (Tableau 13-2). Ainsi, dans le CH-IVAWS, 27.99% des victimes de violence physique

ont-elles également subi des violences sexuelles; ce pourcentage est de 24.41% dans le sondage américain, soit une différence non-significative entre les deux études.

Tableau 13-2 – Lien entre les violences physiques et les violences sexuelles

| Multivictimisation selon la forme des violences | Victime de violences physiques | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--------------------------------|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de sexuelles | | | | | |
| CH-IVAWS | 6.46 | 27.99 | 0.10 | .000 | .278/.698 |
| NVAWS | 7.57 | 24.41 | 9.97 | .000 | .220/.595 |

La relation inverse indique que plus de la moitié des répondantes suisses victimes de violence sexuelle ont également été victimes de violence physique (51.89%), un pourcentage semblable est observé dans les données américaines (47.11%; Tableau 21-35, en annexe) Dans l'échantillon suisse, comme dans l'échantillon américain, ce lien demeure quelle que soit la relation unissant la victime et l'agresseur. Qu'il s'agisse des violences commises par des partenaires (Tableau 13-3) ou des non-partenaires (Tableau 13-4), il existe toujours une relation significative entre la victimisation physique et la victimisation sexuelle.

Tableau 13-3 – Lien entre les violences physiques et les violences sexuelles partenaires

| Multivictimisation selon la forme des violences | Victime de violences physiques partenaires | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--|-------|-----------|-------------------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences sexuelles partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 0.66 | 22.82 | 0.25 | .000 ^a | .388/.956 |
| NVAWS | 2.34 | 11.78 | 12.10 | .000 | .179/.695 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Dans le sondage suisse, la force de la relation diminue de manière inversement proportionnelle au degré d'intimité de la relation auteur-victime: le lien est plus fort pour les violences partenaires que les violences non-partenaires. Les données américaines montrent également un lien entre le fait d'avoir subi des violences physiques et des violences sexuelles de la part d'un ou plusieurs partenaires, respectivement d'un ou plusieurs non-partenaires, mais les deux relations sont faibles. Les résultats ci-dessus montrent que le pourcentage de multivictimes pour les violences partenaires est significativement ($p < .001$) plus élevé dans le CH-IVAWS (22.82%, respectivement 11.78% dans le NVAWS). Par contre, le pourcentage de multivictimes pour les violences non-partenaires n'est pas significativement différent d'une étude à l'autre (Tableau 13-4).

Tableau 13-4 – Lien entre les violences physiques et les violences sexuelles non-partenaires

| Multivictimisation selon la forme des violences | Victime de violences physiques non-partenaires | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences sexuelles non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 5.92 | 21.77 | 0.25 | .000 | .195/.631 |
| NVAWS | 7.08 | 18.64 | 16.10 | .000 | .107/.501 |

Ces résultats corroborent ceux de recherches précédentes, tout en mettant en évidence leurs contradictions. La littérature suggère, en effet, que le viol commis par un inconnu serait physiquement plus violent que celui commis par une simple connaissance (Johnson & Sigler, 1997; Stermac *et al.*, 1998); il y aurait également plus de probabilités que l'inconnu soit armé (Rennison, 1994). Cependant, dans les cas de violences entre partenaires intimes, les violences sexuelles sont souvent associées à des violences physiques parfois très brutales²²⁹ (Mahoney, 1999; Stermac *et al.*, 1998).

13.2.2 LIEN ENTRE VIOLENCES PARTENAIRES ET VIOLENCES NON-PARTENAIRES

Dans le sondage suisse, il n'y a pas de lien significatif entre le fait d'avoir subi des actes de violence de la part d'un partenaire et le fait d'avoir subi une agression physique ou sexuelle de la part d'un non-partenaire (Tableau 13-5).

Tableau 13-5 – Lien entre les violences partenaires et non-partenaires

| Multivictimisation selon le type des violences | Victime de violences partenaires | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|--|----------------------------------|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 17.56 | 20.37 | 0.10 | .391 | .020/.091 |
| NVAWS | 11.37 | 21.18 | 11.70 | .000 | .107/.349 |

Par contre, il existe un lien entre les violences partenaires et non-partenaires dans le NVAWS. Ainsi, 21.18% des femmes ayant signalé des violences de la part d'un partenaire signalent-elles également des violences de la part d'un non-partenaire, comparativement à 11.37% des non-victimes. Cette association de deux types de violence est significative si l'on considère uniquement les violences sexuelles (Tableau 21-37, en annexe), mais pas pour les violences physiques (Tableau 21-36, en

²²⁹ Un fait qui tient à la nature des motivations de l'agresseur; si celles-ci sont uniquement sexuelles, il y a peu de chance que l'agression s'accompagne de violences physiques autres que celles destinées à forcer la victime. Cela ne veut pas dire que les blessures seront moindres, mais elles seront différentes.

annexe). La différence entre les deux sondages s'explique vraisemblablement par la place importante des violences dans les relations amoureuses aux États-Unis (Banyard, Arnold, & Smith, 2000; Banyard, Williams, & Siegel, 2004; Daigle *et al.*, 2008; Filipas & Ullman, 2006; Fisher *et al.*, 1999, 2000; Pipes & LeBov-Keeler, 1997; Sanders & Moore, 1999). Ces violences, englobées ici dans les violences non-partenaires, possèdent un fort lien avec les violences partenaires à l'âge adulte. Quant à la raison de cette association, on pourra se référer à l'interprétation de Painter et Farrington (1998), postulant que la répétition de la victimisation est la résultante d'une vulnérabilité multidimensionnelle, soit une vulnérabilité physique, écologique ou de statut.

Chapitre 14

REVICTIMISATION

Le dernier concept discuté est la revictimisation. D'innombrables recherches se sont intéressées aux conséquences négatives des abus sexuels subis dans l'enfance, des conséquences qui touchent à de multiples dimensions de la personnalité, de la santé et du comportement des victimes, ainsi qu'à leurs relations avec autrui, principalement à l'adolescence et au début de l'âge adulte (p. ex., Banyard *et al.*, 2000; Fisher & Cullen, 2000; Jonzon & Lindblad, 2004; Thompson, Arias, Basile, & Desai, 2002; Ullman, 1996). Mais, surtout, de nombreux travaux se sont intéressés à démontrer l'existence d'un lien entre les victimisations subies dans l'enfance et à l'âge adulte. Au milieu des années 1970, des études pionnières conduites auprès de victimes d'inceste mettaient déjà en évidence qu'une proportion importante de ces victimes avait également subi des violences à l'âge adulte (déjà chez Herman & Hirschman, 1977, cités par Roodman & Clum, 2001). Aussi, de nombreux chercheurs réaffirment-ils l'importance d'inclure les enfants et les filles²³⁰ dans les recherches, premièrement parce que les premières violences surviennent parfois très tôt et, deuxièmement, parce que la vulnérabilité d'une personne est accrue dès lors qu'elle a subi une première victimisation (Breitenbecher, 2001; Tjaden, 2005). Et, de surcroît, les conséquences négatives des violences sexuelles sont plus marquées dès lors qu'il s'agit d'une revictimisation (Classen *et al.*, 2002). Malheureusement, les données longitudinales dans ce domaine font cruellement défaut et les données transversales peinent à pallier ce manque, notamment du fait des nombreuses limitations méthodologiques inhérentes à leur analyse. En effet, tant les abus sexuels dans l'enfance que les agressions sexuelles à l'âge adulte sont définis et opérationnalisés différemment selon les études, sans compter que les limites d'âge fluctuent d'une étude à l'autre²³¹.

De nombreuses études se sont intéressées à cette question; une excellente revue de la littérature sur la revictimisation sexuelle figure d'ailleurs dans le texte de Classen *et al.* (2005). Tant les études rétrospectives (Arata, 2000; Filipas & Ullman, 2006; Tjaden & Thoennes, 2006) – liant les victimisations à l'âge adulte aux victimisations dans l'enfance – que les études prospectives (Gidycz, Orchowski, King, & Rich, 2008; Noll, Horowitz, Bonanno, Trickett, & Putnam, 2003; Siegel & Williams,

²³⁰ Ce qui ne va pas sans poser des difficultés non seulement pratiques, mais également éthiques. Sans oublier les problèmes posés par le choix du lieu d'entretien et la nécessité d'obtenir un consentement parental, passif ou actif selon les pays.

²³¹ Sur ce point, voir la synthèse de la recherche présentée à la fin de ce travail (Annexe II).

2003; West, Williams, & Siegel, 2000) indiquent que des abus sexuels dans l'enfance augmentent le risque de subir des violences sexuelles à l'adolescence (Cyr, McDuff, & Wright, 2006) ou à l'âge adulte (Boney-McCoy & Finkelhor, 1995; Gidycz, Coble, Latham, & Layman, 1993). Si la plupart des études se centrent sur la revictimisation sexuelle, quelques-unes ont également considéré d'autres formes de violence (Coid *et al.*, 2001; Weaver, Kilpatrick, Resnick, Best, & Saunders, 1997). De même, certaines études distinguent-elles la nature des violences subies à l'âge adulte, entre violences domestiques (Cole *et al.*, 2008; DiLillo, Giuffre, Tremblay, & Peterson, 2001) et violences de tiers (Weaver *et al.*, 1997).

Avant de s'intéresser aux données empiriques, il convient de tenter une brève synthèse de certaines des explications théoriques qui se disputent le devant de la scène, à commencer par un article publié en 1985 par Finkelhor et Browne. Les auteurs proposent un modèle explicatif des conséquences traumatiques de l'abus sexuel construit autour de quatre piliers ou «*traumagenic dynamics*»: la sexualisation traumatique, la trahison, l'impuissance et la stigmatisation. Ce modèle sera repris, par la suite, par Russell (1986), spécifiquement en lien avec la victimisation sexuelle des filles, puis également par Banyard *et al.* (2000). Selon ce modèle, les caractéristiques de l'abus entraînent des dynamiques différentes. Ainsi, certaines expériences seront-elles davantage caractérisées par la dynamique de sexualisation (p. ex., les abus dans lesquels l'agresseur attend une réponse active – et sexuelle – de l'enfant), tandis que la caractéristique dominante d'autres expériences pourra être l'impuissance (p. ex., les abus dont le dévoilement est synonyme de menaces ou dont le dévoilement n'a rien changé). Ces dynamiques expliquent que chaque enfant vive différemment un abus sexuel. Finkelhor et Browne considèrent ainsi que ce modèle peut aider à comprendre – et à conceptualiser – les spécificités de l'expérience de chacun. Les diverses conséquences de l'abus sexuel peuvent alors être classifiées selon une ou deux dynamiques, sans pour autant qu'il y ait de correspondance une à une. Sur la base de ce modèle, on peut faire l'hypothèse que différentes caractéristiques d'un abus sexuel dans l'enfance n'ont pas la même influence quant à la probabilité de revictimisation. Ainsi, la revictimisation pourrait-elle être liée plus particulièrement à deux de ces dynamiques, par le biais de mécanismes différents. La sexualisation traumatique de l'abus pourrait être à l'origine de comportements sexuels inappropriés, de promiscuité sexuelle, d'agression sexuelle ou encore de revictimisation sexuelle. Dans une autre logique, la dynamique de l'impuissance pourrait expliquer des comportements inadaptés de coping, dont certains pourraient augmenter le risque de revictimisation. L'abus pourrait ainsi engendrer, indirectement, soit un manque de confiance en soi, soit au contraire, un excès de confiance (Banyard *et al.*, 2000).

Autres auteurs, autre explication. Dans un texte publié à la fin des années 1980, Koss et Dinero (1989) travaillent sur l'hypothèse de vulnérabilité («*vulnerability hypothesis*») comme explication du risque accru d'être victimes de violences sexuelles que présentent certaines femmes. En réponse à certains travaux ayant examiné l'existence de variables propres à la victime – et non à l'agresseur – et augmentant le risque de victimisation sexuelle, les auteurs passent en revue différentes approches

du concept de vulnérabilité avant de développer leur propre modèle combiné. Parmi les différentes conceptualisations du concept de vulnérabilité, Koss et Dinero en retiennent trois. Premièrement l'hypothèse de l'expérience traumatique qui suggère que les femmes ayant eu une expérience de violence courent un plus grand risque d'être victimisées à nouveau; c'est l'hypothèse reprise, par exemple, par Russell (1986). Deuxièmement, plusieurs hypothèses de type sociopsychologique rattachent le concept de vulnérabilité à des différences biologiques ou culturelles existant entre les femmes, du point de vue de leurs traits de personnalités, leurs attitudes et leurs valeurs. Leurs conclusions sont cependant pour le moins inconsistantes (p. ex., Koss, 1985). Enfin, troisièmement, d'autres approches ont lié le concept de vulnérabilité à certaines caractéristiques situationnelles, suggérant que le risque de revictimisation augmente alors en fonction de la fréquence des contacts de la victime avec des agresseurs potentiels. Cette troisième série d'hypothèses rappelle, notamment, des recherches plus anciennes (p. ex., Amir, 1967; Kanin, 1957), focalisées sur le concept «*victim precipitation*» emprunté aux travaux sur les homicides (Wolfgang, 1958), mais également, dans un sens, certains principes des approches situationnelles. Cependant, de nombreux biais méthodologiques caractérisent les recherches sur la vulnérabilité, tant sur la nature des données utilisées, l'échantillonnage et les caractéristiques de l'échantillon, l'omission d'hypothèses alternatives ou encore le manque de rigueur dans l'opérationnalisation des concepts utilisés (Koss & Dinero, 1989). Koss et Dinero (1989) construisent alors trois séries de facteurs de risque, ayant chacune trait à une des trois hypothèses de vulnérabilité résumée ci-dessus: soit la vulnérabilité liée à l'expérience traumatique, la vulnérabilité liée aux caractéristiques sociopsychologiques des victimes, et la vulnérabilité liée aux caractéristiques situationnelles des événements. Dans un deuxième temps, ils développent un modèle composite comprenant trois variables relatives au concept d'expérience traumatique, deux caractéristiques sociopsychologiques, et deux variables situationnelles. Au final, la recherche de Koss et Dinero met en évidence le fait que les femmes ayant des antécédents d'abus sexuels dans l'enfance, ainsi que des attitudes sexuelles libérales et une activité sexuelle «supérieure» à la moyenne, sont celles qui présentent la plus grande probabilité d'être sexuellement agressées; des facteurs de risque qui sont encore renforcés par une consommation excessive d'alcool. Des résultats qui corroborent l'hypothèse de vulnérabilité comme explication de la revictimisation.

Chu (1992, tel que résumé par Arata, 2000) propose une explication théorique plus psychologique de la revictimisation, comme consécutive aux symptômes dissociatifs et post-traumatiques de l'abus sexuel²³². Tandis que d'autres auteurs concluent non pas à une relation directe entre abus sexuels

²³² Chu (1992) met l'accent sur trois forces – «*repetition, compulsion, post-traumatic syndromes, and profound relational disturbances*» – pour tenter d'expliquer le processus de revictimisation. Un individu apparaît ainsi plus vulnérable à la victimisation du fait du syndrome de stress post-traumatique, et plus particulièrement du fait de son détachement et de la répression de ses affects qui peuvent limiter sa conscience d'un danger potentiel. Ainsi, des antécédents d'abus sexuels dans l'enfance, combinés avec un syndrome de stress post-traumatique, pourraient mettre la victime en état de choc, ou la conduire à ressentir un sentiment d'impuissance marqué, de sorte qu'aussi bien son appréciation de la situation que sa perception des alternatives seraient affectées.

dans l'enfance et revictimisation à l'âge adulte, mais à l'intervention de variables tierces. Arata (2000) constate que la gravité physique de l'abus est associée avec une plus grande autculpabilité, des symptômes du syndrome de stress post-traumatique [PTSD] plus marqués, ainsi que des relations sexuelles consensuelles plus fréquentes (également chez Gidycz, Hanson, & Layman, 1995). Chacun de ces facteurs a une relation directe positive avec le risque de revictimisation. Ce n'est ainsi pas l'abus sexuel en tant que tel, mais ses conséquences qui auraient un lien avec la revictimisation. Cependant, le modèle développé par Arata, bien que statistiquement satisfaisant, n'explique qu'une faible partie de la variance, suggérant que d'autres variables sont impliquées dans la probabilité de revictimisation. Des résultats similaires se retrouvent chez Filipas et Ullman (2006) qui ont, quant à elles, comparé les victimes d'abus sexuels qui ont subi une agression sexuelle une fois adulte avec les victimes qui n'ont pas eu à subir de revictimisation. Les auteures constatent que les individus qui rapportent à la fois des abus sexuels dans l'enfance et à l'âge adulte ont davantage de symptômes du PTSD, sont plus susceptibles de recourir à la drogue ou à l'alcool comme stratégie de coping, agissent de manière sexualisée, se retirent des autres, et recherchent l'aide de services thérapeutiques. Par ailleurs, les personnes revictimisées montrent davantage d'auto-culpabilité, aussi bien au moment de l'abus que par la suite. Le seul facteur prédictif de la revictimisation est le nombre de stratégies de coping mal adaptées. Les victimes qui font preuve de réponses maladaptées sont deux fois plus susceptibles d'être revictimisées, sans pour autant qu'il soit possible de déterminer précisément quelle réponse augmente le plus ce risque. Cependant, davantage d'études sont nécessaires pour savoir si le PTSD et les réponses de coping contribuent à la revictimisation ou si la revictimisation conduit à des réponses maladaptées et à des symptômes marqués de PTSD. Enfin, Grauerholz (2000) tente même une explication de la revictimisation en adoptant le cadre de la perspective écologique (Heise, 1998), tentant ainsi de réconcilier différents travaux. S'il ne s'agit pas là d'une approche empirique, elle a le mérite de résumer les nombreux facteurs en jeu illustrant ainsi clairement la complexité du phénomène.

Quels que soient les mécanismes, la majorité des études mettent en évidence un lien entre victimisations dans l'enfance et à l'âge adulte, le plus souvent soit en se référant à des facteurs « explicatifs » de la victimisation en général, soit en considérant les conséquences d'une victimisation initiale²³³. Les études menées sur des échantillons communautaires indiquent que le fait d'avoir été victime d'abus sexuels dans l'enfance double, voire triple, le risque de subir des violences sexuelles une fois adulte (Classen *et al.*, 2005). Grauerholz (2000), sur la base d'une revue de littérature, parle de 66% à 82% des personnes sexuellement victimisées dans l'enfance qui le sont à nouveau une fois adultes, tout en reconnaissant que d'autres études trouvent des pourcentages beaucoup plus faibles; le principal problème étant que les contextes, les définitions et les caractéristiques méthodologiques

²³³ «The literature suggests that there are direct links between child sexual abuse and dating experiences, including increased risk for sexual, physical, and psychological violence as well as impaired schemas about the role of the self in intimate relationships» (Banyard, Arnold, & Smith, 2000, p. 42).

des études sont extrêmement divers (Messman-Moore & Long, 2000; Roodman & Clum, 2001). Sur la base de la revue méta-analytique de 19 études empiriques portant sur la revictimisation et conduites auprès de femmes adultes, Roodman et Clum (2001) concluent à un effet modéré (.59) attestant d'un lien entre un abus sexuel subi dans l'enfance et toute victimisation sexuelle subie à l'âge adulte. Mais les auteurs constatent également d'importantes variations des taux de revictimisation d'une étude à l'autre. Par exemple, selon Banyard *et al.* (2000), le fait d'avoir subi des abus sexuels dans l'enfance augmente le risque de subir des violences physiques dans une relation amoureuse d'un facteur 2, et celui de subir des violences psychologiques d'un facteur 3. Par contre, leur recherche ne met pas en évidence de lien avec les violences sexuelles d'un partenaire; un résultat que les auteurs expliquent par les caractéristiques de leur échantillon, ainsi que l'opérationnalisation des violences sexuelles.

Dans le NVAWS, 18% des femmes violées avant l'âge de 18 ans ont également été violées à l'âge adulte, cela sans tenir compte des tentatives ou des autres formes de violence sexuelle (Tjaden & Thoennes, 2006). Dans une recherche conduite au moyen de données tirées de la *National Women Study*, Weaver *et al.* (1997) comparent les expériences d'abus de trois groupes de répondantes: les femmes victimes des violences physiques d'un partenaire intime, d'un inconnu et les femmes non-victimes. Aussi bien les victimes de violences partenaires, que les femmes physiquement agressées par un inconnu, sont plus susceptibles d'avoir été victimes d'abus dans l'enfance. Aucune différence significative n'a été observée entre les antécédents d'abus des femmes victimisées par un partenaire et celles victimisées par un inconnu. Résultat intéressant, Weaver *et al.* (1997) observent que les victimisations dans l'enfance apparaissent non seulement comme un facteur de risque pour la violence physique partenaire à l'âge adulte, mais également pour les violences répétées. Un résultat qui pourrait s'expliquer, selon les auteurs, par le fait que les victimes auraient davantage de difficultés à s'extraire d'une relation intime abusive, possiblement à cause des conséquences psychologiques et comportementales de l'abus qui rendent les victimes plus vulnérables à la revictimisation. Il est possible de rapprocher cette interprétation des travaux de certains auteurs qui font appel à la théorie de l'apprentissage social pour expliquer le fait qu'une relation abusive puisse servir de modèle pour les relations ultérieures (Banyard *et al.*, 2000).

Quel que soit le type d'abus sexuel considéré, Coid *et al.* (2001) observent une augmentation significative du risque de victimisation à l'âge adulte. Un rapport sexuel non-désiré avant l'âge de 16 ans est positivement associé à la violence domestique à l'âge adulte, ainsi qu'au viol. De même, un lien significatif est observé entre le fait d'avoir été victime de maltraitance physique sévère de la part d'un parent ou d'un gardien et la violence domestique subie à l'âge adulte. Le cumul d'expériences de victimisation dans l'enfance (c.-à-d. maltraitance physique et abus sexuels) augmente encore ce risque. Par contre, si la recherche conduite par Mayall et Gold (1995) corrobore l'hypothèse d'un lien entre victimisations sexuelles dans l'enfance et à l'âge adulte, les auteurs constatent que ce lien disparaît lorsque les violences sont définies et opérationnalisées de manière trop large. Selon les

auteurs, les études qui ne trouvent pas de lien de revictimisation utilisent généralement des définitions de l'abus sexuel qui incluent les abus sans contact (mêmes conclusions chez Cyr *et al.*, 2006).

Comme précisé en introduction, les données du CH-IVAWS et du NVAWS, utilisées dans ce travail, ne se prêtent pas à tester différentes explications de la revictimisation. Néanmoins, les travaux discutés dans les pages précédentes apportent une illustration de la variété des recherches existantes, et constituent la toile d'interprétation des résultats présentés en deuxième partie de ce chapitre, tout en justifiant l'importance d'étudier cette problématique du fait des nombreuses conséquences négatives des abus subis dans l'enfance.

14.1 OPERATIONNALISATION: REVICTIMISATION

La revictimisation renvoie au lien existant entre les victimisations subies dans l'enfance et celles subies à l'adolescence ou une fois adulte. Aussi bien le CH-IVAWS que le NVAWS comportent des données relatives aux expériences d'abus dans l'enfance, si ce n'est que la structure des questions n'est pas identique. Il convient donc de décrire brièvement les diverses phases du processus d'opérationnalisation.

14.1.1 VICTIMISATIONS DANS L'ENFANCE

Le CH-IVAWS compte une partie spécifique consacrée aux expériences de la répondante durant l'enfance: «Antécédents d'abus chez la mère et victimisation dans l'enfance». Cette partie aborde trois dimensions spécifiques des abus dans l'enfance: la maltraitance physique par une figure paternelle (c.-à-d. père biologique, père adoptif, petit-ami de la mère, etc.), la maltraitance physique par une figure maternelle (c.-à-d. mère biologique, mère adoptive, petite-amie du père, etc.), ainsi que les abus sexuels. La maltraitance physique dans l'enfance peut donc être distinguée selon qu'elle a été infligée par une figure maternelle ou paternelle, ou alors présentée comme une variable composite (Tableau 14-1).

Tableau 14-1 – Victimisation dans l'enfance – Questions CH-IVAWS

| Victimisation dans l'enfance |
|---|
| <p>Maltraitance physique par une figure paternelle</p> <p>[Inclus n'importe quelle figure paternelle – biologique, beau-père, père adoptif ou partenaire de la mère] Est-il arrivé que votre père [ou un de ces autres hommes] soit violent avec vous avant que vous n'ayez l'âge de 16 ans?</p> |
| <p>Maltraitance physique par une figure maternelle</p> <p>Pensez à votre mère biologique, une mère adoptive, une belle-mère, ou une autre femme ayant vécu avec votre père. Est-il arrivé qu'une de ces personnes soit violente avec vous avant que vous n'ayez l'âge de 16 ans?</p> |

suite à la page suivante

Tableau 14-1 (suite)

| Victimisation dans l'enfance |
|---|
| <p>Abus sexuels dans l'enfance</p> <p>Finallement, j'aimerais vous poser des questions sur des expériences de violence sexuelle que vous pourriez avoir eues avant l'âge de 16 ans. Par violence sexuelle, j'entends un des types de violence sexuelle dont je vous ai parlé avant. Avant que vous n'ayez l'âge de 16 ans, est-il arrivé que quelqu'un vous force, ou essaie de vous forcer à une activité sexuelle?</p> <p>[Si oui] Qui vous a-t-il fait cela? Qui d'autre vous a-t-il fait cela?</p> |

Le NVAWS ne comportait pas de partie spécifique portant sur les abus sexuels dans l'enfance. Afin de tenter d'opérationnaliser les violences sexuelles, il convient de considérer les mêmes questions que celles utilisées pour mesurer la prévalence des violences sexuelles commises par un homme (chapitre 7), mais de fixer une limite temporelle correspondant à l'opérationnalisation utilisée dans le CH-IVAWS, soit «avant 16 ans». Comparativement à la formulation du CH-IVAWS qui ne reprend pas spécifiquement les actes considérés, les questions du NVAWS sont très explicites. De plus, les attouchements sexuels figurent parmi les types de violence sexuelle considérés dans le CH-IVAWS, mais non dans le NVAWS. Il ne sera donc pas possible de procéder à des opérationnalisations strictement identiques dans les deux sondages. Il s'agit donc d'étudier le lien entre victimisation à l'âge adulte et victimisation dans l'enfance, et non de comparer directement la prévalence des abus sexuels dans les deux sondages, ce qui n'est pas possible dès lors que les définitions et les questions utilisées ne sont pas identiques.

Tableau 14-2 – Maltraitance physique dans l'enfance – Questions NVAWS

| Maltraitance physique dans l'enfance |
|--|
| <p>Maltraitance physique par une figure paternelle</p> <p>Now I'm going to ask you some questions about physical violence you may have experienced as a child. Aside from any incidents already mentioned, when you were a child did any parent, step-parent or guardian ever...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Throw something at you that could hurt you? - Push, grab or shove you? - Pull your hair? - Slap or hit you? - Kick or bite you? - Choke or attempt to drown you? - Hit you with some object? - Beat you up? - Threaten you with a gun? - Threaten you with a knife or other weapon besides a gun? - Use a gun on you? - Use a knife or other weapon on you besides a gun? |

Par contre, le NVAWS comptait une série de questions relatives à la maltraitance physique dans l'enfance commise par un parent ou un gardien «*Physical victimization experienced as a child*» (Tableau 14-2, ci-dessus). Cependant, aucun rapport d'incident n'accompagnait ces questions, seul un calcul de prévalence est possible. Dès lors qu'aucune description des actes considérés n'est donnée dans le CH-IVAWS – il est uniquement fait référence au comportement *violent* d'un tiers –, il

est difficile de réaliser une opérationnalisation comparable de la maltraitance physique dans les deux sondages. De fait, la prévalence de la maltraitance physique sera calculée en fonction des questions respectives de chacun des indicateurs. Il faut cependant s'attendre à ce que les abus physiques soient plus élevés dans le NVAWS, dès lors que douze questions spécifiques sont posées à la répondante, en comparaison du recours à une seule question peu explicite dans CH-IVAWS.

Le Tableau 7-3 et le Tableau 7-4 résument les items existant dans chacun des sondages et l'opérationnalisation des variables relatives à la maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance.

Tableau 14-3 – Items de maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance: CH-IVAWS et NVAWS

| Maltraitance physique et sexuelle: items | CH-IVAWS | NVAWS |
|--|-----------|-------|
| Maltraitance physique | | |
| 1. Maltraitance physique par une figure maternelle | oui | - |
| 2. Maltraitance physique par une figure paternelle | oui | - |
| 3. Maltraitance physique par une figure parentale ou un gardien | composite | oui |
| Abus sexuels avant l'âge de 16 ans et commis par un homme | | |
| 4. Attouchements sexuels (y.c. baisers) | oui | - |
| 5. Relation sexuelle vaginale, anale ou orale forcée | oui | oui |
| 6. Pénétration vaginale/anale avec les doigts | - | oui |
| 7. Actes d'ordre sexuels avec des objets | - | oui |
| 8. Tentative de relation sexuelle forcée | oui | oui |

Tableau 14-4 – Variables mesurant la maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance

| Maltraitance physique et sexuelle: variables | Items considérés ^a |
|---|---------------------------------------|
| Maltraitance physique par une figure parentale ou un gardien | 3 |
| Abus sexuels avant l'âge de 16 ans et commis par un homme | 4, 5, 8 |
| - commis par une figure paternelle | 4, 5, 8, avec distinction de l'auteur |
| - commis par un membre de l'entourage familial | 4, 5, 8, avec distinction de l'auteur |
| - commis par une connaissance | 4, 5, 8, avec distinction de l'auteur |
| - commis par un inconnu | 4, 5, 8, avec distinction de l'auteur |

^a Les numéros d'items font référence au Tableau 14-3.

14.1.2 VICTIMISATIONS A L'AGE ADULTE

Les variables utilisées pour mesurer la prévalence des violences subies par les répondantes à l'âge adulte sont les mêmes que celles qui ont été utilisées dans la partie III. Les distinctions selon la forme des violences (c.-à-d. violences, violences physiques, violences sexuelles), ainsi que les distinctions basées sur la relation auteur-victime (c.-à-d. violences des partenaires et violences des non-partenaires) ont été conservées.

14.2 RESULTATS EMPIRIQUES: REVICTIMISATION

Après une brève présentation des données sur la maltraitance dans l'enfance dans le sondage suisse et le sondage américain, celle-ci sera considérée dans son rapport à la victimisation à l'âge adulte.

14.2.1 PREVALENCE DE LA MALTRAITANCE DANS L'ENFANCE

Le CH-IVAWS²³⁴ permettait de mesurer la maltraitance physique et la maltraitance sexuelle des répondantes. Le Tableau 14-5 montre que 18.73% des répondantes ont indiqué avoir subi des violences physiques durant leur enfance, principalement commises par des hommes (13.06% contre 9.57%). En même temps, 10.63% des répondantes rapportent avoir subi des violences sexuelles de la part d'un homme avant l'âge de 16 ans; les connaissances et les inconnus sont les catégories d'auteur les plus représentées.

Tableau 14-5 – Maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance – CH-IVAWS

| CH-IVAWS (n=1'975) | n | % | I.C. 95% |
|-------------------------------|-----|--------------|---------------|
| Maltraitance | 494 | 25.01 | 23.10 – 26.92 |
| Maltraitance physique | | | |
| Tout parent ou tuteur | 370 | 18.73 | 17.01 – 20.46 |
| Auteur masculin | 258 | 13.06 | 11.58 – 14.55 |
| Auteur féminin | 189 | 9.57 | 8.27 – 10.87 |
| Maltraitance sexuelle | | | |
| Tout auteur masculin | 210 | 10.63 | 9.27 – 11.99 |
| Membre masculin de la famille | 61 | 3.09 | 2.33 – 3.85 |
| Père / beau-père | 17 | 0.86 | 0.45 – 1.27 |
| Autre | 46 | 2.33 | 1.66 – 2.99 |
| Connaissance | 98 | 4.96 | 4.00 – 5.92 |
| Inconnu | 66 | 3.34 | 2.55 – 4.13 |

Le Tableau 14-6, ci-dessous montre que 39.79% des répondantes du NVAWS ont indiqué avoir subi des actes de violence physique durant leur enfance. Il faut rappeler ici que ces données ne doivent pas être directement comparées à celles du sondage suisse, dès lors que les questions et leur structure ne sont pas comparables. Le NVAWS comptait notamment treize questions sur la violence dans l'enfance, contre une seule question, non-spécifique, dans le CH-IVAWS, ce qui explique potentiellement la prévalence plus élevée des données américaines. En ce qui concerne la violence sexuelle, 6.80% des répondantes indiquent avoir été sexuellement agressées avant l'âge de 16 ans; les auteurs sont principalement des inconnus et des membres de l'entourage familial. Par contre, on rappellera ici que le pourcentage de femmes adultes victimes (après leurs 16 ans) de violences, ou de

²³⁴ Treize individus n'ont pas répondu à cette partie du questionnaire, sans que cela ne soit expliqué; l'absence de réponse a été considérée comme valeur manquante.

violences physiques, de la part d'un homme appartenant à leur entourage familial est plus élevé dans le CH-IVAWS, et ce, sur la base de données strictement comparables (chapitre 9).

Tableau 14-6 – Maltraitance physique et sexuelle dans l'enfance – NVAWS

| NVAWS (n=6'990) | n | % | I.C. 95% |
|-------------------------------|------|--------------|---------------|
| Maltraitance | 2942 | 42.09 | 40.93 – 43.25 |
| Maltraitance physique | | | |
| Tout parent ou tuteur | 2781 | 39.79 | 38.64 – 40.93 |
| Maltraitance sexuelle | | | |
| Tout auteur masculin | 475 | 6.80 | 6.21 – 7.39 |
| Membre masculin de la famille | 216 | 3.09 | 2.68 – 3.50 |
| Père / beau-père | 84 | 1.20 | 0.95 – 1.46 |
| Autre | 135 | 1.93 | 1.61 – 2.25 |
| Connaissance | 63 | 0.90 | 0.68 – 1.12 |
| Inconnu | 223 | 3.19 | 2.78 – 3.60 |

14.2.2 LE LIEN ENTRE MALTRAITANCE DANS L'ENFANCE ET VIOLENCES SUBIES A L'AGE ADULTE

Le Tableau 14-7 montre qu'il existe une association positive entre la maltraitance dans l'enfance et la violence subie après l'âge de 16 ans: les femmes ayant mentionné des abus physiques ou sexuels dans l'enfance sont plus nombreuses que les non-victimes à signaler des violences à l'âge adulte.

Tableau 14-7 – Maltraitance et revictimisation à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|--|--|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 19.29 | 42.51 | 0.96 | .000 | .233/.511 |
| NVAWS | 16.91 | 42.69 | 2.73 | .000 | .284/.571 |
| Victime de violences physiques après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 14.76 | 35.22 | 0.91 | .000 | .222/.517 |
| NVAWS | 13.37 | 33.59 | 3.08 | .000 | .241/.532 |
| Victime de violences sexuelles après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 8.07 | 19.03 | 0.96 | .000 | .113/.391 |
| NVAWS | 5.76 | 18.60 | 2.73 | .000 | .201/.578 |

Cette association positive se vérifie aussi bien avec la maltraitance physique (Tableau 14-8) qu'avec la maltraitance sexuelle (Tableau 14-9). Ni les analyses conduites avec la maltraitance, ni celles conduites avec la maltraitance physique n'indiquent de différences significatives entre les pourcentages suisses et américains. Seule la proportion de femmes victimes d'abus sexuels dans l'enfance et revictimisées à l'âge adulte est significativement ($p < .01$) plus élevée dans le NVAWS

(61.18%, contre 47.62% dans le CH-IVAWS); les deux autres différences ne sont pas significatives. Cependant, étant donné que la prévalence des abus dans l'enfance n'est pas directement comparable entre les deux banques de données, ces constatations doivent être considérées avec prudence (précédemment, paragraphe 14.1.1).

Tableau 14-8 – Maltraitance physique et revictimisation à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance physique dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|--|---|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 20.89 | 43.24 | 0.81 | .000 | .202/.485 |
| NVAWS | 18.77 | 42.30 | 2.30 | .000 | .256/.521 |
| Victime de violences physiques après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 16.10 | 36.22 | 0.76 | .000 | .197/.495 |
| NVAWS | 14.36 | 33.58 | 2.58 | .000 | .227/.502 |
| Victime de violences sexuelles après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 9.00 | 18.65 | 0.81 | .000 | .122/.397 |
| NVAWS | 7.03 | 28.54 | 2.30 | .000 | .256/.521 |

Tableau 14-9 – Maltraitance sexuelle et revictimisation à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance sexuelle dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|--|---|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 22.42 | 47.62 | 1.06 | .000 | .180/.518 |
| NVAWS | 24.84 | 61.18 | 2.40 | .000 | .198/.653 |
| Victime de violences physiques après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 17.59 | 39.05 | 1.01 | .000 | .166/.500 |
| NVAWS | 20.09 | 41.70 | 2.80 | .000 | .132/.480 |
| Victime de violences sexuelles après 16 ans | | | | | |
| CH-IVAWS | 9.40 | 22.86 | 1.06 | .000 | .134/.481 |
| NVAWS | 9.35 | 28.54 | 2.40 | .000 | .154/.590 |

14.2.3 LE LIEN ENTRE MALTRAITANCE DANS L'ENFANCE ET VIOLENCES PARTENAIRES A L'AGE ADULTE

Même lorsque l'on distingue entre les différents types de violence, l'association entre les expériences de victimisation de l'enfance et celles survenues après 16 ans demeure significative. Les femmes ayant été abusées dans l'enfance sont plus nombreuses à signaler des violences partenaires une fois adultes, comparativement aux non-victimes (Tableau 14-10). Tout en gardant à l'esprit les limites méthodologiques de cette comparaison, il apparaît que le pourcentage suisse (13.56%) est significativement ($p < .001$) plus faible que le pourcentage américain (28.60%). Cette association

significative apparaît également lorsque l'on distingue entre violences physiques et sexuelles (Tableau 21-38 et Tableau 21-39, en annexe).

Tableau 14-10 – Maltraitance et revictimisation par un partenaire à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 6.43 | 13.56 | 0.96 | .000 | .113/.391 |
| NVAWS | 10.44 | 28.60 | 3.28 | .000 | .233/.549 |

Tableau 14-11 – Maltraitance et revictimisation par un non-partenaire à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 13.20 | 31.98 | 0.96 | .000 | .213/.511 |
| NVAWS | 7.74 | 21.55 | 3.86 | .000 | .199/.532 |

L'association entre maltraitance dans l'enfance et victimisation à l'âge adulte apparaît également lorsque l'on considère uniquement les violences non-partenaires: les femmes abusées dans l'enfance sont plus nombreuses à signaler des violences non-partenaires après 16 ans (Tableau 14-11). Comme pour les autres analyses, l'association demeure lorsque l'on distingue la forme des violences non-partenaires subies à l'âge adulte (Tableau 21-40 et Tableau 21-41, en annexe).

Chapitre 15

POURQUOI PORTER ATTENTION A LA REPETITION DE LA VICTIMISATION?

Une fois réglés les problèmes de définition et d'opérationnalisation, les analyses comparatives mettent en évidence des divergences entre les données suisses et américaines, divergences dont certaines n'étaient pas envisagées. Ce chapitre confirme la complexité des analyses construites sur l'incidence des violences envers les femmes, tout en mettant en évidence la pertinence de considérer cette question. Dans une perspective uniquement méthodologique, la structure choisie dans le NVAWS s'avère plus adaptée à l'opérationnalisation des variables d'incidences, puisqu'il suffit d'additionner des valeurs numériques. À l'opposé, la structure du CH-IVAWS apparaît conceptuellement moins abstraite, de fait il n'est pas impossible que les réponses obtenues soient plus proches de la réalité, notamment dans le cas des violences partenaires. En effet, il est logique de supposer qu'une victime sera en mesure d'estimer une fréquence par semaine ou par mois, plus facilement que d'additionner des abus répétés sur une période de cinq années. Comme souvent lorsque l'on cherche à mesurer certains aspects des violences envers les femmes, toute alternative possède à la fois des avantages et des inconvénients.

Les résultats des comparaisons des données suisses et américaines varient en fonction de l'opérationnalisation adoptée pour mesurer la victimisation répétée: une plus grande proportion de victimes suisses n'a subi qu'un seul incident, mais elles sont aussi plus nombreuses que les victimes américaines à avoir subi dix incidents ou plus. Les mêmes résultats sont observés quelle que soit la forme de violence considérée. Par contre, à la différenciation des violences selon leur type correspond un autre schéma: les victimes de violences partenaires, bien que plus nombreuses dans les données américaines, sont plus nombreuses à signaler des violences répétées dans les données du CH-IVAWS. Ce résultat, peu logique, est peut-être un artefact méthodologique consécutif à la manière différente de mesurer l'incidence des violences dans le NVAWS (précédemment, paragraphe 12.1), puisque lorsque l'on regarde la première opérationnalisation (deux incidents ou plus), le pourcentage de victimes répétées est identique dans les deux sondages. Au vu des difficultés méthodologiques énoncées, il paraît cependant difficile de tirer des conclusions généralisables d'une comparaison unique.

Lorsque l'on considère le nombre d'agresseurs ayant croisé la route des victimes suisses et américaines, le même résultat inquiétant est mis en évidence dans les deux sondages: plus de 80%

des victimes de violences partenaires ont vécu une autre relation intime abusive. La répétition des violences partenaires a déjà été mise en évidence à plusieurs reprises, mais les pourcentages de ces études, réalisées avec des échantillons de commodité, étaient inférieurs (Bybee & Sullivan, 2005; Cole *et al.*, 2008; Woffordt *et al.*, 1994). Dès lors que la définition des violences partenaires, dans ce travail, comprend uniquement les partenaires faisant, ou ayant fait, ménage commun, les associations mises en évidence ne correspondent pas à la relation entre des violences subies dans une première relation amoureuse (c.-à-d. «*dating violence*») et des violences domestiques, mais bien à des expériences de violence dans au moins deux relations de couple établies. Les mécanismes expliquant cette association n'ont cependant pas été clairement identifiés.

L'analyse des violences non-partenaires traduit également des différences entre les données suisses et américaines. Les victimes du CH-IVAWS sont plus nombreuses à ne mentionner qu'un seul auteur non-partenaire, tandis que les victimes du NVAWS ont généralement été victimes de plus d'un non-partenaire au cours de leur vie. Ces auteurs appartiennent plus fréquemment à la même catégorie (p. ex., deux inconnus ou deux connaissances) qu'à des catégories différentes. Autrement dit, bien que les femmes suisses soient plus nombreuses à avoir été agressées par une connaissance ou un inconnu, ces victimes sont majoritairement des victimes simples, contrairement aux répondantes américaines victimes de violences non-partenaires. Même si l'on ne peut le vérifier empiriquement, cela suggère que, aux États-Unis, les violences non-partenaires sont davantage associées aux caractéristiques de la victime ou de son style de vie: tant que ces caractéristiques ne sont pas modifiées, le risque de victimisation demeure. À l'opposé, les violences non-partenaires en Suisse répondraient à un schéma de risque plus général, non spécifiquement lié aux caractéristiques des victimes; ce qui pourrait expliquer qu'une expérience négative ne soit pas nécessairement appelée à se répéter. Il serait également envisageable que les victimes Suisses soient en mesure – ou d'accord – de modifier les conditions de victimisation, diminuant la probabilité d'un nouvel incident.

Comparativement à la victimisation répétée, les analyses menées sur la multivictimisation et la revictimisation mettent en évidence une plus grande similitude des données des deux sondages. Dans le premier cas, les données concluent à un lien entre les violences physiques et les violences sexuelles, tant dans le domaine des violences partenaires que des violences non-partenaires. Par contre, alors que les données américaines mettent en évidence un lien entre les types de violence, soit entre le fait d'avoir été victime d'un partenaire et d'un non-partenaire, ce n'est pas le cas des données suisses. Si l'on ne peut exclure que ce résultat soit consécutif aux plus faibles prévalences suisses, il est également possible qu'il soit le reflet de l'association entre les violences dans les relations amoureuses (c.-à-d. des violences non-partenaires dans ce travail, plus répandues aux États-Unis) et des violences partenaires survenues par la suite. Enfin, quel que soit le pays, les femmes victimisées dans l'enfance sont plus nombreuses à signaler également des violences à l'âge adulte. La forme de maltraitance dans l'enfance n'a pas d'influence sur cette association, et la revictimisation à l'âge adulte se vérifie quels que soient le type ou la forme des violences.

Ces différents éléments attestent de la nécessité de considérer la question de la répétition de la victimisation avec davantage de rigueur, tant sur les plans méthodologique et empirique que du point de vue théorique. Si l'analyse de la multivictimisation et de la revictimisation conduit généralement à des résultats consistants, ce n'est pas le cas de la victimisation répétée. Malheureusement, les données de ce travail ne permettent pas de répondre aux questions soulevées par ces premières analyses. Ces différents points sont repris dans la discussion finale de ce travail, en lien avec d'autres résultats. Mais avant cela, la dernière partie empirique de ce travail est consacrée plus spécifiquement aux caractéristiques associées au risque de victimisation.

Partie V

Analyse comparative des facteurs associés aux violences envers les femmes

Chapitre 16

PERTINENCE D'UNE APPROCHE DES FACTEURS ASSOCIES A LA VICTIMISATION

De nombreux programmes de prévention attestent aujourd'hui du fait que le concept de «réduction du risque» est au cœur de la prévention de la violence, faisant dès lors de ce domaine un axe de recherche populaire (Johnson, 2007; Jordan, 2009a; Schumacher, Feldbau-Kohn, Smith Slep, & Heyman, 2001). Cependant, l'analyse des facteurs associés à un phénomène, qu'il s'agisse de délinquance ou de victimisation, a toujours comme toile de fond implicite la recherche des «causes» de ce phénomène; une fois ces dernières identifiées, il deviendrait théoriquement possible d'agir sur la survenue du phénomène²³⁵. Malheureusement, rien n'est aussi simple, encore moins dans le domaine de la victimisation.

Les relations mises en évidence entre certains facteurs et la prévalence de certains types ou formes de violence n'est qu'une association, jamais une causalité (d'où la terminologie anglaise «*correlates*»). Autrement dit, les mécanismes par lesquels cette association apparaît ne sont pas identifiés. Le choix de la terminologie revêt une importance cruciale, car il est facile de se laisser tenter par une interprétation causale, même si, ces «preuves» de causalité dans le domaine des violences envers les femmes demeurent faibles lorsqu'examinées à l'aide du standard épidémiologique (Jewkes, 2002, en référence à Hill, 1965). Beaucoup de recherches ayant été réalisées avec des échantillons cliniques ou de commodité, la généralisabilité de leurs résultats est limitée. Par ailleurs, du fait du caractère sensible de la thématique, il est extrêmement délicat de discuter des caractéristiques des violences sans suggérer par là une forme de responsabilité de la victime. Une dimension qui a d'ailleurs caractérisé plusieurs des premiers travaux en victimologie (Mendelsohn, 1956, 1963; von Hentig, 1941) et leurs dérivées les plus évidentes (Amir, 1967)²³⁶. Von Hentig (1941) et Mendelsohn (1956, 1963) étaient tous deux animés par le désir de comprendre les relations unissant victime et agresseur et ont perçu, dans la construction de typologies de victimes, le moyen de répondre à leurs interrogations. Von Hentig a alors développé plusieurs catégories de

²³⁵ Soit le double objectif classique: «(...) *twin goals of research and action: understanding violence against women to end violence against women*» (Campbell, 2009, p. 435).

²³⁶ Les travaux d'Amir (1971) sur le viol sont un exemple classique du fait des violentes réactions qu'ils suscitèrent. À cause des problèmes empiriques présentés par ces hypothèses, mais surtout parce que, quelles que soient les précautions prises, ce concept présuppose une égalité entre les protagonistes de l'incident alors qu'il se peut qu'il n'en existe aucune. Consécutivement, un tel concept ne peut être appliqué à des situations qui sont le produit de relations de pouvoir en général ou de relations de pouvoir de genre en particulier: «*As a concept, it [i.e. victim precipitation] cannot see gender*» (Walklate, 2004, p. 34).

«*victim proneness*» – une expression que l'on peut traduire par «propension à la victimisation» –, tandis que Mendelsohn se mettait à travailler sur les degrés de culpabilité. Si aucun des deux ne cherchait délibérément à blâmer la victime, ils se sont néanmoins concentrés sur la manière de différencier les victimes des non-victimes. Les travaux de Von Hentig et Mendelsohn renvoient donc implicitement à une conception de la «personne normale». Chez Von Hentig, la personne normale est définie sur la base de différents degrés de «*victim proneness*», dont la catégorie de référence est l'homme, hétérosexuel et blanc; tandis que la conception de Mendelsohn, plus légaliste, préconise ce qui doit être considéré comme un comportement rationnel, raisonnable, dans des circonstances données. Dans les deux cas, la question de savoir ce qui est raisonnable revêt une dimension genrée, même si cela n'est pas explicite au départ (Walklate, 2004). Avec le glissement de la notion de culpabilité vers le terme de «*victim precipitation*» chez Mendelsohn – sous l'influence des travaux de Wolfgang (1958) sur les homicides – les implications d'une telle conception deviennent plus explicites. Il devient alors difficile de parler du concept de «victimisation précipitée» sans attribuer à la victime la responsabilité de sa victimisation. Cet intérêt pour les typologies est demeuré un des éléments-clés de la victimologie²³⁷, des typologies établies soit sur la base des caractéristiques des victimes, soit sur la base de leur comportement. Récemment, en 1991, Fattah, organisait encore les paramètres «explicatifs» de la victimisation différentielle autour de dix thématiques, dont toutes, à l'exclusion de la dernière («*structural cultural proneness*»), portaient sur le comportement de la victime et présupposaient une norme du comportement approprié et/ou rationnel à laquelle la victime avait, au moins partiellement, omis d'adhérer.

Ces différents concepts ne s'appliquant pas à la compréhension de la distribution générale du crime, l'opportunité pour l'apparition d'un cadre d'analyse plus global est devenue de plus en plus évidente, laissant le champ libre au développement des approches situationnelles et, plus particulièrement, au concept de «*lifestyle*» cher à Hindelang *et al.* (1978). S'inspirant de la sociologie fonctionnaliste de Parsons (1937), les propositions des auteurs sont construites autour de thématiques comme le temps passé en-dehors du domicile, le choix des activités, et les personnes rencontrées. À ce stade, la «prévention du crime» devient «prévention de la victimisation» (Walklate, 2004). Les propositions d'Hindelang *et al.* dérivent d'une vision fonctionnaliste du monde: les individus s'adaptent aux contraintes structurelles de leur environnement et ces adaptations diffèrent en fonction de leurs caractéristiques individuelles. Cependant, cette perspective accepte implicitement un modèle des rôles de sexe, et les facteurs définis comme des facteurs de risque le sont en référence à une perspective masculine de ce qui constitue des espaces, temps et comportements à risque, expliquant par-là leur capacité limitée à rendre compte de certains types et formes de violence envers les femmes. Les facteurs de risque varient selon le genre, cela principalement parce que, si les hommes

²³⁷ Si les criminels peuvent être identifiés, pourquoi pas les victimes? On retrouve ici les tenants fondamentaux de la criminologie – positiviste – soit les concepts de *déterminisme*, *différenciation* et *pathologie* (Walklate, 2004, pour une excellente analyse de la victimologie et de ses origines, incluant notamment une perspective de genre très intéressante).

sont globalement plus souvent victimisés que les femmes, lorsque les femmes sont victimisées, il s'agit généralement de crimes différents de ceux des hommes (Mustaine & Tewksbury, 1999).

Les approches féministes se caractérisent précisément par une focalisation sur les violences envers les femmes et la recherche de facteurs explicatifs dans l'organisation sociale et dans la culture des groupes sociaux (p. ex., Finkelhor & Yllo, 1985; Gillioz *et al.*, 1997; Koss *et al.*, 1994; Russell, 1990). Les violences envers les femmes sont perçues comme résultant de leur position historique et moderne dans des sociétés à dominance patriarcale²³⁸ qui considèrent que la violence est un mode acceptable de résolution de conflits, utilisé notamment par les hommes dans le maintien de leur position dominante. Le genre est considéré comme une construction sociale et non un attribut individuel (Belknap & Potter, 2006; Ciobanu & Natarajan, 2005; Koss *et al.*, 1994), dès lors les violences envers les femmes ne peuvent être appréhendées en-dehors de ce même contexte, et les approches féministes postulent la spécificité des violences envers les femmes et des facteurs qui leur sont associés. Comme suggéré en introduction, si les approches féministes étaient bienvenues après les années 1970, du fait de la rupture qu'elles proposaient d'avec les approches traditionnelles – paternalistes – de la violence envers les femmes, leur pertinence est aujourd'hui parfois questionnée.

Nombreux sont les auteurs qui reconnaissent la nécessité de développer un modèle intégratif, et le fait que la conceptualisation et l'étude des interactions entre les différents facteurs impliqués constituent des étapes essentielles de la compréhension d'un phénomène social complexe. Les modèles écologiques d'explication de la violence constituent une des orientations actuelles de la recherche (Bondurant, 2001; Dutton, 1995; Heise, 1998; Malley-Morrison & Hines, 2004; White & Kowalski, 1998). D'autres modèles complexes d'explication des violences envers les femmes ont vu le jour dans les années 1990, de même que divers modèles intégratifs (DeKeseredy & Schwartz, 1996, 1998a; Logan *et al.*, 2006; Schwartz *et al.*, 2001; Sugarman & Hotaling, 1989a; White & Kowalski, 1998). Ces travaux, plus récents, marquent certes une rupture avec les causes ou les théories uniques, mais ils reprennent, pour la plupart, les principes de base de théories existantes qu'ils complètent, modifient, ou auxquels ils ajoutent d'autres éléments. De surcroît, bien qu'intéressants d'un point de vue théorique, ces modèles sont difficilement opérationnalisables dans une recherche empirique.

16.1 ENJEUX METHODOLOGIQUES

Le passage des études cliniques, ou recourant à des échantillons de commodité, aux grandes études épidémiologiques et internationales, ainsi qu'aux travaux ethnographiques, a modifié en profondeur

²³⁸ La définition même du terme de patriarcat est débattue; on considère généralement qu'il s'agit d'un ensemble de croyances qui prônent que (seul) l'homme devrait occuper des places de dirigeant, des positions de pouvoir et d'autorité dans la société (DeKeseredy & Schwartz, 1996).

l'étude des facteurs associés aux violences envers les femmes (Jewkes, 2002). Ce renouveau empirique a permis de comparer non seulement l'étendue et la nature des violences, mais également les facteurs associés à ces violences, permettant de replacer ces différents éléments dans leur contexte. Le fait d'observer que certaines associations demeurent, quel que soit le contexte, alors que d'autres disparaissent, revient à questionner les mécanismes situés derrière ces associations et, par-là même, contribue à augmenter la compréhension de ces mécanismes et de leurs spécificités. Si les auteurs s'accordent généralement avec l'idée qu'une seule théorie ne peut expliquer toutes les occurrences des violences envers les femmes – et donc qu'il n'existe pas qu'une seule série de facteurs de risque – le cadre théorique choisi détermine néanmoins les facteurs qui seront, et ne seront pas, considérés²³⁹. Les approches féministes privilégieront, par exemple, des variables telles que le statut de la femme, les rôles de genre et les relations de pouvoir, tandis qu'une approche socioculturelle, comme la théorie de l'apprentissage social, s'attachera à étudier le lien existant entre le fait d'avoir été témoin de violences intrafamiliales dans l'enfance et les expériences de violence – subie et agie – à l'âge adulte. Les approches sociologiques discuteront de l'influence de facteurs tels que l'âge, l'origine ethnique ou le milieu socio-économique, alors que les approches psychologiques se centreront sur certains traits de personnalité ou de comportement de l'auteur violent. Les partisans des approches de type écologique (Heise, 1998; Malley-Morrison & Hines, 2004) ont, de fait, très bien mis en évidence la multiplicité de niveaux d'analyse et les interrelations existant entre ces différents niveaux, au moins d'un point de vue théorique (paragraphe 3.5).

Cependant, l'étude de facteurs de risque de la victimisation des femmes demeure extrêmement complexe. L'absence de mesures standardisées, le manque d'échantillons représentatifs au niveau national ou le recours à des études rétrospectives – et non prospectives – ne sont que quelques-uns des facteurs participant de cette complexité. Au-delà de la dimension théorique, la dimension pragmatique de la réalisation d'un sondage influence le choix des variables considérées; ces dernières apparaissent ainsi souvent comme un compromis entre les désirs du chercheur et les moyens à disposition, tant du point de vue financier que pour des questions de temps. Indéniablement, si un facteur n'est pas mesuré par un sondage, son rapport à la prévalence de la violence ne pourra être testé, quand bien même sa pertinence dépasserait celle d'autres facteurs ayant été incorporés au questionnaire. Dès lors, le choix d'inclure, respectivement d'exclure, certains facteurs d'une recherche n'est pas sans conséquence. De surcroît, tout comme la mesure de la prévalence de la violence se révèle sensible à différents paramètres méthodologiques, les facteurs dont on cherche à tester l'association sont également très sensibles aux méthodologies employées. Ainsi, non seulement la sélection des facteurs a-t-elle une influence sur les résultats obtenus, mais la détermination des facteurs de risque et la force des liens mis en évidence diffèrent-elles logiquement

²³⁹ On observe exactement le même phénomène dans le développement des sondages de délinquance autoreportée: avec l'apparition de nouvelles données, c'est non seulement l'image du délinquant qui a changé, mais ces données ont également permis le développement de nouvelles théories de la délinquance (Aebi & Jaquier, 2008).

en fonction de l'opérationnalisation des facteurs. Sans compter que la manière dont ces facteurs sont ensuite recodés est, à son tour, susceptible d'influencer la mise en évidence d'une association et la force de celle-ci. Autant d'éléments qui compliquent les comparaisons inter-études et la réalisation d'un état de la recherche synthétique.

Dans cette partie du travail, différents facteurs associés à la violence envers les femmes sont passés en revue. Les facteurs considérés, comme les analyses réalisées, sont tributaires des données disponibles à la fois dans l'étude suisse et dans l'étude américaine, aussi les paragraphes suivants traitent-ils essentiellement des caractéristiques sociodémographiques associées au risque de victimisation. Ces facteurs sont considérés, séparément, dans une série d'analyses bivariées, puis de manière intégrée dans une série d'analyses multivariées. Les résultats obtenus mettent en perspective les différences et les similitudes des prévalences de violence observées précédemment (partie III).

Chapitre 17

FACTEURS ASSOCIES AUX VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Du point de vue de l'étude de potentiels facteurs dits «de risque», les deux sondages à la base de ce travail se révèlent très pauvres. En effet, ni le sondage suisse ni le sondage américain ne s'attardent sur la prise en considération de facteurs de risque variés et, comme bon nombre des études de type épidémiologique, se limitent à enregistrer les caractéristiques sociodémographiques des répondantes. Quelques caractéristiques des incidents sont mesurées dans les questions de détail, et les deux sondages comportent une partie spécifique sur les caractéristiques sociodémographiques du partenaire actuel, mais les analyses possibles demeurent limitées. Or, il apparaît peu probable que le seul recours à des caractéristiques sociodémographiques puisse constituer une explication des violences envers les femmes reflétant leur caractère multidimensionnel ou, pour reprendre les propos d'Heise, «*the full complexity and messiness of real life*» (1998, p. 262). Non seulement la valeur explicative de tels facteurs n'est pas idéale, mais surtout ils constituent précisément des facteurs sur lesquels on ne peut pas agir. Les données empiriques de ce travail ne permettent donc de travailler que sur des facteurs appartenant au «premier niveau», pour reprendre la terminologie des approches écologiques (Heise, 1998; Malley-Morrison & Hines, 2004), voire au second niveau dans le cas des violences partenaires. Les interrelations entre différents aspects de l'environnement social ne peuvent être considérées, dès lors que l'on ne dispose pas de données sur les comportements des répondantes, leur style de vie ou leurs activités routinières. Enfin, des éléments propres au quatrième niveau d'analyse, relatifs à la culture, au contexte ou au mode de vie dans les deux pays, pourraient être considérés dans l'interprétation de certains résultats, comme toile de fond, mais demeureraient des hypothèses ne pouvant être empiriquement vérifiées avec les données de ce travail. Il convient donc de se rendre à l'évidence, il ne sera pas possible de modéliser ici différents facteurs de risque²⁴⁰, ni de développer un modèle multi-niveaux²⁴¹ complexe semblable

²⁴⁰ Des modèles de ce type se révèlent souvent théoriques et non empiriques; les résultats de différentes études sont compilés et intégrés dans un modèle explicatif qui offre l'avantage de présenter une vue d'ensemble des facteurs en jeu, mais qui n'est pas destiné à être testé statistiquement. En effet, parmi les facteurs considérés, certains s'avèrent difficilement opérationnalisables (p. ex., le patriarcat ou le statut de la femme), mais surtout il paraît peu probable qu'une seule étude parvienne à recueillir simultanément des informations sur tous les paramètres à considérer (pour illustration, Heise, 1998; ou Logan, Walker, Jordan, & Leukefeld, 2006).

²⁴¹ À première vue, le fait de comparer les données de pays différents aurait pu apparaître comme une opportunité de travailler sur différents niveaux explicatifs, en considérant certaines caractéristiques macrosociologiques comme composant un deuxième niveau d'explication. Cependant, tant les données suisses que les données américaines sont anonymisées et ne comportent donc pas de caractéristiques macrosociologiques autres que celles relatives au pays lui-même. Or, disposer uniquement de deux modalités au

aux modèles actuellement à la mode (p. ex., Burke, O'Campo, & Peak, 2006; Hines, 2007; O'Campo *et al.*, 1995).

17.1 DEFINITIONS ET OPERATIONNALISATIONS

D'un point de vue logique, une analyse des facteurs individuels associés à la victimisation apparaît pertinente en rapport avec les victimisations subies au cours des douze derniers mois, certaines caractéristiques sociodémographiques étant amenées à varier au cours du temps. Par exemple, le fait qu'une victime soit sans emploi au moment du sondage ne signifie pas qu'elle n'avait pas de travail six ans auparavant, lors de son agression par un inconnu. Considérer de telles caractéristiques comme fixes dans le temps peut conduire à masquer d'éventuels facteurs de risque ou à amoindrir la force des relations mises en évidence. Malheureusement, la prévalence des violences au cours des douze derniers mois est généralement faible; il est alors non seulement difficile de mettre en évidence des relations significatives, mais surtout il arrive fréquemment que les tests d'indépendance du χ^2 ne puissent être réalisés²⁴². C'est le cas de bon nombre des analyses conduites avec les prévalences annuelles du CH-IVAWS, aussi a-t-il fallu se résoudre à travailler avec les prévalences cinq ans. Cependant, les deux perspectives temporelles ont été considérées à titre de contrôle, afin de comparer les tendances au cours des douze derniers mois et au cours des cinq dernières années²⁴³.

Tout comme les approches présentées dans la première partie de ce travail ne semblent pas tendre vers un consensus, les facteurs associés à la prévalence des violences envers les femmes ne sont pas déterminés. La recherche d'une explication unique est un héritage des approches positivistes qui, de tout temps, ont servi de référent implicite aux études de victimologie. Pourtant, rien ne laisse supposer qu'il existe une telle explication, qui plus est que cette dernière revête une certaine pertinence. Les différences et les similitudes des formes et types de violence envers les femmes, mises en évidence précédemment, suggèrent que celles-ci ne sont pas nécessairement associées aux mêmes facteurs et ne suivent pas nécessairement les mêmes mécanismes. Ne pourrait-on concevoir qu'il existe différentes «configurations» des violences envers les femmes? Certains de ces actes seraient alors le produit de motivations décrites par les approches féministes, certains le résultat d'une maladie mentale de l'auteur et d'autres le produit de facteurs situationnels.

second niveau d'analyse est insuffisant. À noter que les données du sondage international pourraient être étudiées en vue d'analyses multi-niveaux (Johnson *et al.*, 2008).

²⁴² Non-respect du pourcentage supérieur de classes du tableau de contingence n'ayant pas un effectif théorique strictement inférieur à 5, limite fixée à 20%.

²⁴³ Ainsi, selon la taille de leur échantillon et surtout la prévalence des victimisations, certaines études considèrent les victimisations subies durant les cinq dernières années (p. ex., Killias *et al.*, 2005, ainsi que les sondages de victimisation) ou durant les douze derniers mois (p. ex., Mouzos & Makkai, 2004).

Si ce chapitre passe en revue différentes caractéristiques connues pour être généralement associées à la violence envers les femmes, du fait de facteurs de risque ambigus, d'associations tributaires de la perspective temporelle ou des recodifications adoptées, les résultats obtenus suggèrent bien que la réalité ne se laisse pas enfermer dans une étiologie unifactorielle ou unidimensionnelle – même si l'objet de ce travail n'est pas, à proprement parler, de démontrer une telle affirmation. Davantage que de tester des associations, ce chapitre continue donc d'explorer les différences et les similitudes des données suisses et américaines.

Tableau 17-1 – Variables relatives aux caractéristiques des répondantes

| Caractéristiques et histoire personnelle des répondantes: variables | CH-IVAWS | NVAWS |
|---|----------|-------|
| Année de naissance ou âge approximatif | oui | oui |
| État civil | oui | oui |
| Relations intimes/amoureuses actuelles et passées | oui | oui |
| Pays de naissance et nombre d'années en CH | oui | - |
| Origine ethnique | - | oui |
| Dernière école fréquentée | oui | oui |
| Statut professionnel | oui | oui |
| Lieu d'exercice de l'activité | oui | - |
| Sources de revenus supplémentaires de la répondante | oui | - |
| Revenu annuel/mensuel de la répondante | - | oui |
| Revenu annuel/mensuel du ménage | oui | oui |
| Arrangements financiers du couple (<i>pouvoir de décision</i>) | oui | - |
| Confession religieuse et importance de celle-ci | oui | - |
| Fréquence de la consommation excessive d'alcool | oui | - |
| Inventaire de consommation d'alcool | - | oui |
| Inventaire de consommation de drogues | - | oui |
| Inventaire de dépression | - | oui |
| Diagnostic complet de santé physique | - | oui |
| Maltraitements physiques dans l'enfance | oui | oui |
| Maltraitements physiques par un homme dans l'enfance | oui | - |
| Maltraitements physiques par une femme dans l'enfance | oui | - |
| Antécédents d'abus sexuels dans l'enfance | oui | oui |
| Témoin de violences domestiques dans l'enfance | oui | - |

Du fait des données utilisées dans ce travail, les facteurs considérés sont essentiellement des caractéristiques sociodémographiques des répondantes. Dans ce domaine, les facteurs le plus souvent considérés incluent l'âge, l'état civil, le niveau d'éducation ou différentes composantes du statut socio-économique. Tant le sondage suisse que le sondage américain comportent des questions sur les caractéristiques personnelles des répondantes au moment de l'administration du sondage, mais également sur leur histoire personnelle (Tableau 17-1). Outre des caractéristiques sociodémographiques, les sondages recueillent des informations relatives aux relations intimes de la répondante, à sa consommation d'alcool ou à l'existence d'antécédents d'abus dans l'enfance. Les

facteurs considérés dans ce travail, et la manière dont ils ont été opérationnalisés dans le sondage suisse et dans le sondage américain sont présentés dans ce chapitre. Une synthèse de la recherche propre à chacun de ces facteurs est présentée dans les paragraphes suivants, accompagnant les résultats des analyses empiriques.

17.1.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Les caractéristiques sociodémographiques communes aux deux sondages, et considérées dans les analyses ci-après sont décrites dans le Tableau 17-2. Les opérationnalisations de l'âge, du lieu de naissance et de l'origine ethnique ne requièrent pas d'explication particulière, tout comme celle de l'état civil. La variable décrivant les relations amoureuses des répondantes a été construite pour, premièrement, identifier l'existence d'une relation et, deuxièmement en identifier la nature spécifique; cette variable distingue, par exemple, entre relation de concubinage et mariage, un aspect qui sera discuté par la suite. Le statut professionnel a été opérationnalisé de manière identique dans les deux sondages, malheureusement cela n'a pu être fait pour le niveau d'éducation, les catégories n'étant pas directement équivalentes d'une étude à l'autre. Enfin, dernier indicateur, le revenu du ménage a chaque fois été opérationnalisé au moyen d'une variable comptant deux modalités. Comme expliqué précédemment, et afin de comparer les données suisses et américaines, deux groupes ont été créés en fonction du revenu médian des ménages, soit respectivement en dessous et en dessus de la médiane²⁴⁴.

Tableau 17-2 – Caractéristiques sociodémographiques des répondantes: opérationnalisation et distribution

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|-----------|-------------------|-------------|---------------|
| Âge | CH-IVAWS | | |
| | 1. 18-24 ans | 10.28 (203) | 0.15 (3) |
| | 2. 25-34 ans | 21.87 (432) | |
| | 3. 35-44 ans | 24.96 (493) | |
| | 4. 45-54 ans | 19.49 (385) | |
| | 5. 55 ans et plus | 23.24 (459) | |

suite à la page suivante

²⁴⁴ Pour rappel, dans le NVAWS, les groupes ont été créés sur la base du revenu annuel médian des ménages avant taxes, soit 34'076 USD en 1995, année de référence du sondage (U.S. Census Bureau); les groupes ont été créés en fonction des catégories de réponses fixes du sondage, soit moins de 35'000 USD par an, respectivement plus de 35'000 USD par an. Dans le CH-IVAWS, les groupes ont été créés sur la base des quartiles du revenu mensuel des ménages: soit moins de 5'500 CHF par mois, respectivement plus de 5'500 CHF par mois.

Tableau 17-2 (suite)

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|--|---|---------------|---------------|
| | NVAWS | | |
| | 1. 18-24 ans | 9.26 (647) | 1.86 (130) |
| | 2. 25-34 ans | 21.53 (1'505) | |
| | 3. 35-44 ans | 24.19 (1'691) | |
| | 4. 45-54 ans | 18.54 (1'296) | |
| | 5. 55 ans et plus | 24.62 (1'721) | |
| Lieu de naissance et origine ethnique | CH-IVAWS | | |
| | 1. Née en Suisse | 80.61 (1'592) | 0.15 (3) |
| | 2. Née en Europe occidentale ou Scandinavie | 11.34 (224) | |
| | 3. Née dans un autre pays | 7.90 (156) | |
| | NVAWS | | |
| | 1. Origine ethnique blanche | 80.14 (5'602) | 2.05 (137) |
| | 2. Origine ethnique noire | 9.96 (696) | |
| | 3. Origine ethnique asiatique | 1.67 (117) | |
| | 4. Origine ethnique amérindienne | 1.07 (75) | |
| | 5. Origine ethnique mélangée | 5.19 (363) | |
| État civil | CH-IVAWS | | |
| | 1. Célibataire | 26.18 (517) | 0.00 |
| | 2. Divorcée | 10.84 (214) | |
| | 3. Mariée | 62.99 (1'244) | |
| | NVAWS | | |
| | 1. Célibataire | 23.59 (1'649) | 0.62 (43) |
| | 2. Divorcée | 10.84 (758) | |
| | 3. Mariée | 64.95 (4'540) | |
| Existence et nature de la relation actuelle | CH-IVAWS | | |
| A. | 1. Aucune relation actuellement | 11.34 (224) | 0.00 |
| | 2. Séparée/divorcée, aucune relation actuellement | 7.70 (152) | |
| | 3. Relation amoureuse | 8.86 (175) | |
| | 4. Concubinage | 10.53 (208) | |
| | 5. Mariage | 61.57 (1'216) | |
| B. | 1. Aucune relation actuellement | 19.04 (376) | 0.00 |
| | 2. Relation amoureuse | 8.86 (175) | |
| | 3. Concubinage | 10.53 (208) | |
| | 5. Mariage | 61.57 (1'216) | |
| | NVAWS | | |
| A. | 1. Aucune relation actuellement | 14.81 (1'035) | 1.02 (71) |
| | 2. Séparée/divorcée, aucune relation actuellement | 8.15 (570) | |
| | 3. Relation amoureuse | 6.87 (480) | |
| | 4. Concubinage | 6.51 (455) | |
| | 5. Mariage | 62.65 (4'379) | |
| B. | 1. Aucune relation actuellement | 22.96 (1'605) | 1.02 (71) |
| | 2. Relation amoureuse | 6.87 (480) | |
| | 3. Concubinage | 6.51 (455) | |
| | 5. Mariage | 62.65 (4'379) | |
| Dernier titre obtenu | CH-IVAWS | | |
| | 1. École élémentaire | 15.09 (298) | 0.35 (7) |
| | 2. Apprentissage | 59.90 (1183) | |
| | 3. Éducation supérieure | 24.66 (487) | |

suite à la page suivante

Tableau 17-2 (suite)

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|--|---------------|---------------|
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Pas de diplôme niveau «high school» | 11.04 (772) | 0.49 (34) |
| | 2. Diplôme niveau «high school» | 63.03 (4406) | |
| | 3. Titre universitaire | 25.44 (1778) | |
| | B. 1. Pas de diplôme niveau «high school» | 11.04 (772) | 0.49 (34) |
| | 2. Diplôme niveau «high school» | 63.03 (4406) | |
| | 3. Titre universitaire | 17.24 (1205) | |
| | 4. Titre universitaire supérieur | 8.20 (573) | |
| Statut professionnel | CH-IVAWS | | |
| | A. 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | 62.13 (1227) | 0.15 (3) |
| | 2. Ne travaille pas / Femme au foyer | 30.38 (600) | |
| | 3. Au chômage / A la recherche d'un emploi | 1.42 (28) | |
| | 4. En formation / Études | 5.92 (117) | |
| | B. 1. Travaille / En formation | 68.05 (1344) | 0.15 (3) |
| | 2. Ni l'un ni l'autre | 31.80 (628) | |
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | 58.77 (4'108) | 3.02 (211) |
| | 2. Ne travaille pas / Femme au foyer | 30.24 (2'114) | |
| | 3. Au chômage / A la recherche d'un emploi | 2.49 (244) | |
| | 4. En formation / Études | 4.48 (313) | |
| | B. 1. Travaille / En formation | 63.25 (4'421) | 3.02 (211) |
| | 2. Ni l'un ni l'autre | 33.73 (2'358) | |
| Quartiles et médiane du revenu du ménage | CH-IVAWS^a | | |
| | A. 1. Quartile inférieur du revenu | 5.77 (114) | 9.34 (185) |
| | 2. Quartile moyen-inférieur du revenu | 28.15 (556) | |
| | 3. Quartile moyen-supérieur du revenu | 25.72 (508) | |
| | 4. Quartile supérieur du revenu | 30.99 (612) | |
| | B. 1. En dessous du revenu mensuel médian | 33.92 (670) | 7.59 (150) |
| | 2. En dessus du revenu mensuel médian | 58.48 (1'155) | |
| | NVAWS^b | | |
| | 1. En dessous du revenu annuel médian | 52.35 (3'659) | 27.70 (1'936) |
| | 2. En dessus du revenu annuel médian | 19.96 (1'395) | |

^a CH-IVAWS: revenu mensuel médian (2002): 5'500 CHF.

^b NVAWS: revenu annuel médian(1996): 24'076 USD.

17.1.2 CONSOMMATION HABITUELLE D'ALCOOL ET CONSOMMATION EXCESSIVE

D'un point de vue méthodologique, la mesure de la consommation d'alcool compte de nombreuses variantes, rendant délicates et complexes les comparaisons inter-études (Abbey, Thomson Ross, McDuffie, & McAuslan, 1996; Bloomfield, Stockwell, Gmel, & Rehn, 2003, pour une revue comparée des paramètres méthodologiques; Knibbe & Bloomfield, 2001). Plus spécifiquement, on distinguera deux approches dans le domaine des violences envers les femmes: la première, adoptée par le CH-IVAWS et les différents pays ayant participé à l'IVAWS, consiste à interroger la répondante sur sa consommation *excessive* d'alcool; la seconde, adoptée par le NVAWS, vise à établir la consommation *moyenne* d'alcool sur une période donnée, soit une approche d'orientation médicale. Bien que pas

directement comparables, chacune de ces approches permet de déterminer un seuil au-delà duquel la consommation d'alcool peut être considérée comme risquée. La majorité des études s'accordent, en effet, à dire que ce n'est pas la fréquence de la consommation qui s'avère problématique, mais les abus, tant du point de vue de la fréquence de la consommation que de la quantité d'alcool consommée. Malheureusement, les seuils adoptés diffèrent d'une étude à l'autre et semblent davantage déterminés par les données propres à chaque recherche que par un consensus informé.

Deux variables ont été construites dans le CH-IVAWS (Tableau 17-3), comptant respectivement quatre et deux modalités. Le seuil adopté pour la seconde variable est celui adopté dans plusieurs rapports utilisant les données de l'IVAWS (Johnson *et al.*, 2008; Mouzos & Makkai, 2004).

Tableau 17-3 – Consommation d'alcool (CH-IVAWS): opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation excessive d'alcool | Modalités | % (n) | % missing (n) | |
|---|-----------|---|---------------|-----------|
| CH-IVAWS (n=1'975) | A. | 1. Ne boit jamais ou jamais trop | 87.19 (1'722) | 0.66 (13) |
| | | 2. Boit trop quelques fois par année | 10.53 (208) | |
| | | 3. Boit trop quelques fois par mois | 1.11 (22) | |
| | | 4. Boit trop 1-2 fois/ semaine ou plus | 0.51 (10) | |
| | B. | 1. Ne boit jamais, jamais trop ou rarement | 97.72 (1'930) | |
| | | 2. Boit trop quelques fois par mois ou plus | 1.62 (32) | |

L'approche adoptée dans le NVAWS, communément appelée «*Quantity-Frequency Measures*», vise à déterminer la consommation habituelle d'alcool à partir de données autoreportées sur la quantité (nombre de verres consommés par consommation) et la fréquence des consommations durant une période donnée. Les indicateurs de ce type sont parfois utilisés comme des variables ordinales (p. ex., une variable de sept modalités chez Felson & Burchfield, 2004), tandis que d'autres auteurs préfèrent des mesures composites. Les recherches de littérature n'aboutissant pas à un consensus évident concernant la détermination d'un seuil ou d'un standard de référence, plusieurs mesures composites ont été construites pour les données du NVAWS afin, notamment, d'être comparées avec les données du CH-IVAWS. L'opérationnalisation et la distribution de ces mesures sont présentées, ci-dessous, dans le Tableau 17-4, à la suite de celles des variables originales. Les mesures composites reposent sur la fréquence des consommations et la quantité d'alcool consommée durant les douze mois, respectivement les deux semaines, précédant le sondage. Par conséquent, les personnes n'ayant pas consommé d'alcool dans les périodes de référence ont été considérées spécifiquement. Afin d'éviter un trop grand nombre de valeurs manquantes dans les mesures composites, les répondantes n'ayant pas consommé d'alcool dans le douze derniers mois ou dans les deux dernières semaines ont été considérées comme ayant consommé une quantité d'alcool inférieure aux différents seuils de référence; par contre, les répondantes n'ayant pas donné de réponse (c.-à-d. oubli ou refus) ont été recodées en valeurs manquantes.

La première mesure composite est inspirée de Testa et Livingston (2000) qui, lors de la sélection de leur échantillon de femmes à risque, font appel à la notion «*moderate-to-heavy drinking*». La consommation définie équivaut à boire trois à quatre verres d'alcool par occasion, cela au moins une fois par semaine; cette quantité d'alcool est considérée comme suffisante pour engendrer des changements comportementaux ou cognitifs chez une femme. Les données du NVAWS indiquent que 15.29% des répondantes ayant fourni les données nécessaires à la création de la variable composite ont une consommation d'alcool excessive selon ce standard, soit 4.81% de l'ensemble des répondantes.

Tableau 17-4 – Consommation d'alcool (NVAWS): opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation d'alcool et quantité consommée | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|--|---------------|---------------|
| NVAWS (n=6'990) | | | |
| Variables de base | | | |
| Fréquence de la consommation d'alcool au cours des 12 derniers mois | A. 1. N'a pas consommé d'alcool l'an passé | 42.78 (2'990) | 0.40 (28) |
| | 2. A consommé 1-3 fois/mois | 40.44 (2'827) | |
| | 3. A consommé 1-4 fois/semaine | 12.99 (908) | |
| | 4. A consommé chaque jour ou presque | 3.39 (237) | |
| | B. 1. A consommé moins ou pas du tout | 83.22 (5'817) | |
| | 3. A consommé 1-2 fois/semaine | 16.38 (1'145) | |
| Fréquence de la consommation d'alcool au cours des 14 derniers jours | 1. 1-2 fois par semaine | 25.79 (1'803) | 0.69 (48) |
| | 2. 3-4 fois par semaine | 3.40 (238) | |
| | 3. 5-6 fois par semaine | 1.24 (87) | |
| | 4. Quotidiennement | 1.53 (107) | |
| | 8. N'a pas consommé l'an passé | 42.78 (2'990) | |
| | 9. N'a pas consommé durant les 14 jours | 24.56 (1'717) | |
| Quantité d'alcool consommé en moyenne par jour au cours des 14 derniers jours | 1. 1 verre | 13.52 (945) | 1.23 (86) |
| | 2. 2 verres | 10.62 (742) | |
| | 3. 3 verres | 3.56 (249) | |
| | 4. 4 verres | 1.85 (129) | |
| | 5. 5 verres | 0.70 (49) | |
| | 6. 6 verres | 0.74 (52) | |
| | 7. 7 verres ou plus | 0.44 (31) | |
| | 8. N'a pas consommé l'an passé | 42.78 (2'990) | |
| | 9. N'a pas consommé durant les 14 jours | 24.56 (1'717) | |
| Mesures composites | | | |
| Consommation excessive – Testa et Livingston (2000) | 0. Moins | 95.25 (6'568) | 1.23 (86) |
| | 1. 3-4 verres au moins, une fois par semaine | 4.81 (336) | |
| Consommation excessive – Stahre et al. (2006) | A. 0. Moins | 97.54 (6'818) | 1.23 (86) |
| | 1. Plus de 7 verres par semaine, en moyenne | 1.23 (86) | |
| | B. 0. Moins | 92.07 (6'436) | |
| | 1. 7 verres ou plus par semaine, en moyenne | 6.70 (468) | |
| Intoxication alcoolique – Reed et al. (2009) | 0. Non | 95.04 (6'643) | 1.23 (86) |
| | 1. Oui | 3.73 (261) | |

La deuxième mesure est construite à partir de la recherche de Stahre, Naimi, Brewer et Holt (2006) en référence aux standards américains édictés par les *Centers for Disease Control and Prevention* [CDC]. Ces standards définissent la consommation excessive d'alcool comme le fait de boire, en moyenne, plus de deux verres d'alcool par jour pour un homme, respectivement plus d'un verre par jour pour une femme; cela équivaut à un seuil de consommation excessive fixé à *plus de sept* verres d'alcool par semaine. Le nombre de répondantes classées dans la catégorie à risque avec un tel seuil étant faible, une deuxième mesure a été testée avec un seuil fixé à la consommation d'*au moins sept* verres d'alcool par semaine. Les données du NVAWS indiquent que 3.91% des répondantes ayant affirmé avoir consommé dans les 14 derniers jours ont une consommation excessive d'alcool au seuil A, soit 1.23% de l'ensemble des répondantes. Avec le seuil B, ce sont 6.70% des répondantes qui sont classées dans la catégorie à risque, soit 21.30% de l'échantillon. Les deux opérationnalisations seront testées. À titre de comparaison, 4.7% des femmes, respectivement 6.8% des hommes, avaient une consommation dite à risque dans l'étude de Stahre *et al.* (2006).

Enfin, la troisième variable est une mesure dichotomique de l'intoxication alcoolique ou «*binge drinking*» en anglais. Les seuils adoptés sont ceux utilisés par Reed, Amaro, Matsumoto et Kaysen (2009), soit quatre verres ou plus pour les femmes, respectivement cinq verres ou plus pour les hommes, ce au moins une fois par semaine. Ces standards sont utilisés aussi bien pour les populations adultes (Stahre *et al.*, 2006) que pour les populations étudiantes (Wechsler, Dowdall, Davenport, & Rimm, 1995). Dans le NVAWS, 11.88% des répondantes ayant fourni les informations nécessaires à la mesure composite ont eu une ou plusieurs intoxications alcooliques au cours des deux semaines précédant le sondage, soit 3.7% de l'échantillon total. Aux États-Unis, en 2007, des intoxications alcooliques de ce type²⁴⁵ touchaient 15.7% de la population (Données interactives, CDC), soit un pourcentage nettement supérieur aux calculs du NVAWS, ce qui est relativement logique, dès lors que ces mesures n'ont pas été conçues à cette fin.

17.1.3 MALTRAITANCE ET ANTECEDENTS D'ABUS SEXUELS DANS L'ENFANCE

Comme discuté au chapitre 14, de nombreuses recherches empiriques ont montré qu'aussi bien les violences partenaires que les violences non-partenaires étaient plus fréquentes parmi les femmes ayant été physiquement ou sexuellement abusées dans leur enfance (Arata, 2000; Boney-McCoy & Finkelhor, 1995; Classen *et al.*, 2005; Coid *et al.*, 2001; Cole *et al.*, 2008; Cyr *et al.*, 2006; DiLillo *et al.*, 2001; Filipas & Ullman, 2006; Gidycz *et al.*, 1993; Gidycz *et al.*, 2008; Noll *et al.*, 2003; Siegel & Williams, 2003; Tjaden & Thoennes, 2006; Weaver *et al.*, 1997; West *et al.*, 2000). Les questionnaires

²⁴⁵ À noter que, toujours selon Stahre *et al.* (2006), aux États-Unis, la plus grande part de la consommation d'alcool est consommée lors d'occasion où les personnes consomment cinq verres ou plus. La consommation moyenne d'alcool est alors sous-estimée, car les personnes interrogées tendent à exclure ces intoxications du calcul de leur consommation habituelle. Sur les paramètres méthodologiques de la mesure du «*binge drinking*» et les limites des mesures *Quantité-Fréquence*, se référer au texte de Stahre *et al.* (2006).

suisse et américain permettent tous deux de mesurer les victimisations dans l'enfance; les résultats ne sont cependant pas directement comparables d'un sondage à l'autre du fait de la construction différente des indicateurs (pour le détail méthodologique, paragraphe 6.1.3). Seule l'association entre victimisation dans l'enfance et victimisation à l'âge adulte est considérée, cela respectivement dans chacun des échantillons. Le Tableau 17-5, ci-dessous, rappelle la distribution et l'opérationnalisation de ces variables.

Tableau 17-5 – Maltraitance et abus sexuels dans l'enfance: opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation d'alcool et quantité consommée | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|---|----------------------|-------------------|
| CH-IVAWS (n=1'975) | A. 0. Non | 74.13 (1'464) | 0.86 (17) |
| | 1. Maltraitance physique ou sexuelle | 25.01 (494) | |
| | B. 0. Non | 80.56 (1'591) | 0.71 (14) |
| | 1. Maltraitance physique par un parent/tuteur | 18.73 (370) | |
| | C. 0. Non | 88.41 (1'746) | 0.96 (19) |
| | 1. Maltraitance sexuelle par un homme | 10.63 (210) | |
| NVAWS (n=6'990) | A. 0. Non | 56.15 (3'925) | 1.76 (123) |
| | 1. Maltraitance physique ou sexuelle | 42.09 (2'942) | |
| | B. 0. Non | 58.96 (4'121) | 1.26 (88) |
| | 1. Maltraitance physique par un parent/tuteur | 39.79 (2'781) | |
| | C. 0. Non | 91.83 (6'419) | 1.37 (96) |
| | 1. Maltraitance sexuelle par un homme | 6.80 (475) | |

17.2 TYPES D'ANALYSES

Sur la base des indicateurs présents dans les deux sondages et mesurant les caractéristiques des répondantes²⁴⁶, des analyses bivariées ont été réalisées afin de mettre en évidence certaines différences existant entre les victimes et les non-victimes. Chaque partie comprend une synthèse de la recherche, suivie des analyses comparées. Respectant toujours la même structure, les analyses distinguent entre trois formes de violence (c.-à-d. violences, violences physiques et violences sexuelles) et entre deux types de violence (c.-à-d. violences partenaires et non-partenaires), afin de mettre en évidence d'éventuelles spécificités. Malheureusement, et comme indiqué précédemment, la faible prévalence de certaines formes ou de certains types de violence ne permet pas toujours une analyse différenciée valide.

Les tableaux des analyses bivariées indiquent les résultats des tests d'indépendance (*Pearson chi-square test*, respectivement *Fisher's Exact test* pour les variables catégorielles comptant chacune deux modalités), ainsi que la force de l'association (coefficient d'association *Gamma* γ pour les

²⁴⁶ Les caractéristiques du partenaire actuel et leur relation à la probabilité de violence sont examinées dans un deuxième temps, au chapitre 18.

variables ordinales et coefficient d'association *Cramer's V* pour les variables nominales). Les analyses multivariées combinant l'ensemble des associations mises en évidence sont présentées dans un deuxième temps (paragraphe 17.4).

17.3 ANALYSES BIVARIEES – FORMES ET TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

17.3.1 ÂGE ET RISQUE DIFFERENTIEL DE VICTIMISATION

De manière générale, la recherche montre que les femmes jeunes sont plus à risque de subir des violences que les femmes plus âgées (DeKeseredy & Hinch, 1991; Johnson *et al.*, 2008; Mouzos & Makkai, 2004), même si certains auteurs ne sont pas aussi affirmatifs comme Jewkes (2002) et Kruttschnitt (1993), ou Wilson, Johnson et Daly (1995) qui observent des différences selon qu'il s'agit de violences létales ou non-létales.

Hirschi et Gottfredson (1983), comme d'autres après eux, rattachent directement l'âge au style de vie et font apparaître un lien entre le fait d'être jeune et la violence non-partenaire: davantage de sorties, une présence accrue dans l'espace public et des contacts plus fréquents avec des hommes jeunes. Car justement, le jeune âge des victimes reflète peut-être davantage le jeune âge des hommes rencontrés que leurs propres caractéristiques. Il n'est pas non plus exclu que, du fait d'une certaine immaturité, les jeunes femmes auraient davantage de difficultés à identifier et éviter les situations à risque. Plusieurs recherches ont confirmé empiriquement ce lien, notamment l'IVAWS qui indique que la prévalence des violences non-partenaires au cours des douze derniers mois est plus élevée parmi les répondantes les plus jeunes et diminue avec l'âge (Johnson *et al.*, 2008). Contrairement au style de vie, il est alors postulé que la violence partenaire augmente le temps durant lequel les femmes sont «à risque». Cette relation ne se vérifie cependant pas dans les comparaisons internationales de l'IVAWS (Johnson *et al.*, 2008). Les auteurs avancent plusieurs hypothèses à l'apparente survictimisation des femmes jeunes, les deux principales étant l'effet de génération – les femmes plus âgées sont moins à l'aise pour parler de tels événements – et l'effet de cohorte – la violence est plus d'actualité dans la vie des jeunes femmes aussi en parlent-elles davantage.

Dans ce travail, la relation entre âge et victimisation se vérifie aussi bien avec les données du sondage suisse qu'avec celles du sondage américain (Tableau 17-6). Dans les deux échantillons, les relations observées sont fortes: le groupe 18-24 ans comprend une plus grande proportion de femmes ayant subi des violences au cours des cinq dernières années. Le schéma est le même, quelle que soit la forme des violences. Des résultats similaires peuvent être observés avec les analyses sur les prévalences des douze derniers mois (Tableau 21-42, en annexe), bien que les effectifs théoriques insuffisants limitent la validité des analyses.

Tableau 17-6 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon l'âge

| Âge | 18-24 ans | 25-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55 ans et plus | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 17.24 | 7.18 | 6.11 | 3.96 | 1.11 | 1.01 | .000 | -.485 |
| Violences physiques | 14.78 | 6.02 | 4.88 | 3.42 | 0.88 | 0.66 | .000 | -.489 |
| Violences sexuelles | 4.93 | 2.31 | 1.63 | 1.04 | 0.22 | 0.56 | .000 | -.508 |
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 22.97 | 16.22 | 10.82 | 4.47 | 1.19 | 4.84 | .000 | .240 |
| Violences physiques | 16.74 | 13.97 | 8.55 | 3.63 | 0.95 | 3.93 | .000 | .209 |
| Violences sexuelles | 9.09 | 4.05 | 2.94 | 1.04 | 0.30 | 4.65 | .000 | .154 |

Les analyses conduites sur les types²⁴⁷ de violence mettent également en évidence le fait que le jeune âge est un facteur de risque de la victimisation. Dans le sondage suisse²⁴⁸, les femmes âgées de 18 à 24 ans apparaissent comme le groupe le plus touché par les violences non-partenaires, tandis que les 35-44 ans apparaissent comme plus à risque pour les violences partenaires. Les tendances sont identiques que l'on considère la prévalence des cinq dernières années (Tableau 17-7, ci-dessous) ou celle des douze derniers mois (Tableau 21-43, en annexe), mais la significativité du test d'indépendance est affectée. Les données américaines présentent également le groupe 18-24 ans comme étant plus à risque pour les violences non-partenaires. Par contre, ce sont les 25-34 ans qui sont plus à risque pour les violences partenaires au cours des cinq dernières années. Si l'on applique la même analyse aux données des douze derniers mois, le groupe des 18-24 signale la plus grande proportion de violences, aussi bien partenaires que non-partenaires.

²⁴⁷ Pour rappel, dans le sondage suisse, la proportion de jeunes femmes victimes de violences de la part d'un partenaire est significativement plus faible ($p < .01$) que celui des femmes victimes de violences non-partenaires. Tandis que, dans le sondage américain, ces deux pourcentages ne sont pas significativement différents dans le NVAWS.

²⁴⁸ Les données suisses sont très sensibles non seulement à la perspective temporelle adoptée pour les analyses, mais également au découpage des âges. Avec des catégories quelque peu différentes, Killias *et al.* (2005) observent une forte prévalence vie des violences partenaires parmi les répondantes âgées de plus de 35 ans, faisant ainsi l'hypothèse, après ne pas avoir constaté de changement similaire pour la violence non-partenaire, d'une diminution de la violence partenaire au cours des deux dernières générations. À noter que le traitement des valeurs manquantes chez Killias *et al.* (2005) a été effectué de manière différente, puisque les valeurs manquantes sont assimilées à des non-victimisations. Si cette méthode ne modifie pas les prévalences (c.-à-d. le nombre de victimes), elle a indéniablement une influence sur les analyses bivariées et multivariées puisque ces cas ne sont pas exclus des analyses, mais intégrés aux non-victimes. Étant donné la faible prévalence de certains comportements, et la taille de l'échantillon, ces différences, bien que mineures, expliquent des résultats parfois différents entre ce travail et les données de Killias *et al.* (2005). Cela sans oublier que, dans le rapport général du CH-IVAWS, sont inclus les menaces et les attouchements sexuels, alors que ces deux formes de violence, dont la prévalence est élevée, ne sont pas considérées dans ce travail.

Tableau 17-7 – Prévalence 5 ans des types de violence selon l'âge

| Âge | 18-24 ans | 25-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55 ans et plus | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-------------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 17.24 | 7.18 | 6.11 | 3.96 | 1.11 | 1.01 | .000 | -.485 |
| Violences partenaires | 1.48 | 2.11 | 3.51 | 1.59 | 0.44 | 1.62 | .005 | -.264 |
| Violences non-partenaires | 16.75 | 5.39 | 2.90 | 2.39 | 0.67 | 1.77 | .000 | -.600 |
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 22.97 | 16.22 | 10.82 | 4.47 | 1.19 | 4.84 | .000 | .240 |
| Violences partenaires | 9.28 | 11.88 | 7.34 | 3.13 | 0.60 | 5.19 | .000 | .178 |
| Violences non-partenaires | 15.43 | 5.26 | 3.84 | 1.44 | 0.60 | 5.24 | .000 | .211 |

Ces résultats marquent une exposition au risque légèrement différente d'un pays à l'autre, suggérant une apparition plus précoce des violences partenaires aux États-Unis. Une hypothèse corroborée par les données du Tableau 17-8 indiquant l'âge des victimes lors du premier incident: les victimes du NVAWS étaient plus jeunes que les victimes du CH-IVAWS, lorsqu'elles ont été victimisées pour la première fois; un résultat observé pour les violences, les violences physiques et les violences partenaires.

Tableau 17-8 – Âge moyen au moment de la première victimisation

| Âge | n | moyenne | écart-type | différence moyenne | F | Sig. |
|----------------------------------|-------|-------------------|------------|--------------------|--------|------|
| Violences | | | | | | |
| CH-IVAWS | 473 | 25.211 *** | 9.635 | 1.349 | 20.092 | .000 |
| NVAWS | 1'729 | 23.862 *** | 8.195 | | | |
| Violences physiques | | | | | | |
| CH-IVAWS | 375 | 25.872 *** | 9.899 | 0.429 | 22.028 | .000 |
| NVAWS | 1'275 | 25.443 *** | 8.010 | | | |
| Violences sexuelles | | | | | | |
| CH-IVAWS | 195 | 23.777 | 8.145 | 1.569 | .869 | .351 |
| NVAWS | 753 | 22.208 | 8.175 | | | |
| Violences partenaires | | | | | | |
| CH-IVAWS | 161 | 28.668 *** | 9.039 | 3.140 | 18.074 | .000 |
| NVAWS | 1'047 | 25.528 *** | 7.493 | | | |
| Violences non-partenaires | | | | | | |
| CH-IVAWS | 343 | 24.057 | 9.539 | 1.264 | 1.196 | .274 |
| NVAWS | 885 | 22.793 | 9.008 | | | |

*** $p < .001$

La représentation graphique de ces résultats met en évidence les différences existant entre la victimisation par des partenaires, respectivement par des non-partenaires (Figure 17-1 et Figure 17-2). Alors que les deux courbes américaines suivent un tracé similaire, ce n'est pas le cas des deux courbes suisses. Si la faible prévalence des violences au cours des douze derniers mois appelle à la prudence dans la généralisation des observations, il semble néanmoins que cette différence

mériterait d'être explorée plus en détail. On observe également, peut-être encore de manière plus visible avec les prévalences cinq ans, le décalage temporel dans l'exposition au risque de violences partenaires en Suisse et aux États-Unis.

Figure 17-1 – Prévalence 12 mois des types de violence selon l'âge

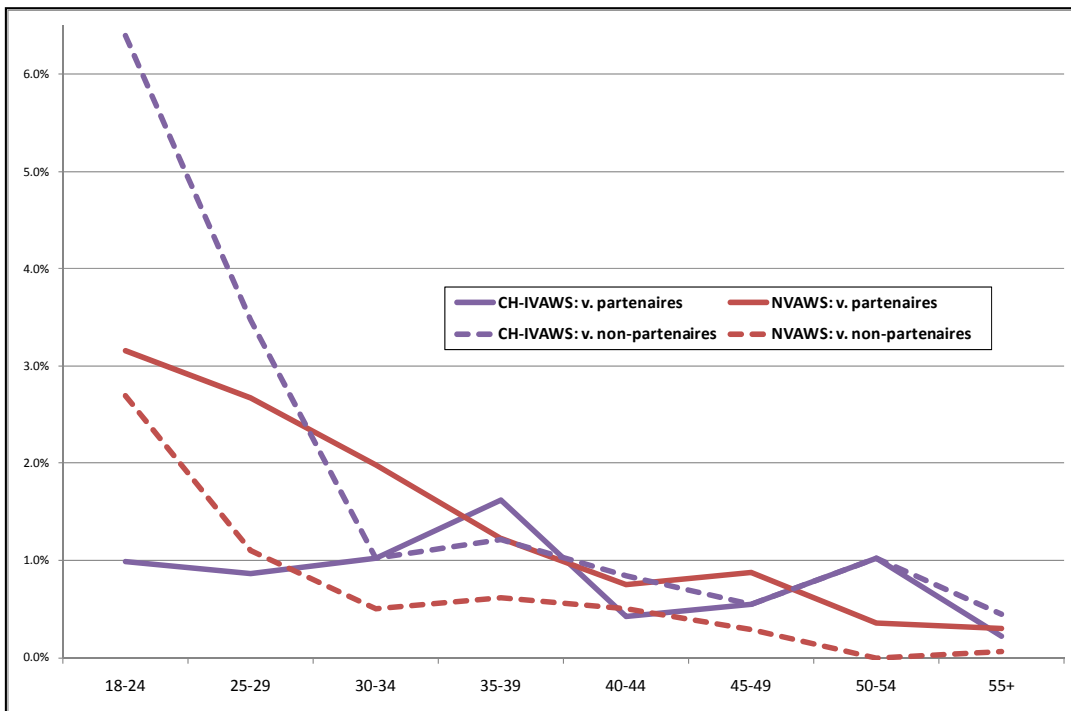
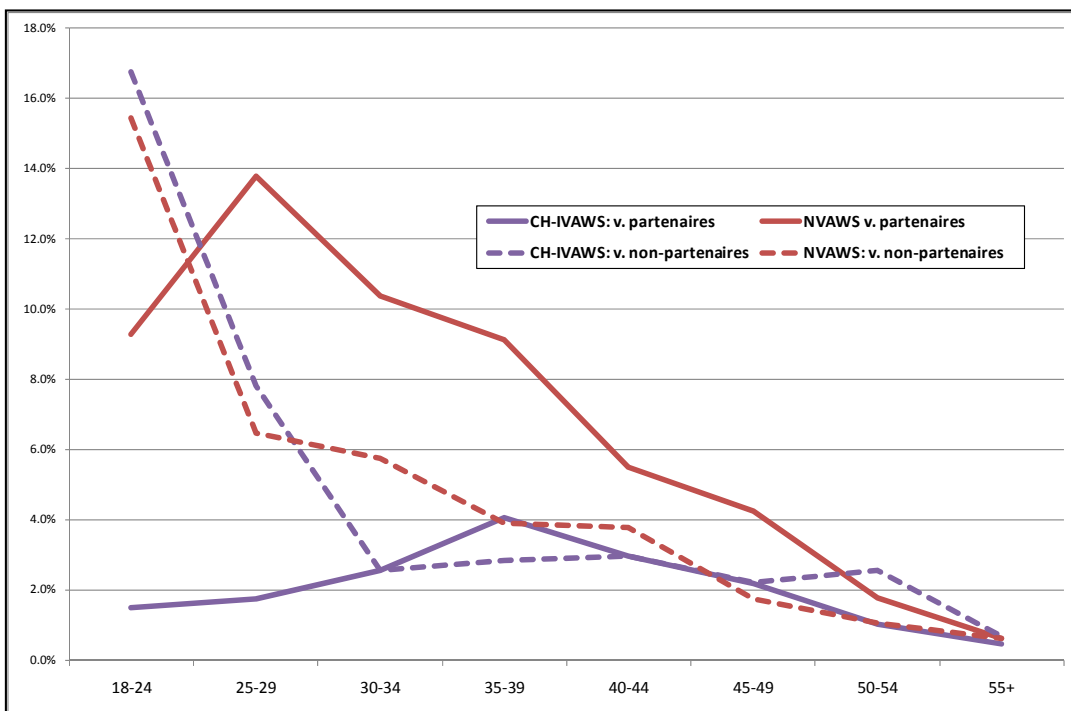


Figure 17-2 – Prévalence 5 ans des types de violence selon l'âge



Les recherches dans ce domaine établissent aussi bien des liens entre l'âge et les expériences de vie, qu'entre l'âge et le style de vie. Tenter de donner sens aux résultats observés revient donc à considérer les activités et les expériences de vie des femmes suisses et américaines, mais également leurs relations interpersonnelles, soit une question qui a souvent fait l'objet d'études comparatives (pour une revue, Goodwin, 1999). Ainsi, le choix du partenaire et du mode de relation apparaissent-ils culturellement déterminés, de même que les relations avant le mariage. D'un point de vue macrosociologique, la Suisse et les États-Unis ne diffèrent pas fortement sur ces questions; par exemple, aucun des deux pays n'a pour pratique courante le mariage arrangé ou le mariage de jeunes femmes mineures. Cependant, si l'on s'intéresse aux interactions des acteurs sociaux, des différences apparaissent, notamment la pratique du «*dating*» discutée précédemment (paragraphe 4.2.1.3). D'un point de vue empirique, les statistiques officielles fournissent diverses indications relatives aux relations amoureuses et à l'âge, données qui mettent en évidence certaines différences entre la Suisse et les États-Unis.

Les gens se marient beaucoup plus aux États-Unis, comparativement à la Suisse, et ce, bien que les mariages aient fortement diminué depuis les années 1970. À titre d'exemple, en 2006, le taux de nuptialité²⁴⁹ était de 7.4 aux États-Unis, contre 5.3 en Suisse. Les gens ne se marient pas non plus au même âge: en Suisse, l'âge moyen au moment du mariage était de 28.4 ans en 2003 pour les femmes, respectivement 30.6 ans pour les hommes²⁵⁰, alors que les moyennes étaient légèrement inférieures aux États-Unis, avec 25.1 ans pour les femmes, respectivement 26.7 ans pour les hommes, pour la période 2000-2003. Les femmes suisses ont, en moyenne, moins d'enfants²⁵¹ et deviennent également mères plus tardivement (30.2 ans en 2003²⁵², contre 25.2 ans pour les femmes américaines²⁵³). Le fait que les femmes américaines soient, en moyenne, plus jeunes lorsqu'elles se marient pourrait expliquer le fait que ce groupe d'âge soit plus exposé aux violences partenaires. Il convient de rappeler que, dans ce travail, la violence partenaire comprend uniquement les actes commis par un auteur partageant le domicile de la victime. Ayant une relation de couple établie, ces femmes seraient moins exposées aux violences non-partenaires, car moins présentes dans l'espace public et auraient, consécutivement, moins de contacts avec des auteurs potentiels (Cohen & Felson,

²⁴⁹ Le taux de nuptialité correspond au nombre de mariages divisé par la population résidente en milieu d'année; le taux est exprimé en nombre de mariages pour 1'000 habitants. En 1970, le taux de nuptialité était de 10.6 aux États-Unis, respectivement 7.55 en Suisse (Références: *Organisation de coopération et de développement économiques* [OCDE], banque de données sur la famille; *Office fédéral de la statistique* [OFS], Suisse).

²⁵⁰ Selon les données de l'*Office fédéral de la statistique* [OFS], Suisse, l'âge du mariage augmente: en 1996, en Suisse, ces chiffres étaient de 27.3 ans pour les femmes, 29.7 ans pour les hommes; en 2006, 28.7 ans pour les femmes et 31.0 ans pour les hommes.

²⁵¹ En 2006, l'indicateur conjoncturel fertilité (nombre moyen d'enfants par femme) était de 2.05 aux États-Unis, respectivement 1.42 en Suisse, soit en dessous de la moyenne de 1.63 pour les pays de l'OCDE (Références: *Organisation de coopération et de développement économiques* [OCDE], banque de données sur la famille; *Office fédéral de la statistique* [OFS], Suisse).

²⁵² Même constatation qu'à la note 250: l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant augmente: 29.5 ans en 1996 et 30.7 ans en 2007.

²⁵³ Aux États-Unis le phénomène est identique: la moyenne d'âge des jeunes mères tend à augmenter depuis les années 1970, néanmoins on constate une diminution entre les années 1990 et les années 2000: en 1996, les jeunes mères étaient, en moyenne, âgées de 27 ans, contre 25.2 ans en 2003 et également en 2005.

1979; Hindelang *et al.*, 1978). De leur côté, les femmes suisses semblent se marier plus tardivement, ce qui présuppose qu'elles ont potentiellement davantage d'activités considérées à risque du point de vue des violences non-partenaires. Et, logiquement, étant moins susceptibles d'être mariées à ce moment de leur vie, elles sont également moins susceptibles d'être victimes de violences partenaires.

Le moment auquel les individus choisissent de se marier varie selon des facteurs socioculturels, éducatifs, économiques²⁵⁴, mais également en fonction des perspectives professionnelles des intéressés. De surcroît, le développement de l'état social desserre les liens qui rattachent de la femme au foyer, l'autorisant à jouer un rôle plus actif dans la vie sociale, économique et politique (Fux, 2005; Goodwin, 1999; Inglehart & Welzel, 2005, chapitre 12; Lévy, Widmer, & Kellerhals, 2002). Par exemple, le fait qu'il existe des structures de garde accessibles²⁵⁵ pour les enfants permet aux femmes de rester actives; elles ne quittent donc pas totalement l'espace public dès le moment où elles ont des enfants. Il convient de rester prudent au vu de la qualité des données, néanmoins on ne peut s'empêcher d'observer que le risque de victimisation non-partenaire en Suisse diminue très nettement à partir d'un certain âge, suggérant que les femmes ne sont plus exposées aux mêmes risques.

Tableau 17-9 – Relation entre l'âge et l'état civil des répondantes

| État civil et relations amoureuses selon l'âge | 18-24 ans | 25-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55 ans et plus |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Célibataire | 43.35 *** | 11.57 | 6.69 | 4.16 | 7.63 *** |
| Divorcée/séparée (célibataire) | 0.00 * | 2.08 ** | 5.48 * | 8.57 | 18.08 *** |
| Vit une relation amoureuse | 32.51 * | 8.80 | 4.67 | 6.75 | 4.58 *** |
| Vit en concubinage | 16.75 | 21.99 *** | 7.51 | 6.23 | 3.92 ** |
| Mariée | 7.39 *** | 55.56 *** | 75.66 | 74.29 | 65.80 *** |
| NVAWS | | | | | |
| Célibataire | 28.06 *** | 10.27 | 5.27 | 6.39 | 29.71 *** |
| Divorcée/séparée (célibataire) | 2.33 * | 5.50 ** | 8.99 * | 12.15 | 9.05 *** |
| Vit une relation amoureuse | 25.43 * | 8.39 | 5.57 | 5.06 | 1.69 *** |
| Vit en concubinage | 16.90 | 10.47 *** | 5.93 | 4.21 | 1.75 ** |
| Mariée | 27.95 *** | 65.37 ** | 74.24 | 72.20 | 57.79 *** |

Test de proportion CH-IVAWS/NVAWS: * $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

²⁵⁴ Par exemple, le taux de nuptialité parmi la population Noire Américaine est généralement inférieur à cause des difficultés économiques que rencontre cette ethnie; si le fait d'avoir de faibles revenus ne limite pas la formation d'une relation amoureuse, il est dissuasif pour l'établissement d'une relation maritale formelle (Goodwin, 1999).

²⁵⁵ Sur ce plan, il convient non seulement de considérer la disponibilité des structures, mais également leur coût pour le ménage; si les frais de garde surpassent le salaire maternel envisageable, il est vraisemblable que le travail ne sera pas accepté. À titre d'exemple, les frais de garde pour un enfant de deux ans correspondent, en Suisse, à 33.8% d'un salaire moyen, contre 19.5% aux États-Unis; la Suisse se classe, tristement, en première position sur cet indicateur (Référence: *Organisation de coopération et de développement économiques* [OCDE], banque de données sur la famille).

Indéniablement, il existe des liens étroits entre l'âge et la nature des relations amoureuses caractérisant la vie des femmes dans les deux pays. Ces éléments sont illustrés, de manière empirique, par la comparaison du lien entre âge et nature des relations dans les deux sondages (Tableau 17-9, ci-dessus). Plusieurs différences significatives sont observées entre la Suisse et les États-Unis quant au rapport entre âge et relations amoureuses. Par exemple, les répondantes suisses de 18 à 24 ans sont peu nombreuses à être mariées (7.39%), comparativement au même groupe dans le NVAWS (27.95%). À partir de 25 ans, le fait de vivre en concubinage est un comportement beaucoup plus fréquent parmi les répondantes suisses que parmi les répondantes américaines, qui sont plus nombreuses à être mariées avant 35 ans. Le divorce semble également concerner les femmes à un âge différent dans les deux pays, et, de surcroît, le pourcentage de femmes divorcées est, à une exception près, toujours plus élevé dans le sondage américain. Comme la plupart des sociétés industrielles, la Suisse et les États-Unis ont connu une augmentation des divorces dans les trois dernières décennies, même si cette augmentation a été moins marquée aux États-Unis. À titre de comparaison, en 2006, le taux de divortialité²⁵⁶ était de 3.7 aux États-Unis, contre seulement 2.8 en Suisse, soit un taux effectivement plus élevé aux États-Unis. Il ne semble pas exister de données comparatives sur le divorce en Suisse et aux États-Unis, mais la recherche a mis en évidence non seulement que la plupart des sociétés ne valorisent pas le divorce, mais également que les mécanismes légaux, mais aussi socioculturels, permettant à un individu de divorcer diffèrent d'une culture à l'autre (González & Viitanen, 2006; Goodwin, 1999). Quelle que soit la différence du taux de divortialité entre la Suisse et les États-Unis, dans les deux pays les femmes divorcées sont proportionnellement plus nombreuses à signaler des violences au cours des cinq dernières années, respectivement des douze derniers mois, ce qui pourrait suggérer que la violence a mis fin à l'union maritale, comme cela est mis en évidence ci-après (paragraphe 17.3.3).

17.3.2 PAYS DE NAISSANCE ET ORIGINE ETHNIQUE

Dans les études américaines, le fait d'appartenir à une minorité ethnique, ou de ne pas être d'origine raciale blanche pour reprendre la terminologie américaine, a longtemps été associé à un risque accru de violences, tant partenaires que non-partenaires. Cependant, ces associations apparaissent très largement expliquées par des différences socioéconomiques, de résidence et d'éducation (Jewkes, 2002; Logan *et al.*, 2006). Les résultats des études de l'influence de l'origine ethnique sur la probabilité d'être victime de violences physiques de la part d'un partenaire ne sont pas consistants; si certaines études montrent que les femmes Noires sont plus à risque (Russell, 1990), d'autres ne mettent aucun lien en évidence (Finkelhor & Yllo, 1985).

²⁵⁶ Le taux de divortialité correspond au nombre de divorces divisé par la population résidente en milieu d'année; le taux est exprimé en nombre de divorces pour 1'000 habitants. En 1970, le taux de divortialité était de 3.5 aux États-Unis, respectivement 1.0 en Suisse (Références: *Organisation de coopération et de développement économiques* [OCDE], banque de données sur la famille; *Office fédéral de la statistique* [OFS], Suisse).

La généralisabilité de ces résultats est cependant limitée: les femmes Noires des banlieues américaines n'ont pas le même quotidien que les Aborigènes d'Australie. De surcroît, il n'est pas possible d'appliquer des raisonnements américains sur la victimisation différentielle selon l'origine ethnique à la problématique des violences envers les femmes migrantes en Suisse; sans compter que la vie d'un immigrant dans un pays donné n'équivaut pas nécessairement à la réalité d'un immigrant dans un autre pays. Les recherches en Europe se montrent relativement silencieuses sur la victimisation des minorités ethniques, ces dernières ne sont d'ailleurs pas toujours incluses dans les sondages ou alors en nombre insuffisant pour être considérées distinctement. Par contre, les femmes migrantes se retrouvent souvent dans les études conduites dans des foyers ou des centres d'accueil; ayant généralement un réseau de social et familial moins développé, ces centres leur sont salutaires. Les violences envers les femmes migrantes ont, par exemple, été étudiées en France (Condon, 2005; Jaspard *et al.*, 2002, chapitre 7) mettant en évidence une victimisation accrue des immigrées. Si les auteures leur reconnaissent une vulnérabilité particulière, du fait de leur parcours migratoire, elles insistent également sur le rôle prépondérant d'autres facteurs: les femmes migrantes ayant tendance à se trouver concentrées dans des catégories sociales, des types d'habitat et des modes de vie où les femmes sont plus souvent victimes de violence, soit des données similaires aux résultats présentés dans les recherches américaines, mais différentes des problématiques suisses (Killias, 1989). L'hétérogénéité des femmes migrantes appelle cependant à une analyse plus détaillée de ces parcours de vie, une analyse bien souvent limitée par la faible représentation de ces femmes dans les échantillons nationaux²⁵⁷. Ce n'est alors pas la culture en elle-même qui explique la violence, mais souvent plusieurs caractéristiques de la situation des migrantes et des migrants dans leur société d'accueil. Certaines recherches émettent l'hypothèse que la migration augmente le risque de violence, le déracinement et un nouvel environnement ayant pour effet de provoquer chez certains hommes un repli sur des valeurs patriarcales, alors même que leur partenaire est amenée à s'émanciper (Durrer & Hanselmann, 2008). Consécutivement, tant la violence que le rapport à cette violence peuvent être modifiés par des facteurs culturels et ethniques. Les valeurs traditionnelles concernant le mariage, mais également les rôles sexués que sont amenées à y tenir les femmes, de même que certaines croyances religieuses, déterminent les attitudes des victimes de violences domestiques. Ainsi, pour certaines communautés, le maintien de l'unité familiale a-t-il une grande importance, à la fois socialement et culturellement, et ce que les partenaires soient ou non heureux en ménage. Certaines victimes demeurent alors dans une relation abusive, car cela s'avère préférable au fait d'amener la honte sur elles et leur famille en témoignant de ce qui se passe ou en demandant le divorce. Des facteurs tels que le statut d'immigrant, la durée de séjour dans le pays d'accueil, le statut socioéconomique et le statut marital sont à prendre en

²⁵⁷ À nouveau, l'on pensera non seulement aux femmes migrantes résidant officiellement en Suisse, mais également aux requérantes d'asile et aux immigrées clandestines.

considération tant dans l'analyse de la violence que dans la réaction des femmes et leur recherche d'aide (Abu-Ras, 2007; Grossman & Lundy, 2007; Raj & Silverman, 2002).

Les données du CH-IVAWS indiquent que les femmes qui ne sont nées ni en Suisse, ni en Europe occidentale ou en Scandinavie sont significativement plus nombreuses à signaler des violences au cours des cinq dernières années, mais la force de cette relation est faible. De surcroît, les violences sexuelles et les violences partenaires ont un effectif théorique insuffisant pour permettre une analyse différenciée (Tableau 17-10). Une fois la variable dichotomisée afin d'augmenter l'effectif théorique, le pays de naissance n'est plus associé à la prévalence de la victimisation (Tableau 21-45, en annexe).

Tableau 17-10 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon le pays de naissance (CH-IVAWS)

| Pays de naissance | Suisse | Europe occidentale Scandinavie | Autres | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|--------|--------------------------------|--------|-----------|-------------------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| Violences | 6.14 | 2.26 | 9.09 | 1.01 | .017 | .065 |
| Violences physiques | 5.11 | 2.26 | 7.10 | 0.66 | .082 | .050 |
| Violences sexuelles | 1.70 | 0.45 | 3.25 | 0.56 | .113^a | .047 |
| Violences partenaires | 1.85 | 1.36 | 3.23 | 1.62 | .403^a | .031 |
| Violences non-partenaires | 4.47 | 1.36 | 6.45 | 1.77 | .039 | .058 |

^a 33.3% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Les données américaines sont concordantes avec les recherches antérieures: à première vue, les femmes blanches apparaissent moins souvent victimisées que les répondantes appartenant à l'une ou l'autre des minorités ethniques (Tableau 17-11). Plus spécifiquement, les femmes d'origine amérindienne sont, par exemple, significativement plus nombreuses que les Blanches ($p < .001$) ou les Noires ($p < .05$) à signaler des violences au cours des cinq dernières années. Elles sont également plus nombreuses que les Blanches à signaler des violences partenaires, tout comme des violences non-partenaires au cours des cinq dernières années ($p < .05$, respectivement $p < .001$). Par contre, les femmes d'origine amérindienne ne sont pas davantage victimisées par un partenaire que les Noires. S'il existe une survictimisation des premières lorsque l'on regarde les violences sexuelles ($p < .05$) ou les violences non-partenaires ($p < .05$) au cours de cinq dernières années, cette relation n'est plus significative avec les prévalences vie.

Tableau 17-11 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon l'origine ethnique (NVAWS)

| Origine ethnique | Blanche | Noire | Asiati- que | Améri- dienne | Mélan- gée | % <i>missing</i> | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|---------|-------|----------------|------------------|---------------|---------------------|------|---------------|
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 8.36 | 12.89 | 9.40 | 23.61 | 14.57 | 4.94 | .000 | .082 |
| Violences physiques | 6.86 | 9.68 | 6.09 | 13.51 | 12.68 | 4.06 | .000 | .062 |
| Violences sexuelles | 2.34 | 4.26 | 3.42 | 11.11 | 3.41 | 4.76 | .000 | .066 |
| Violences partenaires | 5.38 | 7.14 | 4.27 | 11.27 | 10.86 | 5.31 | .000 | .061 |
| Violences non-partenaires | 3.44 | 6.38 | 5.13 | 12.68 | 3.75 | 5.34 | .000 | .067 |

La victimisation différentielle des Noires et des Amérindiennes est influencée par les opérationnalisations adoptées, et dès lors fluctuante. La survictimisation sexuelle des Noires mesurée par Tjaden & Thoennes (2000b) n'apparaît pas avec l'opérationnalisation du viol utilisée dans ce travail. Par contre, les auteures constatent également une exposition accrue des Amérindiennes aux actes de violence; des résultats corroborés par d'autres recherches (Bachman, 1992; Greenfeld & Smith, 1999; tous deux cités par Tjaden & Thoennes). Dans tous les cas, les résultats mettent en évidence l'importance d'une analyse détaillée des différentes populations, le regroupement de plusieurs catégories pouvant contribuer à masquer certaines spécificités²⁵⁸.

17.3.3 ÉTAT CIVIL ET RELATIONS AMOUREUSES

Comme indiqué précédemment (paragraphe 9.1.1), les violences envers les femmes sont plus élevées dans les relations précédentes que dans les relations actuelles. Mais la nature exacte des relations actuelles n'a pas toujours été considérée dans les travaux sur l'étiologie des violences envers les femmes. Cette dimension peut être étudiée, premièrement, en référence à l'état civil des répondantes et, deuxièmement, en référence à l'existence et à la nature de leur relation amoureuse, ce qui permet une analyse plus précise.

17.3.3.1 État civil

Sans surprise, la question de l'état civil ou du type de relation amoureuse a principalement été examinée en lien avec les violences partenaires, tandis que le lien entre état civil et violences non-partenaires, ou violences dans l'espace public, a surtout été développé par les approches situationnelles (Cohen & Felson, 1979; Hindelang *et al.*, 1978). Tout comme le sexe, l'âge ou le statut professionnel, le statut marital et la nature des relations amoureuses d'une jeune femme ont une incidence sur son style de vie, et, consécutivement, sur les risques auxquels elle est exposée. Un temps de loisir non-structuré est une prérogative des personnes jeunes qui n'ont pas de

²⁵⁸ Cet aspect sera également mis en évidence dans les analyses multivariées (paragraphe 17.3).

responsabilités familiales. L'état civil n'est néanmoins pas toujours considéré comme un bon indicateur, dès lors qu'il reflète davantage une donnée officielle que la réalité du vécu. Raisonner sur des expériences de victimisation à partir d'une telle information apparaît alors souvent limité. Cependant, combinée à d'autres informations, et qui plus est dans une perspective comparative, l'analyse des répondantes du point de vue de leur état civil se révèle intéressante.

Dans les deux études, et quelles que soient les formes de violence, les femmes mariées sont significativement moins nombreuses à signaler des violences au cours des cinq dernières années (Tableau 17-12). Dans le NVAWS, les femmes américaines divorcées sont proportionnellement plus nombreuses à signaler des violences, comparativement aux célibataires; cette différence n'est cependant pas significative dans le CH-IVAWS. La survictimisation des femmes divorcées est un phénomène qui se retrouve même lorsque l'on contrôle l'âge des répondantes américaines (Tableau 21-44, en annexe). La prévalence plus élevée des violences parmi les femmes séparées ou divorcées est observée dans plusieurs études nord-américaines (Bachman & Saltzman, 1995; Brownridge, 2006), mais pas nécessairement dans d'autres pays (Ellsberg, Pena, Herrera, Liljestrand, & Winkvist, 1999; Jewkes, Levin, & Penn-Kekana, 2002).

Tableau 17-12 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon l'état civil

| État civil | Célibataire | Divorcée | Mariée | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------|-------------|----------|--------|-----------|------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| Violences | 10.87 | 8.17 | 3.48 | 0.86 | .000 | .139 |
| Violences physiques | 9.09 | 6.67 | 2.91 | 0.51 | .000 | .126 |
| Violences sexuelles | 3.11 | 2.37 | 0.97 | 0.41 | .005 | .074 |
| NVAWS | | | | | | |
| Violences | 13.15 | 21.46 | 6.12 | 3.61 | .000 | .174 |
| Violences physiques | 10.14 | 16.55 | 5.21 | 2.70 | .000 | .141 |
| Violences sexuelles | 4.55 | 7.45 | 1.29 | 3.43 | .000 | .130 |

Lorsque sont considérés les types de violence (Tableau 17-13), les répondantes américaines divorcées signalent davantage de violences partenaires que les célibataires ($p < .000$) ou les femmes mariées ($p < .001$). Le CH-IVAWS indique également des différences significatives entre la victimisation des femmes divorcées et celle des célibataires ($p < .01$) ou des femmes mariées ($p < .05$). Les violences non-partenaires mettent également en évidence des différences entre les deux pays, mais tandis qu'il n'y a pas de différence significative entre célibataires et divorcées dans les données américaines, les données suisses montrent que les célibataires sont deux fois et demie plus nombreuses ($p < .01$) à signaler des violences non-partenaires au cours des cinq dernières années.

Tableau 17-13 – Prévalence 5 ans des types de violence selon l'état civil

| État civil | Célibataire | Divorcée | Mariée | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|-------------|----------|--------|-----------|------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| Violences | 10.87 | 8.17 | 3.48 | 0.86 | .000 | .139 |
| Violences partenaires | 0.98 | 4.35 | 1.87 | 1.47 | .011 | .068 |
| Violences non-partenaires | 10.41 | 3.88 | 1.79 | 1.62 | .000 | .184 |
| NVAWS | | | | | | |
| Violences | 13.15 | 21.46 | 6.12 | 3.61 | .000 | .174 |
| Violences partenaires | 5.30 | 16.34 | 4.52 | 3.98 | .000 | .151 |
| Violences non-partenaires | 8.57 | 6.67 | 1.80 | 4.01 | .000 | .154 |

L'analyse de la prévalence des violences en fonction de l'état civil suggère des profils de victimisation différents dans les deux pays. Replacés dans le contexte des premières constatations de ce travail – à savoir une supériorité des violences partenaires aux États-Unis, respectivement des violences non-partenaires en Suisse –, ces résultats sont tout à fait logiques. Les facteurs de risque qui ressortent d'une analyse des violences non-différenciée selon le type de violence sont, inévitablement, partiellement déterminés par cette divergence initiale.

17.3.3.2 Relations amoureuses

L'état civil étant avant tout un indicateur officiel, il est possible qu'il ne reflète pas nécessairement les expériences amoureuses et intimes des répondantes, limitant ainsi la mise en évidence de certains schémas.

Tableau 17-14 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon la nature des relations amoureuses

| Existence et nature des relations amoureuses | Aucune | Séparée Divorcée | Relation | Concubinage | Mariage | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|--------|------------------|----------|-------------|---------|-----------|-------------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 11.26 | 8.72 | 14.94 | 7.28 | 3.07 | 0.86 | .000 | .171 |
| Violences physiques | 9.38 | 8.67 | 11.49 | 6.28 | 2.48 | 0.51 | .000 | .153 |
| Violences sexuelles | 3.15 | 2.67 | 5.14 | 1.45 | 0.82 | 0.41 | .000 ^a | .106 |
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 8.45 | 20.68 | 22.58 | 25.52 | 5.19 | 3.99 | .000 | .243 |
| Violences physiques | 6.09 | 15.93 | 17.09 | 21.14 | 4.49 | 3.10 | .000 | .207 |
| Violences sexuelles | 3.24 | 7.88 | 7.92 | 7.16 | 0.94 | 3.82 | .000 | .166 |

^a 40% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Le Tableau 17-10, ci-dessus, détaille la prévalence des formes de violence en fonction de l'existence et de la nature de la relation amoureuse de la répondante. L'analyse distingue non seulement les femmes n'ayant pas de relation actuelle de celles qui ont actuellement une relation amoureuse, mais également la nature de cette relation. Dans les CH-IVAWS, les femmes ayant actuellement une relation amoureuse signalent significativement plus de violences que les femmes vivant en

cohabitation ($p < .05$), un résultat qui suggère une influence de l'âge et consécutivement du style de vie. Comparativement aux autres groupes, les femmes mariées constituent le groupe le moins touché par la violence au cours des cinq dernières années (entre $p < .05$ et $p < .001$, selon la comparaison). Même chose pour les violences physiques, si ce n'est que la différence entre les femmes ayant une relation amoureuse, et celles vivant avec leur partenaire n'est plus significative. La violence sexuelle est moins fréquente chez les femmes mariées que chez les autres groupes (entre $p < .05$ et $p < .001$, selon la comparaison), mais il n'y a pas de différence significative avec le concubinage. Dans le NVAWS, les femmes ayant un partenaire, mais non un mari, sont plus nombreuses à avoir été victimes de violence; la majorité des comparaisons intergroupes indiquent des différences significatives pour la prévalence des violences au cours des cinq dernières années. Que les femmes aient un partenaire ou vivent avec celui-ci ne fait pas différence, tout comme le fait que la relation soit terminée; les pourcentages des trois groupes ne sont pas significativement différents. Les résultats sont quasi identiques que l'on considère les violences physiques ou sexuelles. À noter cependant qu'une plus grande proportion de femmes en couple signale des violences physiques au cours des cinq dernières années, comparativement aux femmes séparées ($p < .05$), ce qui n'est pas le cas pour les violences sexuelles ou la violence en général.

Tableau 17-15 – Prévalence 5 ans des types de violence selon la nature des relations amoureuses

| Existence et nature des relations amoureuses | Aucune | Séparée Divorcée | Relation | Concubi- nage | Mariage | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|--------|---------------------|----------|------------------|---------|--------------|-------------------|---------------|
| CH-IVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 11.26 | 8.72 | 14.94 | 7.28 | 3.07 | 0.86 | .000 | .171 |
| Violences partenaires | 0.90 | 6.71 | 1.74 | 1.99 | 1.50 | 1.47 | .000 ^a | .103 |
| Violences non-partenaires | 10.86 | 2.03 | 13.37 | 5.97 | 1.75 | 1.62 | .000 | .203 |
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 8.45 | 20.68 | 22.58 | 25.52 | 5.19 | 3.99 | .000 | .243 |
| Violences partenaires | 3.34 | 15.40 | 10.68 | 17.29 | 3.74 | 4.36 | .000 | .194 |
| Violences non-partenaires | 5.61 | 7.05 | 12.80 | 9.93 | 1.60 | 4.39 | .000 | .181 |

^a 40% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Considérant les différents types de violence, les données suisses et américaines présentent à nouveau des différences (Tableau 17-15, ci-dessus). Dans le CH-IVAWS, les violences partenaires sont clairement plus importantes parmi les femmes divorcées ou séparées que parmi les femmes ayant un partenaire, respectivement vivant en couple ($p < .05$ dans les deux cas). Dans le NVAWS, la séparation apparaît également fortement associée à des antécédents de violences partenaires, la proportion de celles-ci étant supérieure comparativement aux femmes mariées ($p < .001$) et aux femmes ayant une relation ($p < .05$), mais par rapport aux situations de concubinage. Cette survictimisation des femmes divorcées ou séparées demeure, même lorsque l'on contrôle cette relation par l'âge des victimes: quel que soit le moment de la vie, les femmes divorcées sont plus nombreuses à signaler des violences (précédemment p. 206, et Tableau 21-44, en annexe). Comme indiqué, le taux de divorce

est plus élevé aux États-Unis²⁵⁹ qu'en Suisse, bien que les femmes américaines aient une attitude plus négative envers le divorce²⁶⁰. Pourtant, les deux pays montrent une victimisation accrue des femmes divorcées, ce qui pourrait suggérer que certains de ces divorces sont consécutifs à des violences subies; c'est du moins une interprétation souvent proposée dans la littérature (Gillioz *et al.*, 1997; Jaspard *et al.*, 2002; Johnson *et al.*, 2008; Killias *et al.*, 2005), même si d'autres auteurs raisonnent légèrement différemment (Brownridge, 2006). L'attitude des hommes et des femmes envers les violences partenaires pourrait également influencer la prévalence des violences, comme suggéré par différents auteurs (Boeringer, 1999; Carlson & Worden, 2005; Carmody & Washington, 2001; Gracia & Herrero, 2006; Nayak *et al.*, 2003; Worden & Carlson, 2005). Si l'on se réfère aux données du WVS²⁶¹, il apparaît que, bien que, en Suisse et comparativement aux États-Unis, les hommes trouvent plus justifiable qu'un homme batte sa femme, tandis que les répondantes américaines sont plus nombreuses que les répondantes suisses à considérer qu'il est justifiable qu'un homme batte sa femme, même si les différences sont faibles²⁶². Avec beaucoup de prudence, on pourrait envisager, aux États-Unis, une plus grande tolérance des femmes pour les violences partenaires, ce qui irait de pair avec certaines de leurs attitudes plus traditionalistes envers la famille et le mariage²⁶³. Or, le fait de ne pas quitter une relation abusive constituée, indéniablement, un facteur de risque pour des victimisations ultérieures.

De nombreuses recherches concluent à l'existence d'un risque plus élevé de violences partenaires dans les relations de cohabitation que chez les couples mariés; des recherches réalisées pour l'essentiel aux États-Unis (p. ex., Moffitt & Caspi, 1999) et au Canada (p. ex., Brownridge, 2004; Brownridge & Halli, 2002; DeKeseredy & Hinch, 1991; Wilson *et al.*, 1995). Ces études montrent que la plus grande prévalence des violences dans les couples en cohabitation s'observe également pour la violence dite sévère (Stets & Straus, 1989), et même dans les cas de fémicide (Shackelford, 2001; Shackelford & Mouzos, 2005). Malgré cela, de nombreuses recherches considèrent encore ces deux formes de relation comme équivalentes et ne les distinguent pas dans leurs analyses, limitant ainsi la connaissance de cette problématique (Brownridge & Halli, 2000). Ce ne sont pas nécessairement la cohabitation et le mariage en tant que tels qui sont à l'origine de ces différences de risque, mais vraisemblablement davantage les caractéristiques des personnes attirées respectivement par l'une ou l'autre de ces configurations. Le fait d'être jeune, d'avoir des moyens financiers limités, d'avoir déjà été marié ou le fait d'avoir subi des violences dans une relation antérieure, seraient autant de facteurs favorisant le choix d'une relation de concubinage en lieu et place du mariage. Brownridge et

²⁵⁹ Le taux de divortialité était de 3.7 aux États-Unis, contre seulement 2.8 en Suisse, en 2006. *Supra*, note 256.

²⁶⁰ Données du WVS 2005; *supra* note 196.

²⁶¹ Données du WVS 2005; *supra* note 196.

²⁶² Pour les hommes, sur une échelle de 1 (jamais justifiable) à 10 (toujours justifiable), la moyenne est de 1.66 aux États-Unis, respectivement 1.44 en Suisse; pour les femmes, 1.30 aux États-Unis, respectivement 1.42 en Suisse.

²⁶³ *Supra* note 196.

Halli (2000) qualifient ces facteurs de «*selection factors*» et les opposent à une série de «*relationship factors*» tels l'isolement social, le manque de sécurité et d'engagement, ou encore les normes et les règles ambiguës de la cohabitation²⁶⁴; une terminologie empruntée à des auteurs comme Stets (1991) et Nock (1995). Cependant, le fait que l'association entre cohabitation et victimisation diffère dans l'espace et dans le temps a contraint les chercheurs à revoir leurs interprétations. La relativité culturelle de cette association renvoie aux habitudes et usages des relations intimes²⁶⁵, aux pratiques culturelles quant à l'acceptabilité de ce type de relation et aux circonstances dans lesquelles elles ont cours (Goodwin, 1999; Jewkes, 2002; Johnson *et al.*, 2008). Avec l'augmentation de la cohabitation dans les sociétés occidentales (Bures, 2009)²⁶⁶, l'association entre victimisation et cohabitation devrait perdre de son importance, même si certaines différences subsistent encore (Brownridge, 2008).

Les données du NVAWS attestent également d'une plus grande proportion de violences partenaires dans les relations de concubinage, ce comparativement au mariage ($p < .001$), en accord avec des recherches antérieures (Brownridge, 2004, 2008; Brownridge & Halli, 2000, 2002; Nock, 1995; Shackelford & Mouzos, 2005). Cette association demeure lorsque l'on considère ces deux groupes dans une analyse indépendante mettant en évidence une association de force moyenne (Tableau 21-46, en annexe). Cependant, une telle victimisation accrue des femmes vivant en concubinage ne s'observe pas dans les données suisses qui n'indiquent pas une victimisation différentielle selon le statut du couple; cela même lorsque l'on considère uniquement la prévalence des violences au cours des douze derniers mois. Gillioz *et al.* (1997) avaient également constaté que le statut du couple n'entraînait pas de différence du point de vue de la prévalence des violences partenaires. Le concubinage ne semble cependant pas être un mode de relation beaucoup plus commun en Suisse qu'aux États-Unis; en 2000, 5.9% de la population de plus de 20 ans vivaient en concubinage, contre 5.5% aux États-Unis²⁶⁷. L'analyse comparative des caractéristiques structurelles des couples mariés et non-mariés en Suisse fait par contre apparaître de très légères différences en fonction du niveau de formation et de l'activité professionnelle (Fux, 2005), mais ces différences semblent minimes en comparaison des différences américaines sur ce plan (Bramlett & Mosher, 2002).

²⁶⁴ Dans le but d'expliquer comment les facteurs de sélection continuent de jouer un rôle sur la probabilité de violence, Brownridge et Halli (2000) ont recours à une thèse développée par Berger et Kellner (1994) sur la construction de la réalité dans le mariage qui présente le mariage comme une manière de «s'établir» («*settle down*»). Ainsi, certaines caractéristiques (c.-à-d. les facteurs de sélection) amèneraient les individus qui les possèdent à se diriger vers un type de relation moins contraignant (c.-à-d. «*less-committed*»), la cohabitation. Parce que les personnes qui cohabitent sont moins susceptibles de s'établir, selon la terminologie de Berger et Kellner, cela aura une influence sur la nature de la relation (c.-à-d. les facteurs de relation). Certaines combinaisons de ces différents facteurs pourraient engendrer conflits et violences au sein du couple.

²⁶⁵ Chez Jewkes (2002), la référence au sexe est explicite: l'association entre le statut marital et la violence partenaire est déterminée, au moins en partie, par l'étendue des relations sexuelles prémaritales et extramaritales. Lorsque de telles relations sont rares, les violences sont étroitement liées au statut marital. Dès lors que ces comportements sont plus communs, cette association disparaît.

²⁶⁶ Outre l'augmentation des couples vivant en concubinage, soit une évolution des pratiques de vie familiale (Bures, 2009); Widmer, Kellerhals et Lévy (2006) constatent que, dans une relation de couple, un individualisme trop marqué est source de conflit.

²⁶⁷ Référence: *Organisation de coopération et de développement économiques* [OCDE], banque de données sur la famille.

La comparaison des violences partenaires et non-partenaires suggère des profils à risque différents. Les violences non-partenaires touchent principalement les répondantes suisses ayant une relation amoureuse et les célibataires, les deux groupes étant touchés dans des proportions qui ne sont pas significativement différentes. Dans le NVAWS, les femmes les plus exposées aux violences non-partenaires sont également celles qui ont une relation amoureuse, ces dernières se distinguant des célibataires. Tant les données suisses que les données américaines suggèrent une influence du style de vie sur l'exposition au risque de violences non-partenaires. Des résultats similaires sont observés dans l'IVAWS (Johnson *et al.*, 2008) et dans les données australiennes (Mouzos & Makkai, 2004). Cette interprétation est cohérente avec les résultats des recherches portant sur la violence dans les relations amoureuses («*dating violence*»), un type de violence qui, dans ce travail, est inclus dans les violences non-partenaires.

17.3.4 STATUT SOCIO-ECONOMIQUE

Le statut socio-économique apparaît comme une variable composite dont les opérationnalisations se caractérisent avant tout par leur diversité et l'inconsistance des résultats obtenus. Plus particulièrement, le sens de la relation existant entre statut socio-économique et violences envers les femmes n'est pas défini de manière certaine (Heise, 1998). Pour les femmes, le fait d'avoir un faible statut socio-économique est associé à de nombreuses conséquences négatives parmi lesquelles la victimisation, des troubles de la santé physique ou mentale, des problématiques d'addiction, ainsi qu'un accès limité aux ressources et aux traitements de ces problématiques (Logan *et al.*, 2006). Le manque de ressources financières peut engendrer stress, frustration et conflits interpersonnels, qui peuvent, à leur tour, engendrer des comportements violents. Mais la relation inverse est également observée: le fait de subir des violences peut avoir une influence indirecte sur le statut socio-économique d'une victime, parce qu'elle ne peut conserver son emploi (p. ex., absentéisme, blessures physiques ou détresse émotionnelle) ou parce qu'elle doit se séparer d'un partenaire violent. De surcroît, si l'indépendance financière des femmes peut être un facteur protecteur de la violence partenaire, elle peut également se révéler un facteur de risque (Ellsberg *et al.*, 1999; Jewkes & Abrahams, 2002), complexifiant encore le dessin. Comme pour différents facteurs associés aux violences envers les femmes, le statut socio-économique et ses indicateurs ont surtout été au cœur de l'étude de la violence domestique. Les théories du stress ou de la dépendance maritale considèrent, comme les théoriciens des approches de la violence familiale, le niveau d'éducation, le statut professionnel et le revenu comme des ressources socio-économiques. Autrement dit, ils considèrent l'association entre variables économiques et risque de violence domestique du point de vue des dimensions structurales des indicateurs sociodémographiques, tandis que les chercheuses et chercheurs féministes rattachent le pouvoir économique aux dynamiques familiales et considèrent ces caractéristiques comme des ressources symboliques (Kaukinen, 2004).

Trois indicateurs du statut socio-économique sont considérés dans la suite de ce travail: le niveau d'éducation de la répondante, son statut professionnel et le revenu de son ménage.

17.3.4.1 Niveau d'éducation

Plusieurs recherches ont montré que les personnes plus éduquées ont des risques de victimisation plus élevés que les personnes moins éduquées (Jaspard *et al.*, 2002; Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001). Traditionnellement, cette association est expliquée par le fait que ces dernières passent davantage de temps à la maison, tandis que les personnes plus éduquées ont généralement des vies sociales et professionnelles plus actives (Cohen & Felson, 1979; Hindelang *et al.*, 1978; Killias, 1989; Killias, 2001b). En ce qui concerne plus spécifiquement les femmes, leur accès à l'éducation est souvent décrit comme une conquête: l'éducation confère une autonomisation sociale par le biais de l'inclusion dans des réseaux sociaux, la capacité à accéder et à utiliser les informations ou les ressources disponibles dans une société donnée ou une meilleure confiance en soi et ses compétences. Dès lors, un niveau d'éducation élevé serait associé, chez les femmes, à de faibles niveaux de violence.

Les niveaux d'éducation étant difficilement comparables d'un pays à l'autre, seul leur positionnement relatif est considéré; pour limiter l'ambiguïté, les résultats suisses et américains sont présentés dans des tableaux séparés.

Tableau 17-16 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon le niveau d'éducation (CH-IVAWS)

| Dernier titre/diplôme obtenu | École élémentaire | Apprentissage | Éducation supérieure | % missing | Sig. | Cramer's V |
|------------------------------|-------------------|---------------|----------------------|-----------|-------------|-------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| Violences | 8.19 | 4.69 | 7.61 | 1.22 | .015 | .065/.030 |
| Violences physiques | 7.12 | 3.66 | 6.78 | 0.86 | .005 | .073/.048 |
| Violences sexuelles | 2.03 | 1.36 | 2.26 | 0.76 | .374 | .032/.083 |
| Violences partenaires | 3.05 | 1.80 | 1.46 | 1.82 | .267 | .037/- .209 |
| Violences non-partenaires | 5.24 | 3.19 | 6.25 | 1.97 | .012 | .068/.112 |

Les données suisses indiquent une association faible entre le niveau d'éducation et la prévalence des violences au cours des cinq dernières années (Tableau 17-16), principalement parce que les personnes ayant fait un apprentissage mentionnent significativement ($p < .05$) moins de violences, et moins de violences physiques, que les deux autres groupes. Ces résultats sont différents de ceux de Killias *et al.* (2005) qui ne mettent pas en évidence une victimisation différenciée selon le niveau d'éducation. Cette divergence résulte de la prise en considération, dans leur étude, de violences qui ne sont pas considérées dans les analyses de ce travail (c.-à-d. les menaces de violences physiques et les attouchements sexuels). Une opérationnalisation différente se traduit donc par des associations différentes, illustrant la relativité des associations basées sur ce facteur, et plus généralement sur des

caractéristiques sociodémographiques. Considérant les types de violence, le test d'indépendance de χ^2 est également significatif pour les violences non-partenaires: les femmes ayant fait des études supérieures signalent significativement plus de violences non-partenaires que les deux autres groupes. La prévalence des violences partenaires n'est pas significativement différente selon le niveau d'éducation, un résultat identique à celui d'autres recherches suisses (Gillioz *et al.*, 1997; Killias *et al.*, 2005).

Les données américaines mettent en évidence des associations différentes (Tableau 17-17). Les femmes ayant un diplôme universitaire sont significativement ($p < .001$) moins nombreuses à signaler des violences au cours des cinq dernières années que celles ayant arrêté leurs études avant l'université, et ce, quels que soient la forme ou le type de violence. La victimisation des deux premiers groupes n'est pas significativement différente, à l'exception des violences non-partenaires qui sont significativement ($p < .05$) plus importantes parmi les diplômées niveau «*high school*» que parmi les personnes n'ayant pas terminé leurs études.

Tableau 17-17 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence selon le niveau d'éducation (NVAWS)

| Dernier titre obtenu | Pas de diplôme « <i>high school</i> » | Diplôme « <i>high school</i> » | Titre universitaire | % missing | Sig. | Cramer's V/Gamma |
|---------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------|-----------|-------------|------------------|
| NVAWS | | | | | | |
| Violences | 8.40 | 10.55 | 7.04 | 3.52 | .000 | .053/- .108 |
| Violences physiques | 6.82 | 8.43 | 5.82 | 2.60 | .002 | .043/- .098 |
| Violences sexuelles | 2.54 | 3.12 | 1.77 | 3.32 | .013 | .036/- .156 |
| Violences partenaires | 5.88 | 6.58 | 4.42 | 3.89 | .006 | .039/- .124 |
| Violences non-partenaires | 2.95 | 4.54 | 2.82 | 3.92 | .003 | .042/- .095 |

Les données de ce travail corroborent les résultats de recherches antérieures et mettent bien en évidence la relation en courbe inversée du niveau d'éducation et de la victimisation: un faible niveau d'éducation, tout comme un niveau élevé, offre une protection contre la violence. Jewkes (2002) recourt au concept d'autonomisation (c.-à-d. «*empowerment*») des femmes pour expliquer cette relation. Ayant un certain bagage éducatif, les femmes se sentiraient suffisamment autonomisées pour remettre en question certains rôles sexuels traditionnels et s'opposer aux hommes ou du moins à leur partenaire, mais cette même autonomisation, en dessous d'un seuil où elle offre une protection, aurait pour corollaire d'augmenter le risque de violences.

Sur un autre plan, différentes recherches ont montré le lien qui existait, chez les jeunes femmes, entre le fait d'avoir été abusées dans leur enfance et la probabilité d'abandon des études universitaires. Ces travaux indiquent que les étudiantes ayant des antécédents d'abus sexuels sont plus susceptibles de quitter l'université avant la fin de leur première année (Duncan, 2000; Elliott, Alexander, Pierce, Aspelmeier, & Richmond, 2009). Les auteurs ne tiennent malheureusement pas

compte d'éventuelles victimisations survenues durant cette première année d'études, il n'est donc pas possible de tester le lien entre victimisation et abandon des études, étant entendu qu'il existe une forte association entre les victimisations dans l'enfance et à l'âge adulte²⁶⁸. Plusieurs références suggèrent, en effet, que le fait d'abandonner ses études est un comportement fréquent parmi les victimes de viol; la probabilité de victimisation étant de surcroît plus élevée au début des études (Finn, 1995; Fisher *et al.*, 2000; Sampson, 2002)²⁶⁹.

17.3.4.2 Statut professionnel

La littérature est remplie de références au statut professionnel des femmes victimes de violences, cependant les résultats observés sont pour le moins inconsistants. Tandis que certaines études constatent une victimisation accrue des femmes sans emploi (Jaspard *et al.*, 2002; Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001), d'autres constatent une victimisation accrue des femmes ayant un emploi rémunéré (Cohen & Felson, 1979; Hindelang *et al.*, 1978; Killias, 1989; Killias, 2001b; Mouzos & Makkai, 2004). Et quelle que soit la relation observée, les auteurs ne sont pas avares d'interprétations. La survictimisation des personnes sans emploi est parfois expliquée par la marginalité de ces femmes, mais le plus souvent par leur manque de ressources et la présence de différents facteurs de risque concomitants. *A contrario*, le fait que les femmes ayant un emploi rémunéré soient plus susceptibles d'être victimes de violences est souvent mis en parallèle avec une vie professionnelle, sociale et amoureuse plus active, et, de fait, une plus grande exposition aux risques. Un raisonnement qui s'inspire largement des approches situationnelles et s'applique plus spécifiquement aux violences non-partenaires.

En ce qui concerne, par contre, les violences partenaires, le travail a parfois été décrit comme un facteur protecteur, puisque diminuant l'isolement social de la victime, sans compter que son indépendance financière lui offre, si elle le souhaite, la possibilité de quitter une relation abusive. Mais, dans ce contexte, le statut professionnel de la femme a également souvent été examiné en lien avec celui de son partenaire. Certaines caractéristiques de la femme peuvent, en effet, lui conférer un statut social, professionnel ou d'éducation, supérieur à celui de son partenaire; les disparités existant au sein d'un couple entre l'homme et la femme pourraient alors augmenter la probabilité de violence à l'égard de la femme si son statut menace celui de son partenaire (ci-après, paragraphe 18.3.2.3, ainsi que Jewkes, 2002; Kaukinen, 2004; Macmillan & Gartner, 1999).

Dans ce travail, les données suisses et américaines mettent en évidence une association entre le statut professionnel et la probabilité de subir des violences; néanmoins, dans chacun des sondages,

²⁶⁸ Sur ce sujet, se référer à la partie III, ainsi qu'au paragraphe 17.2.6.

²⁶⁹ À noter que si les étudiantes sont plus susceptibles d'être victimisées au début de leurs études, et qu'elles sont également plus susceptibles d'abandonner leurs études dans la première année déjà, la temporalité des événements coïncide. Mais d'un autre côté, il est probable que ces étudiantes soient moins, voire pas représentées dans les recherches du fait de leur abandon.

la force de cette association est faible (Tableau 17-18, ci-dessous). S'il est vrai que les femmes ayant un emploi rémunéré signalent plus de violences au cours des cinq dernières années que les femmes au foyer ou ne travaillant pas, corroborant ainsi certaines hypothèses, ce sont les étudiantes qui signalent proportionnellement un pourcentage plus élevé de violences durant cette même période. Les résultats sont par ailleurs identiques dans les données suisses ($p < .001$) et dans les données américaines ($p < .001$). Dans aucun des sondages, il n'y a cependant pas de différences significatives entre les pourcentages de victimes parmi les étudiantes et les chômeuses.

Tableau 17-18 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon le statut professionnel [A]

| Statut professionnel | Emploi rémunéré | Femme au foyer / Ne travaille pas | Au chômage / Cherche un emploi | En formation / Étudiante | % missing | Sig. | Cramer's V |
|----------------------|-----------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------|-------------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | | |
| Violences | 6.57 | 2.19 | 17.86 | 15.38 | 1.01 | .000 | .146 |
| Violences physiques | 5.49 | 1.68 | 14.29 | 13.68 | 0.66 | .000 | .140 |
| Violences sexuelles | 1.80 | 0.67 | 10.71 | 3.42 | 0.56 | .000 ^a | .100 |
| NVAWS | | | | | | | |
| Violences | 10.22 | 4.18 | 21.61 | 23.38 | 5.91 | .000 | .166 |
| Violences physiques | 8.42 | 3.44 | 17.15 | 16.83 | 5.05 | .000 | .136 |
| Violences sexuelles | 2.71 | 0.87 | 7.63 | 9.84 | 5.74 | .000 | .129 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 17-19 – Prévalence 5 ans des types de violence selon le statut professionnel [A]

| Statut professionnel | Emploi rémunéré | Femme au foyer / Ne travaille pas | Au chômage / Cherche un emploi | En formation / Étudiante | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|-----------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-----------|-------------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | | |
| Violences | 6.57 | 2.19 | 17.86 | 15.38 | 1.01 | .000 | .146 |
| Violences partenaires | 2.40 | 1.18 | 3.70 | 0.00 | 1.62 | .113 ^a | .055 |
| Violences non-partenaires | 4.39 | 1.36 | 14.81 | 15.38 | 1.77 | .000 | .168 |
| NVAWS | | | | | | | |
| Violences | 10.22 | 4.18 | 21.61 | 23.38 | 5.91 | .000 | .166 |
| Violences partenaires | 6.84 | 2.78 | 13.25 | 9.84 | 6.25 | .000 | .106 |
| Violences non-partenaires | 3.85 | 1.46 | 10.68 | 14.66 | 6.31 | .000 | .155 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Alors que les étudiantes sont disproportionnellement victimes de violences non-partenaires, dans le CH-IVAWS ($p < .05$) comme dans le NVAWS ($p < .001$), la différence pour les violences partenaires se réduit ($p < .05$) dans les données américaines, jusqu'à ne plus être significative dans le CH-IVAWS (Tableau 17-19, ci-dessus). À nouveau, des différences apparaissent selon l'âge auquel les jeunes femmes sont en couple, et dès lors exposées au risque de violences partenaires.

Ces résultats diffèrent de ceux mis en évidence dans d'autres études, comme, par exemple, le sondage australien sur les violences envers les femmes. Les auteurs constatent, certes, des différences minimales en fonction du statut professionnel des répondantes, cependant ils observent que les femmes qui travaillent contre rémunération signalent plus de violences non-partenaires que les autres (Mouzos & Makkai, 2004). Les auteurs expliquent cette association en prenant comme cadre d'analyse les approches situationnelles – style de vie et activités routinières – et concluent que les femmes ayant plus de moyens financiers sont plus susceptibles d'avoir des activités professionnelles et récréatives dans l'espace public. Contrairement aux stéréotypes qui dépeignent les femmes sans emploi, peu éduquées et ayant des difficultés économiques comme plus exposées à la violence, le raisonnement des auteurs suggère que les femmes jeunes, ayant une vie professionnelle, sociale et amoureuse active, courent davantage le risque d'être agressées.

En adoptant une opérationnalisation similaire, soit en opposant les femmes ayant un emploi à toutes les autres catégories, les analyses donnent à voir des résultats sensiblement différents (Tableau 17-20 et Tableau 17-21, ci-dessous). Les données américaines indiquent effectivement une association significative entre la prévalence des violences et cette opérationnalisation dichotomique du statut professionnel: les femmes ayant un emploi sont proportionnellement plus nombreuses à signaler des violences, également des violences physiques, au cours des cinq dernières années, alors qu'aucune des analyses n'est significative dans le CH-IVAWS. Il n'y a pas d'association significative entre les violences non-partenaires et le fait de travailler, tandis que les deux banques de données mettent en évidence une prévalence accrue des violences partenaires parmi les femmes ayant un emploi rémunéré; la force de cette association demeure cependant faible.

Tableau 17-20 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon le statut professionnel [B]

| Statut professionnel | Emploi rémunéré | Autres | % missing | Sig. | Cramer's V |
|----------------------|-----------------|--------|-----------|-------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 6.57 | 4.88 | 1.01 | .139 | -.035 |
| Violences physiques | 5.49 | 4.04 | 0.66 | .164 | -.032 |
| Violences sexuelles | 1.80 | 1.49 | 0.56 | .718 | -.012 |
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 10.22 | 8.03 | 5.91 | .003 | -.037 |
| Violences physiques | 8.42 | 6.28 | 5.05 | .001 | -.040 |
| Violences sexuelles | 2.71 | 2.53 | 5.74 | .695 | -.006 |

Tableau 17-21 – Prévalence 5 ans des types de violence selon le statut professionnel [B]

| Statut professionnel | Emploi rémunéré | Autres | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|-----------------|--------|-----------|--------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 6.57 | 4.88 | 1.01 | .139 | -.035 |
| Violences partenaires | 2.40 | 1.09 | 1.62 | .041 | -.047 |
| Violences non-partenaires | 4.39 | 4.09 | 1.77 | .817 | -.007 |
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 10.22 | 8.03 | 5.91 | .003 | -.037 |
| Violences partenaires | 6.84 | 4.55 | 6.25 | .000 | -.047 |
| Violences non-partenaires | 3.85 | 3.85 | 6.31 | 1.000 | .000 |

La faiblesse des associations mises en évidence semble suggérer que le statut professionnel est un indicateur très sensible aux paramètres méthodologiques des analyses, et par-là susceptible de varier d'une analyse à l'autre. Les données suggèrent des profils de victimisation différents, soit des facteurs de risque différents. Certaines configurations seraient plus liées à des traits classiques des approches en lien avec le style de vie, et toucheraient ainsi plus les étudiantes, tandis que d'autres configurations seraient plus fortement associées à la précarité des répondantes. Le statut particulier des étudiantes suggère une prise en considération différenciée, cela alors que de nombreux sondages ne distinguent précisément pas ce statut. En effet, lorsque les étudiantes sont assimilées aux femmes ayant un emploi rémunéré, les analyses ne sont plus significatives; des résultats attendus dès lors qu'une telle opérationnalisation mélange, au sein d'une même catégorie, des groupes apparemment à risque avec des groupes qui le sont moins. Comme pour d'autres facteurs, il est probable que la forte prévalence des violences parmi les étudiantes soit liée à leur âge et à leur style de vie. Il serait possible de mettre en lien ce résultat avec les travaux sur les victimisations des étudiantes (p. ex., Barberet *et al.*, 2004; Fisher *et al.*, 1999, 2000; Fisher & Wilkes, 2003; Flack *et al.*, 2007), et, de fait, avec certaines caractéristiques des campus américains, comme suggéré précédemment; cependant, cette association se retrouve également dans les données suisses des violences non-partenaires.

17.3.4.3 Revenu du ménage

À l'origine, de nombreuses recherches avaient établi un lien entre pauvreté et violences domestiques. L'automatisme de cette association a, par la suite, été critiqué, ce essentiellement par les perspectives féministes qui ont tenu à rappeler que les femmes appartenant aux classes dites moyenne et supérieure étaient également susceptibles d'être victimes des violences d'un partenaire. À la suite de ces remises en question est née l'idée, largement partagée, que la violence domestique est présente de manière égale chez toutes les femmes, quel que soit leur statut (Logan *et al.*, 2006). Cependant, plus récemment, des recherches américaines ont mis en évidence le fait que les femmes appartenant aux ménages à faibles revenus étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimisées,

qu'il s'agisse de violences sexuelles ou de violences domestiques (Byrne, Resick, Kilpatrick, Best, & Saunders, 1999; DeKeseredy & Hinch, 1991; Rennison & Welchans, 2000; Tolman & Raphael, 2000). La méta-analyse d'Hotaling et Sugarman (1986) conclut que le revenu familial est un facteur de risque de la violence envers l'épouse dans neuf comparaisons sur dix. De surcroît, cette association est encore plus marquée dans les études sur la population générale (p. ex., *National Family Violence Survey*; Heise, 1998, pour références; Straus, Gelles, & Steinmetz, 1981).

La pauvreté, et le stress qui en découle sont, certes, des éléments-clés des violences partenaires, mais si de tels actes surviennent dans tous les milieux socio-économiques, ils sont plus fréquents, et plus violents, dans les groupes ayant un bas niveau socio-économique, ce dans différents contextes et pays (Jewkes, 2002). Les théories du stress postulent que les violences partenaires résultent du stress engendré par les difficultés économiques du couple (Gelles, 1987) et le fait que les hommes pauvres aient moins de ressources leur permettant de réduire ce stress (Straus *et al.*, 1981). Mais les données empiriques ne soutiennent pas nécessairement une telle interprétation, plus particulièrement dans une approche comparative: une forme d'extrême pauvreté semble limiter l'importance des conflits relatifs aux finances du ménage (Jewkes & Abrahams, 2002). L'étude du lien entre violences non-partenaires et revenu du ménage présente des spécificités culturelles. En effet, si les personnes ayant de faibles revenus financiers tendent à sortir moins et, consécutivement, à être moins exposées aux risques de victimisation, une telle relation existerait principalement en Europe, notamment en Suisse (Killias, 1989), mais pas aux États-Unis, ou dans d'autres pays, où la pauvreté est plus étroitement liée au fait de résider dans des quartiers à forte criminalité (Van Dijk *et al.*, 1990).

Tableau 17-22 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon le revenu du ménage

| Revenu du ménage | En dessous du revenu médian | En dessus du revenu médian | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 7.77 | 5.03 | 8.46 | .023 | -.228 |
| Violences physiques | 6.19 | 4.25 | 8.10 | .072 | -.196 |
| Violences sexuelles | 2.41 | 1.39 | 8.00 | .137 | -.275 |
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 12.81 | 6.14 | 29.94 | .000 | -.384 |
| Violences physiques | 10.41 | 4.88 | 29.11 | .000 | -.388 |
| Violences sexuelles | 3.58 | 1.62 | 29.87 | .000 | -.385 |

Note: CH-IVAWS: revenu mensuel médian: 5'500 CHF; NVAWS: revenu annuel médian: 24'076 USD.

Du point de vue empirique, considérer le revenu du ménage comme un facteur potentiellement associé à la victimisation n'est pas évident, étant donné la difficulté à opérationnaliser une telle variable. Le Tableau 17-22, ci-dessus, indique la prévalence des formes de violence au cours de cinq dernières années selon le revenu des répondantes. En Suisse, un revenu en dessous du revenu médian est associé à une victimisation accrue; les analyses différenciées selon la forme des violences

suggèrent les mêmes tendances, bien que non-significatives. En recourant à la prévalence vie, la survictimisation des répondantes dont le revenu actuel est inférieur au médian est significative pour la violence physique comme pour la violence sexuelle. Les résultats américains mettent en évidence la même association entre le revenu et la victimisation (Tableau 21-48, en annexe).

Le Tableau 17-23, ci-dessous, distingue entre violences partenaires et non-partenaires. À nouveau, si la victimisation accrue des répondantes américaines ayant moins de moyens financiers demeure constante quel que soit le type de violence, cette relation est attestée uniquement pour les violences partenaires dans les données suisses. Cette apparente dissemblance disparaît cependant, dès lors que l'on adopte une perspective temporelle plus longue, suggérant que cette différence tient davantage à l'effectif limité qu'à un réel risque différentiel (Tableau 21-48, en annexe). À titre de comparaison, les auteurs du sondage international n'ont pas mis en évidence de schéma clair des risques de victimisation selon le revenu (Johnson *et al.*, 2008).

Tableau 17-23 – Prévalence 5 ans des types de violence selon le revenu du ménage

| Revenu du ménage | En dessous du revenu médian | En dessus du revenu médian | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|-------------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 7.77 | 5.03 | 8.46 | .023 | -.228 |
| Violences partenaires | 2.90 | 1.40 | 9.01 | .033 | -.354 |
| Violences non-partenaires | 5.18 | 3.78 | 9.16 | .183 | -.164 |
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 12.81 | 6.14 | 29.94 | .000 | -.384 |
| Violences partenaires | 8.45 | 3.48 | 30.23 | .000 | -.438 |
| Violences non-partenaires | 5.02 | 2.82 | 30.24 | .001 | -.291 |

Note: CH-IVAWS: revenu mensuel médian: 5'500 CHF; NVAWS: revenu annuel médian: 24'076 USD.

Étant donné que les deux sondages ne mettent pas en évidence la même relation, on peut se demander si les différences observées sont consécutives à la composition des échantillons respectifs eu égard au revenu des répondantes. Pour rappel, la proportion de répondantes ayant un niveau économique inférieur au seuil de référence était de 52.35% dans le NVAWS, contre seulement 33.92% des répondantes suisses. Le revenu du ménage étant uniquement associé aux violences partenaires dans les données suisses, une plus faible proportion de répondantes en dessous du seuil de référence pourrait expliquer une plus faible prévalence de ce type de violence. Cependant, dès lors que l'on adopte une perspective plus longue, la prévalence des violences non-partenaires apparaît également plus importante parmi les répondantes ayant un faible revenu. L'impact du revenu financier n'apparaît pas à même d'expliquer les différences observées quant à la prévalence des violences envers les femmes.

17.3.5 CONSOMMATION HABITUELLE D'ALCOOL ET CONSOMMATION EXCESSIVE

La consommation d'alcool est associée à une augmentation des risques de violences interpersonnelles, quelles qu'en soient les formes. Le critère principal de catégorisation des différents travaux réside dans l'identification de la personne de référence, dès lors que les études considèrent soit la consommation de l'auteur des violences, soit celle de la victime – ce deuxième cas de figure étant évidemment plus délicat à traiter du fait de sa dimension stigmatisante. Les paragraphes suivants sont consacrés au rapport de la victime à l'alcool, tandis que la question de la consommation de l'auteur des violences est discutée au paragraphe 18.3.1.5.

Si le fait de consommer de l'alcool est associé à un risque accru de victimisation, cette relation est complexe et non directement causale. Il apparaît que, comme c'est le cas avec de nombreux facteurs dits de risque, l'on ne peut déterminer avec certitude si la consommation d'alcool est une cause, un corrélat ou une conséquence de la victimisation. De surcroît, les relations entre violence, alcool et alcoolisme apparaissent partiellement socialement et culturellement déterminées (Jewkes, 2002). Tandis que certaines études s'intéressent à l'association globale entre consommation d'alcool et victimisation – mesurant ainsi le lien existant entre la consommation générale d'alcool d'une personne et ses expériences de victimisation –, d'autres approchent la question de manière contextuelle en s'intéressant à la quantité d'alcool consommée par la victime au moment de l'agression et considèrent alors la consommation de l'alcool comme «précipitant²⁷⁰» la victimisation, pour reprendre une terminologie connue. Il existe également quelques recherches qui portent directement sur les mécanismes qui pourraient expliquer l'association entre consommation d'alcool et victimisation et ont principalement recours à des travaux en laboratoire (Testa & Parks, 1996, pour une revue).

Même si l'alcool a été étudié dans son rapport à différentes formes de victimisation, la violence sexuelle remporte vraisemblablement la palme du nombre d'études conduites tant auprès des adolescentes (Esbensen & Huizinga, 1991) que des étudiantes (Abbey, Clinton-Sherrod, McAuslan, Zawacki, & Buck, 2003; Combs-Lane & Smith, 2002; Corbin, Bernat, Calhoun, McNair, & Seals, 2001; Koss & Dinero, 1989; Schwartz & Pitts, 1995) ou des adultes (Felson, Burchfield, & Teasdale, 2007; Johnson, 2001b; Martin & Bachman, 1998), ainsi que des recherches portant sur le lien entre consommation d'alcool et revictimisation (Gidycz *et al.*, 1993; Gidycz *et al.*, 1995). Les recherches sur les violences sexuelles envers les femmes se sont concentrées essentiellement sur la quantité d'alcool consommée juste avant l'agression (c.-à-d. «*preassault alcohol use*»), une variable identifiée comme plus fortement associée à la victimisation que la consommation d'alcool en général (Testa & Parks, 1996; Ullman, Karabatos, & Koss, 1999). À noter que beaucoup de ces études ont été conduites avec des populations étudiantes nord-américaines, dont le comportement vis-à-vis de

²⁷⁰ Chapitre 16.

l'alcool comporte des spécificités évidentes (Wechsler *et al.*, 1998; Wechsler, Molnar, Davenport, & Baer, 1999); sans mentionner le fait que ces études concernent très souvent des situations de «*dating violence*» (Abbey *et al.*, 1996; Norris & Cubbins, 1992).

Lorsque la consommation d'alcool apparaît associée aux violences non-partenaires, notamment parmi la population étudiante²⁷¹, la tendance à considérer cette association comme une causalité est fortement présente dans l'opinion publique, mais transparaît également parfois dans des recherches scientifiques, notamment du fait de croyances partagées quant aux effets désinhibiteurs de l'alcool qui facilitent ce type de raisonnement erroné (Logan *et al.*, 2006; Testa & Parks, 1996). Au final, la relation entre consommation d'alcool et victimisation peut se concevoir de différentes façons, sur un continuum allant d'une association directe à une association indirecte. Dans le cas d'une association directe, la consommation d'alcool est conceptualisée comme ayant des effets, tant au niveau comportemental que cognitif, augmentant ainsi la vulnérabilité de la victime. Cette dernière est alors moins en mesure d'identifier certaines situations à risque ou certains indices de danger, ou n'est tout simplement plus à même de se défendre contre une agression (Norris, Nurius, & Graham, 1999). À l'autre extrémité, soit en considérant que la relation entre consommation d'alcool et victimisation est le fruit d'une association indirecte, les auteurs affirment que certains effets de la consommation d'alcool augmenteraient indirectement la probabilité de victimisation. Par exemple, les femmes qui sont le plus exposées au risque d'être sexuellement agressées sont jeunes, sexuellement actives, célibataires et consomment de l'alcool dans des lieux récréatifs (Testa & Parks, 1996). Ces lieux se caractérisent précisément par le fait que, tant les auteurs potentiels que les opportunités de victimisation, y sont plus nombreux. Plusieurs recherches ont ainsi travaillé sur les caractéristiques de localisation des lieux d'agression, à nouveau principalement en lien avec les violences sexuelles (Graham, Osgood, Wells, & Stockwell, 2006). Une explication alternative, mais toujours indirecte reviendrait à considérer non pas des caractéristiques externes, mais des caractéristiques individuelles comme l'association de certains traits de personnalité aussi bien avec la consommation d'alcool qu'avec le risque de victimisation. De surcroît, il semble également que les femmes ayant consommé de l'alcool soient perçues comme des «cibles» plus accessibles du fait d'une capacité de jugement, et de résistance, supposée diminuée. La consommation excessive d'alcool peut alors être le fruit du hasard ou délibérément recherchée par l'agresseur (Boeringer, 1999; Frintener & Rubinson, 1993; Reeves Sanday 1996, 1998; Schwartz & Nogrady, 1996; Yancey Martin & Hummer, 1998).

Certes, la consommation d'alcool a souvent été étudiée dans son rapport aux agressions sexuelles, soit aux violences non-partenaires selon la définition adoptée dans ce travail. Néanmoins, la violence domestique et les violences partenaires ont également fait l'objet de différents travaux qui illustrent, peut-être encore plus que dans le cas des violences non-partenaires, la difficulté à établir la direction

²⁷¹ Par exemple, la fréquence, chez les femmes, des sorties alcoolisées constitue un facteur significativement associé au risque d'agression sexuelle (Schwartz & Pitts, 1995).

de l'association entre consommation d'alcool et victimisation. De surcroît, c'est plus souvent la consommation d'alcool du partenaire qui est considérée que celle de la victime (Caetano, Schafer, & Cunradi, 2001; Field & Caetano, 2004; Gelles, 1987; Hicks, 2006; Jewkes *et al.*, 2002; Johnson, 2001a; Leonard & Quigley, 1999; McCloskey *et al.*, 2002). Roizen (1993, repris par Field & Caetano, 2004; et également par Testa & Parks, 1996) a notamment constaté, dans une revue de recherches traitant de la consommation d'alcool et de la violence domestique, que les hommes buvaient au moment de l'agression dans approximativement 45% des cas, et les femmes dans approximativement 20% des cas. La consommation a souvent été étudiée non pas uniquement dans son rapport à la violence, mais également à la sévérité de celle-ci (Kyriacou *et al.*, 1999; Willson *et al.*, 2000). La mise en évidence d'une association entre consommation d'alcool et victimisation ne démontre cependant pas une relation causale; certaines données empiriques mettant notamment en évidence le rôle joué par les violences partenaires dans l'apparition, chez les femmes, de conduites alcooliques (Holmila, 1993) ou de problèmes de consommation de drogue (El-Bassel, Gilbert, Wu, Go, & Hill, 2005).

Dans ce travail, les données suisses indiquent effectivement une association entre la consommation d'alcool de la répondante et la prévalence des victimisations: les femmes qui consomment fréquemment de l'alcool de manière excessive sont significativement plus nombreuses à signaler des violences au cours des cinq dernières années, comparativement aux femmes qui ne boivent pas, ou pas excessivement (Tableau 17-24)²⁷². Cependant, outre le faible nombre de répondantes appartenant à la catégorie à risque, celle-ci ne se distingue pas significativement de la catégorie immédiatement inférieure.

Tableau 17-24 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (CH-IVAWS)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Jamais ou jamais trop | Trop quelques fois par an | Trop quelques fois par mois | % missing | Sig. | Cramer's V/ Gamma |
|---|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| Violences | 4.45 | 16.35 | 23.81 | 1.47 | .000 | .176/.600 |
| Violences physiques | 3.73 | 13.46 | 23.81 | 1.11 | .000 | .166/.597 |
| Violences sexuelles | 1.17 | 5.29 | 4.55 | 1.06 | .000 | .103/.614 |
| Violences partenaires | 1.59 | 3.85 | 9.52 | 2.13 | .008 ^a | .078/.452 |
| Violences non-partenaires | 3.07 | 12.68 | 19.05 | 2.28 | .000 | .166/.627 |

^a 33.3% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

L'opérationnalisation de la consommation d'alcool dans le sondage américain, bien que différente, suggère également une association entre le rapport à l'alcool et la victimisation. Si la considération des prévalences douze mois apparaît plus logique, dès lors que la mesure de la consommation

²⁷² Les analyses conduites avec les prévalences douze mois suggèrent une relation identique, mais les effectifs théoriques insuffisants limitent la validité des analyses (Tableau 21-49, en annexe).

d'alcool est établie sur cette même période, le nombre réduit de cas limite la validité des analyses. En effet, quelle que soit l'opérationnalisation, les répondantes appartenant à la catégorie dite «à risque» sont très peu nombreuses, aussi certaines tendances ne sont pas significatives avec les prévalences douze mois, mais uniquement avec les prévalences cinq ans²⁷³. Cela suggère que la consommation d'alcool des répondantes est relativement stable dans le temps, un résultat compréhensible dès lors que les répondantes sont des femmes adultes.

La fréquence de la consommation d'alcool est également associée à la prévalence des violences dans les données américaines, mais ce n'est pas parmi la catégorie la plus élevée de consommation que l'on compte la plus grande proportion de victimes (Tableau 17-25, ci-dessous). En effet, ce sont les femmes qui consomment de l'alcool une à plusieurs fois par semaine qui sont plus nombreuses à signaler des incidents, même si les différences intergroupes ne sont pas significatives dans les prévalences douze mois, alors que certaines le sont dans les prévalences cinq ans. Par exemple, la prévalence des violences au cours des cinq dernières années est deux fois plus fréquente ($p < .05$) parmi les femmes consommant de l'alcool une à plusieurs fois par semaine que parmi les femmes indiquant en consommer chaque jour. Néanmoins, la relativité de cet indicateur laisse penser qu'il ne constitue pas une excellente opérationnalisation de la consommation d'alcool comme facteur de risque.

Tableau 17-25 – Prévalence 12 mois et fréquence de la consommation d'alcool (NVAWS)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Jamais | 1-3 fois /mois | 1-4 fois /semaine | Chaque jour ou presque | % missing | Sig. | Cramer's V/ Gamma |
|---|--------|----------------|-------------------|------------------------|-----------|-------------------------|----------------------|
| NVAWS | | | | | | | |
| Violences | 1.24 | 1.99 | 3.07 | 1.31 | 3.95 | .003 | .046/.237 |
| Violences physiques | 0.96 | 1.85 | 2.13 | 1.32 | 2.63 | .014 | .040/.243 |
| Violences sexuelles | 0.28 | 0.15 | 1.02 | 0.00 | 3.59 | .001^a | .051/.252 |
| Violences partenaires | 0.73 | 1.44 | 1.94 | 1.31 | 4.03 | .012 | .040/.286 |
| Violences non-partenaires | 0.52 | 0.55 | 1.14 | 0.00 | 4.11 | .105 | .030/.134 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

S'il existe une association entre la consommation habituelle d'alcool et la prévalence des violences, cette association n'est pas significative pour les violences non-partenaires. Un résultat qui est également observé avec la variable inspirée de Testa et Livingston (2000) et définissant le seuil de la consommation excessive d'alcool à trois ou quatre verres d'alcool au moins une fois par semaine (Tableau 17-26). Par contre, la même analyse conduite sur les prévalences cinq ans se révèle significative, quels que soient la forme ou le type de violence considérés (Tableau 21-51, en annexe).

²⁷³ Annexe I pour ces résultats.

Tableau 17-26 – Prévalence 12 mois et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Testa & Livingston, 2000)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | 3-4 verres/ semaine | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|---------------------|-----------|-------------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 1.66 | 4.04 | 4.69 | .007 | .039/.428 |
| Violences physiques | 1.38 | 3.07 | 3.38 | .028 | .030/.385 |
| Violences sexuelles | 0.27 | 1.23 | 4.33 | .017 | .037/.645 |
| Violences partenaires | 1.10 | 3.11 | 4.76 | .005 | .039/.483 |
| Violences non-partenaires | 0.55 | 0.93 | 4.85 | .429 | .011/.258 |

Stahre *et al.* (2006) définissent la consommation excessive d'alcool de manière légèrement différente, en fonction des recommandations des CDC, soit dans ce travail la consommation de *plus de 7 verres* d'alcool par semaine pour une femme (seuil 1), respectivement de *7 verres ou plus* (seuil 2). Les analyses conduites avec la première opérationnalisation ne sont pas concluantes; le seuil n'est pas discriminant (Tableau 21-52 et Tableau 21-53, en annexe). Par contre, la seconde opérationnalisation indique que la prévalence des violences est significativement associée à la consommation excessive d'alcool (seuil 2), à l'exception des violences sexuelles et des violences non-partenaires (Tableau 17-27). Comme précédemment, ces deux analyses révèlent, par contre, des différences significatives avec les prévalences cinq ans (Tableau 21-54, en annexe).

Tableau 17-27 – Prévalence 12 mois et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | 7 verres ou plus par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|------------------------------|-----------|-------------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 1.64 | 3.55 | 4.69 | .008 | .036/.376 |
| Violences physiques | 1.37 | 2.86 | 3.38 | .023 | .031/.361 |
| Violences sexuelles | 0.27 | 0.88 | 4.33 | .051 | .027/.528 |
| Violences partenaires | 1.10 | 2.66 | 4.76 | .011 | .036/.423 |
| Violences non-partenaires | 0.55 | 0.89 | 4.85 | .323 | .011/.239 |

La dernière opérationnalisation considérée, la prévalence des comportements d'intoxications alcooliques, est présentée dans le Tableau 17-28. À nouveau, les analyses indiquent une association significative entre consommation excessive d'alcool et prévalence des violences, à l'exception de la prévalence des violences non-partenaires qui n'est significativement différente pour la catégorie à risque qu'avec les prévalences cinq ans (Tableau 21-55, en annexe).

Tableau 17-28 – Prévalence 12 mois et intoxications alcooliques (NVAWS, Reed et al., 2009)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | Intoxication alcoolique | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|-------------------------|-----------|------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 1.64 | 6.65 | 4.69 | .000 | .058/.568 |
| Violences physiques | 1.35 | 4.44 | 3.38 | .001 | .048/.544 |
| Violences sexuelles | 0.25 | 1.98 | 4.33 | .001 | .059/.781 |
| Violences partenaires | 1.09 | 4.03 | 4.76 | .001 | .051/.584 |
| Violences non-partenaires | 0.53 | 1.62 | 4.85 | .051 | .027/.510 |

Bien que l'opérationnalisation de la consommation d'alcool ne soit pas directement comparable entre le CH-IVAWS et le NVAWS, celle-ci apparaît associée à la prévalence des violences dans les deux sondages. Les femmes qui ont une consommation excessive d'alcool sont plus nombreuses que les autres à signaler des violences dans la période précédant le sondage. Des associations qui sont par ailleurs fortes (p. ex., $\gamma=.600$ pour la violence au cours de cinq ans précédant le sondage dans le CH-IVAWS, respectivement $\gamma=.376$ dans le NVAWS pour la consommation excessive d'alcool et $\gamma=.568$ pour l'intoxication alcoolique). Sans pouvoir établir la direction de cette association, les résultats des études corroborent ceux des recherches antérieures. À noter, cependant, que la consommation excessive d'alcool est associée aux violences partenaires et non-partenaires dans le CH-IVAWS, mais uniquement aux violences partenaires dans le NVAWS. Étant donné les résultats mis en évidence dans d'autres études évoquées précédemment, et la forte association entre la consommation d'alcool et les violences dans les relations amoureuses habituellement observée, ce résultat reflète vraisemblablement un problème d'opérationnalisation de la consommation excessive d'alcool dans le NVAWS, davantage qu'une véritable différence.

17.3.6 MALTRAITANCE ET ANTECEDENTS D'ABUS SEXUELS DANS L'ENFANCE

L'analyse différenciée de la prévalence des violences selon l'existence d'antécédents d'abus dans l'enfance a été discutée en détail au chapitre 14, mettant en évidence, à plusieurs reprises, une association positive (Arata, 2000; Boney-McCoy & Finkelhor, 1995; Classen *et al.*, 2005; Coid *et al.*, 2001; Cole *et al.*, 2008; Cyr *et al.*, 2006; DiLillo *et al.*, 2001; Filipas & Ullman, 2006; Gidycz *et al.*, 1993; Gidycz *et al.*, 2008; Noll *et al.*, 2003; Siegel & Williams, 2003; Tjaden & Thoennes, 2006; Weaver *et al.*, 1997; West *et al.*, 2000). Ainsi, l'étude internationale sur les violences envers les femmes atteste-t-elle de la même relation: la prévalence des violences partenaires est plus élevée parmi les femmes ayant subi, dans l'enfance, des violences physiques de la part de leurs parents et parmi les femmes ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 16 ans (Johnson *et al.*, 2008). Une association également mise en évidence dans le cas des violences non-partenaires. De surcroît, certaines études ont également montré que, pour une femme, le fait d'avoir été témoin de violences interparentales dans son enfance augmentait la probabilité d'être victimisée dans sa propre relation, même si les résultats sont généralement moins marqués (Johnson, 1996).

Le Tableau 17-29 indique une association positive entre la maltraitance physique ou sexuelle dans l'enfance et le fait d'être victimisé une fois adulte: les femmes ayant été abusées dans leur enfance sont plus nombreuses à avoir été victimisées par la suite, comparativement aux non-victimes. Les résultats sont identiques dans le CH-IVAWS et dans le NVAWS, à l'exception de l'association avec les violences sexuelles qui, bien qu'allant dans le même sens, n'est pas significative dans le CH-IVAWS.

Tableau 17-29 – Prévalence 5 ans des formes de violence selon les antécédents d'abus dans l'enfance

| Maltraitance | Maltraitance physique ou sexuelle dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V/ Gamma |
|---------------------|--|-------|-----------|-------------|----------------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 5.09 | 8.42 | 1.72 | .010 | .061/.263 |
| Violences physiques | 4.19 | 7.13 | 1.37 | .011 | -.059/.274 |
| Violences sexuelles | 1.37 | 2.65 | 1.27 | .068 | .043/.325 |
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 5.49 | 14.66 | 4.23 | .000 | .156/.495 |
| Violences physiques | 4.74 | 11.49 | 3.73 | .000 | .126/.446 |
| Violences sexuelles | 1.04 | 4.64 | 2.56 | .000 | .112/.644 |

Dans le NVAWS, la maltraitance et les abus sexuels dans l'enfance sont associés avec la violence quel qu'en soit le type, ce qui n'est pas le cas dans le CH-IVAWS où les violences partenaires ne sont pas associées à la maltraitance dans l'enfance. Cependant, au vu de la faiblesse des effectifs, on ne peut exclure un artefact méthodologique (Tableau 17-30, ci-dessous).

Tableau 17-30 – Prévalence 5 ans des types de violence selon les antécédents d'abus dans l'enfance

| Maltraitance | Maltraitance physique ou sexuelle dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V/ Gamma |
|---------------------------|--|-------|-----------|-------------|----------------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 5.09 | 8.42 | 1.72 | .010 | .061/.263 |
| Violences partenaires | 1.80 | 2.07 | 2.33 | .700 | .009/.070 |
| Violences non-partenaires | 3.39 | 7.07 | 2.48 | .001 | .078/.368 |
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 5.49 | 14.66 | 4.23 | .000 | .156/.495 |
| Violences partenaires | 3.35 | 9.51 | 4.55 | .000 | .129/.504 |
| Violences non-partenaires | 2.27 | 6.07 | 4.58 | .000 | .097/.471 |

17.4 ANALYSES MULTIVARIEES – FORMES ET TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Considérer séparément différents facteurs associés à des types particuliers de violence permet de mettre en évidence tant des différences que des similitudes entre les données suisses et américaines, mais ces premières analyses ont uniquement mis en évidence des relations bivariées.

L'étape consécutive logique est la prise en compte simultanée de ces différents facteurs associés à la victimisation, contrôlant ainsi d'éventuelles relations entre eux.

Pour chaque jeu de données, toutes les variables ayant une association significative ($p < .05$)²⁷⁴ à la victimisation ont été considérées avec le recodage utilisé dans les analyses bivariées. Les prévalences cinq ans ont été utilisées, les prévalences douze mois ne présentant pas suffisamment de cas pour une analyse multivariée. Les corrélations non-paramétriques entre les différentes caractéristiques ont été testées; leurs valeurs respectives n'étant pas supérieures à la limite généralement admise²⁷⁵, aucune variable n'a été exclue. Les différentes opérationnalisations des antécédents de maltraitance et d'abus dans l'enfance, de même que les différentes opérationnalisations de la consommation d'alcool dans le NVAWS, ont été introduites séparément dans les différents modèles considérés. Dans la mesure possible, des variables indicatrices ont été utilisées, afin de limiter la perte d'information; des recodages ont été effectués uniquement lorsque certaines des modalités n'atteignaient pas le niveau de significativité²⁷⁶. Plusieurs séries de régressions logistiques en procédure «*Stepwise*»²⁷⁷ ont été effectuées, afin de tester différents modèles. Ce type de régression offre à chaque variable indépendante la même probabilité d'appartenir au modèle en éliminant, à chaque étape, la variable la moins importante. Ce modèle apparaît approprié à l'analyse des facteurs associés aux violences envers les femmes, dès lors que de multiples facteurs apparaissent significativement associés au risque de victimisation. Pour chaque forme et type de violence, le modèle dont le coefficient de détermination (c.-à-d. pouvoir explicatif de la variance) était le plus élevé a été sélectionné²⁷⁸. Les variables significatives à la dernière étape de la régression ont été introduites dans un modèle final²⁷⁹ présenté dans cette partie; le modèle complet est chaque fois reproduit en annexe. Comme attendu, les analyses multivariées conduites avec le CH-IVAWS posent davantage de problèmes que celles réalisées avec le NVAWS dont les prévalences sont plus élevées.

²⁷⁴ Il est généralement admis qu'une association significative à $p < .10$ est suffisante pour qu'une variable indépendante soit introduite dans un modèle multivarié; cependant, les associations mises en évidence au paragraphe 17.2 étaient soit significatives à $p < .05$ soit non-significatives avec des valeurs bien supérieures à .10. Aussi, le seuil adopté dans ce travail est-il de $p < .05$.

²⁷⁵ Field (2005).

²⁷⁶ À chaque fois, la variable la moins significative était recodée. Cette démarche était répétée jusqu'à ce que toutes les modalités de toutes les variables aient un rôle significatif, composant ainsi le modèle final.

²⁷⁷ Régression logistique, procédure *Stepwise*, méthode *Backward LR*, SPSS® 17.0. La méthode *Backward LR* teste, en premier lieu, le modèle complet ou saturé, puis, étape par étape, des modèles épurés, soit des modèles ayant un pouvoir explicatif identique au modèle saturé, mais comptant moins de variables indépendantes.

²⁷⁸ Deux coefficients de détermination pour la régression logistique ont été considérés: *Cox & Snell* R^2_{CS} , respectivement *Nagelkerke* R^2_N . Le coefficient de Cox & Snell (1989) est basé sur le logarithme du rapport de vraisemblance d'un modèle [*LL(New)*], le logarithme du rapport de vraisemblance du modèle original [*LL(baseline)*] et la taille de l'échantillon; cependant, ce coefficient est connu pour ne pas atteindre sa valeur théorique maximale de 1. Le coefficient développé par Nagelkerke (1991) corrige ce biais. Références et explications tirées de Field (2005).

²⁷⁹ Régression logistique, procédure *Enter*, SPSS® 17.0.

17.4.1 VIOLENCES, VIOLENCES PHYSIQUES ET VIOLENCES SEXUELLES

Les caractéristiques de la victime associées, dans les analyses bivariées, à la prévalence des violences au cours des cinq dernières années dans le CH-IVAWS incluent l'âge, la nature de la relation amoureuse, le niveau d'éducation, le statut socioprofessionnel, le revenu du ménage, la consommation d'alcool et les antécédents d'abus dans l'enfance (Tableau 21-56, en annexe). Le modèle épuré conserve ces différentes variables, à l'exception du niveau d'éducation (Tableau 17-31). À noter que, comme attendu, les coefficients de détermination du modèle sont faibles ($R^2_{CS}=.05$, respectivement $R^2_{n=136}$), autrement dit, ce modèle explique moins de 15% de la variance. Dans le modèle du CH-IVAWS, les femmes âgées de moins de 35 ans sont plus à risque d'avoir été victimisées au cours des cinq dernières années. Seul le fait d'être divorcée ou séparée au moment du sondage augmente le risque de violence; les autres types de relations ne présentent pas de risques significativement différents dans les analyses multivariées. Le fait de travailler ou, au contraire, d'être au chômage constitue un facteur de risque de la victimisation, comparativement aux femmes qui ne travaillent pas, et les personnes dont le revenu est inférieur au revenu médian sont plus susceptibles de signaler des violences. Enfin, aussi bien la consommation d'alcool que les antécédents d'abus dans l'enfance constituent des facteurs significatifs dans ce modèle multivarié.

Tableau 17-31 – Facteurs associés à la prévalence des violences – Modèle final (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences au cours des 5 dernières années (n=1'788) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.393 | .000 | 4.026 |
| 25-34 ans | 0.640 | .012 | 1.896 |
| Séparée / divorcée | 0.923 | .008 | 2.517 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .003 | |
| Travaille / fait des études | 0.916 | .004 | 2.500 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.770 | .003 | 5.872 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.480 | .026 | 1.616 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.080 | .000 | 2.945 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.097 | .039 | 2.994 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.481 | .029 | 1.617 |
| Constante | -4.546 | .000 | 0.011 |

-2log-likelihood: 724.399; $R^2_{CS} = .050$; $R^2_{n=136}$

Le fait de distinguer entre violences physiques et violences sexuelles ne semble avoir d'autres conséquences que celles induites par des modifications de l'effectif considéré. Les variables significatives pour les violences physiques sont identiques à celles du modèle précédent (Tableau 17-32; modèle complet en annexe, Tableau 21-57). Par contre, les résultats sont légèrement différents pour les violences sexuelles (Tableau 17-33): contrairement aux deux autres modèles, le revenu du ménage, la consommation excessive d'alcool et les antécédents de maltraitance ne sont

pas des facteurs significatifs dans le modèle final (modèle complet en annexe, Tableau 21-58). Il convient cependant d'interpréter ces résultats statistiques avec prudence. Les facteurs considérés constituent presque essentiellement des caractéristiques dynamiques de la répondante ou de son comportement et sont, de fait, amenés à varier.

Tableau 17-32 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques – Modèle final (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences physiques au cours des 5 dernières années (n=1'795) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.571 | .000 | 4.813 |
| 25-34 ans | 0.750 | .007 | 2.116 |
| Séparée ou divorcée | 1.318 | .000 | 3.736 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .007 | |
| Travaille ou fait des études | 0.979 | .006 | 2.663 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.752 | .008 | 5.764 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.031 | .000 | 2.805 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.299 | .014 | 3.665 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.635 | .006 | 1.887 |
| Constante | -4.803 | .000 | 0.008 |

-2log-likelihood: 672.166; $R^2_{CS} = .046$; $R^2_{n=142}$

Tableau 17-33 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles – Modèle final (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences sexuelles au cours des 5 dernières années (n=1'796) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .008 | |
| 18-24 ans | 1.481 | .003 | 4.395 |
| 25-34 ans | 0.937 | .035 | 2.553 |
| Relation amoureuse (réf.: célibataire, concubinage, mariage) | | .018 | |
| Séparée ou divorcée | 1.244 | .034 | 3.469 |
| Vit une relation amoureuse | 0.961 | .034 | 2.615 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.674 | .012 | 5.336 |
| Constante | -4.951 | .000 | 0.007 |

-2log-likelihood: 308.603; $R^2_{CS} = .013$; $R^2_{n=085}$

Toutes les caractéristiques des répondantes mesurées dans le NVAWS ont été introduites dans le modèle initial de régression logistique (Tableau 21-59, en annexe), seule l'origine ethnique n'apparaît plus dans le modèle épuré (Tableau 17-34, ci-dessous).

Tableau 17-34 – Facteurs associés à la prévalence des violences – Modèle final (NVAWS)

| NVAWS – Violences au cours des 5 dernières années (n=4'542) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.126 | .000 | 3.084 |
| 25-34 ans | 1.002 | .000 | 2.723 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 0.471 | .005 | 1.602 |
| Séparée / divorcée | 1.614 | .000 | 5.022 |
| Relation amoureuse | 0.993 | .000 | 2.700 |
| Concubinage | 1.238 | .000 | 3.450 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.320 | .004 | 1.377 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .000 | |
| Travaille | 0.361 | .012 | 1.434 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.053 | .000 | 2.867 |
| Fait des études | 0.591 | .009 | 1.807 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.460 | .001 | 1.584 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.520 | .003 | 1.682 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.973 | .000 | 2.646 |
| Constante | -4.551 | .000 | 0.011 |

-2log-likelihood: 2662.087; $R^2_{CS} = .107$; $R^2_{n=215}$

Le pourcentage de variance expliqué par le modèle demeure faible ($R^2_{n=215}$), même s'il est supérieur comparativement à celui du modèle suisse. Les résultats observés dans le modèle américain sont fortement similaires à ceux du CH-IVAWS: les femmes jeunes et ayant une vie active sont plus à risque d'être victimes de violence, cela quand bien même une part importante des violences envers les femmes américaines consiste en des violences partenaires. La prévalence plus élevée des violences dans le NVAWS permet de conserver différents facteurs explicatifs sous forme de variables indicatrices, ce qui met en évidence une certaine gradation du risque relatif de victimisation. Par exemple, toutes les modalités de la variable «relation amoureuse» sont caractérisées par un risque augmenté comparativement au risque encouru par les répondantes mariées.

Le modèle de régression logistique construit sur la prévalence des violences physiques au cours des cinq dernières années est similaire au modèle construit pour les violences (Tableau 17-35; modèle complet en annexe, Tableau 21-60); les deux seules différences consistent en des recodifications de variables. Premièrement, le risque de violences physiques n'est pas différent selon que la victime est mariée ou célibataire, tandis que les autres catégories présentent des risques significativement différents. Deuxièmement, l'opérationnalisation de la consommation d'alcool reposant sur la notion d'intoxication alcoolique apporte une plus grande contribution au modèle que l'opérationnalisation utilisée dans le modèle général.

Tableau 17-35 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques – Modèle final (NVAWS)

| NVAWS – Violences physiques au cours des 5 dernières années (n=4'573) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 0.982 | .000 | 2.671 |
| 25-34 ans | 0.994 | .000 | 2.702 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Séparée / divorcée | 1.396 | .000 | 4.038 |
| Relation amoureuse | 0.737 | .000 | 2.089 |
| Concubinage | 1.119 | .000 | 3.061 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.252 | .034 | 1.287 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .000 | |
| Travaille | 0.384 | .013 | 1.468 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.102 | .000 | 3.010 |
| Fait des études | 0.595 | .015 | 1.814 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.525 | .000 | 1.690 |
| Intoxications alcooliques au cours des deux dernières semaines | 0.657 | .001 | 1.928 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.818 | .000 | 2.267 |
| Constante | -4.561 | .000 | .010 |

-2log-likelihood: 2421.169; $R^2_{CS} = .081$; $R^2_{n=179}$

Tableau 17-36 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles – Modèle final (NVAWS)

| NVAWS – Violences sexuelles au cours des 5 dernières années (n=4'541) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.625 | .000 | 5.077 |
| 25-34 ans | 1.172 | .000 | 3.230 |
| D'origine amérindienne | 1.415 | .002 | 4.117 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 1.124 | .000 | 3.076 |
| Séparée / divorcée | 2.352 | .000 | 10.504 |
| Relation amoureuse | 1.467 | .000 | 4.338 |
| Concubinage | 1.413 | .000 | 4.108 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.429 | .023 | 1.535 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.793 | .001 | 2.209 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 1.464 | .000 | 4.322 |
| Constante | -6.433 | .000 | 0.002 |

-2log-likelihood: 1239.038; $R^2_{CS} = .048$; $R^2_{n=221}$

Comme pour le CH-IVAWS, le modèle de régression logistique construit pour les violences sexuelles dans le NVAWS diffère légèrement des deux autres modèles (Tableau 17-36, ci-dessus). Le facteur «origine ethnique» figure dans le modèle de régression final: le fait d'être d'origine amérindienne constitue un facteur de risque pour les violences sexuelles, alors que le risque n'est pas différencié pour les autres catégories. Le fait d'avoir ou non un travail ne constitue plus un facteur significatif, tout comme le revenu du ménage. À noter enfin, le rapport de cotes de 10.504 associé au fait d'être

séparée ou divorcée, ce qui surprenant au vu des données du modèle des violences physiques. Enfin, l'association avec la consommation d'alcool et la maltraitance dans l'enfance est plus marquée que dans le modèle général.

17.4.2 VIOLENCES PARTENAIRES ET NON-PARTENAIRES

Dans cette partie sont présentés les modèles de régression logistique des violences partenaires, respectivement non-partenaires, construits sur les prévalences cinq ans du CH-IVAWS et du NVAWS. Comme au paragraphe précédent, les facteurs explicatifs de ces modèles consistent exclusivement en des caractéristiques de la victime ou de son comportement. Les modèles explicatifs de la violence du partenaire actuel, prenant en compte les caractéristiques de ce dernier comme facteurs de risque, sont présentés au paragraphe 18.4.

Dans le CH-IVAWS, la prévalence des violences partenaires est significativement associée, dans les analyses bivariées, à plusieurs caractéristiques de la victime: son âge, la nature de sa relation amoureuse, le statut socioprofessionnel, le revenu du ménage et la consommation d'alcool (Tableau 21-62, en annexe). Contrairement aux modèles précédents, les violences subies dans l'enfance ne constituent pas un facteur de risque significatif avec les prévalences cinq ans; un résultat qui, au vu de la littérature et des résultats des analyses conduites avec les prévalences vie (partie IV, pp. 172-175), doit être interprété comme découlant de la faiblesse des effectifs.

Tableau 17-37 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires – Modèle final (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences partenaires au cours des 5 dernières années (n=1'783) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Séparée ou divorcée | 1.647 | .000 | 5.191 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .011 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.036 | .013 | 2.819 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.528 | .047 | 4.607 |
| Constante | -4.403 | .000 | 0.012 |

-2log-likelihood: 345.633; $R^2_{CS} = .010$; $R^2_{n=061}$

Le modèle de régression des violences partenaires du CH-IVAWS se révèle très pauvre lorsque seules les caractéristiques de la répondante sont considérées, sans mentionner son pouvoir explicatif extrêmement faible ($R^2_{n=061}$, et même $R^2_{CS}=.01$ pour le coefficient de Cox & Snell, soit 1% de la variance). Uniquement le fait de consommer de l'alcool de manière excessive et le fait d'être séparée ou divorcée sont inclus dans le modèle final (Tableau 17-37, ci-dessus). Deux facteurs avec lesquels il est extrêmement difficile d'établir la direction de l'association avec la victimisation. Par exemple, le fait que la victime ait *maintenant* une consommation excessive d'alcool peut tout à fait constituer une conduite consécutive à une victimisation. De tels comportements ont, en effet, souvent été décrits comme des conséquences négatives associées à la victimisation ou au traumatisme qui en

résulte (Gillioz *et al.*, 1997; Gillioz, Gramoni, Margairaz, & Fry, 2003; Halpérin, 2003; Holmila, 1993; Jaquier, 2008a).

Les effectifs plus élevés du NVAWS permettent la mise en évidence de davantage d'associations significatives, même dans les analyses multivariées. Comme pour les modèles précédents, toutes les caractéristiques des répondantes mesurées par le sondage ont été introduites dans le modèle initial (Tableau 21-63, en annexe); toutes, à l'exception de l'origine ethnique, ont une contribution significative dans le modèle épuré (Tableau 17-38). L'âge constitue toujours un facteur de risque, si ce n'est que la relation entre modalités est inversée: dès lors qu'il est question de violences partenaires, ce ne sont pas les 18-24 ans qui sont davantage à risque, mais les 25-34 ans; un résultat qui renvoie à l'âge auquel les femmes se mettent en ménage. Comme pour les analyses bivariées, le fait d'être en concubinage constitue visiblement un facteur de risque comparativement au fait d'être mariée; ces résultats corroborent ceux de différentes recherches évoquées précédemment (Brownridge, 2004; Brownridge & Halli, 2002; DeKeseredy & Hinch, 1991; Moffitt & Caspi, 1999; Shackelford, 2001; Shackelford & Mouzos, 2005; Stets & Straus, 1989).

Tableau 17-38 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires – Modèle final (NVAWS)

| NVAWS – Violences partenaires au cours des 5 dernières années (n=4'525) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 0.604 | .002 | 1.829 |
| 25-34 ans | 1.021 | .000 | 2.775 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Séparée / divorcée | 1.543 | .000 | 4.681 |
| Relation amoureuse | 0.658 | .001 | 1.932 |
| Concubinage | 1.179 | .000 | 3.250 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.289 | .030 | 1.335 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas ou en formation) | | .001 | |
| Travaille | 0.301 | .039 | 1.352 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.971 | .000 | 2.640 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.667 | .000 | 1.947 |
| Intoxications alcooliques au cours des deux dernières semaines | 0.507 | .021 | 1.661 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.898 | .000 | 2.454 |
| Constante | -4.885 | .000 | 0.008 |

-2log-likelihood: 2033.332; $R^2_{CS} = .067$; $R^2_{n=168}$

À nouveau, le modèle de régression du CH-IVAWS se caractérise par sa sobriété, si l'on peut dire: seules deux variables ont une contribution significative dans le modèle final – l'âge et la nature de la relation amoureuse – dont le coefficient de détermination est cependant légèrement plus élevé que pour les violences partenaires ($R^2_{n=142}$; Tableau 17-39; modèle complet en annexe, Tableau 21-64). Le rapport de cotes associé au fait d'avoir entre 18 et 24 ans est élevé, ce qui suggère que les violences non-partenaires sont plus fortement associées, non pas à l'âge en tant que tel, mais aux

activités caractéristiques de ce groupe d'âge, soit un style de vie actif et une présence accrue dans l'espace public. Les informations concernant l'existence, respectivement la nature, de la relation amoureuse sont concordantes: les femmes célibataires, ou ayant une relation de couple n'impliquant pas la cohabitation, ont habituellement un style de vie plus actif que les femmes mariées ou en concubinage. Pour la première fois, le fait d'être séparée ou divorcée ne constitue pas un facteur de risque, ce qui est également concordant avec cette interprétation.

Tableau 17-39 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires – Modèle final (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences non-partenaires au cours des 5 dernières années (n=1'921) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.596 | .000 | 4.933 |
| 25-34 ans | 0.911 | .002 | 2.487 |
| Relations amoureuses (réf.: mariée, divorcée, en concubinage) | | .000 | |
| Célibataire | 0.977 | .002 | 2.657 |
| A une relation amoureuse | 1.251 | .000 | 3.495 |
| Constante | -4.103 | .000 | 0.017 |

-2log-likelihood: 601.791; $R^2_{CS} = .042$; $R^2_{n=142}$

Plusieurs variables ont, par contre, une contribution significative dans le modèle de régression épuré construit, dans le NVAWS, pour les violences non-partenaires (Tableau 17-40; modèle complet en annexe, Tableau 21-65). Comme dans le sondage suisse, le rapport de cotes associé au groupe de répondantes les plus jeunes est le plus élevé, rapport que l'on peut interpréter comme une forte association aux caractéristiques du style de vie. Une observation cohérente avec les résultats portant sur la consommation d'alcool. Par contre, contrairement au modèle du CH-IVAWS, les différentes modalités du facteur définissant la nature de la relation amoureuse ont une contribution significative au modèle, toutes dénotent d'un risque accru de violences non-partenaires en comparaison de la catégorie de référence qu'est le mariage. Il convient cependant de rappeler que cette caractéristique, telle que mesurée au moment du sondage, pouvait être tout autre au moment de la victimisation; un inconvénient des études transversales auquel on ne peut malheureusement remédier.

La première impression laissée par ces modèles ne peut s'abstraire de la considération de leur faible pouvoir explicatif, un constat d'autant plus frappant avec les modèles suisses²⁸⁰ du fait des effectifs

²⁸⁰ Le lecteur familier de l'ouvrage de référence du CH-IVAWS (Killias *et al.*, 2005) sera peut-être frappé par les différences existant entre les modèles présentés dans l'ouvrage et les modèles présentés dans ce travail. Comme indiqué à plusieurs reprises, la différence principale entre les deux textes réside dans leur considération de formes de violence différentes: les menaces et les attouchements sexuels sont inclus dans les résultats de Killias *et al.* (2005), tandis qu'ils sont exclus des analyses présentées ici pour des raisons de comparabilité avec les données américaines, thématique centrale de ce travail. À noter que, bien que Killias *et al.* (2005) n'aient pas publié ces informations, une fois ces derniers reproduits pour vérification, il est apparu que leurs modèles ne possédaient pas un pouvoir explicatif très différent des modèles de ce travail.

limités. Au-delà de cette observation, le modèle américain et le modèle suisse ne présentent pas de différences frappantes. Tous deux mettent en avant des caractéristiques des répondantes, et par conséquent des victimes, que l'on peut facilement rattacher à un style de vie déterminé. La non-victime apparaît alors comme une femme de plus de 35 ans, mariée, ne travaillant pas, ayant un revenu au-dessus du revenu médian, ayant une consommation d'alcool raisonnable et n'ayant pas été maltraitée dans l'enfance. Toute déviation de ce modèle représente un risque accru de victimisation. S'il est des facteurs expliquant les différences observées entre la prévalence des violences en Suisse et aux États-Unis, ces derniers ne font visiblement pas partie des caractéristiques mesurées respectivement dans chacun des sondages.

Tableau 17-40 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires – Modèle final (NVAWS)

| NVAWS – Violences non-partenaires au cours des 5 dernières années (n=4'525) | β | Sig. | Exp(B) |
|--|---------|-------|--------------|
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.828 | .000 | 6.221 |
| 25-34 ans | 1.090 | .000 | 2.974 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 1.090 | .000 | 2.975 |
| Séparée / divorcée | 1.719 | .000 | 5.580 |
| Relation amoureuse | 1.401 | .000 | 4.059 |
| Concubinage | 1.110 | .000 | 3.033 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.307 | .048 | 1.359 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 0.620 | .014 | 1.859 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.888 | .000 | 2.430 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.946 | .000 | 2.576 |
| Constante | -5.446 | 0.000 | 0.004 |

-2log-likelihood: 1671.110; $R^2_{CS} = .058$; $R^2_{n=206}$

Le chapitre suivant traite d'un type particulier de violence, les violences du partenaire actuel qui offrent la possibilité de considérer d'autres facteurs que les seules caractéristiques des répondantes, soit certaines caractéristiques de leur partenaire. Les résultats présentés ci-dessus sont synthétisés au chapitre 19.

Chapitre 18

FACTEURS ASSOCIÉS AUX VIOLENCES DU PARTENAIRE ACTUEL

Les deux sondages comportaient différentes questions sur les caractéristiques du partenaire actuel de la répondante; la seule différence étant que, dans le CH-IVAWS, ces questions ont été posées à toutes les répondantes ayant une relation amoureuse ($n=1'621$)²⁸¹, tandis que, dans le NVAWS, elles ont été posées uniquement aux répondantes faisant ménage commun avec leur partenaire. Dès lors, et du fait de la définition des violences partenaires adoptée dans ce travail, seules les relations impliquant la cohabitation ont été considérées. Les facteurs associés aux violences du partenaire actuel seront étudiés dans deux sous-échantillons, respectivement de 1'446 répondantes pour le sondage suisse et de 4'770 répondantes pour le sondage américain.

18.1 DÉFINITIONS ET OPERATIONNALISATIONS

18.1.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Les caractéristiques sociodémographiques des partenaires sont présentées dans le Tableau 18-1, ci-dessous. Ces différentes variables ont été décrites précédemment et ne présentent pas de particularités.

Étant donné que les analyses de cette partie du travail ont été conduites sur des sous-échantillons, les caractéristiques des répondantes ont été mesurées une seconde fois, mettant en évidence certaines différences entre ces répondantes et l'échantillon général de chacune des études (Tableau 21-66, en annexe). Les répondantes du sous-échantillon suisse sont plus âgées que le total des répondantes du CH-IVAWS. Il n'y a pas de différence quant à leur pays de naissance ou leur niveau d'éducation, elles sont par contre sensiblement plus nombreuses à ne pas travailler dans ce sous-échantillon et sont également moins nombreuses à être en formation. Autant de caractéristiques qui sont simplement liées au fait que les femmes se mettent en couple alors qu'elles sont plus avancées dans la vie. Le sous-échantillon américain présente également certaines spécificités, lorsque comparé aux caractéristiques de l'ensemble des répondantes du NVAWS. Les répondantes de ce sous-

²⁸¹ De surcroît, six répondantes, bien que mariées, n'ont pas répondu à cette partie du questionnaire du CH-IVAWS; aucune d'entre elles n'avait été victime de violence, elles ont été exclues du sous-échantillon.

échantillon sont moins nombreuses à faire partie de la première et de la dernière catégorie d'âge. Il y a également une plus grande proportion de répondantes d'origine ethnique blanche et moins de répondantes d'origine ethnique noire, toujours comparativement à l'ensemble des répondantes américaines. Enfin, les femmes de ce sous-échantillon sont plus éduquées – elles sont plus nombreuses à avoir un titre universitaire – et sont plus nombreuses à travailler; les personnes à la recherche d'un emploi et les étudiantes sont plus nombreuses dans l'échantillon total du NVAWS. D'autres variables en lien avec les caractéristiques respectives des partenaires (p. ex., le statut socioprofessionnel relatif des partenaires, soit l'un par rapport à l'autre) sont présentées dans un deuxième temps, avec d'autres caractéristiques de la relation (ci-après, Tableau 18-4).

Tableau 18-1 – Caractéristiques sociodémographiques du partenaire: opérationnalisation et distribution

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|--|--|---------------|---------------|
| Âge du partenaire | CH-IVAWS (n=1'446) | | |
| | 1. 18-24 ans | 1.18 (17) | 0.69 (10) |
| | 2. 25-34 ans | 19.23 (278) | |
| | 3. 35-44 ans | 26.97 (390) | |
| | 4. 45-54 ans | 22.48 (325) | |
| | 5. 55 ans et plus | 29.46 (426) | |
| | NVAWS (n=4'770) | | |
| | 1. 18-24 ans | 2.81 (134) | 2.16 (103) |
| | 2. 25-34 ans | 20.36 (971) | |
| | 3. 35-44 ans | 27.25 (1'300) | |
| 4. 45-54 ans | 21.91 (1'045) | | |
| 5. 55 ans et plus | 25.51 (1'217) | | |
| Lieu de naissance et origine ethnique du partenaire | CH-IVAWS (n=1'446) | | |
| | 1. Né en Suisse | 82.37 (1'191) | 0.48 (7) |
| | 2. Né en Europe occidentale ou Scandinavie | 10.86 (157) | |
| | 3. Né dans un autre pays | 6.33 (90) | |
| | NVAWS (n=4'770) | | |
| | A. 1. Origine ethnique blanche | 83.65 (3'990) | 0.92 (44) |
| | 2. Origine ethnique noire | 7.17 (342) | |
| | 3. Origine ethnique asiatique | 1.34 (64) | |
| | 4. Origine ethnique amérindienne | 0.59 (28) | |
| | 5. Origine ethnique mélangée | 6.33 (302) | |
| B. 1. Origine ethnique blanche | 83.65 (3'990) | 2.16 (44) | |
| 2. Autres | 15.43 (736) | | |
| Dernier titre obtenu par le partenaire | CH-IVAWS (n=1'446) | | |
| | 1. École élémentaire | 8.23 (119) | 0.92 (44) |
| | 2. Apprentissage | 57.68 (834) | |
| | 3. Éducation supérieure | 32.64 (472) | |
| | NVAWS (n=4'770) | | |
| | 1. Pas de diplôme niveau «high school» | 10.61 (506) | 1.80 (86) |
| 2. Diplôme niveau «high school» | 57.27 (2'732) | | |
| 3. Titre universitaire | 30.31 (1'446) | | |

suite à la page suivante

Tableau 18-1 (suite)

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) | |
|--|---|---|----------------------|-----------------|
| Statut socioprofessionnel du partenaire | CH-IVAWS (n=1'446) | | | |
| | A. | 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | 83.26 (1'209) | 0.62 (9) |
| | | 2. Ne travaille pas / Homme au foyer | 13.98 (203) | |
| | | 3. Au chômage / A la recherche d'un emploi | 1.31 (19) | |
| | | 4. En formation / Études | 0.41 (6) | |
| | B. | 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | | |
| | | 2. Autres | | |
| | NVAWS (n=4'770) | | | |
| | A. | 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | 76.27 (3'638) | |
| | | 2. Ne travaille pas / Homme au foyer | 16.10 (768) | |
| | 3. Au chômage / A la recherche d'un emploi | 2.70 (129) | | |
| | 4. En formation / Études | 0.92 (44) | | |
| B. | 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | | | |
| | 2. Autres | | | |

18.1.2 CONSOMMATION HABITUELLE D'ALCOOL ET CONSOMMATION EXCESSIVE

Les paramètres méthodologiques de la mesure de la consommation d'alcool ont été détaillés au paragraphe 17.1.2. Les questions utilisées pour mesurer la consommation excessive d'alcool du partenaire (CH-IVAWS), respectivement sa consommation habituelle d'alcool (NVAWS), sont formulées de manière identique à celles utilisées pour les répondantes; la même logique a donc été appliquée pour les opérationnalisations.

Deux variables relatives à la consommation excessive d'alcool par le partenaire ont été construites dans le CH-IVAWS (Tableau 18-2), comptant respectivement quatre et deux modalités. Le seuil adopté pour la seconde variable est le même que celui adopté pour les répondantes.

Tableau 18-2 – Consommation d'alcool du partenaire (CH-IVAWS): opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation excessive d'alcool du partenaire | Modalités | % (n) | % missing (n) | | |
|---|-----------|---|----------------------|------------------|--------------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | A. | 1. Ne boit jamais ou jamais trop | 79.81 (1'154) | 1.38 (20) | |
| | | 2. Boit trop quelques fois par année | | | 15.35 (222) |
| | | 3. Boit trop quelques fois par mois | | | 2.07 (30) |
| | | 4. Boit trop 1-2 fois/ semaine ou plus | | | 1.38 (20) |
| | B. | 1. Ne boit jamais, jamais trop ou rarement | 95.16 (1'376) | | |
| | | 2. Boit trop quelques fois par mois ou plus | 3.46 (50) | | |

Le Tableau 18-3 détaille l'opérationnalisation et la distribution des variables mesurant la consommation d'alcool du partenaire dans le NVAWS; les variables originales sont présentées en premier, suivies de trois mesures composites. La logique adoptée pour ces mesures est identique à celle utilisée pour les répondantes, si ce n'est que les seuils adoptés pour la mesure composite sont

généralement différents du fait des standards différents appliqués aux hommes et aux femmes. Les mesures composites reposent sur la fréquence des consommations et la quantité d'alcool consommé durant les douze mois, respectivement les deux semaines, précédant le sondage. Afin d'éviter un trop grand nombre de valeurs manquantes, les partenaires n'ayant pas, selon la répondante, consommé d'alcool au cours des douze derniers mois ou dans les deux dernières semaines ont été considérés comme ayant une consommation inférieure aux différents seuils de référence; les partenaires pour lesquels il n'y avait pas de réponse (c.-à-d. refus ou ignorance) ont été recodés en données manquantes.

Tableau 18-3 – Consommation d'alcool du partenaire (NVAWS): opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation d'alcool et quantité consommée | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|--|---------------|---------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | |
| Variables de base | | | |
| Fréquence de la consommation d'alcool au cours des 12 derniers mois | A. 1. N'a pas consommé d'alcool l'an passé | 33.75 (1'610) | 1.72 (82) |
| | 2. A consommé 1-3 fois/mois | 33.06 (1'577) | |
| | 3. A consommé 1-4 fois/semaine | 21.76 (1'038) | |
| | 4. A consommé chaque jour ou presque | 9.71 (463) | |
| | B. 0. A consommé moins ou pas du tout | 66.81 (3'187) | 1.72 (82) |
| 1. A consommé 1-2 fois/semaine | 31.47 (1'501) | | |
| Fréquence de la consommation d'alcool au cours des 14 derniers jours | 1. 1-2 fois par semaine | 29.62 (1'413) | 4.11 (196) |
| | 2. 3-4 fois par semaine | 5.89 (281) | |
| | 3. 5-6 fois par semaine | 2.94 (140) | |
| | 4. Quotidiennement | 5.26 (251) | |
| | 8. N'a pas consommé l'an passé | 33.75 (1'610) | |
| 9. N'a pas consommé durant les 14 jours | 18.43 (879) | | |
| Quantité d'alcool consommé en moyenne par jour au cours des 14 derniers jours | 1. 1 verre | 12.81 (611) | 6.12 (292) |
| | 2. 2 verres | 13.88 (662) | |
| | 3. 3 verres | 6.83 (326) | |
| | 4. 4 verres | 3.38(161) | |
| | 5. 5 verres | 1.45 (69) | |
| | 6. 6 verres | 1.89 (90) | |
| | 7. 7 verres ou plus | 1.47 (70) | |
| | 8. N'a pas consommé l'an passé | 33.75 (1'610) | |
| | 9. N'a pas consommé durant les 14 jours | 18.43 (879) | |
| Mesures composites | | | |
| Consommation excessive – Testa et Livingston (2000) | 0. Moins | 82.18 (3'920) | 6.12 (292) |
| | 1. 3-4 verres au moins, une fois par semaine | 11.70 (558) | |
| Consommation excessive – Stahre et al. (2006) | A. 0. Moins | 93.62 (4'400) | 6.12 (292) |
| | 1. 14 verres ou plus par semaine | 1.64 (78) | |
| | B. 0. Moins | 91.89 (4'383) | 6.12 (292) |
| | 1. 12 verres ou plus par semaine | 1.99 (95) | |
| Intoxication alcoolique – Reed et al. (2009) | 0. Non | 89.08 (4'249) | 6.12 (292) |
| | 1. Oui | 4.80 (229) | |

La première mesure adopte comme seuil de référence celui de Testa et Livingston (2000), tel qu'utilisé pour les répondantes, même si l'on pourrait imaginer que ce seuil ne soit pas discriminant pour les hommes. Le pourcentage de partenaires ayant une consommation d'alcool excessive est beaucoup plus élevé avec ce standard de référence qu'avec les autres opérationnalisations, mais davantage similaire aux pourcentages de référence observés dans la population américaine. La seconde mesure délimite la consommation excessive d'alcool pour un homme à la consommation de plus de deux verres d'alcool par jour; elle s'inspire des standards du CDC en la matière (Stahre *et al.*, 2006). Cependant, le pourcentage de partenaires dont la consommation se situe au-delà de ce seuil est extrêmement faible dans les données du NVAWS. Deux seuils alternatifs ont été considérés: le premier à 14 verres d'alcool ou plus par semaines et le deuxième à 12 verres d'alcool ou plus par semaine. Les données du NVAWS indiquent que 1.64% des partenaires (seuil A), respectivement 1.99% (seuil B), ont une consommation excessive d'alcool selon ce standard; à titre de comparaison, le pourcentage d'hommes ayant une telle consommation était de 6.8% dans l'étude de Stahre *et al.* (2006). Quelle que soit l'opérationnalisation choisie, le taux est largement inférieur au pourcentage américain de référence; une situation qui s'explique vraisemblablement par le fait qu'il ne s'agit pas ici d'une auto-évaluation du partenaire, mais de l'évaluation de la répondante. Il est fort possible que celle-ci sous-estime la consommation de son partenaire; de nombreuses répondantes n'ont d'ailleurs pas été en mesure de fournir ces informations. La dernière variable composite mesure la prévalence des intoxications alcooliques, avec un seuil fixé, pour la consommation masculine, à cinq verres ou plus par occasion, ce au moins une fois par semaine (Reed *et al.*, 2009; Stahre *et al.*, 2006). Dans le NVAWS, 4.80% des partenaires ont eu une ou plusieurs intoxications alcooliques au cours des deux semaines précédant le sondage. À nouveau, ce pourcentage est très inférieur aux données de référence de la population américaine (p. ex., 15.7% de la population en 2007 selon le CDC). N'ayant pas d'autres données à disposition, il n'est pas possible de procéder différemment.

En ce qui concerne enfin la consommation d'alcool des répondantes, quelques différences sont à relever entre les échantillons utilisés pour les analyses de ce chapitre et l'ensemble des répondantes. La consommation des répondantes du sous-échantillon suisse est à peine différente de celle de l'ensemble des répondantes du CH-IVAWS: les premières sont plus nombreuses ($p < .01$) à ne jamais boire, ou jamais de manière excessive, tandis que les secondes sont plus nombreuses ($p < .05$) dans la seconde catégorie (Tableau 21-67, en annexe). Il n'y a pas de différence significative avec la seconde variable. À noter que, dans le CH-IVAWS, la consommation excessive d'alcool de la répondante est corrélée à la consommation excessive d'alcool du partenaire pour les variables comptant quatre modalités ($r_s = .534$, $p < .01$), comme pour les variables comptant deux modalités ($r_s = .406$, $p < .01$). Ce lien fort entre la consommation d'alcool des partenaires a déjà été observé: une femme qui a une consommation excessive a généralement un partenaire qui boit également (Holmila, 1993; Piispa, 2002). Le Tableau 21-68, en annexe, détaille la consommation d'alcool des répondantes du sous-échantillon du NVAWS vivant actuellement avec un partenaire. Les données concernant l'ensemble des répondantes ont été présentées précédemment (pp. 193-194). Comparativement à l'ensemble

des répondantes, seul le pourcentage de femmes n'ayant pas bu d'alcool au cours des douze derniers mois est légèrement inférieur dans le sous-échantillon. Les mesures composites n'indiquent aucune différence entre les deux échantillons. Comme dans le sondage suisse, la consommation d'alcool de la répondante et celle du partenaire sont corrélées: les corrélations les plus fortes sont observées avec la consommation habituelle d'alcool ($r_s=.483$, $p<.001$) et la prévalence des intoxications alcooliques ($r_s=.291$, $p<.001$), tandis que les corrélations des mesures composites varient entre $r_s=.126$ et $r_s=.244$ ($p<.001$ dans tous les cas).

18.1.3 CARACTERISTIQUES DE LA RELATION

Différentes variables peuvent être considérées comme qualifiant davantage la relation entre les deux partenaires que l'un des deux en particulier, à commencer par la nature de cette relation (Tableau 18-4). Comme évoqué précédemment, les recherches américaines distinguent parfois entre mariage et concubinage dans leurs analyses de la prévalence des violences partenaires et le revenu du ménage peut également être considéré comme une caractéristique de la relation. En comparaison de l'ensemble des répondantes, les femmes du sous-échantillon suisse sont plus nombreuses à appartenir aux quartiles supérieurs du revenu, comme dans le sous-échantillon américain. À nouveau, ces paramètres sont indubitablement liés au couple et à son statut. Enfin, certaines caractéristiques de chacun des partenaires peuvent également être étudiées relativement les unes aux autres et devenir ainsi des caractéristiques de la relation. Les données de ce travail analyseront plus spécifiquement le statut professionnel relatif des partenaires et leur niveau d'éducation relatif.

Tableau 18-4 – Caractéristiques de la relation: opérationnalisation et distribution

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|-----------------------|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Nature de la relation | CH-IVAWS (n=1'446) | | |
| | 1. Séparation | 1.93 (28) | 0.00 |
| | 2. Concubinage | 14.33 (208) | |
| | 3. Mariage | 83.68 (1'210) | |
| | NVAWS (n=4'770) | | |
| | 1. Séparation | 0.31 (15) | 0.00 |
| | 2. Concubinage | 9.22 (440) | |
| | 3. Mariage | 90.46 (4'315) | |
| Âge relatif | CH-IVAWS | | |
| | 1. Partenaire plus jeune | 18.66 (271) | 0.69 (10) |
| | 2. Partenaire du même âge ou plus âgé | 80.23 (1'165) | |
| | NVAWS | | |
| | 1. Partenaire plus jeune | 16.27 (776) | 2.91 (139) |
| | 2. Partenaire du même âge ou plus âgé | 80.82 (3'855) | |

suite à la page suivante

Tableau 18-4 (suite)

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|--|-----------------------------------|----------------------|
| Niveau d'éducation relatif | CH-IVAWS | | |
| | 1. Éducation du partenaire inférieure | 11.50 (167) | 1.59 (23) |
| | 2. Éducation du partenaire identique | 56.96 (827) | |
| | 3. Éducation du partenaire supérieure | 29.55 (429) | |
| | 1. Éducation du partenaire inférieure | 11.50 (167) | 2.00 (29) |
| | 2. Éducation du partenaire identique ou supérieure | 86.50 (1'256) | |
| | NVAWS | | |
| | 1. Éducation du partenaire inférieure | 27.71 (1'322) | 1.89 (90) |
| | 2. Éducation du partenaire identique | 44.76 (2'135) | |
| | 3. Éducation du partenaire supérieure | 25.64 (1'223) | |
| Statut socioprofessionnel relatif | CH-IVAWS | | |
| | 1. Les deux travaillent | 57.64 (837) | 0.62 (9) |
| | 2. Seul le partenaire travaille | 26.03 (378) | |
| | 3. Seule la répondante travaille | 4.82 (70) | |
| | 4. Aucun ne travaille | 10.47 (152) | |
| | NVAWS | | |
| | 1. Les deux travaillent | 56.54 (2'697) | 5.97 (285) |
| | 2. Seul le partenaire travaille | 18.93 (903) | |
| | 3. Seule la répondante travaille | 5.83 (278) | |
| | 4. Aucun ne travaille | 12.75 (607) | |
| Quartiles et médiane du revenu du ménage | CH-IVAWS^a | | |
| | A. 1. En dessous du revenu mensuel médian | 27.62 (401) ^c | 5.88 (85) |
| | 2. En dessus du revenu mensuel médian | 66.12 (960) ^c | |
| | NVAWS^b | | |
| | 1. En dessous du revenu annuel médian | 48.51 (2'314) ^c | 26.08 (1'244) |
| | 2. En dessus du revenu annuel médian | 25.41 (1'212) ^c | |

^a CH-IVAWS: revenu mensuel médian (2002): 5'500 CHF.

^b NVAWS: revenu annuel médian(1996): 24'076 USD.

^c Le test de proportion de la comparaison avec les caractéristiques de l'échantillon complet des répondantes est significatif, à $p < .05$.

18.1.3.1 Violences psychologiques et comportements de contrôle

Selon les études, la violence psychologique et les comportements de contrôle sont tantôt considérés comme des traits de caractère du partenaire, tantôt comme des caractéristiques de la relation. Ce travail n'ayant, jusqu'ici, pas examiné la violence psychologique en tant que telle, une mise en contexte s'impose, à commencer par la question de leur définition qui met en évidence l'ambiguïté d'une telle terminologie. En effet, les premières études sur la violence domestique, d'orientation sociologique ou criminologique, considéraient presque exclusivement des actes comportementaux constituant la transgression d'une norme légale ou culturelle ou enfreignant les droits d'autrui. Ce n'est que lorsque d'autres disciplines se sont intéressées à la problématique des violences entre partenaires que l'on a commencé à considérer ce phénomène (Fernet, 2002; Follingstad & DeHart,

2000; Marshall, 1996; Pipes & LeBov-Keeler, 1997), non pas comme quelques comportements bien définis, mais comme un ensemble de comportements interreliés (Maiuro, 2001; O'Leary, 2001).

L'expression «violence psychologique» en tant que forme de violence distincte de l'agression physique fait son apparition dans les années 1980²⁸² (Lindsay & Clement, 1998). Non seulement la terminologie utilisée pour faire référence à diverses catégories d'abus ou de violences psychologiques est diverse, mais de nombreux actes sont regroupés²⁸³ sous une même dénomination, sans consensus (Follingstad & DeHart, 2000; O'Leary, 2001). Contrairement à la violence physique, tout acte de violence verbale ou psychologique n'est pas nécessairement considéré comme abusif, mettant ainsi en avant la dimension subjective associée à cette forme de violence (Lindsay & Clement, 1998; Saltzman *et al.*, 2002; Walker, 2000)²⁸⁴. O'Leary (2001) propose une définition calquée sur la définition clinique des violences entre partenaires: «*parallel definitions of psychological abuse lead to a definition as follows: acts of recurring criticism and/or verbal aggression toward a partner, and/or acts of isolation and domination of a partner*» (p. 23); tandis que Pipes et LeBov-Keeler (1997) reprennent une définition d'Hoffman (1984) «*behavior sufficiently threatening to the woman so that she believes that her capacity to work, to interact in the family or society, or to enjoy good physical or mental health, has been or might be threatened*» (p. 587). Les auteurs estiment cependant qu'il conviendrait d'ajouter, à la définition d'Hoffman, la dimension subjective de la violence, autrement dit, le ressenti de la victime et l'impact de la violence sur son estime de soi. Une dimension subjective poussée à son maximum chez Saltzman *et al.* (2002)²⁸⁵: «*(...) Other behaviors may be considered emotionally abusive if they are perceived as such by the victim. Some of the behaviors (...) may not be perceived as psychologically or emotionally abusive by all victims*» (pp. 12-13). Les auteures font, de surcroît, une distinction intéressante entre abus et violences psychologiques, suggérant que le second terme devrait être réservé aux situations où ces

²⁸² Les auteurs considèrent, pour cette affirmation, un ouvrage de Gabarino, Guttman et Seeley (1986), *The Psychological Battered Child*, qui insiste sur la dimension à la fois cognitive et affective de la violence (Lindsay & Clement, 1998). D'autres auteurs (Follingstad & DeHart, 2000; O'Leary, 2001) ont également mis en évidence le lien existant entre la prise en considération de la violence psychologique et de la maltraitance chez l'enfant et sa considération dans le domaine des relations de couple; ils notent un certain parallélisme entre la définition des deux phénomènes, mais également la spécificité des deux phénomènes, dès lors que certaines formes de violence psychologique ne concernent que les enfants, respectivement que les adultes.

²⁸³ Par exemple, outre la violence physique et la violence sexuelle, le dernier *Rapport mondial sur la violence et la santé* (Krug *et al.*, 2002, p. 99) distingue encore *la violence psychologique* ainsi que *les privations* ou *la négligence* (p. 7), sans pour autant en donner une définition très détaillée. Les auteurs se limitent à énoncer différents comportements pouvant être considérés comme de la violence psychologique (c.-à-d. intimidation, humiliation, rabaissement) ou des comportements autoritaires ou tyranniques (c.-à-d. isoler, surveiller, limiter l'accès à l'information).

²⁸⁴ «*It is easier to measure and count discrete units of physically violent acts than it is to quantify the subjective pain from psychological abuse*» (Walker, 2000, p. 34).

²⁸⁵ «*Psychological/emotional abuse can include, but is not limited to: humiliating the victim, controlling what the victim can and cannot do, withholding information from the victim, getting annoyed if the victim disagrees, deliberately doing something to make the victim feel diminished, deliberately doing something that makes the victim feel embarrassed, using money that is the victim's, taking advantage of the victim, disregarding what the victim wants, isolating the victim from friends or family, prohibiting access to transportation or telephone, getting the victim to engage in illegal activities, using the victim's children to control victim's behavior, threatening loss of custody of children, smashing objects or destroying property, denying the victim access to money or other basic resources, disclosing information that would tarnish the victim's reputation*» (Saltzman *et al.*, 2002, p. 13).

comportements sont associés à des violences physiques ou sexuelles²⁸⁶. Dans le monde francophone, Lindsay et Clément (1998) passent en revue plusieurs définitions collectées dans différents ouvrages; certaines de ces définitions sont axées sur la violence verbale, d'autres sur le caractère dénigrant des actes commis, que ces derniers soient verbaux ou non, enfin plusieurs définitions mettent l'accent sur la fonction coercitive et de contrôle de cette violence. Les auteurs concluent en insistant sur le caractère volontaire, conscient, des actes et proposent leur propre définition²⁸⁷: «*La violence psychologique en contexte conjugal est un comportement intentionnel et répétitif qui s'exprime à travers différents canaux de communication (verbal, gestuel, regard, posture, etc.) de façon active ou passive, directe ou indirecte dans le but explicite d'atteindre (ou de risquer d'atteindre) l'autre personne et de la blesser sur le plan émotionnel*» (p. 151). A une définition, d'autres auteurs préfèrent opposer des catégories ou des typologies comportementales, comme Maiuro (2001) et ses quatre dimensions²⁸⁸ de l'abus psychologique ou Walker qui reprend quant à elle la définition de la torture psychologique publiée par *Amnesty International*²⁸⁹, en ajoutant également l'isolation sociale et l'isolation financière (c.-à-d. la violence économique) à sa définition des violences partenaires. Quant à la démarche de Gillioz *et al.* (1997, pp. 123-128), elle distingue huit catégories de violences psychologiques: la violence verbale, la violence dirigée contre des objets, les menaces, les insultes, le dénigrement, les humiliations, le harcèlement et les atteintes à l'autonomie.

Les différentes catégories proposées ci-dessus ne se recoupent pas toujours, mais surtout, au-delà des questions de définition, il semble qu'il ne soit pas évident de déterminer un seuil à partir duquel un acte doit être considéré psychologiquement abusif, ce qui complexifie toute tâche d'opérationnalisation. Le Tableau 18-5 indique les différents actes inclus dans les sondages suisse et américain (Annexe III, pour le détail des questions dans les deux sondages). Afin d'obtenir des mesures comparables dans chaque étude, les actes ont été classifiés en catégories distinctes: insultes et humiliations, menaces, comportements de contrôle et actes de violence. Les insultes et humiliations sont deux catégories difficilement différenciables l'une de l'autre. Ce sont des paroles qui visent à blesser, à dénigrer ou à rabaisser le partenaire; ce sont également des paroles qui

²⁸⁶ Saltzman *et al.* (2002) insistent cependant sur le fait qu'il convient alors de distinguer entre *abus* et *violence*: «*Although any psychological/emotional abuse can be measured by the IPV surveillance system, the expert panel recommended that it only be considered a type of violence when there has also been prior physical or sexual violence, or the prior threat of physical or sexual violence. Thus by this criterion, the number of women experiencing acts, threats of acts, or coercive tactics that constitute psychological/emotional abuse may be greater than the number of women experiencing psychological/emotional abuse that can also be considered psychological/emotional violence*» (pp. 12-13).

²⁸⁷ De surcroît, Lindsay et Clément (1998) distinguent quatre catégories de comportements: (a) les *comportements directs actifs*, tels que blâmer, dénigrer, intimider, harceler ou menacer; (b) les *comportements directs passifs*, tels que simuler l'indifférence ou priver intentionnellement; (c) les *comportements indirects actifs*, tels que l'agression des enfants ou le chantage; et enfin (d) les *comportements indirects passifs*, tels que le fait de nier la condition du partenaire. Si cette catégorisation comportementale est intéressante, elle n'est cependant pas pertinente, dès lors que ces catégories ne sont pas exclusives (voir Lindsay & Clément, p. 155, pour le détail des comportements).

²⁸⁸ Les quatre dimensions sont: (a) les atteintes visant à dénigrer l'image de soi ou l'estime de soi du partenaire; (b) le retrait passif-agressif du soutien émotionnel; (c) les menaces, implicites ou explicites; et (d) les comportements visant à limiter la liberté personnelle du partenaire.

²⁸⁹ Définition qui délimite huit zones d'abus, parmi lesquelles l'humiliation, le dénigrement, mais également les menaces de violences physiques envers le partenaire ou des proches du partenaire.

mettent en doute ses qualités ou ses comportements. Les menaces psychologiques peuvent viser la partenaire ou des personnes qui lui sont chères; ces menaces se veulent souvent une forme d'avertissement pour le cas où elle se plaindrait, dénoncerait les abus ou songerait à partir. Même lorsqu'elles sont dirigées contre un tiers, les menaces visent la partenaire. Les comportements de contrôle sont l'ensemble des actes constituant une atteinte à l'autonomie de la partenaire; ces actes impliquent non seulement une restriction de l'espace de vie, mais la notion même de liberté de choix est remise en cause. Enfin, certains items figurant dans les sondages apparaissant à la limite de la violence physique, ont été classés dans la catégorie des actes de violence (Gillioz *et al.*, 1997, pour de plus amples détails).

Tableau 18-5 – Actes de violence psychologique considérés: CH-IVAWS et NVAWS

| Violence psychologique: items constituant un acte de violence psychologique | CH-IVAWS | NVAWS |
|---|----------|-------|
| Insultes et humiliations | | |
| 1. Insulte, dévalorisation, humiliation | oui | - |
| 2. Insulte, dévalorisation devant un tiers | - | oui |
| 3. Constants soupçons d'infidélité | oui | - |
| 4. Difficulté à prendre en compte le point de vue de la partenaire | - | oui |
| 5. Chercher à provoquer des disputes | - | oui |
| Menaces | | |
| 6. Menaces d'homicide | oui | - |
| 7. Menaces de suicide | oui | - |
| 8. Menaces de violences sur la partenaire ou les enfants en cas de séparation | oui | - |
| 9. Effrayer, faire peur | - | oui |
| Comportements de contrôle | | |
| 10. Jalousie, caractère possessif | oui | oui |
| 11. Absence de soutien dans le travail ou activités à l'extérieur | oui | - |
| 12. Interdiction de travailler à l'extérieur | - | oui |
| 13. Limitation des contacts avec la famille ou les amis | oui | oui |
| 14. Filature, obtention d'informations dans un climat de contrôle | oui | - |
| 15. Demandes insistantes pour connaître l'emploi du temps (<i>où et avec qui</i>) | oui | oui |
| 16. Violence économique | - | oui |
| 17. Déménagements forcés | - | oui |
| Actes de violence | | |
| 18. Dommages infligés aux possessions | oui | - |
| 19. Maltraitance et menace de maltraitance envers les enfants | oui | - |
| 20. Maltraitance/menaces envers des proches ou des personnes chères | oui | - |

Étant donné qu'il existe d'importantes différences entre les deux sondages concernant les questions relatives à la violence psychologique, plusieurs opérationnalisations ont été testées; seuls les items figurant dans les deux sondages ont été considérés, tel que détaillé dans le Tableau 18-6, ci-

dessous²⁹⁰. Plus spécifiquement, la variable «insultes et humiliations» a été construite à partir d'un item (C20_5) dans le CH-IVAWS et de trois items (E7, E8, et E10) dans le NVAWS. La variable «jalousie» a été construite à partir de deux items (C20_1 et C20_7) dans le CH-IVAWS et d'un item (E3) dans le NVAWS, la variable «contacts limités» à partir d'un item (C20_3) dans le CH-IVAWS et d'un item (E5) dans le NVAWS, et finalement la variable «surveillance» à partir d'un item (C20_8) dans le CH-IVAWS et d'un item (E6) dans le NVAWS. La prise en compte simultanée de ces trois variables correspond à la variable «comportements de contrôle».

Tableau 18-6 – Variables mesurant les violences psychologiques et les comportements de contrôle

| Violences psychologiques: variables | Items considérés ³ |
|--|-------------------------------|
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 1, 2, 10, 13, 15 |
| Insultes et humiliations | 1, 2 |
| Comportements de contrôle | 10, 13, 15 |
| Jalousie, caractère possessif | 10 |
| Limitation des contacts avec la famille ou les amis | 13 |
| Demandes insistantes pour connaître l'emploi du temps (où et avec qui) | 15 |

Les numéros des items font référence au Tableau 18-5.

Tableau 18-7 – Violences psychologiques et comportements de contrôle: opérationnalisation et distribution

| Variabiles | Sondage | n | % | n | % missing |
|---|----------|-------|------------------|----|-----------|
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | CH-IVAWS | 309 | 21.37 | 15 | 1.04 |
| | NVAWS | 1'031 | 21.61 | 33 | 0.69 |
| Insultes et humiliations | CH-IVAWS | 123 | 8.51*** | 10 | 0.69 |
| | NVAWS | 640 | 13.42*** | 11 | 0.23 |
| Comportements de contrôle | CH-IVAWS | 251 | 17.36 | 13 | 0.90 |
| | NVAWS | 762 | 15.97 | 40 | 0.84 |
| Jalousie | CH-IVAWS | 116 | 8.02*** | 13 | 0.90 |
| | NVAWS | 555 | 11.64*** | 23 | 0.48 |
| Contacts limités | CH-IVAWS | 65 | 4.50 | 7 | 0.48 |
| | NVAWS | 177 | 3.71 | 19 | 0.40 |
| Surveillance | CH-IVAWS | 167 | 11.55 *** | 10 | 0.69 |
| | NVAWS | 373 | 7.82 *** | 37 | 0.78 |

*** $p < .001$

²⁹⁰ Comme pour la violence physique et la violence sexuelle, les questions des sondages suisse et américain sont reproduites à la fin de ce travail (Annexe III).

Le Tableau 18-7 détaille la distribution de ces différentes variables dans chacune des banques de données. Trois variables donnent des résultats significativement différents dans les sondages suisse et américain. La prévalence des insultes et des humiliations, et la prévalence des comportements de jalousie sont significativement plus élevées dans le NVAWS; la prévalence des comportements de surveillance est plus élevée dans le CH-IVAWS. Des résultats qui sont, à une exception près, cohérents avec la supériorité des violences partenaires, physiques et sexuelles, observée précédemment dans les données américaines (partie III).

18.2 TYPES D'ANALYSES

Comme pour les caractéristiques des victimes, des analyses bivariées ont été réalisées afin de tester l'association de certaines caractéristiques des partenaires à la prévalence des violences. Chaque partie comprend une synthèse de la recherche, suivie des résultats des analyses comparées conduites sur les données suisses et américaines.

Les analyses ont été réalisées sur les prévalences vie et les prévalences cinq ans des violences partenaires; les prévalences douze mois, bien que temporellement plus adéquates, présentent des effectifs insuffisants. Les tableaux indiquent, à chaque fois, la mesure d'indépendance des deux variables considérées (*Pearson chi-square test*, *Fisher's Exact test* pour l'association de variables catégorielles comptant chacune deux modalités), ainsi que la force de l'association (*Gamma γ* pour les variables ordinales, *Cramer's V* pour les variables nominales).

18.3 ANALYSES BIVARIEES – VIOLENCES DU PARTENAIRE ACTUEL

En 2001, la revue *Aggression and Violent Behavior* publiait un double numéro spécial consacré aux facteurs associés aux violences intrafamiliales, passant en revue toute une série de facteurs de risque et de facteurs protecteurs de différents types et formes de violence familiale et discutant l'étendue et les limites actuelles des connaissances dans ce domaine (Heyman & Smith Slep, 2001). De nombreuses caractéristiques des partenaires ont, en effet, été considérées dans leur association à la prévalence des violences. Certains de ces facteurs, plus généraux, ont pu être analysés avec les données de ce travail; d'autres, plus spécifiques, nécessiteraient une recherche clinique. Les facteurs considérés produisant souvent des résultats inconsistants, la réalisation d'un état de la recherche synthétique se révèle, bien souvent, une entreprise titanesque comme l'illustrent plusieurs méta-analyses réalisées dans ce domaine (p. ex., Hotaling & Sugarman, 1986; Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001; Schumacher, Smith Slep, & Heyman, 2001; Sugarman & Hotaling, 1989b). Les pages suivantes n'ont pas la même ambition; les principaux facteurs de risque sont présentés, et leur association à la violence dans les données suisses et américaines testée. Pour plus de détails, le lecteur consultera les références indiquées et les méta-analyses.

18.3.1 CARACTERISTIQUES DU PARTENAIRE ET DE SON COMPORTEMENT

La recherche suggère que la violence dans les relations amoureuses est plus fortement liée aux caractéristiques du partenaire masculin qu'aux caractéristiques de la victime (Mouzos & Makkai, 2004; Piispa, 2002). Les analyses conduites à partir des caractéristiques des partenaires présentent davantage de régularités que celles conduites sur la base des caractéristiques des victimes. Avant de tester ces affirmations dans une analyse multivariée (paragraphe 18.4), certains de ces facteurs sont examinés individuellement dans leur association aux violences partenaires²⁹¹.

18.3.1.1 Âge du partenaire

En règle générale, les études concluent au fait que l'âge est négativement associé à la violence des partenaires: les hommes plus jeunes sont plus susceptibles d'être physiquement ou sexuellement violents envers leur partenaire (DeKeseredy & Hinch, 1991; Finkelhor & Yllo, 1985; Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001, pour une revue de littérature). Cependant, il conviendrait de rajouter une dimension «culturelle» à une telle interprétation, dès lors que la prise en considération de l'âge du partenaire comme facteur de risque de sa violence ne peut s'abstraire de la considération de l'âge auquel les personnes sont en couple.

Les données américaines mettent en évidence l'association existant entre l'âge du partenaire et la prévalence des violences: les partenaires de moins de 45 ans sont, selon les répondantes, plus nombreux à avoir commis des actes de violence (Tableau 18-8). La différence entre les deux premiers groupes n'est pas significative; des analyses détaillées sont présentées en annexe (Tableau 21-69). Si les tendances observées dans les données suisses sont similaires, l'analyse n'est pas significative et l'effectif théorique limité.

Tableau 18-8 – Prévalence des violences du partenaire selon son âge

| Âge du partenaire | 18-34 ans | 35-44 ans | 45 ans et plus | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------|-----------|-----------|----------------|-----------|-------------------------|-------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | |
| Prévalence vie | 1.36 | 2.83 | 2.40 | 0.76 | .431 | .099 |
| Prévalence 5 ans | 1.03 | 2.11 | 0.81 | 2.14 | .158^a | -.191 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | |
| Prévalence vie | 5.81 | 6.14 | 3.87 | 5.66 | .004 | -.164 |
| Prévalence 5 ans | 4.87 | 3.59 | 0.96 | 5.79 | .000 | -.495 |

^a 33.3% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

²⁹¹ Pour une revue détaillée, se référer à celle réalisée par Schumacher *et al.* (Schumacher, Feldbau-Kohn, Smith Slep, & Heyman, 2001) qui non seulement considèrent une multitude de facteurs associés à la violence partenaire, mais tiennent également compte de la nature des études (c.-à-d. études cliniques, échantillon communautaire, échantillon de commodité).

Certains auteurs ont argué que l'âge du partenaire n'était pas un facteur pertinent, et qu'il convenait plutôt de considérer le rapport entre l'âge du partenaire et l'âge de la répondante. Gillioz *et al.* (1997) constatent, par exemple, une plus grande prévalence des violences physiques chez les couples ayant une différence d'âge importante ou chez lesquels la femme est plus âgée que le partenaire. Dans ce travail, ni la différence d'âge, ni le fait que le partenaire soit plus jeune ne se traduisent par une différence significative allant dans le sens suggéré par la littérature (Tableau 18-9).

Tableau 18-9 – Prévalence des violences du partenaire selon la différence d'âge du couple

| Âge du partenaire et de la répondante | Partenaire plus jeune | Partenaire du même âge ou plus âgé | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|-------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 2.58 | 2.23 | 0.76 | .658 | .009 |
| Prévalence 5 ans | 1.16 | 1.21 | 2.14 | .1000^a | .002 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 3.69 | 5.25 | 6.44 | .078 | .005 |
| Prévalence 5 ans | 2.46 | 2.67 | 6.62 | .899 | .002 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

18.3.1.2 Pays de naissance et origine ethnique du partenaire

Les recherches portant sur l'origine ethnique en tant que facteur de risque sont typiquement des études américaines; comme pour les répondantes, les paramètres considérés sont donc propres au contexte américain. Dans l'ensemble, les résultats de ces études suggèrent que les hommes qui s'identifient comme Noirs ou hispaniques sont davantage susceptibles de commettre des violences envers une partenaire que les hommes qui s'identifient comme étant des Blancs non hispaniques. Par contre, plusieurs recherches mettent également en évidence le fait que ces facteurs ne sont peut-être pas des facteurs de risque en tant que tels, mais que des variables tierces expliquent leur association avec la violence partenaire, comme le niveau socio-économique pour n'en citer qu'une (Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001; Sugarman & Hotaling, 1989b).

Comme c'était le cas pour les répondantes du CH-IVAWS, les analyses conduites sur le pays de naissance du partenaire révèlent des résultats inconsistants (Tableau 18-10). L'opérationnalisation de cet indicateur en trois modalités indique une relation faible entre le lieu de naissance et la prévalence des violences au cours des cinq dernières années, mais l'effectif théorique limite la généralisation. Les résultats sont similaires avec une opérationnalisation alternative (c.-à-d. né en Suisse ou en Europe occidentale, respectivement né dans un autre pays): la prévalence des violences est supérieure parmi les répondantes dont le partenaire est né dans un autre pays, mais un effectif théorique insuffisant limite la validité de l'analyse (Tableau 21-70, en annexe).

Le fait de considérer non pas le partenaire ou la répondante séparément, mais de considérer leur couple n'est pas non plus concluant. La violence partenaire n'est pas plus courante chez les couples

binationaux que chez les couples suisses, un résultat que l'on retrouve également dans l'étude de Gillioz *et al.* (1997).

Tableau 18-10 – Prévalence des violences du partenaire selon son pays de naissance (CH-IVAWS)

| Pays de naissance du partenaire | Suisse | Europe occidentale / Scandinavie | Autre | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------------|--------|----------------------------------|-------|-----------|-------------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | |
| Prévalence vie | 2.18 | 1.91 | 5.56 | 0.46 | .118 ^a | .055 |
| Prévalence 5 ans | 1.11 | 0.65 | 4.49 | 1.47 | .017 ^a | .076 |

^a 33.3% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Dans le NVAWS, il existe un lien significatif entre l'origine ethnique du partenaire et la prévalence des violences (Tableau 18-11). Néanmoins, à l'exception de la comparaison avec les partenaires asiatiques, les différences intergroupes ne sont pas significatives. Par contre, lorsque l'on opérationnalise l'origine ethnique du partenaire en deux catégories – Blanche, respectivement autre –, l'analyse conclut à une association significative entre l'ethnie et la prévalence des violences partenaires (Tableau 18-12). Les violences partenaires touchent davantage les femmes dont le partenaire appartient à une minorité ethnique.

Tableau 18-11 – Prévalence des violences du partenaire selon son origine ethnique [A] (NVAWS)

| Origine ethnique du partenaire | Blanche | Noire | Asiatique | Amérindienne | Mixte | % missing | Sig. | Gamma |
|--------------------------------|---------|-------|-----------|--------------|-------|-----------|-------------------|-------|
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | | | |
| Prévalence vie | 4.38 | 6.91 | 4.69 | 11.11 | 7.51 | 2.82 | .019 ^a | .051 |
| Prévalence 5 ans | 2.13 | 3.92 | 4.69 | 3.85 | 5.80 | 2.90 | .001 ^a | .065 |

^a 20% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 18-12 – Prévalence des violences du partenaire selon son origine ethnique [B] (NVAWS)

| Origine ethnique du partenaire | Blanche | Autre | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--------------------------------|---------|-------|-----------|------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.38 | 7.11 | 2.82 | .003 | .046 |
| Prévalence 5 ans | 2.13 | 4.76 | 2.90 | .000 | .061 |

18.3.1.3 Niveau d'éducation du partenaire

Un faible niveau d'éducation a été mis en évidence comme facteur de risque de la violence partenaire (Finkelhor & Yllo, 1985; Hotaling & Sugarman, 1986; Russell, 1990; Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001). Cependant, d'autres auteurs considèrent que ce facteur n'est pas un bon

prédicteur de la violence partenaire, car les résultats varient fortement d'une étude à l'autre (DeKeseredy & Hinch, 1991).

Dans le sondage suisse, le niveau d'éducation du partenaire n'a pas d'influence sur la victimisation, cela même si l'on dichotomise ce facteur (Tableau 18-13). Par contre, dans le NVAWS, il existe une association significative entre le niveau d'éducation du partenaire et la prévalence des violences: les femmes dont le partenaire n'a pas obtenu son diplôme niveau «*high school*» sont significativement plus nombreuses à signaler des violences que les deux autres groupes ($p < .001$, Tableau 18-14). La différence entre les diplômés «*high school*» et les diplômés universitaires est également significative ($p < .01$).

Tableau 18-13 – Prévalence des violences du partenaire selon son niveau d'éducation (CH-IVAWS)

| Dernier titre obtenu par le partenaire | École élémentaire | Apprentissage | Éducation supérieure | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|-------------------|---------------|----------------------|-----------|-------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | |
| Prévalence vie | 4.24 | 2.28 | 2.12 | 1.52 | .383 | .037 |
| Prévalence 5 ans | 1.69 | 1.14 | 1.07 | 2.90 | .838 | .016 |

Tableau 18-14 – Prévalence des violences du partenaire selon son niveau d'éducation (NVAWS)

| Dernier titre obtenu par le partenaire | Pas de diplôme « <i>high school</i> » | Diplôme « <i>high school</i> » | Titre universitaire | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------|-----------|-------------|------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | |
| Prévalence vie | 11.07 | 4.83 | 2.96 | 4.91 | .000 | .106 |
| Prévalence 5 ans | 6.37 | 2.59 | 1.34 | 5.03 | .000 | .089 |

18.3.1.4 Statut socioprofessionnel du partenaire

Les résultats concernant le statut socioprofessionnel du partenaire sont difficiles à interpréter, les études présentant des résultats pour le moins inconsistants. Alors que les premières observent que le fait d'être sans emploi est associé à un risque de violence accru (Finkelhor & Yllo, 1985; Jewkes, 2002; Straus *et al.*, 1981), les secondes ne constatent aucune différence significative (Gillioz *et al.*, 1997), tandis que les troisièmes suggèrent que les effets du statut professionnel du partenaire sont médiatisés par le statut professionnel de la répondante (Kaukinen, 2004; Macmillan & Gartner, 1999)²⁹². L'inconsistance de ces résultats est complétée par le fait que, bien souvent, les études ne

²⁹² Pour la forme, l'on mentionnera encore une approche différente chez Kantor et Straus (1987) qui distinguent entre professions ouvrières («*blue-collar occupations*») et cadres («*white-collar occupations*»). Les auteurs indiquent que les hommes occupant des professions de type ouvrier signalent davantage de violences envers leur partenaire que les hommes ayant des emplois de cadre, la force de cette association demeurant très faible; une analyse similaire conduite par Babcock *et al.* n'a cependant pas révélé de différence significative (Babcock, Waltz, Jacobson, & Gottman, 1993).

contrôlent pas d'autres facteurs tels le revenu, l'éducation ou l'origine ethnique (DeKeseredy & Hinch, 1991; Heise, 1998).

Tableau 18-15 – Prévalence des violences du partenaire selon son statut professionnel

| Statut professionnel du partenaire | Emploi rémunéré | Au foyer / Ne travaille pas | Au chômage / Cherche un emploi | En formation / Étudiant | % missing | Sig. | Cramer's V |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------|-------------------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | | |
| Prévalence vie | 2.15 | 2.96 | 5.26 | 0.00 | 0.69 | .708^a | .031 |
| Prévalence 5 ans | 1.18 | 1.00 | 5.26 | 0.00 | 2.07 | .424^a | .044 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | | |
| Prévalence vie | 4.94 | 3.35 | 9.68 | 2.38 | 7.09 | .000 | .049 |
| Prévalence 5 ans | 2.76 | 0.80 | 7.32 | 2.38 | 7.21 | .000^b | .069 |

^a 37.5% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

^b 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Dans ce travail, si le statut professionnel est associé à la prévalence vie des violences du partenaire actuel dans le NVAWS, ce n'est pas le cas dans les données suisses (Tableau 18-15). Le fait de considérer le chômage comme facteur de risque met en évidence une association significative avec les violences partenaires au cours de la vie, mais, à nouveau, uniquement dans les données américaines (Tableau 18-16).

Tableau 18-16 – Prévalence des violences du partenaire selon son professionnel

| Statut professionnel du partenaire | Autres | Au chômage | % missing | Sig. | Cramer's V/Gamma |
|------------------------------------|--------|------------|-----------|-------------------------|------------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 2.26 | 5.26 | 0.69 | .359^a | .023/.413 |
| Prévalence 5 ans | 1.15 | 5.26 | 2.07 | .206^a | .044/.655 |
| NVAWS (n=4'470) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.64 | 9.68 | 7.09 | .017 | .039/.375 |
| Prévalence 5 ans | 2.42 | 7.32 | 7.21 | .004^a | .051/.522 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

18.3.1.5 Consommation habituelle d'alcool du partenaire et consommation excessive

L'étude des liens entre consommation d'alcool et violences partenaires comprend deux dimensions principales. Premièrement, l'abus d'alcool est associé à une plus grande prévalence des violences envers les femmes et, deuxièmement, les hommes qui sont alcoolisés au moment de l'agression infligent généralement des violences plus sévères à leur victime. Cependant, cette relation est complexe et non directement causale. Les attentes culturelles et sociétales qui établissent le fait que certains comportements sont, ou ne sont pas, tolérés lorsque les individus sont sous l'emprise de l'alcool, influencent indéniablement les rapports entre ces comportements. Les études comparatives

mettent en évidence certaines de ces différences (p. ex., McCloskey *et al.*, 2002). L'alcoolisation est présentée comme ayant une fonction désinhibitrice et augmentant l'impulsivité (Hotelling & Sugarman, 1986; Kaufman Kantor & Jasinski, 1998; Mouzos & Makkai, 2004, en référence à Browne, 1997). Ce n'est pas tant la fréquence de la consommation d'alcool qui se révèle problématique, mais davantage la fréquence des abus. De tels comportements excessifs, notamment dans le cadre de groupes masculins, ont également été associés à des attitudes négatives envers les femmes, attitudes renforcées par le soutien des pairs à l'exercice de la violence (DeKeseredy & Schwartz, 1997). Dans l'IVAWS, une consommation excessive d'alcool par le partenaire augmente le niveau de violence domestique de manière substantielle (Johnson *et al.*, 2008). Par exemple, les femmes dont le partenaire est saoul plusieurs fois par mois expérimentent des violences plus marquées que les autres (Mouzos & Makkai, 2004). Une association qui se retrouve dans les études longitudinales: les problèmes liés à l'alcool sont associés à la violence, même si cette association diminue avec le temps (Holtzworth Munroe, Bates *et al.*, 1997).

Tableau 18-17 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation excessive [A] (CH-IVAWS)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Jamais ou jamais trop | Trop quelques fois par année | Trop quelques fois par mois | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|-----------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------|-------------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | |
| Prévalence vie | 1.47 | 4.05 | 14.00 | 1.06 | .000 | .161/.612 |
| Prévalence 5 ans | 0.53 | 2.26 | 12.00 | 2.08 | .000 ^a | .198/.850 |

^a 33.3% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 18-18 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation excessive [B] (CH-IVAWS)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Jamais ou jamais trop | Trop quelques fois par mois | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|-----------------------|-----------------------------|-----------|------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.89 | 14.00 | 1.06 | .000 | .148/.788 |
| Prévalence 5 ans | 0.81 | 12.00 | 2.08 | .000 | .190/.887 |

Tant les données suisses que les données américaines corroborent ces résultats. Dans le CH-IVAWS, les répondantes qui indiquent une consommation excessive d'alcool chez leur partenaire sont plus nombreuses à signaler des violences de la part de ce même partenaire (Tableau 18-17 et Tableau 18-18, ci-dessus). La force de la relation est similaire quelle que soit l'opérationnalisation de la consommation d'alcool, mais l'effectif théorique est modifié influant ainsi sur la validité des analyses. La fréquence de la consommation d'alcool du partenaire est également associée à la prévalence des violences dans le NVAWS (Tableau 18-19), mais la force de l'association est plus marquée que lorsque l'on considère la consommation excessive (Tableau 18-20) ou la présence d'intoxications alcooliques (Tableau 18-21).

Tableau 18-19 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation d'alcool (NVAWS)

| Fréquence de la consommation d'alcool | Jamais | 1-3 fois par mois | 1-4 fois par semaine | Chaque jour ou presque | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------------------|--------|-------------------|----------------------|------------------------|-----------|-------------|------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | | |
| Prévalence vie | 3.48 | 5.03 | 5.37 | 8.07 | 3.36 | .001 | .061/.196 |
| Prévalence 5 ans | 1.23 | 2.94 | 3.48 | 3.81 | 3.45 | .000 | .063/.292 |

Tableau 18-20 – Prévalence des violences du partenaire selon sa consommation excessive d'alcool (NVAWS)

| Fréquence de la consommation excessive (Testa & Livingston, 2000) | Moins | 3-4 verres au moins une fois par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|-------|--|-----------|-------------|------------|
| NVAWS (n=4'470) | | | | | |
| Prévalence vie | 3.98 | 9.18 | 6.28 | .000 | .081/.419 |
| Prévalence 5 ans | 1.95 | 5.99 | 6.37 | .000 | .086/.524 |

Tableau 18-21 – Prévalence des violences du partenaire selon ses intoxications alcooliques (NVAWS)

| Intoxications alcooliques | Non | Intoxications alcooliques | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|------|---------------------------|-----------|-------------|------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.33 | 10.14 | 6.28 | .000 | .060/.428 |
| Prévalence 5 ans | 2.26 | 5.99 | 6.37 | .002 | .053/.467 |

Aucune des opérationnalisations composites n'est par contre associée à la prévalence des violences partenaires (Tableau 21-72 et Tableau 21-73, en annexe). Le pourcentage de partenaires des catégories à risque est beaucoup plus faible que dans d'autres études, ce qui explique des résultats différents. La consommation du partenaire étant déterminée indirectement (c.-à-d. du point de vue de la répondante), il est fort probable que cette mesure sous-estime sa consommation réelle.

18.3.1.6 Autres facteurs de risque liés aux caractéristiques du partenaire

Comme indiqué précédemment, de nombreux facteurs ont été considérés comme potentiellement associés à la prévalence des violences partenaires, parmi eux de nombreux facteurs associés aux caractéristiques du partenaire. Plusieurs de ces facteurs ne peuvent être analysés ici dans une perspective comparée; ils sont donc simplement brièvement évoqués dans les pages suivantes; pour plus d'information, le lecteur se référera aux références proposées.

18.3.1.6.1 Comportement violent du partenaire à l'extérieur du couple

Le rapport entre la violence partenaire et la violence en général a été discuté précédemment (partie I, pp. 25-27); la question est ici de savoir si la violence domestique fait partie d'un schéma général de violence (Baron *et al.*, 1988; Gottfredson & Hirschi, 1990; Hotaling *et al.*, 1990) ou si la nature genrée

des relations de pouvoir au sein du couple constitue un facteur de risque spécifique pour les partenaires féminines (Heise, 1998; Levinson, 1989). D'un point de vue empirique, cette variable n'a par contre que peu souvent été incluse dans les sondages.

Le CH-IVAWS, tout comme le projet international IVAWS, comprend une question relative au comportement violent du partenaire à l'extérieur du couple. Cette question n'était malheureusement pas incluse dans le sondage américain, supprimant toute possibilité de comparaison. Néanmoins, étant donné le rôle prépondérant de cette variable dans différentes études (Istituto Nazionale di Statistica, 2007; Johnson *et al.*, 2008; Killias *et al.*, 2005; Mouzos & Makkai, 2004), elle apparaît incontournable. Le Tableau 18-22 corrobore les résultats des recherches antérieures: les répondantes suisses dont le partenaire a un comportement violent à l'extérieur du couple sont plus de neuf fois plus nombreuses à signaler également des violences à leur rencontre. Le résultat est similaire pour les prévalences cinq ans; même si, dans les deux cas, l'effectif théorique insuffisant limite la validité de l'analyse²⁹³.

Tableau 18-22 – Prévalence des violences du partenaire selon sa violence dans l'espace public (CH-IVAWS)

| Partenaire violent à l'extérieur du couple | Non | Oui | % missing | Sig. | Gamma |
|--|------|-------|-----------|-------------------|-----------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.55 | 15.28 | 1.59 | .000 ^a | .203/.839 |
| Prévalence 5 ans | 0.67 | 11.43 | 2.90 | .000 ^a | .214/.900 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

18.3.1.6.2 Expériences de violence dans la famille d'origine

Lorsqu'il est question de l'histoire personnelle des auteurs, il est généralement fait référence aux expériences des auteurs durant l'enfance, notamment au degré de violence dans la famille d'origine. Sous cette étiquette sont compris aussi bien le fait d'avoir été témoin de violences intraparentales ou familiales que le fait d'avoir soi-même été victime de violences. Dans leur revue de littérature, Schumacher *et al.* (2001) constatent un lien significatif entre la victimisation dans l'enfance et la commission d'actes violents envers une partenaire dans cinq des six études cliniques considérées. Les hommes ayant, selon leur partenaire, subi des violences dans leur enfance sont plus nombreux à se montrer violents dans leur relation de couple. Une relation mise en évidence aussi bien dans les échantillons cliniques que dans les échantillons non-cliniques (Sugarman & Hotaling, 1989b), généralement utilisée pour corroborer l'hypothèse de la transmission intergénérationnelle de la violence.

²⁹³ Pour une analyse plus développée, se référer au rapport officiel du sondage suisse (Killias *et al.*, 2005) ou au rapport comparatif (Johnson *et al.*, 2008).

Le CH-IVAWS comptait plusieurs questions relatives aux antécédents d'abus de la répondante, et au fait qu'elle ait pu être victime d'abus ou témoin de violences interparentales, mais également sur ces mêmes situations expérimentées par le partenaire. Comme dans l'étude principale du CH-IVAWS (Killias *et al.*, 2005), les répondantes dont le partenaire a été abusé étant enfant sont presque quatre fois plus nombreuses à signaler des violences de sa part (Tableau 18-23). De surcroît, le fait d'avoir été témoin de violences interparentales augmenterait également la probabilité de recourir à la violence dans son couple, renvoyant à la notion d'apprentissage de la violence (Hotaling & Sugarman, 1986). Le fait d'être socialisé à percevoir la violence comme un mode «légitime» de résolution de conflit augmente la probabilité que l'on recoure soi-même à la violence en cas de conflit interpersonnel. Les données suisses corroborent cette hypothèse: les répondantes dont le partenaire a été témoin de violences interparentales sont plus nombreuses à signaler des violences à leur rencontre (Tableau 18-24).

Tableau 18-23 – Prévalence des violences du partenaire selon ses antécédents d'abus (CH-IVAWS)

| Partenaire victime de violence dans l'enfance | Non | Oui | % missing | Sig. | Gamma |
|---|------|------|-----------|------|-----------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.86 | 7.19 | 4.70 | .001 | .105/.608 |
| Prévalence 5 ans | 0.73 | 5.93 | 5.95 | .000 | .140/.790 |

Tableau 18-24 – Prévalence des violences du partenaire selon les relations de ses parents (CH-IVAWS)

| Partenaire témoin de violences entre ses parents | Non | Oui | % missing | Sig. | Gamma |
|--|------|------|-----------|------|-----------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.73 | 5.93 | 7.75 | .009 | .083/.564 |
| Prévalence 5 ans | 0.67 | 6.03 | 8.85 | .000 | .143/.811 |

18.3.1.6.3 Traits de personnalité

Dans l'ensemble, de nombreuses variables psychologiques ont été considérées dans leur relation avec la commission d'actes violents envers une partenaire. Les troubles de la personnalité et certaines psychopathologies, comme la dépression ou l'addiction à l'alcool ou à la drogue, montrent les résultats les plus consistants et l'association la plus forte à la violence physique envers une partenaire, tout comme d'autres variables psychologiques telles la colère, l'hostilité, l'assurance et des attitudes favorables envers les abus. Des facteurs tels que le stress, l'estime de soi ou l'autoritarisme apparaissent parfois comme des facteurs de risque, mais leur évaluation n'aboutit pas à des résultats consistants (Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001, pour références). Il n'existe pas de profil de personnalité unique qui différencie les hommes physiquement violents envers leur partenaire des hommes qui ne le sont pas, même si différentes études tentent de dresser des profils (p. ex., Hamberger & Hastings, 1986). À l'heure actuelle, il paraît plus pertinent de voir comment

différentes dimensions de la personnalité interagissent pour potentiellement produire des conduites agressives ou un comportement antisocial (Holtzworth Munroe, Bates *et al.*, 1997). Du fait de la nature de ces facteurs, il paraît évident qu'ils ne peuvent être étudiés par le biais d'études de type épidémiologique; il était simplement important de mentionner leur existence.

18.3.2 CARACTERISTIQUES DE LA RELATION AMOUREUSE

La prise en considération, dans l'évaluation du risque de violence, de variables propres à la relation que le couple entretient a également intéressé les chercheurs. Quelques-unes de ces caractéristiques sont passées en revue dans les pages suivantes.

18.3.2.1 Cohabitation et mariage

L'analyse de la cohabitation comme un facteur de risque pour les violences partenaires a été discutée précédemment (paragraphe 17.3.3.2), mettant en évidence une victimisation accrue des femmes vivant en cohabitation dans les données américaines, mais pas dans les données suisses. Les analyses conduites sur la violence du partenaire actuel suivent un schéma légèrement différent (Tableau 18-25).

Tableau 18-25 – Prévalence des violences du partenaire selon la nature de la relation

| Nature de la relation | Cohabitation | Mariage | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|--------------|---------|-----------|--------------------------|-------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 0.96 | 2.59 | 0.07 | .215^a | .038/.365 |
| Prévalence 5 ans | 1.00 | 1.31 | 1.45 | 1.000^a | .010/.137 |
| NVAWS (n=4'470) | | | | | |
| Prévalence vie | 5.60 | 4.78 | 3.29 | .470 | -.011/-.083 |
| Prévalence 5 ans | 4.15 | 2.41 | 3.42 | .047 | -.031/-.274 |

^a 33% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

S'il n'y a toujours pas de lien entre le statut du couple et la prévalence des violences dans le CH-IVAWS, cette association n'est plus aussi évidente dans les données américaines, suggérant peut-être que la cohabitation n'est pas un facteur de risque si elle dure depuis longtemps. Ou alors, que la cohabitation est choisie par des personnes ayant déjà connu une expérience de violence, comme cela a été suggéré par la recherche (Brownridge, 2008; Brownridge & Halli, 2000)²⁹⁴.

²⁹⁴ *Supra*, note 264.

18.3.2.2 Statut socio-économique du couple et revenu du ménage

Parce que le statut socio-économique est une variable composite complexe à mesurer, la littérature comprend des opérationnalisations aussi nombreuses que diverses. Par exemple, Sugarman et Hotaling (1989b) combinent les variables «revenu du mari», «revenu du ménage» et «statut d'occupation du mari» pour créer une opérationnalisation du statut socio-économique. Ils observent que leur variable composite est alors négativement associée au risque de violences partenaires. S'il existe une grande variation dans la manière de mesurer le statut socio-économique ou ses différentes composantes, en règle générale un statut bas est associé à une prévalence plus élevée des violences partenaires (DeKeseredy & Hinch, 1991; Hotaling & Sugarman, 1986; Schumacher, Feldbau-Kohn *et al.*, 2001; Smith, 1990).

Les données suisses et américaines corroborent une certaine association entre le revenu du ménage et la prévalence des violences: les couples dont le revenu est inférieur au revenu moyen sont caractérisés par davantage de violences, mais pas dans les données suisses des cinq dernières années (Tableau 18-26).

Tableau 18-26 – Prévalence des violences du partenaire selon le revenu du ménage

| Revenu du ménage | Inférieur au revenu médian | Supérieur au revenu médian | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|-------------|-------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.00 | 1.88 | 5.95 | .034 | -.371 |
| Prévalence 5 ans | 1.79 | 1.16 | 7.33 | .434 | -.215 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 6.14 | 4.44 | 28.70 | .041 | -.169 |
| Prévalence 5 ans | 3.55 | 2.14 | 28.81 | .017 | -.266 |

18.3.2.3 Statut professionnel et niveau d'éducation relatifs dans le couple

Parce que les analyses considérant le niveau d'éducation du partenaire, respectivement son statut professionnel, et la probabilité de violence produisaient des résultats inconsistants, les chercheurs ont tenté une autre approche. Ainsi, Kaukinen (2004) observe-t-elle que, bien que le revenu et l'éducation diminuent le risque de violences physiques et d'abus émotionnels de la part du partenaire masculin, les incompatibilités de statut qui favorisent la femme augmentent ce risque. Ces résultats, comme d'autres (Babcock *et al.*, 1993; Bures, 2009; Gelles, 1987; Kaukinen, 2004; O'Brien, 1971; Rodman, 1972; Sagrestano, Heavey, & Christensen, 1999), suggèrent que ce ne sont pas nécessairement les caractéristiques du partenaire en tant que telles qui représentent des facteurs de risque, mais leur rapport aux caractéristiques de sa compagne. Les situations dans lesquelles le

partenaire masculin a, ou se perçoit comme ayant, un statut inférieur à celui de sa partenaire – que ce soit du point de vue de son éducation, de son travail ou de son revenu – constitueraient des situations à risque²⁹⁵. Aussi, si le fait d'avoir, du point de vue éducatif, économique ou social, un bon statut peut constituer un facteur de protection contre la violence partenaire, en dessous d'un certain seuil, la relation entre autonomisation (c.-à-d. «*empowerment*») et risque de violence n'est pas linéaire. À noter que si un déséquilibre de pouvoir dans leur relation accentue la vulnérabilité des jeunes femmes à subir des violences de la part d'un partenaire, cette vulnérabilité peut également être accentuée par le déséquilibre caractérisant certaines institutions sociales (Sacco & Kennedy, 1994, cités par Johnson *et al.*, 2008)²⁹⁶.

Ce type d'hypothèse découle des travaux réalisés sur le fonctionnement des relations amoureuses, domaine qui comprend, il est vrai, certains éléments intéressants pour l'étude de la prévalence des violences partenaires. En résumé, le pouvoir dans une relation est défini comme possédant différentes composantes, parmi lesquelles les ressources de nature économique, telles que le revenu, l'éducation ou l'occupation professionnelle. Les seules dimensions économiques ne suffisent cependant pas à expliquer pourquoi un partenaire a davantage de pouvoir, d'autres composantes interagissent avec la dimension économique (Straus & Yodanis, 1995). Le déséquilibre du pouvoir au sein d'une relation de couple a ainsi été associé à l'existence de différences dans les compétences et les relations des partenaires, les stratégies qu'ils possèdent ou la culture à laquelle ils appartiennent. Des paramètres de l'organisation sociale du couple peuvent également influencer sur le pouvoir au sein de la relation, comme le fait d'être marié ou de cohabiter, le fait d'avoir ou non des enfants, ou le fait qu'il s'agisse d'un premier ou d'un second mariage. Ces caractéristiques sont appelées à différer selon le contexte culturel et social de la relation. Ainsi, les ressources individuelles sont-elles peu importantes dans un contexte qui institutionnalise la dominance masculine au sein d'un couple, tandis qu'elles deviendront centrales lorsque le partenaire ne peut pas compter sur un contexte légitimant dans son rôle dominant (Rodman, 1972)²⁹⁷. L'idée étant que lorsqu'il y a un déséquilibre de pouvoir au sein du couple, quels qu'en soient les origines et les mécanismes spécifiques, la violence aurait pour fonction de permettre à l'homme de restaurer un pouvoir et une identité dont il se perçoit autrement dépossédé (Straus *et al.*, 1981). L'idée sous-jacente de cette approche fait référence à la notion de «masculinité à succès»²⁹⁸. L'hypothèse que la violence puisse être utilisée comme un mode de résolution de conflit n'est pas nouvelle, et différents travaux ont montré que les

²⁹⁵ Il est intéressant de relever que certains auteurs suggèrent des différences de genre au niveau du choix du partenaire, comme résumé par Bures (2009): «*Women are significantly more likely to report a willingness to marry some-one with children, someone who has been previously married, or someone of a higher status; men are more likely to be willing to marry someone with a lower status*» (p. 582).

²⁹⁶ Des hypothèses qui ont également été examinées à un niveau macrosociologique ou sociétal pour reprendre la terminologie utilisée par Levinson (1989) qui considère le contrôle masculin sur les ressources comme à l'origine de la dominance masculine au sein de la famille et les réticences sociales quant au divorce.

²⁹⁷ Pour une explication détaillée du pouvoir marital et des différentes composantes du pouvoir, voir Straus et Yodanis (1995).

²⁹⁸ «*What it means to be a man and what constitutes a successful manhood*» (Jewkes, 2002, p. 1424).

relations conflictuelles – plus spécifiquement celles dont les conflits concernent l'argent, la jalousie ou les transgressions de rôle des femmes – étaient plus violentes que les autres (Jewkes, 2002).

Les données suisses et américaines permettent d'opérationnaliser deux dimensions du statut relatif des partenaires: le niveau d'éducation et le statut professionnel. Premièrement, le Tableau 18-27 met en évidence une association entre le niveau d'éducation relatif du couple et la prévalence des violences dans le NVAWS: les couples chez lesquels le niveau éducatif du partenaire est inférieur sont caractérisés par davantage de violence que les couples chez lesquels le niveau des partenaires est identique ($p < .01$) ou pour lesquels le niveau du partenaire est supérieur ($p < .001$). La différence entre ces deux derniers groupes n'est cependant pas significative. Les données suisses non seulement n'indiquent pas une différence significative entre les groupes, mais les tendances apparaissent également différentes.

Tableau 18-27 – Prévalence des violences du partenaire selon le niveau d'éducation relatif du couple [A]

| Niveaux d'éducation du partenaire et de la répondante | Niveau du partenaire inférieur | Niveau du partenaire égal | Niveau du partenaire supérieur | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------|-------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | |
| Prévalence vie | 1.80 | 2.66 | 2.10 | 1.66 | .714 | .022 |
| Prévalence 5 ans | 1.21 | 1.48 | 0.94 | 3.04 | .726 | .021 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | |
| Prévalence vie | 6.92 | 4.30 | 3.87 | 4.99 | .000 | .058 |
| Prévalence 5 ans | 3.78 | 2.32 | 1.85 | 5.12 | .006 | .047 |

Tableau 18-28 – Prévalence des violences du partenaire selon le niveau d'éducation relatif du couple [B]

| Niveaux d'éducation du partenaire et de la répondante | Niveau du partenaire inférieur | Niveau du partenaire égal ou supérieur | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|--------------------------------|--|-----------|--------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.80 | 2.47 | 1.66 | .790 | .014 |
| Prévalence 5 ans | 1.21 | 1.29 | 3.04 | 1.000 | .002 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 6.92 | 4.14 | 4.99 | .000 | -.058 |
| Prévalence 5 ans | 3.78 | 2.15 | 5.12 | .003 | -.046 |

L'association entre le niveau relatif d'éducation et la prévalence des violences partenaires est toujours significative dans le NVAWS lorsque l'on dichotomise le facteur: la violence est plus fréquente lorsque le partenaire a un niveau éducatif inférieur (Tableau 18-28). À nouveau, les données suisses suggèrent la relation inverse, mais la différence des pourcentages n'est pas significative.

La deuxième composante du statut relatif des partenaires a trait à leur statut professionnel respectif (Tableau 18-29). Dans le NVAWS, la prévalence des violences est significativement associée au statut

professionnel relatif des partenaires: la prévalence des violences est plus faible lorsqu'aucun des deux partenaires ne travaille que lorsque seul l'un des deux travaille ($p < .001$). Cela alors que les données suisses ne suggèrent pas de différence. Une analyse plus détaillée confirme que, dans le NVAWS, il importe peu de savoir lequel des deux partenaires travaille (Tableau 21-71, en annexe).

Tableau 18-29 – Prévalence des violences du partenaire selon le statut professionnel relatif du couple

| Statuts professionnels du partenaire et de la répondante | Les deux travaillent | Seulement un des deux | Aucun ne travaille | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|----------------------|-----------------------|--------------------|-----------|-------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | |
| Prévalence vie | 2.27 | 1.79 | 3.95 | 0.69 | .306 | .041 |
| Prévalence 5 ans | 1.22 | 1.13 | 1.32 | 2.07 | .981 | .005 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | |
| Prévalence vie | 4.60 | 6.29 | 3.05 | 8.93 | .008 | .047 |
| Prévalence 5 ans | 2.46 | 3.67 | 1.02 | 9.06 | .004 | .051 |

18.3.2.4 Violences psychologiques et comportements de contrôle

Les hommes qui sont émotionnellement ou psychologiquement abusifs envers leur partenaire sont plus susceptibles d'être violents à son encontre, et le taux de violence augmente avec la fréquence des actes (Johnson *et al.*, 2008). Tant les études qualitatives que quantitatives sur la dynamique des relations intimes indiquent que, dans une forte proportion des cas, les violences physiques et sexuelles sont accompagnées de tentatives du partenaire violent de contrôler sa compagne (Babcock *et al.*, 1993; Campbell & Lewandowski, 1997; Coker *et al.*, 2000; Follingstad & DeHart, 2000; Holtzworth Munroe, Bates *et al.*, 1997; Kishor & Johnson, 2004; O'Leary, 2001, pour une revue de littérature; Packota, 2000; Salvi, 2005; Walker, 2000)²⁹⁹. Par exemple, dans une étude de Johnson (2001a), les comportements de contrôle de la part du partenaire masculin apparaissent plus fortement liés à la survenue de violences que des variables sociodémographiques ou comportementales, et limitent, voire suppriment, l'influence de l'abus d'alcool.

D'un point de vue quantitatif, l'étude de la prévalence des violences psychologiques dans les relations de couple présente les mêmes limitations méthodologiques que les études sur d'autres formes de violence partenaires au paragraphe 18.1.3.1. Aux États-Unis, les données empiriques varient sensiblement³⁰⁰; ainsi, 10.9% des étudiantes interrogées par Pipes et LeBov-Keeler (1997)

²⁹⁹ Par exemple, Tolman a développé une mesure de l'agression psychologique à la fin des années 1980, le *Psychological Maltreatment of Women Inventory* [PMWI] (Tolman, 1989, 2001). Plusieurs recherches ont montré une association positive entre la commission d'actes physiquement violents envers une partenaire et le score de l'individu dans les deux sous-échelles du PMWI, les techniques d'isolement et de dominance et l'abus émotionnel. Ces résultats sont corroborés aussi bien dans les échantillons cliniques que dans les échantillons communautaires indiquant que l'agression psychologique est un facteur de risque établi de la violence physique envers une partenaire, un facteur dont les effets oscillent entre moyens et forts.

³⁰⁰ Plusieurs recherches concluent à des prévalences des violences psychologiques supérieures à 80%, notamment les recherches conduites auprès de populations adolescentes ou de jeunes adultes (Fernet, 2002; Jackson, Cram, & Seymour, 2000; Jezl, Molidor, & Wright, 1996; Katz, Arias, & Beach, 2000). Ces résultats découlent de l'adoption de définitions très larges des violences

définissent-elles leur relation comme psychologiquement abusive. Chez les adultes, 22.7% des femmes interrogées indiquent avoir subi des violences émotionnelles dans le cadre d'une relation de couple dans l'étude de Coker *et al.* (2000), tandis que ce pourcentage est de 27% dans l'étude de Packota (2000). Les données canadiennes concluent à des prévalences encore plus élevées, vraisemblablement du fait d'une définition relativement large des violences psychologiques. Le sondage sur la violence envers les femmes de 1993 concluait ainsi que 35% des femmes avaient subi une ou plusieurs formes d'abus émotionnel de la part de leur conjoint, et, deux ans plus tard, le *Canadian Women's Health Test* obtenait une prévalence encore plus élevée avec 39% des femmes interrogées rapportant avoir subi des violences émotionnelles et verbales dans une relation amoureuse au cours des cinq dernières années (National Clearinghouse on Family Violence, 1996). À titre de comparaison, les données suisses sur les violences dans les relations de couple concluent que 26.2% des femmes ont subi une forme d'agression psychologique au cours des douze derniers mois (Gillioz *et al.*, 1997). Une prévalence qui découle également une opérationnalisation relativement large des violences psychologiques, les auteures considérant à la fois des comportements de contrôle, des menaces et des humiliations. Les données françaises offrent des résultats similaires avec une prévalence des atteintes, des pressions psychologiques répétées et des insultes de 26% pour l'année écoulée (Jaspard *et al.*, 2002).

Suivant l'opérationnalisation décrite précédemment (paragraphe 18.1.3.1), les tableaux, ci-dessous et en annexe, présentent le lien entre la prévalence des violences partenaires et différentes variables mesurant les violences psychologiques et les comportements de contrôle exercés par le partenaire. Dans le sondage suisse, comme dans le sondage américain, les violences psychologiques et les comportements de contrôle sont significativement associés à la prévalence des violences (Tableau 18-30). Les femmes qui indiquent que leur partenaire a de tels comportements sont beaucoup plus nombreuses à signaler également des violences physiques et sexuelles de la part du même partenaire. Cette association significative est mise en évidence, même lorsqu'on ne considère que les comportements de contrôle (c.-à-d. la jalousie constante, le fait de surveiller la partenaire et le fait de tenter de limiter ses contacts avec des tiers; Tableau 18-31, ci-dessous). Les actes d'humiliation (Tableau 21-74, en annexe), ainsi que chacun des trois types de comportement de contrôle retenus pour ces analyses, sont individuellement positivement associés à la prévalence des violences partenaires; seul un effectif théorique insuffisant limite la validité des analyses conduites avec les données suisses (Tableau 21-75, Tableau 21-76 et Tableau 21-77, en annexe).

psychologiques, ne parvenant pas nécessairement à opérationnaliser la dimension abusive des actes. Cependant, à se rattacher à de telles conceptions extrêmement larges, il existe un risque non négligeable de banalisation d'une forme de violence qui peine déjà à être reconnue et dont les effets sont pourtant destructeurs.

Tableau 18-30 – Prévalence des v. du partenaire, v. psychologiques et comportements de contrôle

| Violences psychologiques et comportements de contrôle | Tout acte de violence psychologique ou comportement de contrôle | | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|---|-------|-----------|------|------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.16 | 6.82 | 1.11 | .000 | .153/.724 |
| Prévalence 5 ans | 0.63 | 3.63 | 2.42 | .000 | .110/.711 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 2.00 | 15.34 | 4.18 | .000 | .255/.797 |
| Prévalence 5 ans | 0.70 | 9.42 | 4.32 | .000 | .226/.874 |

Tableau 18-31 – Prévalence des violences du partenaire et comportements de contrôle

| Violences psychologiques et comportements de contrôle | Tout comportement de contrôle | | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|-------------------------------|-------|-----------|------|------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.61 | 6.00 | 0.97 | .000 | .110/.592 |
| Prévalence 5 ans | 0.68 | 4.08 | 2.28 | .000 | .115/.721 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 2.86 | 15.34 | 4.34 | .000 | .213/.720 |
| Prévalence 5 ans | 1.14 | 9.90 | 4.47 | .000 | .206/.812 |

18.3.3 CARACTERISTIQUES DE LA REpondANTE

Les caractéristiques des répondantes considérées comme des facteurs associés à la prévalence des violences partenaires ont été discutées au chapitre 17, à la différence près que ces analyses incluait également la violence des anciens partenaires. Dans l'ensemble, et compte tenu du fait que les ex-partenaires violents ont généralement également été des partenaires violents, les analyses bivariées établissant les facteurs associés à la prévalence des violences du partenaire actuel ne présentent que peu de différences. Pour l'essentiel, ces dernières résultent de la prévalence inférieure des violences du partenaire actuel, comparativement à la prévalence de l'ensemble des violences partenaires. Si ce changement de perspective n'a presque pas d'influence sur les résultats du NVAWS, les changements sont plus marqués dans le CH-IVAWS du fait de la prévalence très faible des violences du partenaire actuel (1.72% des femmes pour la prévalence vie, seulement 0.81% pour la prévalence cinq ans). Les facteurs significativement associés aux violences partenaires dans le CH-IVAWS incluaient l'âge, la nature de la relation, le statut socioprofessionnel, le revenu du ménage et la consommation d'alcool. Les mêmes facteurs étaient associés à la prévalence des violences partenaires dans le NVAWS, de même que l'origine ethnique et les antécédents d'abus dans l'enfance. En considérant uniquement les violences du partenaire actuel, les facteurs de risque identifiés initialement dans le CH-IVAWS ne sont plus significatifs. Dans le NVAWS, la seule différence est la disparition du niveau d'éducation. Afin d'éviter des redondances, les résultats des analyses

bivariées ne sont pas reproduits ici. Les caractéristiques des répondantes seront, par contre, introduites dans les analyses multivariées présentées dans le chapitre suivant.

18.4 ANALYSES MULTIVARIEES – VIOLENCES DU PARTENAIRE ACTUEL

Comme indiqué en introduction de ce chapitre, différentes recherches empiriques ont mis en évidence le pouvoir explicatif moindre des caractéristiques des répondantes, lorsqu'associées aux caractéristiques des partenaires (Johnson, 1996, 2001b; Johnson *et al.*, 2008; Mouzos & Makkai, 2004; Piispa, 2002). Étant donné que certaines caractéristiques de la répondante et du partenaire étaient susceptibles d'être corrélées, les caractéristiques réciproques de chacun ont été testées. Au final, seuls les âges de la répondante et du partenaire sont trop fortement corrélés pour être introduits simultanément dans un même modèle ($r_s=.915$ dans le CH-IVAWS, respectivement $r_s=.932$ dans le NVAWS); les autres corrélations sont inférieures à la valeur limite³⁰¹. Les modèles multivariés comprennent donc soit l'âge de la victime, soit celui du partenaire. Comme pour les régressions présentées au paragraphe 17.4, plusieurs modèles ont été testés dans les sondages suisse et américain; les modèles présentés ci-après correspondent chaque fois au modèle dont les coefficients de détermination étaient les plus élevés. La logique de création des modèles a également été décrite auparavant (p. 227).

Deux séries distinctes de modèles ont été testées: les modèles comprenant les caractéristiques propres de la répondante, respectivement du partenaire, et les modèles comprenant le rapport relatif de ces mêmes caractéristiques. Pour rappel, le niveau d'éducation et le statut professionnel respectifs des partenaires avaient donné lieu à l'opérationnalisation de plusieurs variables relatives, considérées alors comme des caractéristiques de la relation (paragraphe 18.3.2). De surcroît, étant donné le fait que plusieurs caractéristiques du comportement du partenaire étaient présentes uniquement dans le CH-IVAWS (c.-à-d. violences dans l'espace public, abus dans l'enfance et violences interparentales), différents modèles ont été construits, à savoir des modèles ne contenant que des facteurs présents dans les deux sondages, respectivement des modèles comprenant l'ensemble des facteurs considérés dans le sondage suisse.

Après analyses, deux modèles épurés ont été retenus dans le sondage suisse, un modèle spécifique (Tableau 18-32) et un modèle ne considérant que les facteurs communs aux deux études (Tableau 18-33, respectivement Tableau 18-34 pour les données américaines). Comme suggéré par la recherche dans ce domaine, les caractéristiques du partenaire apparaissent effectivement plus fortement associées à la prévalence des violences que celles des victimes. De surcroît, et comme observé dans les différents rapports basés sur des données de l'IVAWS (Johnson *et al.*, 2008; Killias *et*

³⁰¹ *Supra* note 275.

al., 2005; Mouzos & Makkai, 2004), le comportement violent du partenaire en général constitue un facteur de risque marqué. Le fait que le partenaire ait été abusé dans l'enfance ou témoin de violences interparentales, bien que présents dans la dernière étape du modèle, ne constituent pas des facteurs significatifs (Tableau 21-78, en annexe). La consommation d'alcool n'a pas non plus une contribution significative dans le modèle épuré lorsque considérée individuellement, tout comme les violences psychologiques et les comportements de contrôle. Par contre, l'association de ces facteurs constitue un risque accru de violence dans le modèle suisse ($Exp(\beta)=12.687$). À titre de comparaison, Johnson (2001a) observait que les effets de la consommation d'alcool tendaient à disparaître une fois considérées les violences psychologiques.

Tableau 18-32 – Facteurs associés à la prévalence des v. du partenaire actuel – Modèle final A (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences du partenaire actuel au cours des 5 dernières années (n=1'273) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Partenaire boit excessivement et est psychologiquement violent | 2.377 | .001 | 10.774 |
| Partenaire violent à l'extérieur | 2.511 | .000 | 12.316 |
| Constante | -5.186 | .000 | 0.006 |

-2log-likelihood: 136.922; $R^2_{CS} = .041$; $R^2_{n=1273}$

Tableau 18-33 – Facteurs associés à la prévalence des v. du partenaire actuel – Modèle final B (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences du partenaire actuel au cours des 5 dernières années Uniquement avec variables comparables (n=1'396) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Consommation d'alcool du partenaire (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.304 | .034 | 3.685 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 2.866 | .000 | 17.561 |
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 1.255 | .016 | 3.506 |
| Constante | -5.607 | .000 | 0.004 |

-2log-likelihood: 153.364; $R^2_{CS} = .021$; $R^2_{n=1396}$

Dans le modèle ne comprenant pas les variables spécifiques au CH-IVAWS, seuls les facteurs consommation d'alcool et violences psychologiques ont une contribution significative dans le modèle final (Tableau 18-33; modèle complet en annexe, Tableau 21-79). À noter que si l'on dichotomise la variable mesurant la consommation d'alcool du partenaire, l'effet d'interaction mis en évidence précédemment apparaît également; une consommation d'alcool excessive du partenaire, sa violence psychologique, ainsi que la présence simultanée de ces deux facteurs ont des contributions significatives dans le modèle épuré (Tableau 21-80, en annexe).

Les caractéristiques relatives des partenaires, pourtant significativement associées à la prévalence des violences dans les analyses bivariées (paragraphe 18.3.2), n'ont pas une contribution significative dans le modèle épuré du NVAWS (Tableau 18-34). Contrairement aux modèles suisses présentés ci-dessus, les antécédents de maltraitance sont significativement associés au risque de violences de la part du partenaire actuel, même dans les analyses multivariées. À noter que cette variable avait une

contribution significative dans les analyses réalisées sur les prévalences totales du CH-IVAWS³⁰², ce qui suggère qu'il s'agit peut-être là davantage d'une différence liée aux effectifs respectifs des sondages que d'une différence réelle entre les deux études.

Tableau 18-34 – Facteurs associés à la prévalence des v. du partenaire actuel – Modèle final (NVAWS)

| NVAWS – Violences partenaire actuel au cours des 5 dernières années (n=2'932) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Âge du partenaire (réf.: 45 ans et plus) | | .000 | |
| 18-34 ans | 1.564 | .000 | 4.776 |
| 35-44 ans | 1.415 | .000 | 4.117 |
| Partenaire psychologiquement violent et contrôlant | 2.599 | .000 | 13.447 |
| Seul un des partenaires travaille / Aucun des deux | 0.646 | .002 | 1.907 |
| Niveau d'éducation du partenaire inférieur | 0.477 | .020 | 1.612 |
| Constante | -6.308 | .000 | 0.002 |

-2log-likelihood: 809.610; $R^2_{CS} = .052$; $R^2_{n=237}$

La nature de la relation, à savoir la différence entre mariage et concubinage, disparaît des analyses multivariées, ce qui était attendu au vu de la faible association constatée dans les analyses bivariées. Cela suggère que le lien entre cohabitation et victimisation tient davantage à la violence d'anciens partenaires qu'aux actes du partenaire actuel ou qu'il y a un lien avec la durée de la relation. Une hypothèse corroborée par les régressions simples conduites, à titre de vérification, sur la prévalence des violences du partenaire actuel, respectivement des ex-partenaires. Alors que le rapport de cotes est de 11.10 ($p < .001$) pour la violence des ex-partenaires, il n'est que de 1.36 ($p < .05$) pour la violence du partenaire actuel. Une nouvelle illustration des difficultés inhérentes à ce type de recherche. Les conclusions sont reprises dans le dernier chapitre de cette partie.

³⁰² *Supra* note 280.

Chapitre 19

DES FACTEURS DE RISQUE DIFFERENTS?

Partant du constat que les prévalences respectives des formes et des types de violence envers les femmes différaient entre la Suisse et les États-Unis, il avait notamment été envisagé que les facteurs associés au risque de victimisation ne soient pas identiques dans les deux contextes. Par essence commune à ce type de travail, cette démarche s'est rapidement heurtée au faible nombre de facteurs de risque considérés dans les sondages suisse et américain; ces derniers étant, de surcroît, pour l'essentiel rattachés aux caractéristiques des répondantes. Cette cinquième partie, l'on en conviendra relativement dense, illustre bien les difficultés, notamment méthodologiques, inhérentes à la mise en évidence de facteurs associés à la victimisation ou de profils de victimes. Les grandes études nationales ou épidémiologiques ne s'aventurent pas souvent à mesurer des facteurs de risque variés, tirés de cadres théoriques et conceptuels divers, car ce n'est souvent pas leur souci premier. Outre la faible valeur explicative des modèles d'analyses multivariées présentés dans ce travail, c'est avant tout leur sensibilité aux paramètres méthodologiques qui surprend: à plusieurs reprises, les recodages ont influencé l'inclusion, respectivement l'exclusion, d'un facteur. De surcroît, la comparaison avec les modèles présentés dans le rapport officiel du CH-IVAWS – incluant davantage de formes de violence, et comptant consécutivement un plus grand échantillon de victimes – illustre la relativité des associations entre caractéristiques sociodémographiques et victimisation.

Au-delà du problème de la pertinence limitée des modèles, le modèle américain et le modèle suisse présentent de légères différences. Néanmoins, les interprétations de ces différences sont à considérer avec prudence, dès lors que ces dernières peuvent être consécutives à des différences d'effectif et ne pas nécessairement traduire de réelles différences d'exposition au risque. Comme indiqué, les deux modèles suggèrent une victimisation accrue des répondantes ayant un style de vie actif, bien que les associations mises en évidence puissent être qualifiées de faibles. L'analyse de l'âge des victimes révèle quelques différences qui suggèrent une exposition différée à certains risques de violence, comme le «pic» décalé des violences envers les femmes lié à la survenue plus tardive du mariage en Suisse ou l'exposition différée aux violences non-partenaires (précédemment, Figure 17-1 et Figure 17-2). De surcroît, la nature de la relation amoureuse semble jouer un rôle différent dans les données suisses et américaines: la survictimisation des répondantes américaines ayant une relation de cohabitation n'est pas observée dans les données suisses. Un résultat qui tient probablement à la nature de cette relation en Suisse et aux États-Unis, ou plus spécifiquement au fait

que les individus qui cohabitent n'ont vraisemblablement pas le même profil dans les deux pays. Les données américaines révèlent que la cohabitation est surtout associée aux violences survenues dans des relations antérieures, et non pas dans la relation actuelle; un résultat qui suggère l'influence de facteurs de sélection tels ceux décrits précédemment³⁰³. Il conviendra de noter que les recherches ne distinguent souvent pas entre partenaire actuel et ancien partenaire, ou pas de manière adéquate. Les antécédents d'abus dans l'enfance sont significativement associés à la prévalence des violences dans les deux sondages, mais certaines différences apparaissent dans les analyses différenciées, puisque les antécédents d'abus ne sont pas associés aux violences partenaires dans les données suisses. Enfin, la consommation excessive d'alcool est associée à une prévalence accrue des violences dans les deux études, mais, alors que cette relation se vérifie quel que soit le type de violence dans les données suisses, elle concerne uniquement les violences partenaires dans les données américaines. Il n'est pas exclu que cette différence constitue un artefact méthodologique consécutif aux approches différentes adoptées par chacune des études dans la mesure de la consommation d'alcool, cela d'autant plus que cette relation a été mise en évidence dans d'autres études, notamment en lien avec les violences dans les relations amoureuses. Ces résultats confirment la nécessité d'une recherche détaillée sur ces différents aspects.

Considérées ensemble dans les analyses multivariées, la plupart des caractéristiques sociodémographiques des victimes semblent participer du risque de victimisation. En effet, peu de variables ont été exclues des modèles comprenant initialement uniquement les caractéristiques de la victime. Malgré tout, le pouvoir explicatif de ces modèles est, comme attendu, extrêmement faible: les modèles généraux suisse et américain expliquent, de fait, moins de 15% de la variance. Les facteurs de risque ne diffèrent pas clairement entre les études, ou du moins pas d'une manière permettant une interprétation des différences de prévalence reposant sur des facteurs de risque spécifiques. S'il est des facteurs expliquant les différences observées entre la prévalence des violences partenaires et non-partenaires en Suisse et aux États-Unis, ces derniers ne font visiblement pas partie des caractéristiques mesurées respectivement dans chacun des sondages.

Le chapitre 18 a montré une analyse détaillée d'un type particulier de violence envers les femmes, les violences du partenaire actuel; un type de violence qui, pour les études empiriques, a l'avantage d'offrir davantage de facteurs dits «de risque», puisqu'aux caractéristiques des répondantes viennent s'ajouter les caractéristiques de leur partenaire. À nouveau, les analyses traduisent la relativité des associations testées, cela plus particulièrement encore dans les données suisses, du fait de l'effectif réduit de ce type de violence. Sans reprendre ici les résultats des analyses bivariées, les analyses multivariées corroborent les conclusions de recherches antérieures: une fois considérées les caractéristiques du partenaire, les caractéristiques des répondantes ne sont plus pertinentes dans

³⁰³ *Supra*, note 264.

l'explication du risque différentiel de victimisation. De surcroît, si l'on se réfère au modèle du NVAWS, ce ne sont pas nécessairement les caractéristiques sociodémographiques du partenaire en tant que telles qui paraissent importantes, mais plutôt la relation entre ces caractéristiques et celles de la répondante; une relation qui n'est cependant pas observée dans le sondage suisse. Les comportements psychologiquement violents et de contrôle semblent avoir une influence plus forte dans les données suisses que dans les données américaines, même si la comparaison directe est limitée. Les données du CH-IVAWS indiquent, quant à elles, l'importance des comportements violents du partenaire à l'extérieur du domicile – une variable non considérée dans le NVAWS – et de la consommation excessive d'alcool, associée ou non aux violences psychologiques.

À ce stade, il est logique de se demander si la distinction des violences selon leur forme ou leur type ne pose finalement pas davantage de problèmes (faiblesse des effectifs et pertinence théorique) qu'elle n'amène d'avantages. Certes, ce choix a été, en partie, déterminé par les contraintes de la comparaison, mais bien que ce travail n'ait pu examiner que des facteurs de type sociodémographique, il a mis en évidence certaines particularités des formes et types de violence, ce qui suggère plutôt la pertinence d'une analyse différenciée comme en attestent d'autres recherches (Avakame, 1998; Rodgers & Roberts, 1995; Testa *et al.*, 2007).

Discussion et conclusion

Chapitre 20

ANALYSE COMPAREE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN SUISSE ET AUX ÉTATS-UNIS

L'objectif de ce travail était la comparaison des données de deux sondages nationaux sur les violences envers les femmes: le composant suisse de l'*International Violence Against Women Survey* [CH-IVAWS] et le *National Violence Against Women Survey* [NVAWS] administré aux États-Unis. Le choix de ces deux études découle, certes, des affiliations de l'auteure, mais il est surtout la conséquence de la domination, dans le champ criminologique, des études nord-américaines et anglo-saxonnes. Un état de fait peu questionné par les chercheurs américains qui a conduit certains de leurs confrères à qualifier la criminologie – du moins américaine – d'ethnocentrique³⁰⁴. Les chercheurs étudiant ou travaillant en-dehors des sphères nord-américaines sont davantage habitués aux difficultés posées par des synthèses de recherche décontextualisées ou des évaluations de programme non-spécifiques, un exercice qualifié ici de grand-écart. La relativité des concepts et des théories criminologiques et victimologiques a souvent été attestée, de même que la nécessité de développer des recherches comparatives, pourtant la rigueur apportée à de telles recherches varie d'un extrême à l'autre.

Les pages suivantes discutent les principaux résultats mis en évidence lors de l'analyse comparée des données suisses et américaines, en commençant par questionner la pertinence, la validité et les apports de l'approche comparative telle qu'elle a été proposée dans ce travail.

20.1 PERTINENCE, VALIDITE ET APPORTS D'UNE COMPARAISON

Comme suggéré en introduction, ce travail peut également être appréhendé sous un angle méthodologique. Petit à petit, les questions empiriques et théoriques ont, de fait, accordé une place grandissante à des questions d'ordre méthodologique. Alors que certains questionnements

³⁰⁴ Comme suggéré judicieusement par Killias (2001a), la criminologie américaine semble penser ne pas avoir à gagner de la considération des travaux européens: «(...) the absence of a critical mass of criminologists in all but two or three major countries, and with the resulting prestige scale which ensures for instance that an American author's text hardly gains in credibility if many European sources are being quoted» (p. 327).

théoriques ont mis en évidence des aspects méthodologiques de la comparaison de données secondaires, le raisonnement inverse a également pris place: à plusieurs reprises, des problèmes méthodologiques de comparabilité des données ont stimulé la réflexion théorique.

La question de la mesure des violences envers les femmes est plus que jamais d'actualité. Conduisant une analyse des politiques d'institutions aussi bien nationales qu'internationales entre 1990 et 2006, Koss et White (2008) constatent que près de la moitié de ces agendas comptent comme priorité l'amélioration des méthodes et des mesures de ces violences. Cet appel pour une méthodologie plus développée, scientifiquement plus rigoureuse et davantage cohérente, revient ponctuellement dans les textes (Jordan, 2009a, 2009b; Martin, 2009), même si certains ont le sentiment que les choses n'évoluent pas (Ford, 2009). Au vu des difficultés posées par la réalisation de recherches internationales³⁰⁵, certains auteurs se contentent de juxtaposer leurs résultats à ceux d'autres travaux, afin de donner à leurs conclusions une perspective prétendument comparative³⁰⁶. Si, le plus souvent, les auteurs indiquent les limitations méthodologiques d'une comparaison directe, il est fréquent que ces dernières ne se traduisent pas par des contrôles méthodologiques concrets. Bien que de nombreux travaux aient mis en évidence l'influence des paramètres méthodologiques sur les résultats obtenus, seules quelques recherches ont directement travaillé sur la comparabilité des données sur les violences envers les femmes, ayant à cœur de contrôler les paramètres méthodologiques des études utilisées, afin de garantir la validité de leurs comparaisons (Jaquier & Fisher, 2009; Jaquier *et al.*, 2006; Thompson *et al.*, 2003). Sur ce plan, la problématique de ce travail dépasse la thématique spécifique des violences envers les femmes, ce qui ajoute à sa pertinence. Si l'apport d'une approche comparative est généralement peu disputé, les standards de cette dernière ne sont cependant pas clairement établis. Les comparaisons internationales dans le domaine de la victimisation – et plus particulièrement en ce qui concerne les violences envers les femmes – se caractérisent par des problèmes méthodologiques que les recherches antérieures n'ont pas systématiquement adressés, et dont les réponses ne semblent pas connaître de consensus.

Bien que les études sur les violences envers les femmes soient devenues de plus en plus similaires avec le temps, elles comptent néanmoins des différences qui ne sont pas sans impact sur la validité des résultats obtenus. Plusieurs aspects méthodologiques ont été discutés comme l'adéquation des questions et des items dans les questionnaires, telle qu'illustrée par l'opérationnalisation des violences physiques ou du viol. De fait, la divergence des approches adoptées dans les deux sondages – recours à des questions multiples et explicites, par opposition à des questions groupées – nourrit

³⁰⁵ Il n'est pas utopique d'espérer que le développement et le rôle accru des structures supranationales pourraient avoir une influence sur ce point, en facilitant la mise sur pied de recherches internationales. À condition que les choix méthodologiques inhérents à ce type de recherche soient guidés par des principes scientifiques, et non pas politiques (*supra*, note 4).

³⁰⁶ Dans un contexte similaire, Killias (2001a) dénonce un manque d'esprit critique: «*the uncritical way in which many research findings – whose validity in an American context may be beyond doubt – have been 'imported' as if their validity in Europe needed no further tests*» (p. 328).

également un questionnement méthodologique, même s'il ne représente pas, à proprement parler une expérimentation³⁰⁷. La question de la répétition des victimisations a également laissé place à plusieurs dilemmes méthodologiques et s'est révélée complexe du fait de questionnaires pas toujours suffisamment précis pour une analyse détaillée; ce qui explique peut-être pourquoi ces questions n'avaient pas été examinées auparavant. Les sondages suisse et américain avaient choisi des approches différentes: alors que le NVAWS posait une question ouverte, le CH-IVAWS proposait des intervalles de réponse. La première approche apparaît offrir des possibilités d'analyse plus détaillées, mais elle est vraisemblablement moins réaliste que la seconde. Ces observations devraient être réexaminées dans le cadre d'une nouvelle recherche, car les résultats de ce travail sur la question de la répétition de la victimisation³⁰⁸ suggèrent que certaines différences sont à investiguer.

Les problèmes méthodologiques posés par l'opérationnalisation d'une mesure des violences partenaires ont également remis en question l'évidence de certaines approches, posant la question de la pertinence de l'assimilation des violences des «*boyfriends*» aux violences partenaires. Ce point constituant du fait une excellente illustration de la dialectique existant entre problème méthodologique et questionnement théorique. La nécessité de définir plus spécifiquement la nature de la relation auteur-victime ne concerne en effet pas uniquement les approches comparatives, puisqu'une certaine ambiguïté caractérise également les travaux nord-américains. La définition de la relation auteur-victime relevant de la subjectivité de la victime, la distinction entre violences partenaires et non-partenaires proposée dans ce travail ne peut s'abstraire de cette subjectivité³⁰⁹ qui représente alors une limite. Les relations amoureuses ou intimes constituent un continuum aux échelons perméables; autrement dit, la nature de toute relation est potentiellement amenée à évoluer, une dynamique qui alors complique la délimitation de catégories relationnelles. La catégorisation effectuée par la victime reflète une réalité spatialement et temporellement déterminée. L'apparente spécificité des violences dans les relations amoureuses («*dating violence*») a été mise en évidence au travers du choix de la définition des violences partenaires, respectivement non-partenaires³¹⁰. Le fait qu'aucun des auteurs suisses n'appartienne à la catégorie des «*boyfriends/dates*» est intrigant. Faut-il y voir uniquement un problème de formulation ou cela traduit-il des différences plus profondes? Cette divergence de risque est-elle consécutive à la nature

³⁰⁷ Pour des exemples, Fisher, 2009 et Killias *et al.*, 2005; voir également paragraphe 7.2.

³⁰⁸ Une problématique que d'autres chercheurs ont déjà catégorisée comme nécessitant davantage de recherches (Daigle, Fisher, & Cullen, 2008).

³⁰⁹ Il convient de rappeler ici l'analyse de Braun (2003) sur le sondage comme une relation dyadique de communication et l'influence des contextes textuel, personnel et culturel sur l'interprétation des questions et la proposition des réponses (paragraphe 5.4.1).

³¹⁰ Sur cette question, l'auteure a pris l'initiative d'organiser un premier panel de discussion autour de la définition des violences partenaires, respectivement non-partenaires, en Europe. Ce panel a pris place lors de la IX^e conférence de la *European Society of Criminology* qui s'est tenue en septembre 2009 à Ljubljana, Slovénie. Ce panel a réuni des chercheurs actifs en Finlande, en Italie et en Suisse et traité plus spécifiquement des problèmes de définition du concept de «*dating violence*» et de la pertinence d'inclure ces violences dans les violences partenaires, respectivement dans les violences non-partenaires. Les discussions et les échanges qui ont eu lieu suite aux présentations des intervenants ont mis en évidence la pertinence de ce questionnement, mais également la nécessité de multiplier les échanges internationaux. Pour les références, voir Heiskanen et Piispa (2009), Jaquier (2009), ainsi que Muratore et Tagliacozzo (2009).

des expériences des jeunes femmes dans les deux pays ou aux caractéristiques structurelles et symboliques des lieux de vie et de loisirs? Sans compter qu'il ne faut négliger l'influence des facteurs individuels et socioculturels sur la perception et la définition que toute personne se fait des relations qui composent son environnement³¹¹. Autrement dit, et à titre d'exemple, à partir de quel moment un inconnu cesse-t-il d'être un inconnu? Une femme agressée par un individu dans un bar après avoir passé la soirée en sa compagnie le considérera-t-elle comme un inconnu, un rendez-vous («*date*» dans la terminologie anglaise) ou une connaissance? À ce stade, l'influence de paramètres socioculturels paraît évidente, mais complexe à contrôler, particulièrement dans un questionnaire autoreporté³¹².

Dans les faits, ce travail a considéré différents paramètres méthodologiques dans le but de maximiser la comparabilité des données suisses et américaines. Ces critères ne sont pas exhaustifs, et peut-être spécifiques à cette recherche, mais ils constituent des paramètres pouvant être contrôlés lors d'analyses secondaires, ce qui n'est pas le cas de tous les facteurs méthodologiques. Ces derniers ont, certes, potentiellement une influence sur les résultats obtenus, cependant aucun élément ne permet d'en estimer l'ampleur, dès lors que le sondage suisse n'est pas, à proprement parler, une réplique de l'étude américaine. Ce travail constitue un point de départ pour de futures recherches comparatives devant établir la validité de contenu *intra-* et *inter-études*, car il offre un processus systématique destiné à maximiser la comparabilité des données secondaires. Le respect de ce principe est requis pour tout chercheur désireux d'investiguer les similitudes et les différences caractérisant l'ampleur et la nature de la victimisation dans des contextes différents, et les mettre en relation avec des hypothèses portant sur le style de vie ou les caractéristiques socioculturelles. Ainsi, des différences culturelles peuvent-elles être proposées comme hypothèses à l'origine des différences observées dans ce travail, tandis que le raisonnement inverse qui consisterait à supposer des différences *a priori* serait incorrect.

Créer des variables comparables dans deux sondages nécessite d'identifier les différences et les similitudes existant, tant au niveau de la structure des questionnaires que de la nature et de la formulation des questions, ainsi que de comprendre comment chaque critère peut influencer la construction des différentes estimations. Ces éléments ne sont pas nécessairement toujours les mêmes, dès lors qu'ils dépendent de la non-comparabilité initiale des items. Ce processus ne doit pas être sous-estimé, mais surtout ne pas être négligé. Les données de ce travail ont mis en évidence quelles peuvent être les conséquences des comparaisons approximatives³¹³; un état de fait qui s'avère, non seulement dommageable pour la pertinence des comparaisons, mais également contre-

³¹¹ Sur cette question, voir notamment Goodwin (1999).

³¹² Sur les aspects spécifiquement méthodologiques de la construction des questionnaires dans une perspective comparée ou comparative, et comme suggéré précédemment (paragraphe 5.4.1), voir l'ouvrage collectif d'Harkness, Van de Vijver et Mohler (2003).

³¹³ Pour les exemples confrontant opérationnalisations non-comparables et comparables, paragraphe 7.5.

productif dans le processus visant à établir l'intégrité de la recherche comparative dans ce domaine (Jaquier, 2009b). Certes, les choix méthodologiques effectués peuvent être qualifiés de subjectifs, mais ils sont guidés par la recherche existant dans ce domaine et, de surcroît, clairement explicités, laissant au lecteur la possibilité de se construire sa propre opinion.

Reste alors la question du «coût» d'une telle approche. Ce travail a mis en évidence les nombreux facteurs devant être contrôlés dans le but de maximiser la comparabilité des données suisses et américaines. Ce qui n'apparaît peut-être pas directement, c'est la difficulté, et surtout le temps nécessaire, à la mise en place de ces contrôles. Ce ne sont pas tant les analyses qui se sont avérées compliquées, mais davantage la création de variables comparables, création qui a nécessité de travailler à un niveau avancé de détail, afin de contrôler, pour chaque acte violent, les items de violence concernés, les paramètres temporels de la victimisation et la nature de la relation auteur-victime. De ce point de vue, il est logique de se demander si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que des principes de ce type soient adoptés de manière généralisée. Étant donné les conséquences d'une approche non-scientifique, il est clair qu'une recherche comparative ne devrait pouvoir s'abstraire de contrôler certains paramètres évidents, parmi lesquels, la temporalité des événements – *combien de recherches parlent-elles, en effet, de prévalence vie des violences alors qu'il est question de la vie adulte?* – le sexe de l'agresseur – *combien de recherches «oublent» de préciser quels sont les auteurs considérés?* –, mais également la nature de la relation auteur-victime, car la synthèse des recherches a mis en évidence d'importantes divergences sur ce point, et pas uniquement dans les études internationales. Malgré cela, il paraît vraisemblable que tout le monde n'est pas prêt à entreprendre la démarche coûteuse visant à asseoir la validité de contenu inter-études, encore plus lorsqu'il s'agit d'analyses détaillées nécessitant un examen rigoureux des données et des opérationnalisations spécifiques. *«Indeed, cross-cultural research demands a commitment to the establishment of equivalence that is at least equal to the attention routinely reserved for the problems of reliability and validity»* (Johnson, 1998, p. 30). De fait, les études internationales telles l'*International Violence Against Women Study* (Johnson et al., 2008) ou le *WHO Multi-country study* (Garcia-Moreno et al., 2005) qui développent des définitions et des opérationnalisations de manière coordonnées, ne suppriment pas nécessairement les problèmes de comparabilités des données. Encore faut-il qu'elles abordent les questions d'équivalence de manière complète et cohérente³¹⁴.

Utilisant des données secondaires, ce travail s'est attelé à délimiter certains éléments délicats des études comparatives, mais il apparaît clairement qu'il reste beaucoup à faire. La priorité n'étant pas tant de trouver des solutions uniques aux difficultés identifiées, mais déjà d'amener les chercheurs à reconnaître l'existence de ces difficultés. La démarche méthodologique illustrée dans ce travail

³¹⁴ Sur cette question, paragraphe 5.4.1.

propose un certain nombre de pistes permettant de maximiser la comparabilité des données lors d'analyses secondaires. Mais il serait par ailleurs intéressant de proposer également des recommandations portant directement sur les sondages locaux et nationaux, autrement dit de déduire de ce travail un certain nombre de recommandations concernant les données à récolter initialement. Les documents développés par les *Centers for Disease Control and Prevention* [CDC], notamment les travaux de Basile et Saltzman (2002) et Saltzman *et al.* (2002) vont dans ce sens puisqu'ils posent un certain nombre de principes de la recherche en indiquant non seulement les données à récolter, mais également une succession de définitions standards ou de catégorisations de référence. Bien que nécessaires et pertinentes, ces recommandations n'adressent pas spécifiquement la problématique des comparaisons internationales ou interculturelles. Il conviendrait donc de compléter ces recommandations en tenant compte des problèmes posés par la comparaison. Les analyses de ce travail ont, par exemple, montré que la question de la relation auteur-victime méritait d'être considérée avec attention, particulièrement dans une perspective comparative. De même, la question de la répétition de la victimisation doit faire l'objet de recherches détaillées, ce qui implique une réflexion méthodologique associée. En influant directement sur la création et la réalisation des sondages locaux ou nationaux, les comparaisons inter-études se verraient facilitées du fait d'une comparabilité accrue des données utilisées dans les analyses secondaires.

20.2 MULTIDIMENSIONNALITE DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

La problématique de ce travail demandait si *la prévalence et l'incidence des violences envers les femmes, compte tenu de leur caractère multidimensionnel, présentaient les mêmes caractéristiques en Suisse et aux États-Unis*. La première originalité de ce travail, pour ainsi dire, réside dans l'adoption de deux axes de différenciation des violences envers les femmes: premièrement selon leur forme, soit en distinguant menaces, violences physiques et violences sexuelles, et, deuxièmement, selon leur type, soit en distinguant les violences sur la base de la relation auteur-victime. De ce point de vue, le caractère multidimensionnel des violences envers les femmes est affirmé, dès lors que l'on considère que l'ampleur, l'évolution et les corrélats ne seront pas identiques selon le type ou la forme de ces violences. De surcroît, la distinction de deux grands types de violence – les violences partenaires et non-partenaires – repose, dans ce travail, sur une définition et une opérationnalisation équivalentes permettant des comparaisons valides entre les données suisses et américaines.

L'analyse comparée de la prévalence des violences envers les femmes dans les deux études permet de conclure à l'absence de schéma général, dès lors que les résultats varient selon la forme et le type de violence considérés. Plus spécifiquement, il apparaît principalement que les conclusions diffèrent selon le type de violence, les divergences constatées quant à la forme des violences étant essentiellement consécutives au fait que ce ne sont pas les mêmes catégories d'auteurs qui commettent ces différentes formes de violence. Les paragraphes suivants reprennent les principaux

résultats obtenus dans l'analyse comparée des violences envers les femmes³¹⁵. Bien que parfois intuitives, les différences et les similitudes mises en évidence dans ce travail ne constituent pas de simples hypothèses, mais des résultats corroborés empiriquement, reposant sur une comparaison méthodologique rigoureuse qui constitue leur originalité.

20.2.1 FORMES DE VIOLENCE EN SUISSE ET AUX ÉTATS-UNIS

L'analyse comparée des données suisses et américaines met en évidence la spécificité des menaces; la prévalence vie de celles-ci est en effet significativement plus élevée dans les données suisses³¹⁶. Du fait de son importance, cette différence, influence également les comparaisons qui incluent les menaces. Alors qu'un quart des répondantes suisses signalent avoir subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie, elles sont à peine plus nombreuses dans le sondage américain; par contre, dès lors que les menaces sont incluses, la différence n'est plus significative³¹⁷. Inversement, pour les violences physiques, les données suisses et américaines ne diffèrent significativement que lorsque les menaces sont incluses³¹⁸. Certes, la structure du questionnaire et la formulation de la question diffèrent légèrement entre les deux études³¹⁹ – ces deux éléments méthodologiques participent donc vraisemblablement de l'infériorité des données américaines –, mais il apparaît également que les violences physiques subies par les répondantes américaines sont, dans l'ensemble, plus sévères. Lorsqu'est considéré, pour chaque victime, l'acte le plus grave, les données du NVAWS indiquent une prévalence plus élevée des violences dites sévères, et cela quel que soit le type de violence³²⁰. Les données des violences sexuelles mettent également en évidence une gravité plus élevée des actes dans les résultats américains. Il y a davantage de victimes de viol dans le NVAWS et davantage de victimes de tentative de viol dans le CH-IVAWS³²¹. Lorsque les actes de violence sexuelle ne sont pas distingués, il n'y a pas de différence significative entre les données

³¹⁵ Afin de simplifier la lecture pour cette dernière partie, les chiffres sont présentés dans les notes de bas de page. Lorsque cela s'avère pertinent, le lecteur est renvoyé aux pages ou à la section du travail traitant de la question. Les données concernant les formes et les types de violence sont présentées dans la partie III, aux chapitres 8, 9 et 10.

³¹⁶ 13.92% des répondantes indiquent avoir subi des menaces dans le CH-IVAWS, respectivement 1.19% dans le NVAWS. Comme pour l'ensemble des tableaux de ce travail, dans les analyses comparatives de ce dernier chapitre, la significativité de la différence correspond au résultat du Stata® 9.0 *Two-sample tests of a proportion* (*supra*, note 165); la différence est significative à $p < .05$.

³¹⁷ 25.06% des répondantes indiquent avoir subi des violences dans le CH-IVAWS, respectivement 27.64% dans le NVAWS, soit une différence significative. *A contrario*, 30.03% des répondantes indiquent avoir subi des violences ou des menaces dans le CH-IVAWS, respectivement 28.13% dans le NVAWS, soit une différence non-significative.

³¹⁸ 26.53% des répondantes indiquent avoir subi des violences physiques ou des menaces dans le CH-IVAWS, respectivement 22.53% dans le NVAWS; si l'on exclut les menaces, 19.90% des répondantes indiquent avoir subi des violences physiques dans le CH-IVAWS, respectivement 21.55% dans le NVAWS.

³¹⁹ La question américaine est la dernière des questions filtre des victimisations et, de surcroît, formulée de manière subsidiaire aux autres questions.

³²⁰ Dans le NVAWS, 16.54% des victimes de violences physiques ont été poussées, 37.58% giflées, 15.12% victimes d'une tentative d'étranglement et 27.67% menacées ou attaquées avec une arme ou un couteau, respectivement 22.90%, 32.44%, 7.06% et 12.60% dans le CH-IVAWS (Tableau 21-18 et Tableau 21-19, en annexe; Tableau 10-3, Tableau 10-4 et Tableau 10-6, pp. 124-125, pour les données détaillées par type de violence).

³²¹ 5.62% des répondantes indiquent avoir subi un viol dans le CH-IVAWS, respectivement 7.73% dans le NVAWS; 6.78% des répondantes indiquent avoir subi une tentative de viol dans le CH-IVAWS, respectivement 3.76% dans le NVAWS.

suisse et américaines³²², mais dès lors qu'est appliqué le critère de l'infraction la plus sévère, la proportion de viols est plus élevée dans les données américaines³²³.

La gravité apparemment supérieure des violences envers les femmes dans le NVAWS ne se laisse pas directement expliquer par les données disponibles dans ces deux sondages. Distinguer non seulement les formes de violence, mais également les types de violence apporte alors une perspective complémentaire. Considérer simultanément la nature de l'acte, la relation auteur-victime et le lieu de l'agression fait apparaître certaines régularités qui se laissent apprécier en termes d'exposition au risque. Certes, toutes les catégories d'auteurs sont susceptibles de commettre toutes les formes de violence, mais une telle perspective offre un cadre propice à une interprétation contextualisée des résultats. Ces différents éléments sont discutés dans les paragraphes suivants, toujours selon la distinction des violences partenaires et non-partenaires. En effet, bien que victimisées dans des proportions quasi identiques, les répondantes suisses et américaines ne sont pas victimes des mêmes agresseurs. Alors que plus de 60% des victimes américaines indiquent avoir été agressées par un (ex)partenaire³²⁴, 70% des victimes suisses indiquent avoir été agressées par un non-partenaire³²⁵. Cet état de fait n'apparaît pas particulier à ce travail, ce même schéma se retrouvant dans d'autres pays européens. Les données nationales sur les violences envers les femmes en Australie, au Canada, au Danemark, en France, en Italie et en Pologne indiquent toutes une prévalence plus importante des violences non-partenaires³²⁶ relativement aux violences partenaires. Ces résultats suggèrent une exposition différentielle au risque de victimisation et vraisemblablement certaines particularités américaines.

20.2.2 TYPES DE VIOLENCE EN SUISSE ET AUX ÉTATS-UNIS

20.2.2.1 VIOLENCES PARTENAIRES

Les violences partenaires représentent l'essentiel des violences envers les femmes aux États-Unis, et ce quand bien même la définition utilisée dans ce travail limite les violences partenaires aux relations de cohabitation et de mariage. Ainsi, les victimes américaines sont-elles plus nombreuses que les victimes suisses à indiquer que leur agresseur était un partenaire ou un ex-partenaire³²⁷; cela se vérifie pour l'ensemble des actes de violence à l'exception des menaces et des tentatives de viol qui sont commises par des (ex-)partenaires dans des proportions similaires dans les deux sondages. Les

³²² 10.73% des répondantes indiquent avoir subi des violences sexuelles dans le CH-IVAWS, respectivement 11.23% dans le NVAWS.

³²³ Dans le NVAWS, 68.79% des victimes de violences sexuelles ont subi un viol, respectivement 52.36% dans le CH-IVAWS.

³²⁴ Soit, ici, un mari, un ex-mari, un concubin (avec qui elle vit), ou un ex-concubin (avec qui elle a vécu).

³²⁵ Soit, ici, un ami, un collègue, une connaissance, un membre de l'entourage familial, ou un inconnu.

³²⁶ Cela quand bien même ces travaux considèrent presque tous les violences des «*boyfriends*» parmi la catégorie des violences partenaires. Il convient de rappeler que ces comparaisons sont basées sur les chiffres publiés, et non sur une comparaison contrôlée comme ce fut le cas dans ce travail (Tableau 10-7).

³²⁷ 32.73% des répondantes indiquent avoir subi des violences partenaires dans le CH-IVAWS, respectivement 64.75% dans le NVAWS.

violences physiques et sexuelles sont, par ailleurs, fortement associées, l'existence des premières augmentant la probabilité des secondes, et inversement³²⁸. Dans le NVAWS comme dans le CH-IVAWS, les auteurs appartenant à la catégorie des partenaires sont plus fréquemment des ex-partenaires³²⁹. Si seuls les douze derniers mois sont pris en considération, les partenaires et les ex-partenaires sont responsables dans des proportions similaires. Les victimes Américaines sont par contre plus nombreuses à signaler des violences commises par leur partenaire actuel au cours des douze derniers mois³³⁰. Dans les deux sondages, les violences partenaires sont essentiellement commises au domicile du couple.

Selon plusieurs recherches, les violences physiques des partenaires tendent à être plus graves que celles des non-partenaires (Campbell *et al.*, 2002; Coker, Walls, & Johnson, 1998; Mouzos & Makkai, 2004; Plichta, 2004; Stermac, Bove, & Addison, 2001). Les données de ce travail mettent en évidence des résultats similaires³³¹, tout comme d'autres travaux réalisés sur les données suisses (Cabrer, 2008) et américaines (Tjaden & Thoennes, 2000b). Dès lors, du fait de la prédominance des partenaires dans les auteurs violents dans le NVAWS, les résultats observés quant aux formes de violence sont cohérents.

Les analyses portant sur la répétition des violences partenaires n'ont pas mis en évidence de différences entre les données suisses et américaines, mais plutôt des similitudes. Dans les deux sondages, les violences partenaires se définissent bien évidemment par leur chronicité – les victimes font l'expérience d'incidents multiples –, mais, de surcroît, plus de 80% des victimes de violences partenaires indiquent plus d'une relation abusive; un lien déjà mis en évidence dans des travaux nord-américains, mais avec des pourcentages légèrement inférieurs³³². Le CH-IVAWS et le NVAWS mettent également tous deux en évidence l'association existant entre la maltraitance ou les abus subis durant l'enfance et les victimisations subies, à l'âge adulte, dans le cadre d'une relation intime³³³.

Cherchant à comprendre pourquoi les violences des partenaires demeurent plus fréquentes aux États-Unis, ce travail a examiné différents facteurs connus pour être associés à un risque différentiel de victimisation. L'analyse des facteurs associés à la victimisation pose cependant différents problèmes tant méthodologiques que conceptuels ou théoriques. Les associations mises en évidence à ce stade ne doivent aucunement être interprétées comme des causalités. L'étude des facteurs

³²⁸ La multivictimisation est discutée au chapitre 13.

³²⁹ Dans le CH-IVAWS, 24.46% des victimes ont été agressées par un ex-partenaire, respectivement 6.97% par leur partenaire actuel. Dans le NVAWS, 51.97% des victimes ont été agressées par un ex-partenaire, respectivement 14.60% par leur partenaire actuel.

³³⁰ 0.25% des répondantes dans le CH-IVAWS, respectivement 0.62% dans le NVAWS, ont été agressées par leur partenaire actuel au cours des douze derniers mois. 0.25% des répondantes dans le CH-IVAWS, respectivement 0.54% dans le NVAWS, ont été agressées par un ex-partenaire au cours des douze derniers mois.

³³¹ Tableau 21-17, en annexe.

³³² La victimisation répétée est discutée au chapitre 12.

³³³ La revictimisation est discutée au chapitre 14.

associés à la victimisation des femmes se révèle complexe puisqu'il apparaît que ces associations sont très sensibles aux paramètres méthodologiques des études, tant dans leurs propres recodages en tant que variables indépendantes que dans le recodage des variables dépendantes. L'absence de mesures standardisées, le manque d'échantillons représentatifs au niveau national et le recours à des études rétrospectives ne sont que quelques-unes des difficultés auxquelles sont confrontés les chercheurs³³⁴. Les analyses bivariées et multivariées révèlent effectivement quelques différences entre les deux pays, mais se caractérisent également par le faible pouvoir explicatif des modèles développés et la relativité des associations mises en évidence, ces dernières variant souvent selon la perspective temporelle ou le recodage adopté.

Le profil des femmes victimisées par un partenaire diffère entre les deux sondages sur plusieurs caractéristiques, à commencer par l'âge des victimes. Les répondantes suisses et les répondantes américaines ne sont pas exposées aux mêmes violences en même temps, les victimes du NVAWS étant de fait significativement plus jeunes lors du premier incident³³⁵. La temporalité de l'exposition au risque apparaît dans la prévalence des violences par groupe d'âge, de manière cohérente avec le fait qu'aux États-Unis les femmes sont, en moyenne, plus jeunes lors de leur premier mariage comparativement à la Suisse, soit une caractéristique potentiellement associée avec une vulnérabilité accrue. Une autre divergence des données suisses et américaines renvoie à la nature de la relation de couple, plus spécifiquement la survictimisation des femmes vivant en concubinage en comparaison des femmes mariées. Les analyses indiquent que le lien entre cohabitation et victimisation tient davantage à la violence des anciens partenaires qu'aux actes des partenaires actuels; néanmoins, cette relation n'est pas corroborée dans les données suisses. Ces résultats suggèrent une influence des facteurs de sélection³³⁶ permettant de supposer que le profil des couples vivant en concubinage est différent dans les deux pays. Les femmes qui consomment fréquemment de l'alcool en quantité excessive sont plus nombreuses à signaler des violences de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire au cours des cinq dernières années, tout comme les femmes qui ont été victimes de maltraitance physique ou sexuelle dans leur enfance. Tandis que le niveau d'éducation n'est pas significativement associé à la prévalence relative des violences partenaires dans le CH-IVAWS, les répondantes du NVAWS ayant un titre universitaire sont moins nombreuses que les autres à signaler des violences partenaires durant la période de référence. Enfin, l'association entre situation économique et violences partenaires mise en évidence dans certaines recherches en lien avec la précarité ou alors le stress inhérent à la situation du couple (Byrne *et al.*, 1999; DeKeseredy & Hinch, 1991; Jewkes, 2002; Rennison & Welchans, 2000; Tolman & Raphael, 2000), apparaît aussi bien dans les données américaines que dans les données suisses. Dans les deux

³³⁴ Pour une analyse détaillée, chapitre 16.

³³⁵ Pour rappel, seules les relations maritales et de concubinage sont considérées ici; les violences des «*boyfriends/dates*» ne sont pas incluses.

³³⁶ *Supra*, note 264.

pays, les femmes sans emploi ou à la recherche d'un emploi sont plus nombreuses à signaler des violences partenaires au cours des cinq dernières années. Certes, d'un point de vue économique, et si l'on considère la Suisse et les États-Unis de manière globale, ces derniers apparaissent connaître une situation économique moins favorable. Cependant, comme expliqué précédemment, la combinaison de données microsociologiques et macrosociologiques ne peut être appliquée telle quelle.

Lorsque tous les facteurs significativement associés aux violences partenaires sont considérés simultanément, les modèles statistiques multivariés suisses et américains présentent de légères différences. Cependant, ces différences doivent être considérées avec prudence dès lors que l'échantillon suisse compte un faible nombre de victimes de violences partenaires. Seules deux variables – le statut amoureux et la consommation d'alcool – demeurent dans le modèle final suisse qui explique moins de 10% de la variance. Le modèle américain conserve l'ensemble des facteurs initialement introduits: le risque de victimisation au cours des cinq dernières années est plus élevé notamment pour les répondantes américaines de moins de 35 ans, vivant en concubinage, à la recherche d'un emploi, ayant des difficultés financières, une consommation excessive d'alcool et des antécédents d'abus dans l'enfance. Ce modèle n'explique cependant que 16.8% de la variance, l'influence de facteurs non-identifiés apparaît donc considérable.

Lorsque l'on considère uniquement la violence du partenaire actuel, l'étude du risque différentiel de victimisation permet la prise en compte des caractéristiques du partenaire, telles que décrites par la répondante. Dès lors que celles-ci sont prises en compte, l'influence des caractéristiques de la répondante diminue, voire disparaît selon les modèles; de surcroît, le pouvoir explicatif des modèles est plus élevé, bien qu'ils comprennent moins de facteurs. Des résultats cohérents avec les conclusions d'autres recherches portant sur le pouvoir explicatif relatif des caractéristiques de la victime et de l'agresseur (Johnson, 1996, 2001b; Johnson *et al.*, 2008; Mouzos & Makkai, 2004; Piispa, 2002).

Parmi les différentes observations concernant les violences du partenaire actuel, il est intéressant de reprendre ici brièvement quelques points. Premièrement, le CH-IVAWS, comme le NVAWS, a mis en évidence la forte association liant les violences psychologiques et les comportements de contrôle aux violences physiques et sexuelles, ce qui suggère que les violences partenaires répondent, du moins partiellement, aux mêmes mécanismes dans les deux pays. Cette association a de plus été présentée dans la littérature comme une escalade de la violence psychologique aux violences physiques et sexuelles, avec parfois comme conséquence ultime l'homicide conjugal (Babcock *et al.*, 1993; Campbell & Lewandowski, 1997; Coker *et al.*, 2000; Follingstad & DeHart, 2000; Holtzworth Munroe, Smutzler, & Sandin, 1997; Istituto Nazionale di Statistica, 2007; Johnson *et al.*, 2008; Kishor & Johnson, 2004; Packota, 2000; Walker, 2000). Le recours à la violence par l'homme pour asseoir sa domination sur sa partenaire a également été étudié du point de vue des différences de statut existant entre les deux partenaires au niveau économique, social ou éducatif. Cependant, alors que

le statut dit inférieur du partenaire a été associé à une prévalence accrue des violences dans plusieurs recherches américaines (Kaukinen, 2004; Macmillan & Gartner, 1999) – et dans une certaine mesure dans les données du NVAWS analysées dans ce travail –, aucune relation de ce type n'est par contre mise en évidence dans le CH-IVAWS³³⁷. Bien que n'ayant pu être étudiée dans une perspective comparative, la question du comportement violent du partenaire en général mérite d'être relevée au vu de l'importance prise par ce facteur dans le modèle multivarié du CH-IVAWS, mais également dans le projet international IVAWS et les rapports nationaux (Istituto Nazionale di Statistica, 2007; Johnson *et al.*, 2008; Mouzos & Makkai, 2004). Les femmes suisses dont le partenaire a un comportement généralement violent sont douze fois plus susceptibles de signaler des victimisations au cours des cinq dernières années. Les expériences de violence dans l'enfance du partenaire sont également significativement associées à la probabilité de violence contre un partenaire à l'âge adulte. Ces indicateurs, qui cependant disparaissent des modèles multivariés, ne figuraient malheureusement pas dans le sondage américain³³⁸. Enfin, une consommation excessive d'alcool chez le partenaire – également corrélée à la consommation excessive d'alcool de la répondante – est fortement associée au risque de victimisation dans les modèles bivariés et multivariés. Elle apparaît même fortement associée avec les comportements de contrôle et les violences psychologiques dans le CH-IVAWS. En ce sens, tant les données suisses que les données américaines sont cohérentes avec les résultats des études empiriques, même si des nuances ont pu être apportées (Johnson, 2001a)³³⁹.

20.2.2.2 VIOLENCES NON-PARTENAIRES

Les violences envers les femmes commises par des non-partenaires apparaissent, de fait, un peu négligées par les recherches actuelles, tant sur le plan théorique que sur le plan empirique. Les analyses de ce travail montrent pourtant que les victimes suisses sont principalement victimes de non-partenaires, même si certaines nuances apparaissent lorsque les actes violents sont distingués³⁴⁰. La proportion de menaces commises par des non-partenaires est similaire dans les données du CH-IVAWS et du NVAWS. Il en va de même pour la proportion de violences sexuelles commises par des non-partenaires, même lorsque viols et tentatives sont différenciés. Dans les autres cas, la proportion d'actes commis par des non-partenaires est significativement plus élevée dans le sondage suisse comparativement au sondage américain. Les violences physiques commises par des connaissances ou par un membre de l'entourage familial apparaissent plus fréquentes dans

³³⁷ Paragraphe 18.2.2.3.

³³⁸ Paragraphe 18.2.1.6.

³³⁹ Paragraphe 18.2.1.5.

³⁴⁰ 70.91% des victimes indiquent que leur agresseur était un non-partenaire dans le CH-IVAWS, respectivement 47.72% dans le NVAWS (pour les données détaillées, chapitre 10)

les données suisses³⁴¹, mais surtout, les inconnus sont responsables d'une forte proportion de violences non-partenaires, et ce, quasiment pour tous les actes violents examinés dans ce travail. En effet, seuls les menaces et les viols sont commis par des inconnus dans des proportions similaires dans les deux sondages; dans tous les autres cas, la proportion d'auteurs inconnus est plus élevée dans le CH-IVAWS³⁴². Ce résultat, pas forcément attendu, vient infirmer une vision naïve, quelque peu stéréotypée, de la Suisse comme un «petit pays bien tranquille³⁴³». Considérés sous l'angle du concept d'exposition au risque, ces résultats suggèrent que les Suissesses sont davantage exposées aux violences des inconnus. Les indications concernant le lieu de survenue de la victimisation apportent une précision supplémentaire, les incidents suisses étant plus fréquemment commis dans l'espace public³⁴⁴.

La nature des actes, l'identité de l'auteur et le lieu de victimisation apparaissent intrinsèquement liés. Par exemple, d'un point de vue contextuel, une agression commise par un inconnu au coin d'une rue est différente de l'agression que commet un étudiant sur une collègue alcoolisée dans une soirée organisée par une fraternité étudiante. Le premier agresseur court davantage le risque d'être interrompu par un tiers, tandis que le second opère dans un environnement offrant des possibilités d'isolement géographique et sonore. Les violences non-partenaires – particulièrement les violences des «*boyfriends*» américains fréquemment associées aux campus universitaires et aux lieux qui les composent (Barberet *et al.*, 2004; Fisher *et al.*, 1999) – constituent une illustration de ces liens. Les différences existant entre les campus des collèges et des universités aux États-Unis et en Suisse, ou ailleurs en Europe, et les différences structurelles et de mode de vie se traduisent par des risques de victimisation différents.

Les violences envers les femmes dans l'espace public renvoient quant à elles aux travaux sur l'insécurité et la peur du crime, notamment en géographie sociale (Lieber, 2008; Madriz, 1997; Pain, 1997; Valentine, 1989, 1992). Ces travaux s'attachent à étudier la problématique de la victimisation des femmes dans l'espace public, mais se centrent essentiellement sur la problématique des violences commises par des inconnus, principaux occupants des espaces publics³⁴⁵. Dès lors que les victimisations dans l'espace public sont assimilées aux seules victimisations des inconnus, il apparaît

³⁴¹ 35.08% des victimes indiquent avoir été agressées par une connaissance et 12.31% par un membre de l'entourage familial dans le CH-IVAWS, respectivement 31.99% et 7.07% dans le NVAWS (pour les données détaillées, Tableau 21-15 et Tableau 21-16, en annexe).

³⁴² 33.90% des victimes indiquent avoir été agressées par un inconnu dans le CH-IVAWS, contre seulement 13.73% dans le NVAWS (pour les données détaillées, paragraphe 9.2.1).

³⁴³ Depuis fort longtemps, la Suisse est perçue comme un pays peu touché par le crime. S'intéressant à la criminalité en Suisse, Clinard (1978) avait pourtant admis, il y a plus de trente ans, avoir trouvé des résultats plus élevés que ce qu'il attendait, ce qui ne l'avait pas empêché de conclure au fait que la Suisse ne connaissait pas vraiment un problème de criminalité: «(...) *the available evidence indicated no serious crime problem*» (p. 147), tandis que, de son côté, Balvig (1988) se livrait à une série de métaphores sur la Suisse et ses montagnes enneigées. Des clichés qui seront rectifiés par Killias (1989).

³⁴⁴ 40.82% des incidents dans le CH-IVAWS, respectivement 20.85% dans le NVAWS. En comparaison, les violences non-partenaires révélées dans NVAWS comptent 65.53% d'incidents commis dans un lieu privé (p. ex., domicile de la victime, domicile de l'auteur) comparativement à 44.90% des incidents dans le CH-IVAWS (paragraphe 10.1 et 10.2).

³⁴⁵ Valentine (1989) définit l'espace public en s'inspirant de Walzer (1986): «*the space we share with strangers, people who aren't our relatives, friends or work associates*» (p. 386).

un décalage entre les peurs des femmes et la réalité des risques encourus: les femmes étant, de fait, davantage susceptibles d'être victimes d'une personne qu'elles connaissent que d'un inconnu.

Comme le relève Lieber (2008), l'étude des conséquences des violences masculines sur la sociosexualité de l'espace apparaît dès la fin des années 1970 dans les travaux d'Hanner (1977), travaux à la suite desquels d'autres chercheuses et chercheurs se sont attachés à étudier la ségrégation sexuée de l'espace³⁴⁶ et son rapport avec la peur du crime. Dans son analyse des peurs des femmes³⁴⁷, Pain (1997) montre comment celles-ci apparaissent fortement liées à l'espace public, reflétant ainsi la division symbolique des sphères publique et privée. Bien que ne correspondant pas nécessairement à la réalité des risques, la majorité des femmes acquièrent alors une conception de la sphère publique comme un espace dangereux et de la sphère privée comme un espace sûr. Cette conception découle d'une construction sociale des espaces et de leurs caractéristiques: «*Les femmes perçoivent l'espace public comme un espace étranger. Le sentiment de peur qui en découle les conduit à limiter l'usage qu'elles en font*» (Lieber, 2008, p. 59). Même si la connaissance des risques de violence dans les différentes sphères de vie s'est améliorée avec le temps, la peur de la violence des hommes semble toujours associée à la peur des lieux publics, soit une forme de décalage avec la réalité selon ce qui est considéré. De fait, la représentation qu'ont les femmes du risque *général* de victimisation apparaît plus proche de la réalité que la représentation de *leur* propre risque de victimisation.

L'impact des peurs des femmes sur la spatialité de leurs comportements et habitudes non seulement reflète, mais renforce la structure des relations de genre (Madriz, 1997). «*Crime is one of the key ways in which space is appropriated by dominant groups and the spatial constraints imposed by fear of violent crime on many women can be seen as a means by which their social disadvantages are reproduced*» (Pain, 1997, p. 237). L'espace public étant divisé dans le temps en fonction de l'âge et du sexe, les occupations des femmes, les tâches à accomplir, leur statut socioprofessionnel, de même que leur accès aux moyens de transport privés et publics déterminent leur présence dans les divers espaces publics. Valentine (1989) compte parmi les premières chercheuses à avoir proposé la notion de «spatialité» de la peur du crime chez les femmes en y voyant une «*spatial expression of patriarchy*» (p. 385). «*Women's fear of male violence does not therefore just take place in space but is tied up with the way public space is used, occupied and controlled by different groups at different time*» (Valentine, 1989, p. 389). Les femmes jugent les endroits qu'elles ne connaissent pas en fonction des images préconçues qu'elles ont du lieu et de ses occupants potentiels et des indices des comportements sociaux (Valentine, 1992). «*As a product of their fear, many women not only*

³⁴⁶ Sur cette question, Lieber (2008) décrit très bien les interactions sociales dans l'espace public et leur évolution historique en soulignant le fait que si les théoriciens de l'École de Chicago ont décortiqué l'espace urbain, seul Goffman (1977/2002) semble avoir intégré la dimension sexuée prégnante des interactions en milieu urbain.

³⁴⁷ L'auteure emploie l'expression «*fear of violent crime*» qui n'est pas nécessairement identique à des notions telles que «peur du crime» ou «sentiment d'insécurité». Dans ce travail, ces différentes terminologies sont considérées sans distinction.

perceive, but also experience, their environment differently to men» (Valentine, 1989, p. 387). Ces images sont inévitablement influencées par la médiatisation différentielle des formes et types de violence. Cela non seulement au travers de la publicisation de la survenue de certains faits, mais également au travers de la description des circonstances de ces incidents, description qui suggère parfois une certaine responsabilité, voire culpabilité de la victime. Des propositions intéressantes qui laissent songeurs, mais offrent également un prisme d'interprétation original qui sera repris plus loin.

La prise en considération des schémas de répétition des violences non-partenaires, bien que caractérisée par des difficultés méthodologiques, a également mis en évidence certaines différences entre les données suisses et américaines. Alors que les répondantes suisses sont significativement plus nombreuses à signaler des violences commises par un non-partenaire³⁴⁸, les répondantes américaines sont significativement plus nombreuses à avoir été victimisées par plus d'un non-partenaire³⁴⁹. Ainsi, la victimisation par plus d'une connaissance est-elle significativement plus fréquente dans les données américaines³⁵⁰, tout comme la victimisation par plus d'un inconnu³⁵¹. Ces différences suggèrent qu'aux États-Unis les violences non-partenaires sont davantage associées aux caractéristiques de la victime et de son mode de vie, tandis qu'en Suisse ces violences apparaissent correspondre à un schéma de risque plus général, déterminé principalement par l'exposition au risque dans l'espace public, soit des facteurs potentiellement contrôlables ou modifiables.

Le profil des victimes diffère légèrement dans les deux pays, mais il apparaît évident que les sondages ne contiennent pas suffisamment de données permettant de réellement identifier – et différencier – les circonstances de ces victimisations. Dans les deux sondages, les répondantes âgées de 18-24 ans signalent davantage de violences par des non-partenaires au cours des cinq dernières années comparativement aux autres groupes; la prévalence des violences non-partenaires diminuant alors graduellement avec l'âge. Un résultat cohérent avec le concept de style de vie: un style de vie plus actif se traduit par une plus grande exposition au risque de victimisation (Cohen & Felson, 1979; Hindelang *et al.*, 1978). Les analyses conduites sur l'état civil mettent en évidence une particularité suisse. Dans les deux sondages, les femmes ayant une relation amoureuse sans cohabitation constituent le groupe qui signale le plus de violences non-partenaires. Par contre, la seconde place est occupée par les célibataires dans les données suisses, tandis que ce sont les femmes vivant en concubinage qui occupent cette place dans les données américaines. Du point de vue de l'éducation, le groupe le moins exposé aux violences non-partenaires dans le CH-IVAWS est celui des répondantes dont le niveau d'études correspond à un certificat d'apprentissage; dans le NVAWS, ce sont les étudiantes qui ont un diplôme de niveau «*high school*». Il n'y a par contre pas de réelle différence

³⁴⁸ 17.77% des femmes dans le CH-IVAWS, respectivement 13.19% dans le NVAWS (paragraphe 9.2).

³⁴⁹ 14.25% des victimes dans le CH-IVAWS, respectivement 32.43% dans le NVAWS (paragraphe 12.2.2).

³⁵⁰ 5.17% des victimes dans le CH-IVAWS, respectivement 33.33% dans le NVAWS (Tableau 21-30, en annexe).

³⁵¹ 8.16% des victimes dans le CH-IVAWS, respectivement 31.50% dans le NVAWS (Tableau 21-31, en annexe).

quant au statut professionnel des victimes: dans les deux groupes, les étudiantes sont plus nombreuses à signaler des violences au cours des cinq dernières années, suivies par les femmes au chômage ou à la recherche d'un emploi. Enfin, la consommation fréquente d'alcool est associée à un risque accru de victimisation au cours des cinq dernières années dans les données suisses comme dans les données américaines, tout comme les antécédents de maltraitance dans l'enfance. L'ensemble de ces facteurs traduit un style de vie jeune, actif, et donc une exposition accrue au risque de victimisation, vraisemblablement au moins partiellement liée au fait que ce style de vie apparaît très proche de celui des agresseurs potentiels.

Lorsque tous les facteurs significativement associés aux violences des non-partenaires sont considérés simultanément, plusieurs différences apparaissent entre les données suisses et américaines. Dans le modèle final du CH-IVAWS ne figurent que l'âge et le type de relation amoureuse: les femmes jeunes et ayant une relation amoureuse courent un risque plus élevé d'être agressée par un non-partenaire. Le modèle final du NVAWS comprend davantage de variables, mais ne dépeint pas une image très différente: les femmes jeunes, divorcées ou ayant une relation amoureuse courent un risque de victimisation plus élevé. Le statut professionnel, le niveau d'éducation, la consommation d'alcool et les antécédents de maltraitance dans l'enfance constituent d'autres variables augmentant le risque de victimisation par un non-partenaire. Bien que les prévalences diffèrent, peu de différences sont constatées quant aux facteurs de risque.

20.2.3 SYNTHÈSE

Ce travail confirme qu'il existe des différences dans l'ampleur et la nature des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, et, remettant en question certains concepts initialement considérés comme acquis, suggère que se référer uniquement aux travaux théoriques et empiriques nord-américains requiert certaines précautions.

Les violences des partenaires apparaissant majoritaires aux États-Unis, il est logique de se demander si des facteurs permettent d'expliquer comment et pourquoi ce schéma apparaît inversé dans d'autres pays. Ces différences sont-elles le reflet d'une meilleure mesure des violences envers les femmes, d'une plus grande sensibilisation à leur égard ou de différences dans la structure des opportunités de victimisation? Bien que reposant essentiellement sur l'analyse de facteurs sociodémographiques, ce travail esquisse quelques pistes de réflexion qui pourraient être étudiées plus avant, tels les spécificités de la victimisation des étudiantes, la dynamique des couples violents, le rôle de facteurs comme le travail, le niveau d'éducation et le statut socio-économique, ou encore les caractéristiques des victimisations non-partenaires. Cependant, il semble souvent que ce soit davantage les modes de vie correspondant à ces différentes caractéristiques qui traduisent une exposition différentielle au risque de victimisation, que ces caractéristiques en elles-mêmes. De fait, ce travail n'exclut pas l'influence de variables propres au contexte socioculturel, mais, à l'image d'une

étude-pilote, pose les hypothèses d'une future recherche qui devrait surtout inclure des facteurs n'ayant précisément pas pu être considérés empiriquement au moyen des données secondaires utilisées ici.

La complexité d'une approche de la victimisation en termes de facteurs de risque a été illustrée à plusieurs reprises, tant du point de vue méthodologique que du point de vue théorique. La sensibilité des analyses aux paramètres méthodologiques n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il apparaît également que les contraintes matérielles de la réalisation des sondages influent sur la capacité à tester simultanément plusieurs facteurs, particulièrement des facteurs provenant de cadres théoriques différents. De manière schématisée, la non-victime apparaît comme une femme de plus de 35 ans, mariée, ne travaillant pas, mais ayant un revenu au-dessus du revenu médian, ne consommant pas d'alcool ou très raisonnablement et ayant grandi dans une famille sans problème. Toute déviation de ce modèle apparaît représenter un risque accru de victimisation, alors même que presque aucun de ces facteurs n'offre un point d'ancrage à une stratégie d'intervention ou de prévention. Si certaines caractéristiques sociodémographiques associées à la victimisation sont intéressantes, il n'en demeure pas moins qu'elles ne sont souvent plus associées à un risque différentiel dans les analyses multivariées, du moins dans les données suisses. Cependant, étant entendu que les facteurs associés à la prévalence des violences expliquent, en moyenne, à peine 15% de la variance, il est vraisemblable que les facteurs expliquant les différences observées entre la prévalence des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis – si tant est qu'ils soient déterminés – ne font visiblement pas partie des caractéristiques mesurées par chacun des sondages. Il apparaît alors plus réaliste de concevoir qu'il existe une étiologie multifacette des violences envers les femmes; certaines configurations seraient ainsi mieux expliquées par des facteurs individuels, d'autres des facteurs situationnels, et d'autres des facteurs liés aux dynamiques du couple. Cela expliquerait les difficultés rencontrées par les approches qui étudient les facteurs associés à la victimisation. Du fait de la complexité de l'expérience humaine et du caractère multidimensionnel des violences envers les femmes, l'exhaustivité des facteurs n'apparaît pas d'actualité.

20.3 STRATEGIES D'INTERVENTION ET DE PREVENTION

Malgré leurs limites, les résultats des analyses comparatives de ce travail permettent de dégager plusieurs stratégies d'intervention et de prévention sous forme de propositions conclusives. Certes, prévenir les violences envers les femmes demeure une entreprise éminemment complexe, aussi ce travail ne prétend-il pas apporter une réponse définitive, mais simplement quelques suggestions. Adopter une perspective comparative a permis d'attester le caractère multidimensionnel des violences envers les femmes; dès lors, qu'il soit question d'intervention ou de prévention, cet état de fait doit être pris en compte. Ne pas considérer cet aspect reviendrait-il à risquer une mauvaise orientation des réponses et des stratégies de prévention. Il ne s'agit pas de privilégier un seul axe d'intervention, car il est indéniable que certaines interventions visent les deux types de violence.

Cependant, le fait que ces types semblent évoluer différemment suggère une certaine particularité des facteurs qui leur sont respectivement associés. Bien que certaines de ces propositions figurent déjà parmi l'arsenal des mesures d'intervention, les moyens financiers et politiques de leur mise en œuvre n'étant jamais définitivement acquis, il n'est pas superflu de rappeler leur pertinence.

20.3.1 VIOLENCES PARTENAIRES

Favoriser la dénonciation et améliorer la judiciarisation. Au fil du temps, de nombreuses initiatives officielles ou associatives ont vu le jour afin de médiatiser les violences partenaires et d'en favoriser la dénonciation et la poursuite judiciaire. Il n'est pas lieu ici de discuter de la valeur relative de ces différentes initiatives, mais de rappeler leur importance. Bien que de nombreux progrès aient été faits en la matière, les victimes de violences partenaires semblent toujours réticentes à dénoncer les violences subies. Or la dénonciation constitue le point de départ de toute intervention officielle. Toute décision policière ou judiciaire constitue de fait un message symbolique fort. Dans un sens, il en va de même des programmes qui s'adressent aux auteurs violents et qui, petit à petit, deviennent plus nombreux. Dès lors que l'évaluation des programmes et des interventions diverses *dans leur contexte* est la condition préalable à toute démarche réflexive (Jaquier, 2008c), l'étude des réponses formelles et informelles apportées aux violences partenaires permettrait également de mettre en évidence les mécanismes qui limitent la dénonciation, et consécutivement d'agir sur ces facteurs.

Prévenir les victimisations répétées. Tant les données suisses que les données américaines ont mis en évidence le caractère répété des violences entre partenaires, non pas uniquement au sein d'une relation donnée, mais également au travers de différentes relations. Les femmes sont nombreuses à mentionner des violences commises par un ex-partenaire, pendant la relation, durant la séparation et à la suite de la séparation. Mais il existe également une forte proportion de femmes signalant avoir connu plus d'une relation abusive. La fin de la relation ne met ainsi pas nécessairement fin à la violence dans la relation primaire, ni dans les éventuelles relations ultérieures. Du point de vue empirique, il est important de mettre en lumière les mécanismes intervenant dans ces victimisations multiples, en prêtant notamment attention aux facteurs dits explicatifs que l'on inclut dans les sondages. La récolte de données qualitatives auprès d'un échantillon de victimes répétées apparaît également adaptée à la nécessité d'obtenir des informations sur les mécanismes objectifs et subjectifs entrant en jeu dans de tels parcours de vie. Les informations ainsi obtenues seront certainement infiniment précieuses en termes d'intervention et de prévention, permettant la mise en place d'actions ciblées. Par ailleurs, il apparaît essentiel d'accompagner les victimes de violences partenaires au-delà du processus de séparation, dans une démarche visant à les amener à faire sens de leur propre expérience, sans culpabilisation, mais dans l'optique de prévenir la possible répétition des violences dans la relation récemment terminée ou dans une relation ultérieure.

«Sortir ensemble et se respecter». L'expression fait sourire certains, mais elle a pour objet une problématique sérieuse. Qu'il soit question de vulnérabilité, de la capacité à identifier les indices ou de la perception subjective des risques, les études qui abordent la thématique du respect dans les relations amoureuses ne sont pas rares, suggérant notamment une intervention précoce (De Puy, Hamby, & Monnier, 2009, pour un exemple suisse; Wekerle & Wolfe, 1999; Wolfe, 1997). Ces approches reposent sur les liens mis en évidence entre les expériences dans l'enfance, les modèles parentaux et les schémas relationnels à l'âge adulte (Lavoie, Robitaille, & Hébert, 2000). Qu'ils soient destinés aux adultes ou aux enfants, ces programmes visent à «éduquer» les individus par rapport à ce qui est, respectivement ce qui n'est pas, acceptable dans une relation de couple³⁵². Dans un contexte qui voit apparaître constamment de nouvelles formes de relations, tant chez les adolescents que chez les adultes («*friend with benefit*», «*hook-up culture*», relation des réseaux sociaux), développer la capacité d'appréhender les règles et les limites est indispensable. S'il n'est pas question de faire reposer la responsabilité de la violence sur les victimes, celles-ci sont responsables de leur protection; apprendre à déterminer quels sont les comportements inacceptables fait partie d'un tel processus.

Mobiliser les réseaux formels et informels de soutien. Chercher de l'aide est toujours difficile pour une victime, encore plus particulièrement lorsqu'elle ressent un sentiment de honte ou de culpabilité. Il n'est jamais évident d'admettre que l'on est victime; un aveu qui s'avère encore plus difficile lorsque l'on est restée sourde aux avertissements de son entourage ou lorsque ce n'est pas la première fois. Beaucoup de victimes ignorent encore les possibilités d'aide dont elles peuvent bénéficier; beaucoup de victimes ignorent leurs droits, particulièrement lorsqu'il s'agit d'immigrées peu ou pas intégrées. Les comportements de contrôle constituant presque toujours un des aspects-clés des relations abusives entre partenaires, l'accès au soutien des réseaux formels et informels est limité. En offrant un espace de parole aux victimes et aux auteurs, sans jugement, la société contribue à briser le tabou de la violence.

20.3.2 VIOLENCES NON-PARTENAIRES

Développer une meilleure connaissance des circonstances des violences non-partenaires. L'analyse comparée des violences non-partenaires suggère des différences entre la Suisse et les États-Unis. Ces différences sont-elles liées aux comportements des femmes, aux contraintes structurelles de leurs déplacements ou aux caractéristiques de leurs loisirs? Chacun de ces éléments offre une place pour des variations socioculturelles, locales et nationales. Ces hypothèses n'ont cependant pas toutes pu être examinées de manière suffisante dans ce travail. Qu'il soit question d'intervention ou de

³⁵² Les programmes américains incluent, par exemple, «*Choose Respect*» (www.chooserespect.org) – le programme sur lequel s'appuient les CDC – ou «*Safe Dates*» (Foshee *et al.*, 1998; www.nrepp.samhsa.gov). En Suisse, les travaux de De Puy et collègues (2009) sont basés sur le programme «*Safe Dates*».

prévention, il est ainsi indéniable que la première étape doit consister à récolter des données supplémentaires, condition préalable à toute action ciblée. La récolte de données, tant quantitatives que qualitatives, en appelle non seulement à une approche méthodologiquement rigoureuse de la mesure des violences (variables dépendantes), mais également des facteurs associés, car, malgré leur importance cruciale, les variables indépendantes sont trop souvent négligées dans les études.

Améliorer la dénonciation des violences non-partenaires. La littérature suggère que les violences non-partenaires envers les femmes sont peu dénoncées; celles-ci semblent d'ailleurs quasi absentes des statistiques policières³⁵³. L'analyse comparée du CH-IVAWS et du NVAWS indique un pourcentage de dénonciation sensiblement plus élevé dans les données américaines, mais les comparaisons menées avec les données suisses ne sont pas significatives³⁵⁴. Les résultats d'une précédente recherche portant spécifiquement sur les raisons respectives des victimes suisses et américaines de ne pas dénoncer des violences sexuelles subies suggéraient un regard différent porté sur l'expérience de victimisation (Jaquier, 2004). Alors que les raisons le plus souvent citées par les victimes suisses sont «*A réglé le problème toute seule*» et «*Ne voyait pas cela comme un délit sérieux*», les réponses américaines dépeignent un tout autre portrait: «*Fear of offender, fear he would get even, scared*» ou «*Wouldn't be believed, incident would be viewed as my fault*». Ces exemples illustrent à quel point il est important d'étudier le ressenti et les mécanismes de réflexion des victimes, car tous ces sentiments participent à la détermination de leurs comportements. Il convient alors de rappeler que la violence, quel que soit son contexte, n'est pas acceptable et doit être dénoncée. Plusieurs actions de sensibilisation visant à favoriser la dénonciation de tels actes sont à envisager.

Thématiser la sécurité des femmes. Bien que l'insécurité des femmes dans les lieux publics ait reçu une certaine attention dans les années 1980 et 1990, les violences envers les femmes commises en-dehors d'une relation de couple ne constituent pas un axe de prévention fréquemment considéré. Alors que le sentiment d'insécurité et la peur du crime ont des effets importants sur le style de vie, la mobilité et le comportement, mais aussi des effets psychologiques et émotionnels plus profonds, la question des raisons à l'origine de ces sentiments n'est presque jamais abordée dans les diagnostics de sécurité. Comme suggéré précédemment, la sensibilité féministe de certaines chercheuses en géographie sociale offre des perspectives intéressantes: «*Women's fear is not aspatial*» (1992, p. 22;

³⁵³ La perception subjective des autorités semble rejoindre cette constatation; la présentation des résultats de ce travail et de l'importance relative des violences non-partenaires dans les données suisses a d'ailleurs surpris l'un de ses représentants (Olivier Guéniat, Chef de la police de sûreté du canton de Neuchâtel, Suisse, communication personnelle, 28 août 2009).

³⁵⁴ Ainsi, dans le cas des violences partenaires, 27.59% des victimes suisses ont dénoncé le dernier incident aux autorités, contre 33.58% des victimes américaines ($p=.5078$). Pour les violences non-partenaires, 20.41% des victimes suisses ont dénoncé le dernier incident aux autorités, contre 30.30% des victimes américaines ($p=.1599$). Les comparaisons internes ne mettent pas en évidence des différences significatives entre violences partenaires et non-partenaires ($p=.4671$ dans le CH-IVAWS, respectivement $p=.3764$ dans le NVAWS; pour les détails, Tableau 21-82, en annexe). Considérant la pertinence limitée des données de ce travail, particulièrement pour les données suisses – cette information faisant partie des questions de détail, elle n'a pas été posée à l'ensemble des victimes du CH-IVAWS ce qui résulte en un échantillon de petite taille souvent insuffisant pour la conduite d'analyses détaillées – il semble cependant ne pas y avoir de différence flagrante au niveau du comportement de dénonciation.

voir également Lieber, 2008; Pain, 1997; Valentine, 1989, 1992). Autrement dit, les femmes se sentent davantage en danger à certains endroits et à certains moments. Elles adoptent alors des stratégies de coping destinées à assurer leur sécurité en évitant les lieux, les circonstances et les contextes qu'elles considèrent comme dangereux. Un processus perçu comme un des aspects de la socialisation aux rôles de genre: «*Girls are socialized into a restricted use of public space through observing both their parents' differential fears for them and the control of the spatial range of the activities in relation to boys*» (Valentine, 1989, p. 386). Selon Lieber (2008), des études dans plusieurs pays suggèrent que les femmes ont recours à des tactiques similaires pour concilier comportements, déplacements et peurs. «*Women develop images about places and times to fear male violence which differ from the pattern of violence in the crime statistics through a complex interaction and multiplying effect of first and second-hand sources: stereotypes about gender division of space; common experiences of space; the media; and social contact*» (Valentine, 1992, p. 27). Dès lors, il n'est pas illogique de supposer que, si les perceptions et les réflexions des femmes diffèrent de ce point de vue, leur présence dans les espaces publics en sera affectée et, consécutivement, les risques encourus.

Étudier spécifiquement la victimisation des étudiantes et des étudiants. Les violences touchent fortement les femmes jeunes de 18-24 ans, cela dans les données suisses comme dans les données américaines. Si les États-Unis ont déjà mené des études sur la victimisation des étudiantes³⁵⁵, il n'en est rien en Suisse³⁵⁶. La Suisse représenterait un contexte d'étude intéressant et complexe, dès lors que la vie estudiantine helvétique se distingue assez fortement des références théoriques actuelles fondées sur le modèle des campus nord-américains et anglo-saxons du point de vue des activités qui y ont cours et, consécutivement, de l'exposition au risque. Méthodologiquement, l'omniprésence de l'informatique dans les écoles et les universités permet un accès ciblé, rapide et peu coûteux à la population étudiante. De surcroît, il apparaîtrait essentiel d'associer la population masculine en étudiant les expériences de victimisation propres aux étudiants. Un sondage par Internet a été testé et utilisé auprès d'une population adolescente (13-16 ans) dans le cadre d'un sondage suisse de délinquance autoreportée mesurant à la fois les comportements problématiques et délinquants des jeunes et leurs expériences de victimisation (Lucia, Herrmann, & Killias, 2007, et références). Les sondages Internet visant à mesurer des expériences de victimisation sont cependant plus rares. Ils posent des difficultés méthodologiques, mais également éthiques qui compliquent leur conceptualisation. Cependant, quelques études ont déjà été réalisées (p. ex., Crew & Lutz, 2005) et plusieurs projets comparables sont actuellement en discussion aux États-Unis. Bien que ce type

³⁵⁵ C'est également le cas au Royaume-Uni avec (p. ex., Barberet, Fisher, & Taylor, 2004, ou Fisher & Wilkes, 2003).

³⁵⁶ Sur ce point, et bien qu'il y soit uniquement question de «*dating violence*», il convient de mentionner la recherche *International Dating Violence Study* dirigée par Straus (2004) dans plus d'une trentaine d'universités réparties dans 16 pays. Cette étude conclut à une prévalence accrue des violences dans les relations amoureuses («*dating violence*») sur les sites suisses, comparativement aux sites américains (24% contre 18%). Obtenus à partir des CTS, ces résultats ne sont donc pas directement comparables aux données utilisées dans ce travail, mais ces résultats de Straus confirment, si besoin était, la nécessité d'étudier plus avant cette problématique.

d'approche méthodologique dans le domaine de la victimisation en soit à ces débuts, il possède un réel potentiel. Une recherche sur la victimisation des étudiantes et des étudiants³⁵⁷ apparaît alors non seulement pertinente, mais également réalisable.

20.4 CONCLUSION

Adopter une approche comparative ne consiste donc pas simplement à comparer des estimations ayant été étiquetées de la même manière. Si l'on désire étudier l'influence possible de styles de vie ou de facteurs socioculturels différents sur le risque de victimisation des femmes, il convient premièrement d'exclure – ou du moins de limiter – les possibles biais méthodologiques de telles comparaisons; il est insuffisant de se contenter de suggérer ces limitations. En créant des mesures construites de manière identique du point de vue de la plupart, sinon tous les facteurs connus pour influencer les estimations empiriques, ce travail a présenté des mesures comparables des violences envers les femmes en Suisse et aux États-Unis, point de départ incontournable de toute réflexion, qu'elle soit orientée vers le développement des connaissances théoriques, la conceptualisation d'une réelle recherche comparative ou la mise en œuvre de stratégies d'intervention ou de prévention.

³⁵⁷ Dans ce sens, il conviendrait de s'intéresser non seulement à la population universitaire, mais également à la population des Hautes Écoles, des écoles professionnelles et à l'ensemble des contextes accueillant des jeunes en formation.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

- Abbey, A., Clinton-Sherrod, A. M., McAuslan, P., Zawacki, T., & Buck, P. O. (2003). The relationship between the quantity of alcohol consumed and the severity of sexual assault committed by college men. *Journal of Interpersonal Violence, 18*(7), 813-833.
- Abbey, A., Thomson Ross, L., McDuffie, D., & McAuslan, P. (1996). Alcohol and dating risk factors for sexual assault among college women. *Psychology of Women Quarterly, 20*(1), 147-169.
- Abu-Ras, W. (2007). Cultural beliefs and service utilization by battered Arab immigrant women. *Violence Against Women, 13*(10), 1002-1028.
- Acock, A. C. (2006). *A gentle introduction to Stata*. College Station, TX: Stata Press.
- Aebi, M. F. (2005). Immigration et délinquance: le mythe du conflit de cultures. In N. Queloz, F. Bütikofer Repond, D. Pittet, R. Brossard & B. Meyer-Bisch (Eds.), *Délinquance des jeunes et justice des mineurs. Les défis des migrations et de la pluralité ethnique* (pp. 97-123). Berne, Suisse: Staempfli.
- Aebi, M. F. (2006). *Comment mesurer la délinquance*. Paris: Armand Colin.
- Aebi, M. F., & Jaquier, V. (2008). Les sondages de délinquance autoreportée: Origines, fiabilité et validité. *Déviante et société, 32*(1), 203-225.
- Aebi, M. F., Killias, M., & Tavares, C. (2002). Comparing crime rates through police or survey data? The International Crime (Victims) Survey, the European Sourcebook of Crime and Criminal Justice and Interpol statistics compared. *International Journal of Comparative Criminology, 2*(1), 22-37.
- Allison, J. A., & Wrightsman, L. S. (1993). *Rape: The misunderstood crime*. Newbury Park, CA: Sage.
- Almgren, G. (2005). The ecological context of interpersonal violence: From culture to collective efficacy. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(2), 218-224.
- Amir, M. (1967). Victim precipitated forcible rape. *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, 58*(4), 493-502.
- Anderson, S. A., & Schlossberg, M. C. (1999). Systems perspectives on battering: The importance of context and pattern. In M. Harway & J. M. O'Neil (Eds.), *What causes men's violence against women?* (pp. 137-152). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Arata, C. M. (2000). From child victim to adult victim: A model for predicting sexual revictimization. *Child Maltreatment, 5*(1), 28-38.
- Archer, D., & Gartner, R. (1984). *Violence and crime in cross-national perspective*. New Haven, CT: Yale University Press.

- Archer, J. (1991). The influence of testosterone on human aggression. *British Journal of Criminology*, 82, 1-28.
- Arts, W., & Halman, L. (2004). *European values at the turn of the Millennium*. Leiden/Boston: Brill.
- AuCoin, K. (2005). *Family violence in Canada: A statistical profile 2005*. Ottawa: Statistics Canada. Canadian Centre for Justice Statistics.
- Avakame, E. F. (1998). How different is violence in the home? An examination of some correlates of stranger and intimate homicide. *Criminology*, 36(3), 601-632.
- Babcock, J. C., Waltz, J., Jacobson, N. S., & Gottman, J. M. (1993). Power and violence: The relation between communication patterns, power discrepancies, and domestic violence. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 61(1), 40-50.
- Bachman, R. (1992). *Death and violence on the reservation: Homicide, family violence, and suicide in American Indian populations*. Westport, CT: Auburn House.
- Bachman, R. (1993). Predicting the reporting of rape victimisations: Have rape reforms made a difference? *Criminal Justice and Behavior*, 20(3), 254-270.
- Bachman, R. (2000). A comparison of annual incidence rates and contextual characteristics of intimate partner violence against women from the National Crime Victimization Survey (NCVS) and the National Violence Against Women Survey (NVAWS). *Violence Against Women*, 6(8), 839-867.
- Bachman, R., & Paternoster, R. (1997). *Statistics for criminology and criminal justice* (2nd ed.). Boston, MA: McGraw Hill.
- Bachman, R., & Saltzman, L. E. (1995). *National Crime and Victimization Survey. Violence Against Women Survey: Estimates from the redesigned survey*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Baldry, A. C. (2002). Victimization of domestic and sexual violence in Western Europe. In P. Nieuwbeerta (Ed.), *Crime victimization in comparative perspective: Results from the International Crime Victims Survey, 1989-2000* (pp. 249-264). Den Haag, The Netherlands: Boom Juridische uitgevers.
- Balvig, F. (1988). *The Snow-White image: The hidden reality of crime in Switzerland*. Oslo: Norwegian University Press.
- Banyard, V. L., Arnold, S., & Smith, J. (2000). Childhood sexual abuse and dating experiences of undergraduate women. *Child Maltreatment*, 5(1), 39-48.
- Banyard, V. L., Williams, L. M., & Siegel, J. A. (2004). Childhood sexual abuse: A gender perspective on context and consequences. *Child Maltreatment*, 9(3), 223-238.
- Barak-Glantz, I. L., & Johnson, E. H. (1983). *Comparative criminology*. Beverly Hills, CA: Sage.
- Barberet, R. (2001). European criminology or criminology in Europe? *European Journal on Criminal Policy and Research*, 9(3), 317-320.
- Barberet, R., Fisher, B. S., & Taylor, H. (2004). *University student safety in the East Midlands*. London: Home Office.

- Baron, L., Straus, M. A., & Jaffee, D. (1988). Legitimate violence, violent attitudes, and rape: A test of the cultural spillover theory. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 528(79-110).
- Basile, K. C. (1999). Rape by acquiescence: The ways in which women 'give in' to unwanted sex with their husbands. *Violence Against Women*, 5(9), 1036-1058.
- Basile, K. C., & Saltzman, L. E. (2002). *Sexual violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements*. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control. Centers for Disease Control and Prevention.
- Beeman, S. K. (2002). *Evaluating violence against women research reports [Violence against women online resources]*. Consulté le 12 janvier 2004: www.vaw.umn.edu
- Belknap, J. (2001). *The invisible woman: Gender, crime, and justice*. Belmont, CA: Wadsworth Group.
- Belknap, J., Fisher, B. S., & Cullen, F. T. (1999). The development of a comprehensive measure of the sexual victimization of college women. *Violence Against Women*, 5(2), 185-214.
- Belknap, J., & Potter, H. (2006). Intimate partner abuse. In C. M. Renzetti, L. Goodstein & S. L. Miller (Eds.), *Rethinking gender, crime, and justice: Feminist readings* (pp. 168-184). Los Angeles: Roxbury.
- Bendix, R. (1963). Concepts and generalizations in comparative sociological studies. *American Sociological Review*, 28(4), 535-538.
- Bennice, J. A., & Resick, P. A. (2003). Marital rape: History, research, and practice. *Trauma, Violence, and Abuse*, 4(3), 228-246.
- Berger, P., & Kellner, H. (1994). Marriage and the construction of reality: An exercise in the microsociology of knowledge. In G. Handel & G. G. Whitechurch (Eds.), *The psychosocial interior of the family* (4th ed., pp. 3-17). New York: Aldine de Gruyter.
- Bersani, C. A., & Chen, H.-T. (1988). Sociological perspectives in family violence. In V. B. Van Hasselt, R. L. Morrison, A. S. Bellack & M. Hersen (Eds.), *Handbook of family violence* (pp. 57-86). New York: Plenum.
- Blalock, H. M. (1960). *Social statistics*. New York: McGraw Hill Book Company.
- Bloomfield, K., Stockwell, T., Gmel, G., & Rehn, N. (2003). International comparisons of alcohol consumption. *Alcohol Research & Health*, 27(1), 95-109.
- Boeringer, S. B. (1999). Associations of rape-supportive attitudes with fraternal and athletic participation. *Violence Against Women*, 5(1), 81.
- Bohmer, C. (1998). Rape and the law. In M. E. Odem & J. Clay-Warner (Eds.), *Confronting rape and sexual assault* (pp. 247-262). Wilmington, DE: Scholarly Resources.
- Bondurant, B. (2001). University women's acknowledgment of rape: Individual, situational, and social factors. *Violence Against Women*, 7(3), 294-314.
- Boney-McCoy, S., & Finkelhor, D. (1995). Prior victimization: A risk factor for child sexual abuse and for PTSD-related symptomatology among sexually abused youth. *Child Abuse & Neglect*, 19(12), 1401-1421.

- Bonomi, A. E., Holt, V. L., Martin, D. P., & Thompson, R. S. (2006). Severity of intimate partner violence and occurrence and frequency of police calls. *Journal of Interpersonal Violence, 21*(18), 1354-1364.
- Bourdieu, P. (1976). Le champ scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales, 213*, 88-104.
- Bourdieu, P. (1990). La domination masculine. *Actes de la recherche en sciences sociales, 84*, 2-31.
- Bourdieu, P. (1995). La cause de la science. *Actes de la recherche en sciences sociales, 106/107*, 3-10.
- Bowker, L. H. (1984). *Beating wife-beating* (2). Lexington, MA: D. C. Heath.
- Bramlett, M. D., & Mosher, W. D. (2002). *Cohabitation, marriage, divorce, and remarriage in the United States*. National Center for Health Statistics.
- Braun, M. (2003). Communication and social cognition. In J. A. Harkness, F. J. R. Van de Vijver & P. P. Mohler (Eds.), *Cross-cultural survey methods* (pp. 57-67). Hoboken, NJ: John Wiley & Sons.
- Breitenbecher, K. H. (2001). Sexual revictimization among women: A review of the literature focusing on empirical investigations. *Aggression and Violent Behavior, 6*(4), 415-432.
- Breitenbecher, K. H. (2006). The Relationships among self-blame, psychological distress, and sexual victimization. *Journal of Interpersonal Violence, 21*(5), 597-611.
- Browne, A. (1993). Violence against women by male partners: Prevalence, outcomes, and policy implications. *American Psychologist, 48*(10), 1077-1087.
- Brownridge, D. A. (2004). Understanding women's heightened risk of violence in common-law unions: Revisiting the selection and relationship hypotheses. *Violence Against Women, 10*(6), 626-651.
- Brownridge, D. A. (2006). Violence against women post-separation. *Aggression and Violent Behavior, 11*(5), 514-530.
- Brownridge, D. A. (2008). The elevated risk for violence against cohabiting women: A comparison of three nationally representative surveys of Canada. *Violence Against Women, 14*(7), 809-832.
- Brownridge, D. A., & Halli, S. S. (2000). 'Living in sin' and sinful living: Toward filling a gap in the explanation of violence against women. *Aggression and Violent Behavior, 5*(6), 565-583.
- Brownridge, D. A., & Halli, S. S. (2002). Understanding male partner violence against cohabiting and married women: An empirical investigation with a synthesized model. *Journal of Family Violence, 17*(4), 341-361.
- Bureau of Justice Statistics. (2006). *Criminal victimization in the United States, 2005: Statistical tables*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Bures, R. M. (2009). Living arrangements over the life course: Families in the 21st century. *Journal of Family Issues, 30*(5), 579-585.
- Burke, J., O'Campo, P., & Peak, G. (2006). Neighborhood influences and intimate partner violence: Does geographic setting matter? *Journal of Urban Health, 83*(2), 182-194.
- Burt, M. R. (1998a). Cultural myths and supports for rape. *Journal of Personality and Social Psychology, 38*(2), 217-230.

- Burt, M. R. (1998b). Rape myths. In M. E. Odem & J. Clay-Warner (Eds.), *Confronting rape and sexual assault* (pp. 129-144). Wilmington, DE: Scholarly Resources.
- Bybee, D., & Sullivan, C. M. (2005). Predicting re-victimization of battered women 3 years after exiting a shelter program. *American Journal of Community Psychology, 36*(1), 85-96.
- Byrne, C., Resick, H., Kilpatrick, D., Best, C., & Saunders, B. (1999). The socioeconomic impact of interpersonal violence on women. *Journal of Consulting & Clinical Psychology, 67*(362-366).
- Cabrer, B. (2008). *Conséquences physiques et psychologiques des violences envers les femmes. Leur gravité influence-t-elle les réactions de la victime? [Mémoire de diplôme]*. Université de Lausanne, Suisse: Ecole des sciences criminelles. Institut de criminologie et de droit pénal.
- Caetano, R., Schafer, J., & Cunradi, C. B. (2001). Alcohol-related intimate partner violence among white, black and hispanic couples in the United States. *Alcohol Research & Health, 25*(1), 58-65.
- Campbell, J., Jones, A. S., Dienemann, J., Kub, J., Schollenberger, J., O'Campo, P., et al. (2002). Intimate partner violence and physical health consequences. *Archives of Internal Medicine, 162*(10), 1157-1163.
- Campbell, J. C. (2000). Promise and perils of surveillance in addressing violence against women. *Violence Against Women, 6*(7), 705-727.
- Campbell, J. C., & Lewandowski, L. A. (1997). Mental and physical health effects of intimate partner violence on women and children. *Anger, Aggression and Violence, 20*(2), 353-373.
- Campbell, J. C., Martin, S. L., Moracco, K. E., Manganello, J. A., & Macy, R. J. (2006). Survey data sets pertinent to the study of intimate partner violence and health. *Trauma, Violence, and Abuse, 7*(1), 3-18.
- Campbell, J. C., & Soeken, K. L. (1999). Forced sex and intimate partner violence: Effects on women's risk and women's health. *Violence Against Women, 5*(9), 1017-1035.
- Campbell, R. (2009). Science, social change, and ending violence against women: Which one of these is not like the others? *Violence Against Women, 15*(4), 434-439.
- Cantor, D., & Lynch, J. P. (2000). Self-report surveys as measures of crime and criminal victimization. In D. Duffee (Ed.), *Criminal Justice 2000. Measurement and analysis of crime and justice* (pp. 85-138). Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Cantos, A. L., Neidig, P. H., & O'Leary, K. D. (1994). Injuries of women and men in a treatment program for domestic violence. *Journal of Family Violence, 9*(2), 113-124.
- Caringella MacDonald, S. (1988). Parallels and pitfalls: The aftermath of legal reforms for sexual assault, marital rap, and domestic violence victims. *Journal of Interpersonal Violence, 3*(2), 174-189.
- Caringella MacDonald, S. (2006). Sexual assault reforms: Thirty years and counting. In C. M. Renzetti, L. Goodstein & S. L. Miller (Eds.), *Rethinking gender, crime, and justice: Feminist readings* (pp. 155-167). Los Angeles, CA: Roxbury.
- Carlson, B. E., & Worden, A. P. (2005). Attitudes and Beliefs About Domestic Violence: Results of a Public Opinion Survey: I. Definitions of Domestic Violence, Criminal Domestic Violence, and Prevalence. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(10), 1197-1218.

- Carmichael, M. (2007). *Experience of domestic violence: Findings from the 2005 Northern Ireland Crime Survey*. Belfast: Statistics and Research Branch of the Northern Ireland Office.
- Carmody, D. C., & Washington, L. M. (2001). Rape myth acceptance among college women: The impact of race and prior victimization. *Journal of Interpersonal Violence, 16*(5), 424.
- Chu, J. A. (1992). The revictimization of adult women with histories of childhood abuse. *Journal of Psychotherapy Practice and Research, 1*(3), 259-269.
- Ciobanu, M., & Natarajan, M. (2005). Gender and international criminal justice. In M. Natarajan (Ed.), *Introduction to international criminal justice* (pp. 71-79). Boston, MA: McGraw Hill.
- Clarke, R. V., & Felson, M. (1993). Introduction: Criminology, routine activity, and rational choice. In R. V. Clarke & M. Felson (Eds.), *Routine activity and rational choice* (pp. 1-14). New Brunswick, NJ: Transaction.
- Classen, C., Nevo, R., Koopman, C., Nevill-Manning, K., Gore-Felton, C., Rose, D. S., et al. (2002). Recent stressful life events, sexual revictimization, and their relationship with traumatic stress symptoms among women sexually abused in childhood. *Journal of Interpersonal Violence, 17*(12), 1274-1290.
- Classen, C. C., Palesh, O. G., & Aggarwal, R. (2005). Sexual revictimization: A review of the empirical literature. *Trauma, Violence, and Abuse, 6*(2), 103-129.
- Cléro, J.-P. (1998). *Hume: Une philosophie des contradictions*. Paris: Vrin.
- Clinard, M. B. (1978). *Cities with little crime: The case of Switzerland*. Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activities approach. *American Sociological Review, 44*, 588-608.
- Coid, J., Petrukevitch, A., Feder, G., Chung, W.-S., Richardson, J., & Moorey, S. (2001). Relation between childhood sexual and physical abuse and risk of revictimisation in women: a cross-sectional survey. *The Lancet, 358*(9280), 450-454.
- Coker, A. L., Hall Smith, P., McKeown, R., & King, M. J. (2000). Frequency and correlates of intimate partner violence by type: Physical, sexual, and psychological battering. *American Journal of Public Health, 90*(4), 553-558.
- Coker, A. L., Walls, L. G., & Johnson, J. E. (1998). Risk factors for traumatic physical injury during sexual assaults for male and female victims. *Journal of Interpersonal Violence, 13*(5), 605-620.
- Cole, J., Logan, T. K., & Shannon, L. (2008). Women's risk for revictimization by a new abusive partner: For what should we be looking? *Violence and Victims, 23*, 315-330.
- Combs-Lane, A. M., & Smith, D. W. (2002). Risk of sexual victimization in college women: The role of behavioral intentions and risk-taking behaviors. *Journal of Interpersonal Violence, 17*(2), 165-183.
- Condon, S. (2005). Violence against women in France and Issues of Ethnicity. In W. Smeenk & M. Malsch (Eds.), *Family violence and police response. Learning from research, policy and practice in European countries* (pp. 59-82). Aldershot, UK: Ashgate.

- Cook, S. L. (2002). Self-reports of sexual, physical, and nonphysical abuse perpetration: A comparison of three measures. *Violence Against Women, 8*(5), 541-565.
- Corbin, W. R., Bernat, J. A., Calhoun, K. S., McNair, L. D., & Seals, K. L. (2001). The role of alcohol expectancies and alcohol consumption among sexually victimized and nonvictimized college women. *Journal of Interpersonal Violence, 16*(4), 297-311.
- Côté, M. (2005). *Étude exploratoire du rôle de la revictimisation dans la vulnérabilité des femmes agressées sexuellement dans l'enfance à vivre des expériences de violence dans leurs relations amoureuses*. Mémoire de diplôme. Université de Montréal et Université de Laval: Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Cousineau, M.-m., & Rondeau, G. (2004). Toward a transnational and cross-cultural analysis of family violence: Issues and recommendations. *Violence Against Women, 10*(8), 935-949.
- Cox, D. R., & Snell, D. J. (1989). *The analysis of binary data* (2nd ed.). London: Chapman & Hall.
- Craven, D. (2002). *Measurement problems in criminal justice research - Workshop summary*. Washington: The National Academies Press
- Crew, B. K., & Lutz, G. M. (2005, 16 novembre). *Risk factors for victimization during adolescence and college: Findings from a web-based pilot survey*. Communication scientifique, *American Society of Criminology Annual Meeting*, Toronto, Canada.
- Crichton-Hill, Y. (2001). Challenging ethnocentric explanations of domestic violence: Let us decide, then value our decisions. A samoan response. *Trauma, Violence, and Abuse, 2*(3), 203-214.
- Crowell, N. A., & Burgess, A. W. (1996). *Understanding violence against women*. Washington, DC: National Research Council. National Academy Press
- Culbertson, K. A., & Dehle, C. (2001). Impact of sexual assault as a function of perpetrator type. *Journal of Interpersonal Violence, 16*(10), 992-1007.
- Culbertson, K. A., Vik, P. W., & Kooiman, B. J. (2001). The impact of sexual assault, sexual assault perpetrator type, and location of sexual assault on ratings of perceived safety. *Violence Against Women, 7*(8), 858-875.
- Cullen, F. T., & Agnew, R. (2006). *Criminological theory: Past to present. Essential readings* (3rd ed.). Los Angeles, CA: Roxbury.
- Cusson, M. (1993). La dimension comparative. *Criminologie, 26*(2), 7-12.
- Cyr, M., McDuff, P., & Wright, J. (2006). Prevalence and predictors of dating violence among adolescent female victims of child sexual abuse. *Journal of Interpersonal Violence, 21*(8), 1000-1017.
- Daigle, L. E., Fisher, B. S., & Cullen, F. T. (2008). The violent and sexual victimization of college women: Is repeat victimization a problem? *Journal of Interpersonal Violence, 23*(9), 1296-1313.
- Daigle, L. E., Fisher, B. S., & Guthrie, P. (2007). The reoccurrence of victimization: What researchers know about its terminology, characteristics, causes, and prevention. In R. C. Davis, A. J. Lurigo & W. G. Skogan (Eds.), *Victims of crime* (3rd ed., pp. 211-232). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Dalton, C., & Schneider, E. M. (2001). *Battered women and the law*. New York: Foundation Press.

- de Montlibert, C. (1995). *Introduction au raisonnement sociologique* (3^{ème} éd.). Strasbourg, France: Presses universitaires de Strasbourg.
- De Puy, J., Hamby, S. L., & Monnier, S. (2009). *Sortir ensemble et se respecter: Prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes*. Genève, Suisse: Editions IES.
- Debarbieux, E. (2004). Les enquêtes de victimation en milieu scolaire: Leçons critiques et innovations méthodologiques. *Déviance et société*, 28(3), 317-333.
- DeKeseredy, W. S. (2000). Current controversies on defining nonlethal violence against women in intimate heterosexual relationships: Empirical implications. *Violence Against Women*, 6(7), 728-746.
- DeKeseredy, W. S. (2006). *Sexual assault during and after separation/divorce: An explanatory study*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- DeKeseredy, W. S., & Hinch, R. (1991). *Woman abuse: Sociological perspectives*. Toronto, Canada: Thompson.
- DeKeseredy, W. S., Rogness, M., & Schwartz, M. D. (2004). Separation/divorce sexual assault: The current state of social scientific knowledge. *Aggression and Violent Behavior*, 9, 675-691.
- DeKeseredy, W. S., & Schwartz, M. D. (1996). Violence against women in intimate relationships. In *Contemporary criminology* (pp. 317-353). Belmont, CA: Wadsworth.
- DeKeseredy, W. S., & Schwartz, M. D. (1997). *Sexual assault on the college campus: The role of male peer support*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- DeKeseredy, W. S., & Schwartz, M. D. (1998a). Male peer support and woman abuse in postsecondary school courtship: Suggestions for new directions in sociological research. In R. Kennedy Bergen (Ed.), *Issues in Intimate Violence* (pp. 83-96). Thousand Oaks, CA: Sage.
- DeKeseredy, W. S., & Schwartz, M. D. (1998b). *Measuring the extent of woman abuse in intimate heterosexual relationships: A critique of the Conflict Tactics Scales*. Consulté le 15 septembre 2006: <http://www.vawnet.org>
- DeKeseredy, W. S., & Schwartz, M. D. (2001). Definitional Issues. In C. M. Renzetti, J. L. Edleson & R. Kennedy Bergen (Eds.), *The sourcebook on violence against women* (pp. 23-34). Thousand Oaks, CA: Sage Publication.
- Desai, S., & Saltzman, L. E. (2001). Measurement issues for violence against women. In C. M. Renzetti, J. L. Edleson & R. Kennedy Bergen (Eds.), *The sourcebook on violence against women* (pp. 35-52). Thousand Oaks, CA: Sage Publication.
- DiLillo, D., Giuffre, D., Tremblay, G. C., & Peterson, L. (2001). A closer look at the nature of intimate partner violence reported by women with a history of child sexual abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(2), 116-132.
- Dobash, R. E., & Dobash, R. P. (1979). *Violence against wives: A case against the patriarchy*. London: Open Books.
- Dobash, R. E., & Dobash, R. P. (1988). Research as social action: The struggle for battered women. In K. Yllö & M. Bograd (Eds.), *Feminist perspectives on wife abuse* (pp. 51-74). Londres: Sage.

- Dobash, R. E., & Dobash, R. P. (1992). *Women, violence, social change*. New York: Routledge.
- Dobash, R. P., & Dobash, R. E. (1995). Reflections on findings from the Canadian Violence Against Women Survey. *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 37(3), 457-472.
- Dobash, R. P., Dobash, R. E., Wilson, M., & Daly, M. (1992). The myth of sexual symmetry in marital violence. *Social Problems*, 39(1), 71-91.
- Dodge, Y. (1993). *Statistique. Dictionnaire encyclopédique*. Poitiers, France: Dunod.
- Donat, P. L., & D'Emilio, J. (1998). A feminist redefinition of rape and sexual assault: Historical foundations and change. In M. E. Odem & J. Clay-Warner (Eds.), *Confronting rape and sexual assault* (pp. 35-49). Wilmington, DE: Scholarly Resources.
- Duffee, D. (Ed.). (2000). *Measurement and analysis of crime and justice. Criminal justice 2000 [vol. 4]*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Duncan, R. D. (2000). Childhood maltreatment and college drop-out rates: Implications for child abuse researchers. *Journal of Interpersonal Violence*, 15(9), 987-995.
- Durkheim, E. (1983). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: PUF (Édition originale 1894).
- Durrer, S., & Hanselmann, M. (2008). Migrantinnen sind bei häuslicher Gewalt besonders zu schützen: Eine Herausforderung für alle beteiligten Institutionen. *Frauenfragen*, 2, 60-64.
- Dutton, D. G. (1995). *The domestic assault of women: Psychological and criminal justice perspectives*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- El-Bassel, N., Gilbert, L., Wu, E., Go, H., & Hill, J. (2005). Relationship between drug abuse and intimate partner violence: A longitudinal study among women receiving methadone. *American Journal of Public Health*, 95(3), 465-470.
- Ellingsworth, D., Farrell, G., & Pease, K. (1995). A victim is a victim is a victim? Chronic victimization in four sweeps of the British Crime Survey. *British Journal of Criminology*, 35(3), 360-365.
- Elliott, A. N., Alexander, A. A., Pierce, T. W., Aspelmeier, J. E., & Richmond, J. M. (2009). Childhood victimization, poly-victimization, and adjustment to college in women. *Child Maltreatment*, 14(4), 330-343.
- Ellsberg, M., & Heise, L. (2002). Bearing witness: Ethics in domestic violence research. *Lancet*, 359(9317), 1599.
- Ellsberg, M., Heise, L., Pena, R., Agurto, S., & Winkvist, A. (2001). Researching domestic violence against women: Methodological and ethical considerations. *Studies in Family Planning*, 32(1), 1-16.
- Ellsberg, M., Pena, R., Herrera, A., Liljestrand, J., & Winkvist, A. (1999). Wife abuse among women of childbearing age in Nicaragua. *American Journal of Public Health*, 89(2), 241-244.
- Ember, C. R., & Ember, M. (1993). Issues in cross-cultural studies of interpersonal violence. *Violence and Victims*, 8(3), 217-233.
- Esbensen, F.-A., & Huizinga, D. (1991). Juvenile victimization and delinquency. *Youth & Society*, 23(2), 202-228.

- Eshleman, J. R. (1978). *The family: An introduction*. Boston: Allyn and Bacon.
- Esmer, Y., & Pettersson, T. (2007). *Measuring and mapping cultures: 25 years of comparative value survey*. Leiden/Boston: Brill.
- Etienne, J., Bloess, F., Noreck, J.-P., & Roux, J.-P. (1997). *Dictionnaire de sociologie: Les notions, les mécanismes et les auteurs* (2^{ème} éd.). Paris, France: Hatier.
- European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs [ESPAD]. (2004). *Summary of the 2003 findings*. Consulté le 21 mai 2005: <http://www.espad.org>.
- Farrell, G. (1992). Multiple victimization: Its extent and significance. *International Review of Victimology*, 2(85-102).
- Farrell, G. (1995). Preventing repeat victimization. *Crime and Justice*, 19, 469-534.
- Farrell, G., & Pease, K. (1993). *Once bitten, twice bitten: Repeat victimization and its implications for crime prevention*. London: Home Office. Police Research Group.
- Farrell, G., Phillips, C., & Pease, K. (1995). Like taking candy: Why does repeat victimization occur. *British Journal of Criminology*, 35(3), 384-399.
- Farrell, G., Sousa, W. H., & Lamm Weisel, D. (2001). The time-window effect in the measurement of repeat victimization: A methodology for its examination and an empirical study. In G. Farrell & K. Pease (Eds.), *Repeat Victimization [Crime Prevention Studies, vol. 12]* (pp. 15-27). New York: Rutgers University with Criminal Justice Press.
- Fattah, E. A. (1991). *Understanding criminal victimisation: An introduction to theoretical criminology*. Scarborough, Canada: Prentice Hall.
- Fattah, E. A. (1993). La relativité culturelle de la victimisation: Quelques réflexions sur les problèmes et le potentiel de la victimologie comparée. *Criminologie*, 26(2), 121-136.
- Fattah, E. A. (2000). Victimology: Past, present and future. *Criminologie*, 33(1), 17-46.
- Fels, L. (1981). *Living together: Unmarried couples in Canada*. Toronto, Canada: Personal Library.
- Felson, R. B. (2002). *Violence and gender reexamined*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Felson, R. B., Baumer, E. P., & Messner, S. F. (2000). Acquaintance robbery. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 37(3), 284-305.
- Felson, R. B., & Burchfield, K. B. (2004). Alcohol and the risk of physical and sexual victimization. *Criminology*, 42(4), 837-860.
- Felson, R. B., Burchfield, K. B., & Teasdale, B. (2007). The impact of alcohol on different types of violent incidents. *Criminal Justice and Behavior*, 34(8), 1057-1068.
- Fernet, M. (2002). *La violence subie par les adolescents et adolescentes dans le contexte des relations amoureuses: Une revue des écrits*. Université du Québec à Montréal.
- Fiebert, M. S. (1997). Annotated bibliography: References examining assaults by women on their spouses/partners. In B. M. Dank & R. Refinette (Eds.), *Sexual harrassment and sexual consent* (Vol. 1, pp. 273-286). New Brunswick, NJ: Transaction.

- Field, A. (2005). *Discovering statistics using SPSS* (2nd ed.). London: Sage.
- Field, C. A., & Caetano, R. (2004). Ethnic Differences in Intimate Partner Violence in the U.S. General Population: The Role of Alcohol Use and Socioeconomic Status. *Trauma, Violence, and Abuse*, 5(4), 303-317.
- Filipas, H. H., & Ullman, S. E. (2006). Child sexual abuse, coping responses, self-blame, posttraumatic stress disorder, and adult sexual revictimization. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(5), 652-672.
- Finkelhor, D., & Browne, A. (1985). The traumatic impact of child sexual abuse: A conceptualization. *American Journal of Orthopsychiatry*, 55(4), 530-541.
- Finkelhor, D., Ormrod, R. K., & Turner, H. A. (2007). Polyvictimization and trauma in a national longitudinal cohort. *Development and Psychopathology*, 19(01), 149-166.
- Finkelhor, D., Ormrod, R. K., Turner, H. A., & Hamby, S. L. (2005). Measuring poly-victimization using the Juvenile Victimization Questionnaire. *Child Abuse & Neglect*, 29(11), 1297-1312.
- Finkelhor, D., & Yllo, K. (1985). *License to rape: Sexual abuse of wives*. New York: Holt, Rinehard, and Winston.
- Finn, P. (1995). *Preventing alcohol-related problems on campus: Acquaintance rape*. Newton, MA: The Higher Education Center for Alcohol and Other Drug Prevention.
- Fishbein, D. H. (1990). Biological perspectives in criminology. *Criminology*, 28(1), 27-72.
- Fisher, B. S. (2004a). *Measuring rape against women: The significance of survey questions*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Fisher, B. S. (2004b). *Violence against women and family violence: Developments in research, practice, and policy*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Fisher, B. S. (2009). The effects of survey question wording on rape estimates: Evidence from a quasi-experimental design. *Violence Against Women*, 15(2), 133-147.
- Fisher, B. S., & Cullen, F. J. (2000). Measuring the sexual victimization of women: Evolution, current controversies, and future research. In D. Duffee (Ed.), *Criminal Justice 2000. Measurement and analysis of crime and justice* (pp. 317-390). Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Fisher, B. S., Cullen, F. J., & Turner, M. G. (1999). *Extent and nature of sexual victimization of college women: A national-level analysis*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Fisher, B. S., Cullen, F. J., & Turner, M. G. (2000). *The sexual victimization of college women*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Fisher, B. S., & Wilkes, A. R. P. (2003). A tale of two ivory towers: A comparative analysis of victimization rates and risks between university students in the United States and England. *The British Journal of Criminology*, 43(3), 526-545.

- Flack, W. F., Jr., Daubman, K. A., Caron, M. L., Asadorian, J. A., D'Aureli, N. R., Gigliotti, S. N., *et al.* (2007). Risk factors and consequences of unwanted sex among university students: Hooking up, alcohol, and stress response. *Journal of Interpersonal Violence, 22*(2), 139-157.
- Follingstad, D. R., & DeHart, D. D. (2000). Defining psychological abuse of husbands toward wives: Contexts, behaviors, and typologies. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(9), 891-920.
- Fontes, L. A. (1998). Ethics in family violence research: Cross-cultural issues. *Family Relations, 47*(1), 53-61.
- Forbes, G. B., & Adam-Curtis, L. E. (2001). Experiences with sexual coercion in college males and females: Role of family conflict, sexist attitudes, acceptance of rape myths, self-esteem, and the big-five personality factors. *Journal of Interpersonal Violence, 16*(9), 865.
- Ford, D. A. (2009). The substance, scholarship, and science of research on violence against women: A comment. *Violence Against Women, 15*(4), 420-424.
- Foshee, V. A., Bauman, K. E., Arriaga, X. B., Helms, R. W., Koch, G. G., & Linder, G. F. (1998). An evaluation of Safe Dates, an adolescent dating violence prevention program. *American Journal of Public Health, 88*(1), 45-50.
- Frey, F. W. (1970). Cross-cultural survey research in political science. In R. T. Holt & J. E. Turner (Eds.), *The methodology of comparative research* (pp. 173-294). New York: Free Press.
- Frintener, M. P., & Rubinson, L. (1993). Acquaintance rape: The influence of alcohol, fraternity membership and sports team membership. *Journal of Sex Education and Therapy, 19*(4), 272-284.
- Fux, B. (2005). *Evolution des formes de vie familiale. Recensement fédéral de la population 2000*. Neuchâtel, Suisse: Office fédéral de la statistique.
- Garcia-Moreno, C., Jansen, H. A. F. M., Ellsberg, M., Heise, L., & Watts, C. (2005). *WHO Multi-country study on women's health and domestic violence against women: Initial results on prevalence, health outcomes, and women's responses* Geneva, Switzerland: World Health Organization.
- Garnot, B. (1999). Une approche historique du concept de culture en criminologie. In J.-M. Bessette (Ed.), *Crimes et cultures* (pp. 81-86). Paris: L'Harmattan.
- Gartner, R. (1993). Methodological issues in cross-cultural large-survey research in violence. *Violence and Victims, 8*(3), 199-215.
- Gatti, U. (2006, mai). *Recherches en criminologie comparée*. Communication scientifique, Dixième colloque de l'Association Internationale des criminologues de langue française
- Gelles, R. J. (1987). *The violent home* (2nd ed.). Newbury Park, CA: Sage.
- Gelles, R. J. (1999). Male offenders: Our understanding from the data. In M. Harway & J. M. O'Neil (Eds.), *What causes men's violence against women?* (pp. 36-48). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Gelles, R. J. (2000). Estimating the incidence and prevalence of violence against women. National data systems and sources. *Violence Against Women, 6*(7), 784-804.
- Gelles, R. J., & Straus, M. A. (1979). Determinants of violence in the family: Toward a theoretical integration. In W. R. Burr, F. I. Nye & I. L. Reiss (Eds.), *Contemporary theories about the family* (pp. 549-581). New York: Free Press.

- Gidycz, C. A., Coble, C. N., Latham, L., & Layman, M. J. (1993). Sexual assault experience in adulthood and prior victimization experiences: A prospective analysis. *Psychology of Women Quarterly, 17*(2), 151-168.
- Gidycz, C. A., Hanson, K., & Layman, M. J. (1995). A prospective analysis of the relationships among sexual assault experiences: An extension of previous findings. *Psychology of Women Quarterly, 19*(1), 5-29.
- Gidycz, C. A., & Layman, M. J. (1996). The crime of acquaintance rape. In T. L. Jackson (Ed.), *Acquaintance rape. Assessment, treatment, and prevention* (pp. 17-54). Sarasota, FL: Professional Resources Press.
- Gidycz, C. A., Orchowski, L. M., King, C. R., & Rich, C. L. (2008). Sexual victimization and health-risk behaviors: a prospective analysis of college women. *Journal of Interpersonal Violence, 23*(6), 744-763.
- Gifford, S. L., & Planty, M. (2002). Comparing the International Crime Victims Survey with crime victimization surveys in the United States. In P. Nieuwbeerta (Ed.), *Crime victimization in comparative perspective. Results from the International Crime Victims Survey, 1989-2000* (pp. 414-429). Den Haag, The Netherlands: Boom Juridische.
- Gilbert, N. (1991). The phantom epidemic of sexual assault. *The Public Interest, 103*, 54-65.
- Gillioz, L., De Puy, J., & Ducret, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne, Suisse: Payot.
- Gillioz, L., Gramoni, R., Margairaz, C., & Fry, C. (2003). *Voir et agir: Responsabilités des professionnelles de la santé en matière de violence à l'égard des femmes*. Genève: Médecine & Hygiène.
- Glueck, S. (1964). Wanted: A comparative criminology. In S. Glueck & E. Glueck (Eds.), *Ventures in criminology: Selected recent papers* (pp. 304). Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Goffman, E. (2002). *L'arrangement des sexes*. Paris: La Dispute (Édition originale 1977).
- González, L., & Viitanen, T. (2006, avril). *The effect of divorce laws on divorce rates in Europe*. Communication scientifique, Royal Economic Society Annual Conference.
- Goodey, J. (2008). Targeted victimisation surveys on immigrants and ethnic minorities: Considerations for comparative research. In K. Aromaa & M. Heiskanen (Eds.), *Victimisation surveys in comparative perspective: Papers from the Stockholm Criminology Symposium 2007* (pp. 16-33). Helsinki, Finland: European Institute for Crime Prevention and Control.
- Goodwin, R. (1999). *Personal relationships across cultures*. London: Routledge.
- Gordon, M. (2000). Definitional issues in violence against women: Surveillance and research from a violence research perspective. *Violence Against Women, 6*(7), 747-783.
- Gottfredson, M. R., & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Gracia, E., & Herrero, J. (2006). Acceptability of domestic violence against women in the European Union: A multilevel analysis. *Journal of Epidemiology and Community Health, 60*(2), 123-129.
- Graham, K., Osgood, D. W., Wells, S., & Stockwell, T. (2006). To what extent is intoxication associated with aggression in bars? A multilevel analysis. *Journal of Studies on Alcohol, 67*(3), 382-390.

- Grandin, E., & Lupri, E. (1997). Intimate violence in Canada and the United States: A cross-national comparison. *Journal of Family Violence, 12*(4), 417-443.
- Grauerholz, L. (2000). An ecological approach to understanding sexual revictimization: Linking personal, interpersonal, and sociocultural factors and processes. *Child Maltreatment, 5*(1), 5-17.
- Greenfeld, L. A., Rand, M. R., Craven, D., Klaus, P. A., Perkins, C. A., Ringel, C., et al. (1998). *Violence by intimates. Analysis of data on crimes by current or former spouses, boyfriends and girlfriends*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Greenfeld, L. A., & Smith, S. K. (1999). *American Indians and crime*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Grossman, S. F., & Lundy, M. (2007). Domestic violence across race and ethnicity: Implications for social work practice and policy. *Violence Against Women, 13*(10), 1029-1052.
- Groth, A. N. (1985). Rape: Myths and realities. In *Men who rape. The psychology of the offender*. New York: Plenum.
- Hagemann-White, C. (2001). European research on the prevalence of violence against women. *Violence Against Women, 7*(7), 732-759.
- Hagemann-White, C. (2008). Measuring progress in addressing violence against women across Europe. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice, 32*(2), 149-172.
- Hall Smith, P., Thornton, G. E., DeVellis, R., Earp, J., & Coker, A. L. (2002). A population-based study of the prevalence and distinctiveness of battering, physical assault, and sexual assault in intimate relationships. *Violence Against Women, 8*(10), 1208-1232.
- Halpérin, D. S. (2003). L'impact des violences sur la santé. In L. Gillioz, R. Gramoni, C. Margairaz & C. Fry (Eds.), *Voir et agir. Responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes* (pp. 115-128). Genève: Médecine & Hygiène.
- Hamberger, L. K., & Hastings, J. E. (1986). Personality correlates of men who abuse their partners: A cross-validation study. *Journal of Family Violence, 1*(4), 323-341.
- Hamby, S. L. (2006, 13-14 juin). *Domestic violence: History, prevalence, dynamics, risk factors, consequences, and intervention*. Communication scientifique, classe 'Violence conjugale', Institut de criminologie et de droit pénal. Université de Lausanne.
- Hanmer, J. (1977). Violence et contrôle social des femmes. *Questions féministes, 1*, 69-88.
- Hanneke, C. R., Schields, N. M., & McCall, G. J. (1986). Assessing the prevalence of marital rape. *Journal of Interpersonal Violence, 1*(3), 350-362.
- Harkness, J. A., Mohler, P. P., & Van de Vijver, F. J. R. (2003). Comparative research. In J. A. Harkness, F. J. R. Van de Vijver & P. P. Mohler (Eds.), *Cross-cultural survey methods* (pp. 3-16). Hoboken, NJ: John Wiley & Sons.
- Harkness, J. A., Van de Vijver, F. J. R., & Mohler, P. P. (2003). *Cross-cultural survey methods*. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons.
- Hawkins-Leon, C. G. (2000). Battered women and feminist lawmaking [Review of the book by Elizabeth M. Schneider]. *Law & Politics Book Review, 11*(2), 80-82.

- Hearn, J. (1998). *The violences of men: How men talk about and how agencies respond to men's violence to women*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Heckert, D. A., & Gondolf, E. W. (2004). Battered women's perceptions of risk versus risk factors and instruments in predicting repeat reassault. *Journal of Interpersonal Violence, 19*(7), 778-800.
- Heise, L. L. (1998). Violence against women: An integrated, ecological framework. *Violence Against Women, 4*(3), 262-290.
- Heiskanen, M. (2002). Violence against women and victimization situations according to the ICVS. In P. Nieuwebeerta (Ed.), *Crime victimization in comparative perspective. Results from the International Crime Victims Survey, 1989-2000* (pp. 229-244). Den Haag, The Netherlands: Boom Juridische
- Heiskanen, M., & Piispa, M. (2009, septembre). *Distinction between partner and non-partner violence: Experiences from Finland*. Communication scientifique, *European Society of Criminology Annual Conference*, Ljubljana, Slovénie.
- Heiskanen, M., & Viuhko, M. (2008). European victimisation survey. In K. Aromaa & M. Heiskanen (Eds.), *Victimisation surveys in comparative perspective: Papers from the Stockholm Criminology Symposium 2007* (pp. 8-15). Helsinki, Finland: European Institute for Crime Prevention and Control.
- Hemenway, D., Shinoda-Tagawa, T., & Miller, M. (2002). Firearm availability and female homicide victimization rates among 25 populous high-income countries. *Journal of the American Medical Women's Association, 57*(2), 100-104.
- Heyman, R. E., & Smith Slep, A. M. (2001). Risk factors for family violence: Introduction to the special series. *Aggression and Violent Behavior, 6*(2-3), 115-119.
- Hicks, M. H.-R. (2006). The prevalence and characteristics of intimate partner violence in a community study of chinese American Women. *Journal of Interpersonal Violence, 21*(10), 1249-1269.
- Hill, A. B. (1965). The environment and disease: Association or causation. *Proceedings of the Royal Society of Medicine, 58*(5), 295-300.
- Hindelang, M. J., Gottfredson, M. R., & Garofalo, J. (1978). *Victims of personal crime: An empirical foundation for a theory of personal victimization*. Cambridge, MA: Ballinger
- Hines, D. A. (2007). Predictors of sexual coercion against women and men: A multilevel, multinational study of university students. *Archives of Sexual Behavior, 36*(3), 403-422.
- Hirschi, T., & Gottfredson, M. R. (1983). Age and the explanation of crime. *American Journal of Sociology, 89*(3), 552-584.
- Holmila, M. (1993). Heavy drinking women: Drinking patterns and resources for controlled drinking. *Addiction Research, 1*(2), 119-130.
- Holtzworth Munroe, A., Bates, L., Smutzler, N., & Sandin, E. (1997). A brief review of the research on husband violence. Part I: Maritally Violent Versus Nonviolent Men. *Aggression and Violent Behavior, 2*(1), 65.

- Holtzworth Munroe, A., Smutzler, N., & Sandin, E. (1997). A brief review of the research on husband violence. Part II: The psychological effects of husband violence on battered women and their children. *Aggression and Violent Behavior, 2*(2), 179-213.
- Hope, T., Bryan, J., Trickett, A., & Osborn, D. (2001). The phenomena of multiple victimization. *British Journal of Criminology, 41*(4), 595-617.
- Hope, T., & Trickett, A. (2004). La distribution de la victimation dans la population. *Déviance et société, 28*(3), 385-404.
- Hopkins Burke, R. (2005). *An introduction to criminological theory* (2nd ed.). Cullompton, UK: Willan.
- Hotaling, G. T., Straus, M. A., & Lincoln, A. J. (1990). Intrafamily violence and crime and violence outside the family. In M. A. Straus & R. J. Gelles (Eds.), *Physical violence in American families* (pp. 431-470). New Brunswick, NJ: Transaction.
- Hotaling, G. T., & Sugarman, D. B. (1986). An analysis of risk markers in husband to wife violence: The current state of knowledge. *Violence and Victims, 1*(2), 101-124.
- Hotton, T. (2001). *Spousal violence after marital separation*. Ottawa: Statistics Canada. Canadian Centre for Justice Statistics.
- Hudson, W. W. (1990). *Partner abuse scale: Physical*. Tempe, AZ: Walmyr.
- Hudson, W. W., & McIntosh, S. (1981). The Assessment of Spouse Abuse: Two Quantifiable Dimensions. *Journal of Marriage and the Family, 43*, 873-888.
- Hume, D. (1995). *Traité de la nature humaine: L'entendement (Livre I)* (P. Baranger & P. Saltel, Trad.). Paris: GF-Flammarion (Édition originale 1739).
- Inglehart, R., Basañez, M., & Moreno, A. (1998). *Human values and beliefs: A cross-cultural sourcebook. Political, religious, sexual, and economic norms in 43 societies: Findings from the 1990-1993 World Value Survey*. Ann Arbor, MI: The University of Michigan.
- Inglehart, R., & Welzel, C. (2005). *Modernization, cultural change, and democracy: The human development sequence*. Cambridge, MA: Cambridge University Press.
- Istituto Nazionale di Statistica. (2007). *Violence and abuses against women inside and outside the family*. Roma, Italia: Istituto Nazionale di Statistica.
- Jackson Petretic, P. A., & Tobin, S. (1996). The rape trauma syndrome: Symptoms, stages and hidden victims. In T. L. Jackson (Ed.), *Acquaintance Rape. Assessment, Treatment, and Prevention* (pp. 93-143). Sarasota, FL: Professional Resources Press.
- Jackson, S. M., Cram, F., & Seymour, F. W. (2000). Violence and sexual coercion in high school students' dating relationships. *Journal of Family Violence, 15*(1), 23-36.
- Jackson, T. L. (1996). *Acquaintance rape: Assessment, treatment, and prevention*. Sarasota, FL: Professional Resources Press.
- Jackson, T. L., & Jackson Petretic, P. A. (1996). The definition, incidence, and scope of acquaintance rape and sexual assault. In T. L. Jackson (Ed.), *Acquaintance Rape. Assessment, Treatment, and Prevention* (pp. 1-15). Sarasota, FL: Professional Resources Press.
- Jansen, H. A., Watts, C., & Ellsberg, M. (2004). Interviewer training in the WHO multi-country study on women's health and domestic violence. *Violence Against Women, 10*(7), 831-849.

- Jansson, K. (2007). *Domestic violence, sexual assault and stalking: Findings from the 2005/06 British Crime Survey*. London: Home Office.
- Jaquier, V. (2004). *Le mutisme des femmes victimes de violences sexuelles: Entre une médiatisation très américaine et un silence très helvétique [Mémoire de diplôme]*. Université de Lausanne, Suisse: Ecole des sciences criminelles. Institut de criminologie et de droit pénal.
- Jaquier, V. (2008a). Impacts des violences domestiques sur la santé en Suisse. Chiffres nationaux et interprétations. In *Actes de colloque: Deuxième Forum Violences Domestiques*: Bureau du Délégué aux violences domestiques. République et Canton de Genève.
- Jaquier, V. (2008b). *La violence domestique portée à la connaissance de la police cantonale vaudoise. Analyse des données 2007 et discussion de l'évolution du phénomène depuis 2004*. Université de Lausanne, Suisse: Ecole des sciences criminelles. Institut de criminologie et de droit pénal.
- Jaquier, V. (2008c). Prise en charge policière et judiciaire des violences domestiques: Méthodologie d'une première recherche exploratoire et principaux résultats *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 61(4), 403-428.
- Jaquier, V. (2009a, septembre). *Should violence committed by boyfriends be considered intimate partner violence? Methodological and theoretical implications of defining the victim-offender relationship*. Communication scientifique, *European Society of Criminology Annual Conference*, Ljubljana, Slovénie.
- Jaquier, V. (2009b). Violence envers les femmes. La Suisse en regard des Etats-Unis: pertinence et validité d'une comparaison. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 62(2), 94-96.
- Jaquier, V., & Fisher, B. S. (2009). Establishing the content validity of threats, physical violence and rape against women across two national surveys. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 33(2), 249-271.
- Jaquier, V., Fisher, B. S., & Killias, M. (2006). Cross-national survey designs: Equating the National Violence Against Women Survey and the Swiss International Violence Against Women Survey. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 22(2), 90-112.
- Jaquier, V., & Vuille, J. (2008). *Les femmes: jamais criminelles, toujours victimes?* Grolley, Suisse: L'Hèbe.
- Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Firdion, J.-M., Fougeyrollas-Schwebel, D., Houel, A., et al. (2002). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris, France: La Documentation Française.
- Jaspard, M., Brown, E., Condon, S., Firdion, J.-M., Fougeyrollas-Schwebel, D., Houel, A., et al. (2003). Violences vécues, fantasmes et simulacres: Comment analyser les violences envers les femmes. *Nouvelles Questions Féministes*, 22(3), 72-81.
- Jewkes, R. (2002). Intimate partner violence: Causes and prevention. *The Lancet*, 359(9315), 1423-1429.
- Jewkes, R., & Abrahams, N. (2002). The epidemiology of rape and sexual coercion in South Africa: An overview. *Social Sciences & Medicine*, 55(7), 1231-1244.
- Jewkes, R., Levin, J., & Penn-Kekana, L. (2002). Risk factors for domestic violence: Findings from a South African cross-sectional study. *Social Science & Medicine*, 55(9), 1603-1617.

- Jezl, D. R., Molidor, C. E., & Wright, T. L. (1996). Physical, sexual and psychological abuse in high school dating relationships: Prevalence rates and self-esteem issues. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 13(1), 69-87.
- Johnson, E. H. (Ed.). (1983). *International handbook of contemporary developments in criminology*. Westport, CT: Greenwood.
- Johnson, H. (1996). *Dangerous domains: Violence against women in Canada*. Toronto, Canada: Nelson
- Johnson, H. (2001a). Contrasting views of the role of alcohol in cases of wife assault. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(1), 54-72.
- Johnson, H. (2001b). Enhancing knowledge on violence against women. In N. Ollus & S. Nevala (Eds.), *Women in the criminal justice system: International examples and national responses* (pp. 198-213). Helsinki, Finland: European Institute for Crime Prevention and Control.
- Johnson, H. (2007). Preventing violence against women: Progress and challenges. *Revue de l'IPC/IPC Review*, 1, 69-88.
- Johnson, H., Ollus, N., & Nevala, S. (2008). *Violence against women: An international perspective*. New York: Springer.
- Johnson, H., & Sacco, V. F. (1995). Researching violence against women: Statistics Canada's national survey. *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 37(3), 281-304.
- Johnson, I. M., & Sigler, R. T. (1997). *Forced sexual intercourse in intimate relationship*. Aldershot, UK: Ashgate Publishing Limited.
- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283-294.
- Johnson, M. P., & Ferraro, K. J. (2000). Research on domestic violence in the 1990s: Making distinctions. *Journal of Marriage and the Family*, 62(4), 948-963.
- Johnson, T. P. (1998). Approaches to equivalence in cross-cultural and cross-national survey research. In J. A. Harkness (Ed.), *ZUMA-Nachrichten Spezial. Cross-Cultural Survey Equivalence* (pp. 1-40). Mannheim, Germany.
- Jones Hubbard, L., Hughes, M., & Unterstaller, U. (2001). Post-traumatic stress disorder (PTSD) in victims of domestic violence: A review of the research. *Trauma, Violence, and Abuse*, 2(2), 99-119.
- Jonzon, E., & Lindblad, F. (2004). Disclosure, reactions, and social support: Findings from a sample of adult victims of child sexual abuse. *Child Maltreatment*, 9(2), 190-200.
- Jordan, C. E. (2009a). Advancing the study of violence against women: Evolving research agendas into science. *Violence Against Women*, 15(4), 393-419.
- Jordan, C. E. (2009b). Advancing the study of violence against women: Response to commentaries and next steps. *Violence Against Women*, 15(4), 440-442.
- Junger-Tas, J. (2001). Similarity and difference. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 9(3), 321-325.

- Kanin, E. J. (1957). Male aggression in dating-courtship relationships. *American Journal of Sociology*, 63(2), 197-204.
- Kantor, G. K., & Straus, M. A. (1987). The 'Drunken Bum' theory of wife beating. *Social Problems*, 34(3), 213-230.
- Kasturirangan, A., Krishnan, S., & Riger, S. (2004). The impact of culture and minority status on women's experience of domestic violence. *Trauma, Violence, and Abuse*, 5(4), 318-332.
- Katz, J., Arias, I., & Beach, S. R. H. (2000). Psychological abuse, self-esteem, and women's dating relationship outcomes: A comparison of the self-verification and self-enhancement perspectives. *Psychology of Women Quarterly*, 24(4), 349-357.
- Kaufman Kantor, G., & Jasinski, J. L. (1998). Dynamics and risk factors in partner violence. In J. L. Jasinski & L. M. Williams (Eds.), *Partner violence: A comprehensive review of 20 Years of research* (pp. 1-41). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Kaukinen, C. (2004). Status compatibility, physical violence, and emotional abuse in intimate relationships. *Journal of Marriage and Family*, 66(2), 452-471.
- Kazarian, S. S., & Kazarian, L. Z. (1998). Cultural aspects of family violence. In S. S. Kazarian & D. R. Evans (Eds.), *Cultural clinical psychology. Theory, research, and practice* (pp. 316-347). New York: Oxford University Press.
- Kelly, L. (2005). Moving in the same or different directions? Reflections on recent developments in domestic violence legislation in Europe. In W. Smeenk & M. Malsch (Eds.), *Family violence and police response. Learning from research, policy and practice in European countries* (pp. 83-103). Aldershot, UK: Ashgate.
- Kennedy Bergen, R. (1996). *Wife Rape: Understanding the response of survivors and service providers*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Kennedy Bergen, R. (1998). The reality of wife rape: Women's experiences of sexual violence in marriage. In R. Kennedy Bergen (Ed.), *Issues in Intimate Violence* (pp. 237-250). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Killias, M. (1989). *Les Suisses face au crime*. Grüschi: Ruegger.
- Killias, M. (2000). The emergence of a new taboo: The desexualisation of youth in Western societies since 1800. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 8(4), 459-477.
- Killias, M. (2001a). Europe's voice in the criminological concert. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 9(3), 327-330.
- Killias, M. (2001b). *Précis de criminologie*. Berne, Suisse: Staempfli.
- Killias, M. (2007). La violence envers les femmes: Quelques résultats surprenants de l'International Violence Against Women Survey (IVAWS) et de l'étude helvétique. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 60(2), 165-180.
- Killias, M., Simonin, M., & De Puy, J. (2005). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan: Results from the International Violence Against Women Survey*. Bern, Switzerland: Staempfli.

- Kilpatrick, D. G. (2002). *Making sense of rape in America: Where do the numbers come from and what do they mean [Violence Against Women Supplement Meeting]*. Atlanta, GA: Centers for Disease Control and Prevention.
- Kilpatrick, D. G. (2004). What is violence against women? Defining and measuring the problem. *Journal of Interpersonal Violence, 19*(11), 1209-1234.
- Kilpatrick, D. G., Edmunds, C. N., & Seymour, A. K. (Eds.). (1992). *Rape in America: A report to the nation*. Arlington, VA: National Victim Center.
- Kingma, J. (1999). Repeat victimization of victims of violence: A retrospective study from a hospital emergency department for the period 1971-1995. *Journal of Interpersonal Violence, 14*(1), 79-90.
- Kirkwood, C. (1993). *Leaving abusive partners: From the scars of survival to the wisdom for change*. London: Sage.
- Kirkwood, M. K., & Cecil, D. K. (2001). Marital rape. A student assessment of rape laws and the marital exemption. *Violence Against Women, 7*(11), 1234-1253.
- Kishor, S., & Johnson, K. (2004). *Profiling Domestic Violence: A Multi-Country Study*. Calverton, MD: ORC Macro.
- Knibbe, R., & Bloomfield, K. (2001). Alcohol consumption estimates in surveys in Europe: Comparability and sensitivity for gender differences. *Substance Abuse, 22*(1), 23-38.
- Koski, D. L., & Stuart Batchelder, J. (2003). Victimization as process, part I: Crime, victimization and everyday life [version électronique]. *Le Journal International de Victimologie / The International Journal of Victimology, 2*. Retrieved 29 Novembre 2000 from <http://www.jidv.com>.
- Koss, M. P. (1985). The hidden rape victim: Personality, attitudinal, and situational characteristics. *Psychology of Women Quarterly, 9*, 193-212.
- Koss, M. P. (1992). Defending date rape. *Journal of Interpersonal Violence, 7*(1), 122-126.
- Koss, M. P. (1993). Detecting the scope of rape: A review of prevalence research methods. *Journal of Interpersonal Violence, 8*(2), 198-222.
- Koss, M. P. (1996). The measurement of rape victimization in crime surveys. *Criminal Justice and Behavior, 23*(1), 55-69.
- Koss, M. P., & Cook, S. L. (1998). Facing the Facts: Date and acquaintance rape are significant problems for women. In R. Kennedy Bergen (Ed.), *Issues in Intimate Violence* (pp. 147-156). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Koss, M. P., & Dinero, T. E. (1989). Discriminant analysis of risk factors for sexual victimization among a national sample of college women. *Journal of Consulting & Clinical Psychology, 57*(2), 242-250.
- Koss, M. P., Dinero, T. E., Seibel, C. A., & Cox, S. L. (1988). Stranger and acquaintance rape: Are there differences in the victim's exposure? *Psychology of Women Quarterly, 12*(1), 1-24.
- Koss, M. P., & Gidycz, C. A. (1985). The Sexual Experiences Survey: Reliability and validity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 53*(3), 442-443.

- Koss, M. P., Gidycz, C. A., & Wisniewski, N. (1987). The scope of rape: Incidence and prevalence of sexual aggression and victimization in a national sample of higher education students. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 55*(2), 162-170.
- Koss, M. P., Goodman, L. A., Browne, A., Fitzgerald, L. F., Keita Puryear, G., & Russo Felipe, N. (1994). *No safe heaven: Male violence against women at home, at work, and in the community*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Koss, M. P., & Oros, C. (1982). Sexual Experiences Survey: A research instrument investigating sexual aggression and victimization. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 50*(3), 455-457.
- Koss, M. P., & White, J. W. (2008). National and global agendas on violence against women: Historical perspective and consensus. *American Journal of Orthopsychiatry, 78*(4), 386-393.
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A., & Lozano-Ascencio, R. (Eds.). (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève, Suisse: Organisation mondiale de la Santé.
- Kruttschnitt, C. (1993). Violence by and against women: A comparative and cross-national analysis. *Violence and Victims, 8*(3), 253-270.
- Kury, H., Chouap, S., Obergfeli-Fuchs, J., & Woessner, G. (2004). The scope of sexual victimization in Germany. *Journal of Interpersonal Violence, 19*(5), 589-602.
- Kury, H., Obergfell-Fuchs, J., & Woessner, G. (2004). The extent of family violence in Europe: A comparison of national surveys. *Violence Against Women, 10*(7), 749-769.
- Kurz, D. (1996). Separation, divorce and woman abuse. *Violence Against Women, 2*(3), 63-81.
- Kyriacou, D. N., Anglin, D., Taliaferro, E., Stone, S., Tubb, T., Linden, J. A., et al. (1999). Risk factors for injury to women from domestic violence. *New England Journal of Medicine, 341*(25), 1892-1898.
- Kyvsgaard, B., & Snare, A. (2006, 26-29 août). *Violence against women: A single or multidimensional phenomenon*. Communication scientifique, Sixième conférence annuelle de la European Society of Criminology, Tübingen, Allemagne.
- Lamm Weisel, D. (2005). *Analyzing repeat victimization*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Office of Community Oriented Policing Services.
- Lang, A. J., Stein, M. B., Kennedy, C. M., & Foy, D. W. (2004). Adult psychopathology and intimate partner violence among survivors of childhood maltreatment. *Journal of Interpersonal Violence, 19*(10), 1102-1118.
- Langan, P. A., & Farrington, D. P. (1998). *Crime and justice in the United States and in England and Wales, 1981-96*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Langevin, R., & Handy, L. (1987). Stranger homicide in Canada: A national sample and a psychiatric sample. *The Journal of Criminal Law and Criminology, 78*(2), 398-429.
- Lauritsen, J. L., & Davis Quinet, K. F. (1995). Repeat victimization among adolescents and young adults. *Journal of Quantitative Criminology, 11*(2), 143-166.
- Lauritsen, J. L., & Schaum, R. J. (2004). The social ecology of violence against women. *Criminology, 42*(2), 323-357.

- Lavoie, F., Robitaille, L., & Hébert, M. (2000). Teen dating relationships and aggression. An explanatory study. *Violence Against Women*, 6(1), 6-36.
- Laycock, G. (2001). Hypothesis-based research: The repeat victimization story. *Criminal Justice*, 1(1), 59-82.
- Lee, G. R. (1987). Comparative perspectives. In M. B. Sussman & S. K. Steinmetz (Eds.), *Handbook of marriage and the family* (pp. 59-80). New York: Plenum.
- Lenton, R. L. (1995). Power versus feminist theories of wife abuse. *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 37(3), 305-330.
- Leonard, K. E., & Quigley, B. M. (1999). Drinking and marital aggression in newlywed couples: An event based analysis of drinking and the occurrence of husband marital aggression. *Journal of Studies on Alcohol*, 60(4), 537-545.
- Levesque, R. J. R. (2001). Family violence and cultural life. In R. J. R. Levesque (Ed.), *Culture and family violence. Fostering change through human rights law* (pp. 39-65). Washington, DC: American Psychological Association.
- Levinson, D. (1988). Family violence in cross-cultural perspective. In V. B. Van Hasselt, R. L. Morrison, A. S. Bellack & M. Hersen (Eds.), *Handbook of family violence* (pp. 435-455). New York: Plenum.
- Levinson, D. (1989). *Family violence in cross-cultural perspective*. Newbury Park, CA: Sage.
- Lévy, R., Widmer, E., & Kellerhals, J. (2002). Modern family or modernized family traditionalism? Master status and the gender order in Switzerland. *Electronic Journal of Sociology*, 6(4).
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics: La vulnérabilité des femmes en question*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Lindsay, J., & Clement, M. (1998). La violence psychologique: Sa définition et sa représentation selon le sexe. *Recherches Féministes*, 11(2), 139-160.
- Liu, J. (2007). Developing comparative criminology and the case of China: An introduction. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 51(1), 3-8.
- Logan, T. K., Walker, R., Jordan, C. E., & Leukefeld, C. G. (2006). *Women and victimization: Contributing factors, interventions, and implications*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Lucia, S., Herrmann, L., & Killias, M. (2007). How important are interview methods and questionnaire designs in research on self-reported juvenile delinquency? An experimental comparison of Internet vs paper-and-pencil questionnaires and different definitions of the reference period. *Journal of Experimental Criminology*, 3(1), 39-64.
- Lynch, J. P. (2002). Effects of design differences on rate comparisons in the ICVS. In P. Nieuwebeerta (Ed.), *Crime victimization in comparative perspective. Results from the International Crime Victims Survey, 1989-2000* (pp. 431-457). Den Haag, The Netherlands: Boom Juridische
- MacDonald, J. M. (1995). Date, acquaintance, and group rape. In J. M. MacDonald (Ed.), *Rape. Controversial Issues. Criminal Profiles, Date Rape, False Reports and False Memories* (pp. 62-70). Springfield, IL: Charles C. Thomas.

- Macmillan, R., & Gartner, R. (1999). When she brings home the bacon: Labor-force participation and the risk of spousal violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 61(4), 947-958.
- Madriz, E. (1997). *Nothing bad happens to good girls: Fear of crime in women's lives*. Berkeley, CA: University of California.
- Mahoney, P. (1999). High rape chronicity and low rates of help-seeking among wife rape survivors in a nonclinical sample. *Violence Against Women*, 5(9), 993-1016.
- Mahoney, P., & Williams, L. M. (1998). Sexual assault in marriage: Prevalence, consequences, and treatment of wife rape. In J. L. Jasinski & L. M. Williams (Eds.), *Partner Violence. A Comprehensive Review of 20 Years of Research* (pp. 113-157). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Maiuro, R. D. (2001). Preface. Sticks and stones may break my bones but names will also hurt me: Psychological abuse in domestically violent relationships. In K. D. O'Leary & R. D. Maiuro (Eds.), *Psychological abuse in violent domestic relations* (pp. ix-xx). New York: Springer
- Makepeace, J. M. (1981). Courtship violence among college students. *Family Relations*, 30, 97-102.
- Makepeace, J. M. (1983). Life events stress and courtship violence. *Family Relations: Journal of Applied Family and Child Studies*, 32(1), 101-109.
- Malley-Morrison, K. (Ed.). (2004). *International perspectives on family violence and abuse. A cognitive ecological approach*. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- Malley-Morrison, K., & Hines, D. A. (2004). *Family violence in a cultural perspective: Defining, understanding, and combating abuse*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Marshall, L. L. (1992). Development of the severity of violence against women scales. *Journal of Family Violence*, 7(2), 103-123.
- Marshall, L. L. (1996). Psychological abuse of women: Six distinct clusters. *Journal of Family Violence*, 11(4), 379-409.
- Martin, S. E., & Bachman, R. (1998). The contribution of alcohol to the likelihood of completion and severity of injury in rape incidents. *Violence Against Women*, 4(6), 694-712.
- Martin, S. L. (2009). Should the study of violence against women be a science? *Violence Against Women*, 15(4), 425-427.
- Marvell, T. B., & Moody, C. E. (1999). Female and male homicide victimization rates: Comparing trends and regressors. *Criminology*, 37(4), 879-902.
- Mayall, A., & Gold, S. R. (1995). Definitional issues and mediating variables in the sexual revictimization of women sexually abused as children. *Journal of Interpersonal Violence*, 10(1), 26-42.
- McCloskey, L. A., Treviso, M., Scionti, T., & dal Pozzo, G. (2002). A comparative study of battered women and their children in Italy and the United States. *Journal of Family Violence*, 17(1), 53-74.
- Mears, D. P., Carlson, M. J., Holden, G. W., & Harris, S. D. (2001). Reducing domestic violence revictimization: The effects of individual and contextual factors and type of legal intervention. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(12), 1260-1283.

- Medina-Ariza, J., & Barberet, R. (2003). Intimate partner violence in Spain: Findings from a national survey. *Violence Against Women, 9*(3), 302-322.
- Menard, S., & Huizinga, D. (2001). Repeat victimization in a high-risk neighborhood sample of adolescents. *Youth Society, 32*(4), 447-472.
- Mendelsohn, B. (1956). The victimology. *Etudes Internationales de Psycho-sociologie Criminelle, 3*, 23-26.
- Mendelsohn, B. (1963). The origin of victimology. *Excerpta Criminologica, 3*, 239-256.
- Messman-Moore, T. L., & Long, P. J. (2000). Child sexual abuse and revictimization in the form of adult sexual abuse, adult physical abuse, and adult psychological maltreatment. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(5), 489-502.
- Moffitt, T. E., & Caspi, A. (1999). *Findings about partner violence from the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. National Institute of Justice.
- Moffitt, T. E., Krueger, R. F., Caspi, A., & Fagan, J. (2000). Partner abuse and general crime: How are they the same? How are they different? *Criminology, 38*(1), 199-232.
- Monson, C. M., Byrd, G. R., & Langhinrichsen-Rohling, J. (1996). To have and to hold. Perceptions of marital rape. *Journal of Interpersonal Violence, 11*(3), 410-424.
- Monson, C. M., Langhinrichsen-Rohling, J., & Binderup, T. (2000). Does 'No' really mean 'No' after you say 'yes'? Attributions about date rape and marital rape. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(11), 1156-1174.
- Mouzos, J., & Makkai, T. (2004). *Women's experiences of male violence: Findings from the Australian component of the International Violence Against Women Survey (IVAWS)*. Canberra, Australia Australian Institute of Criminology.
- Muehlenhard, C. L., & Schrag, J. L. (1991). Nonviolent sexual coercion. In A. Parrot & L. Bechhofer (Eds.), *Acquaintance rape. The hidden crime* (pp. 115-128). New York: John Wiley & Sons.
- Muehlenhard, C. L., Sympson, S. C., Phelps, J. L., & Highby, B. J. (1994). Are rape statistics exaggerated? A response to criticism of contemporary rape research. *The Journal of Sex Research, 31*(2), 144-146.
- Muftic, L. R., Bouffard, J. A., & Bouffard Allen, L. (2007). An exploratory study of women arrested for intimate partner violence: Violent women or violent resistance? *Journal of Interpersonal Violence, 22*(6), 753-774.
- Muratore, M. G., & Tagliacozzo, G. (2009, septembre). *Studying non partner violence against women in Italy*. Communication scientifique, *European Society of Criminology Annual Conference*, Ljubljana, Slovénie.
- Mustaine, E. E., & Tewksbury, R. (1999). A routine activity theory explanation of women's stalking victimizations. *Violence Against Women, 5*(1), 43-62.
- Myhill, A., & Allen, J. (2002). *Rape and sexual assault of women: The extent and nature of the problem. Findings from the British Crime Survey*. London: Home Office Research, Development and Statistics Directorate.

- Nagelkerke, N. J. D. (1991). A note on the general definition of the coefficient of determination. *Biometrika*, 78, 691-692.
- National Clearinghouse on Family Violence. (1996). *Emotional abuse*. Ottawa, Canada: Health Canada. Family Violence Prevention Division.
- Nayak, M. B., Byrne, C. A., Martin, M. K., & Abraham, A. G. (2003). Attitudes toward violence against women: A cross-nation study. *Sex Roles*, 49(7/8), 333-342.
- Nelken, D. (2009). Comparative Criminal Justice: Beyond Ethnocentrism and Relativism. *European Journal of Criminology*, 6(4), 291-311.
- Nieuwbeerta, P. (Ed.). (2002). *Crime victimization in comparative perspective: Results from the International Crime Victims Survey, 1989-2000*. Den Haag, The Netherlands: Boom Juridische
- Nock, S. L. (1995). A comparison of marriages and cohabiting relationships. *Journal of Family Issues*, 16(1), 53-76.
- Noll, J. G., Horowitz, L. A., Bonanno, G. A., Trickett, P. K., & Putnam, F. W. (2003). Revictimization and self-harm in females who experienced childhood sexual abuse: Results from a prospective study. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(12), 1452-1471.
- Norris, J., & Cubbins, L. A. (1992). Dating, drinking, and rape: Effects of victim's and assailant's alcohol consumption on judgments of their behavior and traits. *Psychology of Women Quarterly*, 16(2), 179-191.
- Norris, J., Nurius, P. S., & Graham, T. L. (1999). When a date changes from fun to dangerous: Factors affecting women's ability to distinguish. *Violence Against Women*, 5(3), 230-250.
- O'Brien, J. E. (1971). Violence in divorce prone families. *Journal of Marriage and the Family*, 33(4), 692-698.
- O'Campo, P., Gielen, A. C., Faden, R. R., Xiaonan, X., Kass, N., & Mei-Cheng, W. (1995). Violence by male partners against women during the childbearing year: A contextual analysis. *American Journal of Public Health*, 85(8), 1092-1097.
- O'Leary, K. D. (2001). Psychological abuse: A variable deserving critical attention in domestic violence. In K. D. O'Leary & R. D. Maiuro (Eds.), *Psychological abuse in violent domestic relations* (pp. 3-28). New York: Springer
- O'Toole, L. L., & Schiffman, J. R. (Eds.). (1997). *Gender violence: Interdisciplinary perspectives*. New York/London: University Press.
- Ollus, N., & Nevala, S. (2005). Challenges of surveying violence against women: Development of research methods. In W. Smeenk & M. Malsch (Eds.), *Family violence and police response. Learning from research, policy and practice in European countries* (pp. 9-33). Aldershot, UK: Ashgate.
- Orcutt, J. D., & Faison, R. (1988). Sex-role attitude change and reporting of rape victimization, 1973-1985. *The Sociological Quarterly*, 29(4), 589-604.
- Outlaw, M., Ruback, B., & Britt, C. (2002). Repeat and multiple victimizations: The role of individual and contextual factors. *Violence and Victims*, 17(2), 187-204.

- Oyen, E. (1990). Comparative research as a sociological strategy. In E. Oyen (Ed.), *Comparative methodology: Theory and practice in international social research* (pp. 1-18). London: Sage.
- Packota, V. J. (2000). *Emotional abuse of women by their intimate partners: A literature review*. Consulté le 29 janvier 2007: <http://www.womanabuseprevention.com>
- Pain, R. H. (1997). Social geographies of women's fear of crime. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 22(2), 231-244.
- Painter, K., & Farrington, D. (1998). Marital violence in Great Britain and its relationship to marital and non-marital rape. *International Review of Victimology*, 5(3/4), 257-276.
- Paquin, G. W. (1995). The legal aspects of acquaintance rape. In V. R. Wiehe & A. L. Richards (Eds.), *Intimate Betrayal: Understanding and Responding to the Trauma of Acquaintance Rape* (pp. 88-107). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Parrot, A., & Bechhofer, L. (1991). *Acquaintance rape: The hidden crime*. New York: John Wiley & Sons.
- Parsons, T. (1937). *The structure of social action*. New York: McGraw Hill.
- Peacock, P. (1998). Wife Rape. In R. Kennedy Bergen (Ed.), *Issues in Intimate Violence* (pp. 225-235). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Pease, K. (1998). *Repeat victimization: Taking stock*. London: Home Office.
- Piispa, M. (2002). Complexity of patterns of violence against women in heterosexual partnerships. *Violence Against Women*, 8(7), 873-900.
- Pipes, R. B., & LeBov-Keeler, K. (1997). Psychological abuse among college women in exclusive heterosexual dating relationships. *Sex Roles*, 36, 9-10.
- Pitts, V. L., & Schwartz, M. D. (1997). Self-blame in hidden rape cases. In M. D. Schwartz (Ed.), *Researching Sexual Violence Against Women: Methodological and Personal Perspectives* (pp. 65-73). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Plichta, S. B. (2004). Intimate partner violence and physical health consequences: Policy and practice implications. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(11), 1296-1323.
- Prilleltensky, I. (1994). *The morals and politics of psychology: Psychological discourse and the status quo*. New York: State University of New York.
- Raj, A., & Silverman, J. (2002). Violence against immigrant women: The roles of culture, context, and legal immigrant status on intimate partner violence. *Violence Against Women*, 8(3), 367-398.
- Ratcliffe, J. H., & McCullagh, M. J. (1998). Identifying repeat victimization with GIS. *British Journal of Criminology*, 38(4), 651-662.
- Reed, E., Amaro, H., Matsumoto, A., & Kaysen, D. (2009). The relation between interpersonal violence and substance use among a sample of university students: Examination of the role of victim and perpetrator substance use. *Addictive Behaviors*, 34(3), 316-318.
- Reeves Sanday, P. (1996). Rape-prone versus rape-free campus cultures. *Violence Against Women*, 2(2), 191-208.

- Reeves Sanday , P. (1998). The socio-cultural context of rape: A cross-cultural study. In M. E. Odem & J. Clay-Warner (Eds.), *Confronting rape and sexual assault* (pp. 93-107). Wilmington, DE: Scholarly Resources.
- Regan, L., & Kelly, L. (2003). *Rape, still a forgotten issue: A European research and networking project*. London: Child and Woman Abuse Study Unit. London Metropolitan University
- Reid, S. (2003). *Prévention de la violence à l'égard des femmes: Une perspective européenne*. Strasbourg, France: Editions du Conseil de l'Europe.
- Rennison, C. M. (1994). *Selected findings: Violent crime*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Rennison, C. M. (2001). *Special report. Intimate partner violence and age of victim, 1993-99*. Washington, DC: U.S Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Rennison, C. M., & Welchans, S. (2000). *Special Report. Intimate partner violence*. Washington, DC: U.S Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Richards, J. C., MacLachlan, A. J., Scott, W., & Gregory, R. (2004). Understanding male domestic partner abusers. *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, 283.
- Richardson, D. S., & Hammock, G. S. (2007). Social context of human aggression: Are we paying too much attention to gender? *Aggression and Violent Behavior*, 12(4), 417-426.
- Rinfret-Raynor, M., Riou, A., & Cantin, S. (2004). Transnational and cross-cultural research on family violence, Part I: Prevalence surveys. *Violence Against Women*, 10(7), 705-849.
- Robert, P. (1999). Le sociologue, la culture et le crime. In J.-M. Bessette (Ed.), *Crimes et cultures* (pp. 29-59). Paris: L'Harmattan.
- Robinson, A., & Maxwell, C. (2008). The challenge of responding effectively to violence against women in a global context. *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, 32(2), 133-147.
- Rodenburg, F. A., & Fantuzzo, J. W. (1993). The measure of wife abuse: Steps toward the development of a comprehensive assessment technique. *Journal of Family Violence*, 8(3), 91-104.
- Rodgers, K., & Roberts, G. (1995). Women's non-spousal multiple victimization: A test of the routine activities theory. *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie*, 37(3), 363-381.
- Rodman, H. (1972). Marital power and the theory of resources in cultural context. *Journal of Comparative Family Studies*, 3(1), 50-59.
- Roiphe, K. (1993). *The morning after: Sex, fear, and feminism on campus*. Boston, MA: Little Brown.
- Roizen, J. (1993). Issues in the epidemiology of alcohol and violence. In S. E. Martin (Ed.), *Alcohol and interpersonal violence: Fostering multidisciplinary perspectives* (pp. 3-36). Rockville, MD: U.S. Department of Health and Human Services.
- Romito, P. (2003). Les attaques contre les enquêtes sur les violences envers les femmes ou qui a peur des chiffres sur les violences commises par les hommes. *Nouvelles Questions Féministes*, 22(3), 82-88.

- Römkens, R. (1997). Prevalence of wife abuse in the Netherlands: Combining quantitative and qualitative methods in survey research. *Journal of Interpersonal Violence, 12*(1), 99-125.
- Roodman, A. A., & Clum, G. A. (2001). Revictimization rates and method variance: A meta-analysis. *Clinical Psychology Review, 21*(2), 183-204.
- Rubenzahl, S. A., & Corcoran, K. J. (1998). The prevalence and characteristics of male perpetrators of acquaintance rape: New research methodology reveals new findings. *Violence Against Women, 4*(6), 713-725.
- Russell, D. E. H. (1986). *The secret trauma: Incest in the lives of girls and women*. New York: Basic Books.
- Russell, D. E. H. (1990). *Rape in Marriage*. New York: MacMillan Publishing.
- Russell, D. E. H., & Bolen, R. M. (2000). *The epidemic of rape and child sexual abuse in the United States*. Newbury Park, CA: Sage.
- Russo, L. (2000). *Date Rape: A Hidden Crime*. Australian Institute of Criminology.
- Sabina, C., & Straus, M. A. (2008). Polyvictimization by dating partners and mental health among U.S. college students. *Violence and Victims, 23*(6), 667-682.
- Sacco, V. F., & Kennedy, L. (1994). *The criminal event*. Toronto, Canada: Nelson.
- Sagrestano, L. M., Heavey, C. L., & Christensen, A. (1999). Perceived power and physical violence in marital conflict. *Journal of Social Issues, 55*(1), 65-79.
- Saltzman, L. E. (2004a). Definitional and methodological issues related to transnational research on intimate partner violence. *Violence Against Women, 10*(7), 812-830.
- Saltzman, L. E. (2004b). Issues related to defining and measuring violence against women. Response to Kilpatrick. *Journal of Interpersonal Violence, 19*(11), 1235-1243.
- Saltzman, L. E., Fanslow, J. L., McMahon, P. M., & Shelley, G. A. (2002). *Intimate partner violence surveillance: Uniform definitions and recommended data elements*. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control. Centers for Disease Control and Prevention.
- Salvi, C. (2005). *Caractéristiques sociodémographiques des auteurs de violences psychologiques au sein du couple*. Mémoire de diplôme. Lausanne: Ecole des sciences criminelles, Institut de criminologie et de droit pénal.
- Sampson, R. (2002). *Acquaintance rape of college students*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Office of Community Oriented Policing Services
- Sanchez-Hucles, J., & Dutton, M. A. (1999). The interaction between societal violence and domestic violence: Racial and cultural factors. In M. Harway & J. M. O'Neil (Eds.), *What causes men's violence against women?* (pp. 183-203). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Sanders, B., & Moore, D. L. (1999). Childhood maltreatment and date rape. *Journal of Interpersonal Violence, 14*(2), 115-124.
- Schneider, E. M. (2000). *Battered women and feminist lawmaking*. New Haven, CT: Yale University.
- Schneider, H. J. (2001). Victimological Developments in the World during the Past Three Decades: A Study of Comparative Victimology-Part 2. *Int J Offender Ther Comp Criminol, 45*(5), 539-555.

- Schumacher, J. A., Feldbau-Kohn, S., Smith Slep, A. M., & Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner physical abuse. *Aggression and Violent Behavior, 6*(2-3), 281-352.
- Schumacher, J. A., Smith Slep, A. M., & Heyman, R. E. (2001). Risk factors for male-to-female partner psychological abuse. *Aggression and Violent Behavior, 6*(2-3), 255-268.
- Schwartz, M. D. (1997). Research on sexual assault on college campuses. In M. D. Schwartz (Ed.), *Researching Sexual Violence Against Women: Methodological and Personal Perspectives* (pp. 1-3). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Schwartz, M. D. (2000). Methodological issues in the use of survey data for measuring and characterizing violence against women. *Violence Against Women, 6*(8), 815-838.
- Schwartz, M. D., DeKeseredy, W. S., Tait, D., & Alvi, S. (2001). Male peer support and a feminist routine activity theory: Understanding sexual assault on the college campus. *Justice Quarterly, 18*(3), 623-649.
- Schwartz, M. D., & Leggett, M. S. (1999). Bad dates or emotional trauma: The aftermath of campus sexual assault. *Violence Against Women, 5*(3), 251-271.
- Schwartz, M. D., & Nogrady, C. A. (1996). Fraternity membership, rape myths, and sexual aggression on a college campus. *Violence Against Women, 2*(2), 148.
- Schwartz, M. D., & Pitts, V. L. (1995). Exploring a feminist routine activities approach to explaining sexual assault. *Justice Quarterly, 12*(1), 9-32.
- Scronce, C. E., & Corcoran, K. J. (1995). The influence of the victim's consumption of alcohol on perceptions of stranger rape. *Violence Against Women, 1*(3), 241-253.
- Sellin, T. (1938). *Culture, conflict and crime*. New York: Social Science Research.
- Shackelford, T. K. (2001). Cohabitation, marriage, and murder: Woman-killing by male romantic partners. *Aggression and Violent Behavior, 27*, 284-291.
- Shackelford, T. K., & Mouzos, J. (2005). Partner killing by men in cohabiting and marital relationships: A comparative, cross-national analysis of data from Australia and the United States. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(10), 1310-1324.
- Shanahan, E. C. (1999). Stranger and nonstranger rape: One crime, one penalty. *The American Criminal Law Review, 36*(4), 1371-1394.
- Shaw, C. R., & McKay, H. D. (1942). *Juvenile delinquency and urban areas*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Shelley, L. I. (Ed.). (1981). *Readings in comparative criminology*. Carbondale, IL: Southern Illinois University Press.
- Shepard, M. F., & Campbell, J. A. (1992). The abusive behavior inventory: A measure of psychological and physical abuse. *Journal of Interpersonal Violence, 7*(3), 291-305.
- Siegel, J. A., & Williams, L. M. (2003). Risk factors for sexual victimization of women: Results from a prospective study. *Violence Against Women, 9*(8), 902-930.
- Skogan, W. G. (1990). The National Crime Survey redesign. *The Public Opinion Quarterly, 54*, 256-272.

- Smith, D. W. (2000). Introduction to focus section on repeat victimization: The study of repeat victimization is coming of age. *Child Maltreatment, 5*(1), 3-4.
- Smith, M. D. (1990). Sociodemographic risk factors in wife abuse: Results from a survey of Toronto women. *The Canadian Journal of Sociology, 15*(1), 39-58.
- Smith, M. D. (1994). Enhancing the quality of survey data on violence against women: A feminist approach. *Gender and Society, 8*(1), 109-127.
- Smith, T. W. (2003). Developing comparable questions in cross-national surveys. In J. A. Harkness, F. J. R. Van de Vijver & P. P. Mohler (Eds.), *Cross-cultural survey methods* (pp. 69-91). Hoboken, NJ: John Wiley & Sons.
- Snajdr, E. (2005). Culture and crime. In M. Natarajan (Ed.), *Introduction to international criminal justice* (pp. 11-18). Boston, MA: McGraw Hill.
- Sparks, R. F. (1981). Multiple victimization: Evidence, theory, and future research. *The Journal of Criminal Law and Criminology, 72*(2), 762-778.
- Spitzberg, B. H., & Rhea, J. (1999). Obsessive relational intrusion and sexual coercion victimization. *Journal of Interpersonal Violence, 14*(1), 3-20.
- Stahre, M., Naimi, T., Brewer, R., & Holt, J. (2006). Measuring average alcohol consumption: The impact of binge drinks in quantity-frequency calculations. *Addiction, 101*(12), 1711-1718.
- Stanko, E. A. (1997). 'I second that emotion'. Reflections on feminism, emotionality, and research on sexual violence. In M. D. Schwartz (Ed.), *Researching Sexual Violence Against Women: Methodological and Personal Perspectives* (pp. 74-85). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Statistiques Canada. (1993). *Enquête sur la violence envers les femmes. Faits saillants 1993*. Ottawa, Canada: Ministère de l'industrie, des sciences et de la technologie.
- Stermac, L., Bove, G. D., & Addison, M. (2001). Violence, injury, and presentation patterns in spousal sexual assaults. *Violence Against Women, 7*(11), 1218-1233.
- Stermac, L., Dumont, J., & Dunn, S. (1998). Violence in known-assailant sexual assaults. *Journal of Interpersonal Violence, 13*(3), 398-412.
- Stets, J. E. (1991). Cohabiting and marital aggression: The role of social isolation. *Journal of Marriage and the Family, 53*(3), 669-680.
- Stets, J. E., & Straus, M. A. (1989). The marriage license as a hitting license: A comparison of assaults in dating, cohabiting, and married couples. *Journal of Family Violence, 4*(2), 161-180.
- Straus, M. A. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics Scales. *Journal of Marriage and the Family, 41*(1), 75-88.
- Straus, M. A. (1990). The *Conflict Tactics Scales* and its critics: An evaluation and new data on validity and reliability. In M. A. Straus & R. J. Gelles (Eds.), *Physical violence in american families: Risk factors and adaptations to violence in 8,145 families* (pp. 49-73). New Brunswick, NJ: Transaction Publications.
- Straus, M. A. (1999). The controversy over domestic violence by women: A methodological, theoretical, and sociology of science analysis. In X. B. Arriaga & S. Oskamp (Eds.), *Violence in intimate relationships* (pp. 17-44). Thousand Oaks, CA: Sage.

- Straus, M. A. (2004). Prevalence of violence against dating partners by male and female university students worldwide. *Violence Against Women, 10*(7), 790-811.
- Straus, M. A. (2005). Measuring intrafamily conflict and violence: The *Conflict Tactics Scales*. In R. Kennedy Bergen, J. L. Edleson & C. M. Renzetti (Eds.), *Violence against women: Classic papers* (pp. 187-197). Boston, MA: Pearson Education.
- Straus, M. A. (2007). Conflict Tactics Scales. In N. A. Jackson (Ed.), *Encyclopedia of domestic violence* (pp. 190-197). New York: Routledge.
- Straus, M. A., Gelles, R. J., & Steinmetz, S. K. (1981). *Behind closed doors: Violence in the American family*. Newbury Park, CA: Sage.
- Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S., & Sugarman, D. B. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales: Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues, 17*(3), 283-316.
- Straus, M. A., & Yodanis, C. L. (1995). Marital power. In D. Levinson (Ed.), *Encyclopedia of marriage and the family* (pp. 437-442). New York: Simon & Schuster/MacMillan.
- Street, A. E., & Arias, I. (2001). Psychological abuse and posttraumatic stress disorder in battered Women: Examining the roles of shame and guilt. *Violence and Victims, 16*(1), 65-78.
- Stuart, G. L., Moore, T. M., Hellmuth, J. C., Ramsey, S. E., & Kahler, C. W. (2006). Reasons for intimate partner violence perpetration among arrested women. *Violence Against Women, 12*(7), 609-621.
- Sudderth, L. K. (1998). It'll come right back at me: The interactional context of discussing rape with others. *Violence Against Women, 4*(5), 572-594.
- Sugarman, D. B., & Hotaling, G. T. (1989a). Dating violence: Prevalence, context, and risk markers. In M. A. Pirog-Good & J. E. Stets (Eds.), *Violence in dating relationships: Emerging social issues* (pp. 3-32). New York: Praeger.
- Sugarman, D. B., & Hotaling, G. T. (1989b). Violent men in intimate relationships: An analysis of risk markers. *Journal of Applied Social Psychology, 19*(12), 1034-1048.
- Sundaram, V., Laursen, B., & Helweg-Larsen, K. (2008). Is sexual victimization gender specific? The prevalence of forced sexual activity among men and women in Denmark, and self-reported well-being among survivors. *Journal of Interpersonal Violence, 23*(10), 1414-1441.
- Szabo, D. (1975). Comparative Criminology. *The Journal of Criminal Law and Criminology (1973-), 66*(3), 366-379.
- Tedeschi, J. T., & Felson, R. B. (1994). *Violence, aggression and coercive actions*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Testa, M., & Livingston, J. A. (2000). Alcohol and sexual aggression: Reciprocal relationships over time in a sample of high-risk women. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(4), 413-427.
- Testa, M., & Parks, K. A. (1996). The role of women's alcohol consumption in sexual victimization. *Aggression and Violent Behavior, 1*(3), 217-234.

- Testa, M., VanZile-Tamsen, C., & Livingston, J. A. (2007). Prospective prediction of women's sexual victimization by intimate and nonintimate male perpetrators. *Journal of Consulting & Clinical Psychology February*, 75(1), 52-60.
- Testa, M., VanZile-Tamsen, C., Livingston, J. A., & Koss, M. P. (2004). Assessing women's experiences of sexual aggression using the sexual experiences survey: Evidence for validity and implications for research. *Psychology of Women Quarterly*, 28, 256-265.
- Teune, H. (1990). Comparing countries: Lessons learned. In E. Oyden (Ed.), *Comparative methodology: Theory and practice in international social research* (pp. 38-62). London [etc.]: Sage.
- Thompson, M. P., Arias, I., Basile, K. C., & Desai, S. (2002). The association between childhood physical and sexual victimization and health problems in adulthood in a nationally representative sample of women. *Journal of Interpersonal Violence*, 17(10), 1115-1129.
- Thompson, M. P., & Kingree, J. B. (2006). The roles of victim and perpetrator alcohol use in intimate partner violence outcomes. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(2), 163-177.
- Thompson, M. P., Saltzman, L. E., & Johnson, H. (2003). A comparison of risk factors for intimate partner violence-related injury across two national surveys on violence against women. *Violence Against Women*, 9(4), 438-457.
- Tjaden, P. (2004). What is violence against women? Defining and measuring the problem. A response to Kilpatrick. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(11), 1244-1251.
- Tjaden, P. (2005). *Defining and measuring violence against women: Background, issues, and recommendations*. Geneva, Switzerland: United Nations Division for the Advancement of Women.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2000a). *Extent, nature, and consequences of intimate partner violence. Findings from the National Violence Against Women Survey* Washington, DC and Atlanta, GA: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, and U.S. Department of Mental and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2000b). *Full report of the prevalence, incidence, and consequences of violence against women: Findings from the National Violence Against Women Survey*. Washington, DC and Atlanta, GA: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, and U.S. Department of Mental and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2006). *Extent, nature, and consequences of rape victimization. Findings from the National Violence Against Women Survey* Washington, DC and Atlanta, GA: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, and U.S. Department of Mental and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention.
- Tolman, R. M. (1989). The development of a measure of psychological maltreatment of women inventory. *Violence and Victims*, 14(25-38).
- Tolman, R. M. (2001). The validation of the psychological maltreatment of women inventory. In K. D. O'Leary & R. D. Maiuro (Eds.), *Psychological abuse in violent domestic relations* (pp. 47-60). New York: Springer
- Tolman, R. M., & Raphael, J. (2000). A review of research on welfare and domestic violence. *Journal of Social Issues*, 56(4), 655-682.

- Toplin, R. B. (1994). Violence and culture in the United States. In K. Rupesinghe & M. C. Rubio (Eds.), *The culture of violence* (pp. 237-256). Shibuya-ku, Japan: The United Nations University
- Tourangeau, R., & McNeeley, M. E. (2002). Measuring crime and crime victimization: Methodological Issues. In J. V. Pepper & C. V. Petrie (Eds.), *Measurement problems in criminal justice research [Workshop summary]* (pp. 10-42). Washington, DC: The National Academies Press.
- Tseloni, A. (2000). Personal criminal victimization in the United States: Fixed and random effects of individual and household characteristics. *Journal of Quantitative Criminology*, 16(4), 415-442.
- Ullman, S. E. (1996). Social reactions, coping strategies, and self-blame attributions adjustment to sexual assault. *Psychology of Women Quarterly*, 20(505-526).
- Ullman, S. E., Karabatos, G., & Koss, M. P. (1999). Alcohol and sexual assault in a national sample of college women. *Journal of Interpersonal Violence*, 14(6), 603-625.
- United Nations. (2006). *The World's women 2005: Progress in statistics*. New York: Department of Economic and Social Affairs.
- United Nations Division for the Advancement of Women. (2005). *Violence against women: A statistical overview, challenges and gaps in data collection and methodology and approaches for overcoming them. Expert Group Meeting*. Geneva, Switzerland.
- Valentine, G. (1989). The geography of women's fear. *Area*, 21(4), 385-390.
- Valentine, G. (1992). Images of danger: Women's sources of information about the spatial distribution of male violence. *Area*, 24(1), 22-29.
- Van Dijk, J., Mayhew, P., & Killias, M. (1990). *Experiences of crime across the world: Key findings from the 1989 International Crime Survey*. Deventer, The Netherlands: Kluwer.
- Van Dijk, J., Van Kesteren, J., & Smit, P. (2008). *Criminal victimisation in international perspective: Key findings from the 2004-2005 ICVS and EU ICS*. The Hague, The Netherlands: Boom Juridische.
- von Hentig, H. (1941). Remarks on the interaction of perpetrator and victim. *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Sentence*, 31, 303-309.
- Voyé, L. (1998). *Sociologie: Construction du monde, construction d'une discipline*. Paris: De Boeck & Larcier
- Walby, S. (2005). *Improving the statistics on violence against women*. Geneva, Switzerland: United Nations Division for the Advancement of Women.
- Walby, S., & Myhill, A. (2001). New survey methodologies in researching violence against women. *British Journal of Criminology*, 41, 502-522.
- Walker, L. E. (1985). Psychological impact of the criminalization of domestic violence on victims. *Victimology*, 10(1-4), 281-300.
- Walker, L. E. (2000). *The battered woman syndrome* (2nd ed.). New York: Springer.
- Walker, R., Logan, T., Jordan, C. E., & Campbell, J. C. (2004). An integrative review of separation in the context of victimization: Consequences and implications for women. *Trauma, Violence, and Abuse*, 5(2), 143-193.
- Walklate, S. (2004). *Gender, crime and criminal justice* (2nd ed.). Cullompton, England: Willan.

- Waltermauer, E. (2005). Measuring intimate partner violence: You may only get what you ask for. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(4), 501-506.
- Weaver, R. I., Kilpatrick, D. G., Resnick, H. S., Best, C. L., & Saunders, B. E. (1997). An examination of physical assault and childhood victimization histories within a national probability sample of women. In G. K. Kantor & J. L. Jasinski (Eds.), *Out of darkness: Contemporary perspectives on family violence* (pp. 35-46). Thousand Oaks, CA: Sage.
- Wechsler, H., Dowdall, G. W., Davenport, A. E., & Rimm, E. B. (1995). A gender-specific measure of binge drinking college students. *American Journal of Public Health, 85*(7), 982-984.
- Wechsler, H., Dowdall, G. W., Gledhill-Hoyt, G., & Hang, J. L. (1998). Changes in binge drinking and related problems among American college students between 1993 and 1997. *Journal of American College Health, 47*(2), 57-68.
- Wechsler, H., Molnar, B. E., Davenport, A. E., & Baer, J. S. (1999). College alcohol use: A full or empty glass? *Journal of American College Health, 47*(6), 247-252.
- Wekerle, C., & Wolfe, D. A. (1999). Dating violence in mid-adolescence: Theory, significance, and emerging prevention initiatives. *Clinical Psychology Review, 19*(4), 435-456.
- Wemmers, J.-A. (2003). *Introduction à la victimologie*. Montréal: Presses universitaires de l'Université de Montréal.
- West, C. M., Williams, L. M., & Siegel, J. A. (2000). Adult sexual revictimization among black women sexually abused in childhood: A prospective examination of serious consequences of abuse. *Child Maltreatment, 5*(1), 49-57.
- White, J. W., & Kowalski, R. M. (1998). Male violence toward women: An integrated perspective. In R. G. Geen & E. Donnerstein (Eds.), *Human aggression: Theories, research, and implications for social policy* (pp. 203-228). San Diego, CA [etc.]: Academic Press.
- Widmer, E., Kellerhals, J., & Levy, R. (2006). Types of conjugal interactions and conjugal conflict: A longitudinal assessment. *European Sociological Review, 22*(1), 79-89.
- Wiehe, V. R., & Richards, A. L. (Eds.). (1995). *Intimate Betrayal: Understanding and Responding to the Trauma of Acquaintance Rape*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Williams, K. R., & Flewelling, R. L. (1987). Family, acquaintance, and stranger homicide: Alternative procedures for rate calculations. *Criminology, 25*(3), 543-560.
- Willson, P., McFarlane, J., Malecha, A., Watson, K., Lemmey, D., Schultz, P., et al. (2000). Severity of violence against women by intimate partners and associated use of alcohol and/or illicit drugs by the perpetrator. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(9), 996-1008.
- Wilson, M., Johnson, H., & Daly, M. (1995). Lethal and nonlethal violence against wives. *Canadian Journal of Criminology/Revue canadienne de criminologie, 37*(3), 331-361.
- Woffordt, S., Mihalic, D. E., & Menard, S. (1994). Continuities in marital violence. *Journal of Family Violence, 9*(3), 195-225.
- Wolfe, D. A. (1997). *Alternatives to violence: Empowering youth to develop healthy relationships*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Wolfgang, M. (1958). *Patterns in criminal homicide*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

- Wolfgang, M. E., & Ferracuti, F. (1982). *The subculture of violence: Towards an integrated theory in criminology*. Beverly Hills, CA: Sage.
- Woods, S. J. (2005). Intimate partner violence and post-traumatic stress disorder symptoms in women: What we know and need to know. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(4), 394-402.
- Worden, A. P., & Carlson, B. E. (2005). Attitudes and beliefs about domestic violence: Results of a public opinion survey: II. Beliefs about causes. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(10), 1219-1243.
- World Health Organization. (2001). *Putting women first: Ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women*. Geneva, Switzerland: World Health Organization.
- World Health Organization. (2004). *Global status report on Alcohol 2004*. Geneva, Switzerland: World Health Organization. Department of Mental Health and Substance Abuse.
- Wyatt, G. E., Guthrie, D., & Notgrass, C. M. (1992). Differential effects of women's child sexual abuse and subsequent sexual revictimization: Adult survivors of childhood sexual abuse. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 60*(2), 167-173.
- Yancey Martin, P., & Hummer, R. A. (1998). Fraternities and rape on campus. In M. E. Odem & J. Clay-Warner (Eds.), *Confronting rape and sexual assault* (pp. 165-180). Wilmington, DE: Scholarly Resources.

Annexe I

Tableaux et figures supplémentaires

Tableau 21-1 – Prévalences des violences CH-IVAWS: Opérationnalisation et distribution

| Variabes CH-IVAWS | Modalités | % de victimes (n) | % missing (n) |
|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| Prévalence vie | Violences et menaces | 30.03 (593) | 0.10 (2) |
| | Violences | 25.06 (495) | 0.10 (2) |
| | Violences physiques et menaces | 26.53 (524) | 0.05 (1) |
| | Violences physiques | 19.90 (393) | 0.05 (1) |
| | Menaces | 13.92 (275) | 0.05 (1) |
| | Violences physiques modérées | 17.77 (351) | 0.05 (1) |
| | Violences physiques sévères | 5.22 (103) | 0.15 (3) |
| | Violences sexuelles | 10.73 (212) | 0.10 (2) |
| | Tentatives de viol | 6.78 (134) | 0.15 (3) |
| | Viols | 5.62 (111) | 0.10 (2) |
| Prévalence 5 ans | Violences et menaces | 6.99 (138) | 1.01 (20) |
| | Violences | 5.32 (105) | 0.86 (17) |
| | Violences physiques et menaces | 6.23 (123) | 0.66 (13) |
| | Violences physiques | 4.46 (88) | 0.51 (10) |
| | Menaces | 3.14 (62) | 0.25 (5) |
| | Violences physiques modérées | 4.05 (80) | 0.41 (8) |
| | Violences physiques sévères | 0.91 (18) | 0.15 (3) |
| | Violences sexuelles | 1.52 (30) | 0.41 (8) |
| | Tentatives de viol | 1.01 (20) | 0.30 (6) |
| | Viols | 0.76 (15) | 0.20 (4) |
| Prévalence 12 mois | Violences et menaces | 2.18 (43) | 1.06 (21) |
| | Violences | 1.57 (31) | 0.91 (18) |
| | Violences physiques et menaces | 1.87 (37) | 0.66 (13) |
| | Violences physiques | 1.27 (25) | 0.51 (10) |
| | Menaces | 1.01 (20) | 0.25 (5) |
| | Violences physiques modérées | 1.06 (21) | 0.41 (8) |
| | Violences physiques sévères | 0.25 (5) | 0.15 (3) |
| | Violences sexuelles | 0.46 (9) | 0.46 (9) |
| | Tentatives de viol | 0.25 (5) | 0.30 (6) |
| | Viols | 0.25 (5) | 0.20 (4) |
| Prévalence vie | Violences partenaires | 8.20 (162) | 0.10 (2) |
| | Violences physiques partenaires | 7.59 (150) | 0.05 (1) |
| | Violences sexuelles partenaires | 2.33 (46) | 0.25 (5) |
| | Violences non-partenaires | 17.77 (351) | 0.10 (2) |
| | Violences physiques non-partenaires | 12.61 (249) | 0.05 (1) |
| | Violences sexuelles non-partenaires | 7.90 (156) | 0.25 (5) |
| Prévalence 5 ans | Violences partenaires | 1.87 (37) | 1.47 (29) |
| | Violences physiques partenaires | 1.77 (35) | 0.91 (18) |
| | Violences sexuelles partenaires | 0.41 (8) | 0.91 (18) |
| | Violences non-partenaires | 4.20 (83) | 1.62 (32) |
| | Violences physiques non-partenaires | 3.29 (65) | 0.96 (19) |
| | Violences sexuelles non-partenaires | 1.27 (25) | 0.91 (18) |

suite à la page suivante

Tableau 21-1 (suite)

| Variables CH-IVAWS | Modalités | % de victimes (n) | % missing (n) |
|---------------------------|-------------------------------------|-------------------|------------------|
| Prévalence 12 mois | Violences partenaires | 0.76 (15) | 1.62 (32) |
| | Violences physiques partenaires | 0.66 (13) | 0.96 (19) |
| | Violences sexuelles partenaires | 0.25 (5) | 0.91 (18) |
| | Violences non-partenaires | 1.67 (33) | 1.67 (33) |
| | Violences physiques non-partenaires | 1.32 (26) | 1.01 (20) |
| | Violences sexuelles non-partenaires | 0.41 (8) | 0.91 (18) |

Tableau 21-2 – Prévalences des violences NVAWS: Opérationnalisation et distribution

| Variables NVAWS | Modalités | % de victimes (n) | % missing (n) |
|---------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------|
| Prévalence vie | Violences et menaces | 28.13 (1'966) | (61) |
| | Violences | 27.64 (1'932) | (84) |
| | Violences physiques et menaces | 22.23 (1'554) | (81) |
| | Violences physiques | 21.55 (1'506) | (103) |
| | Menaces | 1.19 (83) | (14) |
| | Violences physiques modérées | 20.31 (1'420) | (107) |
| | Violences physiques sévères | 9.51 (665) | (139) |
| | Violences sexuelles | 11.23 (263) | (98) |
| | Tentatives de viol | 3.76 (263) | (191) |
| | Viols | 7.73 (540) | (124) |
| Prévalence 5 ans | Violences et menaces | 9.50 (664) | (177) |
| | Violences | 9.08 (635) | (213) |
| | Violences physiques et menaces | 7.88 (551) | (121) |
| | Violences physiques | 7.40 (517) | (150) |
| | Menaces | 0.64 (45) | (17) |
| | Violences physiques modérées | 7.08 (495) | (153) |
| | Violences physiques sévères | 3.22 (225) | (159) |
| | Violences sexuelles | 2.62 (183) | (198) |
| | Tentatives de viol | 0.90 (63) | (220) |
| | Viols | 1.73 (121) | (206) |
| Prévalence 12 mois | Violences et menaces | 1.83 (128) | (214) |
| | Violences | 1.72 (120) | (253) |
| | Violences physiques et menaces | 1.57 (110) | (129) |
| | Violences physiques | 1.44 (101) | (161) |
| | Menaces | 0.16 (11) | (17) |
| | Violences physiques modérées | 1.43 (100) | (164) |
| | Violences physiques sévères | 0.54 (38) | (165) |
| | Violences sexuelles | 0.30 (21) | (223) |
| | Tentatives de viol | 0.11 (8) | (227) |
| | Viols | 0.19 (13) | (224) |

suite à la page suivante

Tableau 21-2 (suite)

| Variabes NVAWS | Modalités | % de victimes (n) | % missing (n) |
|--------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------------|
| Prévalence vie | Violences partenaires | 17.90 (1'251) | 1.83 (128) |
| | Violences physiques partenaires | 15.81 (1'105) | 1.59 (111) |
| | Violences sexuelles partenaires | 3.89 (272) | 1.97 (138) |
| | Violences non-partenaires | 13.19 (922) | 2.68 (187) |
| | Violences physiques non-partenaires | 6.55 (458) | 2.26 (158) |
| | Violences sexuelles non-partenaires | 7.81 (546) | 2.46 (172) |
| Prévalence 5 ans | Violences partenaires | 5.71 (399) | 3.42 (239) |
| | Violences physiques partenaires | 5.12 (358) | 2.20 (154) |
| | Violences sexuelles partenaires | 1.04 (73) | 3.10 (213) |
| | Violences non-partenaires | 3.78 (264) | 3.45 (241) |
| | Violences physiques non-partenaires | 2.42 (169) | 2.36 (165) |
| | Violences sexuelles non-partenaires | 1.60 (112) | 3.05 (217) |
| Prévalence 12 mois | Violences partenaires | 1.14 (80) | 3.71 (259) |
| | Violences physiques partenaires | 0.99 (69) | 2.32 (162) |
| | Violences sexuelles partenaires | 0.17 (12) | 3.25 (227) |
| | Violences non-partenaires | 0.57 (40) | 3.78 (264) |
| | Violences physiques non-partenaires | 0.46 (32) | 2.40 (168) |
| | Violences sexuelles non-partenaires | 0.13 (9) | 3.26 (228) |

Tableau 21-3 – Prévalence 12 mois des violences

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|-------------|-------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 43 | 2.18 | 1.53 – 2.82 | .3209 |
| NVAWS (n=6'990) | 128 | 1.83 | 1.52 – 2.15 | |
| V. physiques ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 31 | 1.57 | 1.02 – 2.12 | .6537 |
| NVAWS (n=6'990) | 120 | 1.72 | 1.41 – 2.02 | |

Tableau 21-4 – Prévalence 12 mois des violences physiques

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|---------------------------------------|-----|-----------------|-------------|--------|
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 37 | 1.87 | 1.28 – 2.82 | .3543 |
| NVAWS (n=6'990) | 110 | 1.57 | 1.28 – 1.87 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 20 | 1.01 *** | 0.57 – 1.45 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 11 | 0.16 *** | 0.06 – 0.25 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 25 | 1.27 | 0.77 – 1.76 | .5505 |
| NVAWS (n=6'990) | 101 | 1.44 | 1.17 – 1.72 | |

suite à la page suivante

Tableau 21-4 (suite)

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|---------------|--------------|--------|
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 21 | 1.06 | 0.61 – 1.52 | .2116 |
| NVAWS (n=6'990) | 100 | 1.43 | 1.15 – 1.71 | |
| Pousser, saisir, tordre le bras | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 15 | 0.76 * | 0.38 – 1.14 | .0294 |
| NVAWS (n=6'990) | 96 | 1.37 * | 1.10 – 1.65 | |
| Frapper, gifler, mordre | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 11 | 0.56 | 0.23 – 0.89 | .0586 |
| NVAWS (n=6'990) | 71 | 1.02 | 0.78 – 1.25 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 5 | 0.25 | 0.03 – 0.47 | .0990 |
| NVAWS (n=6'990) | 38 | 0.54 | 0.37 – 0.72 | |
| Brûler, tenter d'étrangler/étouffer | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 2 | 0.10 * | -0.04 – 0.24 | .0489 |
| NVAWS (n=6'990) | 27 | 0.39 * | 0.24 – 0.53 | |
| Menace/agression au couteau/arme | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 3 | 0.15 | -0.02 – 0.32 | .1961 |
| NVAWS (n=6'990) | 23 | 0.33 | 0.19 – 0.46 | |

* p < .05; ** p < .01; *** p < .001

Tableau 21-5 – Prévalence 12 mois des violences sexuelles

| | n | % | I.C. 95% | P < z |
|----------------------------|----|-------------|-------------|--------|
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 9 | 0.46 | 0.16 – 0.75 | .2914 |
| NVAWS (n=6'990) | 21 | 0.30 | 0.17 – 0.43 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 5 | 0.25 | 0.03 – 0.47 | .1526 |
| NVAWS (n=6'990) | 8 | 0.11 | 0.04 – 0.19 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 5 | 0.25 | 0.03 – 0.47 | .5559 |
| NVAWS (n=6'990) | 13 | 0.19 | 0.08 – 0.29 | |

Tableau 21-6 – Prévalence 5 ans des violences

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|-----------------|--------------|--------|
| V. physiques, menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 138 | 6.99 *** | 5.86 – 8.11 | .0006 |
| NVAWS (n=6'990) | 664 | 9.50 *** | 8.81 – 10.19 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 105 | 5.32 *** | 4.33 – 6.31 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 635 | 9.08 *** | 8.41 – 9.76 | |

*** p < .001

Tableau 21-7 – Prévalence 5 ans des violences physiques

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|-----------------|-------------|--------|
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 123 | 6.23 * | 5.16 – 7.29 | .0138 |
| NVAWS (n=6'990) | 551 | 7.88 * | 7.25 – 8.51 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 62 | 3.14 *** | 2.37 – 3.91 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 45 | 0.64 *** | 0.46 – 0.83 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 88 | 4.46 *** | 3.55 – 5.37 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 517 | 7.40 *** | 6.78 – 8.01 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 80 | 4.05 *** | 3.18 – 4.92 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 495 | 7.08 *** | 6.48 – 7.68 | |
| Pousser, saisir, tordre le bras | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 63 | 3.19 *** | 2.41 – 3.96 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 463 | 6.62 *** | 6.04 – 7.21 | |
| Frapper, gifler, mordre | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 36 | 1.82 *** | 1.23 – 2.41 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 378 | 5.41 *** | 4.88 – 5.94 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 18 | 0.91 *** | 0.49 – 1.33 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 225 | 3.22 *** | 2.81 – 3.63 | |
| Brûler, tenter d'étrangler/étouffer | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 11 | 0.56 *** | 0.23 – 0.89 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 146 | 2.09 *** | 1.75 – 2.42 | |
| Menace/agression au couteau/arme | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 9 | 0.46 *** | 0.16 – 0.75 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 134 | 1.92 *** | 1.60 – 2.24 | |

*** p<.001

Tableau 21-8 –Prévalence 5 ans des violences sexuelles

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|----------------------------|-----|----------------|-------------|--------|
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 30 | 1.52 ** | 0.98 – 2.06 | .0154 |
| NVAWS (n=6'990) | 183 | 2.62 ** | 2.24 – 2.99 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 20 | 1.01 | 0.57 – 1.45 | .6482 |
| NVAWS (n=6'990) | 63 | 0.90 | 0.68 – 1.12 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 15 | 0.76 ** | 0.38 – 1.14 | .0018 |
| NVAWS (n=6'990) | 121 | 1.73 ** | 1.43 – 2.04 | |

** p<.01

Tableau 21-9 – Prévalence vie des violences des partenaires selon la forme de violence

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|---|------|------------------|---------------|--------|
| Partenaires | | | | |
| V. physiques et <u>menaces</u> ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 193 | 9.77 *** | 8.46 – 11.08 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1261 | 18.04 *** | 17.14 – 18.94 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 162 | 8.20 *** | 6.99 – 9.41 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1251 | 17.90 *** | 17.00 – 18.80 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 184 | 9.32 *** | 8.03 – 10.60 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1116 | 15.97 *** | 15.11 – 16.82 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 91 | 4.61 *** | 3.68 – 5.53 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 25 | 0.36 *** | 0.22 – 0.50 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 150 | 7.59 *** | 6.43 – 8.76 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1105 | 15.81 *** | 14.95 – 16.66 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 142 | 7.19 *** | 6.05 – 8.33 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1078 | 15.42 *** | 14.58 – 16.27 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 41 | 2.08 *** | 1.45 – 2.70 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 493 | 7.05 *** | 6.45 – 7.65 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 46 | 2.33 *** | 1.66 – 2.99 | .0009 |
| NVAWS (n=6'990) | 272 | 3.89 *** | 3.44 – 4.34 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 19 | 0.96 | 0.53 – 1.39 | .5304 |
| NVAWS (n=6'990) | 57 | 0.82 | 0.60 – 1.03 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 33 | 1.67 *** | 1.11 – 2.24 | .0007 |
| NVAWS (n=6'990) | 216 | 3.09 *** | 2.68 – 3.50 | |

*** p<.001

Tableau 21-10 – Prévalence vie (contrôlée) des violences des partenaires selon la forme de violence

| | n | % de femmes ayant ou ayant eu un partenaire | I.C. 95% | P < z |
|---|------|---|---------------|--------|
| Partenaires | | | | |
| V. physiques et <u>menaces</u> ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 193 | 11.41 *** | 9.89 – 12.92 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 1261 | 19.95 *** | 18.96 – 20.93 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 162 | 9.57 *** | 8.17 – 10.98 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 1251 | 19.79 *** | 18.81 – 20.77 | |

suite à la page suivante

Tableau 21-10 (suite)

| | n | % de femmes ayant ou ayant eu un partenaire | I.C. 95% | P < z |
|---------------------------------------|-------|---|---------------|--------|
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 184 | 10.87 *** | 9.39 – 12.36 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 1116 | 17.65 *** | 16.71 – 18.59 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 91 | 5.38 *** | 4.30 – 6.45 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 25 | 0.40 *** | 0.24 – 0.55 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 150 | 8.87 *** | 7.51 – 10.22 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 1'105 | 17.48 *** | 16.54 – 18.41 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 142 | 8.39 *** | 7.07 – 9.71 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 1'078 | 17.05 *** | 16.12 – 17.98 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 41 | 2.42 *** | 1.69 – 3.16 | .0000 |
| NVAWS (n=6'322) | 493 | 7.80 *** | 7.14 – 8.46 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 46 | 2.72 ** | 1.94 – 3.49 | .0020 |
| NVAWS (n=6'322) | 272 | 4.38 ** | 3.88 – 4.89 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 19 | 1.12 | 0.62 – 1.63 | .4041 |
| NVAWS (n=6'322) | 57 | 0.90 | 0.67 – 1.13 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'692) | 33 | 1.95 ** | 1.29 – 2.61 | 0.020 |
| NVAWS (n=6'322) | 216 | 3.42 ** | 2.97 – 3.86 | |

** p<.01; *** p<.001

Tableau 21-11 – Pourcentage de victimes des (ex-)partenaires – comparaisons (12 mois)

| Partenaire et ex-partenaire | n | % de victimes | I.C. 95% | P < z |
|---|----|----------------|---------------|--------|
| Partenaire actuel | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=31) | 5 | 16.13 * | 3.18 – 29.08 | .0357 |
| NVAWS (n=43) | 43 | 35.83 * | 27.25 – 44.41 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=25) | 5 | 20.00 | 4.32 – 35.68 | .0805 |
| NVAWS (n=101) | 39 | 38.61 | 29.12 – 48.11 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=9) | 1 | 11.11 | -9.42 – 31.64 | .5930 |
| NVAWS (n=21) | 4 | 19.05 | 2.25 – 35.84 | |
| Ex-partenaire | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=31) | 5 | 16.13 | 3.18 – 29.08 | .0875 |
| NVAWS (n=43) | 38 | 31.67 | 23.34 – 39.99 | |

suite à la page suivante

Tableau 21-11 (suite)

| Partenaire et ex-partenaire | n | % de victimes | I.C. 95% | P < z |
|-----------------------------|----|---------------|---------------|--------|
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=25) | 4 | 16.00 | 1.63 – 30.37 | .1420 |
| NVAWS (n=101) | 31 | 30.69 | 21.70 – 39.69 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=9) | 3 | 33.33 | 2.53 – 64.13 | .8041 |
| NVAWS (n=21) | 8 | 38.10 | 17.32 – 58.87 | |

* p<.05

Tableau 21-12 – Prévalence vie des violences des partenaires et ex-partenaires selon le type d'acte

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|---|-------|------------------|---------------|--------|
| Partenaire actuel | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 34 | 1.72 *** | 1.15 – 2.30 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 282 | 4.03 *** | 3.57 – 4.50 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 29 | 1.47 *** | 0.94 – 2.00 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 265 | 3.79 *** | 3.34 – 4.24 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 7 | 0.35 | 0.09 – 0.62 | .6473 |
| NVAWS (n=6'990) | 30 | 0.43 | 0.28 – 0.58 | |
| Ex-partenaire | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 131 | 6.63 *** | 5.54 – 7.73 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 1'004 | 14.36 *** | 13.54 – 15.19 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 123 | 6.23 *** | 5.16 – 7.29 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 867 | 12.40 *** | 11.63 – 13.18 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 39 | 1.97 *** | 1.36 – 2.59 | .0006 |
| NVAWS (n=6'990) | 246 | 3.52 *** | 3.09 – 3.95 | |

*** p<.001

Tableau 21-13 – Prévalence vie (contrôlée) des violences des partenaires et ex-partenaires selon l'acte

| | n | % de femmes ayant ou ayant eu un partenaire | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|---|-------------|--------|
| Partenaire actuel | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'452) | 34 | 2.34 *** | 1.56 – 3.12 | .0000 |
| NVAWS (n=4'809) | 282 | 5.86 *** | 5.20 – 6.53 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'452) | 29 | 2.00 *** | 1.28 – 2.72 | .0000 |
| NVAWS (n=4'809) | 265 | 5.51 *** | 4.87 – 6.16 | |

suite à la page suivante

Tableau 21-13 (suite)

| | n | % de femmes ayant ou ayant eu un partenaire | I.C. 95% | P < z |
|---|-------|---|---------------|--------|
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'452) | 7 | 0.48 | 0.13 – 0.84 | .4847 |
| NVAWS (n=4'809) | 30 | 0.62 | 0.40 – 0.85 | |
| Ex-partenaire | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=639) | 131 | 20.50 *** | 17.37 – 23.63 | .0000 |
| NVAWS (n=2'051) | 1'004 | 48.95 *** | 46.79 – 51.12 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=639) | 123 | 19.25 *** | 16.19 – 22.31 | .0000 |
| NVAWS (n=2'051) | 867 | 42.27 *** | 40.13 – 44.41 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=639) | 39 | 6.10 *** | 4.25 – 7.96 | .0000 |
| NVAWS (n=2'051) | 246 | 11.99 *** | 10.59 – 13.40 | |

*** p<.001

Tableau 21-14 – Prévalence vie des violences des non-partenaires selon la forme de violence

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| Non-partenaires | | | | |
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 428 | 21.67 *** | 19.85 – 23.49 | .0000 |
| NVAWS (n=1'966) | 964 | 13.79 *** | 12.98 – 14.60 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 351 | 17.77 *** | 16.09 – 19.46 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 922 | 13.19 *** | 12.40 – 13.98 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 358 | 18.13 *** | 16.43 – 19.83 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 514 | 7.35 *** | 6.74 – 7.97 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 186 | 9.42 *** | 8.13 – 10.71 | .0000 |
| NVAWS (n=83) | 60 | 0.86 *** | 0.64 – 1.07 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 249 | 12.61 *** | 11.14 – 14.07 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 458 | 6.55 *** | 5.97 – 7.13 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 210 | 10.63 *** | 9.27 – 11.99 | .0000 |
| NVAWS (n=1'420) | 397 | 5.68 *** | 5.14 – 6.22 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 59 | 2.99 *** | 2.24 – 3.74 | .0000 |
| NVAWS (n=665) | 180 | 2.58 *** | 2.20 – 2.95 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 156 | 7.90 | 6.71 – 9.09 | .8982 |
| NVAWS (n=785) | 546 | 7.81 | 7.18 – 8.44 | |

suite à la page suivante

Tableau 21-14 (suite)

| | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|--------------------------|-----|-----------------|-------------|--------|
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 102 | 5.16 *** | 4.19 – 6.14 | .0000 |
| NVAWS (n=263) | 209 | 2.99 *** | 2.59 – 3.39 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 74 | 3.75 * | 2.91 – 4.58 | .0306 |
| NVAWS (n=540) | 343 | 4.91 * | 4.40 – 5.41 | |

* p<.05; *** p<.001

Tableau 21-15 – Pourcentage de victimes de connaissances selon la forme des violences

| Connaissances | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 208 | 35.08 | 31.23 – 38.92 | .1609 |
| NVAWS (n=1'966) | 629 | 31.99 | 29.93 – 34.06 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 174 | 35.15 | 30.95 – 39.36 | .1076 |
| NVAWS (n=1'932) | 606 | 31.37 | 29.30 – 33.44 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 157 | 29.96 *** | 26.04 – 33.88 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 318 | 20.46 *** | 18.46 – 22.47 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 79 | 28.73 | 23.38 – 34.08 | .1981 |
| NVAWS (n=83) | 30 | 36.14 | 25.81 – 46.48 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 111 | 28.24 *** | 23.79 – 32.70 | .0001 |
| NVAWS (n=1'506) | 291 | 19.32 *** | 17.33 – 21.32 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 98 | 27.92 *** | 23.23 – 32.61 | .0004 |
| NVAWS (n=1'420) | 275 | 19.37 *** | 17.31 – 21.42 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 20 | 19.42 | 11.78 – 27.06 | .1025 |
| NVAWS (n=665) | 89 | 13.38 | 10.80 – 15.97 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 91 | 42.92 | 36.26 – 49.59 | .4267 |
| NVAWS (n=785) | 361 | 45.99 | 42.50 – 49.47 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 60 | 44.78 | 36.36 – 53.20 | .0705 |
| NVAWS (n=263) | 143 | 54.37 | 48.35 – 60.39 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 44 | 39.64 | 30.54 – 48.74 | .8579 |
| NVAWS (n=540) | 219 | 40.56 | 36.41 – 44.70 | |

*** p<.001

Tableau 21-16 – Pourcentage de victimes de l'entourage familial selon la forme des violences

| Entourage familial | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|------------------|---------------|--------|
| V. physiques et menaces ou v. sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=593) | 73 | 12.31 *** | 9.47 – 14.95 | .0000 |
| NVAWS (n=1'966) | 139 | 7.07 *** | 5.94 – 8.20 | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 63 | 12.73 *** | 9.79 – 15.66 | .0000 |
| NVAWS (n=1'932) | 130 | 6.73 *** | 5.61 – 7.85 | |
| Violences physiques et menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 64 | 12.21 *** | 9.41 – 15.02 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 69 | 4.44 *** | 3.42 – 5.46 | |
| Menaces | | | | |
| CH-IVAWS (n=275) | 27 | 9.82 | 6.30 - 13.34 | .5586 |
| NVAWS (n=83) | 10 | 12.05 | 5.04 – 19.05 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 53 | 13.49 *** | 10.11 – 16.86 | .0000 |
| NVAWS (n=1'506) | 59 | 3.92 *** | 2.94 – 4.90 | |
| Violences physiques modérées | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 51 | 14.53 *** | 10.84 – 18.22 | .0000 |
| NVAWS (n=1'420) | 58 | 4.08 *** | 3.06 – 5.11 | |
| Violences physiques sévères | | | | |
| CH-IVAWS (n=103) | 5 | 4.85 | 0.70 – 9.00 | .2341 |
| NVAWS (n=665) | 18 | 2.71 | 1.47 – 3.94 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 13 | 6.13 | 2.90 – 9.36 | .1596 |
| NVAWS (n=785) | 72 | 9.17 | 7.15 – 11.19 | |
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=134) | 7 | 5.22 ** | 1.46 – 8.99 | .0079 |
| NVAWS (n=263) | 37 | 14.07 ** | 9.87 – 18.27 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=111) | 7 | 6.31 | 1.78 – 10.83 | .9455 |
| NVAWS (n=540) | 35 | 6.48 | 4.40 - 8.56 | |

** p<.01; *** p<.001

Tableau 21-17 – Prévalence des actes de violence physique selon l'acte le plus grave (comp. intra)

| Violences physiques | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| CH-IVAWS | | | | |
| Menacer | | | | |
| Partenaires (n=184) | 34 | 18.48 ** | 12.87 – 24.09 | .0027 |
| Non-partenaires (n=358) | 109 | 30.45 ** | 25.68 – 35.21 | |
| Pousser | | | | |
| Partenaires (n=184) | 30 | 16.30 ** | 10.97 – 21.64 | .0061 |
| Non-partenaires (n=358) | 96 | 26.82 ** | 22.23 – 31.40 | |
| Gifler | | | | |
| Partenaires (n=184) | 79 | 42.93 *** | 35.78 – 50.09 | .0001 |
| Non-partenaires (n=358) | 94 | 26.26 *** | 21.70 – 30.82 | |

suite à la page suivante

Tableau 21-17 (suite)

| Violences physiques | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-----------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Etrangler | | | | |
| Partenaires (n=184) | 18 | 9.78 | 5.49 – 14.08 | .0700 |
| Non-partenaires (n=358) | 20 | 5.59 | 3.21 – 7.97 | |
| Menacer/agresser avec arme | | | | |
| Partenaires (n=184) | 23 | 12.50 | 7.72 – 17.28 | .5780 |
| Non-partenaires (n=358) | 39 | 10.89 | 7.67 – 14.12 | |
| NVAWS | | | | |
| Menacer | | | | |
| Partenaires (n=1'116) | 11 | 0.99 *** | 0.41 – 1.57 | .0000 |
| Non-partenaires (n=514) | 56 | 10.89 *** | 8.20 – 13.59 | |
| Pousser | | | | |
| Partenaires (n=1'116) | 175 | 15.68 | 13.55 – 17.81 | .1084 |
| Non-partenaires (n=514) | 97 | 18.87 | 15.49 – 22.25 | |
| Gifler | | | | |
| Partenaires (n=1'116) | 437 | 39.16 | 36.29 – 42.02 | .1273 |
| Non-partenaires (n=514) | 181 | 35.21 | 31.08 – 39.34 | |
| Etrangler | | | | |
| Partenaires (n=1'116) | 196 | 17.56 *** | 15.33 – 19.80 | .0000 |
| Non-partenaires (n=514) | 41 | 7.98 *** | 5.63 – 10.32 | |
| Menacer/agresser avec arme | | | | |
| Partenaires (n=1'116) | 297 | 26.61 | 24.02 – 29.21 | .8554 |
| Non-partenaires (n=514) | 139 | 27.04 | 23.20 – 30.88 | |

** p<.01; *** p<.001

Tableau 21-18 – Prévalence des actes de violence physique selon l'acte le plus grave

| Violences physiques | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|-----------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Menacer | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 131 | 25.00 *** | 18.74 – 31.26 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 48 | 3.09 *** | 1.30 – 4.88 | |
| Pousser | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 120 | 22.90 ** | 16.83 – 28.97 | .0011 |
| NVAWS (n=1'554) | 257 | 16.54 ** | 12.69 – 20.39 | |
| Gifler | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 170 | 32.44 * | 25.68 – 39.21 | .0344 |
| NVAWS (n=1'554) | 584 | 37.58 * | 32.56 – 42.60 | |
| Etrangler | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 37 | 7.06 *** | 3.36 – 10.76 | .0000 |
| NVAWS (n=1'554) | 235 | 15.12 *** | 11.41 – 18.83 | |
| Menacer/agresser avec arme | | | | |
| CH-IVAWS (n=524) | 66 | 12.60 *** | 7.80 – 17.39 | |
| NVAWS (n=1'554) | 430 | 27.67 *** | 23.04 – 32.30 | |

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Tableau 21-19 – Prévalence des actes de violence sexuelle selon l'acte le plus grave

| Violences sexuelles | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Tentative de viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 101 | 47.64 *** | 40.42 – 54.86 | .0000 |
| NVAWS (n=785) | 245 | 31.21 *** | 26.41 – 36.01 | |
| Viol | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 111 | 52.36 *** | 45.14 – 59.58 | .0000 |
| NVAWS (n=785) | 540 | 68.79 *** | 63.99 – 73.59 | |

*** p<.001

Tableau 21-20 – Prévalence des actes de violence sexuelle selon l'acte le plus grave (comp. intra)

| Violences sexuelles | n | % des victimes | I.C. 95% | P < z |
|--------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| CH-IVAWS | | | | |
| Tentative de viol | | | | |
| Partenaires (n=46) | 13 | 28.26 ** | 15.25 – 41.27 | .0037 |
| Non-partenaires (n=156) | 82 | 52.56 ** | 44.73 – 60.40 | |
| Viol | | | | |
| Partenaires (n=46) | 33 | 71.74 ** | 58.73 – 84.75 | .0037 |
| Non-partenaires (n=156) | 74 | 47.44 ** | 39.60 – 55.27 | |
| NVAWS | | | | |
| Tentative de viol | | | | |
| Partenaires (n=272) | 56 | 20.59 *** | 15.78 - 25.39 | .0000 |
| Non-partenaires (n=546) | 203 | 37.18 *** | 33.13 – 43.22 | |
| Viol | | | | |
| Partenaires (n=272) | 216 | 79.41 *** | 74.61 – 84.22 | .0000 |
| Non-partenaires (n=546) | 343 | 62.82 *** | 58.77 – 68.86 | |

** p<.01; *** p<.001

Tableau 21-21 – Pourcentage de femmes victimes de violences non-partenaires

| Violences non-partenaires | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|---------------------------|-----|-----------------|--------------|--------|
| Entourage familial | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 63 | 3.19 *** | 2.41 – 3.96 | .0003 |
| NVAWS (n=6'990) | 130 | 1.86 *** | 1.54 – 2.18 | |
| «Boyfriends» | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 0 | 0.00 *** | 0.00 – 0.00 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 383 | 5.48 *** | 4.95 – 6.014 | |
| Connaissances | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 174 | 8.81 *** | 7.56 – 10.06 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 247 | 3.53 *** | 3.10 – 3.97 | |
| Inconnus | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 147 | 7.44 *** | 6.29 – 8.60 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 254 | 3.63 *** | 3.20 – 4.07 | |

*** p<.001

Figure 21-1 – Violences physiques des auteurs connus et inconnus selon l'acte le plus violent

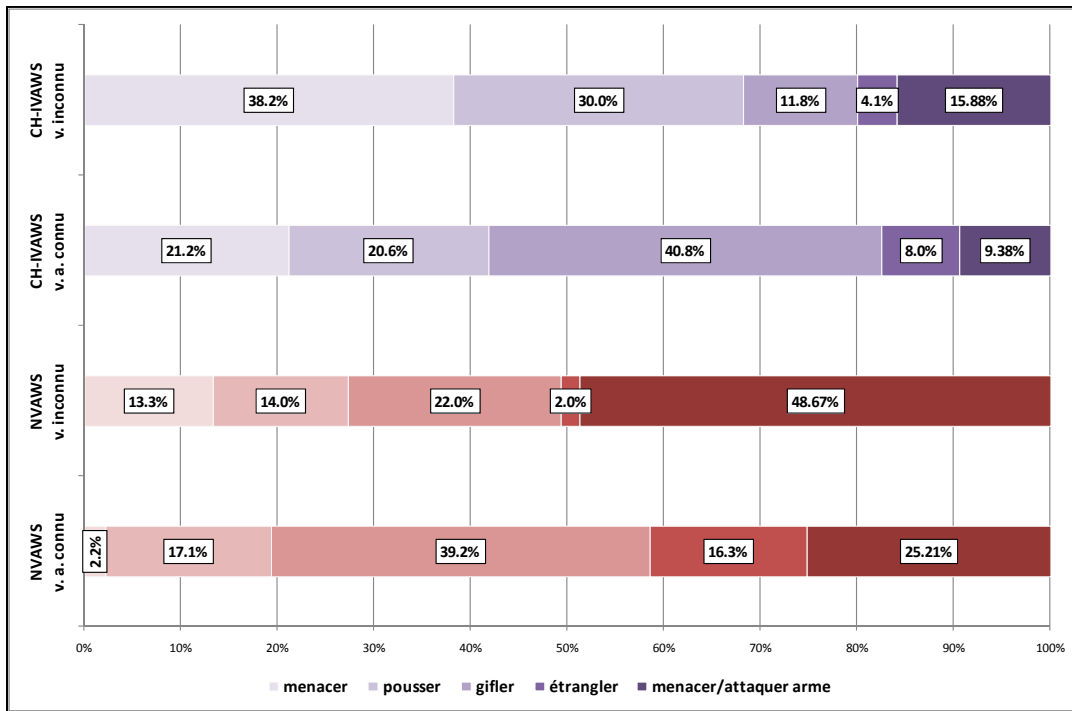


Figure 21-2 – Violences sexuelles des auteurs connus et inconnus selon l'acte le plus violent

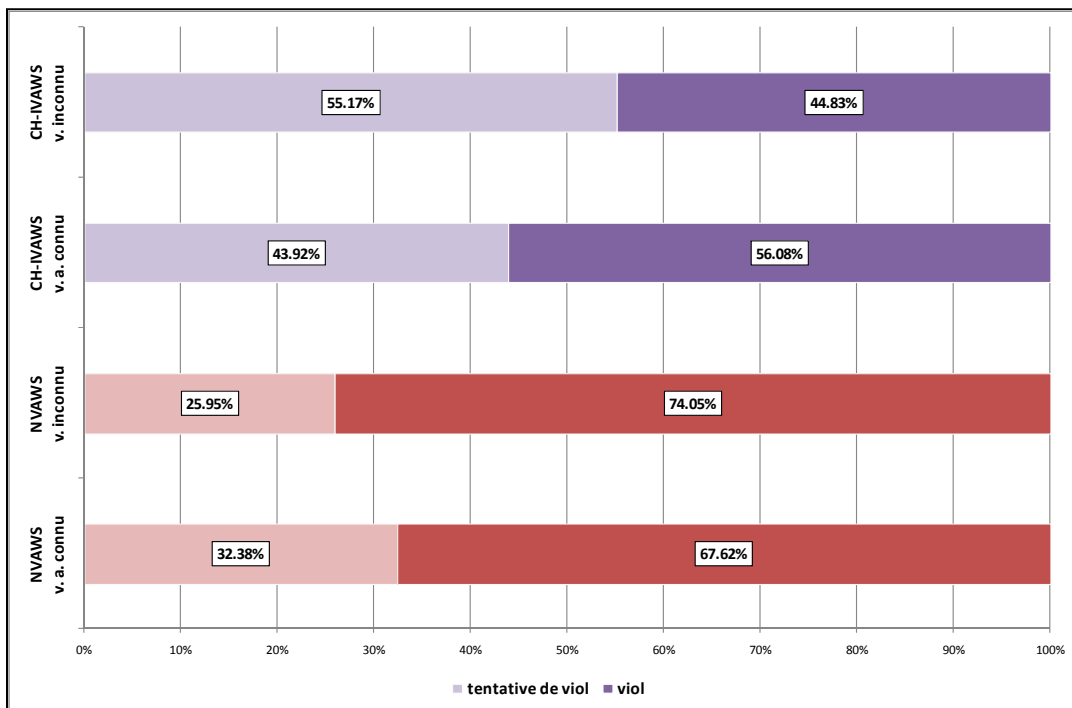


Tableau 21-22 – Pourcentage de femmes victimes de violences physiques non-partenaires

| Violences physiques non-partenaires | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------------|-----|-----------------|-------------|--------|
| Entourage familial | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 53 | 2.68 *** | 1.97 – 3.40 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 59 | 0.84 *** | 0.63 – 1.06 | .0000 |
| «Boyfriends» | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 0 | 0.00 *** | 0.00 – 0.00 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 200 | 2.86 *** | 2.47 – 3.25 | .0000 |
| Connaissances | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 111 | 5.62 *** | 4.60 – 6.64 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 95 | 1.36 *** | 1.09 – 1.63 | .0000 |
| Inconnus | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 105 | 5.32 *** | 4.33 – 6.31 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 130 | 1.86 *** | 1.54 – 2.18 | |

*** p<.001

Tableau 21-23 – Pourcentage de femmes victimes de violences sexuelles non-partenaires

| Violences sexuelles non-partenaires | n | % de femmes | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------------|-----|-----------------|-------------|--------|
| Entourage familial | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 13 | 0.66 | 0.30 – 1.01 | .1322 |
| NVAWS (n=6'990) | 72 | 1.03 | 0.79 – 1.27 | |
| «Boyfriends» | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 0 | 0.00 *** | 0.00 – 0.00 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 205 | 2.93 *** | 2.54 – 3.33 | |
| Connaissances | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 91 | 4.61 *** | 3.68 – 5.53 | .0000 |
| NVAWS (n=6'990) | 168 | 2.40 *** | 2.04 – 2.76 | |
| Inconnus | | | | |
| CH-IVAWS (n=1'975) | 58 | 2.94 ** | 2.19 – 3.68 | .0037 |
| NVAWS (n=6'990) | 131 | 1.87 ** | 1.56 – 2.19 | |

** p<.01; *** p<.001

Tableau 21-24 – Incidences des formes de violence: opérationnalisation et distribution

| Variabiles | Modalités | % (n) | % missing (n) | |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------|--------------------|------------------|
| Incidence des violences | CH-IVAWS | | | |
| | A. | 1. Un seul incident | 44.24 (219) | 7.47 (37) |
| | | 2. 2 incidents ou plus | 48.28 (239) | |
| | B. | 1. 1-4 incidents | 69.49 (344) | 7.47 (37) |
| | | 2. 5 incidents ou plus | 23.03 (114) | |
| | C. | 1. 1-9 incidents | 75.56 (374) | 7.47 (37) |
| | | 2. 10 incidents ou plus | 16.97 (84) | |

suite à la page suivante

Tableau 21-24 (suite)

| Variabiles | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|--|-------------------------|---------------|---------------|
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 29.81 (576) | 14.13 (273) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 56.06 (1'083) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 58.28 (1'126) | 14.13 (273) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 27.59 (533) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 67.29 (1'300) | 14.13 (273) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 18.58 (359) | |
| Incidence des violences physiques | CH-IVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 47.07 (185) | 8.14 (32) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 44.78 (176) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 68.70 (270) | 8.14 (32) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 23.16 (91) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 74.81 (294) | 8.14 (32) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 17.05 (67) | |
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 29.81 (391) | 16.73 (252) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 56.06 (863) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 58.28 (818) | 16.73 (252) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 27.59 (436) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 63.48 (956) | 16.73 (252) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 19.79 (298) | |
| Incidence des violences sexuelles | CH-IVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 60.85 (129) | 10.85 (23) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 28.30 (60) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 71.70 (152) | 10.85 (23) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 17.45 (37) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 75.94 (161) | 10.85 (23) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 13.21 (28) | |
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 50.32 (395) | 14.01 (110) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 35.67 (280) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 71.85 (564) | 14.01 (110) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 14.14 (111) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 76.56 (601) | 14.01 (110) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 9.43 (74) | |

Tableau 21-25 – Incidences des types de violence: opérationnalisation et distribution

| Variabiles | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|--|-------------------------|-------------|---------------|
| Incidence des violences partenaires | CH-IVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 29.01 (47) | 6.79 (11) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 64.20 (104) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 51.23 (83) | 6.79 (11) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 41.98 (68) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 59.88 (97) | 6.79 (11) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 33.33 (54) | |

suite à la page suivante

Tableau 21-25 (suite)

| Variables | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|--|-------------------------|-------------|---------------|
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 17.99 (225) | 21.10 (264) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 60.91 (762) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 45.00 (563) | 21.10 (264) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 33.89 (424) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 54.36 (680) | 21.10 (264) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 24.54 (307) | |
| Incidence des violences non-partenaires | CH-IVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 59.26 (208) | 2.85 (10) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 37.89 (133) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 83.19 (292) | 2.85 (10) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 13.96 (49) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 88.03 (309) | 2.85 (10) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 9.12 (32) | |
| | NVAWS | | |
| | A. 1. Un seul incident | 53.38 (494) | 6.72 (62) |
| | 2. 2 incidents ou plus | 39.70 (366) | |
| | B. 1. 1-4 incidents | 82.75 (763) | 6.72 (62) |
| | 2. 5 incidents ou plus | 10.52 (97) | |
| | C. 1. 1-9 incidents | 86.98 (802) | 6.72 (62) |
| | 2. 10 incidents ou plus | 6.29 (58) | |

Tableau 21-26 – Incidence des formes de violence au cours de la vie (5 incidents ou plus)

| Pourcentage de victimes ayant subi 5 incidents ou plus de même forme | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|-----|--------|---------------|--------|
| Violences | | | | |
| CH-IVAWS (n=495) | 114 | 23.03* | 19.32 – 26.74 | .0407 |
| NVAWS (n=1'932) | 533 | 27.59* | 25.59 – 29.58 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=393) | 91 | 23.16* | 18.98 – 27.33 | .0223 |
| NVAWS (n=1'506) | 436 | 28.95* | 26.66 – 31.24 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=212) | 37 | 17.45 | 12.34 – 22.56 | .2287 |
| NVAWS (n=785) | 111 | 14.11 | 11.70 – 16.58 | |

* p<.05

Tableau 21-27 – Incidence des types de violence au cours de la vie (5 incidents ou plus)

| Pourcentage de victimes ayant subi 5 incidents ou plus de même type | n | % | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|--------|---------------|--------|
| Violences partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 68 | 41.98* | 34.38 – 49.58 | .0422 |
| NVAWS (n=1'251) | 424 | 33.89* | 31.27 – 36.52 | |
| Violences non-partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 49 | 13.96 | 10.33 – 17.59 | .0852 |
| NVAWS (n=922) | 97 | 10.52 | 8.54 – 12.50 | |

* p<.05

Tableau 21-28 – Victimisation répétée [B] au cours de la vie par des partenaires

| Victimisation répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|--|------|--------------|---------------|--------|
| Violence des partenaires | | | | |
| Un partenaire ou un ex-partenaire | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 31 | 19.14 | 13.08 – 25.19 | .8546 |
| NVAWS (n=1'251) | 247 | 19.74 | 17.54 – 21.95 | |
| Au moins deux (ex-)partenaires | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 131 | 80.86 | 3.37 – 11.44 | .8546 |
| NVAWS (n=1'251) | 1004 | 80.26 | 7.30 – 10.45 | |

Tableau 21-29 – Victimisation répétée [B] au cours de la vie par des non-partenaires

| Victimisation répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|-------------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Violence des non-partenaires | | | | |
| Un non-partenaire | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 301 | 85.75 *** | 82.10 – 89.41 | .0000 |
| NVAWS (n=922) | 623 | 67.57 *** | 64.55 – 70.59 | |
| Plus d'un non-partenaire | | | | |
| CH-IVAWS (n=351) | 50 | 14.25 *** | 10.59 – 17.90 | .0000 |
| NVAWS (n=922) | 299 | 32.43 *** | 29.41 – 35.45 | |

*** p<.001

Tableau 21-30 – Victimisation répétée au cours de la vie par des connaissances

| Victimisation répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|-----------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Violence des connaissances | | | | |
| Une connaissance | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 165 | 94.83 *** | 91.54 – 98.12 | .0000 |
| NVAWS (n=1'251) | 404 | 66.67 *** | 62.91 – 70.42 | |
| Plus d'une connaissance | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 9 | 5.17 *** | 1.88 – 8.46 | .0000 |
| NVAWS (n=1'251) | 202 | 33.33 *** | 29.58 – 37.09 | |

*** p<.001

Tableau 21-31 – Victimisation répétée au cours de la vie par des inconnus

| Victimisation répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|------------------------------|-----|------------------|---------------|--------|
| Violence des inconnus | | | | |
| Un inconnu | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 135 | 91.84 *** | 87.41 – 96.26 | .0000 |
| NVAWS (n=1'251) | 174 | 68.50 *** | 62.79 – 74.22 | |
| Plus d'un inconnu | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 12 | 8.16 *** | 3.74 – 12.95 | .0000 |
| NVAWS (n=1'251) | 80 | 31.50 *** | 25.78 – 37.21 | |

*** p<.001

Tableau 21-32 – Victimisation répétée au cours de la vie par l'entourage familial

| Victimisation répétée | n | % | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|--------------|----------------|--------|
| Violence de l'entourage familial | | | | |
| Un membre de l'entourage familial | 62 | 98.41 | 95.33 – 101.50 | .0637 |
| CH-IVAWS (n=162) | 119 | 91.54 | 86.75 – 96.32 | |
| NVAWS (n=1'251) | | | | |
| Plus d'un membre de l'entourage familial | | | | |
| CH-IVAWS (n=162) | 1 | 1.59 | -1.50 – 4.67 | .0637 |
| NVAWS (n=1'251) | 11 | 8.46 | 3.68 – 13.25 | |

*** p<.001

Tableau 21-33 – Nombre d'incidents au cours des 12 derniers mois selon la forme de violence

| Incidence 12 mois | Range | Moyenne | Ecart-type | Médiane | Skewness | Kurtosis |
|----------------------------|-------|--------------|------------|---------|----------|----------|
| Violences | | | | | | |
| CH-IVAWS (n valid =15) | 1-97 | 13.80 | 27.605 | 1.0 | 2.517 | 6.073 |
| NVAWS (n valid =1659) | 1-25 | 3.08 | 4.730 | 1.0 | 3.416 | 11.714 |
| Violences physiques | | | | | | |
| CH-IVAWS (n valid =12) | 1-58 | 6.83 | 16.281 | 1.0 | 3.345 | 11.360 |
| NVAWS (n valid =1274) | 1-25 | 2.94 | 4.379 | 1.0 | 3.529 | 13.036 |
| Violences sexuelles | | | | | | |
| CH-IVAWS (n valid =4) | 1-97 | 31.25 | 45.051 | 13.5 | 1.703 | 2.819 |
| NVAWS (n valid =675) | 1-24 | 3.50 | 6.557 | 1.0 | 3.288 | 11.043 |

Tableau 21-34 – Nombre d'incidents au cours des 12 derniers mois selon le type de violence

| Incidence 12 mois | Range | Moyenne | Ecart-type | Médiane | Skewness | Kurtosis |
|----------------------------------|-------|--------------|------------|---------|----------|----------|
| Violences partenaires | | | | | | |
| CH-IVAWS (n valid =12) | 1-58 | 6.83 | 16.281 | 1.0 | 3.345 | 11.360 |
| NVAWS (n valid =1274) | 1-25 | 2.94 | 4.379 | 1.0 | 3.529 | 13.036 |
| Violences non-partenaires | | | | | | |
| CH-IVAWS (n valid =4) | 1-97 | 31.25 | 45.051 | 13.5 | 1.703 | 2.819 |
| NVAWS (n valid =675) | 1-24 | 3.50 | 6.557 | 1.0 | 3.288 | 11.043 |

Tableau 21-35 – Lien entre les violences sexuelles et les violences physiques

| Multivictimisation selon la forme des violences | Victime de violences sexuelles | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--------------------------------|-------|-----------|-------------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de physiques | | | | | |
| CH-IVAWS | 16.07 | 51.89 | 0.10 | .000 | .278/.698 |
| NVAWS | 18.44 | 47.11 | 9.97 | .000 | .220/.595 |

Tableau 21-36 – Lien entre les violences physiques partenaires et non-partenaires

| Multivictimisation selon le type des violences | Victime de violences physiques partenaires | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences physiques non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 12.66 | 12.00 | 0.05 | .899 | -.005/-.031 |
| NVAWS | 6.81 | 5.43 | 8.41 | .105 | -.020/-.120 |

Tableau 21-37 – Lien entre les violences sexuelles partenaires et non-partenaires

| Multivictimisation selon le type des violences | Victime de violences sexuelles partenaires | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|--|-------|-----------|--------------------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences sexuelles non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 7.95 | 6.52 | 0.25 | 1.000 ^a | -.008/-.106 |
| NVAWS | 7.20 | 16.67 | 10.73 | .000 | .061/.441 |

^a 25% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-38 – Maltraitance physique et revictimisation par un partenaire à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance physique dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|---|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 6.92 | 13.78 | 0.81 | .000 | .098/.365 |
| NVAWS | 11.86 | 28.30 | 2.93 | .000 | .208/.492 |

Tableau 21-39 – Maltraitance sexuelle et revictimisation par un partenaire à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance sexuelle dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|---|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 7.34 | 15.71 | 1.06 | .000 | .094/.404 |
| NVAWS | 15.69 | 44.72 | 2.83 | .000 | .180/.626 |

Tableau 21-40 – Maltraitance physique et revictimisation par un non-partenaire à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance physique dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|---|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 14.47 | 32.70 | 0.81 | .000 | .186/.483 |
| NVAWS | 8.45 | 21.49 | 3.76 | .000 | .186/.496 |

Tableau 21-41 – Maltraitance sexuelle et revictimisation par un non-partenaire à l'âge adulte

| Revictimisation | Victime de maltraitance sexuelle dans l'enfance | | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|---|-------|-----------|------|-------------------|
| | Non | Oui | | | |
| Victime de violences non-partenaires | | | | | |
| CH-IVAWS | 15.88 | 34.76 | 1.06 | .000 | .152/.477 |
| NVAWS | 11.98 | 32.99 | 3.12 | .000 | .144/.567 |

Tableau 21-42 – Prévalence 12 mois des formes de violence selon l'âge

| Âge | 18-24 ans | 25-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55 ans et plus | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-------------------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 6.90 | 3.01 | 2.04 | 1.59 | 0.67 | 1.06 | .000 | -.454 |
| Violences physiques | 4.93 | 2.78 | 1.63 | 1.32 | 0.44 | 0.66 | .001 | -.457 |
| Violences sexuelles | 1.48 | 0.46 | 0.20 | 0.26 | 0.22 | 0.61 | .143 ^a | -.434 |
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 5.83 | 3.05 | 1.55 | 0.80 | 0.24 | 5.41 | .000 | -.587 |
| Violences physiques | 5.02 | 2.44 | 1.22 | 0.71 | 0.24 | 4.09 | .000 | -.576 |
| Violences sexuelles | 0.95 | 0.62 | 0.31 | 0.08 | 0.00 | 5.01 | .001 ^b | -.652 |

^a 50% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

^b 30% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-43 – Prévalence 12 mois des types de violence selon l'âge

| Âge | 18-24 ans | 25-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55 ans et plus | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-------------------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 6.90 | 3.01 | 2.04 | 1.59 | 0.67 | 1.06 | .000 | -.454 |
| Violences partenaires | 0.99 | 0.94 | 1.03 | 0.80 | 0.22 | 1.77 | .647 ^a | -.238 |
| Violences non-partenaires | 6.40 | 2.35 | 1.04 | 0.80 | 0.44 | 1.82 | .000 | -.572 |
| NVAWS | | | | | | | | |
| Violences | 5.83 | 3.05 | 1.55 | 0.80 | 0.24 | 5.41 | .000 | -.587 |
| Violences partenaires | 3.16 | 2.29 | 0.99 | 0.64 | 0.18 | 5.48 | .000 | -.546 |
| Violences non-partenaires | 2.68 | 0.77 | 0.56 | 0.16 | 0.06 | 5.57 | .000 | -.657 |

^a 50% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-44 – Prévalence 5 ans des violences selon l'état civil et l'âge

| État civil | Célibataire | Divorcée | Mariée | % missing | Sig. | Cramer's V |
|-----------------|-------------|----------|--------|-----------|-------------------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| 18-24 ans | 17.65 | 100.00 | 6.67 | 0.00 | .050 ^a | .172 |
| 25-34 ans | 9.14 | 9.09 | 5.69 | 0.00 | .388 | .066 |
| 35 ans et plus | 4.67 | 7.65 | 2.87 | 0.86 | .005 | .090 |

suite à la page suivante

Tableau 21-44 (suite)

| État civil | Célibataire | Divorcée | Mariée | % missing | Sig. | Cramer's V |
|----------------|-------------|----------|--------|-----------|------|------------|
| NVAWS | | | | | | |
| 18-24 ans | 24.25 | 63.16 | 16.04 | 0.11 | .000 | .189 |
| 25-34 ans | 21.36 | 45.00 | 11.16 | 0.89 | .000 | .260 |
| 35 ans et plus | 4.32 | 15.51 | 4.10 | 2.40 | .000 | .163 |

^a 50% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-45 – Prévalence 5 ans des violences selon le lieu de naissance (B) (CH-IVAWS)

| Pays de naissance | Suisse | Autres | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------|--------|--------|-----------|-------|------------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 6.14 | 5.07 | 1.01 | .468 | -.018 |
| Violences physiques | 5.11 | 4.26 | 0.66 | .597 | -.015 |
| Violences sexuelles | 1.70 | 1.59 | 0.56 | 1.000 | -.004 |
| Violences partenaires | 1.85 | 2.13 | 1.62 | .676 | .008 |
| Violences non-partenaires | 4.47 | 3.47 | 1.77 | .477 | -.020 |

Tableau 21-46 – Prévalence des violences partenaires selon le statut du couple

| Mariage vs. cohabitation | Cohabitation | Mariage | % missing | Sig. | Cramer's V/Gamma |
|---------------------------------|--------------|---------|-----------|-------|------------------|
| CH-IVAWS (n=1'424) | | | | | |
| Au cours des 5 dernières années | 1.99 | 1.50 | 1.01 | .543 | -.014/-.144 |
| Au cours des 12 derniers mois | 0.50 | 0.67 | 1.11 | 1.000 | .007/.143 |
| NVAWS (n=4'834) | | | | | |
| Au cours des 5 dernières années | 17.29 | 3.74 | 3.09 | .000 | -.180/-.687 |
| Au cours des 12 derniers mois | 3.54 | 0.71 | 3.36 | .000 | -.083/-.381 |

Tableau 21-47 – Prévalence 5 ans des formes et types de violence et dernier titre obtenu, détail (NVAWS)

| Statut professionnel | Pas de diplôme «high school» | Diplôme «high school» | Titre universitaire | Titre universitaire supérieur | % missing | Sig. | Cramer's V/Gamma |
|---------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------------|-----------|------|------------------|
| NVAWS | | | | | | | |
| Violences | 8.40 | 10.55 | 7.88 | 5.30 | 3.52 | .000 | .057/-.113 |
| Violences physiques | 6.82 | 8.43 | 6.75 | 3.88 | 2.60 | .001 | .050/-.105 |
| Violences sexuelles | 2.54 | 3.12 | 1.78 | 1.76 | 3.32 | .034 | .036/-.150 |
| Violences partenaires | 5.88 | 6.58 | 5.18 | 2.83 | 3.89 | .003 | .046/-.131 |
| Violences non-partenaires | 2.95 | 4.54 | 2.98 | 2.48 | 3.92 | .007 | .042/-.095 |

Tableau 21-48 – Prévalence vie des formes et types de violence selon le revenu du ménage (CH-IVAWS)

| Revenu du ménage | En dessous du revenu médian | En dessus du revenu médian | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|------|-------|
| CH-IVAWS | | | | | |
| Violences | 31.29 | 17.92 | 7.70 | .000 | -.205 |
| Violences physiques | 24.66 | 18.35 | 7.65 | .001 | -.186 |
| Violences sexuelles | 14.52 | 9.44 | 7.70 | .001 | -.240 |
| Violences physiques | 12.13 | 6.41 | 7.70 | .000 | -.337 |
| Violences sexuelles | 21.26 | 17.14 | 7.70 | .034 | -.132 |

Note: CH-IVAWS: revenu mensuel médian: 5'500 CHF; NVAWS: revenu annuel médian: 24'076 USD.

Tableau 21-49 – Prévalence 12 mois des formes et types de violence et consommation d'alcool (CH-IVAWS)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Jamais ou jamais trop | Trop quelques fois par an | Trop quelques fois par mois | % missing | Sig. | Cramer's V/ Gamma |
|---|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| CH-IVAWS | | | | | | |
| Violences | 1.64 | 7.21 | 14.29 | 1.52 | .000 ^a | .140/.645 |
| Violences physiques | 1.40 | 5.29 | 9.52 | 1.11 | .001 ^a | .106/.590 |
| Violences sexuelles | 0.35 | 2.88 | 4.55 | 1.11 | .000 ^a | .109/.768 |
| Violences partenaires | 0.53 | 2.43 | 4.76 | 2.28 | .005 ^a | .082/.145 |
| Violences non-partenaires | 1.18 | 4.88 | 14.19 | 2.33 | .000 ^a | .135/.648 |

^a 33.3% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-50 – Prévalence 5 ans et fréquence de la consommation d'alcool (NVAWS)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Jamais | 1-3 fois /mois | 1-4 fois /semaine | Chaque jour ou presque | % missing | Sig. | Cramer's V/ Gamma |
|---|--------|----------------|-------------------|------------------------|-----------|------|-------------------|
| NVAWS | | | | | | | |
| Violences | 6.72 | 11.57 | 12.22 | 6.52 | 3.38 | .000 | .086/.198 |
| Violences physiques | 5.53 | 9.48 | 9.05 | 5.26 | 2.47 | .000 | .073/.175 |
| Violences sexuelles | 1.86 | 3.14 | 4.29 | 2.16 | 3.23 | .000 | .052/.233 |
| Violences partenaires | 4.28 | 7.60 | 6.61 | 4.35 | 3.75 | .000 | .066/.169 |
| Violences non-partenaires | 2.73 | 4.44 | 6.59 | 2.63 | 3.78 | .000 | .067/.237 |

Tableau 21-51 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Testa & Livingston, 2000)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | 3-4 verres/ semaine | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|---------------------|-----------|------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 8.71 | 21.78 | 4.15 | .000 | .097/.490 |
| Violences physiques | 7.09 | 16.46 | 3.23 | .000 | .076/.442 |
| Violences sexuelles | 2.40 | 7.95 | 4.02 | .000 | .074/.557 |
| Violences partenaires | 5.59 | 11.42 | 4.49 | .000 | .053/.371 |
| Violences non-partenaires | 3.48 | 12.35 | 4.54 | .000 | .098/.592 |

Tableau 21-52 – Prévalence 12 mois et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006; seuil A)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | plus de 7 verres par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|------------------------------|-----------|--------------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 1.76 | 2.38 | 4.69 | .661 | .005/.152 |
| Violences physiques | 1.45 | 2.41 | 3.38 | .344 | .009/.252 |
| Violences sexuelles | 0.32 | 0.00 | 4.33 | 1.000 | -.006/-1.000 |
| Violences partenaires | 1.19 | 2.38 | 4.76 | .268 | .012/.340 |
| Violences non-partenaires | 0.58 | 0.00 | 4.85 | 1.000 | -.009/-1.000 |

Tableau 21-53 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006; seuil A)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | plus de 7 verres par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|------------------------------|-----------|--------------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 9.37 | 7.14 | 4.15 | .704 | -.009/- .147 |
| Violences physiques | 7.57 | 4.82 | 3.23 | .527 | -.011/- .236 |
| Violences sexuelles | 2.67 | 2.35 | 4.02 | 1.000 | -.002/- .065 |
| Violences partenaires | 5.90 | 3.57 | 4.49 | .487 | -.011/- .257 |
| Violences non-partenaires | 3.90 | 4.76 | 4.54 | .571 | .005/.104 |

Tableau 21-54 – Prévalence 5 ans et consommation excessive d'alcool (NVAWS, Stahre et al, 2006; seuil B)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | 7 verres ou plus par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|------------------------------|-----------|-------------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 8.74 | 17.58 | 4.15 | .000 | .076/.380 |
| Violences physiques | 7.12 | 13.38 | 3.23 | .000 | .059/.337 |
| Violences sexuelles | 2.40 | 6.35 | 4.02 | .000 | .062/.468 |
| Violences partenaires | 5.62 | 9.27 | 4.49 | .003 | .039/.263 |
| Violences non-partenaires | 3.47 | 9.93 | 4.54 | .000 | .084/.508 |

Tableau 21-55 – Prévalence 5 ans des violences et intoxications alcooliques (NVAWS, Reed et al., 2009)

| Fréquence consommation excessive d'alcool | Moins | Intoxication alcoolique | % missing | Sig. | Cramer's V /Gamma |
|---|-------|-------------------------|-----------|-------------|-------------------|
| NVAWS | | | | | |
| Violences | 8.74 | 24.80 | 4.69 | .000 | .105/.550 |
| Violences physiques | 7.09 | 19.28 | 3.38 | .000 | .087/.516 |
| Violences sexuelles | 2.40 | 9.52 | 4.33 | .000 | .084/.621 |
| Violences partenaires | 5.56 | 14.00 | 4.76 | .000 | .068/.469 |
| Violences non-partenaires | 3.53 | 13.71 | 4.85 | .000 | .099/.625 |

Tableau 21-56 – Facteurs associés à la prévalence des violences (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences au cours des 5 dernières années (n=1'788) | β | Sig. | Exp(B) |
|--|---------|------|--------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.346 | .000 | 3.843 |
| 25-34 ans | 0.648 | .011 | 1.912 |
| Séparée / divorcée | 0.935 | .008 | 2.548 |
| Niveau d'éducation (réf.: études supérieures) | | .205 | |
| Diplôme d'éducation primaire/secondaire | 0.158 | .622 | 1.171 |
| Apprentissage | -0.300 | .200 | 0.741 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .003 | |
| Travaille / fait des études | 0.916 | .004 | 2.500 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.782 | .003 | 5.944 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.467 | .031 | 1.595 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.087 | .000 | 2.967 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.069 | .045 | 2.912 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.479 | .030 | 1.614 |
| Constante | -4.390 | .000 | 0.012 |
| Modèle final (step2) | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.391 | .000 | 4.018 |
| 25-34 ans | 0.636 | .012 | 1.890 |
| Séparée / divorcée | 0.935 | .008 | 2.548 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .003 | |
| Travaille / fait des études | 0.917 | .004 | 2.501 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.769 | .003 | 5.864 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.482 | .025 | 1.620 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.078 | .000 | 2.939 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.094 | .039 | 2.987 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.481 | .029 | 1.618 |
| Constante | -4.544 | .000 | 0.011 |

-2log-likelihood: 723.888; $R^2_{CS} = .050$; $R^2_{n=136}$

Tableau 21-57 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences physiques au cours des 5 dernières années (n=1'795) | β | Sig. | Exp(B) |
|---|---------|------|--------------|
| Variables entrées dans le modèle | | .000 | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.403 | .000 | 4.067 |
| 25-34 ans | 0.678 | .015 | 1.969 |
| Séparée ou divorcée | 1.225 | .001 | 3.405 |
| École élémentaire ou apprentissage | -0.292 | .224 | 0.747 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .008 | |
| Travaille ou fait des études | 0.985 | .006 | 2.677 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.749 | .008 | 5.749 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.408 | .082 | 1.504 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.019 | .000 | 2.770 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.301 | .015 | 3.671 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.531 | .025 | 1.701 |
| Constante | -4.636 | .000 | 0.010 |
| Modèle final (Step2) | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.409 | .000 | 4.090 |
| 25-34 ans | 0.698 | .012 | 2.009 |
| Séparée ou divorcée | 1.232 | .001 | 3.429 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .005 | |
| Travaille ou fait des études | 1.029 | .004 | 2.799 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.801 | .006 | 6.056 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.389 | .098 | 1.475 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.019 | .000 | 2.771 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.319 | .013 | 3.738 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.537 | .023 | 1.711 |
| Constante | -4.879 | .000 | 0.008 |

-2log-likelihood: 631.957; $R^2_{CS} = .045$; $R^2_{n=136}$

Tableau 21-58 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences sexuelles au cours des 5 dernières années (n=1'796) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .006 | |
| 18-24 ans | 1.599 | .002 | 4.948 |
| 25-34 ans | 1.030 | .025 | 2.801 |
| Relation amoureuse (réf.: célibataire, concubinage, mariage) | | .019 | |
| Séparée ou divorcée | 1.259 | .039 | 3.523 |
| Vit une relation amoureuse | 1.046 | .025 | 2.846 |
| Niveau d'éducation (réf.: études supérieures) | | .573 | |
| École élémentaire | -0.108 | .850 | 0.898 |
| Apprentissage | -0.421 | .309 | 0.657 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.750 | .009 | 5.753 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.306 | .432 | 1.358 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | -0.027 | .981 | 0.974 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.528 | .178 | 1.696 |
| Constante | -5.043 | .000 | 0.006 |
| Modèle final (Step5) | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .008 | |
| 18-24 ans | 1.522 | .004 | 4.580 |
| 25-34 ans | 1.026 | .023 | 2.791 |
| Relation amoureuse (réf.: célibataire, concubinage, mariage) | | .006 | |
| Séparée ou divorcée | 1.405 | .018 | 4.077 |
| Vit une relation amoureuse | 1.138 | .015 | 3.120 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.754 | .009 | 5.776 |
| Constante | -5.010 | .000 | 0.007 |

-2log-likelihood: 284.124; $R^2_{CS} = .016$; $R^2_{n=100}$

Tableau 21-59 – Facteurs associés à la prévalence des violences (NVAWS)

| NVAWS – Violences au cours des 5 dernières années (n=4'542) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|----------|-------------|---------------|
| Step1 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.097 | .000 | 2.994 |
| 25-34 ans | 1.005 | .000 | 2.732 |
| Origine ethnique (réf.: blanche) | | .198 | |
| Noire | 0.041 | .796 | 1.042 |
| Asiatique | -0.068 | .867 | 0.934 |
| Amérindienne | 0.729 | .049 | 2.073 |
| Métisse | 0.311 | .124 | 1.365 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 0.483 | .004 | 1.621 |
| Séparée / divorcée | 1.629 | .000 | 5.098 |
| Relation amoureuse | 1.038 | .000 | 2.822 |
| Concubinage | 1.285 | .000 | 3.614 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.334 | .004 | 1.396 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .001 | |
| Travaille | 0.359 | .014 | 1.432 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.990 | .000 | 2.690 |
| Fait des études | 0.558 | .016 | 1.746 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.438 | .002 | 1.549 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.538 | .002 | 1.712 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.980 | .000 | 2.664 |
| Constante | -4.592 | .000 | 0.010 |
| Step2 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.128 | .000 | 3.089 |
| 25-34 ans | 1.029 | .000 | 2.798 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 0.480 | .004 | 1.616 |
| Séparée / divorcée | 1.632 | .000 | 5.112 |
| Relation amoureuse | 1.036 | .000 | 2.818 |
| Concubinage | 1.277 | .000 | 3.585 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.330 | .004 | 1.391 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .000 | |
| Travaille | 0.360 | .013 | 1.434 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.007 | .000 | 2.738 |
| Fait des études | 0.545 | .018 | 1.725 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.452 | .001 | 1.572 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.518 | .003 | 1.679 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.983 | .000 | 2.671 |
| Constante | -4.578 | .000 | 0.010 |

-2log-likelihood: 2603.035; $R^2_{CS} = .108$; $R^2_{n=218}$

Tableau 21-60 – Facteurs associés à la prévalence des violences physiques (NVAWS)

| NVAWS – Violences physiques au cours des 5 dernières années (n=4'573) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|----------|-------------|---------------|
| Step1 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 0.975 | .000 | 2.650 |
| 25-34 ans | 0.999 | .000 | 2.716 |
| Origine ethnique (réf.: blanche) | | .377 | |
| Noire | -0.090 | .604 | 0.914 |
| Asiatique | -0.361 | .462 | 0.697 |
| Amérindienne | 0.154 | .727 | 1.167 |
| Métisse | 0.355 | .085 | 1.427 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Séparée / divorcée | 1.409 | .000 | 4.093 |
| Relation amoureuse | 0.800 | .000 | 2.225 |
| Concubinage | 1.156 | .000 | 3.178 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.259 | .033 | 1.295 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .001 | |
| Travaille | 0.401 | .011 | 1.493 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.054 | .000 | 2.870 |
| Fait des études | 0.591 | .018 | 1.806 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.514 | .001 | 1.671 |
| Intoxications alcooliques au cours des deux dernières semaines | 0.640 | .001 | 1.896 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.823 | .000 | 2.277 |
| Constante | -4.598 | .000 | 0.010 |
| Step2 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 0.991 | .000 | 2.694 |
| 25-34 ans | 1.017 | .000 | 2.764 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Séparée / divorcée | 1.409 | .000 | 4.090 |
| Relation amoureuse | 0.773 | .000 | 2.166 |
| Concubinage | 1.147 | .000 | 3.148 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.253 | .036 | 1.288 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .000 | |
| Travaille | 0.391 | .013 | 1.479 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.059 | .000 | 2.885 |
| Fait des études | 0.569 | .022 | 1.766 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.521 | .001 | 1.684 |
| Intoxications alcooliques au cours des deux dernières semaines | 0.637 | .001 | 1.891 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.830 | .000 | 2.293 |
| Constante | -4.588 | .000 | .010 |

-2log-likelihood: 2364.890; $R^2_{CS} = .082$; $R^2_{n=181}$

Tableau 21-61 – Facteurs associés à la prévalence des violences sexuelles (NVAWS)

| NVAWS – Violences sexuelles au cours des 5 dernières années (n=4'541) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|----------|-------------|---------------|
| Step1 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.376 | .000 | 3.958 |
| 25-34 ans | 1.134 | .000 | 3.109 |
| D'origine amérindienne | 1.295 | .009 | 3.650 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 1.112 | .000 | 3.040 |
| Séparée / divorcée | 2.204 | .000 | 9.059 |
| Relation amoureuse | 1.403 | .000 | 4.069 |
| Concubinage | 1.257 | .000 | 3.514 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.486 | .024 | 1.626 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .155 | |
| Travaille | 0.268 | .346 | 1.307 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.798 | .058 | 2.221 |
| Fait des études | 0.676 | .076 | 1.966 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.331 | .216 | 1.392 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.628 | .021 | 1.874 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 1.477 | .000 | 4.381 |
| Constante | -6.847 | .000 | 0.001 |
| Step2 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.579 | .000 | 4.852 |
| 25-34 ans | 1.228 | .000 | 3.413 |
| D'origine amérindienne | 1.294 | .008 | 3.648 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 1.243 | .000 | 3.466 |
| Séparée / divorcée | 2.361 | .000 | 10.602 |
| Relation amoureuse | 1.520 | .000 | 4.572 |
| Concubinage | 1.338 | .000 | 3.813 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.508 | .017 | 1.662 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.623 | .021 | 1.864 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 1.488 | .000 | 4.427 |
| Constante | -6.460 | .000 | 0.002 |

-2log-likelihood: 963.017; $R^2_{CS} = .051$; $R^2_{n=220}$

Tableau 21-62 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences partenaires au cours des 5 dernières années (n=1'783) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .583 | |
| 18-24 ans | -0.665 | .389 | 0.514 |
| 25-34 ans | 0.161 | .701 | 1.175 |
| Séparée ou divorcée | 1.494 | .001 | 4.454 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .228 | |
| Travaille ou fait des études | 0.728 | .103 | 2.071 |
| Au chômage ou à la recherche d'un emploi | 1.181 | .291 | 3.257 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.557 | .130 | 1.746 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .014 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.054 | .015 | 2.870 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.517 | .049 | 4.558 |
| Constante | -5.152 | .000 | 0.006 |
| Modèle final (Step4) | | | |
| Séparée / divorcée | 1.615 | .000 | 5.029 |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .009 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.079 | .010 | 2.943 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.572 | .042 | 4.815 |
| Constante | -4.381 | .000 | 0.013 |

-2log-likelihood: 325.368; $R^2_{CS} = .011$; $R^2_{n=061}$

Tableau 21-63 – Facteurs associés à la prévalence des violences partenaires (NVAWS)

| NVAWS – Violences partenaires au cours des 5 dernières années (n=4'525) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|----------|-------------|---------------|
| Step1 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 0.607 | .003 | 1.834 |
| 25-34 ans | 1.006 | .000 | 2.735 |
| Origine ethnique (réf.: blanche) | | .220 | |
| Noire | -0.203 | .309 | 0.816 |
| Asiatique | -0.558 | .361 | 0.572 |
| Amérindienne | 0.278 | .552 | 1.321 |
| Métisse | 0.385 | .085 | 1.469 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Séparée / divorcée | 1.544 | .000 | 4.682 |
| Relation amoureuse | 0.730 | .000 | 2.075 |
| Concubinage | 1.224 | .000 | 3.402 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.299 | .027 | 1.349 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas ou en formation) | | .002 | |
| Travaille | 0.323 | .029 | 1.381 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.904 | .001 | 2.470 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.672 | .000 | 1.959 |
| Intoxications alcooliques au cours des deux dernières semaines | 0.472 | .034 | 1.602 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.892 | .000 | 2.440 |
| Constante | -4.911 | .000 | 0.007 |
| Step2 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 0.623 | .002 | 1.865 |
| 25-34 ans | 1.025 | .000 | 2.788 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Séparée / divorcée | 1.536 | .000 | 4.644 |
| Relation amoureuse | 0.677 | .001 | 1.967 |
| Concubinage | 1.204 | .000 | 3.335 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.293 | .029 | 1.341 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas ou en formation) | | .002 | |
| Travaille | 0.317 | .032 | 1.373 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.909 | .001 | 2.482 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.679 | .000 | 1.972 |
| Intoxications alcooliques au cours des deux dernières semaines | 0.473 | .033 | 1.606 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.903 | .000 | 2.466 |
| Constante | -4.912 | .000 | 0.007 |

-2log-likelihood: 1997.187; $R^2_{CS} = .067$; $R^2_{n=168}$

Tableau 21-64 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences non-partenaires au cours des 5 dernières années (n=1'921) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|------|----------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.621 | .000 | 5.061 |
| 25-34 ans | 0.836 | .006 | 2.308 |
| Lieu de naissance (réf.: née en Suisse) | | .309 | |
| Née en Europe occidentale ou en Scandinavie | -0.809 | .182 | 0.445 |
| Née dans un autre pays | 0.239 | .518 | 1.270 |
| Relations amoureuses (réf.: mariée, divorcée, en concubinage) | | .004 | |
| Célibataire | 0.769 | .018 | 2.157 |
| A une relation amoureuse | 1.040 | .001 | 2.829 |
| Niveau d'éducation (réf.: études supérieures) | | .186 | |
| Diplôme d'éducation primaire/secondaire | -0.056 | .874 | 0.946 |
| Apprentissage | -0.480 | .081 | 0.619 |
| Statut socioprofessionnel (réf.: ne travaille pas) | | .172 | |
| Travaille | 0.657 | .103 | 1.929 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 1.310 | .064 | 3.706 |
| Fait des études | 0.319 | .559 | 1.376 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 0.737 | .217 | 2.090 |
| Constante | -4.251 | .000 | 0.014 |
| Modèle final (step5) | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.667 | .000 | 5.296 |
| 25-34 ans | 0.950 | .001 | 2.586 |
| Relations amoureuses (réf.: mariée, divorcée, en concubinage) | | .000 | |
| Célibataire | 0.916 | .004 | 2.499 |
| A une relation amoureuse | 1.215 | .000 | 3.371 |
| Constante | -4.118 | .000 | 0.016 |

-2log-likelihood: 593.856; $R^2_{CS} = .043$; $R^2_{n=144}$

Tableau 21-65 – Facteurs associés à la prévalence des violences non-partenaires (NVAWS)

| NVAWS – Violences non-partenaires au cours des 5 dernières années (n=4'525) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Step1 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.738 | .000 | 5.684 |
| 25-34 ans | 0.970 | .000 | 2.638 |
| Origine ethnique (réf.: blanche) | | .191 | |
| Noire | 0.298 | .162 | 1.348 |
| Asiatique | 0.451 | .374 | 1.570 |
| Amérindienne | 0.844 | .081 | 2.326 |
| Métisse | -0.256 | .474 | 0.774 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée) | | .000 | |
| Célibataire | 1.218 | .000 | 3.380 |
| Séparée / divorcée | 1.734 | .000 | 5.664 |
| Relation amoureuse | 1.336 | .000 | 3.804 |
| Concubinage | 1.137 | .000 | 3.118 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.389 | .028 | 1.476 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.686 | .019 | 1.985 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | -0.021 | .917 | .979 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.789 | .001 | 2.200 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 1.005 | .000 | 2.732 |
| Constante | -5.447 | .000 | 0.004 |
| Step3 | | | |
| Âge (réf.: 35 ans et plus) | | .000 | |
| 18-24 ans | 1.757 | .000 | 5.794 |
| 25-34 ans | 0.986 | .000 | 2.680 |
| Relation amoureuse (réf.: mariée ou célibataire) | | .000 | |
| Célibataire | 1.254 | .000 | 3.506 |
| Séparée / divorcée | 1.753 | .000 | 5.769 |
| Relation amoureuse | 1.411 | .000 | 4.101 |
| Concubinage | 1.150 | .000 | 3.158 |
| Diplômée niveau «high-school» | 0.394 | .024 | 1.483 |
| Au chômage / à la recherche d'un emploi | 0.690 | .017 | 1.993 |
| Consommation excessive d'alcool (Testa & Livingston, 2000) | 0.745 | .001 | 2.107 |
| Victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 1.000 | .000 | 2.718 |
| Constante | -5.435 | .000 | 0.004 |

-2log-likelihood: 1314.040; $R^2_{CS} = .060$; $R^2_{nz} = .203$

Tableau 21-66 – Caractéristiques sociodémographiques des répondantes: opérationnalisation et distribution

| Variabes | Modalités | % (n) | % missing (n) | |
|--|---|--|--------------------|-------------|
| Âge | CH-IVAWS (n=1'446) | | | |
| | 1. 18-24 ans | 3.39 (49)^o | 0.00 | |
| | 2. 25-34 ans | 23.44 (339) | | |
| | 3. 35-44 ans | 28.84 (417)^o | | |
| | 4. 45-54 ans | 21.92 (317) | | |
| | 5. 55 ans et plus | 22.41 (324) | | |
| | NVAWS (n=4'770) | | | |
| | 1. 18-24 ans | 5.83 (278)^o | 1.61 (77) | |
| | 2. 25-34 ans | 23.42 (1'117)^o | | |
| | 3. 35-44 ans | 27.74 (1'323)^o | | |
| 4. 45-54 ans | 20.31 (969)^o | | | |
| 5. 55 ans et plus | 21.09 (1'006)^o | | | |
| Lieu de naissance et origine ethnique | CH-IVAWS | | | |
| | 1. Née en Suisse | 80.15 (1'159) | 0.07 (1) | |
| | 2. Née en Europe occidentale ou Scandinavie | 12.24 (177) | | |
| | 3. Née dans un autre pays | 7.54 (109) | | |
| | NVAWS | | | |
| | 1. Origine ethnique blanche | 84.00 (4'007)^o | 1.93 (92) | |
| | 2. Origine ethnique noire | 6.27 (299)^o | | |
| | 3. Origine ethnique asiatique | 1.66 (79) | | |
| | 4. Origine ethnique amérindienne | 1.03 (49) | | |
| | 5. Origine ethnique mélangée | 5.12 (244) | | |
| Dernier titre obtenu | CH-IVAWS | | | |
| | 1. École élémentaire | 14.45 (209) | 0.14 (2) | |
| | 2. Apprentissage | 62.52 (904) | | |
| | 3. Éducation supérieure | 22.89 (331) | | |
| | NVAWS | | | |
| | A. 1. Pas de diplôme niveau «high school» | 9.04 (431)^o | 0.36 (17) | |
| | 2. Diplôme niveau «high school» | 63.38 (3'023) | | |
| | 3. Titre universitaire | 27.23 (1'299)^o | | |
| | Statut socioprofessionnel | CH-IVAWS | | |
| | | A. 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | 62.93 (910) | 0.00 |
| 2. Ne travaille pas / Femme au foyer | | 34.65 (501)^o | | |
| 3. Au chômage / A la recherche d'un emploi | | 0.83 (12) | | |
| 4. En formation / Études | | 1.59 (23)^o | | |
| B. 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | | 64.52 (1344)^o | 0.00 | |
| 2. Autres | | 35.80 (628)^o | | |
| NVAWS | | | | |
| A. 1. Travaille à temps plein ou à temps partiel | | 61.84 (2'950)^o | 2.62 (125) | |
| 2. Ne travaille pas / Femme au foyer | | 30.55 (1'457) | | |
| 3. Au chômage / A la recherche d'un emploi | 2.56 (122)^o | | | |
| 4. En formation / Études | 2.43 (116)^o | | | |
| B. 1. Travaille / En formation | 64.28 (3'066) | 2.62 (125) | | |
| 2. Ni l'un ni l'autre | 33.10 (1'579) | | | |

^o Le test de proportion de la comparaison avec les caractéristiques de l'échantillon complet des répondantes est significatif, à p<.05.

Tableau 21-67 – Consommation d'alcool du partenaire (CH-IVAWS): opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation excessive d'alcool | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|---|----------------------------------|------------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | A. 1. Ne boit jamais ou jamais trop | 79.48 (1'154)^a | 1.38 (20) |
| | 2. Boit trop quelques fois par année | 15.29 (222)^a | |
| | 3. Boit trop quelques fois par mois | 2.07 (30) | |
| | 4. Boit trop 1-2 fois/ semaine ou plus | 1.38 (20) | |
| | B. 1. Ne boit jamais, jamais trop ou rarement | 94.77 (1'376) | 1.38 (26) |
| | 2. Boit trop quelques fois par mois ou plus | 3.63 (50) | |

Tableau 21-68 – Consommation d'alcool de la répondante (NVAWS): opérationnalisation et distribution

| Fréquence de la consommation d'alcool et quantité consommée | Modalités | % (n) | % missing (n) |
|---|--|----------------------------------|------------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | |
| Variables de base | | | |
| Fréquence de la consommation d'alcool au cours des 12 derniers mois | A. 1. N'a pas consommé d'alcool l'an passé | 40.80 (1'946)^a | 0.34 (16) |
| | 2. A consommé 1-3 fois/mois | 42.01 (2'004) | |
| | 3. A consommé 1-4 fois/semaine | 13.00 (620) | |
| | 4. A consommé chaque jour ou presque | 3.86 (184) | |
| | B. 1. A consommé moins ou pas du tout | 82.81 (3'950) | |
| | 3. A consommé 1-2 fois/semaine | 16.86 (804) | |
| Fréquence de la consommation d'alcool au cours des 14 derniers jours | 1. 1-2 fois par semaine | 26.39 (1'259) | 0.61 (29) |
| | 2. 3-4 fois par semaine | 3.33 (159) | |
| | 3. 5-6 fois par semaine | 1.26 (60) | |
| | 4. Quotidiennement | 1.87 (89) | |
| | 8. N'a pas consommé l'an passé | 40.80 (1'946)^a | |
| | 9. N'a pas consommé durant les 14 jours | 25.74 (1'228) | |
| Quantité d'alcool consommé en moyenne par jour au cours des 14 derniers jours | 1. 1 verre | 14.59 (696) | 1.03 (49) |
| | 2. 2 verres | 11.03 (526) | |
| | 3. 3 verres | 3.31 (158) | |
| | 4. 4 verres | 1.74 (83) | |
| | 5. 5 verres | 0.69 (33) | |
| | 6. 6 verres | 0.67 (32) | |
| | 7. 7 verres ou plus | 0.40 (19) | |
| | 8. N'a pas consommé l'an passé | 40.80 (1'946) | |
| | 9. N'a pas consommé durant les 14 jours | 25.74 (1'228) | |
| Mesures composites | | | |
| Consommation excessive – Testa et Livingston (2000) | 1. Moins | 94.68 (4'516) | 1.03 (49) |
| | 2. 3-4 verres au moins, une fois par semaine | 4.30 (205) | |
| Consommation excessive – Stahre et al. (2006) | 1. Moins | 97.48 (4'650) | 1.03 (49) |
| | 2. Plus d'un verre par jour, en moyenne | 1.49 (71) | |
| Intoxication alcoolique – Reed et al. (2009) | 1. Non | 95.47 (4'554) | 1.03 (49) |
| | 2. Oui | 3.50 (167) | |

^a Le test de proportion de la comparaison avec les caractéristiques de l'échantillon complet des répondantes est significatif, à p<.05.

Tableau 21-69 – Prévalence des violences partenaires selon l'âge du partenaire

| Âge du partenaire | 18-24 ans | 25-34 ans | 35-44 ans | 45-54 ans | 55 ans et plus | % missing | Sig. | Gamma |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-------------------------|-------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | | | |
| Prévalence vie | 5.88 | 1.08 | 2.83 | 2.15 | 2.58 | 0.76 | .481 | .090 |
| Prévalence 5 ans | 5.88 | 0.73 | 2.11 | 0.62 | 0.95 | 2.14 | .114^a | -.154 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | | | |
| Prévalence vie | 5.26 | 5.88 | 6.14 | 4.05 | 3.72 | 5.66 | .026 | -.145 |
| Prévalence 5 ans | 5.26 | 4.82 | 3.59 | 1.09 | 0.85 | 5.79 | .000 | -.682 |

^a 40% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-70 – Prévalence des violences partenaires selon le pays de naissance du partenaire (CH-IVAWS)

| Pays de naissance du partenaire | Suisse / Europe occidentale / Scandinavie | Autre | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---------------------------------|---|-------|-----------|-------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 2.15 | 5.56 | 0.46 | .057 | .054 |
| Prévalence 5 ans | 1.05 | 4.49 | 1.47 | .023 | .075 |

Tableau 21-71 – Prévalence des violences partenaires selon le statut professionnel relatif du couple

| Statuts professionnels du partenaire et de la répondante | Les deux travaillent | Seul le partenaire travaille | Seule la répondante travaille | Aucun ne travaille | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|----------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|-----------|-------------------------|------------|
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | | | |
| Prévalence vie | 2.27 | 1.85 | 1.43 | 3.95 | 0.69 | .491^a | .041 |
| Prévalence 5 ans | 1.22 | 1.07 | 1.45 | 1.32 | 2.07 | .991^b | .009 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | | | |
| Prévalence vie | 4.60 | 6.05 | 7.06 | 3.05 | 8.93 | .017 | .048 |
| Prévalence 5 ans | 2.46 | 3.77 | 3.35 | 1.02 | 9.06 | .010 | .051 |

^a 25% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

^b 37.5% des classes ont un effectif théorique inférieur à 5.

Tableau 21-72 – Prévalence des violences partenaires et consommation d'alcool du partenaire (NVAWS)

| Fréquence de la consommation excessive | Moins | 14 verres ou plus par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|-------|-------------------------------|-----------|--------------|-------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.61 | 5.19 | 6.28 | .781 | .004/.063 |
| Prévalence 5 ans | 2.47 | 1.30 | 6.37 | 1.000 | -.010/-.317 |

Tableau 21-73 – Prévalence des violences partenaires et consommation d'alcool du partenaire (NVAWS)

| Fréquence de la consommation excessive | Moins | 12 verres ou plus par semaine | % missing | Sig. | Cramer's V |
|--|-------|-------------------------------|-----------|--------------|-------------|
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.62 | 4.30 | 6.28 | 1.000 | -.002/-.038 |
| Prévalence 5 ans | 2.48 | 1.08 | 6.37 | .457 | .008/.257 |

Tableau 21-74 – Prévalence des violences partenaires, insultes et humiliations

| Violences psychologiques et comportements de contrôle | Humiliations | | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|--------------|-------|-----------|-------------|------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.22 | 14.63 | 0.76 | .000 | .247/.866 |
| Prévalence 5 ans | .070 | 7.44 | 2.14 | .000 | .168/.840 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 2.36 | 21.07 | 3.69 | .000 | .296/.834 |
| Prévalence 5 ans | 0.93 | 13.19 | 3.83 | .000 | .264/.884 |

Tableau 21-75 – Prévalence des violences partenaires et jalousie

| Violences psychologiques et comportements de contrôle | Jalousie | | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|----------|-------|-----------|-------------|------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.67 | 10.34 | 0.97 | .000 | .155/.743 |
| Prévalence 5 ans | 0.77 | 7.21 | 2.28 | .000 | .154/.819 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 3.20 | 16.48 | .000 | .000 | .210/.727 |
| Prévalence 5 ans | 1.38 | 12.82 | .000 | .000 | .206/.806 |

Tableau 21-76 – Prévalence des violences partenaires et surveillance

| Violences psychologiques et comportements de contrôle | Surveillance | | % missing | Sig. | Cramer's V |
|---|--------------|-------|-----------|-------------|------------|
| | Non | Oui | | | |
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.81 | 6.63 | 0.76 | .001 | .101/.587 |
| Prévalence 5 ans | 0.88 | 4.29 | 2.14 | .003 | .097/.670 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 3.90 | 16.48 | 4.25 | .000 | .156/.659 |
| Prévalence 5 ans | 1.70 | 12.82 | 4.00 | .000 | .187/.789 |

Tableau 21-77 – Prévalence des violences partenaires et limitation des contacts

| Violences psychologiques et comportements de contrôle | Limite contacts | | | Sig. | Cramer's V |
|---|-----------------|-------|-----------|------|------------|
| | Non | Oui | % missing | | |
| CH-IVAWS (n=1'446) | | | | | |
| Prévalence vie | 1.97 | 10.77 | 0.55 | .001 | .120/.715 |
| Prévalence 5 ans | 0.96 | 7.94 | 1.94 | .001 | .128/.798 |
| NVAWS (n=4'770) | | | | | |
| Prévalence vie | 4.22 | 21.69 | 3.87 | .000 | .152/.725 |
| Prévalence 5 ans | 2.24 | 11.52 | 4.00 | .000 | .109/.701 |

Tableau 21-78 – Facteurs associés aux violences du partenaire actuel A (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences du partenaire actuel au cours des 5 dernières années (n=1'273) | β | Sig. | Exp(β) |
|---|---------|-------|----------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.168 | .346 | 0.311 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.491 | .442 | 4.442 |
| Partenaire boit excessivement quelques fois par mois | -16.570 | .998 | .000 |
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 0.658 | .365 | 1.931 |
| Partenaire boit excessivement et est psychologiquement violent | 18.689 | .9988 | 1.307E8 |
| Partenaire abusé dans l'enfance | 1.309 | .091 | 3.702 |
| Partenaire témoin de violences domestiques dans l'enfance | 0.979 | .235 | 2.661 |
| Partenaire violent à l'extérieur | 2.385 | .001 | 10.584 |
| Constante | -5.911 | .000 | 0.003 |
| Modèle final (Step4) | | | |
| Partenaire boit excessivement et est psychologiquement violent | 2.540 | .002 | 12.684 |
| Partenaire abusé dans l'enfance | 1.258 | .071 | 3.520 |
| Partenaire témoin de violences domestiques dans l'enfance | 1.257 | .082 | 3.514 |
| Partenaire violent à l'extérieur | 2.429 | .000 | 11.348 |
| Constante | -5.875 | .000 | 0.003 |

-2log-likelihood: 102.235; $R^2_{CS} = .040$; $R^2_{n=350}$

Tableau 21-79 – Facteurs associés aux violences du partenaire actuel B1 (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences du partenaire actuel au cours des 5 dernières années Uniquement avec variables comparables (n=1'396) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|------|----------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .431 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | -0.655 | .426 | 0.520 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 0.879 | .369 | 2.407 |
| Consommation d'alcool du partenaire (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.501 | .021 | 4.486 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 2.742 | .000 | 15.513 |
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 1.329 | .011 | 3.778 |
| Constante | -5.635 | .000 | .004 |
| Modèle final (Step2) | | | |
| Consommation d'alcool du partenaire (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | .000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 1.307 | .034 | 3.697 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 2.866 | .000 | 17.571 |
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 1.252 | .016 | 3.499 |
| Constante | -5.606 | .000 | 0.004 |

-2log-likelihood: 153.337; $R^2_{CS} = .021$; $R^2_{n=174}$

Tableau 21-80 – Facteurs associés aux violences du partenaire actuel B2 (CH-IVAWS)

| CH-IVAWS – Violences du partenaire actuel au cours des 5 dernières années Uniquement avec variables comparables (n=1'396) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|---------|-------|----------------|
| Variables entrées dans le modèle | | | |
| Consommation d'alcool de la répondante (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | 1.000 | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 0.016 | .984 | 1.016 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | -17.933 | .999 | 0.000 |
| Partenaire boit excessivement quelques fois par moi | 2.234 | .001 | 9.338 |
| Partenaire boit excessivement et est psychologiquement violent | 1.169 | .033 | 3.218 |
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 20.389 | .999 | 7.159E8 |
| Constante | -5.166 | .000 | 0.006 |
| Modèle final (Step2) | | | |
| Consommation d'alcool du partenaire (réf.: ne boit pas ou sans excès) | | | |
| Boit excessivement quelques fois par an | 2.110 | .001 | 8.247 |
| Boit excessivement quelques fois par mois | 1.251 | .020 | 3.495 |
| Violences psychologiques et comportements de contrôle | 2.535 | .059 | 12.622 |
| Constante | -5.203 | .000 | 0.005 |

-2log-likelihood: 153.636; $R^2_{CS} = .021$; $R^2_{n=173}$

Tableau 21-81 – Facteurs associés à la prévalence des violences du partenaire actuel (NVAWS)

| NVAWS – Violences partenaire actuel au cours des 5 dernières années (n=2'932) | β | Sig. | Exp(β) |
|--|----------|-------------|---------------|
| Step1 | | | |
| Âge du partenaire (<i>réf.: 45 ans et plus</i>) | | .000 | |
| 18-34 ans | 1.215 | .000 | 3.370 |
| 35-44 ans | 1.196 | .000 | 3.305 |
| Origine ethnique de la répondante (<i>réf.: blanche</i>) | | .947 | |
| Noire | 0.178 | .834 | 1.195 |
| Asiatique | -0.008 | .993 | 0.992 |
| Amérindienne | -0.039 | .963 | 0.962 |
| Métisse | -0.402 | .458 | 0.669 |
| Consommation excessive d'alcool de la répondante (<i>Testa & Livingston, 2000</i>) | -0.304 | .527 | 0.738 |
| Répondante victime de maltraitance ou d'abus sexuels dans l'enfance | 0.361 | .131 | 1.435 |
| Origine ethnique du partenaire (<i>réf.: blanche</i>) | | .897 | |
| Noire | -0.086 | .917 | 0.918 |
| Asiatique | 0.515 | .578 | 1.674 |
| Amérindienne | 0.652 | .574 | 1.919 |
| Métisse | 0.355 | .469 | 1.426 |
| Consommation excessive d'alcool du partenaire (<i>Testa & Livingston, 2000</i>) | 0.652 | .018 | 1.919 |
| Revenu du ménage inférieur au revenu médian | 0.332 | .230 | 1.394 |
| Partenaire psychologiquement violent et contrôlant | 2.617 | .000 | 13.689 |
| Relation de concubinage | -0.432 | .249 | 0.649 |
| Seul un des partenaires travaille / Aucun des deux | 0.482 | .051 | 1.619 |
| Niveau d'éducation du partenaire inférieur | 0.444 | .056 | 1.559 |
| Constante | -6.497 | .000 | 0.002 |
| Step7 | | | |
| Âge du partenaire (<i>réf.: 45 ans et plus</i>) | | .000 | |
| 18-34 ans | 1.218 | .000 | 3.381 |
| 35-44 ans | 1.232 | .000 | 3.429 |
| Consommation excessive d'alcool du partenaire (<i>Testa & Livingston, 2000</i>) | 0.534 | .037 | 1.705 |
| Partenaire psychologiquement violent et contrôlant | 2.689 | .000 | 14.722 |
| Seul un des partenaires travaille / Aucun des deux | 0.561 | .020 | 1.753 |
| Niveau d'éducation du partenaire inférieur | 0.463 | .044 | 1.589 |
| Constante | -6.175 | .000 | 0.002 |

-2log-likelihood: 619.686; $R^2_{CS} = .059$; $R^2_{n=247}$

Tableau 21-82 – Pourcentage de victimes ayant dénoncé le dernier incident à la police (5 ans)

| Type de violence | n | % de victimes | I.C. 95% | P < z |
|---|-----|---------------|---------------|--------|
| Violences partenaires | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=29) | 8 | 27.59 | 11.32 – 43.85 | .5078 |
| NVAWS (n=399) | 134 | 33.58 | 28.95 – 38.22 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=26) | 8 | 30.77 | 13.03 – 48.51 | .8635 |
| NVAWS (n=358) | 116 | 32.40 | 27.55 – 37.25 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=8) | 0 | 0.00 | 00.00 – 00.00 | .0806 |
| NVAWS (n=74) | 21 | 28.38 | 18.11 – 38.65 | |
| Violences non-partenaires | | | | |
| Violences physiques ou sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=49) | 10 | 20.41 | 9.12 – 31.69 | .1599 |
| NVAWS (n=264) | 80 | 30.30 | 24.76 – 35.85 | |
| Violences physiques | | | | |
| CH-IVAWS (n=27) | 8 | 29.63 | 12.41 – 46.85 | .5516 |
| NVAWS (n=169) | 60 | 35.50 | 28.29 – 42.72 | |
| Violences sexuelles | | | | |
| CH-IVAWS (n=25) | 2 | 8.00 | -2.63 – 18.63 | .1072 |
| NVAWS (n=113) | 25 | 22.12 | 14.47 - 29.78 | |

* p<.05

Annexe II

Synthèse de la recherche – Partie IV

Synthèse de la recherche – Victimisation répétée

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|--|--|--|--|--|---|--|--|
| Caetano, Field, Ramisetty-Mikler et Mcgrath (2005) | Echantillon aléatoire (« <i>multistage</i> ») des couples mariés et cohabitant, âgés de 18 ans ou plus et vivant dans un des 48 Etats continentaux américains. | 1'635 couples ont complété l'interview en 1995; 1'392 ont complété l'interview de suivi en 2000. Les analyses ont été limitées au 1'025 couples demeurés homogènes du point de vue ethnique entre les deux phases. Entretiens face-à-face, individuellement avec chaque membre du couple. | <i>Conflict Tactics Scales</i> (Straus, 1979; Straus, Hamby, Boney-McCoy, & Sugarman, 1996) | Violence des partenaires intimes, y.c. violences physiques et relations sexuelles forcées. | « <i>Recurrence</i> » | La proportion des couples (c.-à-d. au moins un des deux partenaires) qui a signalé au moins un incident en 1995 et en 2000, parmi tous ceux qui ont signalé un incident en 1995. | La récurrence de la violence entre partenaire est de 37% pour les Blancs, 52% pour les Noirs, et 58% pour les Hispaniques. Stabilité de la non-agression dans le temps. |
| Cole, Logan et Shannon (2008) [cf. aussi tableau revictimisation] | Echantillon de commodité de 756 femmes, 18 ans et plus, recrutées dans une cour de justice où elles étaient venues obtenir un ordre de protection [DVO]. Interview face-à-face (Temps1) et interview de suivi (Temps2) environ 12 mois plus tard. | 632 femmes ayant une relation intime au Temps2 avec un partenaire autre que le DVO partenaire. | <i>Conflict Tactics Scales</i> (Straus <i>et al.</i> , 1996); Questions d'une étude sur les ordres de protection en cas de violence par un partenaire (Harrell, Smith, & Newmark, 1993); <i>Tollman's Psychological Maltreatment of Women Inventory</i> (Tolman, 1989); Questions sur le harcèlement tirées du NVAWS (Tjaden & Thoennes, 2000); Questions sur les antécédents d'abus de Logan <i>et al.</i> (Logan, Walker, Cole, Ratliff, & Leukefeld, 2003). | Violences psychologiques, physiques, et sexuelles, ainsi que harcèlement (« <i>stalking</i> »); Abus émotionnels physiques et sexuels dans l'enfance. | « <i>Revictimization by a new partner</i> » | Non-spécifique: toute nouvelle victimisation; « <i>Cumulative lifetime victimization index</i> » [CLVI]: abus dans l'enfance et harcèlement, violences physiques ou sexuelles par des non-partenaires, anciens partenaires et DVO partenaire. | La revictimisation par un nouveau partenaire est significativement associée avec les abus émotionnels et sexuels dans l'enfance, ainsi qu'avec les violences d'un partenaire précédent, le harcèlement du DVO partenaire, et avec le CLVI. 23.7% des femmes signalent une victimisation par le nouveau partenaire au Temps2, soit 35.2% des femmes ayant un nouveau partenaire au Temps2: 34% signalent des abus psychologiques, 6.8% du harcèlement, 1.2% des relations sexuelles forcées. |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|---|--|---|--|---|---|---|---|
| Daigle, Fisher et Cullen (2008) | Echantillon probabiliste (2-stage) des étudiantes inscrites dans les institutions post-secondaires durant l'année académique 1996-1997. | 4'432 interviews CATI réalisés par des enquêtrices spécialement formées. | <i>National College Women Violent Victimization</i> , et <i>National College Women Sexual Victimization</i> (Fisher, Cullen, & Turner, 2000). | Victimisations sexuelles (c.-à-d. viol, coercition sexuelle, attouchements sexuels non-désirés avec/sans force, et menaces de violences sexuelles); Violence (c.-à-d. brigandage, agression simple et aggravée). | «Repeat victimization» | Plus d'une fois le même type de victimisation (p.ex. 2 viols ou 2 agressions simples). | 6.3% des étudiantes subissent au moins 2 victimisations sexuelles; entre 22.8% et 25.5% des victimes de violences sexuelles sont des victimes répétées. En moyenne, 14% des victimes d'actes violents sont des victimes répétées. «Crime switch pattern»: relation significative entre le type de victimisation initiale et le type de victimisation ultérieure: les victimes sont plus susceptibles d'expérimenter le même type de victimisation dans les incidents consécutifs. |
| Gillioz, De Puy et Ducret (1997) | Echantillon aléatoire (registres téléphoniques) des parties romande et alémanique de la Suisse (1995). | 1'500 femmes ayant une relation intime ou ayant eu une telle relation dans les 12 derniers mois. Interviews CATI par des enquêtrices spécialement formées. | <i>Conflict Tactics Scales</i> (Straus, 1979; Straus et al., 1996) pour la violence physique; Question sur la violence sexuelle reprise de Finkelhor et Yllö (1985): <i>Index for sexual violence</i> . | Violences psychologiques, physiques et sexuelles d'un partenaire intime ou d'un ex-partenaire intime. | Indice de fréquence | Violence physique: 11 items (p.ex. pousser, étouffer ou attaquer avec une arme). Violence psychologique: 6 items (p.ex. insulter ou enfermer). Violence sexuelle: 1 item (c.-à-d. relation sexuelle contrainte par le recours à la force ou la menace). | 60.7% des victimes de violences physiques ont subi au moins 2 actes dans les 12 derniers mois; 22.6% ont subi 6 actes ou plus. 77.6% des victimes de violence psychologique ont subi au moins 2 actes dans les 12 derniers mois; 30% ont subi 6 actes ou plus. |
| Hindelang, Gottfredson et Garofalo (1978) | 26 villes américaines (1972 NCS-8 <i>Impact cities</i> , et les 5 villes les plus grandes en 1973: Chicago, Detroit, Los Angeles, New York, and Philadelphia). 13 villes additionnelles | Près de 600'000 répondants interviewés soit en face-à-face, soit par téléphone (méthodologie du NCS) | 1972 <i>National Crime Survey</i> [NCS] | Violences contre les personnes: viol, brigandage, agression simple et aggravée, et vol; Violences contre le ménage: cambriolage, vol (maison), vol de | «Multiple or repetitive victimization of nonseries and series crimes» | Victimisation multiple ou répétée: une victimisation sérielle, ou plus d'une victimisation non-sérielle. Victimisation sérielle: au moins 3 victimisations similaires durant la | 0.66% ont subi au moins 2 victimisations non-sérielles. 0.53% ont subi au moins une victimisation sérielle. Les victimes, et les ménages, victimisés une |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|--|--|--|---|--|---------------------------------|---|--|
| | en 1974 (Boston, Buffalo, Cincinnati, Houston, Miami, Milwaukee, Minneapolis, New Orleans, Oakland, Pittsburg, San Diego, San Francisco et Washington D.C.). | | | voiture. | | période de référence et pour laquelle la victime ne peut se rappeler les détails des événements individuels. | première fois sont plus susceptibles d'être victimisés à nouveau. Les personnes vivant dans un ménage victimisés sont plus à risque d'être elles-mêmes victimisées. |
| Hope, Bryan, Trickett et Osborn (2001) [cf. aussi tableau multivictimisation] | Echantillonnage aléatoire (« <i>multi-stage stratified</i> ») de la population résidente du Royaume-Uni âgée de 16 ans ou plus. | 11'713 interviews réalisés en face-à-face avec des parties auto-administrées. | <i>1992 British Crime Survey</i> | Violences contre les biens: cambriolage et tentative, vol et dommages criminels; Violences contre les personnes: vol et tentative, brigandage, agression et menaces. | « <i>Prior victimization</i> » | Les victimisations antérieures considérées comprennent les vols de véhicule, les vols personnels, et les agressions personnelles. | 24.6% de victimisations antérieures contre les personnes; 16% de victimisations antérieures contre les biens. |
| Koss, Dinero, Seibel et Cox (1988) | Echantillonnage par clusters; au final, 32 institutions américaines d'éducation supérieure ont accepté leur sélection. | Questionnaire autoreporté distribué à 3'187 étudiantes. | <i>Sexual Experiences Survey</i> (Koss & Gidycz, 1985). | Viol; Auteurs inconnus et connus, parmi lesquels 4 types: les connaissances non-romantiques, les « <i>casual dates</i> », les « <i>steady dates</i> », et les membres de la famille y.c. les époux. | « <i>Repeat aggression</i> » | Expériences sexuelles coercitives (8 items): actes sexuels forcés, rapport sexuel forcé avec pressions, abus d'autorité/position, intoxication de la victime, tentative de viol, autres actes d'ordre sexuels contraints et viol. | 55.8% des viols commis par des connaissances, mais 99.2% des viols commis par des inconnus, impliquaient une agression unique. |
| Lauritsen et Davis Quinet (1995) | Echantillonnage aléatoire d'adolescents américains âgés de 11 à 17 ans (1977). | 1'716 adolescents interrogés personnellement à 5 reprises, une interview chaque année. | <i>American Youth National Survey</i> | Agression, brigandage, vol et vandalisme. | « <i>Repeat victimization</i> » | Nombre d'incidents. | 2-6% des répondants comptent pour 40-60% des incidents. 1 ^e passation, 29.7% des répondants ont rapporté au moins 2 vols, 18.2% au moins 2 agressions, 13.3% au moins 2 actes de vandalismes, et 14.9% au moins 2 brigandages. Les victimes d'agression ont une haute probabilité de signaler des victimisations répétées l'année suivante. |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|--|---|--|---|--|---------------------------------|---|---|
| Outlaw, Ruback et Britt (2002) [cf. aussi tableau multivictimisation] | Echantillon stratifié sur la base des « <i>Census Tracts</i> » (c.-à-d. un bloc ayant subi un cambriolage en 1989, et les deux blocs adjacents) à Seattle, 1990. | 5'049 adultes interviewés par téléphone. | N/A | Violences contre les biens (c.-à-d. cambriolage et tentative, vandalisme, vol de voiture, vol de biens personnels). Violences contre les personnes (« <i>violent crime</i> », c.-à-d. agression physique, menaces ou brigandage avec force commis par un non-partenaire). | « <i>Repeat victimization</i> » | Plus d'un acte de même type; 3 mesures de la victimisation répétée: (a) # de victimisations contre les biens dans les 2 dernières années; (b) # de victimisations contre les biens au cours de la vie; (c) # d'expériences de victimisation par un non-partenaire au cours de la vie. | Nombre moyen d'incidents dans les 2 dernières années: 0.6 pour les victimisations contre les biens (13.3% des victimes sont des victimes répétées). Nombre moyen d'incidents au cours de la vie: 0.34 pour les victimisations non-partenaires. |
| Tjaden et Thoennes (2006) [cf. aussi tableau revictimisation] | Echantillon aléatoire (« <i>random-digit-dialing</i> ») de la population résidente américaine des Etats-Unis, y.c. le District de Columbia durant la période 1995-1996. | 8'000 femmes âgées de 18 ans ou plus, interrogées par téléphone (CATI) par des enquêtrices spécialement formées. | <i>National Violence Against Women Survey</i> (Tjaden & Thoennes, 2000) | Viol | « <i>Repeat victimization</i> » | Viol: 5 questions comportementalement spécifiques (c.-à-d. relation sexuelle vaginale, anale ou orale forcée, ainsi qu'avec utilisation d'objets, et tentative de viol) | Les victimes de viol dans les 12 derniers mois ont en moyenne subi 2.9 incidents; Lorsque l'agresseur est le partenaire intime, on dénombre 4.5 viols en moyenne dans les 12 derniers mois, respectivement 6.9 agressions physiques. |

Synthèse de la recherche – Multivictimisation

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|---|--|--|---|---|---------------------|---|---|
| Coid, Petruckevitch, Feder, Chung, Richardson et Moorey (2001) [cf. aussi tableau revictimisation] | Sondage transversal de 2'592 femmes fréquentant un centre de soins primaires, dans l'est de Londres, entre janvier et décembre 1999. | 1'207 femmes (55%) parmi 2'192 éligibles, âgées de 16 ans ou plus ont rempli un questionnaire auto-administré. | Non-spécifié. | Violence domestique physique et sexuelle et viol et agression sexuelle; Abus sexuels ou physiques dans l'enfance. | «Co-occurrence» | Violence domestique: agression physique ou relation sexuelle forcée par le partenaire actuel ou par un ancien partenaire. Viol ou agression sexuelle après 16 ans. Abus sexuel dans l'enfance: actes, relations ou activités sexuels non désirés avant l'âge de 16 ans. | Cooccurrence des expériences abusives dans l'enfance et à l'âge adulte (p.ex. 14% des victimes de violences domestiques ont également signalé un viol, et 31% d'autres formes de victimisations; 41% des victimes de viol signalent également d'autres formes de violences sexuelles. |
| Finkelhor, Ormrod, Turner et Hamby (2005) | Echantillon national aléatoire («random-digit-dialing») des enfants de 2-17 ans, vivant dans un foyer avec une ligne téléphonique fixe dans les Etats continentaux des USA (décembre 2002 à février 2003). | 2'030 enfants interrogés par téléphone. | <i>Juvenile Victimization Questionnaire</i> , tiré du <i>Developmental Victimization Survey</i> (Finkelhor et al., 2005). | 34 formes d'agressions contre les jeunes couvrant 5 domaines généraux: crime conventionnel, maltraitance infantile, victimisation par les pairs et les frères/sœurs, victimisation sexuelle, et victimisation indirecte (y.c. témoin de violences). | «Polyvictimization» | 3 opérationnalisations différentes: (A) « <i>Separate Incident Version</i> »: incident = victimisation de type distinct survenue en un lieu et un temps distinct. (B) « <i>Screenner Sum Version</i> »: addition des réponses positives aux questions filtre. (C) « <i>Reduced Item Version</i> »: addition des réponses positives à une sélection de 12 questions filtre. | 22% des enfants ont subi au moins 4 différents types de victimisation, dans des incidents distincts, dans les 12 derniers mois. Polyvictimisation faible (4-6 victimisations): 15% de l'échantillon. Polyvictimisation forte (≥ 7 victimisations): 7% de l'échantillon. |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|---|---|--|---|---|--|---|---|
| Hope, Bryan, Trickett et Osborn (2001) [cf. aussi tableau victimisation répétée] | Echantillonnage aléatoire (« <i>multi-stage stratified</i> ») de la population résidente du Royaume-Uni âgée de 16 ans ou plus. | 11'713 interviews réalisés en face-à-face avec des parties auto-administrées. | 1992 <i>British Crime Survey</i> | Violences contre les biens: cambriolage et tentative, vol et dommages criminels; Violences contre les personnes: vol et tentative, brigandage, agression et menaces. | « <i>Multiple crime-type victimization</i> » | Personnes/ménages victimes de plus d'une sorte de victimisation dans une période donnée. | Association positive significative entre les violences contre les biens et les personnes (<i>Cramer's V = 0.1358, p=.000</i>). |
| Outlaw, Ruback et Britt (2002) [cf. aussi tableau victimisation répétée] | Echantillon stratifié sur la base des « <i>Census Tracts</i> » (un bloc ayant subi un cambriolage en 1989, et les deux blocs adjacents) à Seattle, 1990. | 5'049 adultes interviewés par téléphone. | N/A | Violences contre les biens (c.-à-d. cambriolage et tentative, vandalisme, vol de voiture, vol de biens personnels); Violences contre les personnes (« <i>violent crime</i> » c.-à-d. agression physique, menaces ou brigandage avec force commis par un non-partenaire). | « <i>Multiple victimization</i> » | Au moins 2 types différents de violence, soit au moins une victimisation contre les biens et au moins un crime violent dans les 2 dernières années. | 4.1% des répondants ont subi des victimisations multiples au cours des 2 dernières années. |
| Sabina et Straus (2008) | 19 sites universitaires américains (IL, IN, LA, MS, NH, NY, OH, PA, TN, TX, UT), ainsi que des données de Washington, DC. Étude réalisée entre 2001 et 2002. | 1'473 étudiants et 3'060 étudiantes ayant eu une relation intime d'au moins un mois dans les 12 derniers mois, ont complété un questionnaire papier en classe. | <i>International Dating Violence Study</i> (c.-à-d. <i>Revised Conflict Tactics Scales</i>) (Straus, 2004) | Agression physique (12 items), agression psychologique (8 items) et coercition sexuelle (7 items). | « <i>Polyvictimization</i> » | La polyvictimisation est définie comme le fait de subir au moins 2 types de victimisation (i.e. psychologique, physiques, sexuelle) durant les 12 derniers mois. Distinction entre le total des violences et le total des violences sévères. | 53% de victimes hommes et 51.5% des victimes femmes ont subi une polyvictimisation durant les 12 derniers mois. Env. 1/3 des victimes de violences sévères ont subi une polyvictimisation sévère (29.1% des hommes et 31.7% des femmes). |

Synthèse de la recherche – Revictimisation

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|-------------------------|--|---|--|--|---|--|--|
| Arata (2000) | Échantillon de commodité de 860 étudiantes de 1 ^{er} cycle (États-Unis) | 221 victimes ayant des antécédents d'abus sexuels dans l'enfance sur la base d'un questionnaire auto-administré dans de petits groupes. | Mesure de la victimisation dans l'enfance d'après Finkelhor (1979); <i>Sexual Experiences Survey</i> (Koss & Gidycz, 1985) pour la victimisation sexuelle à l'âge adulte. | Abus sexuels dans l'enfance et expériences sexuelles coercitives à l'âge adulte. | « <i>Repeated victimization</i> » ou « <i>revictimization</i> », sans distinction. Les deux termes sont définis comme le fait d'avoir expérimenté des abus sexuels dans l'enfance et une autre expérience de victimisation sexuelle durant l'adolescence ou une fois adulte. | Abus sexuel: tout acte sexuel avant 14 ans commis par un agresseur au moins 5 ans plus âgé que la victime, ou alors sous la contrainte physique ou la menace, quelle que soit la différence d'âge. Expériences sexuelles coercitives (8 items): actes sexuels forcés, rapport sexuel forcé par pressions, abus d'autorité/position, par intoxication de la victime, tentative de viol, autres actes d'ordre sexuels contraints et viol. | 63% des étudiantes ont été sexuellement revictimisées durant l'adolescence ou à l'âge adulte. |
| Arata et Lindman (2002) | Echantillon de commodité de 364 étudiantes de 1 ^e cycle, recrutées durant un cours d'introduction à la psychologie. | 341 étudiantes ayant rempli un questionnaire auto-administré. | <i>Childhood Trauma Questionnaire</i> [CTQ] (Bernstein & Fink, 1993); <i>Sexual Experiences Survey</i> (Koss & Gidycz, 1985). | Abus dans l'enfance et à l'âge adulte. | « <i>Revictimization</i> » | Abus dans l'enfance: abus émotionnel et négligence, abus physique, abus sexuel et négligence physique. Expériences sexuelles forcées (8 items): actes sexuels forcés, rapport sexuel forcé avec pressions, abus d'autorité/position, intoxication de la victime, tentative de viol, autres actes d'ordre sexuels contraints et viol. | Aussi bien les antécédents d'abus physiques que sexuels dans l'enfance augmentent la probabilité de revictimisation une fois adulte. |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|--|--|--|--|--|-------------------|---|---|
| Coid, Petruckevitch, Feder, Chung, Richardson et Moorey (2001) [cf. aussi tableau multivictimisation] | Sondage transversal de 2'592 femmes fréquentant un centre de soins primaires dans l'est de Londres entre janvier et décembre 1999. | 1'207 (55%) parmi 2'192 femmes éligibles, âgées de 16 ans ou plus ont rempli un questionnaire auto-administré. | Non-spécifié. | Violence domestique physique et sexuelle et viol et agression sexuelle; Abus sexuels ou physiques dans l'enfance. | «Revictimization» | Violence domestique: agression physique ou relation sexuelle forcée par le partenaire actuel ou par un ancien partenaire. Viol ou agression sexuelle après 16 ans. Abus sexuel dans l'enfance: actes, relations ou activités sexuels non désirés avant l'âge de 16 ans. | Les 3 formes d'abus dans l'enfance augmentent le risque d'abus à l'âge adulte. Les rapports sexuels non désirés avant 16 ans augmentent le risque de violences domestiques (<i>odds ratio</i> : 3.54; 95% I.C. 1.52-8.25) et le risque de viol (<i>odds ratio</i> : 2.84, 95% I.C. 1.09-7.35). La maltraitance physique sévère par un parent augmente le risque de violences domestiques (<i>odds ratio</i> : 3.58; 95% I.C. 2.23-6.63). |
| Cole, Logan et Shannon (2008) [cf. aussi tableau victimisation répétée] | Echantillon de commodité de 756 femmes, 18 ans et plus, recrutées dans une cour de justice où elles étaient venues obtenir un ordre de protection [DVO]. Interview face-à-face (Temps1) et interview de suivi (Temps2) approx. 12 mois plus tard. | 632 femmes ayant une relation intime au Temps2 avec un partenaire autre que le DVO partenaire. | <i>Conflict Tactics Scales</i> (Straus <i>et al.</i> , 1996); Questions d'une étude sur les ordres de protection en cas de violence par un partenaire (Harrell <i>et al.</i> , 1993); <i>Tollman's Psychological Maltreatment of Women Inventory</i> (Tolman, 1989); Questions sur le harcèlement tirées du NVAWS (Tjaden & Thoennes, 2000); Questions sur les antécédents d'abus tirées de Logan et al. (2003). | Violences psychologiques, physiques, et sexuelles, ainsi que harcèlement (« <i>stalking</i> »); Abus émotionnels physiques et sexuels dans l'enfance. | «Revictimization» | Non-spécifique: toute nouvelle victimisation; « <i>Cumulative Lifetime victimization index</i> » [CLVI]: abus dans l'enfance et harcèlement, violence physique ou sexuelle par des non-partenaires, anciens partenaires et le DVO partenaire. | La revictimisation par un nouveau partenaire est significativement associée avec les abus émotionnels et sexuels dans l'enfance, ainsi qu'avec les violences d'un partenaire précédent, le harcèlement du DVO partenaire, et le CLVI. |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|---|---|--|--|---|------------------------------------|--|---|
| Dilillo, Giuffre, Tremblay et Peterson (2001) | Echantillon de commodité de femmes recrutées dans les antennes locales d'un programme de nutrition (<i>Women, Infants, and Children Nutrition Program</i>). | 240 femmes ayant une relation amoureuse avec un homme et répondant à une série de critères de risque (c.-à-d. faibles revenus, au moins un enfant de 18-59 mois, et pas plus de 2 ans d'études post-collège). Interviews en face-à-face. | Non-spécifié. | Abus sexuels dans l'enfance; Conflit verbal et physique dans la relation amoureuse actuelle. | « <i>Multiple victimizations</i> » | Abus sexuel dans l'enfance: rapport vaginal/anal, stimulation manuelle/orale, baisers, exhibitionnisme de l'agresseur ou d'un tiers. Conflit: hurler, crier, jurer, jeter des objets, frapper, taper, humilier verbalement, casser des objets, menacer verbalement, frapper avec des objets, menacer avec une arme et tabasser. | Les survivantes d'abus sexuels dans l'enfance sont 2 fois plus susceptibles de signaler au moins un épisode de violence physique dans leur relation actuelle que les non-victimes (34% vs. 17%). |
| Filipas et Ullman (2006) | Echantillon de commodité, détails non-spécifiés. | 577 étudiants ayant rempli un questionnaire auto-administré sur les événements stressants de la vie. | Questions sur les abus sexuels dans l'enfance modifiées d'après Banyard, Arnold et Smith (2000); Short version of the <i>Sexual Experiences Survey</i> (Koss & Gidycz, 1985). | Abus sexuels dans l'enfance; Abus sexuels à l'âge adulte. | « <i>Revictimization</i> » | Enfance: contact non-sexuel, exploitation, actes sexuels et tentatives avant l'âge de 14 ans commis par un auteur ayant au moins 5 ans de plus que la victime. Âge adulte: Expériences sexuelles forcées après l'âge de 14 ans (5 items): viol/tentative de viol sous la contrainte physique ou la menace, ou après intoxication, et autres actes d'ordre sexuel. | 42.2% des femmes ayant signalé des abus sexuels dans l'enfance signalent également une victimisation sexuelle après l'âge de 14 ans, contre seulement 14% des femmes non-victimisées durant l'enfance. |
| Mayall et Gold (1995) | Echantillon de commodité de 669 étudiantes inscrites dans un cours 1 ^{er} cycle de psychologie. | 654 étudiantes ayant rempli un questionnaire auto-administré. | Une version modifiée du questionnaire de Finkelhor (1979) sur les expériences sexuelles dans l'enfance. | Abus sexuels dans l'enfance; Abus sexuels à l'âge adulte. | « <i>Revictimization</i> » | Enfance: activité sexuelle avant l'âge de 15 ans avec un tiers au moins 5 ans plus âgé: (a) toute expérience; (b) uniquement si contact physique; (c) uniquement si contact génital ou rapport sexuel. Âge adulte: activité | Les femmes ayant des antécédents d'abus sexuels dans l'enfance sont plus susceptibles d'être victimisées sexuellement une fois adulte. En utilisant les définitions les plus restrictives des abus sexuels dans l'enfance et |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|--|---|--|--|--|---------------------------------|---|---|
| | | | | | | sexuelle forcée, à 15 ans ou après: (a) tout acte (p.ex. exhibitionnisme, baisers, étreintes) sous la contrainte verbale, physique ou avec une arme; (b) agression allant de toucher les parties intimes/seins au rapport sexuels contraints par la force, la menace ou le recours à une arme; (c) uniquement les rapports sexuels contraints par la force, la menace ou le recours à une arme. | à l'âge adulte, il y a également un risque significativement supérieur de revictimisation (par contre pas avec les combinaisons des définitions intermédiaires) |
| Roodman et Clum (2001) | Méta-analyse construite autour des études présentant un taux d'abus sexuels pour les victimisations dans l'enfance et à l'âge adulte, ainsi que le taux de revictimisation. | 19 études conservées pour la méta-analyse. | Méta-analyse; les tailles d'effet ont été calculés pour chaque définition de la revictimisation identifiée (25 tests). | Abus sexuels dans l'enfance et à l'âge adulte. | «Revictimization» | 3 définitions différentes: (a) abus sexuels avec/sans contact dans l'enfance et viol à l'âge adulte; (b) abus sexuels avec contact dans l'enfance et à l'âge adulte; (c) abus sexuels avec contact dans l'enfance et viol à l'âge adulte; | Tailles d'effet modérées: .59 ($Z=22.66$, $p>.0001$). |
| Tjaden et Thoennes (2006) [cf. aussi tableau victimisation répétée] | Echantillon aléatoire («random-digit-dialing») de la population résidente américaine des Etats-Unis, y.c. le District de Columbia durant la période 1995-1996. | 8'000 femmes âgées de 18 ans ou plus, interrogées par téléphone (CATI) par des enquêtrices spécialement formées. | <i>National Violence Against Women Survey</i> (Tjaden & Thoennes, 2000). | Viol. | «Revictimization» | Viol: 5 questions comportementalement spécifiques (c.-à-d. relation sexuelle vaginale, anale ou orale forcée, ainsi qu'avec utilisation d'objets, et tentative de viol). | Les femmes violées alors qu'enfants sont 2 fois plus susceptibles de signaler avoir été violées à l'âge adulte (18.3% vs. 8.7%). |
| Weaver, Kilpatrick, Resnick, Best et Saunders (1997) | Echantillon probabiliste des ménages américains, soit 2'008 femmes adultes et un échantillon | 3'358 femmes ayant participé au moins à une des deux administrations ultérieures du sondage | <i>National Women Study</i> (Kilpatrick, Edmunds, & Seymour, 1992). | Victimisation dans l'enfance; Agression physique. | «Physical assault in adulthood» | Enfance: viol et tentative (pénétration vaginale, anale, orale et digitale) sous la contrainte | Les victimes des violences d'un partenaire sont plus susceptibles que les non-victimes de |

| Etude | Population Echantillonnage | Echantillon et méthode d'interview | Questionnaire utilisé pour la victimisation | Type de violence | Concept | Opérationnalisation | Résultats |
|-------|---|---|--|------------------|---------|---|---|
| | supplémentaire de 2'000 femmes de 18-34 ans. | téléphonique (CATI) réalisé par des femmes professionnellement formées. Résultats pondérés selon l'âge et l'origine ethnique. | | | | physique ou la menace; attouchements sexuels avec contact; et agression physique avec/sans arme avant l'âge de 16 ans. Âge adulte: incident unique ou incident le plus sérieux. | signaler un viol dans l'enfance, ou des attouchements sexuels. Les victimes de violences d'un inconnu sont plus susceptibles que les non- victimes de signaler des abus physiques et sexuels dans l'enfance. Pas de différence significative entre les histoires des victimes de violences commises par un partenaire, respectivement un inconnu |

Références des tableaux de synthèse

- Arata, C. M. (2000). From child victim to adult victim: A model for predicting sexual revictimization. *Child Maltreatment, 5*(1), 28-38.
- Arata, C. M., & Lindman, L. (2002). Marriage, child abuse, and sexual revictimization. *Journal of Interpersonal Violence, 17*(9), 953-971.
- Banyard, V. L., Arnold, S., & Smith, J. (2000). Childhood sexual abuse and dating experiences of undergraduate women. *Child Maltreatment, 5*(1), 39-48.
- Bernstein, D. P., & Fink, L. (1993). Childhood Trauma Questionnaire (Available from The Psychological Corporation, 555 Academic Court, San Antonio, TX).
- Caetano, R., Field, C. A., Ramisetty-Mikler, S., & McGrath, C. (2005). The 5-Year course of intimate partner violence among White, Black, and Hispanic couples in the United States. *Journal of Interpersonal Violence, 20*(9), 1039-1057.
- Coid, J., Petruckevitch, A., Feder, G., Chung, W.-S., Richardson, J., & Moorey, S. (2001). Relation between childhood sexual and physical abuse and risk of revictimisation in women: a cross-sectional survey. *The Lancet, 358*(9280), 450-454.
- Cole, J., Logan, T. K., & Shannon, L. (2008). Women's risk for revictimization by a new abusive partner: For what should we be looking? *Violence and Victims, 23*, 315-330.
- Daigle, L. E., Fisher, B. S., & Cullen, F. T. (2008). The violent and sexual victimization of college women: Is repeat victimization a problem? *Journal of Interpersonal Violence, 23*(9), 1296-1313.
- DiLillo, D., Giuffre, D., Tremblay, G. C., & Peterson, L. (2001). A closer look at the nature of intimate partner violence reported by women with a history of child sexual abuse. *Journal of Interpersonal Violence, 16*(2), 116-132.
- Filipas, H. H., & Ullman, S. E. (2006). Child sexual abuse, coping responses, self-blame, posttraumatic stress disorder, and adult sexual revictimization. *Journal of Interpersonal Violence, 21*(5), 652-672.
- Finkelhor, D. (1979). *Sexually victimized children*. New York: Free Press.
- Finkelhor, D., Ormrod, R. K., Turner, H. A., & Hamby, S. L. (2005). Measuring poly-victimization using the Juvenile Victimization Questionnaire. *Child Abuse & Neglect, 29*(11), 1297-1312.
- Finkelhor, D., & Yllo, K. (1985). *License to rape: Sexual abuse of wives*. New York: Holt, Rinehard, and Winston.
- Fisher, B. S., Cullen, F. J., & Turner, M. G. (2000). *The sexual victimization of college women*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Bureau of Justice Statistics.
- Gillioz, L., De Puy, J., & Ducret, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne, Suisse: Payot.
- Harrell, A., Smith, B., & Newmark, L. (1993). *Court processing and the effects of restraining orders for domestic violence victims*. Washington, DC: Urban Institute.
- Hindelang, M. J., Gottfredson, M. R., & Garofalo, J. (1978). *Victims of personal crime: An empirical foundation for a theory of personal victimization*. Cambridge, MA: Ballinger
- Hope, T., Bryan, J., Trickett, A., & Osborn, D. (2001). The phenomena of multiple victimization. *British Journal of Criminology, 41*(4), 595-617.

- Kilpatrick, D. G., Edmunds, C. N., & Seymour, A. K. (Eds.). (1992). *Rape in America: A report to the nation*. Arlington, VA: National Victim Center.
- Koss, M. P., Dinero, T. E., Seibel, C. A., & Cox, S. L. (1988). Stranger and acquaintance rape: Are there differences in the victim's exposure? *Psychology of Women Quarterly, 12*(1), 1-24.
- Koss, M. P., & Gidycz, C. A. (1985). The Sexual Experiences Survey: Reliability and validity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 53*(3), 442-443.
- Lauritsen, J. L., & Davis Quinet, K. F. (1995). Repeat victimization among adolescents and young adults. *Journal of Quantitative Criminology, 11*(2), 143-166.
- Logan, T. K., Walker, R., Cole, J., Ratliff, S., & Leukefeld, C. G. (2003). Qualitative differences among rural and urban intimate violence victimization experiences and consequences: A pilot study. *Journal of Family Violence, 18*(2), 83-92.
- Mayall, A., & Gold, S. R. (1995). Definitional issues and mediating variables in the sexual revictimization of women sexually abused as children. *Journal of Interpersonal Violence, 10*(1), 26-42.
- Outlaw, M., Ruback, B., & Britt, C. (2002). Repeat and multiple victimizations: The role of individual and contextual factors. *Violence and Victims, 17*(2), 187-204.
- Roodman, A. A., & Clum, G. A. (2001). Revictimization rates and method variance: A meta-analysis. *Clinical Psychology Review, 21*(2), 183-204.
- Sabina, C., & Straus, M. A. (2008). Polyvictimization by dating partners and mental health among U.S. college students. *Violence and Victims, 23*(6), 667-682.
- Straus, M. A. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics Scales. *Journal of Marriage and the Family, 41*(1), 75-88.
- Straus, M. A. (2004). Prevalence of violence against dating partners by male and female university students worldwide. *Violence Against Women, 10*(7), 790-811.
- Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S., & Sugarman, D. B. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales: Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues, 17*(3), 283-316.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2000). *Full report of the prevalence, incidence, and consequences of violence against women: Findings from the National Violence Against Women Survey*. Washington, DC and Atlanta, GA: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, and U.S. Department of Mental and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2006). *Extent, nature, and consequences of rape victimization. Findings from the National Violence Against Women Survey* Washington, DC and Atlanta, GA: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, and U.S. Department of Mental and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention.
- Tolman, R. M. (1989). The development of a measure of psychological maltreatment of women by their male partners. *Violence and Victims, 4*(3), 159-177.
- Weaver, R. I., Kilpatrick, D. G., Resnick, H. S., Best, C. L., & Saunders, B. E. (1997). An examination of physical assault and childhood victimization histories within a national probability sample of women. In G. K. Kantor & J. L. Jasinski (Eds.), *Out of darkness: Contemporary perspectives on family violence* (pp. 35-46). Thousand Oaks, CA: Sage.

Annexe III

Questionnaires du CH-IVAWS et du NVAWS: Extraits

Pour des questions de clarté, les références au NVAWS sont indiquées en anglais, de façon à laisser au lecteur la possibilité de se faire une opinion sur nos interprétations linguistiques et conceptuelles.

Définition et opérationnalisation des violences physiques et menaces

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|--|--|---|
| VIOLENCES PHYSIQUES ET MENACES | | |
| Définition | Pas de définition spécifique indiquée, uniquement la question. | Pas de définition spécifique indiquée, uniquement la question. |
| Sexe de l'agresseur | Masculin | Masculin ou féminin |
| OPÉRATIONNALISATION DES VIOLENCES PHYSIQUES | | |
| Libellé de l'introduction | <p><i>Je vais maintenant vous poser des questions concernant vos propres expériences dans un cadre relationnel. Elles nous aideront à mieux comprendre les expériences des femmes à travers le monde.</i></p> <p><i>Je vais commencer par vous demander de penser soigneusement à TOUS LES HOMMES, y compris des hommes que vous avez connus, comme des amis ou de la parenté, des hommes que vous avez rencontrés par hasard, votre mari ou partenaire, ancien mari ou ancien partenaire aussi bien que des inconnus.</i></p> | <p><i>Now I'm going to ask you some questions about physical violence you may have experienced as a child. Aside from any incidents already mentioned, when you were a child did any parent, step-parent or guardian ever...</i></p> <p><i>(...)</i></p> <p><i>Not counting any incidents you've already mentioned, after you became an adult did any other adult, male or female ever...</i></p> |
| Caractéristiques des questions filtre | | |
| Stratégie indicative | | |
| Menace | Une question filtre, au début du questionnaire | Une question filtre, à la fin du questionnaire |
| Violences physiques | Quatre questions filtre (16 comportements), posées séparément ou regroupées en trois questions filtre | Douze questions filtre (17 comportements) posées séparément |
| Libellé des questions | | |
| Menace | <p>Version D</p> <p><i>D1 Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme a déjà MENACÉ de vous blesser physiquement d'une façon qui vous a fait peur? S'il vous plaît gardez à l'esprit que nous nous concentrons ici uniquement sur les menaces.</i></p> <p>Version X</p> <p><i>X1 Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme déjà MENACÉ de vous blesser physiquement, vous a poussée, agrippée, tordu le bras ou tirée par les cheveux à un point où cela vous a vraiment fait mal ou peur? Ou, est-ce qu'un homme vous a déjà giflée, donné un coup de pied, mordue, frappée avec le poing</i></p> | <p>Version C</p> <p><i>I1 Aside from any incidents already mentioned, has anyone else, male or female, ever threatened to harm or kill you?</i></p> |

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|----------------------|--|--|
| | <p><i>ou un objet?</i></p> <p>(Si réponse affirmative) <i>Plus exactement qu'est-ce qu'il s'est passé? Qu'est-ce que vous avez subi?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Menacée d'être blessée physiquement</i> - <i>(...)</i> - <i>(...)</i> | |
| Violences physiques | <p>Version D</p> <p>D2 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà poussée, agrippée, tordu le bras ou tirée par les cheveux à un point où cela vous a vraiment fait mal ou peur?</i></p> <p>D3 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà giflée, donné un coup de pied, mordue ou frappée avec le poing ou un objet?</i></p> <p>Version X</p> <p>X1 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme déjà MENACÉ de vous blesser physiquement, vous a poussée, agrippée, tordu le bras ou tirée par les cheveux à un point où cela vous a vraiment fait mal ou peur? Ou, est-ce qu'un homme vous a déjà giflée, donné un coup de pied, mordue, frappée avec le poing ou un objet?</i></p> <p>(Si réponse affirmative) <i>Plus exactement qu'est-ce qu'il s'est passé? Qu'est-ce que vous avez subi?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>(...)</i> - <i>Poussée, agrippée, tordu le bras, tirée par les cheveux</i> - <i>Giflée, coup de pied, mordue, frappée avec le poing ou un objet</i> <p>Version D</p> <p>D4 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme a déjà essayé de vous étrangler, de vous étouffer, ou de vous brûler (y compris avec de l'eau) volontairement?</i></p> <p>D5 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà attaquée, menacée ou blessée avec un couteau ou une arme à feu?</i></p> <p>Version X</p> <p>X2 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà prise à la gorge, vous a déjà brûlée volontairement (y compris avec de l'eau) ou a essayé de vous étouffer? Ou encore est-ce qu'un homme vous a déjà attaquée, menacée ou blessée avec un couteau ou une arme à feu?</i></p> <p>(Si réponse affirmative) <i>Plus exactement qu'est-ce qu'il s'est passé? Qu'est-ce que vous avez subi?</i></p> | <p>Version C</p> <p><i>Not counting any incidents you've already mentioned, after you became an adult did any other adult, male or female ever...</i></p> <p>G13 <i>Throw something at you that could hurt you?</i></p> <p>G14 <i>Push, grab or shove you?</i></p> <p>G15 <i>Pull your hair?</i></p> <p>G16 <i>Slap or hit you?</i></p> <p>G17 <i>Kick or bite you?</i></p> <p>G18 <i>Choke or attempt to drown you?</i></p> <p>G19 <i>Hit you with some object?</i></p> <p>G20 <i>Beat you up?</i></p> <p>G21 <i>Threaten you with a gun?</i></p> <p>G22 <i>Threaten you with a knife or other weapon besides a gun?</i></p> <p>G23 <i>Use a gun on you?</i></p> <p>G24 <i>Use a knife or other weapon on you besides a gun?</i></p> |

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prise à la gorge, tentative d'étouffement, brûlure volontaire</i> - <i>Attaquée, menacée ou blessée avec un couteau ou une arme à feu</i> | |
| Période de référence | Depuis l'âge de 16 ans | Toujours |
| OPÉRATIONNALISATION DE LA RELATION VICTIME-AUTEUR | | |
| Partenaire intime | Mari/partenaire actuel, ami actuel (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>), ami actuel (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>), ex-mari/partenaire, ex-ami (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>), ex-ami (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>) | A. Current/former spouse, current/former cohabiting partner, or boyfriend/date B. Current/former spouse, current/former cohabiting partner |
| Connaissance | Ami, collègue, connaissance | A. Other male acquaintance, or boyfriend/date B. Other male acquaintance |
| Membre de la famille | Membre de la famille | Father/step, brother/step, brother-in-law, uncle, grandfather/step, male cousin, son/step, son-in-law, nephew, nephew-in-law, another male relative |
| Inconnu | Inconnu | Stranger |

Définition et opérationnalisation des violences sexuelles

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|--|--|--|
| VIOLENCES SEXUELLES | | |
| Définition | | |
| Viol et tentative de viol | Les rapports sexuels forcés sont définis comme un rapport sexuel forcé oral, une pénétration anale ou vaginale forcée, respectivement un rapport tenté mais sans qu'il y ait pénétration pour la tentative. | A/an completed/attempted act that occurred without the victim's consent involving the use or threat of force to penetrate the victim's vagina or anus by penis, tongue, fingers, or object, or the victim's mouth by penis. |
| Sexe de l'agresseur | Masculin | Masculin ou féminin |
| OPÉRATIONNALISATION DES VIOLENCES SEXUELLES | | |
| Introduction aux questions filtre | <i>Maintenant j'aimerais vous poser des questions sur d'autres expériences non désirées que vous pourriez avoir eues. Encore une fois, j'aimerais que vous pensiez à n'importe quel homme, y compris les inconnus, votre mari ou partenaire, les hommes que vous avez connus, comme la parenté, les partenaires intimes précédents, et les hommes que vous avez rencontrés par hasard. Vos réponses sont importantes ici aussi. Pouvez-vous me dire si une des choses qui suivent vous est arrivée?</i> | <i>We are particularly interested in learning about violence women experience, either by strangers, friends, relatives or even by husbands and partners. I'm going to ask you some questions about unwanted sexual experiences you may have had either as an adult or as a child. You may find the questions disturbing, but it is important we ask them this way so that everyone is clear about what we mean. Remember the information you are providing is confidential.</i> |
| Caractéristiques des questions filtre | | |
| Stratégie indicative | | |
| Viol | Une question filtre, comportementalement semi-spécifique, posée séparément (version D) ou regroupée avec les autres questions (version X). | Quatre questions filtre distinctes, comportementalement spécifique (F1, F2, F3 et F4). |
| Tentative de viol | Une question filtre, comportementalement semi-spécifique, posée séparément (version D) ou regroupée avec les autres questions (version X). | Une question filtre (F5) |
| Attouchements sexuels | Une question filtre, comportementalement semi-spécifique, posée séparément (version D) ou regroupée avec les autres questions (version X). | n.a. |
| Libellé des questions | | |
| Viol | <p>Version D</p> <p><i>D6 Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà obligée à avoir une relation sexuelle en vous menaçant, en utilisant la force ou vous faisant mal d'une manière ou d'une autre? Souvenez-vous de prendre en compte le mari et autres partenaires intimes. Je vous prie de ne pas mentionner ici les tentatives c'est-à-dire les situations dans lesquelles la relation sexuelle n'a pas eu lieu.</i></p> <p>Version X</p> <p><i>X3 Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà</i></p> | <p>Version C</p> <p><i>F1 Regardless of how long ago it happened has a man or boy ever made you have sex by using force or threatening to harm you or someone close to you? Just so there is no mistake, by sex we mean putting a penis in your vagina?</i></p> <p><i>F2 Has anyone, male or female, ever made you have oral sex by using force or threat of harm? Just so there is no mistake, by oral sex we mean that a man or boy put his penis in your mouth, or someone, male or female, penetrated your vagina or anus with their mouth or tongue?</i></p> |

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|--|--|--|
| | <p><i>touchée avec une connotation sexuelle ou embrassée contre votre volonté? Ou est-ce qu'un homme vous a déjà obligée ou essayé de vous obliger à avoir une relation sexuelle en vous menaçant, en utilisant la force ou en vous faisant mal d'une manière ou d'une autre?</i></p> <p>(Si réponse affirmative) <i>Plus exactement qu'est-ce qu'il s'est passé? Qu'est-ce que vous avez subi?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Touchée avec une connotation sexuelle, embrassée</i> - <i>Essayé de l'obliger à une relation sexuelle (tentative)</i> - <i>Obligée à une relation sexuelle (viol)</i> | <p>F3 <i>Has anyone ever made you have anal sex by using force or threat of harm? Just so there is no mistake, by anal sex we mean that a man or boy put his penis in your anus?</i></p> |
| Tentative de viol | <p>Version D</p> <p>D7 <i>Depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme a déjà essayé de vous forcer à avoir une relation sexuelle en vous menaçant, vous maîtrisant ou en vous faisant mal d'une manière ou d'une autre? Attention, nous parlons ici d'une tentative, où la relation sexuelle n'a pas eu lieu.</i></p> <p>Version X</p> <p>X3 <i>voir ci-dessus.</i></p> | <p>Version C</p> <p>F5 <i>Has anyone, male or female, ever attempted to make you have vaginal, oral or anal sex against your will, but intercourse or penetration did not occur?</i></p> |
| Attouchements sexuels | <p>Version D</p> <p>D8 <i>En dehors de tout ce que vous venez de mentionner, depuis que vous avez l'âge de 16 ans, est-ce qu'un homme vous a déjà embrassée ou touchée avec une connotation sexuelle, contre votre volonté et d'une manière qui vous a été pénible?</i></p> <p>Version X</p> <p>X3 <i>voir ci-dessus.</i></p> | |
| Période de référence | Depuis l'âge de 16 ans | Toujours |
| OPÉRATIONNALISATION DE LA RELATION VICTIME-AUTEUR | | |
| Partenaire intime | Mari/partenaire actuel, ami actuel (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>), ami actuel (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>), ex-mari/partenaire, ex-ami (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>), ex-ami (<i>avec lequel vous ne vivez pas</i>) | A. Current/former spouse, current/former cohabiting partner, or boyfriend/date B. Current/former spouse, current/former cohabiting partner |
| Connaissance | Ami, collègue, connaissance | A. Other male acquaintance, or boyfriend/date B. Other male acquaintance |
| Membre de la famille | Membre de la famille | Father/step, brother/step, brother-in-law, uncle, grandfather/step, male cousin, son/step, son-in-law, nephew, nephew-in-law, another male relative |
| Inconnu | Inconnu | Stranger |

Définition et opérationnalisation des violences psychologiques et comportements de contrôle

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|---|--|--|
| VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ET COMPORTEMENTS DE CONTRÔLE | | |
| Définition | Pas de définition spécifique indiquée, uniquement la question. | Pas de définition spécifique indiquée, uniquement la question. |
| Sexe de l'agresseur | | |
| Toute victimisation | Masculin | Masculin ou féminin |
| Identité de l'agresseur | | |
| Toute victimisation | Tout partenaire actuel (<i>mari, concubin, petit-ami</i>) Le dernier ex-partenaire <u>violent</u> (<i>mari, concubin, petit-ami</i>) | Le mari ou le concubin actuel Le ou les ex-maris |
| OPÉRATIONNALISATION DE VIOLENCE LA PSYCHOLOGIQUE ET COMPORTEMENTS DE CONTRÔLE | | |
| Introduction aux questions filtre sur la violence psychologique et les comportements de contrôle | | |
| Libellé de l'introduction | <i>J'aimerais maintenant vous poser des questions sur des situations qui se produisent parfois dans des relations.</i> | <i>I would like to read you some statements that some women have used to describe their husbands/partners</i> |
| Caractéristiques des questions filtre | | |
| Stratégie indicative | | |
| Violence psychologique et comportements de contrôle | Treize questions illustrant des situations pouvant se produire dans une relation de couple | Douze questions illustrant des situations pouvant se produire dans une relation de couple ¹ |
| Libellé des questions² | | |
| Insultes et humiliations | C20_5 <i>Vous insulte, utilise des mots dévalorisants à votre égard ou se comporte d'une façon qui vous rabaisse ou vous met mal à l'aise?</i> C20_7 <i>Soupçonne constamment que vous lui avez été infidèle?</i> | E2 <i>Has a hard time seeing things from your point of view?</i> E4 <i>Tries to provoke arguments?</i> E7 <i>Calls you names or puts you down in front of others?</i> E8 <i>Makes you feel inadequate?</i> E10 <i>Shouts or swears at you?</i> |
| Comportement de contrôle | C20_1 <i>Se fâche lorsque vous parlez à d'autres hommes?</i> C20_3 <i>Essaie de limiter vos contacts avec votre famille ou vos amis?</i> C20_4 <i>Vous suit ou se renseigne sur vos allées et venues d'une façon qui vous semble un contrôle et qui vous fait peur?</i> C20_8 <i>Insiste pour toujours savoir où et avec qui vous êtes?</i> C20_2 <i>Ne vous encourage pas dans votre travail, vos études ou d'autres</i> | E3 <i>Is jealous or possessive?</i> E5 <i>Tries to limit your contact with family or friends?</i> E6 <i>Insists on knowing who you are with at all times?</i> E12 <i>Prevents you from knowing about or having access to the family income even when you ask?</i> |

¹ La question visant à savoir si le partenaire a peur de la répondante n'a pas été considérée ici, dès lors que nous nous intéressons uniquement aux violences homme-femme.

² Les questions pour le partenaire actuel et l'ex-partenaire violent sont identiques; seul le temps du verbe change.

| QUESTIONS DE MESURES | SONDAGE SUISSE CH-IVAWS | SONDAGE AMÉRICAIN NVAWS |
|-----------------------------|---|--|
| | <i>activités à l'extérieur du foyer?</i> | <i>E13 Prevents you from working outside the home?</i> <i>E14 Insists on changing residences even when you don't need or want to?</i> |
| Menaces psychologiques | <i>C20_11 Menace de vous tuer?</i> <i>C20_12 Menace de se suicider?</i> <i>C20_13 Menace de vous blesser, vous ou vos enfants, si vous le quittez?</i> | <i>E11 Frightens you?</i> |
| Actes de violence | <i>C20_9 Maltraite ou menace de maltraiter vos enfants?</i> <i>C20_10 Maltraite ou menace de maltraiter une autre personne qui vous est proche?</i> <i>C20_6 Endommagement ou détruit vos biens ou vos effets personnels?</i> | |
| Période de référence | | |
| Toute victimisation | Dans la relation actuelle Dans la dernière relation violente | Dans la relation actuelle Dans les dernières relations |